

Rapport annuel

2018

Société
Financière
Manuvie



Qui nous sommes

La Société Financière Manuvie est un groupe mondial et chef de file des services financiers qui propose des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance et de gestion de patrimoine et d'actifs à des particuliers, à des groupes et à des institutions. Elle exerce ses activités sous les noms John Hancock aux États-Unis, Manuvie au Canada et Manulife ailleurs dans le monde.

Notre mission

Rendre les décisions *plus simples.*
Vivre *mieux.*

Nos cinq priorités stratégiques

1

Optimiser notre portefeuille

Nous gérons activement nos activités traditionnelles pour maximiser les rendements et les liquidités tout en réduisant le risque.

2

Gérer rigoureusement nos coûts

Nous améliorons notre structure de coûts et nous simplifions nos processus et les transformons au numérique pour être en position de générer une croissance efficiente.

3

Accélérer la croissance

Nous accélérons la croissance de nos activités à potentiel plus élevé.

4

Devenir un chef de file dans le monde numérique, axé sur le client

Nous améliorons l'expérience client et tirons parti du numérique et de l'innovation pour prioriser le client.

5

Maintenir une équipe très performante

Nous bâtissons une culture qui soutient nos priorités.

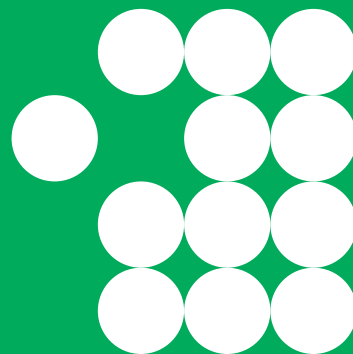
Nos valeurs

Nos valeurs font partie intégrante de la manière dont nous exerçons nos activités. Elles reflètent notre culture, influencent notre comportement et nous aident à définir la façon dont nous collaborons.

Prioriser les clients



Faire ce qu'il se doit

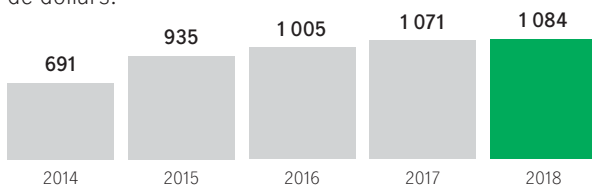


Manuvie en chiffres

Note : Les taux de croissance du résultat tiré des activités de base, des actifs gérés et administrés et de la valeur des affaires nouvelles de la Société, des activités de gestion de patrimoine et d'actifs et du secteur Asie sont présentés selon un taux de change constant.

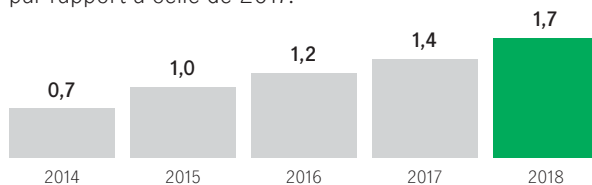
Actifs gérés et administrés (en milliards de dollars CA) **1 084 milliard \$**

Actifs gérés et administrés supérieurs à 1 billion de dollars.



Valeur des affaires nouvelles (en milliards de dollars CA) **1,7 milliard \$**

Augmentation de 20 % de la valeur des affaires nouvelles par rapport à celle de 2017.



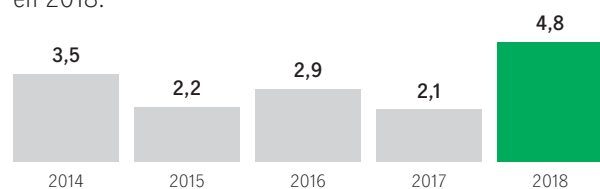
Résultat tiré des activités de base (en milliards de dollars CA) **5,6 milliards \$**

Résultat tiré des activités de base de la Société, du secteur Gestion de patrimoine et d'actifs Monde et du secteur Asie en hausse respectivement de 23 %, 21 % et 20 % par rapport à celui de 2017.



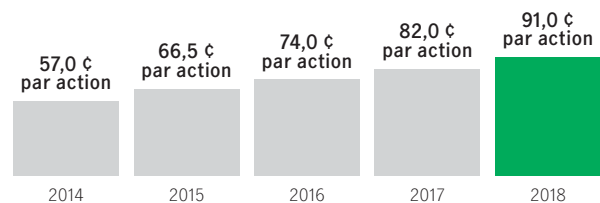
Résultat net attribué aux actionnaires (en milliards de dollars CA) **4,8 milliards \$**

Résultat net le plus élevé de l'histoire de la Société en 2018.

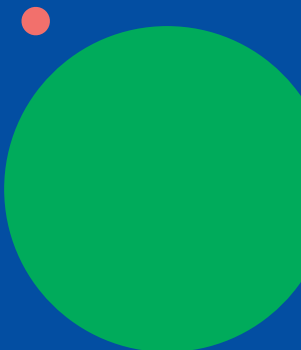


Dividende par action ordinaire (en \$ CA) **91,0 ¢ par action**

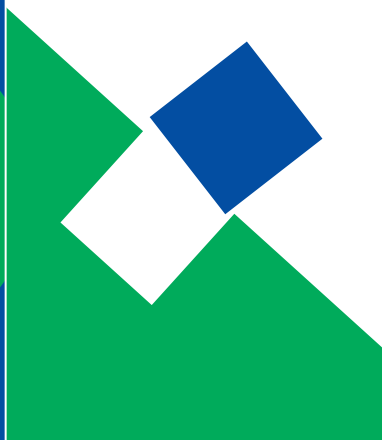
Hausse de 11 % en 2018.



Penser grand



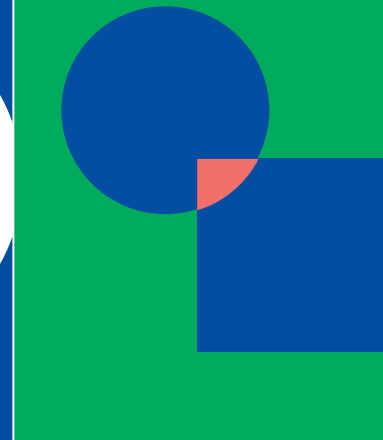
Travailler en collaboration




Se responsabiliser



Faire preuve d'humanité



A portrait of John Cassaday, the Chairman of the Board, smiling. He is wearing a dark blue suit jacket over a light blue button-down shirt. He is seated, and his hands are clasped in front of him. A watch is visible on his left wrist.

Lettre aux
actionnaires
du président
du conseil
John Cassaday

Les *valeurs* que nous partageons constituent *ce qui nous unit* comme membres d'une entreprise diversifiée à l'échelle mondiale. Les valeurs de Manuvie constituent une feuille de route qui nous guide lorsque nous *offrons des services* à nos clients et que nous les *comblons*.

Chers actionnaires,

Les membres de notre conseil d'administration, en examinant les résultats du dernier exercice, ne peuvent qu'être fiers des avancées réalisées par Roy Gori et son équipe pour positionner Manuvie en vue du succès.

La stratégie que nous avons adoptée est la bonne pour nos clients, nos employés et nos actionnaires. Notre conseil soutient entièrement la transformation de Manuvie et la voie tracée par l'équipe de haute direction pour la mettre en œuvre. Nous sommes convaincus que l'équipe de direction est qualifiée pour concrétiser les priorités stratégiques que nous avons communiquées, et les avancées rapides de la Société à le faire témoignent de sa capacité en cette matière.

Guidés par la valeur

En plus d'une équipe de direction talentueuse, Manuvie peut compter sur une entreprise mondiale établie et diversifiée axée sur les besoins de près de 28 millions de clients, que ce soit des particuliers, des groupes ou des institutions. Les valeurs que nous partageons constituent ce qui nous unit comme membres d'une entreprise diversifiée à l'échelle mondiale. Les valeurs de Manuvie constituent une feuille de route qui nous guide lorsque nous offrons des services à nos clients et que nous les comblons. Elles guident également la prise de décisions au quotidien.

Il est absolument essentiel qu'une entreprise de la taille de la nôtre se dote de valeurs partagées. Chez Manuvie, nous nous engageons à respecter les valeurs qui suivent :

- 1 Prioriser les clients** Prévoir leurs besoins et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les satisfaire.
- 2 Faire ce qu'il se doit** Agir avec intégrité et joindre le geste à la parole.
- 3 Penser grand** Tout est possible. On peut toujours trouver une meilleure manière.
- 4 Travailler en collaboration** Nous sommes entourés par les membres d'une équipe formidable. Faire mieux en collaborant.
- 5 Se responsabiliser** Se sentir libres de prendre des décisions et des mesures pour accomplir notre mission : Rendre les décisions *plus simples*. Vivre *mieux*.
- 6 Faire preuve d'humanité** Bâtir un milieu de travail favorable, axé sur la diversité et stimulant.

Cet ensemble de principes aidera à soutenir l'entreprise pendant la période de transformation. Nous remercions tous les employés qui, grâce à leur passion et à leur disponibilité, ont permis de définir ces valeurs.

Gouvernance et sensibilisation des actionnaires

Notre conseil, pendant une grande partie de 2018, s'est acquitté de la surveillance de l'équipe de direction et de l'examen de la stratégie et des objectifs pour les activités mondiales de la Société et a analysé et débattu des questions pertinentes aux activités, à la culture et au profil de risque de Manuvie et aux régions dans lesquelles elle exerce ses activités. Nous avons également eu des entretiens avec les actionnaires sur des sujets qui les intéressent, comme la rémunération des cadres, la diversité, la culture d'entreprise et la gouvernance. Les entretiens sérieux avec les actionnaires font partie intégrante de la capacité d'un conseil à s'acquitter avec succès de ses tâches, et nous sommes reconnaissants aux actionnaires qui ont participé à ces entretiens.

Nous avons été ravis de nous classer au premier rang du palmarès des sociétés qui ont les meilleures pratiques en matière de gouvernance du conseil d'administration du *The Globe and Mail* cette année, bien que, selon nous, en accomplissant nos tâches de gouvernance, nous « ne faisons que notre travail ». Chaque membre du conseil tire parti de ses compétences pour s'acquitter de ses responsabilités au sein du conseil. De même, chaque administrateur se sent immensément fier et honoré de servir cette grande Société.

Nous aimerions remercier Luke Helms, qui quitte le conseil cette année. Il offre ses services aux actionnaires de Manuvie de manière exemplaire depuis 2007, et sa vaste expérience des services bancaires et financiers a permis de prendre de nombreuses décisions importantes informées qui ont influé sur les activités et la stratégie de la Société pendant cette période. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses projets futurs.

Pamela Kimmet a également quitté notre conseil pour devenir chef des ressources humaines de Manuvie. Mme Kimmet a été une administratrice exceptionnelle et est également une directrice des ressources humaines hors pair. Son expérience en leadership dans ce domaine à l'échelle d'un éventail de secteurs nous sera profitable lorsqu'elle assurera la surveillance de la culture et du programme de ressources humaines de la Société.


Nous souhaitons féliciter chaque employé de Manuvie pour les progrès importants réalisés au chapitre de la stratégie et pour les solides résultats financiers enregistrés en 2018. Nous sommes persuadés que notre stratégie et notre équipe de direction sont les bonnes et que Manuvie réalisera son plan de transformation ambitieux. Ce plan sera générateur de valeur future pour les actionnaires et nous permettra de continuer à servir et à combler nos clients.

Enfin, notre conseil tient à vous remercier, chers actionnaires, pour vos commentaires, votre confiance et votre soutien. Nous sommes impatients de continuer à vous servir en 2019 et au-delà.

Cordialement,



John Cassaday
Président du conseil



Lettre aux
actionnaires du
président et chef
de la direction,
Roy Gori

Dans le cadre de la
Journée des investisseurs
de juin, nous nous sommes
fixé des objectifs clairs
pour chacune de nos
cinq priorités stratégiques
et avons déjà commencé
à faire des avancées
concrètes. En menant à
bien ce plan, nous sommes
convaincus que nous
inspirerons nos employés,
ferons de *nos clients des*
alliés et créerons une
valeur importante pour
les actionnaires.

Chers actionnaires,

Au cours d'une récente réunion au sommet mondiale avec nos employés, un employé m'a demandé quelle est la question que nous devrions nous poser qui n'a pas encore été soulevée.

C'est un sujet important, parce que, dans une entreprise de la taille de la nôtre, les principaux obstacles au changement sont l'inertie et la tentation de faire les choses comme avant. Ce ne sont pas des obstacles faciles à surmonter. Bon nombre de nos processus ont été conçus en fonction de la vieille manière de faire et ne sont pas encore adaptés pour l'avenir. Pour mieux servir nos clients et stimuler la croissance, nous devons trouver de nouvelles solutions pour relever les mêmes vieux défis.

Quand on me pose des questions aussi pertinentes, je réalise que nos initiatives visant à insuffler l'esprit critique à nos 34 000 employés et plus à l'échelle mondiale commencent à porter leurs fruits. Cet état d'esprit sera un élément clé de notre plan visant à faire de Manuvie la société mondiale la plus axée sur le numérique et les clients de son secteur.

Ma réponse à cet employé a été que nous devrions toujours nous remettre en question en nous demandant s'il existe une meilleure manière de créer de la valeur pour nos trois principales parties prenantes : nos clients, nos employés et nos actionnaires.

Autrement dit, menons-nous à bien notre mission qui est de rendre les décisions des gens plus simples et de les aider à vivre mieux?

Nous sommes fiers de pouvoir rendre les décisions de près de 28 millions de clients partout dans le monde plus simples et de les aider à vivre mieux, et je suis ravi des progrès réalisés en 2018. Nous sommes conscients que notre transformation nécessitera temps, passion et ténacité. Nous sommes convaincus que ce plan nous mènera vers le succès et nous mettons en place la culture qui nous permettra de réussir notre transformation.

Des résultats records et des progrès encourageants

Notre succès ne serait pas possible sans l'engagement et l'enthousiasme de nos employés envers nos clients. Leurs efforts se reflètent dans la solide croissance des résultats que nous avons générée et l'élan initial de notre transformation.

Notre résultat tiré des activités de base et notre résultat net ont été les plus élevés de l'histoire de notre Société en 2018. Le résultat net attribué aux actionnaires s'est chiffré à 4,8 milliards de dollars et le résultat tiré des activités de base a augmenté de 23 % pour s'établir à 5,6 milliards de dollars, grâce à la croissance du résultat tiré des activités de base supérieure à 10 % à l'échelle de l'ensemble des secteurs d'exploitation. La valeur des affaires nouvelles a augmenté de 20 % et les activités de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde ont généré des apports nets de 1,6 milliard de dollars en 2018, soit un 9^e exercice d'affilée d'apports nets positifs. À la fin de l'exercice,

nos actifs gérés et administrés étaient de 1,1 billion de dollars, malgré le contexte de volatilité du marché.

Dans le cadre de la Journée des investisseurs de juin, nous nous sommes fixé des objectifs clairs pour chacune de nos cinq priorités stratégiques et avons déjà commencé à faire des avancées concrètes. En menant à bien ce plan, nous sommes convaincus que nous inspirerons nos employés, ferons de nos clients des alliés et créerons une valeur importante pour les actionnaires. Malgré les difficultés auxquelles nous faisons encore face, qu'il s'agisse de la volatilité du marché ou de l'incertitude commerciale, en passant par la faiblesse des taux d'intérêt ou l'intensification de la concurrence, nous sommes extrêmement encouragés par les progrès réalisés à ce jour. En voici quelques-uns :

1. Optimiser notre portefeuille

Nous gérons activement notre capital pour nous assurer de maximiser nos rendements et nos liquidités tout en réduisant le risque et la volatilité.

Au cours du dernier exercice, nous avons annoncé la conclusion d'ententes de réassurance couvrant des blocs de contrats traditionnels, nous avons vendu les actifs alternatifs à long terme, nous nous sommes départis de Signator Investors, notre courtier en valeurs mobilières aux États-Unis, et nous avons offert aux clients qui investissent dans certains de nos produits traditionnels de fonds distincts au Canada la possibilité de convertir leur contrat en produit de fonds distincts moins capitalistique. Les initiatives que nous avons annoncées, lorsqu'elles auront été pleinement réalisées, devraient permettre de libérer des fonds propres de 3,7 milliards de dollars, soit l'équivalent d'environ trois quarts de notre objectif pour 2022.

2. Gérer rigoureusement nos coûts

Nous améliorons notre structure de coûts et nous simplifions nos processus et les transformons au numérique pour être en position de générer une croissance efficiente.

Au début de l'exercice, nous avons annoncé diverses mesures de gestion des coûts, notamment la transformation de nos activités au Canada, le regroupement immobilier, les programmes de départ à la retraite volontaire et le regroupement des fournisseurs de technologies de l'information traditionnels. De plus, nous nous appuyons sur la technologie pour réaliser des économies et instaurer une culture davantage axée sur la gestion des coûts à l'échelle de l'entreprise. Notamment, en Amérique du Nord, nous avons traité plus de 2,5 millions de transactions au moyen de la robotique.

Nos efforts portent déjà leurs fruits et nous prévoyons que les initiatives en cours, lorsqu'elles auront été pleinement mises en œuvre, généreront des économies annuelles avant impôts

de 700 millions de dollars. Malgré l'augmentation considérable des résultats en 2018, nous avons pu réduire la croissance des charges comprises dans le résultat tiré des activités de base pour la ramener à un niveau de 3 % en 2018, soit moins de la moitié des niveaux historiques de croissance des charges. Nous savons qu'il s'agit d'un exercice de longue haleine, et nous maintenons l'accent sur la poursuite et la bonification de ces améliorations pour faire de l'efficacité au chapitre des charges un mode de vie.

3. Accélérer la croissance

Nous accélérons la croissance de nos activités à potentiel plus élevé (Asie, Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, produits d'assurance comportementale et assurance collective au Canada). Nos assises solides nous permettent de tirer parti des importantes possibilités offertes par ces activités, soutenues par deux mégatendances démographiques : la montée de la classe moyenne en Asie et le vieillissement de la population mondiale. Nos activités d'assurance collective au Canada occupent une position solide et nous continuons à revitaliser ces activités en offrant de nouveaux produits et services. Nous convertissons également au numérique le processus de demande de règlement, de sorte que nous avons déjà réalisé des gains importants sur le plan de la satisfaction des clients.

Aux États-Unis, conformément à notre mission qui consiste à aider les clients à vivre mieux, nous nous sommes pleinement engagés sur la voie de l'assurance comportementale à l'automne, et nous avons ajouté à tous les contrats d'assurance vie la caractéristique Vitality de John Hancock, qui permet aux clients d'économiser et d'obtenir des remises en argent en optant pour des habitudes de vie saines et en suivant leurs résultats au moyen d'appareils portables. Nous sommes fiers d'offrir ce produit, dont les retombées positives pour nos clients se font déjà sentir. En effet, ceux-ci, bien que satisfaits des économies et des récompenses, sont surtout enthousiasmés par l'incidence que le programme a sur leur santé. Une cliente nous a mentionné avoir perdu 15 livres depuis qu'elle s'est inscrite au programme et être devenue quasi obsédée par les saines habitudes de vie. Une autre nous a confié que sa santé passait dorénavant avant tout, que son bien-être était devenu une priorité quotidienne et que même sa santé mentale s'était améliorée.

Le potentiel de ce programme est tout aussi intéressant au Canada, où nous avons annoncé récemment l'élargissement du programme Vitalité Manuvie pour inclure les produits d'assurance collective. Parallèlement, en Asie, nous avons continué d'étendre ManulifeMOVE, la plateforme d'assurance comportementale développée en interne.

4. Devenir un chef de file dans le monde numérique, axé sur le client

Nous accordons la priorité aux clients et améliorons notre interaction avec eux pour nous assurer que nous dépassons

leurs attentes et que nous le faisons au moyen de numérique et de l'innovation. En 2018, nous avons lancé de nombreuses initiatives pour poursuivre sur notre élan. Nous mettons l'accent sur les solutions simples, intuitives et rapides. Par exemple, nous avons continué de transformer au numérique les demandes de règlement dans plusieurs marchés d'Asie. À Hong Kong, près de la moitié des demandes de règlement admissibles sont désormais présentées sur notre nouvelle plateforme simplifiée et améliorée, eClaims.

Au Canada, nous avons été la première société d'assurance vie à effectuer la tarification par voie de l'intelligence artificielle, de manière à réduire les délais de réponse et à libérer nos tarificateurs pour leur permettre de se consacrer à des cas plus complexes. Aux États-Unis, notre application de placement et d'épargne novatrice Twine continue de susciter l'intérêt des clients et a été reconnue à plusieurs reprises comme « l'application iPhone du jour » par Apple aux États-Unis.

Comme vous le constaterez à la lecture du présent rapport annuel, nous avons récemment actualisé notre marque en la dotant d'une allure plus fraîche, moderne et épurée qui symbolise notre engagement à simplifier les processus complexes pour nos clients.

5. Maintenir une équipe très performante

La promotion d'une culture inclusive, qui mobilise chaque employé et fait de notre entreprise un endroit attrayant pour les professionnels talentueux et où ils peuvent mener leur carrière, est le fondement du succès de notre transformation. Nous avons donc réévalué nos valeurs l'an dernier et demandé à nos employés quels aspects nous devons conserver et ceux que nous devons changer pour pouvoir mener à bien notre mission. Selon les commentaires reçus, il semble que notre obsession pour les clients est un atout. Et il ressort clairement qu'il est essentiel de penser grand et de remettre en question le *statu quo*. Nos équipes ont réitéré l'importance du travail d'équipe, confirmant que le travail en collaboration fait de notre Société un endroit spécial où chacun se préoccupe des autres et des collectivités que nous servons. Par conséquent, nous avons déployé un tout nouvel ensemble de valeurs simples et authentiques qui permettent à chacun de se recentrer sur notre mission.

Notre priorité est maintenant de faire vivre nos valeurs, et de réévaluer tous les aspects de notre environnement de travail, de la conception de nos bureaux à nos méthodes de travail et la formation que nous offrons à nos employés, en passant par la manière dont nous reconnaissons leurs réalisations et les récompensons. Notre initiative de perfectionnement l'illustre bien. En 2018, nous avons offert à des centaines d'employés une formation sur des méthodes de travail agiles, de manière à nous positionner pour saisir plus rapidement les possibilités et favoriser le changement.

Notre grande récompense a été de voir nos employés incarner nos valeurs. Par exemple, sachant que nos clients vivent parfois

« Je suis fier de tout ce que nous avons accompli ensemble en 2018. Surtout, nous avons jeté les bases de notre plan, nous nous sommes engagés à prendre des mesures conçues pour *renforcer* notre entreprise, la rendre plus *concurrentielle* et assurer son *succès* à long terme, et nous nous sommes acquittés de notre responsabilité à *respecter* ces engagements. »

des moments difficiles et déchirants, comme la perte d'un être cher, un groupe d'employés du service à la clientèle a proposé une nouvelle approche de soutien aux clients qui traversent une telle période difficile.

Depuis la mise en œuvre de cette approche, nous avons reçu quantité de messages reconnaissants de clients qui nous disent ce que cela signifie pour eux – signe que nos valeurs ne sont pas juste des mots inscrits dans un cadre suspendu au mur du bureau, mais qu'elles commencent à faire partie de l'ADN de notre transformation.

Une de nos clientes nous a raconté son expérience à titre d'exécutrice testamentaire pour une amie proche. En plus du deuil d'une amie spéciale, elle devait s'acquitter de toute l'administration de la demande de règlement au titre de l'assurance vie. Notre cliente a été si impressionnée par la façon dont Chelsey, l'associée du service à la clientèle, a mené le processus qu'elle nous a écrit une lettre sur sa gentillesse, son empathie et son efficacité : « Chelsey a toujours fait preuve de professionnalisme, mais également de chaleur et d'humanité, offrant ses condoléances et terminant la conversation en rappelant qu'elle était toujours disponible pour répondre aux questions et aux préoccupations, qu'elle était là pour moi. »

En dépit de l'urgence de mettre en œuvre notre plan, nous savons que le changement organisationnel ne se fait pas du jour au lendemain. Parfois, cela peut sembler comme demander à un joueur de tennis qui a toujours été droitier de commencer à jouer

de la main gauche; il ne le fera pas intuitivement, les premiers matchs seront décevants, et c'est si simple de revenir à ce qui semblait fonctionner avant. Notre équipe est d'accord avec le fait que, pour transformer notre Société, nous devons penser grand, être passionnés et tenaces. L'engagement de notre équipe à mettre en œuvre le plan et son empressement à promouvoir le changement qui nous attend m'enchantent.

Redonner aux collectivités que nous servons continue d'être une priorité pour Manuvie. Les dons de la Société, ainsi que les dons de nos employés et les fonds recueillis dans le cadre des collectes de fonds des employés et du programme d'investissement dans les collectivités, ont totalisé plus de 40 millions de dollars à l'échelle mondiale en 2018.

Merci

Je suis fier de tout ce que nous avons accompli ensemble en 2018. Surtout, nous avons jeté les bases de notre plan, nous nous sommes engagés à prendre des mesures conçues pour renforcer notre entreprise, la rendre plus concurrentielle et assurer son succès à long terme, et nous nous sommes acquittés de notre responsabilité à respecter ces engagements. Il reste du travail à faire, mais, grâce à notre esprit d'équipe, je suis enthousiasmé par ce que nous pourrions accomplir au cours du prochain exercice.

Je tiens à remercier John Cassaday, le nouveau président du conseil d'administration, ainsi que les membres du conseil, pour leur soutien et leurs conseils, et à vous remercier, chers actionnaires et clients, pour la confiance soutenue dont vous faites preuve envers Manuvie et son équipe.

Pour la suite des choses, en 2019, nous continuerons de nous concentrer sur la mise en œuvre de notre stratégie. Notre entreprise mondiale possède d'excellentes assises, et nous sommes persuadés que, si nous continuons à avoir une incidence positive sur la vie de nos clients, à mettre en œuvre le plan dont nous avons convenu, à offrir à nos employés un emploi valorisant et des possibilités de carrière enrichissantes et à lutter contre l'inertie grâce à l'esprit d'innovation en continuant de nous demander s'il existe une meilleure façon de faire, nous générerons une valeur importante à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Cordialement,



Roy Gori
Président et chef de la direction

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Société Financière Manuvie (« SFM ») fait des énoncés prospectifs verbalement ou par écrit, y compris dans le présent document. En outre, nos représentants peuvent faire des énoncés prospectifs verbalement notamment auprès des analystes, des investisseurs et des médias. Tous ces énoncés sont faits au sens des règles d'exonération des lois provinciales canadiennes sur les valeurs mobilières et de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Les énoncés prospectifs du présent document comprennent, notamment, des énoncés portant sur les priorités stratégiques de la Société et les objectifs pour 2022 au chapitre du taux net de recommandation, de l'engagement des employés, de ses activités au potentiel le plus élevé, de l'efficacité sur le plan des charges et de l'optimisation du portefeuille; de la réduction de la répartition des actifs alternatifs à long terme dans la composition de notre portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles d'ici le milieu de 2019, et les économies de coûts annuelles avant impôts qui devraient être réalisées d'ici la fin de 2019. Ils portent également sur nos objectifs, nos buts, nos stratégies, nos intentions, nos projets, nos convictions, nos attentes et nos estimations, et se caractérisent habituellement par l'emploi de termes tels « pouvoir », « devoir », « probable », « soupçonner », « perspectives », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « prévoir », « croire », « projeter », « objectif », « chercher à », « viser », « continuer », « but », « restituer », « entreprendre » ou « s'efforcer » (ou de leur forme négative) et par l'emploi du conditionnel, ainsi que de mots et expressions semblables, et ils peuvent inclure des énoncés relatifs aux résultats futurs possibles ou présumés de la Société. Bien que, selon nous, les attentes ainsi exprimées soient raisonnables, le lecteur ne devrait pas s'appuyer indûment sur les énoncés prospectifs en raison des incertitudes et des risques inhérents qu'ils supposent, ni les interpréter comme une quelconque confirmation des attentes des marchés ou des analystes.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants. Les résultats réels peuvent être très différents des résultats qu'ils expriment explicitement ou implicitement. Parmi les principaux facteurs susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et les attentes, notons la conjoncture commerciale et économique (notamment le rendement et la volatilité des marchés des actions ainsi que les corrélations entre ces derniers; les taux d'intérêt; les écarts de taux et de swaps; les taux de change; les pertes sur placements et les défaillances; la liquidité du marché et la solvabilité des garants, des réassureurs et des contreparties); les changements apportés aux lois et à la réglementation; les modifications apportées aux normes comptables applicables dans tous les territoires où nous exerçons nos activités; les modifications aux exigences en matière de fonds propres réglementaires; la capacité à mettre en oeuvre et à modifier des plans stratégiques; la baisse de nos notes de solidité financière ou de crédit; notre capacité à préserver notre réputation; la dépréciation du goodwill ou d'immobilisations incorporelles ou la constitution de provisions à l'égard d'actifs d'impôt différé; l'exactitude des estimations relatives à la morbidité, à

la mortalité et aux comportements des titulaires de contrats; l'exactitude des autres estimations utilisées dans l'application des méthodes actuarielles et comptables ainsi que de la valeur intrinsèque; notre capacité à mettre à exécution des stratégies de couverture efficaces et à faire face aux conséquences imprévues découlant de ces stratégies; notre capacité d'obtenir des actifs appropriés au soutien de nos passifs à long terme; le niveau de concurrence et les regroupements; notre capacité de mettre en marché et de distribuer des produits par l'intermédiaire de réseaux de distribution existants et futurs; les passifs imprévus ou les dépréciations d'actifs découlant d'acquisitions et de cessions d'activités; la réalisation de pertes découlant de la vente de placements disponibles à la vente; notre liquidité, y compris la disponibilité du financement nécessaire pour satisfaire aux obligations financières existantes aux dates d'échéance prévues, le cas échéant; les obligations de nantissement de garanties additionnelles; la disponibilité de lettres de crédit afin d'assurer une gestion souple des fonds propres; l'exactitude de l'information reçue de contreparties et la capacité des contreparties à respecter leurs engagements; la disponibilité et le caractère abordable et approprié de la réassurance; les instances judiciaires et réglementaires, y compris les vérifications fiscales, les litiges fiscaux ou d'autres instances semblables; notre capacité à adapter les produits et services pour suivre l'évolution du marché; notre capacité à attirer et à maintenir en poste les principaux membres de la direction, employés et agents; l'utilisation et l'interprétation appropriées de modèles complexes ou les défaillances des modèles utilisés; les risques politiques, juridiques, opérationnels et autres liés aux activités de la Société à l'extérieur de l'Amérique du Nord; les acquisitions et notre capacité à les mener à terme, y compris à obtenir le financement par emprunt ou par actions nécessaire; les perturbations et les changements touchant des éléments essentiels du système de la Société ou des infrastructures publiques; les préoccupations environnementales; notre capacité à protéger notre propriété intellectuelle et l'exposition aux recours pour violation; et notre incapacité à retirer des liquidités de nos filiales.

Des renseignements supplémentaires à l'égard des facteurs de risque importants susceptibles d'entraîner un écart notable entre les résultats réels et les attentes exprimées ainsi qu'à l'égard des facteurs et hypothèses importants sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs sont présentés aux rubriques « Gestion du risque », « Facteurs de risque » et « Principales méthodes actuarielles et comptables » du présent document, et à la note intitulée « Gestion du risque » des états financiers consolidés et dans d'autres documents que nous avons déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont, sauf indication contraire, formulés à la date des présentes et présentés dans le but d'aider les investisseurs et autres personnes à comprendre notre situation financière et nos résultats d'exploitation, nos activités futures, de même que nos objectifs et nos priorités stratégiques, et pourraient ne pas se prêter à d'autres fins. Nous ne nous engageons pas à réviser nos énoncés prospectifs, sauf si la loi l'exige.

Table des matières

Rapport
annuel
2018

10	Rapport de gestion
10	Société Financière Manuvie
18	Asie
21	Canada
24	États-Unis
27	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde
31	Services généraux et autres
33	Placements
38	Gestion du risque
59	Cadre de gestion des fonds propres
62	Principales méthodes actuarielles et comptables
76	Facteurs de risque
95	Contrôles et procédures
96	Rendement et mesures non conformes aux PCGR
101	Autres informations
112	États financiers consolidés
117	Notes des états financiers consolidés
198	Informations actuarielles supplémentaires
201	Conseil d'administration
201	Équipe de haute direction
202	Coordonnées
203	Glossaire
205	Information aux actionnaires
205	Information sur les dividendes

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion est daté du 13 février 2019.

Société Financière Manuvie

La Société Financière Manuvie est un groupe mondial et chef de file des services financiers qui aide les gens à prendre des décisions plus simples afin qu'ils puissent mieux vivre. Elle exerce ses activités sous les noms John Hancock aux États-Unis, Manuvie au Canada et Manulife ailleurs dans le monde. Elle propose des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance et de gestion de patrimoine et d'actifs à des particuliers, à des groupes et à des institutions. À la fin de 2018, nous comptons plus de 34 000 employés, plus de 82 000 agents et des milliers de partenaires de distribution, au service de près de 28 millions de clients. À la fin de 2018, nos actifs gérés et administrés se chiffraient à 1,1 billion de dollars (794 milliards de dollars américains) et, en 2018, nous avons versé 29,0 milliards de dollars en prestations à nos clients. Nous exerçons nos activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis, où nous sommes présents depuis plus de 100 ans. Notre siège social mondial se situe à Toronto, au Canada, et nous sommes inscrits aux Bourses de Toronto, de New York et des Philippines sous le symbole « MFC », ainsi qu'à la Bourse de Hong Kong sous le symbole « 945 ».

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a créé Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, qui est maintenant un secteur clé à présenter, afin de refléter les changements organisationnels apportés pour favoriser une meilleure harmonisation avec nos priorités stratégiques ainsi que pour définir plus clairement l'orientation et tirer profit de la portée des activités de gestion de patrimoine et d'actifs à l'échelle mondiale.

Voici les secteurs pour lesquels l'information financière doit être présentée :

- Asie – produits d'assurance et produits d'accumulation de patrimoine fondés sur l'assurance en Asie.
- Canada – produits d'assurance, produits d'accumulation de patrimoine fondés sur l'assurance et services bancaires au Canada.
- États-Unis – produits d'assurance vie, produits d'accumulation de patrimoine fondés sur l'assurance, prestation de services-conseils numériques et administration de produits d'assurance soins de longue durée en vigueur et de produits de rente aux États-Unis.
- Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde – solutions de gestion de patrimoine à honoraires à nos clients de produits individuels, de retraite et institutionnels à l'échelle mondiale.
- Services généraux et autres – rendement des actifs auxquels sont adossés les fonds propres, net des sommes affectées aux secteurs d'exploitation; coûts de financement; coûts engagés par le siège social attribuables aux activités liées aux actionnaires (non affectés aux secteurs d'exploitation); activités du sous-secteur de la réassurance IARD; et activités de réassurance en voie de liquidation.

Dans le présent document, les termes « Société », « Manuvie », « nous », « notre » et « nos » désignent la Société Financière Manuvie (« SFM ») et ses filiales, et le terme « Manufacturers », la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et ses filiales.

En 2018, nous avons mis de l'avant les cinq priorités de la stratégie, que nous avons définie à la fin de 2017 et dans le cadre de la Journée des investisseurs de juin. Les progrès réalisés au chapitre de la concrétisation de nos priorités figurent à la rubrique « Faits saillants stratégiques » ci-après.

Rentabilité

Rentabilité

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2018	2017	2016
Résultat net attribué aux actionnaires	4 800 \$	2 104 \$	2 929 \$
Résultat tiré des activités de base ¹	5 610 \$	4 565 \$	4 021 \$
Résultat dilué par action ordinaire (\$)	2,33 \$	0,98 \$	1,41 \$
Résultat tiré des activités de base dilué par action ordinaire (\$) ¹	2,74 \$	2,22 \$	1,96 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires (« RCP »)	11,6 %	5,0 %	7,3 %
RCP tiré des activités de base ¹	13,7 %	11,3 %	10,1 %
Ratio d'efficience ¹	52,0 %	55,4 %	59,3 %

¹ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

Le résultat net attribué aux actionnaires s'est élevé à 4,8 milliards de dollars en 2018, contre 2,1 milliards de dollars en 2017. Le résultat net attribué aux actionnaires tient compte du résultat tiré des activités de base¹ (qui comprend des éléments qui, selon nous, reflètent la capacité sous-jacente de l'entreprise de dégager des résultats), qui s'est fixé à 5,6 milliards de dollars en 2018, par rapport à 4,6 milliards de dollars en 2017, et d'éléments exclus du résultat tiré des activités de base correspondant à des charges nettes de 0,8 milliard de dollars en 2018, par rapport à des charges nettes de 2,5 milliards de dollars en 2017.

Le résultat net attribué aux actionnaires s'est élevé à 4,8 milliards de dollars en 2018, une hausse de 2,7 milliards de dollars par rapport à celui de 2017. La hausse s'explique par la non-récurrence d'une charge de 2,8 milliards de dollars comptabilisée en 2017 liée à l'incidence de la loi intitulée *Tax Cuts and Jobs Act* des États-Unis (la « réforme fiscale aux États-Unis ») et à notre décision de

¹ Mesures non conformes aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR ».

modifier la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles, ainsi que par l'augmentation considérable du résultat tiré des activités de base, le tout contrebalancé en partie par des charges comptabilisées en 2018 qui étaient liées principalement à l'incidence directe des marchés des actions.

La hausse de 1,0 milliard de dollars du résultat tiré des activités de base par rapport à celui de 2017 découle de l'amélioration des résultats techniques et de la non-réurrence des charges liées aux ouragans en 2017 dans le sous-secteur de la réassurance IARD, de la croissance des activités en Asie et dans le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, de l'incidence de la baisse des taux d'imposition aux États-Unis et de l'amélioration du ratio d'efficacité. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse des profits attribuable à la reprise des provisions pour positions fiscales incertaines et à l'incidence défavorable des marchés, en 2018, sur les capitaux de lancement dans de nouveaux fonds distincts ou fonds communs de placement. En 2018, le résultat tiré des activités de base comprend des profits sur les résultats techniques de 38 millions de dollars après impôts (64 millions de dollars avant impôts) en comparaison de charges de 168 millions de dollars après impôts (227 millions de dollars avant impôts) en 2017¹.

Les mesures prises pour optimiser notre portefeuille et utiliser au mieux notre capital ont une incidence sur le résultat tiré des activités de base jusqu'à ce que l'avantage sur le plan du capital soit réinvesti. En 2018, nous estimons que l'incidence de la réduction de la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition de notre portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles en Amérique du Nord et des transactions de réassurance réalisées en 2018 en lien avec les activités traditionnelles correspond à une diminution d'environ 65 millions de dollars du résultat tiré des activités de base et nous prévoyons que l'incidence sur le résultat tiré des activités de base de 2019 sera d'environ 100 millions de dollars².

Comme l'indique le tableau ci-dessous, nous avons affiché une croissance du résultat tiré des activités de base supérieure à 10 % dans tous nos secteurs d'exploitation. Se reporter aux rubriques « Asie », « Canada », « États-Unis » et « Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde » qui suivent.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Variation en % ¹ 2018 par rapport à			
	2018	2017	2017	2016
Résultat tiré des activités de base²				
Asie	1 749 \$	1 453 \$	20	1 321 \$
Canada	1 356	1 209	12	1 191
États-Unis	1 830	1 609	14	1 317
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	986	816	21	662
Services généraux et autres (excluant les profits sur les placements liés aux activités de base)	(711)	(922)	23	(667)
Profits sur les placements liés aux activités de base ³	400	400	–	197
Total du résultat tiré des activités de base	5 610 \$	4 565 \$	23	4 021 \$

¹ La variation en pourcentage est exprimée selon un taux de change constant. Voir à la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

² Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

³ Voir la note 2 du tableau qui suit.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du résultat net attribué aux actionnaires et du résultat tiré des activités de base de 2018, 2017 et 2016 ainsi que des informations additionnelles sur chacun des éléments exclus du résultat tiré des activités de base.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Résultat tiré des activités de base¹	5 610 \$	4 565 \$	4 021 \$
Éléments exclus du résultat tiré des activités de base			
Résultats techniques liés aux placements exclus du résultat tiré des activités de base ²	200	167	–
Incidence directe des marchés des actions, des taux d'intérêt et des obligations au titre des garanties de rente variable ³ (voir tableau ci-dessous)	(857)	209	(484)
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles ⁴	(51)	(35)	(453)
Incidence liée à la réforme fiscale aux États-Unis ⁵	124	(1 777)	–
Charge liée à la décision de modifier la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles ⁶	–	(1 032)	–
Frais de restructuration ⁷	(263)	–	–
Transactions de réassurance et autres ⁸	37	7	(155)
Total des éléments exclus du résultat tiré des activités de base	(810)	(2 461)	(1 092)
Résultat net attribué aux actionnaires	4 800 \$	2 104 \$	2 929 \$

¹ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

² Conformément à notre définition du résultat tiré des activités de base, nous incluons des résultats techniques favorables nets liés aux placements d'au plus 400 millions de dollars comptabilisés au cours d'un seul exercice à titre de profits sur les placements liés aux activités de base (voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR »). Les éléments exclus du résultat tiré des activités de base comprennent les résultats techniques favorables nets liés aux placements qui dépassent 400 millions de dollars par année ou les résultats techniques défavorables nets liés aux placements depuis le début de l'exercice. En 2018, nous avons enregistré des profits sur les résultats techniques liés aux placements de 600 millions de dollars qui tenaient compte de l'incidence favorable des activités de réinvestissement des titres à revenu fixe sur l'évaluation de nos provisions mathématiques et de nos résultats solides au chapitre du crédit, contrebalancés en partie par les rendements plus bas que prévu

¹ Avec prise d'effet en 2018, les résultats techniques sont présentés compte non tenu de la participation minoritaire. Les chiffres des périodes comparatives ont été retraités.

² Se reporter à la rubrique « Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs » qui précède.

(y compris les variations de la juste valeur) sur les actifs alternatifs à long terme, dont ceux du secteur du pétrole et du gaz au quatrième trimestre. En 2017, nous avons généré des profits sur les résultats techniques liés aux placements de 567 millions de dollars qui tenaient compte de l'incidence favorable des activités de réinvestissement des titres à revenu fixe sur l'évaluation de nos provisions mathématiques et de nos solides résultats au chapitre du crédit, contrebalancés en partie par des rendements plus bas que prévu (y compris les variations de la juste valeur) sur les actifs alternatifs à long terme.

- 3) L'incidence directe des marchés des actions et des taux d'intérêt se rapporte à nos hypothèses relatives à l'évaluation des provisions mathématiques et comprend les modifications apportées aux hypothèses de taux d'intérêt ainsi qu'aux profits et pertes tirés des résultats techniques sur les dérivés associés à nos couvertures d'actions à grande échelle. Nous incluons également les profits et les pertes sur la vente de titres d'emprunt DV, car la direction pourrait être en mesure de compenser partiellement les incidences directes des variations des taux d'intérêt présentées dans les composantes du passif. D'autres renseignements liés à la charge de 2018 et au profit de 2017 figurent dans le tableau ci-après.
- 4) En 2018, l'examen annuel des méthodes et hypothèses actuarielles a donné lieu à l'imputation d'une charge nette de 51 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires. Les réserves ont été haussées pour tenir compte des hypothèses relatives aux résultats techniques et nous avons comptabilisé une incidence favorable nette découlant de l'examen des hypothèses relatives aux placements et d'autres mises à jour. (Pour plus de renseignements sur les charges de 2018 et de 2017, voir la rubrique « Principales méthodes actuarielles et comptables – Examen des méthodes et hypothèses actuarielles » ci-après.)
- 5) La charge de 1,8 milliard de dollars de 2017 a trait à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis. Celle-ci prévoit une réduction du taux d'imposition des sociétés américaines, qui passe de 35 % à 21 %, et l'imposition de limites à la déductibilité des provisions. En 2018, nous avons mis à jour notre estimation et avons comptabilisé un profit de 124 millions de dollars.
- 6) La charge de 2017 tient compte d'une charge après impôts de 1,0 milliard de dollars liée à notre décision de réduire la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles en Amérique du Nord.
- 7) La charge de 263 millions de dollars de 2018 a trait essentiellement au programme de départ volontaire du plan de transformation de nos activités au Canada et à notre programme de départ à la retraite anticipé volontaire en Amérique du Nord, ainsi qu'aux coûts d'optimisation de l'espace utilisé pour nos bureaux aux États-Unis et au Canada. Pour plus de renseignements sur les frais de restructuration, voir la rubrique « Faits saillants stratégiques » qui suit.
- 8) Le profit de 37 millions de dollars de 2018 comprend un profit découlant des transactions de réassurance en externe, contrebalancé en partie par une provision pour règlement de litige aux États-Unis et une charge liée à l'intégration des activités acquises auprès de Standard Chartered et de Standard Life plc. Le profit net de 7 millions de dollars de 2017 comprend un profit découlant de la restructuration interne d'une entité juridique, contrebalancé en partie par une provision pour règlement de litige, les frais de restructuration des activités en Thaïlande, les frais de remboursement anticipé de la dette et les coûts liés à l'intégration des activités acquises auprès de Standard Chartered et de Standard Life plc. La charge de 155 millions de dollars de 2016 comprend les frais de restructuration de nos activités d'assurance soins de longue durée aux États-Unis et de nos activités en Indonésie, les frais de restructuration liés à la fermeture de notre centre de services technologiques partagés en Malaisie et les coûts d'intégration des activités relatives aux régimes de retraite de la New York Life, contrebalancés en partie par un profit lié à un régime de retraite de la Société.

Le profit (la perte) net lié à l'incidence directe des marchés des actions, des taux d'intérêt et des obligations au titre des garanties de rente variable présenté dans le tableau ci-dessus est attribuable à ce qui suit :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Incidence directe des marchés des actions et des obligations au titre des garanties de rente variable ¹	(928)\$	533 \$	(364)\$
Taux de réinvestissement des titres à revenu fixe utilisés dans l'évaluation des provisions mathématiques ²	354	(200)	(335)
Vente d'obligations DV et de dérivés détenus dans le secteur Services généraux et autres	(283)	(41)	370
Éléments liés à l'atténuation des risques ³	–	(83)	(155)
Incidence directe des marchés des actions, des taux d'intérêt et des obligations au titre des garanties de rente variable	(857)\$	209 \$	(484)\$

¹ En 2018, la perte nette de 928 millions de dollars comprenait une perte de 1 718 millions de dollars découlant de l'exposition brute aux actions, contrebalancée en partie par un profit de 767 millions de dollars lié aux couvertures dynamiques et de 23 millions de dollars lié aux couvertures à grande échelle. En 2017, le profit net de 533 millions de dollars comprenait un profit de 1 486 millions de dollars découlant de l'exposition brute aux actions, contrebalancé en partie par des charges de 892 millions de dollars liées aux couvertures dynamiques et de 61 millions de dollars liées aux couvertures à grande échelle.

² En 2018, le profit de 354 millions de dollars lié aux hypothèses de réinvestissement des titres à revenu fixe découlait essentiellement de l'élargissement des écarts de taux des obligations de sociétés qui a donné lieu à une hausse des taux de réinvestissement pour les achats futurs de titres à revenu fixe utilisés dans l'évaluation des provisions mathématiques, contrebalancé en partie par les fluctuations des taux sans risque et le creusement des écarts de taux des swaps qui a entraîné une diminution de la juste valeur de nos swaps. En 2017, la charge de 200 millions de dollars découlait de la diminution des écarts de taux des obligations de sociétés qui a entraîné un recul des taux de réinvestissement pour les achats futurs de titres à revenu fixe utilisés dans l'évaluation des provisions mathématiques et de l'augmentation des écarts de taux des swaps qui a donné lieu à une baisse de la juste valeur de nos swaps.

³ Aucune mesure particulière n'a été prise en 2018. En 2017, nous avons élargi notre programme de couverture dynamique au Japon.

Résultat par action ordinaire

Le résultat dilué par action ordinaire pour 2018 s'est établi à 2,33 \$, comparativement à 0,98 \$ en 2017. Le résultat tiré des activités de base dilué par action ordinaire pour 2018 s'est établi à 2,74 \$, comparativement à 2,22 \$ en 2017. Les variations de ces mesures étaient liées respectivement à l'augmentation du résultat net et du résultat tiré des activités de base. Le nombre dilué moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation était de 1 988 millions en 2018 et de 1 986 millions en 2017.

Rendement des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires

Le rendement des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires (« RCP ») était de 11,6 % en 2018, comparativement à 5,0 % en 2017, et le rendement des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires tiré des activités de base (« RCP tiré des activités de base »)¹ était de 13,7 % en 2018, en regard de 11,3 % en 2017. Les variations découlent de l'augmentation du résultat. Les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires moyens ont augmenté de 2 % pour atteindre 39,8 milliards de dollars en 2018, en comparaison de 38,9 milliards de dollars en 2017.

Le **ratio d'efficience** s'est fixé à 52,0 % en 2018, en comparaison du ratio de 55,4 % en 2017. L'augmentation des frais généraux inclus dans le résultat tiré des activités de base a été de 3 %, alors que le résultat tiré des activités de base avant impôts a progressé de 19 %, de sorte que le ratio d'efficience s'est amélioré de 3,4 points de pourcentage.

¹ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

Croissance

Mesures de la croissance

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2018	2017	2016
Souscriptions d'EPA en Asie	4 012 \$	3 747 \$	3 307 \$
Souscriptions d'EPA au Canada	975	1 366	978
Souscriptions d'EPA aux États-Unis	553	603	608
Total des souscriptions d'EPA ¹	5 540	5 716	4 893
Valeur des affaires nouvelles en Asie	1 443	1 201	998
Valeur des affaires nouvelles au Canada	207	191	139
Valeur des affaires nouvelles aux États-Unis	98	51	59
Total de la valeur des affaires nouvelles ¹	1 748	1 443	1 196
Apports bruts des activités de gestion de patrimoine et d'actifs (en milliards de dollars) ¹	119,0	122,0	118,2
Apports nets des activités de gestion de patrimoine et d'actifs (en milliards de dollars) ¹	1,6	18,3	16,5
Actifs gérés et administrés des activités de gestion de patrimoine et d'actifs (en milliards de dollars) ¹	608,8	609,0	554,1
Total des actifs gérés et administrés (en milliards de dollars) ¹	1 083,5	1 071,3	1 004,8

¹ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

Les **souscriptions d'équivalents primes annualisées (« EPA »)**¹ se sont chiffrées à 5 540 milliards de dollars en 2018, une baisse de 3 %² par rapport à celles de 2017. En Asie, les souscriptions d'EPA ont augmenté de 6 % en 2018 en regard de celles de 2017, du fait de la croissance dans la plupart des marchés, y compris une hausse de 20 % des souscriptions par l'intermédiaire de DBS Bank. Les souscriptions d'EPA ont reculé de 3 % au Japon en 2018 en comparaison de celles de 2017, l'incidence des pressions concurrentielles subies au premier semestre de l'exercice ayant été contrebalancée en grande partie par la solidité des souscriptions de notre nouveau produit d'assurance vie temporaire détenu par les entreprises au deuxième semestre de l'exercice. À Hong Kong, les souscriptions d'EPA ont progressé de 11 % en 2018 par rapport à celles de 2017, du fait de la croissance dans nos réseaux d'agents et de bancassurance. L'augmentation de 13 % des souscriptions d'EPA dans les autres régions d'Asie³ en 2018 en comparaison de celles de 2017 découle de la hausse des souscriptions de produits de protection, contrebalancée en partie par la baisse des souscriptions de produits liés aux placements à prime unique attribuable à la volatilité du marché en 2018. Au Canada, les souscriptions d'EPA ont reculé de 29 % en 2018 en regard de celles de 2017, du fait de la diminution des souscriptions de produits d'assurance collective pour des groupes de grande taille. Les souscriptions de produits d'assurance individuelle au Canada ont été similaires à celles de 2017, les avantages découlant du lancement de Vie Manuvie avec participation ayant été contrebalancés par l'incidence de la hausse des tarifs au cours de l'exercice précédent. Aux États-Unis, les souscriptions d'EPA ont diminué de 8 % en 2018 en comparaison de celles de 2017, du fait de la concurrence accrue dans le segment international des clients bien nantis et des mesures prises pour maintenir les marges.

La **valeur des affaires nouvelles (« VAN »)**¹ a totalisé 1,7 milliard de dollars en 2018, une hausse de 20 % comparativement à celle de 2017. En Asie, la VAN a progressé de 19 % en regard de celle de 2017 pour s'établir à 1,4 milliard de dollars, du fait de la hausse des souscriptions, des économies d'échelle et de la composition favorable des produits. Au Canada, la VAN a progressé de 8 % pour s'établir à 207 millions de dollars, les avantages tirés du lancement de Vie Manuvie avec participation et de la nouvelle tarification des produits ayant été contrebalancés en partie par la baisse des souscriptions de produits d'assurance collective. Aux États-Unis, la VAN a bondi de 90 % pour se fixer à 98 millions de dollars, en raison de la révision de la tarification des produits visant à améliorer les marges.

Les **apports bruts¹ des activités de gestion de patrimoine et d'actifs** de 119 milliards de dollars en 2018 ont reculé de 2 % en regard de ceux de 2017. Le recul est principalement imputable à la baisse des apports bruts de particuliers aux États-Unis dans un contexte de recul des marchés des actions et aux apports bruts moins élevés provenant des fonds du marché monétaire à l'intention des particuliers en Chine continentale. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'augmentation de 5,4 milliards de dollars dans le sous-secteur de la gestion d'actifs pour des clients institutionnels attribuable au lancement du John Hancock Infrastructure Fund et d'un compte immobilier géré séparément ainsi qu'au financement de deux importants mandats de titres à revenu fixe.

Les **apports nets¹ des activités de gestion de patrimoine et d'actifs** se sont établis à 1,6 milliard de dollars en 2018, en comparaison de 18,3 milliards de dollars en 2017. En 2018, les apports nets se sont chiffrés à 5,7 milliards de dollars en Asie, en regard des apports nets de 6,6 milliards de dollars en 2017, ce qui s'explique par les apports bruts moins élevés provenant des fonds du marché monétaire à l'intention des particuliers en Chine continentale. Au Canada, les apports nets se sont établis à 2,0 milliards de dollars en 2018, en comparaison d'apports nets de 3,7 milliards de dollars en 2017, en raison de la hausse des rachats de produits destinés aux particuliers. Aux États-Unis, les apports nets se sont chiffrés à un montant négatif de 6,1 milliards de dollars en 2018, contre des apports nets positifs de 7,9 milliards de dollars en 2017, du fait de la hausse des rachats de produits destinés aux particuliers dans un contexte de recul des marchés des actions.

¹ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

² Le taux de croissance (du recul) des souscriptions d'EPA, des apports bruts, de la VAN, des actifs gérés et administrés, du résultat tiré des activités de base, des actifs gérés et du BAIIA tiré des activités de base est présenté selon un taux de change constant. Le taux de change constant est une mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

³ Les autres régions d'Asie excluent le Japon et Hong Kong.

Actifs gérés et administrés¹

Au 31 décembre 2018, les actifs gérés et administrés totalisaient 1 084 milliards de dollars, une baisse de 5 % par rapport à ceux au 31 décembre 2017 imputable essentiellement à la conjoncture macroéconomique difficile au quatrième trimestre de 2018 (« T4 2018 »). Au 31 décembre 2018, les actifs gérés et administrés de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde étaient de 609 milliards de dollars, une baisse de 6 % en regard de ceux au 31 décembre 2017, attribuable à la raison susmentionnée.

Actifs gérés et administrés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Fonds général	353 664 \$	334 222 \$	321 869 \$
Actif net des fonds distincts ¹	313 209	324 307	315 177
Fonds communs de placement, gestion d'actifs institutionnels et autres ^{1,2}	292 200	289 559	255 685
Total des actifs gérés	959 073	948 088	892 731
Autres actifs administrés	124 449	123 188	112 072
Total des actifs gérés et administrés	1 083 522 \$	1 071 276 \$	1 004 803 \$

¹ Les actifs des fonds distincts, des fonds communs de placement et des autres fonds ne peuvent pas servir à régler les passifs du fonds général de la Société.

² Les autres fonds représentent les caisses de retraite, les caisses en gestion commune, les fonds de dotation et d'autres fonds institutionnels que gère la Société au nom de tiers.

Produits

Les produits englobent i) les primes des polices d'assurance vie et maladie et des produits de rente fixe, nettes des primes cédées à des réassureurs, ii) les revenus de placement comprenant les produits tirés des actifs du fonds général, les résultats au chapitre du crédit, et les profits et pertes sur les actifs détenus par le secteur Services généraux, iii) les produits d'honoraires et autres produits tirés des services offerts, et iv) les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur notre programme de couverture à grande échelle. Les équivalents primes de type « services administratifs seulement » (« SAS »), ainsi que les dépôts reçus par la Société au titre des contrats de placement, notamment les fonds distincts, les fonds communs de placement et les fonds gérés, ne sont pas inclus dans les produits. Cependant, les produits d'honoraires reçus sur ces produits sont inclus dans les produits. Les honoraires générés par les dépôts et les équivalents primes pour SAS et les équivalents dépôts représentent une part importante de nos activités; par conséquent, les produits ne représentent pas entièrement les souscriptions et les autres activités de chaque période.

Les produits avant les profits réalisés et latents sur les placements ont totalisé 48,0 milliards de dollars en 2018 par rapport à 52,6 milliards de dollars en 2017. La diminution découle de l'incidence nette sur les primes cédées de la réassurance d'un bloc de contrats traditionnels de rente immédiate individuelle aux États-Unis en 2018 et d'une modification à l'entente de réassurance du sous-secteur de l'assurance collective au Canada, contrebalancées en partie par la croissance des activités en Asie.

En 2018, les pertes nettes réalisées et latentes sur les placements dans les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur le programme de couverture à grande échelle se sont établies à 9,0 milliards de dollars, en comparaison d'un profit de 5,7 milliards de dollars en 2017. La perte subie en 2018 découlait principalement des hausses des taux d'intérêt en Amérique du Nord et en Asie. Les autres pertes étaient imputables au recul des marchés des actions, le rendement de tous les principaux indices ayant diminué au cours de l'exercice. En 2017, les profits de placement nets réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur le programme de couverture à grande échelle se sont établis à 5,7 milliards de dollars, du fait principalement du recul des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et à Hong Kong.

Voir la rubrique « Incidence de la comptabilisation à la juste valeur » ci-après.

Produits

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Primes brutes	39 150 \$	36 361 \$	36 659 \$
Primes cédées à des réassureurs	(15 138)	(8 151)	(9 027)
Primes, montant net	24 012	28 210	27 632
Revenus de placement	13 560	13 649	13 390
Autres produits	10 428	10 746	11 181
Produits avant profits et pertes réalisés et latents sur les placements	48 000	52 605	52 203
Profits et pertes réalisés et latents sur les placements dans les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur le programme de couverture à grande échelle	(9 028)	5 718	1 134
Total des produits	38 972 \$	58 323 \$	53 337 \$

¹ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

Solidité financière

Mesures de solidité financière

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2018	2017	2016
Ratio total du TSAV de Manufacturers ¹	143 %	s. o.	s. o.
Ratio d'endettement	28,6 %	30,3 %	29,5 %
Fonds propres consolidés	56 010 \$	50 659 \$	50 235 \$
Valeur comptable par action ordinaire (\$)	21,38 \$	18,89 \$	19,37 \$
Valeur comptable par action ordinaire, compte non tenu du cumul des autres éléments du résultat global (\$)	18,23 \$	16,83 \$	16,66 \$

¹ Le 1^{er} janvier 2018, le régime fondé sur le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (« TSAV ») a remplacé le régime fondé sur le Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (« MMPRCE »).

Le **ratio total du TSAV** de Manufacturers était de 143 % au 31 décembre 2018, en comparaison d'une cible de surveillance de 100 %. Comme c'était la première année que le nouveau régime du TSAV du Bureau du surintendant des institutions financières, qui a remplacé le régime du MMPRCE, était en vigueur, il n'existe pas de données comparatives pour l'exercice précédent. Voir la rubrique « Cadre de gestion des fonds propres – Situation des fonds propres réglementaires » qui suit.

Fonds propres consolidés

Les fonds propres consolidés¹ s'établissaient à 56,0 milliards de dollars au 31 décembre 2018, contre 50,7 milliards de dollars au 31 décembre 2017, une augmentation d'environ 5,3 milliards de dollars. L'augmentation en regard du 31 décembre 2017 est attribuable principalement au résultat net attribué aux actionnaires, net des dividendes versés, de 2,9 milliards de dollars, à l'émission nette de fonds propres d'environ 100 millions de dollars, soit l'émission nette de dette subordonnée et d'actions privilégiées diminuée de l'incidence nette des rachats d'actions et de l'émission d'actions aux fins du programme de réinvestissement des dividendes (étant donné que les titres d'emprunt de premier rang ne correspondent pas à la définition de fonds propres, les titres d'emprunt de premier rang de 400 millions de dollars remboursés en 2018 n'ont pas eu d'incidence sur la variation des fonds propres) et à l'augmentation nette du cumul des autres éléments du résultat global. L'augmentation nette du cumul des autres éléments du résultat global est imputable à la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, contrebalancée en partie par l'incidence de la hausse des taux d'intérêt et du recul des marchés des actions sur les actifs classés comme étant DV.

Le **ratio d'endettement de la SFM** a diminué pour s'établir à 28,6 % au 31 décembre 2018, contre 30,3 % au 31 décembre 2017, en raison de l'augmentation de 5,0 milliards de dollars des capitaux propres, attribuable au résultat et à l'incidence de l'affaiblissement du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Valeur comptable par action ordinaire

Au 31 décembre 2018, la valeur comptable par action ordinaire était de 21,38 \$, une hausse de 13 % en regard de 18,89 \$ au 31 décembre 2017, et la valeur comptable par action ordinaire compte non tenu du cumul des autres éléments du résultat global était de 18,23 \$ au 31 décembre 2018, soit 8 % de plus que 16,83 \$ au 31 décembre 2017. L'augmentation de la valeur comptable par action ordinaire s'explique par la hausse de 5,0 milliards de dollars des capitaux propres, qui tenait compte d'une hausse de 2,1 milliards de dollars du cumul des autres éléments du résultat global. Au 31 décembre 2018, 1 971 millions d'actions ordinaires étaient en circulation, en regard de 1 982 millions d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2017.

Incidence de la comptabilisation à la juste valeur

Les méthodes de comptabilisation à la juste valeur ont une incidence sur l'évaluation de nos actifs et de nos passifs. L'écart entre les montants présentés de nos actifs et passifs établis à la date du bilan et de ceux établis à la date du bilan précédent selon les principes comptables de réévaluation à la valeur de marché applicables est présenté à titre de résultats techniques liés aux placements et à titre d'incidence directe des marchés des actions, des taux d'intérêt et des garanties de rente variable, chacun de ces éléments influant sur le résultat net.

En 2018, nous avons comptabilisé des pertes nettes réalisées et latentes de 9,0 milliards de dollars sur les placements (profits de 5,7 milliards de dollars en 2017).

Comme il est mentionné à la rubrique « Principales méthodes actuarielles et comptables » ci-après, les passifs nets de contrats d'assurance sont établis, selon les IFRS, au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan (« MCAB »), comme l'exige l'Institut canadien des actuaires (« ICA »). L'évaluation des provisions mathématiques comprend l'estimation des prestations et des obligations au titre des règlements futurs qui devront être versées aux titulaires de contrats sur la durée restante des contrats en vigueur, y compris le coût du traitement des contrats, après retranchement des produits futurs attendus des contrats et des revenus de placement prévus futurs attribuables aux actifs servant de soutien aux contrats. Le rendement des placements est projeté à l'aide des portefeuilles d'actifs actuels et des stratégies prévues de réinvestissement. Les profits et pertes liés aux résultats techniques sont comptabilisés lorsque les activités de la période considérée diffèrent de celles qui ont été présumées dans l'établissement des provisions mathématiques au début de la période. Nous classons les profits et les pertes par type d'hypothèses. Par exemple, les activités d'investissement de la période considérée qui ont pour effet de faire augmenter (diminuer) les revenus de placement prévus futurs attribuables aux actifs servant de soutien aux contrats donneront lieu à un profit (une perte) lié aux résultats techniques sur les placements. Voir la description des résultats sur les placements à la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

¹ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

Comme il est mentionné à la rubrique « Principales méthodes actuarielles et comptables – Modifications futures de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière », IFRS 17 devrait remplacer IFRS 4 et, par conséquent, la MCAB, en 2022 et modifiera considérablement la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance, ainsi que la présentation et les informations à fournir connexes dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société. Bien qu'il existe de nombreuses différences, les deux éléments d'importance sont les suivants :

- Selon IFRS 17, le taux d'actualisation utilisé pour estimer la valeur actualisée des passifs des contrats d'assurance est fondé sur les caractéristiques du passif, tandis que, selon la MCAB, qui est décrite ci-après (« Principales méthodes actuarielles et comptables – Calcul des provisions mathématiques – Rendement des placements »), nous utilisons les rendements actuels et projetés des actifs soutenant les provisions mathématiques pour évaluer les passifs. La différence dans l'approche pour établir le taux d'actualisation a également une incidence sur le moment où les résultats techniques liés aux placements sont générés. Comme il est décrit à la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après, selon la MCAB, les résultats techniques liés aux placements comprennent les résultats des placements et l'incidence des activités de placement. Selon IFRS 17, l'incidence des activités de placement se produira sur la durée de vie du nouvel actif.
- Selon IFRS 17, les profits découlant des affaires nouvelles sont comptabilisés au bilan et amortis en résultat à mesure que les services sont fournis. Selon la MCAB, les profits (et les pertes) découlant des affaires nouvelles sont comptabilisés immédiatement en résultat. En 2018, nous avons comptabilisé des profits (après impôts) de 746 millions de dollars découlant des affaires nouvelles dans le résultat net attribué aux actionnaires (680 millions de dollars en 2017).

Risques liés aux actions cotées et aux taux d'intérêt

Au 31 décembre 2018, il a été estimé qu'un recul de 10 % des marchés des actions se traduirait par une charge de 680 millions de dollars, et une diminution de 50 points de base des taux d'intérêt, pour toutes les durées et tous les marchés, entraînerait l'imputation au résultat d'une charge de 100 millions de dollars. Voir les rubriques « Gestion du risque » et « Facteurs de risque » ci-après.

Incidence des taux de change

Nous exerçons des activités à l'échelle mondiale, notamment au Canada, aux États-Unis et dans divers marchés d'Asie, et nous générons des produits et engageons des charges en devises locales dans ces territoires, produits et charges qui sont tous convertis en dollars canadiens. Nous sommes surtout exposés au risque lié aux fluctuations du taux de change du dollar américain.

Les éléments qui ont une incidence sur nos comptes de résultat consolidés sont convertis en dollars canadiens au moyen des taux de change moyens de chaque trimestre. Pour ce qui est des éléments qui touchent nos états de la situation financière consolidés, la conversion des devises est fondée sur les taux de clôture. Le tableau qui suit présente les taux de change les plus pertinents pour 2018 et 2017.

Taux de change	Trimestriels					Annuels	
	T4 2018	T3 2018	T2 2018	T1 2018	T4 2017	2018	2017
Moyen ¹							
Dollar américain	1,3204	1,3070	1,2912	1,2647	1,2712	1,2958	1,2980
Yen	0,0117	0,0117	0,0118	0,0117	0,0113	0,0117	0,0116
Dollar de Hong Kong	0,1687	0,1666	0,1645	0,1616	0,1628	0,1654	0,1666
Fin de la période							
Dollar américain	1,3642	1,2945	1,3168	1,2894	1,2545	1,3642	1,2545
Yen	0,0124	0,0114	0,0119	0,0121	0,0111	0,0124	0,0111
Dollar de Hong Kong	0,1742	0,1654	0,1678	0,1643	0,1605	0,1742	0,1605

¹⁾ Les données sur les taux moyens pour le trimestre proviennent de la Banque du Canada et s'appliquent aux éléments des comptes de résultat consolidés pour chaque période. Le taux moyen pour l'exercice correspond à une moyenne des quatre taux moyens trimestriels.

Le résultat net attribué aux actionnaires et le résultat tiré des activités de base des établissements de la Société à l'étranger sont convertis en dollars canadiens et, en général, notre résultat net attribué aux actionnaires et notre résultat tiré des activités de base sont avantagés par l'affaiblissement du dollar canadien et désavantagés par son raffermissement. Toutefois, en périodes de pertes, l'affaiblissement du dollar canadien se traduit par une augmentation des pertes. L'incidence relative du change au cours d'une période donnée découle de la fluctuation des taux de change et du pourcentage du résultat qui est généré par nos établissements à l'étranger.

En 2018, les fluctuations des taux de change n'ont pas eu d'incidence importante sur le résultat tiré des activités de base par rapport à celui de 2017. L'incidence des taux de change sur les éléments exclus du résultat tiré des activités de base ne fournit pas d'informations pertinentes en raison de la nature de ces éléments.

Faits saillants stratégiques

En 2018, Manuvie a continué de mettre de l'avant ses cinq priorités et son objectif qui est de devenir la plus grande société mondiale de son secteur axée sur le numérique et les clients et générant un rendement pour les actionnaires parmi les meilleurs.

Pour optimiser notre portefeuille et utiliser au mieux nos fonds propres, nous avons l'objectif de libérer jusqu'à 5 milliards de dollars des fonds propres affectés à nos activités traditionnelles en Amérique du Nord d'ici 2022. Nos activités traditionnelles en Amérique du Nord comprennent les produits d'assurance soins de longue durée aux États-Unis, la plupart des contrats de rente variable, les blocs fermés de produits d'assurance vie et les blocs fermés de produits à revenu fixe.

En 2018, nous avons libéré des fonds propres de 3,0 milliards de dollars, et les initiatives que nous avons annoncées, lorsqu'elles auront été pleinement réalisées, devraient permettre de libérer des fonds propres additionnels de 0,7 milliard de dollars en 2019¹. Un montant de 1,9 milliard de dollars des fonds propres de 3,0 milliards de dollars libérés en 2018 était lié à la réduction de la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles, et un montant de 1,1 milliard de dollars découlait des transactions de réassurance et des autres mesures touchant nos activités traditionnelles en Amérique du Nord (0,6 milliard de dollars aux États-Unis et 0,5 milliard de dollars au Canada). La réduction de la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition du portefeuille d'actifs découlait de la décision annoncée en décembre 2017 de libérer jusqu'à environ 2 milliards de dollars de fonds propres au cours des 12 à 18 mois suivants dans notre portefeuille. Nous prévoyons que cette réduction sera pleinement achevée d'ici le milieu de 2019¹.

Pour gérer rigoureusement nos coûts afin d'accroître notre compétitivité et de créer de la valeur, nous saisissons toutes les possibilités qui s'offrent à nous de simplifier nos processus et de les transformer au numérique et tirons parti de notre envergure pour réaliser des économies d'échelle. En 2018, nous avons annoncé des initiatives qui devraient, selon nous, générer des économies de coûts annuelles de plus de 300 millions de dollars avant impôts, dont la quasi-totalité sera réalisée d'ici la fin de 2019. Ces initiatives incluent un programme de départ volontaire dans le cadre du plan de transformation de nos activités au Canada, et un programme de départ à la retraite volontaire pour les employés admissibles en Amérique du Nord. Nous avons également commencé à optimiser l'espace utilisé par nos bureaux aux États-Unis et au Canada et avons lancé une initiative pluriannuelle d'impartition des TI aux États-Unis. En outre, dans le but de renforcer l'engagement de nos employés et de rehausser l'expérience client, nous avons mis sur pied nombre d'initiatives conçues pour améliorer les processus et l'expérience client tout en réduisant les coûts.

Nous nous sommes fixé l'objectif d'atteindre un ratio d'efficacité de 50 % et de réduire les charges d'environ 1 milliard de dollars d'ici 2022. En 2018, notre ratio d'efficacité s'est établi à 52 %, et nous avons réduit les charges de 300 millions de dollars. Bien que nous soyons satisfaits d'avoir réduit la croissance des charges pour la ramener à moins de la moitié des niveaux historiques, notre initiative d'amélioration du ratio d'efficacité n'est encore qu'à ses débuts, et le ratio fluctuera à mesure que nous investissons dans nos initiatives stratégiques et de conformité à la réglementation et que nous mettrons en œuvre des mesures d'efficacité sur le plan des charges.

Pour accélérer la croissance de nos activités à potentiel plus élevé (Asie, Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, assurance collective au Canada et produits d'assurance comportementale), nous mettons l'accent sur un certain nombre d'initiatives visant l'élargissement de notre réseau de distribution et de notre gamme de produits et services. En 2018, nous avons notamment, en ce qui a trait aux produits d'assurance comportementale, lancé le programme ManulifeMOVE à Singapour, accru le nombre de produits et de distributeurs admissibles à ce programme à Hong Kong et en Chine continentale, élargi le programme Vitalité Manuvie pour inclure tous les produits d'assurance vie Temporaire Famille destinés aux particuliers, annoncé la mise en place du programme Vitalité Manuvie pour les produits d'assurance collective au Canada et ajouté la caractéristique Vitality GO de John Hancock à tous les contrats d'assurance vie aux États-Unis. Les autres initiatives de croissance mises sur pied pour chaque secteur sont décrites à la rubrique « Faits saillants stratégiques » de chaque secteur.

Nous nous sommes fixé l'objectif que, d'ici 2022, les deux tiers du résultat tiré des activités de base proviendront d'activités à potentiel élevé. En 2018, ces activités ont généré plus de 55 % du résultat tiré des activités de base.

Pour prioriser nos clients, nous implantons de nombreux processus et systèmes numériques centrés sur les clients. En 2018, nous avons notamment simplifié le traitement des demandes de règlement et des sinistres pour nos clients asiatiques, nous sommes devenus la première société d'assurance vie canadienne à effectuer la tarification par voie de l'intelligence artificielle, nous avons mis en place une plateforme de conseils financiers offerts directement aux consommateurs aux États-Unis et nous avons lancé un programme novateur de placement axé sur les objectifs au Canada. Les initiatives visant les clients pour chaque secteur sont présentées à la rubrique « Résultats par secteur – Faits saillants stratégiques » ci-après.

Pour évaluer les progrès réalisés, nous mettons en œuvre à l'heure actuelle des systèmes de mesure du taux net de recommandation dans tous les marchés et nous nous sommes fixé l'objectif d'améliorer notre taux net de recommandation, une mesure normalisée de la satisfaction de la clientèle, de 30 points d'ici 2022.

Pour maintenir une équipe très performante, nous mettons l'accent sur la promotion de la bonne culture afin de continuer d'attirer, de perfectionner et de maintenir en poste des professionnels talentueux, partout où nous exerçons nos activités, et afin de mobiliser nos employés et les encourager à se focaliser sur les clients. En 2018, nous avons publié nos nouvelles valeurs d'entreprise qui définissent la façon dont nous exerçons nos activités et travaillons en équipe. Elles façonnent les interactions entre les employés et avec nos clients.

Nous nous sommes fixé l'objectif d'atteindre un taux de mobilisation des employés parmi les meilleurs des sociétés mondiales de services financiers d'ici 2022. En 2018, ce taux a été légèrement supérieur à la médiane, de sorte que nous nous sommes classés dans la fourchette inférieure du deuxième quartile. Les plans de rationalisation des processus et des systèmes mentionnés précédemment sont appuyés par des mesures qui, de l'avis de nos employés, amélioreront la mobilisation.

¹ Se reporter à la rubrique « Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs » qui précède.

Asie

La stratégie du secteur Asie centrée sur les clients en fait un fournisseur de premier plan de produits d'assurance et de produits d'accumulation de patrimoine fondés sur l'assurance. Présents dans bon nombre des zones économiques les plus importantes et vigoureuses d'Asie, nous exerçons nos activités sur les marchés suivants : Japon, Hong Kong, Macao, Singapour, Chine continentale, Indonésie, Vietnam, Philippines, Malaisie, Cambodge et Thaïlande. Nous sommes en excellente position pour tirer parti des caractéristiques démographiques intéressantes de la région, soutenus par les efforts importants que nous déployons pour créer de la valeur pour nos clients, nos employés et nos actionnaires.

Nous disposons d'un réseau de distribution à canaux multiples diversifié, y compris près de 80 000 agents contractuels ainsi que plus de 100 partenaires bancaires, et nous travaillons également avec plusieurs agents, conseillers financiers et courtiers indépendants. Nous avons conclu huit partenariats de bancassurance exclusifs, notamment un partenariat à long terme avec DBS à Singapour, à Hong Kong, en Chine continentale et en Indonésie qui nous donne accès à plus de 14 millions de clients bancaires.

En 2018, le secteur Asie a contribué à hauteur de 29 % au résultat tiré des activités de base des secteurs d'exploitation de la Société et, au 31 décembre 2018, il représentait 10 % des actifs gérés et administrés de la Société.

Rentabilité

Le secteur Asie a affiché un résultat net attribué aux actionnaires de 1 687 millions de dollars en 2018, comparativement à 1 834 millions de dollars en 2017. Le résultat net attribué aux actionnaires tient compte du résultat tiré des activités de base, lequel s'est établi à 1 749 millions de dollars en 2018, en comparaison de 1 453 millions de dollars en 2017, et d'éléments exclus du résultat tiré des activités de base, qui représentaient une charge nette de 62 millions de dollars en 2018, en regard d'un profit net de 381 millions de dollars en 2017.

Exprimé en dollars américains, la monnaie de présentation du secteur, le résultat net attribué aux actionnaires s'est établi à 1 303 millions de dollars américains en 2018, en regard de 1 410 millions de dollars américains en 2017, et le résultat tiré des activités de base s'est fixé à 1 349 millions de dollars américains en 2018, en comparaison de 1 121 millions de dollars américains en 2017. Les éléments exclus du résultat tiré des activités de base sont décrits dans le tableau qui suit et représentaient une charge nette de 46 millions de dollars américains en 2018, et un profit net de 289 millions de dollars américains en 2017.

En 2018, le résultat tiré des activités de base a progressé de 20 % par rapport à celui de 2017, après rajustement pour tenir compte de l'incidence des variations des taux de change. Cette progression du résultat tiré des activités de base est attribuable à l'incidence favorable des affaires nouvelles découlant de la hausse des volumes de souscriptions et de l'amélioration de la composition du portefeuille de produits, et à l'augmentation des contrats en vigueur.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du résultat net attribué aux actionnaires et du résultat tiré des activités de base du secteur Asie pour 2018, 2017 et 2016.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Résultat tiré des activités de base¹	1 749 \$	1 453 \$	1 321 \$	1 349 \$	1 121 \$	998 \$
Éléments visant le rapprochement du résultat tiré des activités de base et du résultat net attribué aux actionnaires :						
Incidence directe des marchés des actions et des taux d'intérêt et des obligations au titre de garanties de rente variable ²	(375)	12	(433)	(287)	2	(326)
Résultats techniques liés aux placements associés à la négociation de titres à revenu fixe, à des hausses de valeur de marché en excédent du rendement attendu des actifs alternatifs, aux changements dans la composition des actifs et aux résultats au chapitre du crédit	284	242	91	219	186	69
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles	27	166	(161)	21	132	(122)
Autres ³	2	(39)	–	1	(31)	–
Résultat net attribué aux actionnaires	1 687 \$	1 834 \$	818 \$	1 303 \$	1 410 \$	619 \$

¹ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

² L'incidence directe des marchés des actions et des taux d'intérêt est fonction de nos hypothèses relatives à l'évaluation des provisions mathématiques et comprend des modifications apportées aux hypothèses relatives aux taux d'intérêt. La charge nette de 375 millions de dollars en 2018 (profit net de 12 millions de dollars en 2017) comprenait une charge de 23 millions de dollars (profit de 47 millions de dollars en 2017) liée à des rentes variables non assorties d'une couverture dynamique, une charge de 317 millions de dollars (profit de 130 millions de dollars en 2017) sur les placements en actions du fonds général servant de soutien aux provisions mathématiques, une charge de 27 millions de dollars (charge de 151 millions de dollars en 2017) liée aux taux de réinvestissement des titres à revenu fixe utilisés dans l'évaluation des provisions mathématiques, et une charge de 8 millions de dollars (charge de 12 millions de dollars en 2017) liée aux obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique. À la fin de 2018, 99 % de la valeur garantie des contrats de rente variable faisait l'objet d'une couverture dynamique (92 % en 2017). Notre stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable n'est pas conçue pour annuler entièrement la sensibilité des provisions mathématiques à tous les risques associés aux garanties intégrées dans ces produits.

³ Les autres éléments de 2017 comprenaient les frais de restructuration engagés en Thaïlande.

Croissance (tous les pourcentages sont selon un taux de change constant)

Les **souscriptions d'EPA** en 2018 se sont établies à 3 094 millions de dollars américains, une hausse de 6 % en comparaison de celles de 2017, étant donné que la croissance des souscriptions à Hong Kong et dans les autres régions d'Asie a été contrebalancée en partie par le recul des souscriptions au Japon. Au Japon, les souscriptions d'EPA en 2018 ont été de 1 087 millions de dollars américains, soit 3 % de moins que celles de 2017. Malgré le recul des souscriptions enregistré au premier semestre de 2018 par suite de la solide concurrence dans le segment des produits d'assurance temporaire détenus par des entreprises, cette baisse a été en grande partie contrebalancée par le lancement réussi d'un nouveau produit d'assurance temporaire détenu par des entreprises au deuxième semestre de l'exercice, qui a donné lieu à une augmentation de 26 % des souscriptions par rapport à celles du deuxième semestre de 2017. À Hong Kong, les souscriptions d'EPA se sont établies à 647 millions de dollars américains en 2018, une progression de 11 % par rapport à celles de 2017, du fait de la croissance dans nos réseaux d'agents et de bancassurance. Dans les autres régions d'Asie, les souscriptions d'EPA en 2018 se sont établies à 1 360 millions de dollars américains, une hausse de 13 % en comparaison de celles de 2017. La hausse des souscriptions de produits de protection a été contrebalancée en partie par la baisse des souscriptions de produits liés aux placements à prime unique attribuable à la volatilité du marché en 2018.

La **VAN** s'est fixée à 1 112 millions de dollars américains en 2018, dépassant le milliard de dollars américains pour la première fois, une augmentation de 19 % par rapport à la VAN de 2017. En Asie, toutes nos activités ont connu une croissance. Au Japon, la VAN s'est fixée à 329 millions de dollars américains en 2018, une augmentation de 8 % en comparaison de celle de 2017, attribuable à l'augmentation des marges découlant de l'amélioration de la composition du portefeuille de produits et des mesures prises par la direction. À Hong Kong, la VAN a atteint 418 millions de dollars américains en 2018, soit 21 % de plus qu'en 2017, du fait de la hausse des souscriptions et du succès continu des produits d'assurance maladies graves. En 2018, la VAN a totalisé 365 millions de dollars américains dans les autres régions d'Asie, une hausse de 30 % comparativement à celle de 2017. La marge sur la VAN s'est fixée à 38,0 % en 2018, une hausse de 3,9 points de pourcentage en regard de celle de 2017.

Souscriptions d'EPA et VAN

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Souscriptions d'EPA	4 012 \$	3 747 \$	3 307 \$	3 094 \$	2 887 \$	2 498 \$
VAN	1 443	1 201	998	1 112	926	754

Actifs gérés

En Asie, les actifs gérés se sont établis à 78,2 milliards de dollars américains au 31 décembre 2018, une augmentation de 5,1 milliards de dollars américains, ou 8 %, par rapport à ceux au 31 décembre 2017, attribuable aux rentrées de fonds nettes des clients de 10 milliards de dollars américains, contrebalancées en partie par l'incidence de la conjoncture macroéconomique difficile au T4 2018.

Actifs gérés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Fonds général	87 323 \$	72 777 \$	62 343 \$	64 010 \$	58 009 \$	46 423 \$
Fonds distincts	19 333	18 917	18 348	14 176	15 074	13 659
Total des actifs gérés	106 656 \$	91 694 \$	80 691 \$	78 186 \$	73 083 \$	60 082 \$

Produits

En 2018, le total des produits, de 15,2 milliards de dollars américains, a reculé de 0,8 milliard de dollars américains par rapport à celui de 2017, et un montant de 3,2 milliards de dollars de ce total était lié à la diminution nette des profits et pertes réalisés et latents sur les placements, imputable essentiellement aux conditions du marché, y compris le recul des marchés des actions en 2018. La hausse de 2,4 milliards de dollars américains des produits avant les profits et pertes nets réalisés et latents sur les placements par rapport à ceux de 2017 tenait compte d'un accroissement de 1,9 milliard de dollars américains des primes, montant net. Cet accroissement découlait principalement de l'augmentation des affaires nouvelles et des contrats en vigueur, contrebalancée en partie par une baisse des souscriptions de produits à prime unique au Japon.

Produits

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Primes brutes	18 768 \$	16 215 \$	16 012 \$	14 483 \$	12 500 \$	12 084 \$
Primes cédées à des réassureurs	(656)	(503)	(428)	(507)	(384)	(327)
Primes, montant net	18 112	15 712	15 584	13 976	12 116	11 757
Revenus de placement	2 333	2 000	1 825	1 799	1 543	1 378
Autres produits	1 296	934	1 029	1 000	719	780
Produits avant les profits et pertes nets réalisés et latents sur les placements	21 741	18 646	18 438	16 775	14 378	13 915
Profits et pertes nets réalisés et latents sur les placements	(2 054)	2 044	299	(1 599)	1 563	212
Total des produits	19 687 \$	20 690 \$	18 737 \$	15 176 \$	15 941 \$	14 127 \$

Faits saillants stratégiques

L'Asie continue d'être un moteur de croissance pour Manuvie, grâce à une stratégie claire, à l'accent mis sur l'exécution, à une solide équipe et à notre présence diversifiée dans 12 marchés, ainsi qu'à une conjoncture économique intéressante. Nous exerçons nos activités dans bon nombre des marchés à la croissance la plus rapide du monde, et l'émergence de la classe moyenne, combinée au fait que l'avoire des ménages devrait doubler en Asie entre 2015 et 2025¹, soutiendra la demande de solutions financières.

En 2018, nous avons poursuivi l'accélération de notre croissance en élargissant notre réseau de distribution, et nous avons apporté de nombreux changements pour améliorer l'expérience client.

Voici quelques-unes de nos mesures d'expansion :

- Nous avons augmenté de 13 % le nombre d'agents pour le porter à près de 80 000. Le nombre de nos agents qui font partie de la Million Dollar Round Table a progressé de 41 % depuis 2017, pour s'établir à 3 000.
- Nous avons continué sur notre lancée du côté de la bancassurance. À l'heure actuelle, nous avons conclu huit partenariats de bancassurance exclusifs, y compris un important partenariat panasiatique avec DBS et l'entente de bancassurance exclusive de 15 ans signée récemment avec la Sathapana Bank au Cambodge, qui nous donnent accès à plus de 14 millions de clients bancaires.
- Nous avons ajouté de nombreuses agences de gestion générale gérées à notre réseau actuel au Japon.

En 2018, nous avons mis en œuvre de nombreuses initiatives importantes pour déployer notre stratégie numérique. Voici quelques-unes de ces initiatives :

- Nous avons ajouté la reconnaissance faciale en Chine continentale qui permet à nos agents et aux titulaires de contrat de faire la vérification en temps réel.
- Nous avons lancé eClaims à Hong Kong, au Japon et au Vietnam pour simplifier les processus de traitement des demandes de règlement et des sinistres pour nos clients et accroître l'efficacité.
- Nous avons amélioré nos points de vente électroniques primés² au Japon grâce à l'élargissement de notre gamme de produits et à l'ajout de fonctionnalités centrées sur les clients.
- Nous avons lancé le programme d'assurance comportementale ManulifeMOVE à Singapour. En outre, à Hong Kong et en Chine continentale, nous avons accru le nombre de produits admissibles au programme ManulifeMOVE ainsi que le nombre de partenaires de détail offrant ce programme. Par conséquent, les inscriptions au programme ManulifeMOVE ont doublé en 2018.
- Nous avons commandité de nombreux événements axés sur la santé et le bien-être en Asie visant à promouvoir les avantages de nos produits d'assurance comportementale. Nos clients sont notre priorité, et notre taux de recommandation s'est amélioré pour atteindre +5,4 en Asie. Nous servons dorénavant plus de 10 millions de clients, dont plus de 1 million sont nouveaux.
- Nous avons conclu un partenariat stratégique en Chine continentale avec une plateforme de soins de santé de premier plan, 111, Inc., afin d'explorer les possibilités d'offrir des produits et services novateurs grâce aux capacités combinées des deux partenaires.

Notre secteur Asie s'efforce constamment d'élargir les réseaux de distribution, de transformer au numérique les canaux et processus existants, et de renforcer ses capacités numériques. En 2018, pour accélérer le rythme de mise en œuvre, nous avons attiré des professionnels parmi les plus talentueux et avons recruté divers cadres pour le secteur Asie.

¹ Source : Avoir des ménages en Asie en 2015 – Economic Intelligence Unit; et en 2025 – estimations de Manuvie et d'Oliver Wyman.

² Prix de la University & College Designers Association (« UCDA ») (2018).

Canada

Notre secteur Canada est un fournisseur chef de file de services financiers, de produits d'assurance, de produits d'accumulation de patrimoine fondés sur l'assurance et de services bancaires, qui tire parti de l'expertise en gestion d'actifs du secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et des produits gérés par ce dernier. Les solutions complètes que nous offrons visent à répondre aux besoins d'un vaste éventail de clients et à favoriser des relations holistiques et durables.

Nous offrons des solutions de protection financière aux particuliers à revenu moyen ou élevé, aux familles et aux propriétaires d'entreprises au moyen d'une combinaison de produits concurrentiels, de conseils professionnels et d'un service à la clientèle de qualité. Nous procurons également des solutions d'assurance vie, maladie et invalidité collective aux employeurs du Canada, plus de 22 000 entreprises et organisations canadiennes ayant confié leurs régimes d'avantages sociaux à Assurance collective Manuvie. Des produits d'assurance vie et maladie et des produits spécialisés, comme l'assurance voyage, sont également offerts par l'intermédiaire de conseillers, de groupes promoteurs et d'associations, ainsi qu'au moyen de la commercialisation directe. Nous continuons d'accroître la proportion des produits assortis de caractéristiques d'assurance axées sur les comportements.

La Banque Manuvie propose à ses clients des solutions de gestion de la dette et des flux de trésorerie souples dans le cadre de leur planification financière d'ensemble. Les produits comprennent les comptes d'épargne et de chèque, les certificats de placement garanti (« CPG »), les lignes de crédit, les prêts à l'investissement, les prêts hypothécaires et d'autres programmes de prêt spécialisés, offerts par l'entremise de conseillers financiers appuyés par un vaste réseau de distribution.

En 2018, le secteur Canada a contribué à hauteur de 23 % au résultat tiré des activités de base des secteurs d'exploitation de la Société et, au 31 décembre 2018, il représentait 13 % des actifs gérés et administrés de la Société.

Rentabilité

Le résultat net attribué aux actionnaires du secteur Canada en 2018 s'est élevé à 1 011 millions de dollars, contre 554 millions de dollars en 2017. Le résultat net attribué aux actionnaires tient compte du résultat tiré des activités de base, qui s'est fixé à 1 356 millions de dollars en 2018, par rapport à 1 209 millions de dollars en 2017, et d'éléments exclus du résultat tiré des activités de base, qui correspondaient à une charge nette de 345 millions de dollars en 2018, contre une charge nette de 655 millions de dollars en 2017. Les éléments exclus du résultat tiré des activités de base sont décrits dans le tableau qui suit.

L'augmentation de 147 millions de dollars, ou 12 %, du résultat tiré des activités de base s'explique par les résultats techniques favorables de notre sous-secteur d'assurance collective, en comparaison des résultats techniques défavorables en 2017, et par l'incidence des affaires nouvelles dans le sous-secteur d'assurance individuelle découlant des souscriptions du produit Vie Manuvie avec participation lancé au deuxième semestre de 2018 et des hausses de tarifs mises en œuvre à la fin de 2017. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par la baisse des profits liés à la reprise des provisions pour positions fiscales incertaines d'années antérieures.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du résultat net attribué aux actionnaires et du résultat tiré des activités de base du secteur Canada pour 2018, 2017 et 2016.

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2018	2017	2016
Résultat tiré des activités de base¹	1 356 \$	1 209 \$	1 191 \$
Éléments visant le rapprochement du résultat tiré des activités de base et du résultat net attribué aux actionnaires :			
Résultats techniques liés aux placements associés à la négociation de titres à revenu fixe, à des hausses de valeur de marché en excédent du rendement attendu des actifs alternatifs, aux changements dans la composition des actifs et aux résultats au chapitre du crédit	240	(99)	(112)
Incidence directe des marchés des actions et des taux d'intérêt et des obligations au titre de garanties de rente variable ²	(307)	(227)	270
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles	(370)	36	31
Charge liée à la décision de modifier la composition du portefeuille d'actifs de nos activités traditionnelles	–	(343)	–
Incidence liée à la réforme fiscale aux États-Unis	(2)	–	–
Transactions de réassurance et autres ³	94	(22)	(31)
Résultat net attribué aux actionnaires	1 011 \$	554 \$	1 349 \$

¹ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

² L'incidence directe des marchés des actions et des taux d'intérêt est fonction de nos hypothèses relatives à l'évaluation des provisions mathématiques et comprend des modifications apportées aux hypothèses relatives aux taux d'intérêt. La charge de 307 millions de dollars en 2018 (charge de 227 millions de dollars en 2017) comprenait une charge de 109 millions de dollars (profit de 35 millions de dollars en 2017) sur les placements en actions du fonds général servant de soutien aux provisions mathématiques, une charge de 94 millions de dollars (charge de 210 millions de dollars en 2017) liée aux taux de réinvestissement des titres à revenu fixe utilisés dans l'évaluation des provisions mathématiques, un profit de néant (profit de 1 million de dollars en 2017) lié aux rentes variables non couvertes et une charge de 104 millions de dollars (charge de 53 millions de dollars en 2017) liée aux obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique. À la fin de 2018, 76 % de la valeur garantie des contrats de rente variable faisait l'objet d'une couverture dynamique (81 % en 2017). La diminution du pourcentage de contrats assortis d'une couverture dynamique découle de l'augmentation des produits de fonds distincts à risque moins élevé. Notre stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable n'est pas conçue pour annuler entièrement la sensibilité des provisions mathématiques à tous les risques associés aux garanties intégrées dans ces produits.

³ Le profit de 94 millions de dollars en 2018 découlait des profits générés par les transactions de réassurance. Les charges de 22 millions de dollars et 31 millions de dollars respectivement pour 2017 et 2016 comprenaient les coûts d'intégration et d'acquisition.

Croissance

Les **souscriptions d'EPA** ont atteint 975 millions de dollars en 2018, une baisse de 391 millions de dollars, ou 29 %, en regard de celles de 2017 attribuable à la non-récurrence d'une souscription d'un contrat d'assurance pour un groupe de grande taille au cours de l'exercice précédent. Pour cette raison, les souscriptions d'EPA de produits d'assurance collective se sont établies à 456 millions de dollars en 2018, une baisse de 359 millions de dollars, ou 44 %, par rapport à celles de 2017. Les souscriptions d'EPA de produits d'assurance individuelle en 2018 se sont établies à 289 millions de dollars, un niveau similaire à celles de 2017, les souscriptions du produit Vie Manuvie avec participation lancé en 2018 ayant été contrebalancées principalement par la baisse des souscriptions imputable à l'augmentation des tarifs à la fin de 2017. Les souscriptions d'EPA de contrats de rente ont reculé de 30 millions de dollars, ou 12 %, en 2018 par rapport à celles de 2017, pour s'établir à 230 millions de dollars, en raison des mesures prises pour reléguer au second plan nos produits de fonds distincts à risque plus élevé. Nous mettons l'accent sur la croissance des produits de fonds distincts à risque moindre qui, en 2018, ont progressé de 6 % et représentaient 75 % des souscriptions d'EPA de contrats de rente.

Souscriptions

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2018	2017	2016
Souscriptions d'EPA	975 \$	1 366 \$	978 \$

Les actifs prêtables nets moyens de la **Banque Manuvie** se sont établis à 21,0 milliards de dollars en 2018, une hausse de 1,1 milliard de dollars, ou 5 %, en comparaison de ceux de 2017.

Actifs gérés

Les actifs gérés se sont établis à 142,9 milliards de dollars au 31 décembre 2018, une baisse de 1,7 milliard de dollars, ou 1 %, par rapport à 144,6 milliards de dollars au 31 décembre 2017.

Actifs gérés

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2018	2017	2016
Fonds général	109 614 \$	108 160 \$	106 235 \$
Fonds distincts	33 306	36 460	36 153
Total des actifs gérés	142 920 \$	144 620 \$	142 388 \$

Les **produits** ont augmenté de 2,4 milliards de dollars en 2018 pour s'établir à 13,6 milliards de dollars par rapport à des produits de 11,2 milliards de dollars en 2017. S'établissant à 15,0 milliards de dollars, les produits avant les profits et pertes nets réalisés et latents sur les placements ont augmenté de 4,4 milliards de dollars en 2018, par rapport à 10,6 milliards de dollars en 2017, du fait d'une modification apportée à une entente de réassurance en 2018 (qui a eu une incidence de 3,8 milliards de dollars sur les primes cédées et de 0,4 milliard de dollars sur les autres produits).

Produits

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2018	2017	2016
Primes brutes	10 974 \$	10 124 \$	10 708 \$
Primes cédées à des réassureurs	(1 547)	(5 359)	(5 736)
Primes, montant net	9 427	4 765	4 972
Revenus de placement	4 158	3 958	3 936
Autres produits	1 446	1 862	2 111
Produits avant profits et pertes nets réalisés et latents sur les placements	15 031	10 585	11 019
Profits et pertes nets réalisés et latents sur les placements ¹	(1 394)	602	316
Total des produits	13 637 \$	11 187 \$	11 335 \$

¹ Voir la rubrique « Résultats financiers – Incidence de la comptabilisation à la juste valeur » ci-dessus.

Faits saillants stratégiques

En 2018, nous avons continué de revitaliser et de moderniser nos activités en élargissant notre gamme de produits et en poursuivant le développement de notre plateforme numérique centrée sur les clients. Nous avons pris de nombreuses mesures importantes à l'égard de nos activités traditionnelles et mis en œuvre avec succès notre stratégie de réduction des charges pour améliorer les résultats financiers et optimiser le profil risque-rendement de notre marché national. Le secteur Canada continue de se concentrer sur l'établissement de relations holistiques et durables en améliorant les produits d'assurance, les produits d'accumulation de patrimoine fondés sur l'assurance et les services bancaires et en en ajoutant d'autres pour répondre aux besoins des clients, et en tirant parti de la solidité de notre sous-secteur Assurance collective.

Nous revitalisons notre entreprise en élargissant notre éventail de produits et en modernisant notre processus de prestation de services. En 2018 :

- Nous avons lancé notre nouveau produit d'assurance individuelle avec participation, Vie Manuvie avec participation, qui offre plus de choix à nos clients, et qui permet à Manuvie de se tailler une part du marché de l'assurance vie entière qui représente plus de la moitié des affaires nouvelles d'assurance vie individuelle du secteur canadien¹.
- Nous avons élargi le programme Vitalité Manuvie pour inclure tous les produits d'assurance vie Temporaire Famille destinés aux particuliers, devenant le chef de file du marché des produits d'assurance comportementale, étant donné qu'environ 32 % de nos clients admissibles choisissent la caractéristique Vitalité Manuvie.
- Nous avons annoncé le lancement du programme Vitalité Manuvie pour les produits d'assurance collective. Ce programme, qui sera offert au printemps 2019, vise à encourager les participants à faire des choix sains et les employeurs à stimuler la mobilisation et la productivité.
- Nous avons lancé le nouveau site Web de la Banque Manuvie et accru le nombre de ses solutions numériques, pour qu'il soit plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous.

Nous avons apporté un certain nombre d'améliorations aux plateformes numériques centrées sur les clients à l'échelle de nos gammes de produits. En 2018 :

- Nous avons lancé une solution de tarification par voie de l'intelligence artificielle sur le marché canadien de l'assurance vie, de manière à accroître l'efficacité et à réduire les délais de réponse aux clients.
- Nous nous sommes associés à la plus grande chaîne de pharmacies du Canada, Shoppers Drug Mart, pour lancer le premier programme lié à la marijuana à usage médical au Canada afin d'aider les clients à recevoir la bonne variété et la bonne formulation en fonction de leur état de santé.
- Nous avons traité deux millions de transactions de façon automatisée, améliorant ainsi l'efficacité et faisant en sorte qu'il est plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous grâce à des délais de traitement plus courts et à une plus grande qualité de traitement.
- Nous avons traité électroniquement plus de 80 % de toutes les demandes de règlement d'assurance collective.
- Nous avons mis en œuvre la nouvelle stratégie « Événements de la vie », qui vise à personnaliser l'expérience client en fonction des principaux événements de leur vie, lorsqu'ils ont le plus besoin de nous.

Nous nous efforçons également d'optimiser le capital de nos activités traditionnelles et, en 2018, nous avons libéré des fonds propres d'environ 500 millions de dollars. En 2018, nous avons réalisé quatre transactions de réassurance pour réduire le risque et libérer 400 millions de dollars de fonds propres. Ces transactions comprenaient la réassurance du risque de mortalité et de déchéance d'une partie de nos contrats traditionnels d'assurance vie universelle au Canada, ainsi que la réassurance du risque de longévité lié à nos contrats de rente collectifs au Canada. En outre, nous avons offert aux clients qui investissent dans certains de nos produits traditionnels de fonds distincts la possibilité de convertir leur contrat en produit de fonds distincts à risque moins élevé, ce qui a permis de libérer plus de 100 millions de dollars de fonds propres.

Au chapitre de la gestion des charges, nous avons commencé à mettre en œuvre nos initiatives de transformation au numérique et regroupé un certain nombre de fonctions administratives, ce qui a donné lieu à une réduction de l'effectif grâce à un programme de départ volontaire et à l'attrition naturelle. Nous avons également mis en place un régime de départ à la retraite volontaire et nous avons annoncé notre intention d'optimiser l'espace utilisé par nos bureaux et avons commencé à le faire. Le regroupement immobilier et la reconfiguration des espaces de bureau permettront également d'offrir un milieu de travail collaboratif plus moderne.

¹ Source : Données sur le marché de la LIMRA pour le troisième trimestre de 2018.

États-Unis

Notre secteur États-Unis propose un vaste portefeuille de produits d'assurance vie, de produits d'accumulation de patrimoine fondés sur l'assurance et de solutions de services-conseils numériques, et administre nos produits d'assurance soins de longue durée en vigueur et nos produits de rente.

Les produits d'assurance que nous offrons sont conçus comme des solutions de protection du patrimoine et du revenu et des solutions d'affaires à l'intention des clients établis ou nouveaux bien nantis ainsi que des clients de la classe moyenne et tirent parti de l'expertise en gestion d'actifs de notre secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et des produits gérés par ce dernier. Le canal de distribution principal est constitué de conseillers financiers autorisés et est complété par des activités de distribution directe de produits d'assurance aux particuliers. Tous nos nouveaux produits d'assurance sont automatiquement assortis de caractéristiques d'assurance axées sur le comportement.

Les produits d'assurance soins de longue durée couvrent le coût des services et du soutien à long terme. Nous avons cessé de vendre les produits d'assurance soins de longue durée autonomes, mais nous continuons d'offrir la couverture d'assurance soins de longue durée sous forme d'avenant de prestations accélérées à notre vaste éventail de produits d'assurance vie.

Nos produits de rente en vigueur comprennent des produits de rente différée à capital fixe, de rente variable différée et de rentes immédiates.

Grâce à notre plateforme de services-conseils numériques et à nos capacités en cette matière, nous avons l'intention d'établir des relations durables avec les clients en leur offrant notre gamme complète de produits de protection et de gestion de patrimoine dans l'avenir.

En 2018, le secteur États-Unis a contribué à hauteur de 31 % au résultat tiré des activités de base des secteurs d'exploitation de la Société et, au 31 décembre 2018, il représentait 21 % des actifs gérés et administrés de la Société.

Rentabilité

Le secteur États-Unis a présenté un résultat net attribué aux actionnaires de 2 332 millions de dollars en 2018, contre une perte nette imputée aux actionnaires de 1 201 millions de dollars en 2017. Le résultat net attribué aux actionnaires tient compte du résultat tiré des activités de base, lequel s'est établi à 1 830 millions de dollars en 2018, en comparaison de 1 609 millions de dollars en 2017, et d'éléments exclus du résultat tiré des activités de base, qui représentaient un profit net de 502 millions de dollars en 2018, en regard d'une charge nette de 2 810 millions de dollars en 2017.

En dollars américains, la monnaie fonctionnelle du secteur, le résultat net attribué aux actionnaires de 2018 a été de 1 800 millions de dollars américains, en comparaison d'une perte nette imputée aux actionnaires de 992 millions de dollars américains en 2017, et le résultat tiré des activités de base s'est fixé à 1 412 millions de dollars américains en 2018, par rapport à 1 241 millions de dollars américains en 2017. Les éléments exclus du résultat tiré des activités de base sont décrits dans le tableau qui suit et représentaient un profit net de 388 millions de dollars américains en 2018, en comparaison d'une charge nette de 2 233 millions de dollars américains en 2017.

L'augmentation de 171 millions de dollars américains du résultat tiré des activités de base s'explique par l'incidence favorable de la diminution des taux d'imposition aux États-Unis et par les résultats techniques favorables, en comparaison de résultats techniques défavorables en 2017 (les résultats techniques des contrats d'assurance soins de longue durée ont eu une incidence neutre en 2018).

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du résultat net attribué (de la perte nette imputée) aux actionnaires et du résultat tiré des activités de base du secteur États-Unis pour 2018, 2017 et 2016.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Résultat tiré des activités de base¹	1 830 \$	1 609 \$	1 317 \$	1 412 \$	1 241 \$	993 \$
Éléments visant le rapprochement du résultat tiré des activités de base et du résultat net attribué (de la perte nette imputée) aux actionnaires :						
Résultats techniques liés aux placements associés à la négociation de titres à revenu fixe, à des hausses de valeur de marché en excédent du rendement attendu des actifs alternatifs, aux changements dans la composition des actifs et aux résultats au chapitre du crédit	17	343	149	10	263	122
Incidence directe des marchés des actions et des taux d'intérêt et des obligations au titre de garanties de rente variable ²	236	505	(515)	191	384	(387)
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles	286	(245)	(325)	219	(195)	(250)
Incidence liée à la réforme fiscale aux États-Unis	(7)	(2 822)	–	(5)	(2 220)	–
Charge liée à la décision de modifier la composition du portefeuille d'actifs de nos activités traditionnelles	–	(689)	–	–	(542)	–
Radiation d'immobilisations incorporelles (assurance soins de longue durée) ³	–	–	(97)	–	–	(74)
Autres ⁴	(30)	98	(11)	(27)	77	(8)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	2 332 \$	(1 201)\$	518 \$	1 800 \$	(992)\$	396 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

- ²⁾ L'incidence directe des marchés des actions et des taux d'intérêt est fonction de nos hypothèses relatives à l'évaluation des provisions mathématiques et comprend des modifications apportées aux hypothèses relatives aux taux d'intérêt. Notre stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable n'est pas conçue pour annuler entièrement la sensibilité des provisions mathématiques à tous les risques associés aux garanties intégrées dans ces produits. Le profit de 191 millions de dollars américains en 2018 (profit de 384 millions de dollars américains en 2017) comprenait une charge de 184 millions de dollars américains (profit de 114 millions de dollars américains en 2017) liée à des rentes variables assorties d'une couverture dynamique, une charge de 22 millions de dollars américains (profit de 46 millions de dollars américains en 2017) sur les placements en actions du fonds général servant de soutien aux provisions mathématiques, une charge de 50 millions de dollars américains (profit de 123 millions de dollars américains en 2017) lié à des rentes variables non assorties d'une couverture dynamique et un profit de 446 millions de dollars américains (profit de 102 millions de dollars américains en 2017) lié aux taux de réinvestissement des titres à revenu fixe utilisés dans l'évaluation des provisions mathématiques. À la fin de 2018, 93 % de la valeur garantie des contrats de rente variable faisait l'objet d'une couverture dynamique ou était réassurée (94 % en 2017).
- ³⁾ La charge de 74 millions de dollars américains en 2016 se rapporte principalement à la radiation d'une immobilisation incorporelle du réseau de distribution dans les activités de John Hancock Long-Term Care.
- ⁴⁾ La charge de 27 millions de dollars américains en 2018 comprend une provision de 72 millions de dollars américains pour le règlement d'un litige, contrebalancée en partie par un profit de 51 millions de dollars américains découlant de transactions de réassurance en externe. Le profit de 77 millions de dollars américains en 2017 comprend un profit découlant de la restructuration interne d'une entité juridique, contrebalancé en partie par une provision pour le règlement d'un litige.

Croissance

Les **souscriptions d'EPA du secteur États-Unis** ont diminué de 8 % en 2018 en comparaison de celles de 2017, pour s'établir à 426 millions de dollars américains, du fait de la concurrence accrue dans le segment international des clients bien nantis et des mesures prises pour maintenir les marges. Les souscriptions de produits assortis de la caractéristique Vitaly Plus se sont chiffrées à 101 millions de dollars américains en 2018, une hausse de 52 % par rapport à celles de 2017.

Souscriptions¹

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Souscriptions d'EPA ¹	553 \$	603 \$	552 \$	426 \$	464 \$	417 \$

¹⁾ Exclut les souscriptions de produits d'assurance soins de longue durée de 42 millions de dollars américains en 2016.

Actifs gérés

Au 31 décembre 2018, les actifs gérés du secteur États-Unis s'élevaient à 165,1 milliards de dollars américains, une baisse de 9 % par rapport à ceux au 31 décembre 2017. La baisse découlait de l'incidence des transactions de réassurance susmentionnées, de la liquidation continue de nos contrats de rente et de l'incidence des fluctuations du marché sur la juste valeur des actifs détenus dans notre fonds général et nos fonds distincts.

Actifs gérés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Fonds général	152 398 \$	150 837 \$	151 968 \$	111 713 \$	120 237 \$	113 186 \$
Fonds distincts	72 875	77 998	79 670	53 420	62 174	59 339
Total des actifs gérés	225 273 \$	228 835 \$	231 638 \$	165 133 \$	182 411 \$	172 525 \$

Produits

En 2018, le total des produits s'est établi à 531 millions de dollars américains, en baisse de 15,9 milliards de dollars américains par rapport au total de 2017. Les produits avant les profits et pertes nets réalisés et latents ont totalisé 5,0 milliards de dollars américains, une diminution de 9,0 milliards de dollars américains en regard de ceux de 2017, imputable essentiellement à l'incidence de 8,1 milliards de dollars américains sur les primes cédées et de 0,4 milliard de dollars américains sur les autres produits des transactions de réassurance de nos activités traditionnelles réalisées en 2018.

Produits

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Primes, montant brut	9 335 \$	9 939 \$	9 863 \$	7 201 \$	7 667 \$	7 443 \$
Primes cédées à des réassureurs	(12 961)	(2 317)	(2 876)	(9 878)	(1 786)	(2 157)
Primes, montant net	(3 626)	7 622	6 987	(2 677)	5 881	5 286
Revenus de placement	7 344	7 382	6 972	5 665	5 689	5 265
Autres produits	2 542	3 040	3 025	1 966	2 341	2 286
Produits avant les éléments suivants :	6 260	18 044	16 984	4 954	13 911	12 837
Profits et pertes nets réalisés et latents sur les placements ¹	(5 621)	3 274	1 033	(4 423)	2 495	790
Total des produits	639 \$	21 318 \$	18 017 \$	531 \$	16 406 \$	13 627 \$

¹⁾ Voir la rubrique « Résultats financiers – Incidence de la comptabilisation à la juste valeur » ci-dessus.

Faits saillants stratégiques

Chez John Hancock, nous nous efforçons de bâtir des relations plus holistiques et durables avec les clients en offrant des solutions et produits novateurs et en trouvant des moyens plus faciles pour les clients de faire affaire avec nous. Nous mettons l'accent sur la revitalisation de nos activités d'assurance en élargissant notre gamme de produits, en modernisant le processus de prestation de services et en améliorant l'expérience client.

En 2018 :

- Nous sommes devenus la première société d'assurance vie américaine à offrir une assurance vie comportementale en ajoutant, à compter du 1^{er} octobre et sans frais, la caractéristique Vitality Go de John Hancock à tous les contrats d'assurance vie. Cette version de base du programme, axée sur la santé, donne accès à des ressources spécialisées en condition physique et en nutrition et à des récompenses et des rabais offerts par de grands magasins lorsque les objectifs personnalisés en matière de santé sont atteints.
- Nous avons amélioré nos produits d'assurance comportementale en lançant l'initiative HealthyMind, une composante de notre produit Vitality de John Hancock qui récompense les clients qui pratiquent la méditation et des activités propices au sommeil.
- Nous avons lancé Twine, le premier produit grand public de John Hancock Digital Advice, une toute nouvelle plateforme de conseils financiers offerts directement aux consommateurs qui a attiré l'attention dans le marché concurrentiel des conseils robotisés. Il s'agit de la première application de robot-conseiller financier à être reconnue comme « l'application iPhone du jour » par Apple.

Nous avons continué de gérer activement nos activités traditionnelles et de contrôler rigoureusement les charges de l'ensemble de nos secteurs d'activité. En 2018 :

- Nous avons réassuré la quasi-totalité de nos contrats traditionnels de rente immédiate individuelle et de nos contrats traditionnels de rente immédiate collective (la partie liée aux activités de New York sera réassurée séparément en 2019, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation) et nous avons vendu Signator Investors, notre courtier en valeurs mobilières entièrement détenu. Ces transactions ont libéré quelque 600 millions de dollars de fonds propres en 2018 et devraient libérer un montant additionnel de 600 millions de dollars en 2019¹.
- Nous avons cessé de vendre les produits d'assurance vie détenus par des entreprises et par des banques, une catégorie à faible rendement de notre portefeuille de produits aux États-Unis.
- Nous avons continué de réaliser des progrès au chapitre de l'approbation de la nouvelle tarification de nos produits d'assurance soins de longue durée. En outre, grâce à notre approche centrée sur les clients, les titulaires de contrats peuvent décider de gérer leurs coûts en choisissant les avantages dont ils bénéficieront.
- Nous avons cessé de vendre les contrats de rente et les produits autonomes d'assurance soins de longue durée, mais avons continué d'offrir la couverture d'assurance soins de longue durée sous forme d'avenant de prestations accélérées à notre vaste éventail de produits d'assurance vie.
- Nous avons lancé une initiative pluriannuelle d'impartition des TI, offert un régime de départ à la retraite volontaire et optimisé l'espace utilisé par notre siège social régional aux États-Unis. Le regroupement immobilier et la reconfiguration des espaces de bureau permettront également d'offrir un milieu de travail collaboratif plus moderne.

¹ Voir la rubrique « Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs » ci-dessus.

Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde

Notre secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde offre à des particuliers et des clients institutionnels des produits grâce à trois sous-secteurs d'activité : activités de régimes de retraite, activités de placement à l'intention des particuliers et gestion d'actifs institutionnels. Nous exerçons nos activités dans 16 marchés et nous nous appuyons sur nos secteurs Asie, Canada et États-Unis.

Les activités de régime de retraite offrent des conseils financiers, des produits de placement et des services de tenue des registres électroniques à plus de sept millions de participants en Amérique du Nord et en Asie. En Amérique du Nord, nos activités canadiennes de régimes de retraite collectifs se concentrent sur les solutions de retraite, notamment les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Aux États-Unis, John Hancock Retirement Plan Services offre des régimes de retraite parrainés par l'employeur et administre des comptes de retraite personnels pour d'anciens employés de clients. En Asie, nos solutions de retraite à l'intention des employeurs et des particuliers comprennent l'établissement et l'administration de caisses de prévoyance obligatoires (« CPO ») à Hong Kong.

Les activités de placement à l'intention des particuliers distribuent des fonds de placement par l'entremise d'intermédiaires en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, et ont recours à un modèle de type gestionnaire des gestionnaires permettant de repérer et d'adopter des stratégies de placement, tant exclusives qu'externes, provenant du monde entier. Au Canada, nous fournissons également des services de gestion de placement individualisés, des services bancaires privés et des solutions successorales personnalisées à des clients fortunés.

Les activités de gestion d'actifs institutionnels proposent des solutions de gestion de placement à plus de 700 clients institutionnels (comme les régimes de retraite, les fondations, les fonds de dotation et les institutions financières) à l'échelle mondiale et à l'échelle des principales catégories d'actifs, dont les actions, les titres à revenu fixe et les actifs alternatifs (comme des placements dans les secteurs immobilier, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et de l'infrastructure, des titres de participation et de créance de sociétés fermées et des placements alternatifs liquides). En outre, nous offrons des solutions de gestion de placements dans des catégories d'actifs multiples pour les besoins de placement d'un vaste éventail de clients.

En 2018, le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde a contribué à hauteur de 17 % au résultat tiré des activités de base des secteurs d'exploitation de la Société et, au 31 décembre 2018, il représentait 56 % des actifs gérés et administrés de la Société.

Rentabilité

Le résultat net attribué aux actionnaires du secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde en 2018 s'est établi à 955 millions de dollars, en comparaison de 1 078 millions de dollars en 2017, et le résultat tiré des activités de base s'est fixé à 986 millions de dollars en 2018, contre 816 millions de dollars en 2017. Les éléments exclus du résultat tiré des activités de base sont décrits dans le tableau qui suit et représentaient une charge nette de 31 millions de dollars en 2018, en comparaison d'un profit net de 262 millions de dollars en 2017.

L'augmentation de 171 millions de dollars du résultat tiré des activités de base découle de la hausse des produits d'honoraires attribuable à la moyenne plus élevée des actifs, de la baisse de l'amortissement des coûts d'acquisition différés et autres amortissements, et de l'incidence de la diminution des taux d'imposition aux États-Unis.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du résultat net attribué aux actionnaires et du résultat tiré des activités de base de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde pour 2018, 2017 et 2016.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Résultat tiré des activités de base¹			
Asie	257 \$	210 \$	171 \$
Canada	267	253	190
États-Unis	462	353	301
Résultat tiré des activités de base	986	816	662
Éléments visant le rapprochement du résultat tiré des activités de base et du résultat net attribué aux actionnaires :			
Incidence liée à la réforme fiscale aux États-Unis	(2)	308	–
Autres ²	(29)	(46)	(47)
Résultat net attribué aux actionnaires	955 \$	1 078 \$	615 \$

¹ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

² La charge de 29 millions de dollars en 2018 ainsi que la charge de 46 millions de dollars en 2017 ont trait à l'intégration des activités acquises de la Standard Chartered.

En 2018, le BAIIA tiré des activités de base de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde a été de 1 498 millions de dollars, soit 512 millions de dollars de plus que le résultat tiré des activités de base. En 2017, le BAIIA tiré des activités de base était de 1 426 millions de dollars, soit 610 millions de dollars de plus que le résultat tiré des activités de base. L'augmentation de 72 millions de dollars du BAIIA tiré des activités de base découle de la hausse des produits d'honoraires attribuable à la moyenne plus élevée des actifs.

BAlIA tiré des activités de base¹

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2018	2017	2016
Résultat tiré des activités de base	986 \$	816 \$	662 \$
Amortissement des coûts d'acquisition différés et autres amortissements	301	344	338
Amortissement des commissions de vente différées	98	99	104
Charge (recouvrement) d'impôts lié aux activités de base	113	167	105
BAlIA tiré des activités de base	1 498 \$	1 426 \$	1 209 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

Croissance

Apports bruts et apports nets

En 2018, les apports bruts de 119,0 milliards de dollars étaient de 3,0 milliards de dollars, ou 2 %, plus bas que ceux de 2017, ce qui s'explique par la baisse des apports bruts provenant de particuliers aux États-Unis dans un contexte de recul des marchés des actions et par la diminution des apports bruts provenant des fonds du marché monétaire à l'intention des particuliers en Chine continentale. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'augmentation de 5,4 milliards de dollars dans le sous-secteur de la gestion d'actifs pour des clients institutionnels attribuable au lancement à l'échelle mondiale du John Hancock Infrastructure Fund et d'un compte immobilier géré séparément ainsi qu'au financement de deux importants mandats de titres à revenu fixe. Les apports nets des activités de gestion de patrimoine et d'actifs se sont établis à 1,6 milliard de dollars, soit 16,7 milliards de dollars de moins qu'en 2017, du fait de la hausse des rachats de produits destinés aux particuliers aux États-Unis attribuable au recul des marchés des actions et de la diminution des apports bruts susmentionnée. En 2018, pour un 9^e exercice d'affilée, les activités de gestion de patrimoine et d'actifs ont enregistré des apports nets positifs.

Activités de gestion de patrimoine et d'actifs – Asie

- En Asie, les **apports bruts** se sont établis à 23,7 milliards de dollars en 2018, une baisse de 15 % par rapport à ceux de 2017 attribuable principalement à la diminution des apports bruts provenant des fonds du marché monétaire destinés aux particuliers en Chine continentale, contrebalancée en partie par l'augmentation des apports bruts provenant des activités de gestion d'actifs pour des clients institutionnels. Les apports bruts des activités de régimes de retraite ont été conformes à ceux de l'exercice précédent.
- En 2018, les **apports nets** se sont chiffrés à 5,7 milliards de dollars, en comparaison des apports nets de 6,6 milliards de dollars en 2017, ce qui s'explique par les apports bruts moins élevés provenant des fonds du marché monétaire à l'intention des particuliers en Chine continentale.

Activités de gestion de patrimoine et d'actifs – Canada

- Au Canada, les **apports bruts** se sont établis à 23,1 milliards de dollars en 2018, une augmentation de 10 % par rapport à ceux de 2017, attribuable à la croissance enregistrée dans l'ensemble des secteurs d'activité. Cette progression découle de la hausse des nouveaux dépôts dans les régimes et des cotisations récurrentes dans les régimes de retraite, des solides souscriptions de plusieurs produits de placement équilibrés et produits de placement en actions destinés aux particuliers, du financement de 0,6 milliard de dollars d'un mandat de placement personnalisé avec une stratégie guidée sur le passif et des lancements de produits de gestion d'actifs pour des clients institutionnels sur le marché privé.
- Les **apports nets** se sont chiffrés à 2,0 milliards de dollars en 2018, contre des apports nets de 3,7 milliards de dollars en 2017, une baisse attribuable principalement à la hausse des rachats de produits destinés aux particuliers à l'échelle des catégories d'actifs, dans un contexte de recul des marchés des actions.

Activités de gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis

- Aux États-Unis, les **apports bruts** se sont établis à 72,2 milliards de dollars en 2018, un niveau similaire à celui de 2017, qui s'explique par le lancement du John Hancock Infrastructure Fund qui a généré des apports bruts de 1,2 milliard de dollars et par un compte immobilier géré séparément de 1,2 milliard de dollars, ainsi que par le financement de deux importants mandats de titres à revenu fixe des activités de gestion d'actifs pour les clients institutionnels totalisant 1,1 milliard de dollars. Ces facteurs ont été contrebalancés par la baisse des apports bruts provenant de particuliers, dans un contexte de recul des marchés des actions. Les apports bruts des activités de régimes de retraite ont été légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédent.
- Les **apports nets** correspondaient à un montant négatif de 6,1 milliards de dollars en 2018, contre des apports nets positifs de 7,9 milliards de dollars en 2017, une baisse attribuable principalement à la hausse des rachats de produits destinés aux particuliers dans un contexte de recul des marchés des actions et du rachat de trois régimes de retraite pour des groupes de grande taille.

Apports bruts et apports nets

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars)

	2018	2017	2016
Apports bruts	119 002 \$	121 969 \$	118 185 \$
Apports nets	1 563	18 280	16 482

Actifs gérés et administrés

En 2018, les actifs gérés et administrés de nos activités de gestion de patrimoine et d'actifs de 609 milliards de dollars, bien que similaires à ceux de l'exercice précédent, étaient de 6 % plus bas selon un taux de change constant. Les actifs gérés et administrés ont augmenté de 1,6 milliard de dollars en raison des apports nets positifs et de 1,3 milliard de dollars du fait des actifs acquis. Ces augmentations ont été contrebalancées par une réduction nette de 3 milliards de dollars liée à la fluctuation de la valeur de marché et à la faiblesse du dollar canadien.

Actifs gérés et administrés

Exercices clos les 31 décembre (en milliards de dollars)	2018	2017	2016
Solde aux 1 ^{er} janvier	609 \$	554 \$	510 \$
Acquisitions	1	–	2
Apports nets	2	18	17
Incidences des marchés et autres	(3)	37	25
Solde aux 31 décembre	609 \$	609 \$	554 \$

Produits

Le total des produits s'est établi à 5,5 milliards de dollars en 2018, une hausse de 5 % par rapport au total de 2017 attribuable à la moyenne plus élevée des actifs.

Produits

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Produits d'honoraires	5 472 \$	5 158 \$	4 922 \$
Revenus de placement	(8)	42	6
Total des produits	5 464 \$	5 200 \$	4 928 \$

Faits saillants stratégiques

Nous avons élaboré une stratégie claire visant à saisir les possibilités attrayantes et à forte croissance grâce à nos trois sous-secteurs d'activité – activités de régimes de retraite, activités de placement à l'intention des particuliers et gestion d'actifs institutionnels – dans chacune des régions du monde où nous sommes présents. Notre stratégie a pour objectif de faire de nous le chef de file mondial du marché des régimes de retraite à l'appui du bien-être financier, d'étendre notre présence mondiale sur les marchés régionaux des fonds communs de placement à l'intention des particuliers, de tirer parti d'un modèle de gestionnaire de gestionnaires et de faire bénéficier les clients de nos capacités de gestion active d'actifs, y compris les stratégies axées sur les placements dans les actions et les titres à revenu fixe à rendement élevé, les solutions axées sur les résultats et les actifs alternatifs.

En 2018, nous avons mis en œuvre de nombreuses initiatives pour accélérer la croissance de notre entreprise, y compris :

- le lancement, grâce à des engagements en capital d'environ 2,7 milliards de dollars, du John Hancock Infrastructure Fund, qui offre à des investisseurs tiers la possibilité de réaliser des placements, avec le fonds général de Manuvie, directement dans des actions de sociétés fermées et de co-investir dans le secteur de l'infrastructure aux États-Unis;
- la mobilisation de près de 1 milliard de dollars pour les premiers fonds amalgamés de John Hancock Natural Resources Group spécialisés dans les placements dans les terrains forestiers exploitables et les terres agricoles;
- la conclusion d'une relation d'impartition du chef des placements avec un partenaire de distribution, visant à offrir des modèles discrétionnaires de répartition de l'actif, de façon à accroître nos capacités de répartition de l'actif et de recherche de nos gestionnaires;
- la souscription de près de 40 % des régimes à cotisations définies du marché canadien des régimes de retraite¹ au cours de la période de 12 mois close le 30 septembre 2018;
- l'obtention du placement initial pour la création du premier fonds de société en commandite nationale admissible en décembre 2018 grâce à notre licence de société de placement entièrement étrangère (*Wholly Foreign-Owned Enterprise*) en Chine continentale;
- le lancement réussi du premier fonds à risque cible axé sur les régimes de retraite avec la Agricultural Bank of China.

¹ Source : Selon la LIMRA, sur la base d'une moyenne sur 12 mois consécutifs.

En 2018, nous avons réitéré notre engagement de devenir une entreprise axée sur les clients :

- en renforçant le modèle opérationnel et l'équipe de direction de nos activités mondiales de gestion de patrimoine et d'actifs pour tirer parti de notre envergure mondiale et de nos capacités de générer de la valeur pour nos clients dans chaque marché où nous sommes présents;
- en lançant un programme novateur de placement axé sur les objectifs qui tire parti de stratégies avant-gardistes de placement dynamique axées sur la technologie et guidées sur le passif, une première pour les particuliers du Canada;
- en centralisant et en modernisant nos activités, nos plateformes technologiques et nos bases de données au moyen du programme mondial d'optimisation, en ayant recours à la technologie à la fine pointe pour offrir une expérience numérique solide à nos parties prenantes;
- en continuant de renforcer les capacités en matière de conseils numériques de prochaine génération de notre sous-secteur de régimes de retraite, de sorte que nous avons amélioré le développement de notre plateforme de gestion de comptes et procuré des outils de conseils aux participants pour les aider à se préparer en vue de la retraite;
- en lançant My Money Connector aux États-Unis, un outil d'agrégation qui aide les participants à gérer leurs finances.

Services généraux et autres

Les résultats du secteur Services généraux et autres comprennent le rendement des actifs auxquels sont adossés les fonds propres, net des sommes affectées aux secteurs d'exploitation; les coûts de financement; les coûts engagés par le siège social attribuables aux activités liées aux actionnaires (qui ne sont pas affectés aux secteurs d'exploitation); les activités de notre sous-secteur de la réassurance IARD, et nos activités de réassurance en voie de liquidation, notamment les activités liées aux rentes variables et les activités d'assurance accident et maladie.

Aux fins de présentation de l'information sectorielle, les frais de règlement des couvertures d'actions à grande échelle et d'autres éléments non opérationnels sont inclus dans les résultats du secteur Services généraux et autres. C'est également dans ce secteur que nous présentons les résultats techniques favorables liés aux placements dans le résultat tiré des activités de base et que nous les reclassons à cette fin hors des éléments exclus du résultat tiré des activités de base, sous réserve de certaines limites (voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après). Dans chacun des secteurs d'exploitation, nous présentons tous les résultats techniques liés aux placements dans les éléments exclus du résultat tiré des activités de base.

Rentabilité

Le secteur Services généraux et autres a présenté une perte nette imputée aux actionnaires de 1 185 millions de dollars en 2018, contre une perte nette imputée aux actionnaires de 161 millions de dollars en 2017. La perte nette imputée aux actionnaires comprenait la perte découlant des activités de base et les éléments exclus de la perte découlant des activités de base. La perte découlant des activités de base s'est établie à 311 millions de dollars en 2018, en regard d'une perte de 522 millions de dollars en 2017. Les éléments exclus de la perte découlant des activités de base correspondaient à une charge nette de 874 millions de dollars en 2018, contre un profit net de 361 millions de dollars en 2017.

La diminution de 211 millions de dollars de la perte découlant des activités de base était principalement liée à la non-réurrence des charges engagées pour établir une provision pour sinistres de 240 millions de dollars dans nos activités de réassurance IARD en 2017. En 2018, nous avons repris des provisions pour sinistres d'un montant net de 23 millions de dollars dans nos activités de réassurance IARD (la reprise d'une partie des provisions de 2017 a été contrebalancée en partie par les provisions liées aux feux de forêt en Californie, aux typhons dans le Pacifique et aux ouragans dans l'Atlantique). La variation résiduelle défavorable de 52 millions de dollars est attribuable à l'incidence, en 2018, des marchés sur les capitaux de lancement dans de nouveaux fonds distincts ou fonds communs de placement, à l'incidence de la diminution des taux d'imposition aux États-Unis sur les pertes du secteur et à l'augmentation de l'impôt déduit à la source sur les fonds qui seront rapatriés des États-Unis, contrebalancées en partie par la hausse des revenus liés aux placements et la baisse du coût prévu des couvertures à grande échelle.

Les éléments exclus du résultat tiré des activités de base sont décrits ci-après.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement de la perte nette imputée aux actionnaires et de la perte découlant des activités de base du secteur Services généraux et autres pour 2018, 2017 et 2016.

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Perte découlant des activités de base, à l'exclusion des profits sur les placements liés aux activités de base	(711)\$	(922)\$	(667)\$
Profits sur les placements liés aux activités de base	400	400	197
Total de la perte découlant des activités de base¹	(311)	(522)	(470)
Éléments visant le rapprochement de la perte découlant des activités de base et de la perte nette imputée aux actionnaires :			
Incidence directe des marchés des actions et des taux d'intérêt ²	(411)	(83)	194
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles	6	8	1
Résultats techniques liés aux placements se rapportant aux éléments à la valeur du marché ³	59	81	71
Reclassement aux profits sur les placements liés aux activités de base ci-dessus	(400)	(400)	(197)
Incidence liée à la réforme fiscale aux États-Unis	135	737	–
Frais de restructuration ⁴	(263)	–	–
Autres	–	18	30
Perte nette imputée aux actionnaires	(1 185)\$	(161)\$	(371)\$

¹ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

² L'incidence directe des marchés des actions et des taux d'intérêt comprend un profit de 24 millions de dollars (perte de 61 millions de dollars en 2017) sur les dérivés associés à nos couvertures d'actions à grande échelle et une perte de 284 millions de dollars (perte de 41 millions de dollars en 2017) sur la vente d'obligations DV. Les autres éléments de cette catégorie ont représenté une perte de 151 millions de dollars (profit de 19 millions de dollars en 2017).

³ Les résultats techniques liés aux placements comprennent les profits ou les pertes découlant de la réévaluation à la valeur de marché des actifs détenus dans le secteur Services généraux et autres, autres que les profits réalisés sur les actions DV et les capitaux de lancement dans de nouveaux fonds distincts ou fonds communs de placement.

⁴ Voir la rubrique « Société Financière Manuvie – Rentabilité » ci-dessus qui contient une analyse des frais de restructuration.

Produits

Les produits de 2018 correspondaient à un montant négatif de 455 millions de dollars et tenaient compte d'un ajustement de consolidation de 375 millions de dollars lié aux honoraires de gestion d'actifs que les entreprises affiliées ont versés à Gestion d'actifs Manuvie (le montant correspondant de cet ajustement de consolidation se trouve dans les frais de gestion des placements). Le total des produits a reculé de 383 millions de dollars en 2018 en comparaison de celui de 2017, du fait principalement des pertes nettes réalisées plus élevées sur les titres DV par rapport à des profits réalisés à l'exercice précédent. Ces éléments défavorables ont été contrebalancés en partie par des profits sur le programme de couvertures à grande échelle, en comparaison de pertes en 2017.

Produits

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)

	2018	2017	2016
Primes, montant net	98 \$	110 \$	87 \$
Revenus (pertes) de placement ¹	(281)	285	645
Autres produits	(328)	(247)	95
Produits avant les profits et pertes nets réalisés et latents sur le programme de couverture à grande échelle	(511)	148	827
Profits et pertes nets réalisés et latents ² sur le programme de couverture à grande échelle	56	(220)	(507)
Total des produits	(455)\$	(72)\$	320 \$

¹ Comprennent des pertes de 355 millions de dollars (pertes de 54 millions de dollars en 2017) à la vente d'obligations DV.

² Voir la rubrique « Société Financière Manuvie – Incidence de la comptabilisation à la juste valeur » ci-dessus.

Faits saillants stratégiques

Nos activités de réassurance IARD sont reconnues en raison de notre grande capacité à fournir des produits de rétrocession à un groupe très restreint de clients des marchés de la réassurance IARD. Ces activités sont dans l'ensemble non corrélées aux autres activités de Manuvie et favorisent la diversification de la composition globale de nos activités. Nous gérons l'exposition aux risques de ce secteur en fonction du risque et de la volatilité de la situation financière globale de la Société et des conditions de fixation des prix en vigueur sur les marchés. La réassurance IARD est renouvelable chaque année et, à l'heure actuelle, nous estimons que la limite de notre exposition en 2019 se chiffre à environ 250 millions de dollars américains (déduction faite des primes de reconstitution) dans le cas d'un seul événement et, dans le cas d'événements multiples, à environ 425 millions de dollars américains (déduction faite de toutes les primes).

Placements

Notre philosophie de placement pour le fonds général est d'investir dans une composition d'actifs qui optimise le rendement ajusté en fonction du risque et correspond aux caractéristiques de nos passifs sous-jacents. Nous mettons en œuvre une stratégie ascendante combinant nos solides capacités de gestion d'actifs et une compréhension approfondie des caractéristiques de chaque placement. Nous investissons dans une combinaison d'actifs diversifiés, y compris une variété de catégories d'actifs alternatifs à long terme. Notre stratégie de diversification nous a permis de générer des rendements supérieurs ajustés en fonction du risque, tout en réduisant le risque global. Nous recourons à cette approche rigoureuse pour toutes les catégories d'actifs et nous ne recherchons pas le rendement dans le segment le plus à risque du marché des titres à revenu fixe. Notre stratégie de gestion du risque est présentée à la rubrique « Gestion du risque » ci-après.

Actifs du fonds général

Au 31 décembre 2018, les placements de notre fonds général totalisaient 353,7 milliards de dollars, par rapport à des placements de 334,2 milliards de dollars à la fin de 2017. Le tableau qui suit présente la composition, aux 31 décembre 2018 et 2017, par catégorie d'actifs.

Aux 31 décembre (en milliards de dollars)	2018			2017		
	Valeur comptable	Pourcentage du total	Juste valeur	Valeur comptable	Pourcentage du total	Juste valeur
Trésorerie et titres à court terme	16,2 \$	5	16,2 \$	16,0 \$	5	16,0 \$
Titres d'emprunt et titres de créance de sociétés fermées						
Obligations de gouvernement	70,0	20	70,0	68,6	21	68,6
Obligations de sociétés	112,7	32	112,7	102,1	31	102,1
Titres titrisés / adossés à des actifs	2,9	1	2,9	3,3	1	3,3
Titres de créance de sociétés fermées	35,7	10	36,1	32,1	10	34,6
Créances hypothécaires	48,4	14	48,6	44,7	13	46,0
Avances sur contrats et prêts aux clients de la Banque	8,2	2	8,2	7,6	2	7,6
Actions cotées	19,2	5	19,2	21,5	6	21,5
Portefeuille d'actifs alternatifs à long terme						
Immeubles	12,8	4	13,9	13,8	4	15,0
Électricité et infrastructure	8,0	2	8,1	7,4	2	7,4
Terrains forestiers exploitables et terres agricoles	4,5	1	5,1	5,0	2	5,2
Actions de sociétés fermées	6,8	2	6,8	4,9	1	5,0
Pétrole et gaz	3,4	1	3,5	2,8	1	2,8
Autres actifs alternatifs à long terme	0,8	0	0,8	0,6	0	0,6
Baux adossés et autres	4,1	1	4,1	3,8	1	3,8
Total des placements du fonds général	353,7 \$	100	356,2 \$	334,2 \$	100	339,5 \$

La valeur comptable des placements correspond généralement à leur juste valeur; cependant, les créances hypothécaires, les titres de créance de sociétés fermées sont comptabilisés au coût amorti; les prêts aux clients de la Banque sont comptabilisés selon le solde du capital impayé diminué des provisions pour pertes sur créances; les immeubles détenus pour propre usage sont comptabilisés au coût diminué du cumul de l'amortissement et de toute perte de valeur cumulée; les placements dans des sociétés fermées, y compris des placements dans les secteurs de l'électricité, de l'infrastructure et des terrains forestiers exploitables, sont comptabilisés à titre d'entreprises associées au moyen de la méthode de la mise en équivalence, ou à la juste valeur; et les placements dans le secteur du pétrole et du gaz sont comptabilisés au coût au moyen de la méthode de la recherche fructueuse. Certaines obligations de gouvernement et de sociétés et certaines actions cotées sont classées comme étant DV.

Le cumul des autres éléments du résultat global avant impôts des actionnaires au 31 décembre 2018 comprenait une perte de 272 millions de dollars sur les obligations (perte de 176 millions de dollars en 2017) et un profit de 42 millions de dollars sur les actions cotées (profit de 553 millions de dollars en 2017). La perte de 272 millions de dollars sur les obligations comprenait une perte de 540 millions de dollars liée aux ajustements au montant de base de la couverture de la juste valeur des obligations DV (perte de 563 millions de dollars en 2017).

Titres d'emprunt et titres de créance de sociétés fermées

Nous gérons notre portefeuille de titres à revenu fixe de grande qualité de façon à optimiser le rendement et la qualité, tout en nous assurant que les portefeuilles d'actifs demeurent diversifiés en matière de secteurs, d'industries, de durées, d'émetteurs et de régions géographiques. De notre portefeuille de titres à revenu fixe de 221,3 milliards de dollars au 31 décembre 2018 (206,1 milliards de dollars en 2017), une tranche de 98 % est de grande qualité et une tranche de 75 % est assortie d'une notation de A ou plus (respectivement de 98 % et 76 % en 2017). Nos titres de créance de sociétés fermées offrent les avantages de la diversification (émetteur, industrie et région) et, comme ils sont souvent assortis de clauses restrictives et de garanties plus solides que les titres d'emprunt, ils offrent généralement une meilleure protection de crédit et un recouvrement potentiel plus élevé en cas de défaut. D'un point de vue géographique, la répartition des titres de créance de sociétés fermées est la suivante : 27 % au Canada (28 % en 2017), 46 % aux États-Unis (47 % en 2017), 3 % en Europe (3 % en 2017) et la tranche restante de 24 % (22 % en 2017) est investie en Asie et ailleurs.

Titres d'emprunt et titres de créance de sociétés fermées – qualité du crédit¹

Aux 31 décembre (en milliards de dollars)	2018				2017			
	Titres d'emprunt	Titres de créance de sociétés fermées	Total	Pourcentage du total	Titres d'emprunt	Titres de créance de sociétés fermées	Total	Pourcentage du total
AAA	36,1	1,2	37,3	17	34,3	1,0	35,3	17
AA	32,1	5,0	37,1	17	29,0	4,2	33,2	16
A	78,0	13,3	91,3	41	76,1	12,0	88,1	43
BBB	37,0	14,0	51,0	23	32,1	13,2	45,3	22
BB	1,6	0,7	2,3	1	1,8	0,7	2,5	1
B et moins, et non notés	0,8	1,5	2,3	1	0,7	1,0	1,7	1
Total de la valeur comptable (en milliards de dollars)	185,6 \$	35,7 \$	221,3 \$	100	174,0 \$	32,1 \$	206,1 \$	100

⁽¹⁾ Reflètent les notations de la qualité du crédit attribuées par des organisations de notation statistique reconnues à l'échelle nationale selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Dominion Bond Rating Service, Fitch, Rating and Investment Information, et Japan Credit Rating. Dans le cas des actifs pour lesquels des notations de ces organisations ne sont pas disponibles, l'information se fonde sur des notations internes, comme il est décrit aux rubriques « Gestion du risque » et « Facteurs de risque » ci-après.

Titres d'emprunt et titres de créance de sociétés fermées – par secteur

Aux 31 décembre En pourcentage de la valeur comptable	2018			2017		
	Titres d'emprunt	Titres de créance de sociétés fermées	Total	Titres d'emprunt	Titres de créance de sociétés fermées	Total
Gouvernements et organismes publics	38	11	33	39	10	35
Services publics	14	44	19	15	47	20
Services financiers	16	5	14	15	5	13
Industrie	8	10	8	7	9	7
Consommation (non cyclique)	6	13	7	6	13	7
Énergie – Pétrole et gaz	4	4	4	5	4	5
Énergie – Autres	4	2	4	3	1	3
Consommation (cyclique)	3	7	3	2	7	3
Titres adossés à des créances hypothécaires ou autres	2	1	2	2	1	2
Télécommunications	2	1	2	2	–	2
Matières premières	1	2	2	2	3	1
Technologie	1	–	1	1	–	1
Médias et Internet et divers	1	–	1	1	–	1
Pourcentage total	100	100	100	100	100	100
Total de la valeur comptable (en milliards de dollars)	185,6 \$	35,7 \$	221,3 \$	174,0 \$	32,1 \$	206,1 \$

Au 31 décembre 2018, les pertes brutes latentes sur nos titres à revenu fixe s'établissaient à 4,5 milliards de dollars, ou 2 % du coût amorti de ces placements (1,7 milliard de dollars, ou 1 %, en 2017). De ce montant, une tranche de 278 millions de dollars (37 millions de dollars en 2017) se rapporte aux titres d'emprunt négociés à moins de 80 % du coût amorti pendant plus de six mois. Les actifs titrisés représentaient 52 millions de dollars des pertes brutes latentes et aucun de ces actifs n'était négocié à moins de 80 % du coût amorti pendant plus de six mois (respectivement 24 millions de dollars et néant en 2017). Après rajustement pour tenir compte des titres d'emprunt servant de soutien aux contrats avec participation et autres produits de placements dont le rendement échoit aux titulaires de contrats, et des provisions pour crédit comprises dans les passifs des contrats d'assurance et de placement, l'incidence possible sur le résultat avant impôts attribué aux actionnaires à l'égard des titres d'emprunt négociés à moins de 80 % du coût amorti pendant plus de six mois était d'environ 62 millions de dollars au 31 décembre 2018 (30 millions de dollars en 2017).

Créances hypothécaires

Au 31 décembre 2018, notre portefeuille de créances hypothécaires de 48,4 milliards de dollars représentait 14 % des placements (respectivement 44,7 milliards de dollars et 13 % en 2017). D'un point de vue géographique, la répartition des créances hypothécaires est la suivante : 63 % au Canada (63 % en 2017) et 37 % aux États-Unis (37 % en 2017). Comme il est mentionné ci-après, le portefeuille global est aussi diversifié par région, par type de bien immobilier et par emprunteur. Du total du portefeuille de créances hypothécaires, une tranche de 15 % (18 % en 2017) est assurée, principalement par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL »), l'organisme national d'habitation du Canada, noté AAA, avec 35 % (39 % en 2017) des créances hypothécaires résidentielles assurées, et 2 % (2 % en 2017) des créances hypothécaires commerciales assurées.

Aux 31 décembre (en milliards de dollars)	2018		2017	
	Valeur comptable	Pourcentage du total	Valeur comptable	Pourcentage du total
Commerciales				
Magasins de détail	8,4 \$	17	8,1 \$	18
Bureaux	8,7	18	7,7	17
Résidences multifamiliales	5,3	11	4,4	10
Industrie	2,8	6	2,6	6
Autres créances hypothécaires commerciales	3,0	6	2,7	6
	28,2	58	25,5	57
Autres créances hypothécaires				
Résidences unifamiliales de la Banque Manuvie	19,6	41	18,6	42
Créances hypothécaires agricoles	0,6	1	0,6	1
Total des créances hypothécaires	48,4 \$	100	44,7 \$	100

Nos créances hypothécaires commerciales ont été montées en vue de les détenir à des fins de placement. Elles sont assorties d'un ratio prêt-valeur peu élevé, d'un ratio de couverture du service de la dette élevé et, au 31 décembre 2018, aucun prêt n'était en souffrance. D'un point de vue géographique, la répartition des créances hypothécaires commerciales est la suivante : 39 % au Canada et 61 % aux États-Unis (respectivement 38 % et 62 % en 2017). Nos portefeuilles sont diversifiés par type de bien immobilier et nous évitons en grande partie les segments de marché à risque tels que les hôtels, les prêts à la construction et les garanties de second rang.

Créances hypothécaires commerciales non assurées par la SCHL¹

Aux 31 décembre	2018		2017	
	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis
Ratio prêt-valeur ²	63 %	57 %	63 %	56 %
Ratio de couverture du service de la dette ²	1,44 x	1,85 x	1,46 x	1,84 x
Durée moyenne (en années)	4,8	6,2	4,7	6,3
Prêt moyen (en millions de dollars)	16,0 \$	19,1 \$	14,1 \$	16,1 \$
Prêts en souffrance ³	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

¹ Excluent les prêts hypothécaires commerciaux de la Banque Manuvie de 234 millions de dollars (109 millions de dollars en 2017).

² Le ratio prêt-valeur et le ratio de couverture du service de la dette sont fondés sur les flux de trésorerie souscrits de nouveau.

³ Au Canada, les prêts en souffrance le sont depuis plus de 90 jours et, aux États-Unis, depuis plus de 60 jours.

Actions cotées

Au 31 décembre 2018, les placements en actions de sociétés cotées de 19,2 milliards de dollars représentaient 5 % (21,5 milliards de dollars et 6 % en 2017) des placements et, compte non tenu des actifs servant de soutien aux contrats avec participation et aux produits de placements dont le rendement échoit aux titulaires de contrats, ils représentaient 1 % (2 % en 2017) des placements. Le portefeuille est diversifié en termes de secteurs d'activité et d'émetteurs. D'un point de vue géographique, 28 % de ces placements (31 % en 2017) sont détenus au Canada, 36 % (36 % en 2017) sont détenus aux États-Unis, et la tranche restante de 36 % (33 % en 2017) est détenue en Asie, en Europe et ailleurs.

Actions cotées – classées par type de gamme de produits à laquelle elles servent de soutien

Aux 31 décembre (en milliards de dollars)	2018		2017	
	Valeur comptable	Pourcentage du total	Valeur comptable	Pourcentage du total
Contrats avec participation	9,3 \$	48	10,2 \$	48
Produits dont le rendement échoit aux titulaires de contrats	4,7	25	5,1	23
Services généraux et autres ¹	4,1	21	4,9	23
Produits sans participation	1,1	6	1,3	6
Total des actions cotées	19,2 \$	100	21,5 \$	100

¹ Comprennent des actions DV de 2,5 milliards de dollars et des capitaux de lancement de 1,6 milliard de dollars dans de nouveaux fonds distincts ou fonds communs de placement.

Portefeuille d'actifs alternatifs à long terme

Notre portefeuille d'actifs alternatifs à long terme comprend une gamme diversifiée de catégories d'actifs présentant divers degrés de corrélations. Le portefeuille se compose généralement d'actifs privés représentant des placements dans divers secteurs de l'économie, et ces actifs servent de couverture contre l'inflation future et de source alternative d'actifs pour les obligations de sociétés à long terme. En plus de constituer un bon appariement avec nos passifs à long terme, ces actifs génèrent des rendements supérieurs à long terme et offrent une solution de rechange aux marchés des titres à revenu fixe traditionnels. La grande majorité de nos actifs alternatifs à long terme sont gérés en interne.

Au 31 décembre 2018, les actifs alternatifs à long terme de 36,2 milliards de dollars représentaient 10 % des placements (respectivement 34,5 milliards de dollars et 10 % en 2017). L'ensemble des actifs alternatifs à long terme avait une juste valeur de 38,2 milliards de dollars au 31 décembre 2018 (36,0 milliards de dollars en 2017). Le tableau ci-dessus présente la valeur comptable et la juste valeur correspondante par secteur ou par type d'actifs (voir le tableau de la rubrique « Actifs du fonds général »).

Immeubles

Notre portefeuille d'immeubles est diversifié par région géographique. Au 31 décembre 2018, la répartition de notre portefeuille (en termes de juste valeur) était la suivante : 43 % aux États-Unis, 42 % au Canada et 15 % en Asie (respectivement 51 %, 38 % et 11 % en 2017). Ce portefeuille de grande qualité est pratiquement exempt de dettes et principalement constitué de tours de bureaux urbaines de prestige, concentrées dans des villes où la croissance est stable et dans des économies très diversifiées d'Amérique du Nord et d'Asie. Le portefeuille est bien positionné, avec un taux d'occupation moyen de 94 % (94 % en 2017) et une durée de bail moyenne de 5,8 ans (5,9 ans en 2017). En 2018, nous avons réalisé une acquisition représentant des actifs immobiliers commerciaux d'une valeur de marché de 0,3 milliard de dollars (trois acquisitions d'une valeur de marché de 0,9 milliard de dollars en 2017). Dans le cadre des initiatives d'optimisation du portefeuille, des actifs immobiliers commerciaux de 3,0 milliards de dollars ont été vendus en 2018.

La composition de notre portefeuille immobilier, en fonction de la juste valeur, se présente comme suit :

Aux 31 décembre (en milliards de dollars)	2018		2017	
	Juste valeur	Pourcentage du total	Juste valeur	Pourcentage du total
Immeubles à propre usage	3,2 \$	23	2,4 \$	16
Immeubles de bureaux – centre-ville	5,2	37	6,6	44
Immeubles de bureaux – en banlieue	1,8	13	2,3	15
Industrie	0,8	6	0,9	6
Résidentiel	1,6	12	1,7	12
Magasins de détail	0,4	2	0,3	2
Autres	0,9	7	0,8	5
Total des immeubles¹	13,9 \$	100	15,0 \$	100

¹ Ces montants correspondent à la juste valeur du portefeuille de biens immobiliers. La valeur comptable du portefeuille s'élevait à 12,8 milliards de dollars au 31 décembre 2018 et à 13,8 milliards de dollars au 31 décembre 2017.

Électricité et infrastructure

Nous investissons à la fois directement et par l'entremise de fonds dans diverses catégories d'actifs propres aux secteurs d'activité répertoriés ci-dessous. Le portefeuille est bien diversifié, comptant plus de 300 sociétés en portefeuille. Le portefeuille investit principalement aux États-Unis et au Canada, mais également au Royaume-Uni, en Europe et en Australie. Nos placements dans l'électricité et l'infrastructure se présentent comme suit :

Aux 31 décembre (en milliards de dollars)	2018		2017	
	Valeur comptable	Pourcentage du total	Valeur comptable	Pourcentage du total
Production d'électricité	3,7 \$	47	3,8 \$	52
Transport (y compris les routes et les ports)	1,6	20	1,4	19
Services publics réglementés d'électricité et de gaz	1,1	14	1,2	17
Transport d'électricité	0,2	2	0,2	3
Distribution d'eau	0,2	2	0,2	2
Infrastructure gazière médiane	0,4	5	0,2	4
Services d'entretien, efficacité et infrastructures sociales	0,1	2	0,2	2
Télécommunications/Tours	0,4	5	–	–
Autres infrastructures	0,3	3	0,1	1
Total – Électricité et infrastructure	8,0 \$	100	7,3 \$	100

Terrains forestiers exploitables et terres agricoles

Nos terrains forestiers exploitables et nos terres agricoles sont gérés par Hancock Natural Resources Group (« HNRG »), entité que nous détenons. En plus d'occuper le premier rang au monde dans la gestion de placements dans des terrains forestiers exploitables pour des investisseurs institutionnels¹, y compris des terrains forestiers exploitables aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, en Australie, au Chili, au Canada et au Brésil, HNRG gère aussi des terres agricoles aux États-Unis, en Australie et au Canada. Le portefeuille de terrains forestiers exploitables du fonds général comprend 26 % du total de l'actif géré constitué de terrains forestiers exploitables de HNRG (23 % en 2017). Le portefeuille de terres agricoles comporte des cultures annuelles, des cultures fruitières, des raisins à vin et des cultures de noix. Les placements du fonds général comprennent 39 % du total de l'actif géré de terres agricoles de HNRG (43 % en 2017).

¹ D'après le classement mondial des entreprises de gestion des terrains forestiers exploitables dans l'International Timberland Ownership and Investment Database de RISI.

Actions de sociétés fermées

Notre portefeuille d'actions de sociétés fermées de 6,8 milliards de dollars (4,9 milliards de dollars en 2017) comprend à la fois des actions de sociétés fermées détenues directement et des fonds d'actions privés, diversifiés sur le plan des années de montage et des secteurs.

Pétrole et gaz

Cette catégorie comprend 1,1 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars en 2017) dans nos exploitations pétrolières et gazières conventionnelles canadiennes gérées par notre filiale NAL Resources et 2,3 milliards de dollars (1,6 milliard de dollars en 2017) dans diverses autres sociétés fermées du secteur du pétrole et du gaz. En 2018, la production des exploitations pétrolières et gazières conventionnelles était composée à environ 36 % de pétrole brut, 45 % de gaz naturel et 19 % de liquides de gaz naturel (respectivement 35 %, 47 % et 18 % en 2017). Les autres sociétés fermées du secteur du pétrole et du gaz représentent un groupe mixte de sociétés de production et de sociétés du secteur intermédiaire.

En 2018, la valeur comptable des placements dans le secteur pétrolier et gazier a augmenté de 0,6 milliard de dollars et leur juste valeur a augmenté de 0,7 milliard de dollars, sous l'effet principalement des acquisitions.

Revenus de placement

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2018	2017
Produits d'intérêts	11 081 \$	10 577 \$
Dividendes, produits locatifs et autres produits	2 829	2 810
Perte de valeur	(164)	(70)
Divers, y compris les profits et pertes sur la vente de titres d'emprunt DV	(186)	332
Revenus de placement avant les profits et pertes réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur les couvertures d'actions à grande échelle	13 560	13 649
Profits et pertes réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur les couvertures d'actions à grande échelle		
Titres d'emprunt	(5 994)	3 686
Actions cotées	(1 444)	2 235
Créances hypothécaires et titres de créance de sociétés fermées	(28)	109
Actifs alternatifs à long terme et autres placements	662	791
Dérivés, y compris le programme de couverture d'actions à grande échelle	(2 224)	(1 103)
	(9 028)	5 718
Total des revenus de placement	4 532 \$	19 367 \$

En 2018, les revenus de placement de 4,5 milliards de dollars (19,4 milliards de dollars en 2017) comprenaient ce qui suit :

- Des revenus de placement de 13,6 milliards de dollars avant les profits et pertes nets réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur les couvertures d'actions à grande échelle (13,7 milliards de dollars en 2017).
- Des pertes nettes réalisées et latentes de 9,0 milliards de dollars sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur les couvertures d'actions à grande échelle (profits de 5,7 milliards de dollars en 2017).

La diminution de 0,1 milliard de dollars des revenus de placement nets avant les profits réalisés et latents s'explique par la hausse de 0,1 milliard de dollars de la dépréciation des propriétés pétrolières et gazières et des pertes de 0,2 milliard de dollars sur les actifs excédentaires attribuable surtout aux pertes réalisées sur les titres d'emprunt (en comparaison de profits de 0,3 milliard de dollars en 2017), contrebalancées en partie par une augmentation de 0,5 milliard de dollars des produits d'intérêts imputable essentiellement à la hausse du revenu sur les titres d'emprunt.

Les profits nets réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur le programme de couverture à grande échelle correspondaient à une perte de 9,0 milliards de dollars en 2018, comparativement à un profit de 5,7 milliards de dollars en 2017. La perte subie en 2018 découlait principalement des hausses des taux d'intérêt en Amérique du Nord et en Asie. Les rendements des obligations de gouvernement à 10 ans aux États-Unis et à Hong Kong ont augmenté respectivement de 28 points de base et 20 points de base. Les autres pertes étaient imputables au recul des marchés des actions, le rendement de tous les principaux indices ayant diminué au cours de l'exercice. Le rendement de l'indice S&P/TSX a reculé de 11,6 % et celui de l'indice S&P 500, de 6,2 %.

Comme l'évaluation des passifs des contrats d'assurance et de placement comprend des estimations concernant les revenus de placement prévus futurs sur les actifs servant de soutien à ces passifs, le résultat net ne reflète que la différence entre la comptabilisation à la valeur de marché et l'évaluation des actifs et des passifs. Voir la rubrique « Résultats financiers » ci-dessus.

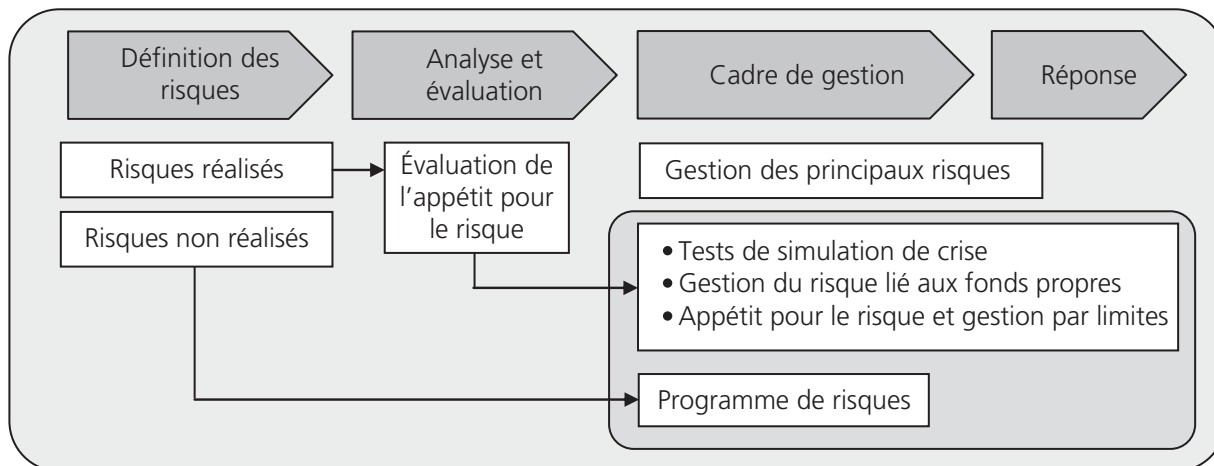
Gestion du risque

La présente section donne un aperçu de l'approche globale de gestion du risque de la Société et des stratégies plus spécifiques pour nos principaux risques. Une description plus détaillée de risques précis susceptibles d'influer sur nos résultats d'exploitation ou sur notre situation financière est présentée sous la rubrique « Facteurs de risque » ci-après.

Cadre de gestion du risque

Pour mener à bien notre mission qui est de « Rendre les décisions plus simples. Vivre mieux », nous nous sommes fixé un objectif de devenir la société mondiale la plus axée sur le numérique et les clients de notre secteur, tout en comblant nos clients, en stimulant nos employés et en générant des rendements supérieurs pour nos actionnaires. Les activités liées à l'atteinte de ces résultats comportent des éléments de prise de risque.

Notre approche en matière de gestion du risque est régie par notre cadre de gestion du risque.



Notre cadre de gestion du risque offre une approche structurée de mise en œuvre des activités de prise de risque et de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise pour soutenir notre stratégie de croissance à long terme des produits, du résultat et des fonds propres. Il est communiqué dans les politiques et les normes de risque, qui sont conçues pour permettre une conception et une mise en œuvre uniforme dans l'ensemble de l'organisation. Nous avons une approche commune de gestion de tous les risques auxquels est exposée la Société, et d'évaluation des rendements éventuels rajustés en fonction du risque directement comparables des activités considérées. Nos politiques et normes en matière de risque visent les éléments suivants :

- L'attribution des responsabilités et la délégation des pouvoirs de surveillance et de gestion du risque
- Les types et les niveaux de risque acceptés par la Société en fonction de son plan stratégique et de son appétit pour le risque
- La définition, la mesure, l'évaluation et la réduction des risques qui permettent une gestion et un suivi efficaces des risques
- La validation, les contrôles a posteriori et la surveillance indépendante pour confirmer que la Société génère le profil de risque voulu et l'analyse des causes fondamentales de toute variation importante

Nos pratiques de gestion du risque sont influencées et marquées par des facteurs externes et internes (comme la situation économique, le contexte politique, la technologie et la culture du risque) qui peuvent avoir une incidence importante sur les niveaux et les types de risque auxquels pourrait être confrontée la Société, qui cherche à optimiser de manière stratégique la prise et la gestion du risque. Notre cadre de gestion du risque tient compte des répercussions et des mesures de réduction pertinentes, le cas échéant.

Trois lignes de défense

Une solide culture du risque et une approche commune à la gestion du risque font partie intégrante des pratiques de gestion du risque de Manuvie. La direction a la responsabilité de la gestion du risque selon l'appétit pour le risque, et a mis en œuvre des stratégies de gestion du risque et des pratiques de suivi. Notre approche de gestion du risque comprend un modèle de gouvernance des « trois lignes de défense », qui sépare les tâches entre la prise de risque, d'une part, et le suivi et la surveillance du risque, d'autre part, et qui établit la responsabilité appropriée de ceux qui prennent le risque et de ceux qui surveillent le risque.

La première ligne de défense de la Société inclut le chef de la direction, les directeurs généraux de secteur et les chefs mondiaux de fonctions. Dans notre modèle d'information matriciel, les directeurs généraux de secteur sont ultimement responsables de leurs résultats, des risques qu'ils prennent pour les obtenir et de la gestion courante des risques et des contrôles connexes, tandis que les chefs mondiaux de fonctions sont responsables de la gestion des risques et des contrôles connexes de leur fonction.

La deuxième ligne de défense comprend le chef de la gestion du risque de la Société, la fonction de gestion du risque du Groupe (« GRG »), d'autres fonctions de surveillance à l'échelle mondiale et les fonctions de chef de la gestion du risque et de surveillance des secteurs. Collectivement, les membres de ce groupe surveillent la prise de risques et les activités de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise de façon indépendante. Les comités de surveillance du risque, grâce à leur composition diversifiée, surveillent également les activités de prise de risque et de gestion du risque.

La troisième ligne de défense est composée des services d'audit, qui fournissent une assurance indépendante et objective de l'efficacité et du caractère approprié des contrôles par rapport au risque inhérent aux activités, et qui déterminent si les programmes de réduction des risques et les fonctions de surveillance des risques sont efficaces pour gérer les risques.

Culture du risque

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses stratégies, la Société doit se doter d'une culture hautement performante centrée sur six valeurs :

- Faire une fixation sur les clients – Prévoir leurs besoins et tout faire pour y répondre.
- Agir comme il se doit – Être intègre et prêcher par l'exemple.
- Penser grand – Tout est possible. Il existe toujours une meilleure solution.
- Travailler en équipe – Nous formons une équipe formidable. Faire mieux en travaillant ensemble.
- Se responsabiliser – S'habiliter à prendre des décisions et des mesures pour mener notre mission à bien.
- Faire preuve d'humanité – Bâtir un milieu de travail positif, stimulant et axé sur la diversité.

Dans ce contexte, la Société s'efforce d'implanter une culture de sensibilisation au risque où les personnes et les groupes sont encouragés à prendre des décisions transparentes témoignant d'un bon équilibre entre risque et rendement qui correspondent aux intérêts à long terme de la Société et où ils se sentent à l'aise de le faire, et ce, de manière proactive. La direction élabore des pratiques qui favorisent une culture de sensibilisation au risque qui comprend ce qui suit :

- Aligner les objectifs individuels sur ceux de la Société
- Cerner les risques et en informer les échelons supérieurs avant qu'ils deviennent des problèmes importants
- Adopter une approche de coopération qui permet une prise de risques adéquate
- S'assurer de la transparence lors de la détermination, de la communication et du suivi des risques
- Reconnaître et analyser systématiquement les risques importants

Gouvernance des risques

Le conseil d'administration surveille la culture d'intégrité et d'éthique, la planification stratégique, la gestion du risque et la gouvernance de la Société, entre autres choses. Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités directement et par l'entremise de ses quatre comités permanents. Le comité de gestion des risques surveille la gestion des principaux risques ainsi que les programmes, politiques et méthodes visant à gérer ces risques. Le comité d'audit surveille le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les services de finances, d'actuariat, d'audit interne et de conformité mondiale, fait office de comité de révision, évalue la conformité aux exigences légales et réglementaires et fait le suivi de la performance, des qualifications et de l'indépendance de nos auditeurs indépendants. Le comité de rémunération et de dotation en personnel-cadre supervise la stratégie, les politiques et les programmes en matière de ressources humaines à l'échelle mondiale, la relève de la direction, la rémunération de la direction et la gouvernance des régimes de retraite. Le comité de gouvernance et des candidatures élabore nos politiques, pratiques et procédures de gouvernance, entre autres choses.

Le chef de la direction rend des comptes directement au conseil d'administration à l'égard des résultats et de l'exploitation de la Société et de toutes les activités de prise de risques et de gestion du risque nécessaires pour obtenir ces résultats. Le chef de la direction est appuyé par le chef de la gestion du risque de même que par le comité directeur de gestion du risque (« CDGR »). Ensemble, ces personnes définissent notre culture du risque et en font la promotion, établissent des lignes directrices en matière de prise de risques dans toutes nos activités mondiales et gèrent notre profil de risque de manière stratégique. Le CDGR, en collaboration avec d'autres comités de surveillance du risque au niveau de la direction, établit les politiques de risque, guide la prise de risques, fait le suivi des risques importants et défend les priorités en matière de gestion du risque stratégique dans l'ensemble de l'organisation.

La GRG, sous la direction du chef de la gestion du risque, établit et maintient notre cadre de gestion du risque et supervise la mise en œuvre de chacun des programmes de gestion du risque à l'échelle de la Société. La GRG cherche à assurer l'uniformité, à l'échelle de la Société, de l'évaluation des risques, des fonds propres fondés sur le risque et des rendements ajustés en fonction du risque pour toutes les activités.

Le CDGR approuve et surveille l'exécution du programme de gestion du risque de la Société. Il définit l'appétit pour le risque et les limites de risques à l'échelle de la Société et les soumet à l'approbation du conseil d'administration et surveille le profil global de risque, notamment les principaux risques et les risques émergents, ainsi que les activités de gestion du risque. Dans le cadre de ces activités, le CDGR fait le suivi des risques importants, examine et approuve les priorités stratégiques en matière de gestion du risque et procède à l'examen et à l'évaluation de l'incidence des stratégies, des occasions et des initiatives commerciales sur notre position globale au chapitre du risque. Le CDGR est appuyé par des sous-comités de surveillance, dont les suivants : le comité du crédit, le comité de surveillance des produits, le comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif et le comité du risque opérationnel. Nous comptons également des comités de gestion des risques pour chaque secteur, dont les mandats sont semblables à ceux du CDGR, mis à part qu'ils sont axés sur les secteurs, le cas échéant.

Appétit pour le risque

L'orientation stratégique de la Société régit l'appétit global pour le risque. Toutes les activités de prise de risques sont gérées en fonction de l'appétit pour le risque global de la Société, qui détermine l'importance et les types de risques qu'elle est prête à assumer pour atteindre ses objectifs. Elles se composent de trois éléments : la philosophie globale de prise de risque, les énoncés à l'égard de l'appétit pour le risque, ainsi que les limites de risque et la tolérance au risque.

Lorsqu'elle prend des décisions à propos de la prise de risques et de la gestion du risque, la Société accorde la priorité aux objectifs de gestion du risque suivants :

- Respecter les engagements et répondre aux attentes de nos clients, de nos créanciers, de nos actionnaires et de nos employés
- Appuyer la conception et la prestation réussies des solutions client
- Déployer prudemment et efficacement le capital investi par les actionnaires dans la Société en utilisant des profils risque-rendement appropriés
- Protéger ou améliorer la réputation et la marque de la Société

La gestion du risque comporte un cadre de suivi et d'atténuation des risques, qui fait en sorte que les risques respectent les limites de l'appétit pour le risque approuvées par le conseil d'administration et qui nous permet de déployer nos capitaux selon des profils risque-rendement appropriés. La gestion du risque, qui est une composante intégrée à notre modèle d'affaires, est essentielle à la réalisation de nos objectifs et appuie les processus d'apprentissage organisationnels.

Nous confirmons au moins une fois l'an que notre appétit pour le risque est aligné sur la stratégie de la Société. Les énoncés à l'égard de l'appétit pour le risque constituent des indications sur notre appétit pour les risques définis, les conditions imposées à la prise de risques connexes et des directives sur l'établissement des limites de risque quantitatives. Les énoncés à l'égard de l'appétit pour le risque sont les suivants :

- Manuvie accepte un risque total qui procure un très haut degré de confiance dans le respect des obligations envers les clients tout en ciblant un rendement global attribuable aux actionnaires qui soit approprié au fil du temps.
- La Société vise une notation de crédit parmi les plus élevées de son groupe de pairs à l'échelle mondiale.
- Manuvie valorise l'innovation et encourage les initiatives à l'appui de l'objectif de la Société de devenir un chef de file du marché axé sur le numérique et les clients.
- Les risques liés aux marchés financiers sont acceptables lorsqu'ils sont gérés à l'intérieur de limites et de tolérances au risque précises.
- La Société estime qu'un portefeuille de placements diversifié réduit le risque global et améliore les rendements; elle accepte donc le risque de crédit et les risques liés aux actifs alternatifs à long terme.
- La Société recherche le risque d'assurance lié aux produits qui procure de la valeur aux clients et aux actionnaires lorsque nous avons les compétences nécessaires pour l'évaluer et en faire le suivi, et pour lequel nous recevons une rémunération appropriée.
- Manuvie accepte que les risques opérationnels, lorsqu'ils sont gérés selon les limites de risque et la tolérance aux principaux indicateurs de risque, fassent partie intégrante de ses activités, mais elle protégera ses activités et les activités de ses clients à l'aide de mesures de réduction du risque opérationnel rentables.
- Manuvie s'attend à ce que ses cadres et ses employés agissent conformément à ses valeurs, à son éthique et à ses normes, et à ce qu'ils améliorent sa marque et sa réputation.

Des limites de risque et des tolérances au risque sont établies pour les risques au sein de notre cadre de classement des risques qui sont inhérents à nos stratégies afin de déterminer les types et l'importance du risque qu'assumera la Société. Le degré de tolérance au risque est établi pour tout risque réputé être plus important pour la Société et est déterminé en fonction du capital économique, des résultats à risque et des fonds propres réglementaires requis. Les limites de risque ont pour objectif d'amener l'appétit pour le risque de l'ensemble de la Société à un niveau où il peut être géré efficacement. Manuvie a établi des limites de risque indépendantes pour les catégories de risque afin d'éviter une trop grande concentration dans une seule catégorie de risque et de gérer le profil de risque global de l'organisation.

Définition, mesure et évaluation des risques

Nous partageons une approche et des procédés pour définir, mesurer et évaluer les risques que nous prenons. Nous évaluons toute nouvelle initiative commerciale ou acquisition possible, tout nouveau produit, tout nouvel accord de réassurance et toute nouvelle transaction de financement et de placement selon des critères rajustés en fonction du risque comparables. Les secteurs et les groupes fonctionnels sont chargés de définir et d'évaluer périodiquement les risques importants et nouveaux. La définition, la mesure, l'évaluation et la surveillance des risques, et la présentation de l'information liée au risque se fondent sur un inventaire des risques standard.

Les expositions au risque sont évaluées à l'aide de diverses mesures axées à court terme sur le résultat net attribué aux actionnaires et à long terme sur la valeur économique, certaines de ces mesures étant employées dans toutes les catégories de risques, tandis que d'autres ne sont appliquées qu'à certains risques ou à un seul type de risques. Ces mesures comprennent des simulations de crise comme des analyses de la sensibilité, des analyses de l'incidence de scénarios de crise et des modélisations au moyen de scénarios stochastiques. En outre, des évaluations qualitatives des risques sont effectuées, notamment pour les types de risques qui ne peuvent être quantifiés de manière fiable.

Nous soumettons à divers tests de simulation de crise le résultat, le ratio des fonds propres réglementaires, le capital économique, les résultats à risque et les liquidités qui tiennent compte d'événements importants et plausibles. Nous mettons également en œuvre d'autres scénarios intégrés et complexes pour évaluer les risques importants et l'interaction de ces risques.

Le capital économique et les résultats à risque fournissent des mesures du risque à l'échelle de l'entreprise qui peuvent être regroupées et comparées, pour toutes les activités commerciales et tous les types de risques. Le capital économique mesure les fonds propres requis pour respecter toutes les obligations avec un degré de confiance prédéfini élevé. Notre indicateur des résultats à risque

mesure la variation possible des résultats trimestriels prévus, avec un degré de confiance donné. Le capital économique et les résultats à risque sont déterminés au moyen de modèles internes.

Surveillance des risques et présentation de l'information

Sous la direction du chef de la gestion du risque, la GRG assure le bon déroulement d'un processus officiel de suivi et de présentation de tous les risques importants à l'échelle de la Société. Les risques font aussi l'objet de discussions au sein de divers comités de surveillance du risque, de même que toute exception ou mesure corrective proposée, au besoin.

Chaque trimestre au moins, le CDGR et le comité de gestion du risque du conseil d'administration examinent des rapports sur les risques qui présentent un aperçu de notre profil de risque global et des expositions à nos principaux risques. Ces rapports comprennent des mesures quantitatives de l'exposition au risque et de la sensibilité, et des évaluations qualitatives. Les rapports présentent également un sommaire des principales activités de gestion du risque et facilitent le suivi de la conformité avec les principales limites de la politique en matière de risque.

L'actuaire en chef présente annuellement au conseil d'administration les résultats de l'examen dynamique de l'adéquation des fonds propres. Tous les six mois, notre auditeur en chef soumet au comité d'audit son rapport sur les résultats des audits internes des programmes de contrôle et de gestion du risque. La direction passe en revue annuellement avec le comité de gestion du risque du conseil d'administration la mise en œuvre des stratégies de gestion des principaux risques et leur efficacité.

Contrôle et réduction des risques

Des activités de contrôle des risques sont en place à l'échelle de la Société afin de chercher à établir les risques dans les limites établies. Nous estimons que nos contrôles, qui comprennent les politiques, les procédés, les systèmes et les processus, sont appropriés et conviennent aux principaux risques courus à tous les niveaux dans l'ensemble de la Société. Ces contrôles font partie intégrante des activités quotidiennes, de la gestion des affaires et des prises de décisions.

La GRG établit et supervise les processus officiels d'examen et d'approbation relativement aux produits offerts, à la sélection des risques d'assurance, à la réassurance et aux placements ainsi qu'à d'autres activités commerciales importantes, selon la nature, l'importance et la complexité de la prise de risques en cause. Les pouvoirs de prise en charge du risque rattaché à une transaction sont délégués à des personnes en particulier en fonction de leurs compétences, de leurs connaissances et de leur expérience.

Risques émergents

La définition et l'évaluation de notre environnement externe des risques émergents constituent des aspects importants de notre cadre de gestion du risque, car ces risques, bien qu'ils ne se soient pas encore concrétisés, pourraient éventuellement avoir une incidence importante sur nos activités.

Notre cadre de gestion du risque émergent facilite la définition, l'évaluation et le suivi permanents de nos risques émergents et comprend : le maintien d'un processus qui facilite la discussion et l'évaluation continues des risques émergents éventuels avec la haute direction de l'entreprise et des fonctions; l'examen et la validation des risques émergents avec le CDGR; la création et la mise en œuvre des réponses à chaque risque émergent selon un ordre de priorité; et le suivi et la présentation d'information à l'égard des risques émergents à intervalles réguliers.

Fonds propres réglementaires

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, nous avons mis en œuvre le nouveau régime de fonds propres (« TSAV ») du BSIF qui, à l'instar des exigences précédentes relatives au Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, s'applique à notre entreprise à l'échelle mondiale sur une base consolidée. Nous continuons de respecter les exigences de fonds propres du BSIF, et nos fonds propres dépassent les niveaux minimums réglementaires. Les modifications qui seront apportées aux règles relatives au TSAV en 2019 devraient avoir des incidences négligeables.

L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (« AICA ») devrait finaliser en 2019 la norme mondiale en matière de fonds propres fondée sur le risque pour le secteur de l'assurance. La norme s'appliquera à tous les grands groupes d'assurance actifs à l'échelle mondiale. L'AICA a l'intention d'exiger la production de rapports annuels au BSIF sur une base confidentielle pendant cinq ans à compter de 2020, avant que la norme entre en vigueur en 2025. L'AICA a également élaboré un cadre holistique d'évaluation et d'atténuation du risque systémique lié au secteur de l'assurance, qui comprend l'examen des activités des assureurs. L'incidence de ces propositions sur les exigences de fonds propres et la situation concurrentielle de Manuvie ne sont pas encore connues, étant donné que plusieurs éléments importants de ces propositions font toujours l'objet de discussions.

Les organismes de réglementation des divers pays dans lesquels nous exerçons nos activités ont commencé à réformer leurs propres normes de fonds propres. Nous participons activement aux discussions du secteur au sujet de ces modifications, dont l'incidence demeure incertaine.

Risque lié à la capacité de remise de capitaux des filiales

Nous remettons des capitaux à la société mère de Manuvie, la SFM, pour qu'elle s'acquitte du versement de dividendes aux actionnaires, du service de la dette et du paiement des charges du siège social, tout en garantissant que les exigences locales sont respectées dans les pays où nous exerçons nos activités. La réglementation actuelle et future de ces pays peut se répercuter

(favorablement ou défavorablement) sur les remises, selon la forme finale de la réglementation. La conjoncture macroéconomique a également une incidence sur les remises et sur notre situation de fonds propres globale, étant donné que les besoins en fonds propres sur une base consolidée (c.-à-d. le TSAV) peuvent être différents des besoins en fonds propres établis en tenant compte des exigences locales lorsque les conditions du marché évoluent.

Mises à jour du taux de réinvestissement ultime

Le Conseil des normes actuarielles du Canada devrait publier, en 2019, de nouvelles hypothèses relatives à la réduction du taux de réinvestissement ultime et des mises à jour des critères d'étalonnage des modèles stochastiques de taux d'intérêt sans risque. Si elles sont publiées, les nouvelles hypothèses serviront à l'évaluation de nos provisions techniques et auront donc une incidence sur le résultat net attribué aux actionnaires. Au 31 décembre 2018, le taux de réinvestissement ultime à long terme, en ce qui a trait au taux sans risque au Canada, a été fixé à 3,2 % (à l'heure actuelle, nous avons recours à cette même hypothèse pour nos activités aux États-Unis). Une réduction de 10 points de base du taux de réinvestissement ultime dans tous les pays, et une variation correspondante des modèles stochastiques de taux d'intérêt sans risque, entraînerait une diminution de 350 millions de dollars (après impôts) du résultat net attribué aux actionnaires¹.

IFRS 17

En mai 2017, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 17. À sa réunion de novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2022. Le report proposé est conditionnel à une consultation publique de l'IASB en 2019, qui devrait donner lieu à un exposé-sondage suivi d'une période de commentaires.

La norme remplacera IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et modifiera considérablement la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance ainsi que la présentation et les informations à fournir correspondantes dans les états financiers et le rapport de gestion de la Société. Un sommaire de certaines des principales modifications figure à la rubrique « Principales méthodes actuarielles et comptables – Modifications futures de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière ». Par ailleurs, dans certains territoires, dont le Canada, ces modifications pourraient avoir une incidence importante sur les positions fiscales et la situation des fonds propres réglementaires, ainsi que sur d'autres mesures financières qui reposent sur les valeurs comptables établies selon les IFRS.

Ligne directrice sur les normes de liquidité pour les banques

Le BSIF a publié des modifications proposées à la ligne directrice sur les normes de liquidité applicables aux banques canadiennes dont la date de mise en œuvre visée est le 1^{er} janvier 2020 et pour lesquelles la phase de consultation est en cours. Les modifications ont trait aux hypothèses de liquidation intégrées dans les mesures de liquidité réglementaires, particulièrement celles relatives à la stabilité des sources de financement. Les modifications proposées pourraient faire en sorte que la Banque Manuvie soit tenue de détenir des liquidités supplémentaires. L'incidence globale reste à déterminer, sous réserve de la finalisation et de la mise en œuvre des révisions.

Facteurs de risques macroéconomiques généraux

L'environnement macroéconomique mondial a une incidence importante sur nos plans financiers et notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie d'affaires. Il peut être grandement touché par les mesures prises par le gouvernement (y compris les banques centrales) et le secteur privé. Il peut également être affecté par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme.

Notre stratégie d'affaires et les plans financiers qui y sont liés sont élaborés en tenant compte des prévisions de croissance économique, tant à l'échelle mondiale que dans les pays où nous exerçons des activités. La croissance économique actuelle peut être largement touchée par l'environnement macroéconomique et peut s'écarter sensiblement des prévisions, ce qui influencerait sur nos résultats financiers et notre capacité à mettre en œuvre la stratégie d'affaires.

Les changements dans l'environnement macroéconomique peuvent également avoir une incidence importante sur les marchés financiers, y compris les variations des taux d'intérêt, les écarts des actifs à revenu fixe et les rendements des actions cotées et des actifs alternatifs à long terme. Notre plan financier, qui comprend les projections du résultat et des fonds propres et l'évaluation des passifs, est fondé sur certaines hypothèses relativement aux variations futures des taux d'intérêt et des écarts des actifs à revenu fixe et des rendements futurs prévus de nos actions cotées et actifs alternatifs à long terme. Les résultats réels sont très variables et peuvent s'écarter sensiblement de nos hypothèses, ce qui influencerait sur nos résultats financiers. En outre, des résultats réels qui diffèrent sensiblement de nos hypothèses ou des changements dans l'environnement économique peuvent entraîner des modifications des hypothèses proprement dites, ce qui aurait également une incidence sur nos résultats financiers.

Certains changements particuliers dans l'environnement macroéconomique peuvent avoir des répercussions très différentes sur les diverses activités de l'entreprise. Par exemple, une hausse des taux d'intérêt est généralement avantageuse pour nous à long terme, mais elle peut avoir une incidence défavorable sur les évaluations de certains actifs alternatifs à long terme, plus précisément ceux dont les rendements dépendent des flux de trésorerie contractuels, comme les actifs immobiliers.

Les tendances en matière de dépenses et d'épargne de nos clients pourraient être sensiblement influencées par l'environnement macroéconomique et pourraient avoir une incidence sur les produits et services que nous offrons à notre clientèle.

¹ Se reporter à la rubrique « Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs » ci-après.

L'environnement macroéconomique peut aussi influencer de façon importante le comportement des clients et l'émergence de réclamations au titre de nos passifs des contrats d'assurance. Par exemple, une période prolongée de faiblesse économique pourrait avoir une incidence sur la santé et le bien-être de nos clients, ce qui occasionnerait une hausse des réclamations pour certaines assurances.

Les rubriques qui suivent décrivent les stratégies de gestion du risque en place pour chacune de nos cinq grandes catégories de risque : risque stratégique, risque de marché, risque de crédit, risque de produit et risque opérationnel.

Risque stratégique

Le risque stratégique désigne le risque de perte découlant d'une incapacité de planifier ou de mettre en application adéquatement une stratégie d'entreprise appropriée, ou d'une incapacité de s'adapter aux changements dans les contextes commercial, politique ou réglementaire.

Stratégie de gestion du risque

Le chef de la direction et l'équipe de direction établissent les stratégies commerciales et en supervisent l'exécution. Il leur incombe ensuite de repérer et de gérer les risques inhérents à ces stratégies. Leur travail repose sur divers processus importants :

- Planification stratégique en matière d'affaires, de risques et de fonds propres examinée par le conseil d'administration, l'équipe de direction et le CDGR
- Examens de la performance et des risques de toutes les activités principales avec le chef de la direction et examens annuels avec le conseil d'administration
- Attribution et répartition des fonds propres fondés sur le risque visant à favoriser un cadre décisionnel cohérent dans l'ensemble de l'entreprise
- Examen et approbation des acquisitions et désinvestissements importants par le chef de la direction et, s'il y a lieu, le conseil d'administration

Le chef de la direction et l'équipe de direction sont responsables ultimement de notre réputation. Toutefois, nos employés et représentants doivent mener leurs activités de manière à rehausser notre réputation. Cette responsabilité est assumée selon une politique de gestion du risque lié à la réputation à l'échelle de la Société qui précise les fonctions de supervision du conseil d'administration et les responsabilités des dirigeants à cet égard, la communication et la formation avec tous les administrateurs, cadres, employés et représentants, y compris notre Code de déontologie et d'éthique, et l'application de principes directeurs sur la façon d'exercer toutes nos activités.

Risques liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les risques liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent avoir une incidence sur nos placements, notre tarification ou nos activités, et créer un risque de perte de la valeur financière, opérationnelle, juridique ou de la marque de Manuvie.

En 2018, nous avons mis sur pied le conseil exécutif en matière de développement durable de Manuvie (le « conseil exécutif ») afin de prévoir, gérer et superviser les risques pertinents liés aux enjeux environnementaux et sociaux. Le conseil comprend un sous-groupe de membres de l'équipe de direction de Manuvie et a pour mandat d'intégrer les principes de développement durable à la culture, à la stratégie et à la prise de décisions. Le comité de gouvernance et des candidatures du conseil d'administration supervise l'intégration du développement durable à nos activités de base et le rendement des mesures environnementales, sociales et de gouvernance.

Notre approche en matière de gestion des risques liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'échelle de l'entreprise est décrite dans la politique de gestion du risque environnemental qui reflète l'engagement de la Société à exercer toutes ses activités en tenant compte de la nécessité de préserver l'environnement naturel. Les unités administratives et fonctionnelles sont responsables de la mise en œuvre des procédures, des protocoles et des normes de diligence relatives à l'identification, à la surveillance et à la gestion des risques liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nous présentons l'information sur notre performance en matière d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos rapports annuels sur le développement durable et auprès d'autres sources, comme le Carbon Disclosure Project. Manuvie appuie également le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« TCFD ») du Conseil de stabilité financière, et Gestion d'actifs Manuvie participe au projet pilote de mise en œuvre du TCFD dans le cadre de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte qui découle de la volatilité des cours du marché, des fluctuations des taux d'intérêt et de la variation des écarts de taux des titres d'emprunt et des écarts de taux des swaps, ainsi que des variations défavorables des taux de change. La volatilité des prix du marché est principalement liée à la variation du cours des actions de sociétés cotées et des actifs alternatifs à long terme. Le risque d'illiquidité, que nous gérons comme étant une forme de risque de marché, désigne le risque de ne pas disposer de fonds ou d'actifs liquides suffisants pour satisfaire aux demandes prévues ou imprévues de sorties de fonds et de garanties.

Informations à fournir selon IFRS 7

Nos informations à fournir sur le risque de marché et le risque d'illiquidité selon IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, sont présentées dans le texte et les tableaux ombragés de la présente rubrique et de la rubrique suivante (« Sensibilités et mesures

d'exposition au risque de marché ») du rapport de gestion. Ces informations comportent une analyse de la manière dont nous mesurons le risque et décrivent nos objectifs, nos politiques et nos méthodes de gestion du risque. Par conséquent, le texte et les tableaux ombragés qui suivent font partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels audités pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017. Le fait qu'une partie du texte et certains tableaux sont considérés comme faisant partie intégrante des états financiers consolidés ne signifie pas que les informations qui s'y trouvent revêtent une plus grande importance que celles figurant dans les autres rubriques. Ainsi, les informations fournies à la rubrique « Gestion du risque » doivent être lues intégralement.

Stratégie de gestion du risque de marché

La stratégie de gestion du risque de marché est régie par le Comité mondial de l'appariement de l'actif et du passif, qui supervise le programme global de gestion du risque de marché et du risque d'illiquidité. Globalement, notre stratégie de gestion du risque de marché comprend des stratégies à composantes multiples, chacune visant à gérer un ou plusieurs risques de marché découlant de nos activités. À l'échelle de la Société, ces stratégies sont conçues afin de gérer l'ensemble des expositions au risque de marché selon nos limites associées aux résultats et à la volatilité des fonds propres.

Le tableau qui suit présente nos principaux risques de marché et les stratégies qui contribuent à la gestion de ces risques.

Stratégie de gestion du risque	Principaux risques de marché				
	Risque lié au rendement des actions de sociétés cotées	Risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux	Risque lié au rendement des actifs alternatifs à long terme	Risque de change	Risque d'illiquidité
Conception et tarification de produits		✓	✓	✓	✓
Couverture dynamique de garanties de contrats de rente variable	✓	✓		✓	✓
Couverture à grande échelle du risque lié aux actions	✓			✓	✓
Appariement de l'actif et du passif	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion du change				✓	✓
Gestion du risque d'illiquidité					✓

Risque lié au rendement des actions de sociétés cotées : Afin de réduire le risque lié au rendement des actions de sociétés cotées, nous utilisons principalement une stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable, qui est appuyée par une stratégie de couverture à grande échelle du risque lié aux actions. Les stratégies employées pour la couverture dynamique des garanties de contrats de rente variable et la couverture à grande échelle du risque lié aux actions exposent la Société à des risques additionnels. Voir la rubrique « Facteurs de risque » ci-après.

Risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux : En général, pour réduire le risque de taux d'intérêt, nous gérons la durée de nos placements à revenu fixe de la composante passif et du secteur Services généraux et autres en concluant des couvertures de taux d'intérêt.

Risque lié au rendement des actifs alternatifs à long terme : Nous cherchons à limiter la concentration du risque lié au rendement de nos actifs alternatifs à long terme en investissant dans un panier diversifié d'actifs, y compris des actions de sociétés fermées ainsi que des actifs des secteurs immobilier, des infrastructures, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles, et du pétrole et du gaz. Nous diversifions davantage le risque en gérant les placements selon les limites de placement et les limites de risque.

Risque de change : Nous avons comme politique d'apparier généralement la monnaie de nos actifs à la monnaie des passifs qu'ils sous-tendent. Si la monnaie des actifs et des passifs n'est pas appariée, nous couvrons ce risque, le cas échéant, pour stabiliser notre situation de fonds propres, et respectons les limites du risque de change de l'entreprise en ayant recours à des instruments financiers, comme les dérivés.

Risque d'illiquidité : Notre cadre de gestion du risque d'illiquidité est conçu de façon à nous permettre de disposer des liquidités nécessaires pour couvrir les obligations en matière de liquidités et de garanties à mesure qu'elles deviennent exigibles et pour soutenir et développer nos activités dans des conditions normales et dans des conditions de crise. Nous cherchons à atténuer le risque d'illiquidité en diversifiant nos activités parmi divers produits, marchés, régions et titulaires de contrats. Nous concevons des produits d'assurance de manière à encourager les titulaires de contrats à maintenir leurs contrats en vigueur, générant ainsi un flux stable et diversifié de primes périodiques. Nous définissons les conditions de résiliation de nos produits de gestion de patrimoine et nos stratégies de placement connexes en cherchant à atténuer le risque financier et le risque d'illiquidité associés aux résiliations imprévues par les titulaires de contrats. Nous définissons et mettons en œuvre des stratégies de placement qui visent à appairer le profil des échéances des actifs à celui des passifs qu'ils sous-tendent, en tenant compte du potentiel de résiliations imprévues par les titulaires de contrats et des besoins de liquidités qui s'ensuivent. Nous avons mis en place des plans de liquidités d'urgence qui contribuent à atténuer ce risque.

Stratégie de conception et de tarification de produits

Nos directives, standards et normes de pratique en matière de conception et de tarification des produits visent à assurer que nos gammes de produits sont alignées sur notre philosophie de prise de risques et notre appétit pour le risque, et, plus particulièrement, que les risques supplémentaires générés par les nouvelles souscriptions sont alignés sur nos objectifs et limites en matière de risque stratégique. Les caractéristiques particulières de nos gammes de produits, y compris le niveau des garanties de prestations, les options offertes aux titulaires de contrats et les restrictions en matière de disponibilité de nos gammes de fonds, de même que nos stratégies de placement connexes, contribuent à atténuer les risques sous-jacents. Nous passons en revue et modifions régulièrement les principales caractéristiques de nos gammes de produits, y compris les primes et les honoraires, en vue d'atteindre nos objectifs en matière de profit et de respecter nos limites de risque. Certains des produits à prestations rajustables de notre fonds général comportent des garanties de taux minimums. Les garanties de taux pour tous les contrats sont déterminées au moment de l'émission du contrat et sont régies par la réglementation du secteur de l'assurance dans chaque territoire où les produits sont vendus. Les dispositions contractuelles permettent de fixer de nouveau les taux crédités à des intervalles préétablis assujettis à des garanties de taux crédités minimums. La Société peut réduire en partie l'exposition aux taux d'intérêt en fixant de nouveaux taux pour les affaires nouvelles et en ajustant les taux pour les contrats en vigueur lorsque cela est permis. En outre, la Société atténue en partie le risque de taux d'intérêt au moyen de sa procédure d'appariement de l'actif et du passif, des éléments liés à la conception de produits et de stratégies relatives aux taux d'intérêt crédités. Les nouveaux produits, les arrangements de réassurance de nouveaux contrats et la souscription de nouveaux contrats d'assurance d'envergure doivent être passés en revue et approuvés par le chef de la gestion du risque ou des membres du personnel clés des fonctions de gestion du risque.

Stratégies de couverture des rentes variables et autres risques sur actions

L'exposition de la Société aux variations du marché des actions cotées découle essentiellement des garanties de rente variable et, dans une moindre mesure, des honoraires liés aux actifs et des placements en actions de sociétés cotées du fonds général.

La couverture dynamique est la principale stratégie de couverture pour les risques de marché liés aux rentes variables. Nous avons recours à la couverture dynamique à l'égard de nos affaires nouvelles en matière de garanties de contrats de rente variable au moment où elles sont souscrites, ou dès que c'est possible après.

Nous visons à gérer le risque lié aux actions cotées découlant d'autres sources (contrats non assortis d'une couverture dynamique) au moyen de notre stratégie de couverture à grande échelle du risque lié aux actions. Nous cherchons à gérer le risque de taux d'intérêt découlant des garanties de contrats de rente variable non assortis d'une couverture dynamique dans le cadre de notre stratégie d'appariement de l'actif et du passif.

Stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable

La stratégie de couverture dynamique des garanties de contrats de rente variable vise à couvrir la sensibilité des provisions mathématiques liées aux garanties de contrats de rente variable et du capital disponible contre la variation du rendement des placements (en actions de sociétés cotées et en obligations) et des taux d'intérêt. L'objectif de la stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable est de contrebalancer, le plus possible, la variation de la valeur économique des garanties par les profits et les pertes de notre portefeuille d'actifs de couverture. La valeur économique des garanties et nos provisions mathématiques liées aux garanties de contrats de rente variable varient concurremment, mais non exactement les unes avec les autres, puisque cette valeur reflète les meilleures provisions estimatives et ne comprend aucune provision mathématique à l'égard des écarts défavorables.

Notre approche actuelle en matière de couverture dynamique des garanties de rente variable consiste en la vente à découvert de contrats à terme normalisés sur indice boursier et sur obligations gouvernementales négociés en Bourse, l'établissement de contrats à terme normalisés sur devises et la prolongation des swaps de taux d'intérêt dans le but de couvrir la sensibilité des provisions mathématiques au rendement des fonds et à la variation des taux d'intérêt découlant des garanties de rente variable. Nous effectuons le rééquilibrage dynamique de ces instruments de couverture en fonction de l'évolution des conditions des marchés, afin que la position couverte demeure conforme aux paramètres établis. D'autres instruments dérivés (comme les options sur actions et sur taux d'intérêt) sont aussi utilisés, et dans l'avenir, il est possible que nous envisagions l'utilisation d'instruments de couverture additionnels.

Notre stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable n'est pas conçue pour annuler entièrement la sensibilité des provisions mathématiques à tous les risques associés aux garanties intégrées dans ces produits. Le profit réalisé (la perte subie) sur les instruments de couverture n'annulera pas complètement les pertes ou les profits sous-jacents résultant des provisions pour garanties couvertes, car :

- le comportement et le décès des titulaires de contrats ne sont pas couverts;
- la provision pour écarts défavorables des provisions mathématiques n'est pas couverte;
- une tranche du risque de taux d'intérêt n'est pas couverte;
- les écarts de taux pourraient s'accroître et aucune mesure ne pourrait être prise pour faire les ajustements nécessaires;
- le rendement d'une petite partie des fonds sous-jacents ne fait l'objet d'aucune couverture vu l'absence d'instruments de couverture négociés en Bourse efficaces;
- le rendement des fonds sous-jacents couverts peut différer du rendement des instruments de couverture correspondants;
- les corrélations entre les taux d'intérêt et les marchés des actions pourraient donner lieu à des incidences défavorables considérables;

- des coûts de rééquilibrage des couvertures défavorables peuvent être engagés pendant des périodes de grande volatilité des marchés des actions, des marchés des obligations ou des taux d'intérêt. L'effet de ces coûts est amplifié lorsque toutes ces incidences surviennent simultanément;
- les autres risques ne sont pas tous couverts.

Stratégie de couverture d'actions à grande échelle

L'objectif du programme de couverture à grande échelle du risque lié aux actions est de maintenir la sensibilité générale de notre résultat à la variation des marchés des actions cotées à l'intérieur des limites de tolérance au risque approuvées par le conseil d'administration. Le programme de couverture d'actions à grande échelle est conçu pour couvrir la sensibilité du résultat à la variation des marchés des actions cotées attribuable à toutes les sources (à l'exception des expositions assorties d'une couverture dynamique). Les sources de la sensibilité à la variation des marchés des actions faisant l'objet du programme de couverture à grande échelle du risque lié aux actions comprennent ce qui suit :

- Les expositions aux actions et au risque de change des garanties de contrats de rente variable non assorties d'une couverture dynamique
- Les placements en actions du fonds général soutenant les passifs des contrats sans participation
- La provision pour écarts défavorables non couverte liée aux garanties de contrats de rente variable assortis d'une couverture dynamique

Stratégie d'appariement de l'actif et du passif

Notre stratégie d'appariement de l'actif et du passif est conçue pour nous assurer que les risques de marché inhérents aux actifs et aux passifs détenus dans le fonds général de la Société sont gérés de manière efficace, et que l'exposition aux risques découlant de ces actifs et de ces passifs est maintenue à l'intérieur des limites de risque. Les risques de marché inhérents comprennent les risques liés au niveau et à la variation des taux d'intérêt, des écarts de taux et des écarts de taux des swaps, au rendement du marché des actions cotées, au rendement des actifs alternatifs à long terme et à la variation des taux de change.

Les provisions mathématiques du fonds général sont catégorisées par groupes en fonction de caractéristiques semblables, et ces groupes sont soutenus par une stratégie de répartition de l'actif propre. Nous cherchons à aligner la stratégie de répartition de l'actif pour chaque groupe sur les tendances en matière de primes et de prestations, les options et garanties offertes aux titulaires de contrats et les stratégies de crédit des produits qu'elle soutient. Des stratégies semblables sont établies pour les actifs détenus dans le compte de l'excédent de la Société. Les stratégies sont déterminées à l'aide de techniques d'analyse de portefeuille qui visent à optimiser les rendements, sous réserve des considérations liées aux exigences réglementaires et aux exigences en matière de capital économique ainsi que de la tolérance au risque. Elles sont conçues de façon à assurer une grande diversification entre les catégories d'actifs et des risques propres aux placements individuels, et les actifs sont harmonisés de manière appropriée avec les passifs auxquels ils sont adossés. Ces stratégies couvrent la composition de l'actif, la notation, le profil des échéances, la liquidité et les objectifs de concentration par devise et par secteur.

Les produits qui présentent des flux de trésorerie liés aux actifs garantis (p. ex., lorsque les flux de trésorerie nets projetés ne sont pas influencés de manière déterminante par des scénarios économiques) sont gérés selon une stratégie de placement à rendement cible. Les produits garantis par ce groupe d'actifs comprennent :

- des rentes en capitalisation (autres que des rentes possédant des caractéristiques de transfert du risque), qui sont principalement des obligations à court et à moyen terme et offrent des garanties de taux d'intérêt selon des modalités précises sur des primes uniques; les retraits peuvent être ou ne pas être rajustés à la valeur de marché;
- des rentes immédiates qui n'ont pas d'options de rachat et qui comprennent des obligations prévisibles et à très longue échéance;
- des produits d'assurance, dont les primes périodiques s'échelonnent sur de nombreuses années à venir, et qui comprennent aussi des obligations à très longue échéance.

Nous tentons de gérer les actifs qui garantissent les prestations à longue échéance dans le but de réaliser un rendement cible suffisant pour soutenir les obligations pendant leur durée de vie, sous réserve de la tolérance au risque établie, en investissant dans un panier diversifié d'actifs alternatifs à long terme, y compris des placements dans des actions de sociétés cotées (actifs alternatifs à long terme combinés aux actions de sociétés cotées), le solde étant investi dans des titres à revenu fixe. Le recours aux actifs alternatifs à long terme combinés aux placements dans des actions de sociétés cotées permet un bon appariement avec nos passifs à long terme, qui permet également d'améliorer le rendement à long terme et de réduire le risque global grâce à la diversification.

Nous gérons les actifs à revenu fixe selon un indice de référence élaboré pour minimiser le risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie générés par les passifs qui ne sont pas soutenus par des actifs alternatifs à long terme combinés à des placements dans des actions de sociétés cotées, et pour obtenir les rendements ou les écarts cibles requis pour maintenir les hypothèses sur les placements assortis de taux d'intérêt à long terme utilisées pour la tarification du passif.

Dans le cas des produits de rente et d'assurance qui possèdent des caractéristiques importantes de transfert du risque, une approche stratégique de rendement total est utilisée, qui regroupe généralement des actifs à revenu fixe et des actifs alternatifs à long terme combinés aux placements dans des actions de sociétés cotées. Les actifs alternatifs à long terme combinés aux actions de sociétés cotées peuvent être inclus pour améliorer le rendement des placements à long terme et diminuer le risque global grâce à la diversification. Des stratégies de placement cible sont établies au moyen de techniques d'analyse de portefeuilles pour optimiser le

rendement des placements à long terme tout en tenant compte des risques liés aux garanties incluses dans les produits et des options de retrait offertes aux titulaires de contrats, de l'incidence des exigences en matière de fonds propres réglementaires et économiques et de la tolérance liée à la gestion de la volatilité à court terme du résultat et de l'exposition à long terme à des risques extrêmes. Dans le cas des produits dont le rendement des placements échoit aux titulaires de contrats, comme l'assurance avec participation, l'assurance vie universelle et les rentes différées à capital fixe, le rendement de placement des actifs servant de soutien aux passifs échoira en grande partie aux titulaires de contrats à titre de variation des dividendes déclarés ou des taux d'intérêt appliqués, sous réserve des garanties minimales incorporées. Les passifs à plus court terme comme les rentes différées à capital fixe n'englobent généralement pas d'actifs alternatifs à long terme combinés aux actions de sociétés cotées dans la composition de son actif cible. La responsabilité de la gestion de nos portefeuilles de placements est déléguée à des professionnels en placement qui en assurent la gestion en fonction de références tirées des stratégies de placement cible établies pour chaque groupe, compte tenu des tolérances au risque de taux d'intérêt.

Notre stratégie d'appariement de l'actif et du passif comprend une large gamme de processus d'évaluation du risque, d'atténuation et de gestion du risque, et de procédés de couverture. Toutefois, les passifs et les risques auxquels la Société est exposée ne peuvent être appariés ni couverts en totalité en raison des limites quant à la disponibilité des instruments sur les marchés et de l'incertitude relative à l'incidence des résultats techniques et du comportement des titulaires de contrats sur les flux de trésorerie liés aux passifs.

Stratégie de gestion du risque de change

Nous avons comme politique d'apparier généralement la monnaie de nos actifs à la monnaie des passifs qu'ils sous-tendent. Si la monnaie des actifs et des passifs n'est pas appariée, nous couvrons ce risque, le cas échéant, pour stabiliser notre situation de fonds propres, et respectons les limites du risque de change de l'entreprise en ayant recours à des instruments financiers, comme les dérivés.

Le risque de légère asymétrie au bilan est accepté, s'il est géré conformément aux limites de risque établies. Nous avons établi des limites d'exposition au risque, mesurées en fonction des variations possibles des ratios de fonds propres causées par les fluctuations des taux de change, déterminées pour représenter une possibilité précise de survenance fondée sur des modèles internes.

Stratégie de gestion du risque d'illiquidité

Les politiques et méthodes de gestion des liquidités mondiales visent à nous permettre de disposer des liquidités nécessaires pour couvrir les obligations en matière de liquidités et de garanties à mesure qu'elles deviennent exigibles et pour soutenir et développer nos activités dans des conditions normales et dans des conditions de crise. Ces politiques et méthodes tiennent compte de tout empêchement d'ordre juridique, réglementaire, fiscal, opérationnel ou économique au financement interentités. La composition de l'actif de notre état de la situation financière tient compte de la nécessité de maintenir un volume d'actifs non affectés liquides suffisant pour satisfaire aux exigences découlant des tests de simulation de crise, et pour s'assurer que nos ratios de liquidité demeurent solides. Nous gérons les liquidités au siège social et surveillons étroitement la situation de trésorerie de nos principales filiales.

Nous cherchons à atténuer le risque d'illiquidité en diversifiant nos activités parmi divers produits, marchés, régions et titulaires de contrats. Nous concevons des produits d'assurance de manière à encourager les titulaires de contrats à maintenir leurs contrats en vigueur, générant ainsi un flux stable et diversifié de primes périodiques. Nous définissons les conditions de résiliation de nos produits de gestion de patrimoine et nos stratégies de placement connexes en cherchant à atténuer le risque financier et le risque d'illiquidité associés aux résiliations imprévues par les titulaires de contrats. Nous définissons et mettons en œuvre des stratégies de placement qui visent à appairer le profil des échéances des actifs à celui des passifs qu'ils sous-tendent, en tenant compte du potentiel de résiliations imprévues par les titulaires de contrats et des besoins de liquidités qui s'ensuivent. Les actifs liquides représentent une partie importante de notre actif total. Nous visons à réduire le risque d'illiquidité à l'égard de nos activités financées par les dépôts en diversifiant nos sources de financement et en gérant les échéances de notre financement de manière appropriée. Nous prévoyons et surveillons dans diverses entités et au siège social les liquidités opérationnelles et les mouvements de liquidités quotidiens dans le but de garantir la disponibilité des liquidités et l'optimisation de leur utilisation.

Nous maintenons également des fonds de liquidités centralisés et un accès à d'autres sources de financement et de liquidités d'urgence comme des accords de financement de rachat. Nos fonds de liquidités centralisés se composent de liquidités et de quasi-liquidités et de placements à court terme de grande qualité qui font l'objet d'une surveillance continue en ce qui a trait à leur qualité de crédit et à la liquidité du marché.

Nous avons établi diverses sources de liquidités d'urgence. Nous laissons à la disposition de la SFM une facilité de crédit renouvelable non garantie confirmée de 500 millions de dollars auprès de certaines banques à charte canadiennes, et nous laissons à la disposition de la SFM et de certaines de ses filiales une facilité de crédit renouvelable non garantie confirmée de 500 millions de dollars américains auprès de certaines banques américaines. Au 31 décembre 2018, aucun emprunt n'était en cours sur ces facilités de crédit. En outre, John Hancock USA (« JHUSA ») est membre de la Federal Home Loan Bank of Indianapolis (« FHLBI »), ce qui permet à la Société d'obtenir, à titre de source additionnelle de liquidités, des prêts de la FHLBI, qui peuvent être garantis par des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances hypothécaires, et des titres du Trésor et d'organismes américains admissibles. Selon les restrictions réglementaires, au 31 décembre 2018, la capacité d'emprunt maximale estimative de JHUSA s'élevait à 3,8 milliards de dollars américains en vertu de la facilité de la FHLBI, de laquelle aucun montant n'était emprunté.

Le tableau qui suit présente l'échéance des passifs financiers importants de la Société.

Échéance des passifs financiers¹

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes à long terme	– \$	681 \$	– \$	4 088 \$	4 769 \$
Instruments de fonds propres	–	–	–	8 732	8 732
Dérivés	359	229	227	6 988	7 803
Dépôts de clients de la Banque ²	15 351	2 147	2 185	1	19 684
Obligations en vertu de contrats de location	129	203	93	150	575

¹ Les montants qui précèdent sont présentés nets des frais d'émission différés non amortis connexes.

² Au 31 décembre 2018, la valeur comptable et la juste valeur des dépôts de clients de la Banque s'établissaient respectivement à 19 684 millions de dollars et 19 731 millions de dollars (respectivement 18 131 millions de dollars et 18 149 millions de dollars en 2017). La juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen de taux d'intérêt offerts sur le marché pour des dépôts comportant des conditions similaires. Tous les dépôts de clients de la Banque ont été classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 2 en 2017).

Dans le cours normal des affaires, il est nécessaire d'affecter des actifs en garantie afin de se conformer aux exigences réglementaires juridictionnelles et autres exigences, y compris les garanties offertes pour atténuer partiellement le risque de crédit lié aux contreparties d'instruments dérivés, les actifs affectés en garantie aux Bourses à titre de marge initiale et les actifs détenus en garantie dans le cadre des accords de financement de rachat. Le total des actifs non affectés s'établissait à 427,9 milliards de dollars au 31 décembre 2018 (396,8 milliards de dollars en 2017).

Sensibilités et mesures d'exposition au risque de marché

Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié aux garanties des contrats de rente variable et aux garanties des fonds distincts

Les garanties des produits de rente variable et les garanties des fonds distincts portent sur au moins un des éléments suivants : le décès, la valeur à l'échéance, les garanties de rente et les garanties de retrait. Les garanties des contrats de rente variable et les garanties des fonds distincts sont conditionnelles et exigibles uniquement à la survenance de l'événement pertinent, si la valeur des fonds à ce moment est inférieure à la valeur de la garantie. Selon le niveau futur des marchés des actions, les passifs liés aux contrats en vigueur seraient exigibles principalement pendant la période de 2019 à 2039.

Nous cherchons à atténuer une partie des risques inhérents à la partie conservée (c.-à-d. nette des réassurances) de nos garanties de rente variable et de nos garanties de fonds distincts en combinant nos stratégies de couverture dynamique et de couverture à grande échelle (voir la section « Risque lié au rendement des actions cotées » ci-après).

Le tableau suivant présente certaines données sur les garanties des contrats de rente variable et les garanties des fonds distincts liées aux placements offertes par la Société, compte non tenu et net des réassurances.

Garanties des contrats de rente variable et garanties des fonds distincts, nettes des réassurances

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2018			2017		
	Valeur de garantie	Valeur du fonds	Montant à risque ^{4, 5}	Valeur de garantie	Valeur du fonds	Montant à risque ^{4, 5}
Garantie de rente minimale ¹	5 264 \$	3 675 \$	1 593 \$	5 201 \$	4 195 \$	1 074 \$
Garantie de retrait minimum	60 494	49 214	11 388	61 767	56 512	5 943
Garantie d'accumulations minimales	18 611	18 720	141	18 162	18 705	11
Prestations du vivant brutes ²	84 369	71 609	13 122	85 130	79 412	7 028
Prestations de décès brutes ³	10 663	14 654	1 567	10 743	16 973	1 001
Total, compte non tenu des réassurances	95 032	86 263	14 689	95 873	96 385	8 029
Prestations du vivant réassurées	4 515	3 173	1 343	4 522	3 667	911
Prestations de décès réassurées	2 353	2 070	493	3 014	3 040	435
Total des réassurances	6 868	5 243	1 836	7 536	6 707	1 346
Total, net des réassurances	88 164 \$	81 020 \$	12 853 \$	88 337 \$	89 678 \$	6 683 \$

¹ Les contrats comportant des prestations garanties de soins de longue durée sont inclus dans cette catégorie.

² Lorsqu'un contrat comprend des prestations du vivant et des prestations de décès, la garantie en sus des prestations du vivant est incluse dans la catégorie des prestations de décès, comme présenté à la note de bas de tableau 3.

³ Les prestations de décès englobent les garanties uniques et les garanties en sus des garanties de prestations du vivant lorsque le contrat offre à la fois des prestations du vivant et des prestations de décès.

⁴ Le montant à risque (les garanties dans le cours) représente l'excédent de la valeur des garanties sur les valeurs des fonds pour tous les contrats dont la valeur des garanties est supérieure à la valeur des fonds. Ce montant n'est pas exigible à court terme. En ce qui a trait aux garanties minimales portant sur les prestations de décès, le montant à risque représente l'excédent de la garantie minimale actuelle portant sur les prestations de décès sur le solde actuel du compte. En ce qui a trait aux garanties de rente minimale, le montant à risque représente l'excédent des revenus de base actuels des conversions en rentes sur la valeur actuelle du compte. À l'égard de toutes les garanties, le montant à risque est limité à un niveau plancher de zéro pour chaque contrat.

⁵⁾ Le montant à risque net des réassurances au 31 décembre 2018 s'élevait à 12 853 millions de dollars (6 683 millions de dollars en 2017) et ce montant était réparti de la manière suivante : 6 899 millions de dollars américains (3 982 millions de dollars américains en 2017) provenaient des activités aux États-Unis, 2 654 millions de dollars (1 342 millions de dollars en 2017) provenaient des activités au Canada, 332 millions de dollars américains (95 millions de dollars américains en 2017) provenaient des activités au Japon et 246 millions de dollars américains (181 millions de dollars américains en 2017) provenaient des activités en Asie (ailleurs qu'au Japon) et des activités de réassurance en voie de liquidation.

Catégories de placement pour les contrats à capital variable assortis d'une garantie

Les contrats à capital variable assortis d'une garantie, y compris les contrats de rente variable et les contrats d'assurance vie à capital variable, sont investis, au gré du titulaire de contrats et sous réserve des limites des contrats, dans divers types de fonds choisis parmi les fonds distincts et d'autres placements. Les soldes des comptes par catégorie de placement sont présentés ci-dessous.

Aux 31 décembre (en millions de dollars) Catégorie de placement	2018	2017
Fonds d'actions	43 528 \$	47 508 \$
Fonds équilibrés	41 625	47 369
Fonds d'obligations	12 309	13 095
Fonds du marché monétaire	2 107	1 905
Autres placements à taux d'intérêt fixe	1 997	1 777
Total	101 566 \$	111 654 \$

Mise en garde à l'égard des sensibilités

Dans les sections qui suivent, nous présentons des sensibilités et des mesures d'exposition au risque pour certains risques. Ces éléments comprennent les sensibilités aux variations particulières des cours du marché et des taux d'intérêt projetés à l'aide de modèles internes à une date donnée et sont évalués en fonction d'un niveau de départ reflétant les actifs et les passifs de la Société à cette date, ainsi que les facteurs actuariels, les activités de placement et le rendement sur les placements présumés dans le calcul des provisions mathématiques. Les mesures d'exposition au risque reflètent l'incidence de la variation d'un facteur à la fois et supposent que tous les autres facteurs demeurent inchangés. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour diverses raisons, y compris l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie, les variations des rendements actuariels et du rendement des placements et des hypothèses à l'égard des activités de placement futures, les écarts entre les faits réels et les hypothèses, les changements dans la combinaison des produits, les taux d'imposition effectifs et d'autres facteurs de marché ainsi que les limites générales de nos modèles internes. Pour ces raisons, les sensibilités devraient être considérées seulement comme des estimations données à titre indicatif des sensibilités sous-jacentes des facteurs respectifs, fondées sur les hypothèses décrites ci-après. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons garantir que leur incidence réelle sur le résultat net attribué aux actionnaires sera telle que nous l'avons indiquée et nous ne pouvons garantir que leur incidence réelle sur le ratio total du TSAV de Manufacturers sera telle que nous l'avons indiquée. Les fluctuations du marché ont une incidence sur les sensibilités des fonds propres selon le TSAV, que ce soit par voie du résultat ou d'autres composantes du cadre de fonds propres réglementaires. À titre d'exemple, le ratio du TSAV est touché par les variations des autres éléments du résultat global.

Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié au rendement des actions cotées

Comme il est mentionné plus haut, la stratégie de couverture à grande échelle est conçue pour atténuer le risque lié aux actions de sociétés cotées découlant des garanties de rente variable non assorties d'une couverture dynamique et d'autres produits et frais. En outre, notre stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable n'est pas conçue pour annuler entièrement la sensibilité des provisions mathématiques à tous les risques associés aux garanties intégrées dans ces produits.

Le tableau ci-après présente l'incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires d'une variation immédiate de 10 %, 20 % et 30 % de la valeur de marché des actions cotées suivie d'un retour au niveau de croissance prévu pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques. Si les valeurs de marché devaient demeurer stables pour un exercice entier, l'incidence possible serait à peu près équivalente à une baisse immédiate des valeurs de marché correspondant au niveau prévu de croissance annuelle pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques. Par ailleurs, si, après que les valeurs de marché ont diminué de 10 %, 20 % ou 30 %, elles continuaient à diminuer, restaient stables ou augmentaient plus lentement que prévu dans l'évaluation, l'incidence potentielle sur le résultat net attribué aux actionnaires pourrait être considérablement plus importante que le résultat indiqué. Se reporter à la rubrique « Sensibilité du résultat aux modifications des hypothèses » qui contient plus de renseignements sur le niveau de croissance supposé et sur la sensibilité du résultat net aux modifications de ces hypothèses à long terme. L'incidence potentielle est présentée compte tenu de l'incidence de la variation des marchés sur les actifs couverts. Bien que nous ne puissions estimer de façon fiable le montant de la variation des obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique qui ne sera pas annulée par le profit ou la perte sur les actifs assortis d'une couverture dynamique, nous posons certaines hypothèses afin d'évaluer l'incidence sur le résultat net attribué aux actionnaires.

Cette estimation suppose que le rendement du programme de couverture dynamique n'annulerait pas entièrement le profit ou la perte lié aux obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique. Elle suppose que les actifs assortis d'une couverture reposent sur la situation réelle à la fin de la période et que les couvertures d'actions dans le cadre du

programme de couverture dynamique sont rééquilibrées à des intervalles de variation de 5 %. En outre, nous supposons que les actifs assortis d'une couverture à grande échelle sont rééquilibrés conformément aux fluctuations du marché.

Il importe également de noter que ces estimations sont fournies à titre indicatif, et que le programme de couverture pourrait dégager un rendement inférieur à ces estimations, en particulier pendant les périodes de volatilité réelle marquée ou pendant les périodes de faiblesse des taux d'intérêt et de fluctuations défavorables des marchés des actions.

Les normes de pratique pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance et les lignes directrices de l'ICA limitent les hypothèses de rendement des placements des actions cotées et de certains actifs alternatifs à long terme en fonction du rendement historique d'indices de référence pour des actions cotées. L'incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires ne tient pas compte des modifications possibles des hypothèses de rendement des placements pour refléter l'incidence des reculs des cours des actions cotées en portefeuille sur ce rendement historique d'indices de référence.

Incidence immédiate possible sur le résultat net attribué aux actionnaires d'une variation du rendement des actions cotées^{1, 2, 3}

Au 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	-30 %	-20 %	-10 %	+10 %	+20 %	+30 %
Sensibilité sous-jacente au résultat net attribué aux actionnaires⁴						
Garanties au titre des contrats de rente variable	(3 650)\$	(2 240)\$	(1 040)\$	890 \$	1 610 \$	2 170 \$
Honoraires liés aux actifs (annualisés)	(480)	(320)	(160)	160	320	480
Placements en actions du fonds général ⁵	(1 150)	(780)	(390)	290	580	860
Total de la sensibilité sous-jacente avant la couverture	(5 280)	(3 340)	(1 590)	1 340	2 510	3 510
Incidence des actifs assortis d'une couverture dynamique et d'une couverture à grande échelle ⁶	3 110	1 940	910	(820)	(1 450)	(1 930)
Incidence nette possible sur le résultat net attribué aux actionnaires compte tenu de l'incidence de la couverture	(2 170)\$	(1 400)\$	(680)\$	520 \$	1 060 \$	1 580 \$
Au 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	-30 %	-20 %	-10 %	+10 %	+20 %	+30 %
Sensibilité sous-jacente au résultat net attribué aux actionnaires⁴						
Garanties au titre des contrats de rente variable	(3 940)\$	(2 260)\$	(960)\$	670 \$	1 110 \$	1 410 \$
Honoraires liés aux actifs (annualisés)	(510)	(340)	(170)	170	340	510
Placements en actions du fonds général ⁵	(930)	(590)	(270)	270	540	810
Total de la sensibilité sous-jacente avant la couverture	(5 380)	(3 190)	(1 400)	1 110	1 990	2 730
Incidence des actifs assortis d'une couverture dynamique et d'une couverture à grande échelle ⁶	3 220	1 850	790	(640)	(1 100)	(1 410)
Incidence nette possible sur le résultat net attribué aux actionnaires compte tenu de l'incidence de la couverture	(2 160)\$	(1 340)\$	(610)\$	470 \$	890 \$	1 320 \$

¹ Voir la rubrique « Mise en garde à l'égard des sensibilités » ci-dessus.

² Les tableaux présentent l'incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires d'une variation immédiate de 10 %, 20 % et 30 % de la valeur de marché des actions cotées suivie d'un retour au niveau de croissance prévu pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques.

³ Voir la rubrique « Sensibilité du résultat aux modifications des hypothèses » pour plus de renseignements sur le niveau de croissance prévu et sur la sensibilité du résultat net aux modifications de ces hypothèses à long terme.

⁴ Définie comme étant la sensibilité du résultat à une variation de la valeur des marchés des actions cotées compte tenu des règlements au titre de contrats de réassurance, mais compte non tenu de l'effet d'annulation des actifs assortis d'une couverture ou d'autres mécanismes d'atténuation des risques.

⁵ Cette incidence sur les actions du fonds général est calculée de façon ponctuelle et ne comprend pas les éléments suivants : i) toute incidence possible sur la pondération des actions cotées; ii) tout profit ou toute perte sur les actions cotées DV détenues dans le secteur Services généraux et autres; et iii) tout profit ou toute perte sur les placements en actions cotées détenus par la Banque Manuvie. Les fonds des contrats avec participation sont largement autosuffisants et n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net attribué aux actionnaires découlant de variations des marchés des actions.

⁶ Comprend l'incidence du rééquilibrage des couvertures d'actions dans le programme de couverture dynamique et de couverture à grande échelle. L'incidence du rééquilibrage de la couverture dynamique représente l'incidence du rééquilibrage des couvertures d'actions pour les meilleures estimations des obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique à des intervalles de variation de 5 %, mais ne tient compte d'aucune incidence liée à d'autres sources d'inefficacité de la couverture, comme, parmi d'autres facteurs, une corrélation entre le suivi des fonds, la volatilité réalisée, et les actions et les taux d'intérêt qui est différente par rapport aux prévisions.

Les fluctuations des marchés des actions ont également une incidence sur les composantes disponibles et requises entrant dans le ratio total du TSAV. Le tableau ci-après présente l'incidence possible sur le ratio total du TSAV de Manufacturers des variations de la valeur du marché des actions cotées.

Incidence immédiate possible sur le ratio total du TSAV de Manufacturers d'une variation du rendement des actions cotées par rapport au rendement prévu pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques^{1, 2, 3}

Points de pourcentage	Incidence sur le ratio total du TSAV de Manufacturers					
	-30 %	-20 %	-10 %	+10 %	+20 %	+30 %
31 décembre 2018	(6)	(4)	(2)	1	5	7
31 mars 2018	(6)	(4)	(2)	2	4	6

- ¹⁾ Voir la rubrique « Mise en garde à l'égard des sensibilités » ci-dessus. De plus, les estimations ne comprennent pas les variations des écarts actuariels nets liés aux obligations de la Société au titre des prestations de retraite qui résultent de variations des marchés des actions puisque l'incidence sur les sensibilités des actions cotées n'est pas considérée comme importante.
- ²⁾ L'incidence possible est présentée en supposant que la variation de la valeur des actifs assortis d'une couverture n'annule pas entièrement la variation des obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique. Le montant estimatif qui ne serait pas entièrement annulé est lié à nos pratiques de ne pas couvrir la provision pour écarts défavorables et de rééquilibrer les couvertures d'actions pour les obligations au titre des rentes variables assorties d'une couverture dynamique à des intervalles de variation de 5 %.
- ³⁾ Les règles du BSIF relatives aux garanties des fonds distincts tiennent compte de la pleine incidence sur les fonds propres des chocs subis sur une période de 20 trimestres dans une fourchette prescrite. Par conséquent, la détérioration des marchés des actions pourrait entraîner d'autres augmentations des exigences réglementaires après le choc initial.

Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux

Au 31 décembre 2018, nous avons estimé que la sensibilité de notre résultat net attribué aux actionnaires à une baisse parallèle de 50 points de base des taux d'intérêt correspondait à une charge de 100 millions de dollars, et que la sensibilité à une hausse de 50 points de base des taux d'intérêt correspondait à un profit de 100 millions de dollars.

Le tableau ci-après présente l'incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires d'une variation parallèle de 50 points de base des taux d'intérêt. Cette variation comprend une variation de 50 points de base des taux des obligations d'État et de sociétés et des taux des swaps actuels, pour toutes les échéances et sur tous les marchés, sans variation des écarts de taux des obligations d'État et de sociétés et des taux de swaps, compte tenu d'un taux d'intérêt plancher de zéro des obligations d'État lorsque ces taux ne sont pas négatifs à l'heure actuelle, par rapport aux taux pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques, y compris les dérivés incorporés. Pour les obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique, il est pris en compte que les couvertures de taux d'intérêt sont rééquilibrées à des intervalles de variation de 20 points de base.

Comme la sensibilité à une variation de 50 points de base des taux d'intérêt tient compte de tous les changements apportés aux scénarios de réinvestissement applicables, l'incidence des variations des taux d'intérêt inférieures ou supérieures à 50 points de base ne devrait pas être linéaire. Par ailleurs, les sensibilités ne sont pas constantes pour toutes les régions dans lesquelles nous exerçons nos activités, et l'incidence des fluctuations de la courbe de rendement varie selon la région où la fluctuation se produit. Les hypothèses de réinvestissement utilisées dans l'évaluation des provisions mathématiques ont tendance à amplifier les incidences négatives d'une diminution des taux d'intérêt et à atténuer les incidences positives d'une augmentation de ces derniers. Cela s'explique par le fait que les hypothèses de réinvestissement utilisées dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance sont fondées sur les modèles de taux d'intérêt et les critères d'étalonnage établis par le Conseil des normes actuarielles du Canada, tandis que les couvertures de taux d'intérêt sont évaluées au moyen des taux d'intérêt du marché courants. Par conséquent, pour un trimestre donné, les variations des hypothèses de réinvestissement ne sont pas entièrement identiques aux variations des taux d'intérêt du marché courants, surtout lorsque la forme de la courbe des taux d'intérêt varie de façon importante. Ainsi, l'incidence des variations non parallèles peut différer considérablement de l'incidence estimée des variations parallèles. Par exemple, si les taux d'intérêt à long terme augmentent davantage que ceux à court terme (ce qui est parfois appelé une accentuation de la courbe de rendement) en Amérique du Nord, la diminution de la valeur des swaps pourrait être supérieure à la diminution des passifs des contrats d'assurance. Cette situation pourrait occasionner l'imputation d'une charge au résultat net attribué aux actionnaires à court terme, même si la hausse et l'accentuation de la courbe de rendement, si elles se poursuivent, pourraient avoir une incidence économique positive à long terme.

L'incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires ne tient pas compte de modifications futures possibles des hypothèses sur le taux de réinvestissement ultime ni de critères d'étalonnage des modèles stochastiques de taux d'intérêt sans risque, ni de toute autre incidence possible des faibles taux d'intérêt, par exemple, d'un poids accru sur la souscription d'affaires nouvelles ou de faibles intérêts tirés des actifs excédentaires. L'incidence sur le résultat ne reflète pas non plus les profits ou pertes latents sur les actifs à revenu fixe DV détenus dans le secteur Services généraux et autres. Les variations de la valeur de marché de ces actifs pourraient représenter un contrepoids économique naturel au risque de taux d'intérêt lié au passif relatif à nos produits. Pour qu'il existe aussi un contrepoids comptable, la Société devrait réaliser une tranche des profits ou pertes latents sur les actifs à revenu fixe DV. Rien ne garantit que nous concrétiserons une partie des profits ou pertes latents disponibles.

L'incidence ne reflète aucun effet possible de la variation des taux d'intérêt sur la valeur des actifs alternatifs à long terme. La hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur des actifs alternatifs à long terme (voir la rubrique « Principales méthodes actuarielles et comptables – Juste valeur des placements » ci-après). De plus amples renseignements sur les actifs alternatifs à long terme sont présentés à la rubrique « Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié au rendement des actifs alternatifs à long terme » ci-après.

Selon le TSAV, les variations des profits ou pertes latents dans notre portefeuille d'obligations DV découlant des fluctuations de taux d'intérêt ont tendance à exacerber la sensibilité des fonds propres. Par conséquent, la réduction des taux d'intérêt améliore les ratios totaux du TSAV et vice versa.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle sur le résultat net attribué aux actionnaires, y compris la variation de la valeur de marché des actifs à revenu fixe DV détenus dans le secteur Services généraux et autres, qui pourrait se matérialiser à la vente de ces actifs.

Incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires et le ratio total du TSAV de Manufacturers d'une variation parallèle immédiate des taux d'intérêt par rapport aux taux pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques^{1, 2, 3, 4}

Aux 31 décembre	2018		2017	
	-50 pb	+50 pb	-50 pb	+50 pb
Résultat net attribué aux actionnaires (en millions de dollars)				
Compte non tenu de la variation de la valeur de marché des actifs à revenu fixe DV détenus dans le secteur Services généraux et autres	(100)\$	100 \$	(200)\$	100 \$
Découlant de variations de la juste valeur des actifs à revenu fixe DV détenus dans le secteur Services généraux et autres, si elles sont réalisées	1 600	(1 500)	1 100	(1 000)
Ratio total du TSAV de Manufacturers (en points de pourcentage)				
Variation du ratio total du TSAV en points de pourcentage ⁵	3	(3)	s. o.	s. o.

¹⁾ Voir la rubrique « Mise en garde à l'égard des sensibilités » ci-dessus. De plus, les estimations ne comprennent pas les variations des écarts actuariels nets liés aux obligations de la Société au titre des prestations de retraite qui résultent de variations des taux d'intérêt puisque l'incidence sur les sensibilités des actions cotées n'est pas considérée comme importante.

²⁾ Comprend des produits d'assurance et de rente garantis, notamment des contrats de rente variable et des produits à prestations rajustables dont les prestations sont généralement rajustées à mesure que les taux d'intérêt et le rendement des placements évoluent, et dont une partie comporte des garanties de taux crédités minimums. Pour les produits à prestations rajustables assujettis à des garanties de taux minimums, les sensibilités sont fonction de l'hypothèse selon laquelle les taux crédités seront fixés au taux minimum.

³⁾ Le montant du profit qui peut être réalisé ou de la perte qui peut être subie sur les actifs à revenu fixe DV détenus dans le secteur Services généraux et autres est fonction du montant total du profit ou de la perte latent.

⁴⁾ Les sensibilités se fondent sur les flux de trésorerie projetés liés aux actifs et aux passifs, et l'incidence des variations de la juste valeur des titres à revenu fixe DV se fonde sur les titres détenus à la fin de la période.

⁵⁾ Comprend toutes les incidences sur le ratio total du TSAV, y compris les variations réalisées et latentes de la juste valeur des actifs à revenu fixe DV. Le ratio du TSAV ne s'applique pas avant le 1^{er} janvier 2018.

La diminution de 100 millions de dollars de la sensibilité à une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt depuis le 31 décembre 2017 est principalement attribuable aux achats d'actifs à revenu fixe par suite de la vente des actifs alternatifs à long terme (en raison de la réduction de la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition de notre portefeuille d'actifs) aux États-Unis, ce qui a atténué l'exposition au risque de réinvestissement découlant des taux d'intérêt.

Les tableaux ci-après illustrent l'incidence potentielle sur le résultat net attribué aux actionnaires d'une variation des écarts de taux des obligations de sociétés et des écarts de taux des swaps sur les taux des obligations d'État, pour toutes les échéances et sur tous les marchés, compte tenu d'un taux d'intérêt plancher de zéro pour le taux d'intérêt total, par rapport aux écarts de taux pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques.

Incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires et le ratio total du TSAV de Manufacturers des variations des écarts de taux des obligations de sociétés et des écarts de taux des swaps^{1, 2, 3}

Aux 31 décembre	2018		2017	
	-50 pb	+50 pb	-50 pb	+50 pb
Écarts de taux des obligations de sociétés^{4, 5}				
Résultat net attribué aux actionnaires (en millions de dollars)	(600)\$	600 \$	(1 000)\$	1 000 \$
Variation du ratio total du TSAV de Manufacturers en points de pourcentage ⁶	(6)	6	s. o.	s. o.

Aux 31 décembre	2018		2017	
	-20 pb	+20 pb	-20 pb	+20 pb
Écarts de taux des swaps				
Résultat net attribué aux actionnaires (en millions de dollars)	100 \$	(100)\$	400 \$	(400)\$
Variation du ratio total du TSAV de Manufacturers en points de pourcentage ⁶	néant	néant	s. o.	s. o.

¹⁾ Voir la rubrique « Mise en garde à l'égard des sensibilités » ci-dessus.

²⁾ L'incidence sur le résultat net attribué aux actionnaires suppose qu'aucun profit n'est réalisé ou qu'aucune perte n'est subie sur nos actifs à revenu fixe DV détenus dans le secteur Services généraux et autres et exclut l'incidence des variations de la valeur des obligations des fonds distincts découlant des variations des écarts de taux. Les fonds des contrats avec participation sont largement autosuffisants et n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net attribué aux actionnaires découlant de variations des écarts de taux des obligations de sociétés et des écarts de taux des swaps.

³⁾ Les sensibilités se fondent sur les flux de trésorerie projetés liés aux actifs et aux passifs.

- 4) Il est supposé que les écarts de taux des obligations de sociétés correspondent à la moyenne à long terme sur cinq ans prévue.
- 5) Comme la sensibilité à une diminution de 50 points de base des écarts de taux des obligations de sociétés tient compte de l'incidence d'une variation des scénarios de réinvestissement déterministes, le cas échéant, l'incidence des variations des écarts de taux des obligations de sociétés inférieures, ou supérieures, aux montants indiqués ne devrait pas être linéaire.
- 6) Comprend toutes les incidences sur le ratio total du TSAV, y compris les variations réalisées et latentes de la juste valeur des actifs à revenu fixe DV. Selon le régime du TSAV, les fluctuations des écarts de taux sont déterminées par rapport à un éventail d'indices d'obligations de qualité notées au moins BBB dans chaque pays. Pour le TSAV, nous utilisons les indices suivants : indice des obligations de toutes les sociétés FTSE TMX Canada, indice Barclays USD Liquid Investment Grade Corporate et Nomura-BPI (Japon). Le ratio du TSAV ne s'applique pas avant le 1^{er} janvier 2018.

La diminution de 400 millions de dollars de la sensibilité à une baisse de 50 points de base des écarts de taux des obligations de sociétés depuis le 31 décembre 2017 est principalement attribuable aux achats d'actifs à revenu fixe par suite de la vente des actifs alternatifs à long terme (en raison de la réduction de la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition de notre portefeuille d'actifs) aux États-Unis, ce qui a atténué l'exposition au risque de réinvestissement découlant des écarts de taux des obligations de sociétés.

Les écarts de taux des swaps se maintiennent à des niveaux bas, et toute augmentation de ces écarts entraînerait l'imputation de charges importantes au résultat net attribué aux actionnaires. La sensibilité des écarts de taux des swaps a diminué du fait principalement des swaps additionnels à durée plus courte conclus.

Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié au rendement des actifs alternatifs à long terme

Le tableau suivant présente l'incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires découlant d'une variation immédiate de 10 % des valeurs de marché des actifs alternatifs à long terme suivie par un retour au niveau de croissance prévu pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques. Si les valeurs de marché devaient demeurer stables pour un exercice entier, l'incidence possible serait à peu près équivalente à une baisse immédiate des valeurs de marché correspondant au niveau prévu de croissance annuelle pris en compte dans l'évaluation des provisions mathématiques. Par ailleurs, si, après que les valeurs de marché ont diminué de 10 %, elles continuaient à diminuer, restaient stables ou augmentaient plus lentement que prévu dans l'évaluation des provisions mathématiques, l'incidence potentielle sur le résultat net attribué aux actionnaires pourrait être considérablement plus importante que le résultat indiqué. Se reporter à la rubrique « Sensibilité du résultat aux modifications des hypothèses » ci-après qui contient plus de renseignements sur le niveau de croissance supposé et sur la sensibilité du résultat net aux modifications de ces hypothèses à long terme.

Les actifs alternatifs à long terme comprennent les immeubles commerciaux, les terrains forestiers exploitables, les terres agricoles, les placements directs dans des exploitations pétrolières et gazières et les actions de sociétés fermées, dont certaines sont liées au secteur pétrolier et gazier.

Incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires des variations du rendement des actifs alternatifs à long terme^{1, 2, 3, 4, 5, 6}

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2018		2017	
	-10 %	+10 %	-10 %	+10 %
Actifs liés à l'immobilier, aux terres agricoles et aux terrains forestiers exploitables	(1 300)\$	1 200 \$	(1 300)\$	1 300 \$
Actions de sociétés fermées et autres actifs alternatifs à long terme	(1 600)	1 600	(1 500)	1 400
Actifs alternatifs à long terme	(2 900)\$	2 800 \$	(2 800)\$	2 700 \$

- 1) Voir la rubrique « Mise en garde à l'égard des sensibilités » ci-dessus.
- 2) Cette incidence est de nature ponctuelle et ne comprend pas les éléments suivants : i) toute incidence possible sur la pondération des actifs alternatifs à long terme ou ii) tout profit ou toute perte sur les actifs alternatifs à long terme détenus dans le secteur Services généraux et autres.
- 3) Les fonds des contrats avec participation sont largement autosuffisants et n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net attribué aux actionnaires découlant de variations des rendements des actifs alternatifs à long terme. Dans le cas de certaines catégories d'actifs alternatifs à long terme pour lesquelles il n'existe pas d'indice de référence à long terme approprié, les normes de pratique et les lignes directrices de l'ICA ne permettent pas d'utiliser, dans l'évaluation, des hypothèses relatives au rendement qui donneraient lieu à une provision inférieure à celle d'une hypothèse fondée sur le rendement historique d'un indice de référence pour des actions cotées dans le même territoire.
- 4) Aucune incidence de la correction du marché sur les hypothèses de rendement présumé futur n'est prise en considération dans l'incidence sur le résultat net.
- 5) Voir la rubrique « Sensibilité du résultat aux modifications des hypothèses » ci-après pour plus de renseignements sur le niveau de croissance prévu et sur la sensibilité du résultat net aux modifications de ces hypothèses à long terme.
- 6) Les sensibilités tiennent compte de l'incidence des modifications apportées à la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles en Amérique du Nord lorsque les modifications ont lieu.

Sensibilités et mesures d'exposition au risque de change

En général, nous apparions la monnaie de nos actifs à celle des passifs des contrats d'assurance et de placement auxquels ils sont adossés en vue de limiter le risque de pertes découlant des variations du taux de change. Au 31 décembre 2018, nous n'avons pas d'exposition au risque de change non appariée importante.

Le tableau suivant présente l'incidence possible sur le résultat tiré des activités de base d'une variation de 10 % du dollar canadien par rapport aux autres principales monnaies étrangères que nous utilisons pour nos principales activités opérationnelles.

Incidence possible sur le résultat tiré des activités de base des variations du taux de change^{1, 2}

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2018		2017	
	Raffermisssement de 10 %	Affaiblissement de 10 %	Raffermisssement de 10 %	Affaiblissement de 10 %
Variation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain et au dollar de Hong Kong	(340)\$	340 \$	(280)\$	280 \$
Variation de 10 % du dollar canadien par rapport au yen	(60)	60	(60)	60

¹⁾ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après.

²⁾ Voir la rubrique « Mise en garde à l'égard des sensibilités » ci-dessus.

Les ratios de fonds propres réglementaires du TSAV sont également sensibles aux fluctuations du dollar canadien par rapport aux autres principales monnaies étrangères que nous utilisons pour nos principales activités opérationnelles. Le sens et l'importance de cette sensibilité varient à l'échelle des divers ratios de fonds propres.

Mesures d'exposition au risque d'illiquidité

Nous gérons les niveaux de liquidités collectives consolidées et ceux des principales filiales en fonction de seuils établis. Nous mesurons les liquidités à l'aide de scénarios de crises immédiates (au cours d'un mois) et de scénarios de crises continues (au cours d'une année). Nous avons pour politique de maintenir le ratio de l'actif par rapport au passif, tous deux ajustés en fonction de la valeur de la liquidité, à un niveau supérieur au ratio limite préétabli.

Le recours accru à des dérivés aux fins de couverture exige qu'une plus grande attention soit portée à l'évaluation et à la gestion du risque lié aux liquidités d'urgence relatif à ces instruments, notamment le transfert des dérivés hors cote vers des chambres de compensation aux États-Unis et au Japon, qui fait ressortir l'importance des espèces à titre de principale source de liquidités par rapport aux placements dans des titres. La valeur de marché de notre portefeuille d'instruments dérivés est ainsi régulièrement soumise à des tests de simulation de crise dans le but d'évaluer les exigences de règlement au comptant et de garanties possibles dans diverses conditions de marché.

La Banque Manuvie (la « Banque ») dispose d'un cadre autonome de politique de gestion du risque d'illiquidité. Ce cadre comprend des tests de simulation de crise, des modèles d'actualisation des flux de trésorerie, un plan de financement et un plan de mesures d'urgence. La Banque dispose d'une infrastructure de titrisation établie qui lui permet d'accéder à un éventail de sources de financement et de liquidités. La Banque utilise des scénarios de crise extrêmes, mais plausibles qui illustrent qu'elle dispose d'un portefeuille suffisant de titres du marché monétaire très liquides et de placements dans des obligations souveraines, des obligations quasi souveraines et d'autres titres négociables liquides qui, combinés à la capacité de la Banque de titriser des actifs de prêts hypothécaires résidentiels, fournissent des liquidités suffisantes pour s'acquitter des exigences éventuelles aux termes de ces scénarios de crise.

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus d'un emprunteur ou d'une contrepartie de respecter ses engagements.

Stratégie de gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est régie par le Comité du crédit, qui supervise le programme global de gestion du risque de crédit. La Société a établi des objectifs liés à la qualité générale et à la diversification du portefeuille de placements de notre fonds général et des critères de sélection des contreparties, y compris les contreparties d'instruments dérivés, les réassureurs et les fournisseurs d'assurance. Nos politiques fixent des limites de concentration par emprunteur, par entreprise, par notation de crédit, par industrie et par région, et elles régissent l'utilisation des dérivés de crédit. Les limites établies par entreprise varient selon l'évaluation du risque. Les placements productifs de revenu fixe de notre fonds général se composent principalement d'obligations d'État et de sociétés de qualité ainsi que de créances hypothécaires commerciales. Nous avons un programme visant à souscrire des swaps sur défaillance de crédit, qui mise sur une approche prudente, diversifiée et très sélective. Les décisions relatives aux swaps de défaillance de crédit sont fondées sur les mêmes normes de sélection des risques que celles que nous appliquons à nos portefeuilles d'obligations sur le marché au comptant, et l'ajout de cette catégorie d'actifs nous permet de mieux diversifier l'ensemble de notre portefeuille de titres d'emprunt.

Nos unités qui accordent du crédit appliquent un processus d'évaluation défini qui permet une évaluation objective des demandes de crédit. Nous attribuons une note de crédit d'après une échelle normalisée de 22 points conforme à celle des agences de notation externes, après un examen approfondi de l'emprunteur, notamment sa stratégie commerciale, son aspect concurrentiel, les tendances sectorielles, sa solidité financière, son accès aux capitaux et d'autres risques auxquels fait face la contrepartie. Nous mettons régulièrement à jour cette évaluation. Pour obtenir de plus amples détails, nous évaluons également les risques de crédit à l'aide de divers outils et mesures fondés sur le marché qui sont la norme dans le secteur. Nous comparons nos évaluations du risque à des probabilités préétablies de défaillance et de pertes en cas de défaillance, d'après les résultats historiques du secteur et de l'entreprise, et aux coûts de défaillance qui en résultent.

Nous déterminons la délégation des pouvoirs d'approbation du crédit et prenons les décisions sur le crédit au cas par cas, et cette tâche est remplie par des membres du personnel de la direction dont le niveau convient à l'ampleur et au degré de risque de l'opération, les pouvoirs délégués variant selon l'évaluation du risque. Les décisions importantes relatives au crédit sont approuvées par le Comité du crédit et les décisions plus importantes sont prises par le chef de la direction et, dans certains cas, le conseil d'administration.

Nous limitons le nombre de types d'instruments dérivés et d'applications autorisés et exigeons une approbation préalable à l'égard de toutes les stratégies d'application des instruments dérivés, ainsi que la surveillance régulière de l'efficacité des stratégies liées aux instruments dérivés. Des limites sont établies quant au risque lié aux contreparties d'instruments dérivés en fonction de la note de crédit minimum acceptable des contreparties (généralement de A- par des agences de notation reconnues à l'échelle internationale). Nous mesurons le risque lié à une contrepartie d'instruments dérivés comme étant le risque de crédit potentiel net, qui tient compte de la réévaluation à la valeur de marché de toutes les transactions avec chaque contrepartie, déduction faite de toute garantie détenue, de même que d'une marge pour risques futurs. Le risque de contrepartie à la réassurance est mesuré en tenant compte du niveau des obligations cédées, nettes des garanties détenues. La solvabilité de toutes les contreparties à la réassurance est revue régulièrement en interne.

Des évaluations régulières des crédits au sein des divers portefeuilles sont effectuées dans le but de détecter les changements de la qualité du crédit et, s'il y a lieu, de prendre des mesures correctives. La reconnaissance rapide des créances douteuses est un objectif essentiel.

Nous constituons une provision pour pertes sur prêts lorsqu'un prêt subit une perte de valeur en raison de la détérioration de la qualité du crédit, dans la mesure où il n'est plus certain que la valeur comptable du prêt et des revenus de placement connexes sera réalisée en temps opportun. Nous ramenons la valeur comptable d'un prêt douteux à sa valeur de réalisation nette estimative au moment où nous constituons la provision. Nous établissons une provision pour pertes sur les contrats de réassurance lorsqu'une contrepartie à la réassurance n'est plus en mesure ou refuse de respecter ses obligations contractuelles. Nous déterminons la provision pour pertes d'après les montants recouvrables pour la période considérée et les provisions mathématiques cédées. Rien ne garantit que la provision comblera adéquatement les pertes futures éventuelles ni que des provisions ou des dépréciations d'actifs supplémentaires ne seront pas nécessaires.

Les provisions mathématiques englobent également des provisions générales pour pertes sur créances relativement aux dépréciations futures d'actifs.

Nos politiques en matière de crédit, nos procédés et nos stratégies de placement sont établis selon un cadre de gouvernance solide et conçus de manière à garantir que les risques sont relevés, évalués et surveillés conformément à notre appétit pour le risque. Nous cherchons à gérer le risque de crédit lié à notre portefeuille de placements de façon dynamique afin de réduire le risque et d'atténuer les pertes, tandis que le risque de contrepartie d'instruments dérivés est géré de façon proactive. Toutefois, nous pourrions faire face à de la volatilité à cet égard d'un trimestre à l'autre, et les pertes pourraient être plus importantes que les niveaux prévus à long terme et les niveaux historiques.

Mesures d'exposition au risque de crédit

Aux 31 décembre 2018 et 2017, chaque tranche des taux de défaillance de crédit dépassant de 50 % au cours de l'exercice suivant les taux prévus dans les provisions mathématiques réduirait le résultat net attribué aux actionnaires respectivement de 62 millions de dollars et 63 millions de dollars chaque année. Les déclassements des titres à revenu fixe pourraient avoir une incidence défavorable sur nos fonds propres réglementaires, étant donné que les niveaux prescrits de fonds propres pour ces placements sont fondés sur la qualité du crédit de chaque instrument. En outre, les déclassements pourraient aussi être plus importants que prévu dans les provisions mathématiques, ce qui entraînerait des augmentations des provisions mathématiques et une diminution du résultat net attribué aux actionnaires.

Le tableau suivant présente les actifs douteux nets et les provisions pour pertes sur prêts.

Actifs douteux nets et provisions pour pertes sur prêts

Aux 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2018	2017
Placements à revenu fixe douteux nets	179 \$	173 \$
Placements à revenu fixe douteux nets en pourcentage du total des actifs investis	0,051 %	0,052 %
Provision pour pertes sur prêts	95 \$	85 \$

Risque de produit

Le risque de produit correspond au risque qu'un produit ou service ne soit pas conçu, lancé et administré dans le but d'obtenir les résultats escomptés et au risque de perte attribuable au fait que l'expérience réelle est différente de celle qui avait été présumée lorsque le produit a été conçu et que sa tarification a été établie.

Gestion du risque de produit

Le risque de produit est surveillé par le comité de surveillance du risque de produit, en ce qui concerne le sous-secteur de l'assurance, et par le comité de gestion du risque de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, en ce qui concerne les activités de gestion de patrimoine et d'actifs à l'échelle mondiale.

Stratégie de gestion du risque de produit d'assurance

Le comité de surveillance du risque de produit surveille le programme global de gestion du risque d'assurance. Le comité de surveillance du risque de produit a établi un cadre général de gestion du risque d'assurance aux termes de politiques, de normes et de directives visant à faire en sorte que notre offre de produits soit conforme à notre philosophie de prise de risques et à nos limites en matière de risque, et que nous ayons des marges bénéficiaires acceptables. Ces normes et directives comprennent ce qui suit :

- Caractéristiques des produits
- Utilisation de la réassurance
- Logiciels et modèles de tarification
- Attributions internes des fonds propres fondés sur le risque
- Objectifs de marge bénéficiaire
- Méthodes de tarification et choix des hypothèses
- Analyse des modèles stochastiques et des scénarios de tests de simulation de crise
- Documentation requise
- Processus d'examen et d'approbation
- Programmes de surveillance des résultats techniques

Dans chaque division opérationnelle qui vend de l'assurance, nous désignons des cadres chargés des activités de tarification, des souscripteurs en chef chargés des activités de souscription et des cadres en chef chargés des sinistres. Le cadre chargé des activités de tarification et le directeur général de chaque division opérationnelle approuvent la conception et la tarification de chaque produit, y compris les hypothèses sur les principaux sinistres, le comportement des titulaires de contrats, le rendement des placements et les charges, selon les politiques et les normes mondiales. Les fonctions de la gestion du risque surveillent, passent en revue et approuvent tous les projets relatifs à un produit ou une tarification, ainsi que la souscription de nouveaux contrats d'envergure. Les fonctions actuarielles surveillent, passent en revue et approuvent les méthodes d'évaluation et hypothèses à l'égard des provisions mathématiques. En plus, les fonctions de la gestion du risque et les fonctions actuarielles passent en revue et approuvent les nouvelles ententes de réassurance. Nous procédons à une autoévaluation annuelle des risques et de la conformité des activités de conception et de tarification des produits, ainsi que des activités liées aux souscriptions et aux sinistres dans toutes les activités d'assurance. Afin de tirer parti des meilleures pratiques, nous encourageons le transfert de connaissances entre les membres du personnel exerçant des activités semblables dans différents secteurs géographiques.

Nous observons un code mondial de sélection des risques visant à assurer que les méthodes de sélection à l'égard des contrats d'assurance vie établis sans intermédiaire sont appliquées uniformément dans toute la Société, compte tenu des conditions propres aux différentes régions. Chaque division opérationnelle détermine des politiques et procédures de souscription, y compris des critères d'approbation des risques et des politiques et procédures de règlement des sinistres.

Nous appliquons des pleins de conservation par assuré visant à réduire notre risque de règlements individuels importants, qui font l'objet d'une surveillance dans toutes nos divisions opérationnelles. Ces pleins de conservation varient selon les marchés et les territoires. Nous réassurons le risque en excédent de ces limites auprès d'autres sociétés (voir la rubrique « Facteurs de risque – Facteurs de risque de produit – La conjoncture du marché extérieur détermine la disponibilité, les modalités et le coût de la réassurance » ci-après). À l'heure actuelle, la valeur de nos pleins de conservation mondiaux est de 30 millions de dollars américains pour les contrats sur une tête (35 millions de dollars américains pour les contrats d'assurance vie sur deux têtes) et est répartie entre les divisions opérationnelles. Nous appliquons des pleins de conservation inférieurs dans certains marchés et territoires. Nous cherchons à réduire davantage la concentration du risque de règlements en utilisant des pleins de conservation géographiques s'appliquant à certaines garanties. À l'échelle de l'entreprise, nous visons à réduire la probabilité de sinistres élevés en exerçant nos activités à l'échelle mondiale, en assurant un vaste éventail d'événements à risque sans lien les uns avec les autres et en réassurant certains risques. Nous visons à gérer de façon active l'exposition globale de la Société au risque de comportement des titulaires de contrats et au risque lié aux sinistres à l'échelle de l'entreprise en fonction des limites à l'égard du capital économique. Les limites à l'égard du risque lié au comportement des titulaires de contrats couvrent le risque combiné découlant des déchéances et des rachats de contrats, des retraits, et d'autres activités menées par les titulaires de contrats. Les limites à l'égard du risque lié aux sinistres englobent le risque combiné attribuable à la mortalité, à la longévité et à la morbidité.

Les études en interne sur les résultats techniques, ainsi que les tendances de nos résultats techniques et de ceux du secteur, font l'objet d'un suivi aux fins de révision des hypothèses courantes et projetées relatives aux sinistres et au comportement des titulaires de contrats, ce qui donne lieu à des révisions des provisions mathématiques, le cas échéant.

Stratégie de gestion du risque de produit de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde

Le risque de produit auquel est exposé Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde est géré par le comité de gestion du risque de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, qui supervise l'ensemble du programme de gestion du risque de produit pour Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde. Le comité a élaboré un cadre large de gestion du risque selon un ensemble de politiques, de normes et de lignes directrices qui garantit que notre gamme de produits est conforme à notre politique de prise de risque et à nos limites de risque. La politique de gouvernance du risque de produit de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde contient les exigences que les produits et les solutions doivent respecter aux fins de l'examen, de l'approbation et du suivi post-lancement des parties prenantes.

Le comité de gestion du risque de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde est également responsable de la surveillance et de l'examen des modifications importantes aux produits ou solutions offerts sur les différentes plateformes de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde. Le comité de gestion du risque de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde réalise des autoévaluations annuelles du risque lié aux produits et solutions de l'ensemble des activités de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel désigne le risque de perte découlant de processus internes défectueux ou inadéquats, de pannes de systèmes, de défaillances humaines ou d'événements extérieurs.

Stratégie de gestion du risque opérationnel

Nos pratiques en matière de gouvernance, nos valeurs et notre approche intégrée de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise constituent les valeurs fondamentales qui visent la réduction du risque opérationnel. Ces fondements sont davantage renforcés par les systèmes et les contrôles internes ainsi que les programmes de rémunération et par le déploiement des efforts nécessaires pour embaucher et retenir un effectif compétent et adéquatement formé à l'échelle de l'entreprise. Nous alignons nos programmes de rémunération sur notre stratégie commerciale, la valeur à procurer aux actionnaires à long terme et de bonnes pratiques de gouvernance, et nous les comparons aux programmes de sociétés semblables à la nôtre.

Nous avons un cadre de gestion du risque opérationnel de l'entreprise qui énonce les processus que nous utilisons pour cerner, évaluer, gérer et présenter l'exposition aux principaux risques opérationnels. La mise en œuvre de notre stratégie de gestion du risque opérationnel nous incite à accorder la priorité à la gestion efficace de l'ensemble de nos principaux risques opérationnels. Nous avons un comité du risque opérationnel qui est le principal comité décisionnel pour toute question relative au risque opérationnel et qui est responsable de la surveillance de la stratégie, de la gestion et de la gouvernance liées au risque opérationnel. Nous avons à l'échelle de la Société des programmes de gestion du risque pour des risques opérationnels précis qui pourraient avoir une incidence importante sur notre capacité de faire des affaires ou sur notre réputation.

Stratégie de gestion des risques juridiques et réglementaires

Le service de la Conformité mondiale supervise notre programme et notre fonction de conformité à la réglementation avec l'aide de directeurs de la conformité dans chaque secteur. Le programme est conçu pour promouvoir le respect des obligations réglementaires à l'échelle mondiale, et pour faire en sorte que les employés de la Société soient informés de toutes les lois et de tous les règlements qui touchent la Société et des risques liés au non-respect de ces lois et règlements. Les services de conformité des secteurs surveillent les nouveaux enjeux et changements réglementaires et législatifs, et nous préparent à donner suite aux nouvelles exigences. En outre, le service de la Conformité mondiale surveille et évalue indépendamment l'efficacité d'une vaste gamme de processus de conformité à la réglementation et de pratiques commerciales par rapport aux risques juridiques, réglementaires, de fraude et de réputation possibles. Il permet aussi que les principaux risques soient communiqués aux échelons supérieurs et que des mesures proactives soient prises afin de les réduire. Parmi ces processus et pratiques commerciales, notons la protection de la vie privée (c.-à-d. le traitement des renseignements personnels et autres informations confidentielles), les pratiques de vente et de marketing, la rémunération des ventes, les pratiques de gestion de l'actif, les responsabilités fiduciaires, les pratiques d'emploi, le traitement des souscriptions et des sinistres, la conception des produits, ainsi que les dépôts réglementaires. De plus, nous avons mis en place des politiques, processus et contrôles qui visent à protéger la Société, nos clients et d'autres tiers contre les actes de fraude et les risques liés au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes. Le personnel des services d'audit, de la Conformité mondiale et de la conformité des secteurs évalue périodiquement l'efficacité des contrôles. Pour plus de renseignements sur la réglementation gouvernementale et les poursuites judiciaires, se reporter à la rubrique « Réglementation gouvernementale » de la notice annuelle de la SFM datée du 13 février 2019 et à la note 18 des états financiers consolidés annuels de 2018.

Stratégie de gestion des risques liés à l'interruption des activités

Nous avons un programme relatif à la continuité des activités et à la reprise après sinistre. Ce programme comprend des politiques, des plans et des procédures visant à réduire au minimum l'incidence des catastrophes naturelles et des désastres causés par l'homme. Il est conçu pour assurer que les fonctions commerciales clés pourront poursuivre leurs activités dans le cas d'un arrêt important. Il revient à chaque division opérationnelle de préparer et d'établir des plans et processus détaillés relatifs à la continuité des activités. Le programme mondial repose sur des analyses de scénarios périodiques visant à valider l'évaluation des unités essentielles et non essentielles et à assurer l'établissement et la mise à l'essai de plans adéquats de continuité des activités pour toutes les unités essentielles. L'équipe de continuité des activités établit et vérifie régulièrement les plans de gestion de crises et les protocoles mondiaux de communications en cas de crise. Nous disposons d'installations de stockage externes et d'une capacité en cas de défaillance conçues pour réduire les temps d'arrêt et accélérer la restauration des systèmes.

Stratégie de gestion des risques liés à la technologie et à la sécurité informatique

Notre fonction de gestion des risques liés à la technologie établit la stratégie à l'égard de toutes les activités de la Société exposées à ces risques, en plus d'en assurer l'encadrement et la surveillance et d'en faciliter la gouvernance. La fonction a pour but notamment : de réduire l'exposition au risque lié à l'information grâce à un cadre de gestion du risque robuste et de soutenir l'infrastructure servant à identifier, à gérer, à surveiller et à communiquer de façon proactive les expositions critiques à ce risque; de faire preuve de transparence et de prendre des décisions en toute connaissance de cause en établissant et en conservant des profils et des tableaux de bord de gestion de risque lié à l'information pour l'équipe responsable des services de technologie et des secteurs correspondant à la présentation d'information à l'égard des risques d'entreprise et opérationnels; d'offrir des services consultatifs à l'équipe responsable des technologies à l'échelle mondiale et aux secteurs en matière de risques actuels et émergents liés à la technologie et leur incidence sur le profil de risque lié à l'information de la Société; de réduire les expositions au risque lié à l'information par rapport aux fournisseurs en incorporant des pratiques saines de gestion du risque lié à l'information dans des programmes et des initiatives de détermination des sources d'approvisionnement, de sous-traitance et de délocalisation.

Le programme de sécurité à l'échelle de l'entreprise, lequel est supervisé par le directeur de la sécurité de l'information, cherche à atténuer les risques liés à la sécurité de l'information. Ce programme établit un cadre d'information et de cybersécurité pour la Société, y compris la gouvernance, les politiques et les normes, et comporte les contrôles appropriés pour la protection de l'information et des systèmes informatiques. En outre, tous nos employés doivent suivre une formation annuelle de sensibilisation à la sécurité de l'information.

Plusieurs pays où nous exerçons nos activités mettent en place des lois plus strictes en matière de respect de la vie privée. Notre programme de respect de la vie privée à l'échelle mondiale, qui est supervisé par le directeur de la protection de la vie privée, vise à gérer le risque de violation de la confidentialité des renseignements. Il comprend des politiques et des normes et une surveillance continue des nouvelles lois en matière de respect de la vie privée, ainsi qu'un réseau de directeurs de la protection de la vie privée. Des processus ont été adoptés pour fournir des directives en matière de gestion de l'information confidentielle, pour signaler aux membres pertinents de la direction les incidents ou questions pouvant compromettre le respect de la vie privée ainsi que pour élaborer des mesures correctives.

De plus, le directeur de la sécurité de l'information, le directeur de la protection de la vie privée ainsi que leurs équipes collaborent étroitement sur des questions en matière de sécurité et de confidentialité.

Stratégie de gestion des risques liés aux ressources humaines

Nous avons mis en place un certain nombre de politiques, pratiques et programmes de ressources humaines visant à gérer les risques liés au recrutement et au maintien en poste des meilleurs employés, y compris des programmes de recrutement à tous les échelons de la Société, des programmes de formation et de perfectionnement pour le personnel et les cadres qui dirigent une équipe, des sondages sur l'engagement des employés, ainsi que des programmes de rémunération concurrentielle conçus pour attirer, motiver et maintenir en poste les employés les plus performants et les plus prometteurs.

Stratégie de gestion du risque lié aux modèles

Nous avons conçu des équipes de gestion du risque lié aux modèles pour qu'elles travaillent en étroite collaboration avec les propriétaires et utilisateurs de modèles qui cherchent à gérer le risque lié aux modèles. Notre programme de supervision du risque lié aux modèles comprend des processus visant à assurer que nos modèles d'affaires critiques sont de conception solide et utilisés aux fins prévues, et à évaluer le caractère approprié des calculs et des résultats.

Stratégie de gestion du risque lié aux tiers

Notre cadre de gouvernance du risque lié aux tiers comprend des politiques (comme notre politique mondiale de sous-traitance, notre politique de gestion du risque lié aux fournisseurs et notre politique mondiale d'achats), des normes et des pratiques appropriées ainsi qu'un suivi des résultats et du respect des obligations prévues par les ententes avec des tiers.

Stratégie de gestion du risque lié aux projets

Pour nous assurer que les projets clés sont mis en œuvre avec succès et font l'objet d'un suivi par la direction, nous avons un centre d'expertise mondial de gestion de projets et de programmes. Celui-ci est responsable d'établir des politiques et des normes de gestion de projets. Nos politiques, normes et pratiques sont comparées aux meilleures pratiques.

Cadre de gestion des fonds propres

Manuvie cherche à gérer ses fonds propres en poursuivant les objectifs suivants :

- Exercer ses activités en disposant de fonds propres suffisants pour être en mesure de respecter tous les engagements envers les titulaires de contrats et les créanciers avec un degré de confiance élevé
- Maintenir le niveau de confiance continu des organismes de réglementation, des titulaires de contrats, des agences de notation, des investisseurs et d'autres créanciers afin d'assurer l'accès aux marchés financiers
- Optimiser le rendement des fonds propres afin de répondre aux attentes des actionnaires, sous réserve de contraintes et de considérations en matière d'adéquation des fonds propres établies pour atteindre les deux premiers objectifs

Les fonds propres sont gérés et contrôlés selon la politique de gestion des fonds propres. La politique est passée en revue et approuvée chaque année par le conseil d'administration et est intégrée au cadre de gestion du risque et des finances de la Société. La politique établit des directives concernant la quantité et la qualité des fonds propres, la mobilité des fonds propres internes et la gestion proactive des besoins de fonds propres continus et futurs.

Notre cadre de gestion des fonds propres prend en considération les exigences de l'ensemble de la Société ainsi que les besoins de chacune de nos filiales. Les cibles internes en matière de fonds propres sont établies au-dessus des exigences réglementaires et se fondent sur un nombre de facteurs, y compris les attentes des organismes de réglementation et des agences de notation, les résultats des tests de sensibilité et de simulation de crise ainsi que de nos propres évaluations des risques. Nous surveillons les fonds propres par rapport à ces cibles internes et prenons les mesures appropriées pour atteindre nos objectifs d'affaires.

Nous évaluons régulièrement la solidité de nos fonds propres au moyen de divers scénarios de crise. L'examen dynamique de l'adéquation des fonds propres annuels permet de quantifier l'incidence financière d'événements économiques découlant de crises liées notamment au marché des actions cotées et à d'autres marchés, aux taux d'intérêt et au crédit. Les résultats de l'examen dynamique de l'adéquation des fonds propres de 2018 démontrent que nous avons des actifs suffisants pour nous acquitter de nos passifs des contrats d'assurance dans les divers scénarios défavorables testés. Cette conclusion est appuyée par divers autres scénarios de crise menés par la Société.

Nous utilisons un cadre économique des fonds propres pour éclairer notre vision interne des fonds propres requis et des fonds propres disponibles. Le cadre économique des fonds propres est un élément clé du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (*Own Risk and Solvency Assessment* (« ORSA »)), qui lie nos pratiques en matière de gestion des risques, de planification stratégique et de gestion des fonds propres pour confirmer que le niveau de nos fonds propres continue d'être adéquat d'un point de vue économique.

La gestion des fonds propres est aussi intégrée à nos pratiques de planification des produits et de gestion du rendement.

La répartition des fonds propres entre les capitaux propres et les autres instruments de capitaux propres a une incidence sur le ratio d'endettement qui constitue un important facteur dans l'établissement de la solidité financière et des notes de crédit de la Société. La Société surveille la composition de ses fonds propres et la rééquilibre au moyen d'émissions et de rachats de fonds propres.

Activités liées aux fonds propres et au financement

En 2018, nous avons mobilisé des fonds propres de 0,9 milliard de dollars au Canada, et des titres d'un montant de 0,9 milliard de dollars sont venus à échéance ou ont été rachetés.

Le tableau suivant présente nos activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

(en millions de dollars)	Émissions	Rachats/échéances
Actions privilégiées ¹	250 \$	– \$
Déventures subordonnées ^{2, 3}	600	450
Titres d'emprunt de premier rang ⁴	–	400
Total	850 \$	850 \$

¹ La SFM a émis, le 20 février 2018, 10 millions d'actions de catégorie 1, série 25, à dividende non cumulatif et à taux révisable tous les cinq ans (les « actions de série 25 ») pour un produit brut de 250 millions de dollars.

² La SFM a émis, le 9 mai 2018, des déventures subordonnées de 600 millions de dollars (3,317 %).

³ Au total, des déventures subordonnées de Manufacturers de 450 millions de dollars ont été rachetées à la valeur nominale au cours de l'exercice : 200 millions de dollars (2,819 %) le 26 février 2018 et 250 millions de dollars (2,926 %) le 29 novembre 2018.

⁴ Des billets à moyen terme de la SFM de 400 millions de dollars (5,505 %) sont venus à échéance le 26 juin 2018.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 12 novembre 2018, la SFM a annoncé que la Bourse de Toronto (« TSX ») a approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »), autorisant ainsi la SFM à racheter aux fins d'annulation jusqu'à 40 millions d'actions ordinaires de la SFM. En vertu de l'avis d'intention déposé auprès de la TSX, les rachats aux termes de l'OPRCNA ont commencé le 14 novembre 2018 et pourraient se poursuivre jusqu'au 13 novembre 2019, lorsque l'OPRCNA prendra fin, ou plus tôt si la SFM finalise ses rachats. En 2018, la SFM a racheté et annulé par la suite 23 millions d'actions ordinaires aux termes de l'OPRCNA à un prix moyen de 20,66 \$ par action ordinaire pour un coût total de 478 millions de dollars.

La mesure des fonds propres qui suit reflète nos activités de gestion des fonds propres au niveau de la SFM.

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017	2016
Participations ne donnant pas le contrôle	1 093 \$	929 \$	743 \$
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	94	221	248
Actions privilégiées	3 822	3 577	3 577
Capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires ¹⁾	42 142	37 436	38 255
Total des capitaux propres	47 151	42 163	42 823
Ajusté pour tenir compte du cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures de flux de trésorerie	(127)	(109)	(232)
Total des capitaux propres excluant le cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures de flux de trésorerie	47 278	42 272	43 055
Instruments de fonds propres admissibles	8 732	8 387	7 180
Fonds propres consolidés	56 010 \$	50 659 \$	50 235 \$

¹⁾ Les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires correspondent au total des capitaux propres des actionnaires diminué des actions privilégiées.

Des titres d'emprunt de premier rang de 4,8 milliards de dollars (4,8 milliards de dollars en 2017; 5,7 milliards de dollars en 2016) émis par la SFM sont exclus des « fonds propres consolidés » mentionnés dans le tableau ci-dessus, car cette forme de financement ne respecte pas la définition de fonds propres réglementaires du BSIF admissibles au niveau de la SFM. La Société a transféré le produit de ce financement dans les entités d'exploitation sous forme de fonds propres réglementaires admissibles au niveau des filiales. Aux fins de l'information réglementaire, les fonds propres disponibles selon le TSAV sont fondés sur les fonds propres consolidés susmentionnés, ajustés pour tenir compte de certaines déductions, limites et restrictions, comme l'exige la ligne directrice intitulée « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie ».

Les fonds propres consolidés s'établissaient à 56,0 milliards de dollars au 31 décembre 2018, contre 50,7 milliards de dollars au 31 décembre 2017, une augmentation d'environ 5,3 milliards de dollars. L'augmentation en regard du 31 décembre 2017 est attribuable principalement au résultat net attribué aux actionnaires, net des dividendes versés, de 2,9 milliards de dollars, à l'émission nette de fonds propres d'environ 100 millions de dollars, soit l'émission nette de dette subordonnée et d'actions privilégiées diminuée de l'incidence nette des rachats d'actions et de l'émission d'actions aux fins du programme de réinvestissement des dividendes (étant donné que les titres d'emprunt de premier rang ne correspondent pas à la définition de fonds propres, les titres d'emprunt de premier rang de 400 millions de dollars remboursés en 2018 n'ont pas eu d'incidence sur la variation des fonds propres) et à l'augmentation nette du cumul des autres éléments du résultat global. L'augmentation nette du cumul des autres éléments du résultat global est imputable à la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, contrebalancée en partie par l'incidence de la hausse des taux d'intérêt et du recul des marchés des actions sur les actifs classés comme étant DV.

Capacité de verser des fonds propres

Dans le cadre de la gestion des fonds propres, Manuvie favorise la mobilité interne des fonds propres de façon que la société mère de Manuvie, la SFM, ait accès à des fonds pour régler ses obligations et optimise l'utilisation des fonds propres excédentaires. La remise en espèces s'entend des fonds remis ou payables au Groupe par les filiales en exploitation et des excédents de capitaux produits par les entreprises canadiennes autonomes. La remise en espèces est l'une des principales mesures utilisées par la direction pour évaluer notre souplesse financière. En 2018, les filiales de la SFM ont remis 4,0 milliards de dollars, par rapport à des remises de 2,1 milliards de dollars en 2017.

Ratio d'endettement

Le ratio d'endettement de la SFM a diminué pour s'établir à 28,6 % au 31 décembre 2018, contre 30,3 % au 31 décembre 2017, en raison de l'augmentation de 5,0 milliards de dollars des capitaux propres attribuable au résultat et à l'incidence de l'affaiblissement du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes aux actionnaires et leur montant sont à la discrétion du conseil d'administration, ils dépendent de différents facteurs, y compris les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives d'avenir de la Société, et prennent en compte les restrictions réglementaires quant au paiement des dividendes aux actionnaires ainsi que tout autre facteur jugé pertinent par le conseil d'administration.

Dividendes sur actions ordinaires versés

Exercices clos les 31 décembre en \$ par action	2018	2017	2016
Dividendes versés	0,910 \$	0,820 \$	0,740 \$

La Société offre un régime de réinvestissement des dividendes dans le cadre duquel les actionnaires peuvent choisir de réinvestir automatiquement les dividendes sous forme d'actions ordinaires de la SFM au lieu d'être payés au comptant. Le programme est offert au gré du conseil d'administration, qui décide aussi des conditions d'application.

En 2016, en 2017 et au cours des trois premiers trimestres de 2018, des actions ordinaires dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes ont été achetées sur le marché libre sans escompte. En ce qui a trait au dividende versé le 19 décembre 2018, le nombre requis d'actions ordinaires a été acheté à un escompte de deux pour cent (2 %) par rapport au cours du marché. En 2018, nous avons émis, dans le cadre de ce programme, 9,3 millions d'actions ordinaires pour une contrepartie totale de 178 millions de dollars.

Situation des fonds propres réglementaires¹

La SFM et Manufacturers sont régies par le BSIF et sont assujetties aux exigences de fonds propres fondés sur le risque consolidé. Manuvie surveille et gère ses fonds propres consolidés conformément à la ligne directrice applicable du BSIF. Le 1^{er} janvier 2018, le cadre du TSAV a remplacé les exigences de la ligne directrice sur le MMRPCE. En vertu des deux régimes, nos fonds propres disponibles consolidés sont évalués en regard d'un montant requis de fonds propres déterminé selon la ligne directrice; toutefois, en raison des importantes modifications apportées, le ratio total du TSAV et le ratio du MMRPCE ne sont pas directement comparables.

Les activités d'exploitation de Manuvie sont menées, pour la majeure partie, par Manufacturers et ses filiales. Le ratio total du TSAV de Manufacturers était de 143 % au 31 décembre 2018, par rapport à 129 % au 31 mars 2018 (il n'existe pas de données comparatives de l'exercice précédent, étant donné que le TSAV, le nouveau régime de fonds propres du BSIF, est entré en vigueur en 2018). L'amélioration de 14 points de pourcentage par rapport au 31 mars 2018 découle principalement des mesures visant à libérer des fonds propres dans nos activités traditionnelles en Amérique du Nord, de la croissance des résultats non distribués et de l'incidence favorable de l'élargissement des écarts de taux des obligations de sociétés, le tout contrebalancé en partie par l'incidence du recul des marchés des actions.

Au 31 décembre 2018, le ratio total du TSAV de la SFM était de 132 %, en comparaison de 117 % au 31 mars 2018. La différence entre le ratio de Manufacturers et celui de la SFM réside principalement dans le fait que les titres d'emprunt de premier rang en cours de 4,8 milliards de dollars de la SFM ne sont pas admissibles, selon les règles du BSIF, à titre de fonds propres disponibles de la SFM.

Le nouveau cadre du TSAV n'a pas modifié considérablement le niveau de fonds propres excédentaires détenus par Manuvie. En fonction des ratios totaux du TSAV au 31 décembre 2018, les fonds propres excédentaires s'établissaient à 23,3 milliards de dollars par rapport au ratio cible du BSIF de 100 % pour Manufacturers et à 22,8 milliards de dollars par rapport au ratio réglementaire minimal du BSIF de 90 % pour la SFM (aucun ratio cible du BSIF ne s'applique à la SFM). Toutes les filiales de Manufacturers maintenaient des niveaux de fonds propres supérieurs aux exigences locales au 31 décembre 2018.

Notes de crédit

Les agences de notation ont attribué de bonnes notes de solidité financière aux sociétés en exploitation de Manuvie. Le maintien de notes élevées à l'égard des titres d'emprunt et des instruments de capitaux propres émis par la SFM et ses filiales nous permet d'avoir accès aux marchés financiers à des prix concurrentiels. Les notes constituent des facteurs importants dans l'établissement de la position concurrentielle des sociétés d'assurance et dans le maintien de la confiance du public dans les produits qui sont offerts. Si ces notes de crédit devaient baisser de manière importante, notre coût de financement pourrait augmenter et notre capacité à mobiliser du financement et des capitaux sur les marchés financiers pourrait en souffrir.

Au cours de 2018, S&P, Moody's, DBRS, Fitch et A.M. Best ont maintenu leurs notes attribuées à la SFM et à ses principales sociétés d'assurance en exploitation.

Le tableau qui suit présente un sommaire des notes de solidité financière et de la capacité de règlement de Manufacturers et de certaines de ses filiales au 1^{er} février 2019.

Notes de solidité financière

	S&P	Moody's	DBRS	Fitch	A.M. Best
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	AA-	A1	AA (bas)	AA-	A+ (Supérieur)
John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)	AA-	A1	Non coté	AA-	A+ (Supérieur)
Manulife (International) Limited	AA-	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté
Manulife Life Insurance Company	A+	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté
Manulife (Singapore) Pte. Ltd.	AA-	Non coté	Non coté	Non coté	Non coté

Au 1^{er} février 2019, les perspectives attribuées à ces notes par S&P, Moody's, DBRS, Fitch et A.M. Best étaient stables.

¹ La rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion décrit un certain nombre de risques liés aux fonds propres réglementaires.

Principales méthodes actuarielles et comptables

Pour dresser les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit exercer son jugement, effectuer des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur les montants inscrits à l'actif et au passif et sur l'information à fournir relativement aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants inscrits aux produits et charges pour la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les procédés d'estimation les plus importants portent sur les hypothèses utilisées dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance et de placement, l'évaluation de la dépréciation d'actifs, les hypothèses portant sur le calcul de l'obligation et de la charge au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, le calcul des impôts sur le résultat et des positions fiscales incertaines et l'évaluation à la juste valeur de certains placements. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont périodiquement l'objet d'une révision. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les révisions sont effectuées et dans les exercices ultérieurs touchés par ces révisions. Bien que ces estimations puissent varier, la direction estime que les montants comptabilisés sont appropriés. Les principales méthodes comptables employées et les jugements les plus importants posés par la direction aux fins de l'application de ces méthodes comptables pour l'établissement des états financiers consolidés sont résumés à la note 1 des états financiers consolidés annuels de 2018.

Provisions mathématiques (passifs des contrats d'assurance et de placement)

Les provisions mathématiques selon les IFRS en usage sont évaluées au Canada d'après les normes établies par le Conseil des normes actuarielles. Ces normes visent à faire en sorte que nous établissions une provision adéquate aux états de la situation financière consolidés pour couvrir les engagements futurs envers tous les titulaires de contrats. Les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des provisions mathématiques doivent être passées en revue et mises à jour périodiquement afin de refléter les tendances les plus récentes en matière de résultats techniques et l'évolution du profil de risque de l'entreprise. La mise en œuvre de pratiques de gestion prudentes des risques liés aux produits et aux actifs ainsi que la sélection et le suivi des hypothèses d'évaluation appropriées visent à réduire au minimum notre exposition à l'incertitude de mesure qui est rattachée aux provisions mathématiques.

Les provisions mathématiques ont deux grandes composantes : la première résulte des estimations les plus probables; la seconde est la provision pour écarts défavorables. L'estimation la plus probable représente la valeur estimative des prestations et des obligations au titre des règlements futurs qui devront être versés aux titulaires de contrats sur la durée restante des contrats en vigueur, y compris le coût du traitement des contrats en vigueur. Les produits futurs attendus des contrats et les revenus de placement futurs attribuables aux actifs servant de soutien aux contrats sont retranchés de l'estimation la plus probable, compte non tenu des contrats de réassurance cédée. Le calcul de l'estimation la plus probable exige que des hypothèses soient formulées à l'égard d'un certain nombre de facteurs clés, soit les taux de mortalité et de morbidité futurs, les revenus de placement, les taux de résiliation de contrats et de régularité des primes, les charges d'exploitation, certains impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat, notamment les différences temporaires et les différences permanentes des taux d'imposition sur les flux de trésorerie disponibles pour honorer les obligations liées aux contrats) et les taux de change. La réassurance sert à transférer une partie ou la totalité des obligations au titre des contrats à une autre société d'assurance selon des modalités négociées avec ladite société d'assurance. Des actifs distincts au titre des réassurances cédées sont calculés selon les conditions des traités de réassurance en vigueur, des montants étant déduits pour la notation de crédit des contreparties à la réassurance, le cas échéant.

Pour tenir compte de l'incertitude inhérente au calcul des provisions à partir des hypothèses sur les provisions techniques les plus probables, une provision pour écarts défavorables (« PPED ») est constituée. La Société établit la PPED en prévoyant une marge prudente pour chaque hypothèse afin de parer à toute estimation erronée ou détérioration des résultats techniques futurs et fournir davantage d'assurance que les provisions mathématiques seront suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'ICA a suggéré une fourchette de marges pour écarts défavorables d'après le profil de risque des activités. Nos marges sont établies en fonction du profil de risque de nos activités. Ces marges ont pour effet d'accroître les provisions mathématiques pour les porter à un niveau supérieur aux hypothèses les plus probables. Les marges pour écarts défavorables réduisent les produits comptabilisés au moment de la souscription d'un nouveau contrat et accroissent les produits comptabilisés dans les périodes ultérieures, les marges diminuant à mesure que les risques du contrat diminuent.

Hypothèses les plus probables

Nous suivons des processus établis pour formuler les hypothèses utilisées dans l'évaluation de nos provisions mathématiques. La nature de chaque facteur de risque et le processus de formulation des hypothèses servant à l'évaluation sont analysés ci-après.

Mortalité

La mortalité est la survenance de décès dans une population donnée. Les hypothèses sur la mortalité sont fondées sur les résultats techniques passés et récents de notre Société et de l'industrie et varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat et le marché géographique. Nous formulons des hypothèses sur les améliorations futures de la mortalité à partir de résultats techniques passés provenant de données sur la population. La réassurance est utilisée pour parer une partie de notre exposition directe au risque de mortalité liée aux contrats d'assurance vie en vigueur, et son incidence est directement reflétée dans notre évaluation de la provision pour le calcul des provisions mathématiques, net de la réassurance. Les taux de mortalité réels sont comparés aux hypothèses séparément pour chaque secteur. Les résultats sont favorables lorsque les taux de mortalité sont inférieurs aux hypothèses en matière d'assurance vie et lorsque ces taux sont supérieurs aux hypothèses en matière de rentes immédiates. Dans l'ensemble, les résultats techniques de 2018 ont été favorables (défavorables en 2017) en regard de nos hypothèses.

Morbidité

La morbidité est la survenance d'accidents et de maladies parmi les risques assurés. Les hypothèses sur la morbidité sont fondées sur les résultats techniques passés et récents de notre Société et de l'industrie, et sont établies pour chaque catégorie de risque de morbidité et marché géographique. Pour nos activités de JH Long-Term Care, nous formulons des hypothèses sur les variations futures de la morbidité. Les taux de morbidité réels sont comparés aux hypothèses séparément pour chaque secteur. Notre exposition au risque de morbidité a trait aux coûts futurs des règlements prévus en matière d'assurance soins de longue durée, ainsi que pour les produits d'assurance collective et certains produits d'assurance maladie individuelle que nous offrons. Dans l'ensemble, les résultats techniques de 2018 ont été défavorables (défavorables en 2017) en regard de nos hypothèses.

Résiliation de contrats et régularité des primes

Les résiliations de contrats comprennent la déchéance et le rachat, où la déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime et le rachat représente la résiliation volontaire du contrat par son titulaire. La régularité des primes s'entend de la régularité des dépôts sur les contrats, quand le calendrier et le montant des dépôts sont établis au gré du titulaire du contrat. Nous établissons nos hypothèses de résiliation de contrats et de régularité des primes principalement d'après nos résultats récents, rajustés pour tenir compte des modalités futures prévues. Les hypothèses reflètent les différences entre les divers types de contrats au sein de chaque marché géographique, et les résultats réels sont comparés à ces hypothèses séparément pour chaque secteur. Dans l'ensemble, les résultats techniques de 2018 ont été défavorables (défavorables en 2017) en regard de nos hypothèses.

Charges, impôts et taxes

Les hypothèses sur les charges d'exploitation reflètent les coûts projetés pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux connexes. Les charges découlent des études de coûts internes et sont projetées dans le futur compte tenu de l'inflation. Pour certaines activités en émergence, il est prévu que les coûts unitaires baisseront à mesure que ces activités croîtront. Les charges réelles sont comparées aux hypothèses séparément pour chaque secteur. Dans l'ensemble, les charges de gestion pour 2018 ont été défavorables (défavorables en 2017) par rapport à nos hypothèses. Les impôts et taxes reflètent les hypothèses sur les taxes futures sur les primes et d'autres impôts et taxes non liés au résultat. En ce qui a trait aux impôts sur le résultat, les provisions mathématiques ne sont rajustées que dans les cas de différences temporaires et de différences permanentes des taux d'imposition sur les flux de trésorerie disponibles pour honorer les obligations liées aux contrats.

Rendement des placements

Comme il est mentionné à la rubrique « Gestion du risque – Risque de marché – Stratégie d'appariement de l'actif et du passif » qui précède, les provisions mathématiques du fonds général sont catégorisées par groupes en fonction de caractéristiques semblables, et ces groupes sont soutenus par une stratégie de répartition de l'actif propre. Nous cherchons à aligner la stratégie de répartition de l'actif pour chaque groupe sur les tendances en matière de primes et de prestations, les options et garanties offertes aux titulaires de contrats et les stratégies de crédit des produits qu'elle soutient. Les flux de trésorerie projetés de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie projetés attendus des acquisitions ou ventes futures d'actifs afin que la Société détermine les taux de rendement prévus pour les exercices à venir. Les stratégies d'investissement pour les acquisitions et ventes futures d'actifs sont fondées sur nos politiques de placement cible pour chaque secteur, et les rendements des réinvestissements sont tirés des taux du marché courants et projetés pour les placements à intérêt fixe et de nos projections pour les actifs à intérêt variable. Les pertes sur créances sont projetées d'après nos propres résultats et ceux de l'industrie et d'après des examens particuliers du portefeuille de placements courant. Les hypothèses sur le rendement des placements pour chaque catégorie d'actifs comprennent aussi les frais de gestion des placements prévus tirés des analyses de coûts internes. En 2018, les rendements réels des placements ont été favorables (défavorables en 2017) en regard de nos hypothèses. Les résultats techniques liés aux placements et l'incidence directe des taux d'intérêt et des marchés des actions sont présentés dans la rubrique « Résultats financiers » ci-dessus.

Fonds distincts

Nous proposons aux titulaires de contrats des fonds distincts qui offrent certaines garanties, comme des rendements garantis du capital à l'échéance ou au décès, ainsi que des garanties de retrait de montants ou de prestations de rente minimums. L'obligation à l'état de la situation financière pour ces prestations est le coût prévu de ces garanties, y compris les marges d'évaluation appropriées pour les diverses éventualités incluant la mortalité et les déchéances. Le principal facteur responsable du coût des garanties est le rendement des fonds sous-jacents dans lesquels les titulaires de contrats investissent. Voir la rubrique « Gestion du risque – Risque de marché – Stratégies de couverture des rentes variables et autres risques sur actions » et la rubrique « Résultats financiers – Analyse du résultat net » ci-dessus.

Change

Le risque de change découle d'un écart entre la monnaie des provisions mathématiques et celle des actifs auxquels elles sont adossées. Nous apparions généralement la monnaie de nos actifs à la monnaie des passifs qu'ils sous-tendent pour atténuer le risque de perte économique lié aux fluctuations des taux de change. Lorsque la monnaie n'est pas appariée, le taux de rendement prévu de l'actif qui soutient le passif est diminué afin de tenir compte de la possibilité de variations défavorables du taux de change.

Produits ajustés en fonction des résultats techniques

Lorsque les contrats possèdent des caractéristiques qui font en sorte que l'incidence des variations des résultats techniques se répercute sur les titulaires de contrats par le truchement des participations aux excédents, des bonifications, des taux crédités ou

d'autres caractéristiques qui peuvent être ajustées, les prestations projetées sont rajustées pour tenir compte des résultats techniques projetés. Les garanties contractuelles minimales et d'autres caractéristiques du marché sont prises en compte dans l'établissement des ajustements de contrats d'assurance.

Provision pour écarts défavorables

La provision totale pour écarts défavorables englobe toutes les provisions liées aux écarts défavorables pour chaque facteur de risque. Les marges pour écarts défavorables sont établies par produit et par marché géographique à l'égard de chaque hypothèse ou facteur utilisés pour déterminer les provisions techniques les plus probables. Les marges tiennent compte des caractéristiques de risque du secteur évalué.

Les marges pour le risque de taux d'intérêt sont incluses en testant divers scénarios de taux d'intérêt futurs. Les marges peuvent être établies au moyen de tests sur un nombre limité de scénarios, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielles canadiennes, et en déterminant les provisions techniques d'après les résultats les plus défavorables. Les marges peuvent aussi être établies en testant de nombreux scénarios, qui sont élaborés selon les lignes directrices en matière actuarielle. En vertu de cette approche, les provisions techniques correspondraient à la moyenne des résultats dépassant un certain percentile dans une fourchette prescrite par les normes de pratique actuarielles canadiennes.

Outre la marge explicite pour écarts défavorables, la base d'évaluation pour les passifs des fonds distincts limite explicitement la constatation des produits futurs au montant nécessaire pour contrebalancer les frais d'acquisition, compte tenu du coût de toute garantie. Les honoraires qui excèdent cette limite sont présentés à titre de marge additionnelle et figurent dans les marges non capitalisées des fonds distincts.

La provision pour écarts défavorables et les produits futurs différés aux fins de l'évaluation en raison des limites à la constatation des produits futurs touchant l'évaluation des passifs au titre des fonds distincts sont présentés dans le tableau ci-après.

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Provisions techniques les plus probables	226 128 \$	219 347 \$
Provision pour écarts défavorables (« PPED »)		
Risque d'assurance (mortalité/morbidité)	19 021 \$	19 258 \$
Comportement des titulaires de contrats (déchéance / rachat / régularité des primes)	5 776	5 332
Charges	1 573	1 519
Risque de placement (autre que le risque de crédit)	25 955	22 979
Risque de placement (risque de crédit)	941	1 024
Garanties des fonds distincts	2 184	2 282
Total de la PPED¹	55 450	52 394
Fonds distincts – marges additionnelles	13 097	14 464
Total des PPED et des marges additionnelles des fonds distincts	68 547 \$	66 858 \$

¹ Les provisions techniques nettes (excluant l'actif de réassurance de 5 514 millions de dollars (5 300 millions de dollars en 2017) lié au bloc fermé de contrats d'assurance vie avec participation en vigueur de la Société qui est conservé dans le cadre de la transaction avec la New York Life) de 281 578 millions de dollars présentées au 31 décembre 2018 (271 741 millions de dollars en 2017) se composent de 226 128 millions de dollars (219 347 millions de dollars en 2017) se rapportant aux provisions techniques les plus probables et de 55 450 millions de dollars (52 394 millions de dollars en 2017) se rapportant à la PPED.

La variation de la PPED d'une période à l'autre est touchée par les changements dans la composition des passifs et des actifs, par les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que par les changements importants dans les hypothèses d'évaluation. La diminution globale de la PPED à l'égard du risque d'assurance découle principalement de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis et de la réassurance de nos activités traditionnelles en Amérique du Nord, contrebalancée en partie par l'incidence des fluctuations des taux de change (la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, au dollar de Hong Kong et au yen) et par la hausse prévue de la PPED à l'égard des contrats en vigueur et des affaires nouvelles. La hausse globale de la PPED à l'égard du comportement des titulaires de contrat s'explique par les fluctuations des taux de change et par la hausse prévue de la PPED à l'égard des contrats en vigueur et des affaires nouvelles. L'accroissement global de la PPED à l'égard du risque de placement autre que le risque de crédit est attribuable aux fluctuations des taux de change, à la croissance prévue de la PPED à l'égard des contrats en vigueur et des affaires nouvelles, et à l'examen annuel des méthodes et hypothèses actuarielles, contrebalancés en partie par l'incidence du rééquilibrage normal dans le cadre de notre programme de couverture du risque de taux d'intérêt et de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis. L'augmentation des marges additionnelles des fonds distincts s'explique essentiellement par le recul des marchés des actions et la hausse des taux d'intérêt aux États-Unis.

Sensibilité du résultat aux modifications des hypothèses

Lorsque les hypothèses qui sous-tendent l'établissement des provisions mathématiques sont mises à jour pour refléter les nouveaux résultats techniques ou un changement dans les perspectives, la valeur des provisions mathématiques est modifiée, ce qui influe sur le résultat net attribué aux actionnaires. La sensibilité du résultat net attribué aux actionnaires aux mises à jour des hypothèses non économiques et de certaines hypothèses concernant les actifs sous-jacents aux provisions mathématiques est illustrée ci-après, et suppose que la modification des hypothèses est la même pour toutes les divisions opérationnelles. La sensibilité du résultat net attribué aux actionnaires à une détérioration ou une amélioration des hypothèses non économiques sous-jacentes aux provisions mathématiques des activités d'assurance soins de longue durée au 31 décembre 2018 est également indiquée ci-après.

Pour les modifications des hypothèses concernant les actifs, la sensibilité est présentée après l'incidence correspondante sur le résultat de la variation de la valeur des actifs soutenant les passifs. Dans les faits, les résultats techniques relatifs à chaque hypothèse varient souvent par activité et par marché géographique, et les mises à jour des hypothèses s'effectuent par activité et par région données. Les résultats réels peuvent différer grandement de ces estimations pour plusieurs raisons, y compris l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie; les variations du rendement actuariel et du rendement des placements ainsi que des hypothèses à l'égard des activités de placement futures; les écarts entre les résultats réels et les hypothèses; les changements dans la combinaison des produits, les taux d'imposition effectifs et d'autres facteurs de marché; ainsi que les limites générales de nos modèles internes.

Incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires des modifications des hypothèses non économiques¹

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Diminution du résultat net attribué aux actionnaires	
	2018	2017
Hypothèses concernant les contrats		
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs ^{2, 4}		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(500)\$	(400)\$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(500)	(500)
Variation défavorable de 5 % des taux de morbidité futurs (incidence et cessation) ^{3, 4, 5}	(4 800)	(5 100)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs ⁴	(2 200)	(2 100)
Augmentation de 5 % des charges futures	(600)	(500)

- Les fonds des contrats avec participation sont largement autosuffisants et n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net attribué aux actionnaires découlant de variations des hypothèses non économiques. Les profits ou les pertes liés aux résultats techniques entraînent généralement des changements aux dividendes futurs, sans que cela ait une influence directe sur les actionnaires.
- Une augmentation des taux de mortalité entraîne généralement un accroissement des provisions mathématiques pour les contrats d'assurance vie, tandis qu'une diminution des taux de mortalité entraîne généralement une augmentation des provisions mathématiques pour les contrats d'assurance présentant un risque de longévité comme les rentes immédiates.
- Aucun montant lié au risque de morbidité n'est inclus pour les contrats pour lesquels la provision mathématique ne prévoit que les coûts des règlements prévus sur une courte période, moins d'un an en général, comme l'assurance vie et maladie collective.
- Les incidences des sensibilités sur les coûts des règlements en matière de soins de longue durée relatifs à la morbidité, à la mortalité et aux déchéances ne prennent en considération aucune mesure compensatoire partielle découlant de la capacité de la Société de hausser les primes dans de tels cas, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'État. En pratique, nous pourrions avoir l'intention de demander des hausses de tarifs correspondant au montant de la détérioration attribuable à la sensibilité.
- Y compris une détérioration de 5 % des taux d'incidence et une détérioration de 5 % des taux de cessation.

Incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires des modifications des hypothèses non économiques pour les activités d'assurance soins de longue durée¹

Aux 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Diminution du résultat net attribué aux actionnaires
Hypothèses concernant les contrats	
Variation de 2 % des taux de mortalité futurs ^{2, 3}	(200)\$
Variation de 5 % des taux d'incidence futurs liés à la morbidité ^{2, 3}	(1 700)
Variation de 5 % des taux de cessation futurs liés à la morbidité ^{2, 3}	(2 800)
Variation de 10 % des taux de résiliation futurs ^{2, 3}	(400)
Augmentation de 5 % des charges futures ³	(100)

- L'incidence en dollars américains a été convertie au taux de 1,3642 en 2018.
- Les incidences des sensibilités sur les coûts des règlements en matière de soins de longue durée relatifs à la morbidité, à la mortalité et aux déchéances ne prennent en considération aucune mesure compensatoire partielle découlant de la capacité de la Société de hausser les primes dans de tels cas, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'État. En pratique, nous pourrions avoir l'intention de demander des hausses de tarifs correspondant au montant de la détérioration attribuable aux sensibilités.
- L'incidence des variations favorables de toutes les sensibilités est relativement symétrique.

Incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires des variations des hypothèses relatives aux actifs soutenant les provisions techniques¹

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	Augmentation (diminution) du résultat net attribué aux actionnaires			
	2018		2017	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Hypothèses relatives aux actifs révisées périodiquement en fonction des modifications apportées aux bases d'évaluation				
Variation de 100 points de base des rendements annuels futurs des actions cotées ²	500 \$	(500)\$	400 \$	(400)\$
Variation de 100 points de base des rendements annuels futurs des actifs alternatifs à long terme ³	3 500	(3 900)	3 600	(4 100)
Variation de 100 points de base de la volatilité présumée des actions dans la modélisation stochastique des fonds distincts	(300)	300	(200)	200

- La sensibilité au rendement des actions cotées susmentionnée comprend l'incidence sur les provisions constituées relativement aux garanties des fonds distincts et sur d'autres provisions mathématiques. Les hypothèses de croissance annuelle prévue à long terme des actions cotées sont déterminées d'après des observations historiques à

long terme et la conformité aux normes actuarielles. Au 31 décembre 2018, les taux de croissance, compte tenu des dividendes, sur les principaux marchés utilisés dans les modèles d'évaluation stochastique pour l'évaluation des garanties des fonds distincts sont de 9,3 % par année au Canada (9,3 % au 31 décembre 2017), de 9,6 % par année aux États-Unis (9,6 % au 31 décembre 2017) et de 6,2 % par année au Japon (6,2 % au 31 décembre 2017). Les hypothèses de croissance pour les fonds d'actions européens sont propres au marché et varient entre 8,3 % et 9,9 %.

- ²⁾ Les actifs alternatifs à long terme comprennent les immeubles commerciaux, les terrains forestiers exploitables, les terres agricoles, les placements directs dans des exploitations pétrolières et gazières et les actions de sociétés fermées, dont certaines sont liées au secteur pétrolier et gazier. Les hypothèses de rendement à long terme prévu des actifs alternatifs à long terme et des actions de sociétés cotées sont établies conformément aux normes de pratique actuarielles pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance et aux lignes directrices de l'ICA. Les hypothèses de rendement annuel selon les meilleures estimations des actifs alternatifs à long terme et des actions cotées comprennent les taux de croissance du marché et les revenus annuels comme les loyers, les bénéfices de production et les dividendes, et varieront en fonction de la période de détention. Sur un horizon de 20 ans, nos hypothèses de rendement annuel selon les meilleures estimations varient de 5,25 % à 11,65 %, dont un rendement moyen de 9,5 % fondé sur la composition actuelle des actifs servant de soutien à nos produits d'assurance et de rente assortis de garanties en date du 31 décembre 2018 (9,5 % au 31 décembre 2017), ajusté pour tenir compte de notre décision de réduire la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles en Amérique du Nord au 31 décembre 2018. Nos hypothèses de rendement, y compris les marges pour tenir compte des écarts défavorables dans notre évaluation qui tiennent compte de l'incertitude liée à la génération des rendements, varient de 2,5 % à 7,5 %, dont un rendement moyen de 6,3 % fondé sur la composition des actifs servant de soutien à nos produits d'assurance et de rente assortis de garanties en date du 31 décembre 2018 (6,3 % au 31 décembre 2017), ajusté pour tenir compte de notre décision de réduire la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles en Amérique du Nord.
- ³⁾ Les hypothèses de volatilité des actions cotées sont déterminées d'après des observations historiques à long terme et la conformité aux normes actuarielles. Les hypothèses de volatilité qui en résultent sont de 16,95 % par année au Canada et de 17,15 % par année aux États-Unis pour les actions de sociétés cotées à grande capitalisation et de 19,25 % par année au Japon. Pour les fonds d'actions européens, les hypothèses de volatilité varient entre 16,5 % et 18,4 %.

Examen des méthodes et hypothèses actuarielles

Un examen complet des méthodes et hypothèses actuarielles a lieu chaque année. L'examen vise à réduire l'exposition de la Société à l'incertitude en s'assurant que les hypothèses à l'égard des risques liés aux actifs ainsi qu'aux passifs demeurent appropriées. Cela se fait en surveillant les résultats techniques et en choisissant les hypothèses qui représentent la meilleure estimation actuelle des résultats techniques futurs prévus et des marges qui sont appropriés pour les risques assumés. Bien que les hypothèses choisies représentent les meilleures estimations et l'évaluation des risques actuels de la Société, la surveillance continue des résultats et les variations de la conjoncture économique sont susceptibles d'entraîner des modifications futures possiblement importantes aux hypothèses actuarielles.

Examen 2018 des méthodes et hypothèses actuarielles

L'examen annuel 2018 des méthodes et hypothèses actuarielles a donné lieu à une diminution des passifs des contrats d'assurance de 174 millions de dollars, nets des réassurances, et à une diminution du résultat net attribué aux actionnaires de 51 millions de dollars après impôts.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Variation des passifs des contrats d'assurance, nets des réassurances			
	Total	Attribuée au compte des titulaires de contrats avec participation	Attribuée au compte des actionnaires	Variation du résultat net attribué aux actionnaires
Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité	319 \$	(192)\$	511 \$	(360)\$
Déchéances et comportement des titulaires de contrats	287	–	287	(226)
Hypothèses sur le rendement des placements	(96)	50	(146)	143
Autres mises à jour	(684)	(94)	(590)	392
Incidence nette	(174)\$	(236)\$	62 \$	(51)\$

Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité

Les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'une charge de 360 millions de dollars après impôts au résultat net attribué aux actionnaires.

Cette charge découle principalement des mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité pour les produits de rente indemnitaire et d'assurance temporaire de la Société au Canada. L'examen des hypothèses de mortalité pour les contrats de rente de retraite collectifs de la Société aux États-Unis et pour certains blocs de ses contrats d'assurance vie aux États-Unis a entraîné l'imputation d'une charge minime aux résultats, et d'autres mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'une charge nette minime.

Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats

Les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont entraîné l'imputation d'une charge de 226 millions de dollars après impôts au résultat net attribué aux actionnaires.

Cette charge découle principalement des mises à jour des taux de déchéance et de régularité des primes pour certaines gammes de produits d'assurance vie aux États-Unis (charge de 252 millions de dollars après impôts), ce qui comprend des mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance des produits et des garanties de non-déchéance des produits d'assurance vie universelle afin de mieux refléter les résultats techniques récents, lesquels ont démontré une variation des déchéances en fonction des niveaux de fonds liés aux primes, le tout en partie contrebalancé par des résultats techniques favorables liés à la déchéance pour plusieurs gammes de produits d'assurance vie aux États-Unis.

D'autres mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont été faites dans plusieurs gammes de produits pour tenir compte des résultats techniques récents.

Mises à jour des hypothèses sur le rendement des placements

Les mises à jour des hypothèses sur le rendement des placements ont entraîné l'imputation d'un profit de 143 millions de dollars après impôts au résultat net attribué aux actionnaires.

Nous avons mis à jour nos taux de défaillance des obligations pour tenir compte des résultats techniques récents, ce qui a entraîné l'imputation d'un profit de 401 millions de dollars après impôts, et avons mis à jour les hypothèses sur le rendement des actifs alternatifs à long terme et des actions cotées, plus précisément celles du secteur du pétrole et du gaz, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge de 210 millions de dollars après impôts. D'autres améliorations apportées aux prévisions de rendement des placements ont entraîné l'imputation d'une charge de 48 millions de dollars après impôts.

Autres mises à jour

Des améliorations de la modélisation des flux de trésorerie relatifs à l'impôt et aux passifs dans plusieurs gammes de produits ont entraîné l'imputation d'un profit de 392 millions de dollars après impôts au résultat net attribué aux actionnaires. Les améliorations ont principalement été apportées à la modélisation des flux de trésorerie relatifs à l'impôt par suite de notre revue de la déductibilité de certaines réserves. En outre, nous avons amélioré la prévision des taux crédités aux titulaires de contrats pour certains produits.

Incidence des modifications apportées aux hypothèses et méthodes actuarielles par secteur

L'incidence des modifications apportées aux hypothèses et méthodes actuarielles au Canada correspond à une charge de 370 millions de dollars après impôts imputée au résultat net attribué aux actionnaires. Cette charge découle des mises à jour apportées aux hypothèses sur le rendement des placements dans le secteur du pétrole et du gaz et des mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité pour nos contrats de rente indemnitaire et d'assurance temporaire. Aux États-Unis, nous avons comptabilisé un profit de 286 millions de dollars après impôts découlant des mises à jour aux taux de défaillance des obligations et des améliorations apportées à la modélisation des flux de trésorerie relatifs à l'impôt et aux passifs, contrebalancées en partie par les mises à jour aux hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrats de JH Life. Les mises à jour des hypothèses du secteur Asie et du sous-secteur de la réassurance ont donné lieu à un profit de 33 millions de dollars après impôts.

Examen 2017 des méthodes et hypothèses actuarielles

L'examen annuel 2017 des méthodes et des hypothèses actuarielles a donné lieu à une augmentation des passifs des contrats d'assurance et de placement de 277 millions de dollars, nette des réassurances, et à une diminution du résultat net attribué aux actionnaires de 35 millions de dollars. Ces charges excluent les incidences de la réforme fiscale aux États-Unis et de la décision de réduire la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles en Amérique du Nord. Ces deux éléments ont donné lieu à une augmentation après impôts des provisions mathématiques et à une charge totale imputée au résultat net attribué aux actionnaires au quatrième trimestre de 2017 (« T4 2017 ») de 2,8 milliards de dollars.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Variation des passifs des contrats d'assurance, nets des réassurances			Variation du résultat net attribué aux actionnaires
	Total	Attribuée au compte des titulaires de contrats avec participation	Attribuée au compte des actionnaires	
Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité	(254)\$	9 \$	(263)\$	299 \$
Déchéances et comportement des titulaires de contrats	1 019	–	1 019	(783)
Autres mises à jour				
Hypothèses sur le rendement des actifs alternatifs à long terme et des actions cotées	1 296	5	1 291	(892)
Hypothèses sur les écarts de taux des obligations de sociétés	(515)	(1)	(514)	344
Amélioration de la modélisation des flux de trésorerie relatifs aux passifs et à l'impôt	(1 049)	–	(1 049)	696
Autres	(220)	84	(304)	301
Incidence nette	277 \$	97 \$	180 \$	(35)\$

Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité

Les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'un profit de 299 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires.

Nous avons réalisé un examen détaillé des hypothèses de mortalité de nos activités d'assurance vie aux États-Unis, ce qui a donné lieu à l'imputation d'une charge de 384 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires. Nous avons révisé les hypothèses de mortalité à la hausse, en particulier à des âges avancés, pour tenir compte de nos résultats techniques et de ceux du secteur.

Les mises à jour des normes actuarielles liées aux améliorations futures de la mortalité et l'examen des hypothèses d'amélioration de la mortalité à l'échelle mondiale ont entraîné l'imputation d'un profit de 264 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires, principalement au Canada et en Asie. Les normes actuarielles mises à jour comprennent les avantages de la diversification pour le calcul des marges pour écarts défavorables qui tiennent compte de l'incidence compensatoire du risque de longévité et de mortalité.

Nous avons réalisé un examen détaillé des hypothèses de mortalité de nos activités du secteur canadien des produits d'assurance destinés aux particuliers qui a entraîné l'imputation d'un profit de 222 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires.

D'autres mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'un profit de 197 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires. Ces mises à jour comprennent une réduction des marges pour écarts défavorables appliqués à nos hypothèses de morbidité relative à certains produits d'assurance maladie au Japon.

Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats

Les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont entraîné l'imputation d'une charge de 783 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires.

Pour le secteur canadien des produits d'assurance destinés aux particuliers, les hypothèses relatives à la déchéance ont été réduites pour certains produits d'assurance vie universelle afin de tenir compte des récents résultats techniques, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge de 315 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires.

Les hypothèses sur l'incidence, l'utilisation et les déchéances de la garantie de retrait minimum liée aux fonds distincts canadiens ont été mises à jour pour refléter les récents résultats techniques, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge de 242 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires.

D'autres mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont été faites dans plusieurs gammes de produits, y compris une rectification à la baisse des hypothèses de déchéance pour nos produits d'assurance vie entière au Japon, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge de 226 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires.

Autres mises à jour

Les autres mises à jour ont entraîné l'imputation d'un profit de 449 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires.

Nous avons passé en revue nos hypothèses sur le rendement des actifs alternatifs à long terme et des actions cotées, ce qui a dans l'ensemble entraîné une rectification à la baisse des hypothèses de rendement ainsi que l'imputation d'une charge de 892 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires. Nous avons également passé en revue les hypothèses sur les écarts de taux des obligations de sociétés futurs, ce qui a entraîné l'imputation d'un profit de 344 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires.

Les améliorations de la projection de nos flux de trésorerie relatifs aux passifs et à l'impôt aux États-Unis ont entraîné l'imputation d'un profit de 696 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires. Ces changements comprennent des améliorations apportées à la projection des taux crédités aux titulaires de contrats pour certains produits d'assurance vie universelle.

Les autres améliorations ont entraîné l'imputation d'un profit de 301 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires. Ces changements comprennent un examen des provisions pour le risque de crédit de la contrepartie à la réassurance et plusieurs autres améliorations à la projection de nos flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs.

Incidence des modifications apportées aux hypothèses et méthodes actuarielles par secteur

Les modifications apportées aux hypothèses et méthodes actuarielles en Asie, au Canada, aux États-Unis et dans le secteur Services généraux et autres ont entraîné l'imputation d'un profit (d'une charge) après impôts respectivement de 166 millions de dollars, 36 millions de dollars, (245) millions de dollars et 8 millions de dollars au résultat net attribué aux actionnaires.

Variation des passifs nets des contrats d'assurance

La variation des passifs nets des contrats d'assurance peut être attribuée à plusieurs facteurs : affaires nouvelles, acquisitions, variations des contrats en vigueur et incidence du change. Les variations des passifs nets des contrats d'assurance sont essentiellement compensées dans les états financiers par les primes, les revenus de placement, les prestations versées et d'autres flux de trésorerie liés aux contrats. Les variations des passifs nets des contrats d'assurance par secteur d'exploitation sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Analyse des variations des passifs nets des contrats d'assurance de 2018

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)	Services généraux et autres				Total
	Asie	Canada	États-Unis		
Solde au 1 ^{er} janvier	62 243 \$	76 198 \$	135 851 \$	(46)\$	274 246 \$
Affaires nouvelles ^{1, 2}	3 400	(100)	(31)	–	3 269
Variations des contrats en vigueur ^{1, 3}	5 117	344	(2 330)	(102)	3 029
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses ¹	52	178	(397)	(7)	(174)
Transactions de réassurance ¹	–	–	(11 156)	–	(11 156)
Incidence du change ⁴	5 315	8	11 205	(13)	16 515
Solde au 31 décembre	76 127 \$	76 628 \$	133 142 \$	(168)\$	285 729 \$

- En 2018, l'augmentation de 6 826 millions de dollars présentée comme la variation des passifs des contrats d'assurance et la variation des actifs de réassurance aux comptes de résultat consolidés est constituée essentiellement des variations découlant des transactions de réassurance et des modifications apportées aux méthodes et hypothèses, contrebalancées en partie par de la variation habituelle des contrats en vigueur et des affaires nouvelles. Ces quatre éléments représentent une diminution nette de 5 032 millions de dollars, dont 6 017 millions de dollars sont inclus aux postes Variations des passifs des contrats d'assurance et Variation des actifs de réassurance, et dont une augmentation de 985 millions de dollars est incluse au poste Prestations et sinistres, montant net des comptes de résultat consolidés. Le poste Variation des passifs des contrats d'assurance des comptes de résultat consolidés comprend également la variation des dérivés incorporés associés aux contrats d'assurance. L'augmentation nette de 6 708 millions de dollars des passifs des contrats d'assurance liés aux affaires nouvelles et aux variations des contrats en vigueur comprend une augmentation de 5 723 millions de dollars des provisions techniques. La tranche restante de 985 millions de dollars représente une augmentation des autres passifs des contrats d'assurance.
- L'incidence des provisions mathématiques liées aux affaires nouvelles est positive (négative) lorsque les primes futures estimatives et les revenus de placement futurs sont censés être plus que suffisants (insuffisants) pour couvrir le paiement des montants estimatifs futurs relatifs aux prestations, aux participations aux excédents et aux remboursements, aux impôts et taxes (excluant l'impôt sur le résultat) et aux charges liées aux nouveaux contrats.
- La variation nette des contrats en vigueur au cours de l'exercice s'est traduite par une augmentation de 3 029 millions de dollars, correspondant à la croissance prévue des passifs des contrats d'assurance dans les trois sous-secteurs d'assurance. L'augmentation prévue des passifs des contrats d'assurance aux États-Unis a été contrebalancée par l'incidence des marchés et de l'évolution de la courbe de rendement au cours de l'exercice.
- L'augmentation des provisions mathématiques attribuable à l'incidence du change reflète la dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, au dollar de Hong Kong et au yen. Dans la mesure où les actifs sont exprimés dans la même monnaie que les passifs, l'augmentation des passifs des contrats d'assurance attribuable à l'incidence du change est contrebalancée par une hausse correspondante attribuable à l'incidence du change de la valeur des actifs qui soutiennent ces passifs.

Analyse des variations des passifs nets des contrats d'assurance de 2017

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars)	Services généraux et autres				Total
	Asie	Canada	États-Unis		
Solde au 1 ^{er} janvier	54 567 \$	73 384 \$	135 192 \$	(590)\$	262 553 \$
Affaires nouvelles ^{1, 2}	2 130	139	1 276	–	3 545
Variations des contrats en vigueur ^{1, 3}	8 255	2 304	5 329	234	16 122
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses ¹	(21)	(91)	119	270	277
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis ⁴	–	–	2 246	–	2 246
Hausse attribuable à la décision de modifier la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles ⁵	–	468	872	–	1 340
Incidence du change ⁶	(2 688)	(6)	(9 183)	40	(11 837)
Solde au 31 décembre	62 243 \$	76 198 \$	135 851 \$	(46)\$	274 246 \$

- En 2017, l'augmentation de 22 292 millions de dollars présentée comme la variation des passifs des contrats d'assurance et la variation des actifs de réassurance aux comptes de résultat consolidés est constituée essentiellement des variations découlant de la variation habituelle des contrats en vigueur, des nouveaux contrats, des modifications apportées aux méthodes et hypothèses, de l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis et de l'augmentation découlant de la décision de modifier la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles en Amérique du Nord. Ces cinq éléments représentent une augmentation nette de 23 530 millions de dollars, dont 22 628 millions de dollars sont inclus aux postes Variations des passifs des contrats d'assurance et Variation des actifs de réassurance, et 902 millions de dollars sont inclus au poste Prestations et sinistres, montant net des comptes de résultat consolidés. Le poste Variation des passifs des contrats d'assurance des comptes de résultat consolidés comprend également la variation des dérivés incorporés associés aux contrats d'assurance. L'augmentation nette de 19 667 millions de dollars des passifs des contrats d'assurance liés aux affaires nouvelles et aux variations des contrats en vigueur comprend une augmentation de 18 737 millions de dollars des provisions techniques. La tranche de 930 millions de dollars restante représente une augmentation des autres passifs des contrats d'assurance.
- L'incidence des provisions mathématiques liées aux affaires nouvelles est positive (négative) lorsque les primes futures estimatives et les revenus de placement futurs sont censés être plus que suffisants (insuffisants) pour couvrir le paiement des montants estimatifs futurs relatifs aux prestations, aux participations aux excédents et aux remboursements, aux impôts et taxes (excluant l'impôt sur le résultat) et aux charges liées aux nouveaux contrats.
- La variation nette des contrats en vigueur au cours de l'exercice s'est traduite par une augmentation de 16 122 millions de dollars, correspondant à la croissance prévue des passifs des contrats d'assurance dans les trois secteurs.
- La réforme fiscale aux États-Unis, qui comprend la baisse du taux d'imposition des sociétés aux États-Unis, qui est passé de 35 % à 21 %, et la limitation des déductions fiscales au titre des provisions, a donné lieu à une augmentation de 2 246 millions de dollars avant impôts (1 774 millions de dollars après impôts) des provisions mathématiques attribuable à l'incidence des différences temporaires et des différences permanentes des taux d'imposition sur les flux de trésorerie disponibles pour honorer les obligations envers les titulaires de contrats.

- ⁵⁾ La décision de réduire la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles en Amérique du Nord a donné lieu à une augmentation des provisions mathématiques imputable à l'incidence des revenus de placement prévus futurs sur les actifs servant de soutien aux contrats.
- ⁶⁾ La diminution des provisions mathématiques attribuable à l'incidence du change reflète l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, au dollar de Hong Kong et au yen. Dans la mesure où les actifs sont exprimés dans la même monnaie que les passifs, l'augmentation des passifs des contrats d'assurance attribuable à l'incidence du change est contrebalancée par une hausse correspondante attribuable à l'incidence du change de la valeur des actifs qui soutiennent ces passifs.

Principales méthodes comptables

Consolidation

La Société doit consolider la situation financière et les résultats financiers des entités qu'elle contrôle. Le contrôle existe lorsque la Société :

- a le pouvoir de diriger les méthodes financières et opérationnelles de l'entité;
- est exposée à une part importante des rendements variables de l'entité;
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements variables de l'entité.

La Société emploie les mêmes principes pour évaluer le contrôle qu'elle exerce sur toute autre entité avec laquelle elle est liée. Dans le cadre de l'évaluation du contrôle, les facteurs potentiels évalués comprennent l'incidence :

- des droits de vote potentiels substantiels actuellement exerçables ou convertibles;
- des relations de gestion contractuelles avec l'entité;
- des droits et obligations découlant de la gestion des placements des titulaires de contrats en leur nom;
- de toute contrainte juridique ou contractuelle imposée à la Société à l'égard de l'exercice de son pouvoir de manière à influencer sur les rendements variables de l'entité.

L'évaluation du contrôle repose sur les contrats en place et l'exposition aux risques évaluée au moment de leur mise en place. Les premières évaluations sont revues à une date ultérieure si :

- la Société augmente sa participation dans l'entité ou sa participation est diluée;
- les contrats de l'entité sont modifiés de sorte que la relation de la Société avec l'entité s'en trouve aussi modifiée; ou
- la capacité de la Société d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur ses rendements variables venait à changer.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu par la Société et cessent d'être consolidées à partir de la date à laquelle ce contrôle cesse.

Juste valeur des placements

Une tranche importante des placements de la Société est comptabilisée à la juste valeur. Voir la note 1 des états financiers consolidés annuels de 2018 pour une description des méthodes utilisées pour établir la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas de cours disponibles dans des marchés actifs pour un placement en particulier, il faut beaucoup de jugement pour établir la juste valeur estimative à partir de méthodes d'évaluation standard du marché, y compris les méthodes fondées sur les flux de trésorerie actualisés, l'évaluation matricielle, les services de prix établis par consensus et d'autres techniques semblables. Les données utilisées dans ces méthodes d'évaluation comprennent les taux d'intérêt ou rendements en cours pour des instruments semblables, la note de crédit de l'émetteur ou de la contrepartie, le secteur d'activité de l'émetteur, le taux d'intérêt nominal, les clauses de rachat, les exigences en matière de fonds d'amortissement, la teneur (ou la teneur prévue) de l'instrument, les hypothèses de la direction à l'égard de la liquidité, de la volatilité et des flux de trésorerie futurs estimatifs. Par conséquent, la juste valeur estimative est fondée sur les informations disponibles sur le marché et le jugement de la direction quant aux facteurs de marché clés ayant une incidence sur ces instruments financiers. Les marchés des capitaux peuvent être sérieusement secoués, menant à la dépréciation rapide de la valeur des actifs conjuguée à une réduction de la liquidité de ces actifs. La capacité de la Société de vendre des actifs, ou le prix ultimement réalisé pour ces actifs, dépend de la demande et de la liquidité sur le marché, et il faut une bonne dose de jugement pour établir la juste valeur estimative de certains actifs.

Évaluation de la dépréciation des placements

Les actions et titres à revenu fixe DV sont comptabilisés à la juste valeur de marché, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des profits et pertes de change latents sur les titres à revenu fixe DV qui sont comptabilisés en résultat net attribué aux actionnaires. Les titres sont examinés à intervalles réguliers et toute diminution de la juste valeur est transférée du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net attribué aux actionnaires lorsqu'il est jugé probable que la Société ne puisse pas recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles d'un titre à revenu fixe ou lorsque la juste valeur d'un titre a chuté à un niveau nettement inférieur au coût ou pendant une période prolongée.

Lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable que le montant total du capital et des intérêts au titre de prêts hypothécaires et de prêts effectués dans le cadre de placements privés sera recouvré en temps opportun, des provisions pour dépréciation sont constituées et toute perte est passée en résultat.

Il faut faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer s'il y a eu perte de valeur et établir les justes valeurs et les valeurs recouvrables. Les grandes questions à examiner comprennent les facteurs économiques, les faits nouveaux touchant la Société et des secteurs particuliers, et des aspects particuliers touchant certains emprunteurs et émetteurs.

Il peut arriver, en raison de changements de circonstances, que des évaluations futures de dépréciation d'actifs soient très différentes des évaluations de la période considérée, ce qui pourrait nécessiter des provisions pour dépréciation additionnelles. D'autres renseignements sur le processus et la méthode de calcul de la provision pour pertes sur créances figurent dans la section sur le risque de crédit à la note 9 des états financiers consolidés de 2018.

Instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés (« dérivés »), y compris des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés, et des options pour aider à gérer les expositions actuelles et futures à des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises et du cours des actions, et pour calquer les placements admissibles. Voir la note 4 des états financiers consolidés de 2018 pour une description des méthodes utilisées pour établir la juste valeur des dérivés.

La comptabilisation des dérivés est complexe, et les interprétations des principales directives comptables évoluent au fil de la pratique. Il faut faire preuve de jugement pour établir la disponibilité et l'application des désignations aux fins de la comptabilité de couverture et du traitement comptable approprié en vertu de ces directives comptables. Des différences de jugement quant à la disponibilité et à l'application des désignations aux fins de la comptabilité de couverture et du traitement comptable approprié pourraient se traduire par des écarts entre les états financiers consolidés de la Société et ceux déjà présentés. L'évaluation de l'efficacité de la couverture et celle de l'inefficacité des relations de couverture sont aussi touchées par les interprétations et estimations. S'il était établi que les désignations aux fins de la comptabilité de couverture n'étaient pas appliquées de manière appropriée, cela pourrait avoir une incidence importante sur le résultat net attribué aux actionnaires présentés.

Avantages futurs du personnel

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés et agents, dont des régimes agréés (admissibles sur le plan fiscal) qui sont habituellement capitalisés, ainsi que des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles sur le plan fiscal) offerts aux dirigeants, et des régimes de soins de santé pour retraités et des régimes d'invalidité, lesquels sont généralement non capitalisés. Les plus importants régimes de retraite à prestations définies et de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis et au Canada sont considérés comme étant les régimes significatifs et sont traités plus en détail dans le présent rapport et à la note 16 des états financiers consolidés annuels de 2018.

En raison de la nature à long terme des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de soins de santé pour retraités, le calcul des obligations au titre des prestations et du coût net des prestations repose sur diverses hypothèses, comme les taux d'actualisation, les taux de hausse salariale, les taux d'intérêt crédités du solde de caisse, les taux tendanciels du coût des soins de santé et les taux de mortalité. Ces hypothèses sont déterminées par la direction et sont revues annuellement. Les principales hypothèses, ainsi que la sensibilité des obligations au titre des prestations définies aux changements d'hypothèses, sont présentées à la note 16 des états financiers consolidés annuels de 2018.

Des changements apportés aux hypothèses et des différences entre les résultats réels et prévus donnent lieu à des écarts actuariels qui ont une incidence sur les obligations au titre des prestations définies et les autres éléments du résultat global. En 2018, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global correspondait à une perte de 109 millions de dollars (profit de 83 millions de dollars en 2017) au titre des régimes de retraite à prestations définies, et un profit de 48 millions de dollars (perte de 2 millions de dollars en 2017) au titre des régimes de soins de santé pour retraités.

Les cotisations aux régimes de retraite agréés à prestations définies (admissibles sur le plan fiscal) sont effectuées conformément aux règlements applicables aux États-Unis et au Canada. Au cours de 2018, la Société a versé un montant de 23 millions de dollars (26 millions de dollars en 2017) aux termes de ces régimes. Au 31 décembre 2018, l'écart entre la juste valeur des actifs et les obligations au titre des prestations définies pour ces régimes correspondait à un excédent de 257 millions de dollars (excédent de 383 millions de dollars en 2017). En 2019, on prévoit que les cotisations aux régimes devraient s'établir à environ 12 millions de dollars.

Les régimes de retraite complémentaires de la Société offerts aux dirigeants ne sont pas capitalisés; les prestations au titre de ces régimes sont payées au moment où elles deviennent exigibles. Au cours de 2018, la Société a versé des prestations totalisant 56 millions de dollars (59 millions de dollars en 2017) aux termes de ces régimes. Au 31 décembre 2018, les obligations au titre des prestations définies pour ces régimes, qui sont présentées à titre de passif à l'état de la situation financière, s'élevaient à 742 millions de dollars (761 millions de dollars en 2017).

Les régimes de soins de santé pour retraités de la Société sont en partie capitalisés, bien qu'il n'existe aucun règlement ni aucune loi en vertu duquel la capitalisation est requise pour ces régimes. Au 31 décembre 2018, l'écart entre la juste valeur des actifs et les obligations au titre des prestations définies pour ces régimes correspondait à un déficit de 30 millions de dollars (78 millions de dollars en 2017).

Impôts sur le résultat

La Société est assujettie aux lois de l'impôt sur le résultat de divers pays. Les lois fiscales sont complexes et peuvent faire l'objet d'interprétations diverses par le contribuable et par l'administration fiscale responsable. La provision pour impôts représente l'interprétation par la direction des lois fiscales pertinentes et son estimation des incidences fiscales actuelles et futures des transactions et événements survenus au cours de la période. Un actif ou un passif d'impôt différé découle des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés

d'après les taux d'imposition futurs prévus et les hypothèses de la direction concernant le moment prévu de la résorption de ces différences temporaires. La réalisation des actifs d'impôt différé dépend de l'existence d'un résultat imposable suffisant pendant les périodes de report rétrospectif ou prospectif en vertu des lois de l'administration fiscale applicable. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. Les actifs d'impôt différé sont passés en revue chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal sera réalisé. Au 31 décembre 2018, nous avons 4 318 millions de dollars d'actifs d'impôt différé (4 569 millions de dollars au 31 décembre 2017). Pour ce faire, la direction tient compte, entre autres, des éléments suivants :

- Le résultat imposable futur, excluant la résorption des différences temporaires et les reports prospectifs
- Les résorptions futures des différences temporaires imposables existantes
- Le résultat imposable des exercices de reports rétrospectifs antérieurs
- Les stratégies de planification fiscale

La Société pourrait devoir modifier sa provision pour impôts sur le résultat si les administrations fiscales contestent avec succès la déductibilité de certains éléments, si les estimations utilisées pour établir le montant à comptabiliser pour les actifs d'impôt différé changent de façon importante, ou si de nouvelles informations indiquent le besoin d'ajuster la comptabilisation des actifs d'impôt différé. De plus, des événements futurs, comme des modifications des lois fiscales, des règlements sur les impôts, ou des interprétations de ces lois ou de ces règlements, pourraient avoir une incidence sur la provision pour impôts sur le résultat, les soldes d'impôt différé, les provisions techniques (voir la rubrique « Principales méthodes actuarielles et comptables – Charges, impôts et taxes » ci-dessus) et le taux d'imposition effectif. De telles modifications pourraient avoir une incidence importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice où elles surviennent.

Goodwill et immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2018, selon les IFRS, nous disposons d'un goodwill de 5 864 millions de dollars et d'immobilisations incorporelles de 4 233 millions de dollars (dont des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de 1 617 millions de dollars). Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au niveau des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou d'un groupe d'UGT. Une UGT est composée du plus petit groupe d'actifs en mesure de générer des flux de trésorerie en grande partie indépendants et correspond soit à un secteur d'exploitation, soit à un niveau inférieur. Les tests effectués en 2018 ont révélé que le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée n'avaient pas subi de perte de valeur. Toute modification des taux d'actualisation et des projections des flux de trésorerie utilisées pour déterminer les valeurs incorporées ou la diminution des multiples axés sur le résultat par rapport au marché peut entraîner des pertes de valeur, qui pourraient être importantes.

Des charges pour perte de valeur pourraient survenir dans l'avenir en raison des fluctuations de la conjoncture économique. Les tests de dépréciation du goodwill pour 2019 seront mis à jour en fonction des conditions qui prévalent en 2019 et pourraient se traduire par des charges additionnelles pour perte de valeur qui pourraient être importantes.

Modifications futures de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

Un certain nombre de nouvelles modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière selon les IFRS ont été publiées, y compris certaines modifications à des normes en cours d'élaboration par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), qui se répercuteront sur la Société à compter de 2019. Un résumé de chacune des nouvelles normes comptables récemment publiées est présenté ci-dessous :

a) Modifications en vigueur en 2018

I) IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui a été publiée en mai 2014 et remplace IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations connexes. Des modifications d'IFRS 15 ont été publiées en avril 2016. IFRS 15 clarifie les principes de comptabilisation des produits des activités ordinaires, fournit un cadre solide pour comptabiliser les produits des activités ordinaires et les flux de trésorerie découlant de contrats avec les clients et rehausse les exigences de présentation d'informations qualitatives et quantitatives. IFRS 15 ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ni aux contrats de location. La Société a adopté IFRS 15 au moyen de la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives.

Les ententes de services de la Société sont généralement respectées au fil du temps, les produits d'exploitation étant mesurés et perçus des clients dans un court délai, à mesure que les services sont fournis.

L'adoption d'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société ni donné lieu à des ajustements transitoires.

II) IFRS 9, Instruments financiers, et modifications d'IFRS4, Contrats d'assurance

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté les modifications d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, publiées en septembre 2016. IFRS 9, *Instruments financiers*, remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et prévoit des révisions au classement et à l'évaluation, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

En réponse aux préoccupations concernant la différence entre la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui est le 1^{er} janvier 2018, et celle d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui est le 1^{er} janvier 2021, les modifications d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*,

contiennent, à l'intention des sociétés dont les activités sont principalement liées à l'assurance, une exemption temporaire facultative d'application d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021. L'adoption de ces modifications a permis à la Société de reporter l'adoption d'IFRS 9 et de continuer d'appliquer IAS 39 jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

En novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de reporter d'un an la date d'expiration fixée pour l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 contenue dans IFRS 4 pour les sociétés dont les activités sont principalement liées à l'assurance. Le report proposé est conditionnel à une consultation publique de l'IASB en 2019, qui devrait donner lieu à un exposé-sondage suivi d'une période de commentaires. Nous continuerons de surveiller les développements de l'IASB relatifs à ce report.

Aux fins de comparaison avec les entités qui appliquent IFRS 9, les modifications d'IFRS 4 exigent des entités qui reportent l'adoption qu'elles fournissent des informations additionnelles sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sur leur exposition au risque de crédit présenté dans leurs états financiers. Les entités qui reportent l'adoption doivent fournir des informations sur les actifs financiers dont les modalités contractuelles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. L'application de ces exigences en matière d'informations à fournir n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

III) Modifications d'IFRS 2, Paiement fondé sur des actions

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté les modifications d'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, publiées en juin 2016. Ces modifications ont été appliquées de manière prospective. Les modifications précisent l'effet des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; fournissent des indications sur le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net à l'égard des obligations légales relatives aux retenues d'impôt à la source; et clarifient la comptabilisation d'une modification des modalités et conditions d'un paiement fondé sur des actions qui a pour effet que la transaction, qui a été considérée comme étant réglée en trésorerie, est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IV) Interprétation 22 d'IFRS Interpretation Committee (« IFRIC »), Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*, publiée en décembre 2016. IFRIC 22 a été adoptée prospectivement. IFRIC 22 précise le taux de change à utiliser pour évaluer une transaction en monnaie étrangère lorsqu'un paiement anticipé est effectué ou encaissé et que des actifs ou passifs non monétaires sont comptabilisés avant la comptabilisation de la transaction sous-jacente. IFRIC 22 ne s'applique pas aux biens ou aux services comptabilisés à la juste valeur ou à la juste valeur de la contrepartie payée ou encaissée à une date autre que la date de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif non monétaire, ou à l'impôt, aux contrats d'assurance ou aux contrats de réassurance. Le taux de change en vigueur le jour du paiement anticipé est utilisé pour évaluer la transaction en monnaie étrangère. Si de multiples paiements anticipés sont effectués ou encaissés, chaque paiement est évalué séparément. L'adoption d'IFRIC 22 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

V) Améliorations annuelles aux IFRS – Cycle 2014-2016

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté les modifications figurant dans le Cycle 2014-2016 des Améliorations annuelles aux IFRS publié par l'IASB en décembre 2016. Des modifications mineures apportées dans le cadre de ce cycle sont entrées en vigueur en 2017 et ont été adoptées par la Société au cours de cet exercice, les autres modifications étant entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les modifications ont été appliquées de manière rétrospective. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

b) Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière publiées dont la date d'entrée en vigueur est ultérieure à 2018

I) IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 9, *Instruments financiers*, a été publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, novembre 2013 et juillet 2014, et s'applique de manière rétrospective ou de manière rétrospective modifiée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. De plus, l'IASB a publié des modifications en octobre 2017 qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La norme vise à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Le projet a été divisé en trois étapes : classement et évaluation, dépréciation d'actifs financiers et comptabilité de couverture. La méthodologie de classement et d'évaluation d'IFRS 9 en vigueur prévoit que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Le classement et l'évaluation des passifs financiers sont restés pratiquement les mêmes; toutefois, pour un passif financier désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, des modifications ont été apportées à la comptabilisation de la variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit associé à ce passif. Les profits et les pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à une entité sur ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net, mais plutôt dans les autres éléments du résultat global.

Des révisions à la comptabilité de couverture ont été publiées en novembre 2013 dans le cadre du projet d'IFRS 9. Cette modification présente un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que les informations correspondantes sur les activités de gestion du risque à fournir par les entités qui appliquent la comptabilité de couverture. Ce nouveau modèle représente un remaniement considérable de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux refléter leurs activités de gestion du risque dans leurs états financiers.

Des révisions publiées en juillet 2014 remplacent le modèle de perte subie existant utilisé pour évaluer la provision pour pertes sur créances par un modèle fondé sur les pertes attendues. Des modifications ont aussi été apportées au classement et au modèle d'évaluation existants principalement afin de traiter de questions d'application précises soulevées par les premiers adoptants de la norme. Elles visent également à résoudre les non-concordances comptables dans le compte de résultat et les problèmes de volatilité à court terme relevés en raison du projet sur les contrats d'assurance.

La Société a décidé de reporter l'adoption d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, tel qu'il est autorisé en vertu des modifications d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, présentées ci-dessus. La Société évalue l'incidence de cette norme.

II) IFRS 16, Contrats de location

IFRS 16, *Contrats de location*, a été publiée en janvier 2016 et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle remplacera IAS 17, *Contrats de location*, et IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. La Société adoptera IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019 et utilisera la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives.

IFRS 16 présente les principes liés à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir pour les contrats de location applicables aux deux parties à un contrat, au client (le « preneur ») et au fournisseur (le « bailleur »). La norme entraîne la comptabilisation de la plupart des contrats de location au bilan des preneurs selon un modèle de comptabilisation unique, et élimine la distinction qui existait entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les contrats de location concernant des actifs de faible valeur et les contrats de location de moins d'un an ne sont pas visés par cette comptabilisation. La comptabilisation au bilan se traduira par une majoration du bilan résultant de la comptabilisation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'un passif correspondant. Le bailleur classera et comptabilisera ses contrats de location selon des dispositions en grande partie semblables à celles actuellement en vigueur, le classement actuel entre des contrats de location simple et des contrats de location-financement étant maintenu.

L'adoption d'IFRS 16 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

III) IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, a été publiée en juin 2017 et s'applique de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRIC 23 fournit des indications sur l'application des exigences d'IAS 12 relatives à la comptabilisation et à l'évaluation lorsqu'il y a de l'incertitude quant aux traitements fiscaux, y compris si les traitements fiscaux incertains doivent être considérés conjointement ou séparément, selon l'approche qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude. L'adoption d'IFRIC 23 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IV) Modifications d'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Des modifications d'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, ont été publiées en octobre 2017 et s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Les modifications précisent qu'une entité applique IFRS 9, *Instruments financiers*, aux intérêts financiers dans une entreprise associée ou une coentreprise qui ne sont pas comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. IAS 39 sera appliquée à ces intérêts jusqu'à l'adoption d'IFRS 9. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

V) Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017

Les Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017 ont été publiées en décembre 2017 et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'IASB a publié trois modifications mineures à des normes différentes dans le cadre des Améliorations annuelles, lesquelles modifications seront appliquées de manière prospective. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

VI) Modifications d'IAS 19, Avantages du personnel

Des modifications d'IAS 19, *Avantages du personnel*, ont été publiées en février 2018 et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise. Les modifications touchent la comptabilisation lorsque la modification, la réduction ou le règlement d'un régime se produit pendant une période de présentation de l'information financière. Des hypothèses actuarielles mises à jour doivent être utilisées pour déterminer le coût des services rendus et les charges d'intérêts nets pour le restant de la période de présentation de l'information financière après un tel événement. Les modifications précisent également de quelle manière la comptabilisation au titre du plafond de l'actif est touchée par ce type d'événement. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

VII) Modifications d'IFRS 3, Regroupements d'entreprises

Des modifications d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, ont été publiées en octobre 2018 et sont en vigueur pour les regroupements d'entreprises survenant à compter du 1^{er} janvier 2020. L'application anticipée est permise. Les modifications revoient la définition d'une entreprise et fournissent une méthode simplifiée pour évaluer si un ensemble d'actifs et d'activités acquis répond à la définition d'entreprise. L'application des modifications se traduira par une diminution du nombre d'acquisitions qui seront admissibles à titre de regroupements d'entreprises. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

VIII) Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers, et d'IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Des modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et d'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* ont été publiées en octobre 2018. Les modifications s'appliquent de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Les modifications mettent à jour la définition de « significatif ». L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IX) IFRS 17, Contrats d'assurance

IFRS 17 a été publiée en mai 2017 et s'applique de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Si une application rétrospective complète à un groupe de contrats s'avère impraticable, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode à la juste valeur peuvent être utilisées. La norme remplacera IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et modifiera considérablement la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance ainsi que la présentation et les informations à fournir correspondantes dans les états financiers et le rapport de gestion de la Société.

En novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17. Le report proposé est conditionnel à une consultation publique de l'IASB en 2019, qui devrait donner lieu à un exposé-sondage suivi d'une période de commentaires. La Société continuera de surveiller les développements de l'IASB relatifs à IFRS 17.

IFRS 17 exige des entités qu'elles évaluent les passifs des contrats d'assurance au bilan comme étant le total a) des flux de trésorerie d'exécution – les estimations à jour des montants que l'entité s'attend à percevoir pour les primes et à verser pour les sinistres, les prestations et les charges, y compris un ajustement pour tenir compte de l'échéancier et du risque qui y est lié et b) de la marge sur services contractuels – le profit qui sera généré par la couverture d'assurance.

Les principes à la base d'IFRS 17 diffèrent de la méthode canadienne axée sur le bilan (« MCAB ») autorisée par IFRS 4. Bien qu'il existe de nombreuses différences, nous avons souligné deux des principales différences :

- Selon IFRS 17, le taux d'actualisation utilisé pour estimer la valeur actualisée des passifs des contrats d'assurance est fondé sur les caractéristiques du passif, tandis que, selon la MCAB (qui est décrite précédemment à la rubrique « Principales méthodes actuarielles et comptables – Calcul des provisions mathématiques – Rendement des placements »), nous utilisons les rendements actuels et projetés des actifs soutenant les provisions mathématiques pour évaluer les passifs. La différence dans l'approche pour établir le taux d'actualisation a également une incidence sur le moment où les résultats techniques liés aux placements sont générés. Comme il est décrit à la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-après, selon la MCAB, les résultats techniques liés aux placements comprennent les résultats des placements et l'incidence des activités de placement. Cette incidence est directement liée à la MCAB. Selon IFRS 17, l'incidence des activités de placement se produira sur la durée de vie du nouvel actif.
- Selon IFRS 17, les profits découlant des affaires nouvelles sont comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés et amortis en résultat à mesure que les services sont fournis. Selon la MCAB, les profits (et les pertes) découlant des affaires nouvelles sont comptabilisés immédiatement en résultat.

La Société évalue les incidences de cette norme et prévoit qu'elles seront importantes sur ses états financiers consolidés. Par ailleurs, dans certains territoires, dont le Canada, cette norme pourrait avoir une incidence importante sur les positions fiscales et la situation des fonds propres réglementaires, ainsi que sur d'autres mesures financières qui reposent sur les valeurs comptables établies selon les IFRS.

Facteurs de risque

Nos services en matière d'assurance, de gestion de patrimoine, de gestion d'actifs et d'autres services financiers exposent Manuvie à une vaste gamme de risques. La direction a relevé les risques et les incertitudes ci-après auxquels sont exposés nos activités, nos résultats et notre situation financière. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels nous faisons face. Des risques supplémentaires dont nous ignorons actuellement l'existence, ou que nous estimons être actuellement négligeables, pourraient également avoir une incidence négative sur nos activités, nos résultats et notre situation financière. Si l'un ou l'autre de ces risques se matérialisait, le cours de nos titres, y compris nos actions ordinaires, nos actions privilégiées et nos titres d'emprunt, pourrait fléchir et vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre placement.

Facteurs de risque stratégiques

Nous évoluons sur des marchés très concurrentiels et rivalisons avec d'autres sociétés de services financiers offrant ou non des produits d'assurance pour attirer des clients. La fidélisation des clients, tout comme l'accès aux distributeurs, est essentielle au succès de la Société et dépend de bien des facteurs, dont les pratiques liées à la distribution et la réglementation, les caractéristiques des produits, la qualité du service, les prix, nos notes de solidité financière et notre réputation.

Nous pourrions ne pas réussir à exécuter nos stratégies d'affaires ou ces stratégies pourraient ne pas nous permettre de réaliser nos objectifs.

- Voir la rubrique « Gestion du risque – Risque stratégique » ci-dessus.
- La conjoncture économique pourrait être instable et notre contexte réglementaire continuera d'évoluer, et les exigences en matière de fonds propres pourraient être rehaussées, ce qui aurait une incidence marquée sur notre compétitivité. De plus, le caractère attrayant de nos produits par rapport à ceux de nos concurrents dépendra des mesures prises par ces derniers et de nos propres mesures, ainsi que des exigences des régimes de réglementation applicables. Pour ces raisons, et d'autres, rien ne garantit que nous réussirons à réaliser nos stratégies d'affaires ni que ces stratégies nous permettront d'atteindre nos objectifs.
- Des facteurs macroéconomiques pourraient nous mettre dans l'incapacité de réaliser nos stratégies et nos plans d'affaires. Il est à noter que des facteurs économiques comme des marchés des actions stables ou en baisse, des marchés des actions volatils ou une période prolongée de faibles taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur notre capacité à atteindre nos objectifs d'affaires. D'autres facteurs, tels que les mesures prises par la direction pour hausser les fonds propres et réduire le profil de risque de la Société, notamment des nouveaux contrats de réassurance ou des contrats de réassurance modifiés, et d'autres mesures que la Société pourrait prendre pour aider à gérer les ratios de fonds propres réglementaires à court terme ou à atténuer l'exposition aux risques liés aux marchés des actions et aux taux d'intérêt, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats à plus long terme.

Nos activités d'assurance sont fortement réglementées et des changements apportés à la réglementation pourraient réduire notre rentabilité et limiter notre croissance.

- Nos activités d'assurance sont assujetties à une vaste gamme de lois et de règlements, notamment en matière d'assurance. Les organismes de réglementation du secteur des assurances et des valeurs mobilières au Canada, aux États-Unis, en Asie et dans d'autres territoires réexaminent régulièrement les lois et règlements existants qui s'appliquent aux sociétés d'assurance, aux conseillers en placement, aux courtiers en valeurs mobilières ainsi qu'à leurs produits. Le respect des lois et des règlements applicables demande beaucoup de temps et nécessite la mobilisation de nombreux employés. Des changements à ces lois et à ces règlements, ou dans leur interprétation ou application, pourraient entraîner une augmentation considérable de nos coûts de conformité directs et indirects et des autres dépenses liées à l'exercice de nos activités, et avoir ainsi une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.
- En outre, les organismes de réglementation internationaux et les autorités financières et les organismes de réglementation nationaux de nombreux pays ont revu leurs exigences en matière de fonds propres et mettent en application, ou envisagent de mettre en application, des modifications visant à renforcer la gestion du risque et la capitalisation des institutions financières. Toute modification apportée à l'avenir aux exigences de fonds réglementaires et aux méthodes actuarielles et comptables, y compris les modifications ayant un effet rétroactif, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée, les résultats d'exploitation et les fonds propres réglementaires de la Société, tant au moment de la transition que par la suite. De plus, ces modifications pourraient avoir une incidence négative importante sur la position de la Société par rapport à celle d'autres institutions financières canadiennes et internationales avec lesquelles elle rivalise pour attirer des clients et obtenir des capitaux.
- Au Canada, la SFM et sa principale filiale en exploitation, Manufacturers, sont régies par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (« LSA »). La LSA est administrée par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») qui supervise les activités de la Société. Manufacturers est également assujettie à la réglementation et à la supervision prévues en vertu des lois sur l'assurance de chaque province et territoire du Canada. La surveillance réglementaire est dévolue à divers organismes gouvernementaux investis d'un pouvoir administratif étendu en ce qui concerne, entre autres, le versement de dividendes, l'adéquation des fonds propres et les exigences de fonds propres fondés sur le risque, les exigences d'évaluation de l'actif et des provisions, les placements autorisés ainsi que la vente et la commercialisation de contrats d'assurance. Cette réglementation vise à protéger les titulaires de contrats et les bénéficiaires plutôt que les investisseurs et peut avoir une incidence défavorable sur la valeur pour les actionnaires.

- Quelques exemples récents des modifications à la réglementation et aux normes professionnelles, y compris les modifications décrites à la rubrique « Gestion du risque – Mise à jour sur la réglementation » ci-dessus, qui pourraient avoir une incidence sur notre résultat net attribué aux actionnaires ou sur notre situation de fonds propres sont présentés ci-dessous.
 - L'Association internationale des contrôleurs d'assurance (« AICA ») devrait finaliser en 2019 la norme mondiale en matière de fonds propres fondée sur le risque pour le secteur de l'assurance. La norme s'appliquera à tous les grands groupes d'assurance actifs à l'échelle mondiale. L'AICA a l'intention d'exiger la production de rapports annuels au BSIF sur une base confidentielle pendant cinq ans à compter de 2020, avant que la norme entre en vigueur en 2025. L'AICA a également élaboré un cadre holistique d'évaluation et d'atténuation du risque systémique lié au secteur de l'assurance, qui comprend l'examen des activités des assureurs. L'incidence de ces propositions sur les exigences de fonds propres et la situation concurrentielle de Manuvie ne sont pas encore connues, étant donné que plusieurs éléments importants de ces propositions font toujours l'objet de discussions.
 - La National Association of Insurance Commissioners (« NAIC ») a revu les méthodes relatives aux provisions et aux fonds propres, de même que le cadre de gestion du risque global. Ces revues se répercuteront sur les sociétés d'assurance vie américaines, y compris John Hancock, et pourraient entraîner une hausse des exigences en matière de provisions ou de fonds propres pour nos activités aux États-Unis. En outre, la NAIC continue d'explorer la mise au point d'un outil de calcul des fonds propres, mais la portée d'un tel outil reste encore à déterminer.
- Le Conseil des normes actuarielles publie certaines hypothèses mentionnées dans les normes de pratique de l'ICA pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Ces publications sont mises à jour régulièrement et, en cas de nouvelles publications, les taux révisés s'appliqueront au calcul des provisions techniques, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation de ces provisions et à une diminution du résultat net attribué aux actionnaires.
- Aux États-Unis, les lois étatiques sur l'assurance régissent la plupart des aspects de nos activités, et nos filiales d'assurance américaines sont réglementées par les départements des assurances des États dans lesquels elles sont domiciliées et des États dans lesquels elles sont agréées. Les lois étatiques accordent aux organismes de réglementation en matière d'assurance de vastes pouvoirs administratifs en ce qui concerne, notamment, la délivrance de permis d'exercice de certaines activités à des sociétés et à des agents; le calcul de la valeur des actifs afin d'établir la conformité aux exigences réglementaires; la demande de certaines prestations d'assurance; la réglementation de certains taux de primes; l'examen et l'approbation de la forme des contrats; la réglementation des pratiques commerciales et de réclamation déloyales, notamment au moyen de l'imposition de restrictions en matière de commercialisation et de pratiques liées à la vente, d'ententes de distribution et de paiements incitatifs; la réglementation de la publicité; la protection de la confidentialité; l'établissement des exigences en matière de provisions et de fonds propres prévues par la loi et des normes de solvabilité; la fixation des taux d'intérêt maximaux pour les avances sur contrats et des taux minimaux pour les taux crédités garantis sur les contrats d'assurance vie et les contrats de rente; l'approbation des changements en matière de contrôle apportés aux sociétés d'assurance; la limitation du versement de dividendes et d'autres opérations entre membres du même groupe, et la réglementation des types des montants et de l'évaluation des placements. Toute modification à ces lois et règlements, ou à l'interprétation de ceux-ci par les organismes de réglementation, pourrait avoir une incidence importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.
- Actuellement, le gouvernement fédéral des États-Unis ne réglemente pas directement le secteur de l'assurance. Cependant, les lois fédérales et les pratiques administratives régissant de nombreux secteurs peuvent avoir une incidence importante et défavorable sur les sociétés d'assurance réglementées. Ces secteurs incluent les services financiers, les valeurs mobilières, les pensions, la confidentialité, la réforme de la responsabilité civile délictuelle et la fiscalité. De plus, en vertu de la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (« la loi Dodd-Frank »), le conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis exerce un pouvoir de contrôle sur les établissements financiers non bancaires considérés comme étant d'importance systémique. Pour plus de renseignements sur la loi Dodd-Frank, se reporter au facteur de risque intitulé « La loi Dodd-Frank a une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation et sur nos liquidités ».
- Les associations de protection des assurés au Canada et aux États-Unis ont le droit d'évaluer les sociétés d'assurance exerçant des activités sur leurs territoires et de prélever des cotisations pour aider à payer les obligations de sociétés d'assurance insolubles à l'égard de titulaires de contrats et de demandeurs. Étant donné que le montant et les délais associés à une telle évaluation sont indépendants de notre volonté, les provisions que nous avons actuellement établies pour ces obligations éventuelles pourraient ne pas être suffisantes.
- Nombre de lois et règlements auxquels nous sommes assujettis visent à protéger les titulaires de contrats, les bénéficiaires, les déposants et les investisseurs qui font appel à nos produits et services, tandis que d'autres précisent les normes et exigences relatives à la gouvernance de nos activités. Le défaut de se conformer aux lois et règlements applicables pourrait entraîner des pénalités ou sanctions financières et porter atteinte à notre réputation.
- De temps à autre, pendant les examens ou les vérifications de Manuvie, les organismes de réglementation peuvent soulever des questions qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre Société. Nous ne pouvons prévoir si ou quand les organismes de réglementation prendront des mesures qui pourraient avoir une incidence sur nos activités. Pour plus de renseignements sur la réglementation gouvernementale et les poursuites judiciaires, se reporter à la rubrique « Réglementation gouvernementale » de la notice annuelle de la SFM datée du 13 février 2019 et à la note 18 des états financiers consolidés annuels de 2018. Se reporter au facteur de risque « Nos activités exercées à l'extérieur de l'Amérique du Nord sont exposées à des risques politiques, juridiques, opérationnels et autres qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ces activités ou sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière » pour mieux comprendre l'incidence de ce facteur sur nos activités.

La loi Dodd-Frank a une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation et sur nos liquidités.

- La loi Dodd-Frank établit un nouveau cadre de réglementation des dérivés hors cote qui se répercute sur les secteurs de la Société qui utilisent des dérivés à diverses fins, y compris la couverture de l'exposition au risque lié au marché des actions, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. En vertu des réglementations promulguées par la Commodity Futures Trading Commission (« CFTC ») et proposées par la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis, aux termes de la loi Dodd-Frank, certains types d'opérations sur dérivés hors cote doivent être réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation réglementée, et un sous-ensemble de ces opérations doit être exécuté par l'intermédiaire d'une Bourse centralisée ou d'un organisme réglementé. Ces règles du CFTC entraînent des coûts additionnels pour la Société, à l'instar de celles de la SEC qui pourraient faire de même.
- Les opérations sur dérivés réglées et non réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation sont désormais assujetties à des montants de garantie standards en vertu de la loi Dodd-Frank. Les opérations sur dérivés réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation sont assujetties à des exigences de dépôt de garantie initial quotidien et de marge de variation imposées par la chambre de compensation, tandis que nos dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation font l'objet d'exigences en matière de marge de variation quotidienne. Ces exigences comportent des coûts et accroissent le risque d'illiquidité auquel la Société est exposée. Ces exigences en matière de dépôts de garantie, combinées à une liste plus restreinte de titres admissibles comme garanties financières pour les dérivés réglés et non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation, nous obligent à détenir des positions plus importantes en trésorerie et en titres liquides, ce qui pourrait diminuer le résultat net attribué aux actionnaires.
- Les transactions sur dérivés hors cote en cours font l'objet d'une disposition maintenant les droits acquis et migreront pour être réglées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation au fil du temps. La Société peut aussi choisir d'accélérer la migration. Ainsi, ce risque pourrait devenir important pour Manuvie si une partie importante de ses dérivés a migré vers des chambres de compensation (ce qui devrait se produire entre 2021 et 2023) et que les conditions de marché ont été défavorables aux liquidités (hausse importante des taux d'intérêt ou des marchés des actions). Toutefois, dans certains cas, comme dans le cas de la révision à la baisse des notes, nos contreparties pourraient accélérer la migration en exerçant leurs droits potentiels de résilier le contrat. Certains contrats sur dérivés hors cote accordent également à Manuvie et à ses contreparties le droit d'annuler le contrat après une date donnée. Une telle annulation effectuée par nos contreparties pourrait accélérer la migration vers une chambre de compensation.
- Manuvie surveille de près l'évolution de la réglementation et des tendances du secteur en ce qui a trait à ces exigences.

Les Normes internationales d'information financière auront une incidence importante sur nos résultats financiers.

- Comme il est décrit à la rubrique « Principales méthodes actuarielles et comptables » qui précède, l'IASB a publié une nouvelle norme relative aux contrats d'assurance en 2017, qui sera en vigueur en 2021 (en novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17). Jusqu'à ce que cette norme soit en vigueur, les IFRS ne prescrivent actuellement pas de modèle d'évaluation des contrats d'assurance; par conséquent, comme il est autorisé par IFRS 4, *Contrats d'assurance*, les passifs des contrats d'assurance continuent d'être évalués au moyen de la MCAB. Selon la MCAB, l'évaluation des provisions techniques est fondée sur les flux de trésorerie prévus du passif, ainsi que les primes futures estimées et le revenu net des placements généré par les actifs détenus servant de soutien à ces passifs. Un résumé de certaines des principales modifications figure à la rubrique « Principales méthodes actuarielles et comptables – Modifications futures de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière » qui précède.
- La norme pourrait provoquer une volatilité importante de nos résultats financiers et de nos fonds propres et pourrait entraîner l'utilisation d'un taux d'actualisation plus faible pour le calcul des provisions techniques, augmentant ainsi nos provisions techniques et diminuant nos capitaux propres. Les fonds propres (voir la note ci-dessous) et le résultat à des fins comptables de la Société pourraient être fortement touchés par les conditions du marché en vigueur, entraînant une volatilité des résultats présentés qui pourrait exiger de modifier les stratégies commerciales. Selon la norme, les marges découlant de la souscription d'affaires nouvelles sont entièrement différées, ce qui donne lieu à l'élimination de la comptabilisation de profits au moment de la souscription. Note : Le cadre des fonds propres réglementaires au Canada est actuellement harmonisé avec les IFRS. Au Canada, le BSIF déterminera le traitement approprié des résultats comptables au sein du cadre des fonds propres réglementaires.
- De plus, d'autres pays pourraient ne pas adopter la norme telle qu'elle est publiée ou ne pas suivre le calendrier proposé par l'IASB. Le Canada pourrait être le premier pays à adopter la norme, ce qui ferait augmenter notre coût du capital comparativement à celui de nos concurrents à l'échelle mondiale et du secteur bancaire au Canada.
- Toute non-concordance entre les données économiques sous-jacentes de nos activités et la nouvelle méthode comptable pourrait avoir des conséquences négatives imprévues et significatives sur notre modèle d'entreprise, et une incidence sur nos clients, nos actionnaires et les marchés financiers.

Des changements aux lois fiscales, aux règlements fiscaux ou à l'interprétation de ceux-ci pourraient rendre certains de nos produits moins intéressants aux yeux des consommateurs ou pourraient augmenter notre impôt sur le revenu des sociétés ou nous obliger à changer la valeur de notre actif et de notre passif d'impôt différé ainsi que nos hypothèses en matière d'impôt incluses dans l'évaluation de nos provisions mathématiques, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

- De nombreux produits que la Société vend bénéficient d'une ou de plusieurs formes de traitement fiscal privilégié en vertu du régime d'imposition en vigueur. Par exemple, la Société vend des contrats d'assurance vie qui bénéficient du report ou de la suppression de l'imposition des bénéfices cumulés aux termes du contrat, ainsi que de l'exclusion permanente de certaines prestations de décès pouvant être versées aux bénéficiaires des titulaires de contrats. Nous vendons également des contrats de rente

qui permettent aux titulaires de contrats de reporter la constatation du revenu imposable réalisé sur le contrat. D'autres produits que la Société vend, comme certains régimes de soins de santé et de soins dentaires financés par les employeurs, bénéficient d'avantages fiscaux similaires en plus d'autres types d'avantages fiscaux. La Société bénéficie également de certains avantages fiscaux, notamment de l'intérêt exonéré d'impôts, de déductions sur les dividendes reçus, de crédits d'impôt (tels que le crédit pour impôt étranger) et de taux d'imposition ou de règles de mesure du revenu aux fins fiscales favorables.

- Il existe un risque que la promulgation de lois fiscales diminue la portée ou élimine une partie ou la totalité des avantages fiscaux dont la Société ou ses titulaires de contrats, ou ses autres clients, bénéficient actuellement. Cette situation pourrait survenir dans le contexte d'une réduction du déficit ou d'autres réformes fiscales. De tels changements pourraient entraîner une diminution considérable des ventes de nos produits, la déchéance des contrats actuellement détenus ou l'accroissement substantiel de l'impôt sur le revenu des sociétés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.
- De plus, la Société pourrait devoir modifier sa provision pour impôts sur le résultat ou la valeur comptable des actifs ou des passifs d'impôt différé si les administrations fiscales contestent avec succès la déductibilité de certains éléments ou si des opérations ou des événements surviennent dans l'avenir, notamment des modifications aux lois fiscales, aux règlements fiscaux ou dans l'interprétation de ceux-ci. De telles modifications pourraient avoir une incidence importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice où elles surviennent.
- Le gouvernement américain a adopté la loi intitulée *Tax Cuts and Jobs Act* qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 (la « réforme fiscale aux États-Unis »). La loi apporte des modifications générales et complexes au code fiscal américain, notamment en réduisant le taux d'imposition des particuliers et des sociétés et en autorisant que de nombreuses dépenses d'investissement soient passées en charges. En outre, la loi limite la déductibilité des provisions techniques aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. L'Internal Revenue Service et d'autres organismes continuent d'élaborer et de publier des règles et des lignes directrices additionnelles aux fins de l'application ou de la clarification de la loi. Tout changement important à la loi ou à son interprétation dans l'avenir pourrait donner lieu à des modifications importantes à nos soldes d'impôts.
- À long terme, la réforme fiscale aux États-Unis, toutes choses étant égales par ailleurs, pourrait entraîner une réduction des emprunts effectués par les sociétés qui pourrait se traduire par un resserrement des écarts de taux.

La conjoncture des marchés pourrait avoir une incidence défavorable sur l'accès aux capitaux.

- Les perturbations, l'incertitude ou la volatilité des marchés des capitaux peuvent limiter notre accès aux capitaux dont nous avons besoin pour exercer nos activités. Une telle conjoncture des marchés peut réduire notre capacité de satisfaire aux exigences de fonds propres réglementaires et d'accéder aux capitaux nécessaires afin de faire croître nos activités et de répondre à nos exigences de refinancement. Dans des conditions extrêmes, nous pourrions être obligés, entre autres, de retarder la mobilisation de capitaux, d'émettre des types de capitaux différents de ceux que nous privilégions, de déployer des capitaux de façon moins efficace, d'émettre des titres à plus court terme que nous le souhaiterions ou d'émettre des titres assortis d'un coût du capital peu attrayant, ce qui pourrait faire baisser notre rentabilité, diluer l'avoir des actionnaires et réduire considérablement notre souplesse financière.

Les évaluations de notre solidité financière ou nos notes de crédit pourraient être revues à la baisse, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

- Les agences de notation publient des notes sur la solidité financière des sociétés d'assurance vie qui constituent des indicateurs de la capacité d'une société d'assurance de respecter ses obligations envers les titulaires de contrats. Les agences de notation accordent également des notes qui sont des indicateurs de la capacité d'un émetteur de respecter les conditions de ses obligations en temps opportun et qui constituent des facteurs importants pour évaluer le profil de financement général d'une société et sa capacité à avoir accès à du financement externe.
- Les notes constituent des facteurs importants dans l'établissement de la position concurrentielle des sociétés d'assurance, dans le maintien de la confiance du public dans les produits qui sont offerts et dans le calcul du coût du capital. Une révision à la baisse des notes, ou la possibilité d'une telle révision à la baisse, pourrait notamment entraîner l'augmentation de notre coût du capital et la limitation de notre accès aux marchés financiers; l'accélération de l'échéance de certains passifs existants; l'ajout de garanties supplémentaires; la modification de modalités ou l'ajout d'obligations financières; la cessation de nos relations d'affaires avec les maisons de courtage, les banques, les agents, les grossistes et les autres distributeurs de nos produits et services, l'incidence défavorable sur notre capacité de mettre en œuvre nos stratégies de couverture; une augmentation importante du nombre de rachats de la totalité ou d'une partie de la valeur de rachat nette par les titulaires de contrats et de contrats que nous avons émis, et l'augmentation importante du nombre de retraits par les titulaires de contrats de la valeur de rachat brute de leurs contrats; et la diminution des nouvelles souscriptions. L'une ou l'autre de ces conséquences pourrait avoir une incidence néfaste sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.
- Les agences de notation ont évalué les risques à l'égard de ce qui suit : nos fonds propres et la volatilité du résultat net liés à la comptabilité à la juste valeur; l'exposition résiduelle nette aux marchés des actions et la baisse des taux d'intérêt; les défis liés à la gestion des produits d'assurance soins de longue durée, d'assurance vie universelle avec garanties secondaires et de rente variable en vigueur aux États-Unis; la proportion relativement élevée de placements dans des actions et des actifs alternatifs à long terme dans la composition d'actifs, ainsi que le niveau d'endettement élevé. Rien ne garantit qu'il n'y aura pas de révision à la baisse des notes.
- Il est possible que ces agences de notation modifient les mesures de référence qu'elles utilisent relativement aux fonds propres, à la liquidité, aux résultats et à d'autres facteurs importants dans l'attribution d'une note donnée à une société. De telles modifications pourraient avoir une incidence négative sur nos notes, ce qui pourrait nuire à nos résultats d'exploitation, notre situation financière et notre accès aux marchés financiers.

Des facteurs concurrentiels pourraient avoir une incidence défavorable sur notre part du marché et notre rentabilité.

- Les secteurs de l'assurance, de la gestion de patrimoine et de la gestion d'actifs sont hautement concurrentiels. Nos concurrents incluent d'autres sociétés d'assurance, des maisons de courtage, des conseillers en placement, des fonds communs de placement, des banques et d'autres institutions financières. Les sociétés de services financiers qui s'appuient fortement sur des modèles d'affaires axés sur les technologies (comme les sociétés de technologies financières et d'assurtech) sont également de plus en plus des concurrents potentiels. Nos concurrents nous livrent concurrence pour la clientèle, pour l'accès à des réseaux de distribution tels que des courtiers et des agents indépendants, et pour les employés. Dans certains cas, des concurrents peuvent être assujettis à des exigences réglementaires moins lourdes, avoir des charges d'exploitation moins élevées ou avoir la capacité de tolérer des risques plus importants, tout en conservant leurs notes de solidité financière, ce qui leur permet de fixer des prix plus compétitifs ou d'offrir des produits comportant des caractéristiques plus intéressantes. Ces pressions concurrentielles pourraient entraîner une diminution des volumes d'affaires nouvelles et une augmentation des pressions exercées sur les prix de nos produits et services, qui pourraient nuire à notre capacité de maintenir ou d'augmenter notre rentabilité. Compte tenu de la nature hautement concurrentielle du secteur des services financiers, rien ne garantit que nous continuerons de livrer une concurrence efficace à nos rivaux du secteur, et les pressions concurrentielles pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Nous pourrions éprouver des difficultés à commercialiser ou à distribuer nos produits au moyen de nos réseaux de distribution actuels et futurs.

- Nous distribuons nos produits d'assurance et de gestion de patrimoine par l'intermédiaire de divers réseaux de distribution, notamment des courtiers en valeurs mobilières, des agents indépendants, des maisons de courtage, des banques, des grossistes, des partenaires à affinités, d'autres organisations tierces et notre propre personnel de vente en Asie. Une grande partie de nos activités est liée à des ententes individuelles conclues avec des tiers. Nous négocions périodiquement les dispositions et le renouvellement de ces ententes, et rien ne garantit que nous, ou les tierces parties concernées, continuerons d'accepter ces modalités. L'interruption de nos relations d'affaires avec certaines de ces tierces parties pourrait avoir une incidence importante sur notre capacité à commercialiser nos produits, et pourrait avoir une incidence défavorable appréciable sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Les tendances sectorielles pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de notre entreprise.

- Nos secteurs d'activité continuent d'être influencés par diverses tendances qui ont une incidence sur nos activités et sur le secteur des services financiers en général. Il est difficile de prévoir l'incidence de la volatilité et de l'instabilité des marchés financiers sur nos activités. Les plans d'affaires, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société ont récemment été et pourraient continuer à être touchés de façon défavorable.

Nous pourrions faire face à des passifs imprévus ou à des dépréciations d'actifs découlant d'éventuelles acquisitions et cessions d'activités ou des difficultés à intégrer des entreprises acquises.

- Nous avons participé à des acquisitions et cessions d'activités dans le passé, et envisageons de continuer à le faire, si nous le jugeons approprié. Il pourrait y avoir des passifs imprévus ou des dépréciations d'actifs, notamment des dépréciations du goodwill, à la suite de ventes ou d'acquisitions antérieures ou futures d'entreprises. De plus, il pourrait y avoir des passifs ou des dépréciations d'actifs que nous avons omis ou que n'avons pas été en mesure de découvrir lors de l'exécution des examens de diligence sur les cibles d'acquisition. En outre, l'affectation de nos propres fonds à titre de contrepartie dans le cadre d'une acquisition épuiserait nos ressources en fonds propres, qui ne seraient plus disponibles pour d'autres besoins généraux de l'entreprise.
- Notre capacité à obtenir une partie ou la totalité des avantages escomptés de toute acquisition d'entreprise sera largement tributaire de notre capacité à intégrer efficacement les activités acquises. Nous pourrions être dans l'incapacité d'intégrer les activités de façon efficace et harmonieuse, et le processus pourrait prendre plus de temps que prévu. L'intégration des activités pourrait nécessiter la mobilisation d'importantes ressources de gestion, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction de ses activités quotidiennes. L'intégration des activités acquises à l'extérieur de l'Amérique du Nord, et particulièrement dans un pays où nous n'exerçons pas actuellement nos activités, peut être particulièrement difficile ou coûteuse. Si nous n'arrivons pas à intégrer efficacement les activités des entreprises acquises, nous pourrions ne pas être en mesure d'en obtenir les avantages escomptés et nos résultats d'exploitation pourraient être moins élevés que prévu.

Si nos entreprises ne dégagent pas de bons rendements, ou si les perspectives de nos entreprises sont considérablement inférieures aux tendances historiques, nous pourrions être tenus de comptabiliser une dépréciation du goodwill ou des immobilisations incorporelles ou de constituer une provision pour moins-value à l'égard de nos actifs d'impôt différé, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

- Le goodwill correspond à l'excédent des montants payés pour l'acquisition de filiales et d'autres entreprises sur la juste valeur de leurs actifs identifiables nets à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles représentent des actifs qui sont distinctement identifiables au moment de l'acquisition et qui procurent des avantages futurs, comme la marque John Hancock.
- Comme il est décrit à la rubrique « Principales méthodes actuarielles et comptables – Goodwill et immobilisations incorporelles », le goodwill et les immobilisations incorporelles sont soumis, au moins une fois l'an, à un test de dépréciation au niveau des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou d'un groupe d'UGT, soit le plus petit groupe d'actifs en mesure de générer des flux de trésorerie en grande partie indépendants. Dans l'avenir, en raison de l'incidence de la conjoncture et des changements apportés à la

composition des produits et du fait que le test de dépréciation du goodwill conformément aux IFRS se fait à un niveau détaillé, des charges additionnelles pour dépréciation pourraient être comptabilisées. Toute dépréciation du goodwill n'aurait aucune incidence sur les fonds propres fondés sur le TSAV.

- Si les conditions du marché se détérioraient et, en particulier, si le cours des actions ordinaires de la SFM était faible par rapport à la valeur comptable par action, si les mesures prises par la Société pour atténuer les risques associés à ses produits ou à ses placements entraînaient une modification importante de la valeur recouvrable d'une UGT, ou si les perspectives pour les résultats d'une UGT se détérioraient, la Société pourrait devoir réévaluer la valeur du goodwill ou des immobilisations incorporelles, ce qui pourrait entraîner des dépréciations au cours de 2019 ou des périodes ultérieures. De telles dépréciations pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.
- Les soldes d'impôt différé représentent les incidences fiscales futures prévues des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, des pertes reportées et des crédits d'impôt. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsque la Société envisage de réclamer des déductions dans ses déclarations de revenus futures pour des dépenses qui ont déjà été comptabilisées dans les états financiers.
- La disponibilité de ces déductions dépend du revenu imposable futur auquel les déductions peuvent être appliquées. La direction évalue régulièrement les actifs d'impôt différé pour déterminer s'ils sont réalisables. Les facteurs jouant un rôle dans la décision de la direction comprennent le rendement de l'entreprise, notamment la capacité de réaliser des gains à partir de diverses sources et les stratégies de planification fiscale. Si les renseignements disponibles au moment de l'évaluation semblent indiquer qu'il est déterminé que l'actif d'impôt différé ne se réalisera pas, l'actif d'impôt différé doit alors être réduit dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal sera réalisé.

Nous pourrions être dans l'incapacité de protéger notre propriété intellectuelle et pourrions faire l'objet de recours pour violation.

- Nous nous fondons sur une combinaison de lois en matière de droits contractuels, de droits d'auteur, de marque de commerce, de brevet et de secret commercial pour mettre en place et protéger notre propriété intellectuelle. Plus particulièrement, nous avons investi des ressources considérables dans la promotion de nos marques « Manuvie » et « John Hancock », et nous prévoyons continuer de le faire. Bien que nous utilisions un large éventail de mesures pour protéger nos droits de propriété intellectuelle, des tiers pourraient violer ces droits ou se les approprier. Nous pourrions devoir tenter des poursuites pour faire respecter et protéger nos droits d'auteur, nos marques de commerce, nos brevets, nos secrets commerciaux et notre savoir-faire ou pour déterminer leur portée, leur validité ou leur caractère exécutoire, ce qui constituerait une diversion de nos ressources qui pourrait être coûteuse et s'avérer infructueuse. La perte de notre propriété intellectuelle ou notre incapacité à préserver ou à assurer la protection de nos actifs de propriété intellectuelle pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités et notre capacité à livrer concurrence.
- Nous pourrions également devoir faire face à des poursuites onéreuses si une autre partie prétendait que nos activités portent atteinte à ses droits de propriété intellectuelle. Nos produits, nos méthodes, nos procédés ou nos services pourraient porter atteinte à des brevets appartenant à des tiers, ou pouvant éventuellement être délivrés à ceux-ci. Une partie détenant un tel brevet pourrait déposer un recours en violation contre nous. Nous pourrions également faire l'objet de réclamations par des tiers pour violation de droits d'auteur, de marques de commerce, de secrets commerciaux ou de licences. De telles réclamations et toute poursuite qui en découlerait pourraient entraîner d'importantes responsabilités pour dommages. Si nous étions reconnus coupables d'avoir violé le brevet d'un tiers ou d'autres droits de propriété intellectuelle, nous pourrions engager notre responsabilité de façon importante et il pourrait nous être interdit de fournir certains produits ou services à nos clients, ou encore d'utiliser ou de tirer avantage de certains procédés, méthodes, droits d'auteur, marques de commerce, secrets commerciaux ou licences, ou nous pourrions être tenus de conclure des contrats de concession de licences coûteux avec des tiers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Les lois applicables pourraient décourager les prises de contrôle et les regroupements d'entreprises que les porteurs d'actions ordinaires de la SFM pourraient considérer dans leur intérêt.

- La LSA prévoit des restrictions en matière d'achat, d'acquisition, d'émission, de transfert et d'exercice des droits de vote des actions d'une société d'assurance. De plus, en vertu des lois et des règlements sur l'assurance des États-Unis applicables dans les États où certaines de nos filiales d'assurance sont domiciliées, personne ne peut faire l'acquisition du contrôle de la SFM sans tout d'abord obtenir l'approbation préalable des autorités de réglementation de l'assurance de ces États. Ces restrictions pourraient retarder, reporter, empêcher ou rendre plus difficile une tentative de prise de contrôle que les porteurs d'actions ordinaires de la SFM pourraient considérer dans leur intérêt. Par exemple, ces restrictions pourraient empêcher les actionnaires de la SFM de tirer avantage de toute prime sur le cours des actions ordinaires de la SFM offerte par un initiateur dans le cadre d'une prise de contrôle. Même en l'absence d'une tentative de prise de contrôle, l'existence de ces dispositions peut avoir une incidence défavorable sur le cours en vigueur des actions ordinaires de la SFM si elles sont considérées comme pouvant constituer des obstacles à des tentatives de prises de contrôle dans l'avenir.

Les entités au sein du groupe de la SFM sont interconnectées, ce qui peut rendre leur séparation difficile.

- La SFM exerce ses activités dans des marchés locaux par l'intermédiaire de filiales et de succursales de filiales. Ces activités locales sont interconnectées du point de vue financier et opérationnel afin de réduire les dépenses, de partager et de réduire le risque, et d'utiliser efficacement les ressources financières. En règle générale, le capital externe requis pour les sociétés du groupe de la Financière Manuvie est réuni au niveau de la SFM ou de Manufacturers et il est ensuite transféré aux autres entités à titre de capitaux propres ou de capitaux d'emprunt, selon le cas. Les autres liens comprennent les garanties des titulaires de contrats et

autres garanties des créanciers, et d'autres formes de soutien interne entre diverses entités, les prêts, les conventions de préservation du capital, les instruments dérivés, les services partagés et les traités de réassurance des sociétés affiliées. Par conséquent, les risques auxquels s'expose une filiale peuvent être transmis à un autre membre du Groupe ou partagés par celui-ci en raison des liens financiers et d'exploitation. Certaines des conséquences possibles sont les suivantes :

- Les difficultés financières d'une filiale pourraient ne pas se limiter à celle-ci et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les membres du Groupe, voire le Groupe en entier.
- Les liens pourraient rendre difficile l'aliénation ou la séparation d'une filiale ou d'activités au sein du Groupe, que ce soit au moyen d'une scission ou d'une opération semblable, et l'aliénation ou la séparation d'une filiale ou d'activités pourrait ne pas éliminer en totalité les obligations de la Société et de ses filiales restantes en ce qui concerne les risques partagés. Une telle opération pourrait soulever les questions suivantes : i) la Société ne peut résilier, sans le consentement des titulaires de contrats et, dans certains territoires, sans le consentement de l'organisme de réglementation, les garanties de la société mère sur les contrats en vigueur et doit donc continuer d'avoir un risque résiduel aux termes des garanties qui ne pourraient être résiliées; ii) la mobilité des fonds propres internes et l'efficacité pourraient être limitées; iii) les éventuelles incidences fiscales seraient importantes; iv) une incertitude quant aux résultats comptables et réglementaires d'une telle opération; v) la Société doit obtenir toute autre approbation requise; vi) il se pourrait que l'on doive procéder à des injections de capitaux considérables; et vii) l'opération pourrait donner lieu à une sensibilité accrue du résultat net attribué aux actionnaires et des fonds propres de la SFM et de ses filiales restantes aux baisses du marché.

Facteurs de risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte qui découle de la volatilité des cours du marché, des fluctuations des taux d'intérêt et de la variation des écarts de taux des titres d'emprunt et des écarts de taux des swaps, ainsi que des variations défavorables des taux de change. La volatilité des prix du marché est principalement liée à la variation du cours des actions de sociétés cotées et des actifs alternatifs à long terme.

Le risque d'illiquidité, que nous gérons comme étant une forme de risque de marché, désigne le risque de ne pas disposer de fonds ou d'actifs liquides suffisants pour satisfaire aux demandes prévues ou imprévues de sorties de fonds et de garanties. Chacune de nos sociétés en exploitation ainsi que notre société de portefeuille sont exposées au risque d'illiquidité. Dans les sociétés en exploitation, des demandes prévues de liquidités et de garanties se produisent au jour le jour pour financer les prestations des titulaires de contrats, les retraits des soldes de dépôts des clients, les règlements de réassurance, les règlements d'instruments dérivés et les garanties offertes, les charges et les activités de placement et de couverture prévus. Dans des conditions de crise, des demandes de liquidités et de garanties imprévues peuvent survenir principalement par suite d'une variation du nombre de titulaires qui résilient des contrats ayant une importante valeur de rachat ou qui ne renouvellent pas leurs contrats à l'échéance, par suite de retraits des soldes de dépôts des clients, du fait que des emprunteurs renouvellent ou prolongent leurs prêts à l'échéance, par suite de règlements de dérivés ou de demandes de garanties et par suite de règlements de réassurance ou de demandes de garanties.

Notre principal risque lié aux actions cotées provient des rentes variables et des fonds distincts assortis de garanties, lorsque les garanties sont associées au rendement des fonds sous-jacents.

- Le risque lié au rendement des actions cotées découle de diverses sources, dont les garanties associées aux produits de rente variable et aux fonds distincts, les honoraires liés aux actifs et les placements dans des actions cotées.
- Les prestations garanties sont conditionnelles à la survenance du décès, à l'échéance, ou lorsque le retrait ou la conversion en rente sont permis, et sont exigibles dans ces cas. Si les marchés des actions ralentissent ou si leur croissance est inférieure à celle estimée dans notre évaluation actuarielle, des passifs additionnels pourraient devoir être établis pour couvrir les passifs éventuels, entraînant ainsi une diminution du résultat net attribué aux actionnaires et des ratios de fonds propres réglementaires. De plus, si les marchés des actions ne permettent pas de recouvrer le montant des garanties aux dates auxquelles les passifs arrivent à échéance, les charges à payer devront être versées en espèces. En outre, la stabilité ou le recul des marchés des actions cotées entraînerait vraisemblablement une diminution des revenus d'honoraires liés aux contrats de rente variable, aux fonds distincts assortis de garanties et aux autres produits de gestion de patrimoine et d'assurance.
- Lorsque des placements en actions cotées servent de soutien aux provisions mathématiques, l'évaluation de la provision comprend les rendements prévus des placements dans ces actifs. Si les rendements réels sont inférieurs aux rendements prévus, les pertes sur placements réduiront le résultat net attribué aux actionnaires.
- Dans le cas des produits pour lesquels la stratégie de placement appliquée aux flux de trésorerie futurs dans l'évaluation de la provision comprend le placement d'une tranche donnée de flux de trésorerie futurs dans des actions cotées, une baisse de la valeur des actions cotées par rapport à celle d'autres actifs pourrait nous obliger à modifier la composition des placements prévue à l'égard des flux de trésorerie futurs, ce qui pourrait avoir comme effet d'accroître les provisions mathématiques et de diminuer le résultat net attribué aux actionnaires. Une diminution des perspectives de rendement prévu des actions cotées, qui pourrait découler d'une variation fondamentale de la croissance économique future prévue, ferait croître les provisions mathématiques et réduirait le résultat net attribué aux actionnaires. De plus, lorsque des actions cotées sont désignées comme DV, les pertes de valeur durables qui en découlent réduiront le résultat.
- Les hypothèses de croissance annuelle prévue à long terme des actions cotées dans les principaux marchés sont déterminées d'après des observations historiques à long terme. Voir la rubrique « Principales méthodes actuarielles et comptables » pour connaître les taux utilisés dans l'évaluation stochastique de nos activités en matière de garanties de fonds distincts. L'étalonnage des générateurs de scénarios économiques qui sont utilisés pour évaluer nos activités en matière de garanties de fonds distincts respecte les normes de pratique actuelles de l'ICA pour l'évaluation de ces produits. Des marges implicites, déterminées au moyen de processus

d'évaluation stochastique, entraînent une baisse des rendements nets utilisés pour établir les provisions mathématiques. Les hypothèses utilisées pour les actions cotées servant de soutien aux passifs sont également élaborées en se fondant sur les résultats historiques, mais sont limitées par différentes normes de pratique de l'ICA et diffèrent quelque peu de celles utilisées dans les évaluations stochastiques. Les hypothèses relatives au rendement des actifs alternatifs à long terme varient selon la catégorie d'actifs, mais correspondent en grande partie, après application des marges d'évaluation et des écarts d'imposition, aux hypothèses de rendement des actions cotées.

Le risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux est présent dans le fonds général principalement en raison de l'incertitude qui règne quant aux rendements futurs des placements.

- Le risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux découle des produits à prestations garanties du fonds général, des produits à prestations rajustables du fonds général avec garanties de taux minimums, des produits du fonds général avec valeurs de rachat garanties, des produits des fonds distincts avec garanties de prestations minimales et des placements à revenu fixe excédentaires. Le risque est présent dans le fonds général principalement en raison de l'incertitude qui règne quant aux rendements futurs des placements qui seront faits à mesure que les primes périodiques sont reçues et investies et quant au réinvestissement d'actifs échu en vue de les adosser à des passifs à plus long terme. Le risque de taux d'intérêt découle également des garanties de taux minimums et des valeurs de rachat garanties sur des produits dont le rendement des placements échoit généralement aux titulaires de contrats. Une hausse rapide des taux d'intérêt pourrait également donner lieu à des pertes attribuables à la liquidation hâtive des instruments à revenu fixe servant de soutien aux prestations de rachat contractuel, si les clients demandent le rachat pour tirer parti de la hausse des taux d'intérêt en vigueur ailleurs. Pour réduire le risque de taux d'intérêt, la durée des placements dans des titres à revenu fixe est gérée en concluant des contrats de couverture de taux d'intérêt.
- L'évaluation des provisions mathématiques reflète le rendement présumé des placements futurs et les flux de trésorerie projetés associés aux couvertures de taux d'intérêt. Toute baisse générale des taux d'intérêt, sans variation des écarts de taux des obligations de sociétés et des écarts de taux des swaps, se traduira par une réduction du rendement présumé des placements futurs, mais aura une incidence favorable sur la valeur associée à la prolongation des couvertures de taux d'intérêt. À l'inverse, une hausse générale des taux d'intérêt, sans variation des écarts de taux des obligations de sociétés et des écarts de taux des swaps, se traduira par une augmentation du rendement présumé des placements futurs, mais aura une incidence défavorable sur la valeur associée à la prolongation des couvertures de taux d'intérêt. L'incidence estimée présentée par la Société des fluctuations des taux d'intérêt reflète une hausse et une baisse parallèles des taux d'intérêt sur des montants donnés. Les hypothèses relatives aux réinvestissements utilisées dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance sont fondées sur les scénarios de taux d'intérêt et les critères d'étalement fixés par le Conseil des normes actuarielles, tandis que les couvertures de taux d'intérêt sont évaluées selon les taux d'intérêt du marché courants. Par conséquent, pour un trimestre donné, les variations des hypothèses de réinvestissement ne sont pas entièrement identiques aux variations des taux d'intérêt du marché courants, surtout lorsque la forme de la courbe des taux d'intérêt varie de façon importante. Ainsi, l'incidence des variations non parallèles peut différer de l'incidence estimée des variations parallèles. En outre, les variations des taux d'intérêt pourraient modifier les scénarios de réinvestissement utilisés dans le calcul de nos provisions techniques. Les changements apportés aux scénarios de réinvestissement ont tendance à amplifier les incidences négatives d'une diminution des taux d'intérêt, et à atténuer les incidences positives d'une augmentation de ces derniers. En outre, une diminution des écarts des taux des obligations de sociétés ou une augmentation des écarts de taux des swaps entraînerait en général une hausse des provisions mathématiques et une réduction du résultat net attribué aux actionnaires, alors qu'une augmentation des écarts de taux des obligations de sociétés ou une diminution des écarts de taux des swaps aurait en général l'incidence contraire. L'incidence de variations des taux d'intérêt et des écarts de taux peut être en partie contrebalancée par les variations des taux crédités sur des produits ajustables dont le rendement des placements échoit aux titulaires de contrats.
- Pour les produits de fonds distincts ou de rente variable, une hausse soutenue de la volatilité des taux d'intérêt ou une baisse des taux d'intérêt pourrait aussi vraisemblablement entraîner une augmentation des coûts de couverture des garanties de prestations fournies.

Nous sommes exposés au risque lié au rendement des actifs alternatifs à long terme si les rendements réels sont inférieurs aux rendements prévus.

- Le risque lié au rendement des actifs alternatifs à long terme découle des placements du fonds général dans des immeubles commerciaux, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles, des infrastructures, des exploitations pétrolières et gazières et des actions de sociétés fermées.
- Lorsque ces actifs servent de soutien aux provisions mathématiques, l'évaluation de la provision tient compte du rendement prévu des placements dans ces actifs. Les hypothèses relatives aux actifs alternatifs à long terme varient selon la catégorie d'actifs et ont généralement une incidence sur les provisions mathématiques similaire à celle qu'elles ont sur les actions émises dans le public. Si les rendements réels sont inférieurs aux rendements prévus, l'incidence sur le résultat net attribué aux actionnaires sera défavorable. Une diminution dans nos projections de rendements futurs des actifs alternatifs à long terme, qui pourrait découler de divers facteurs comme une variation fondamentale de la croissance économique future prévue ou le recul des primes de risque en raison de l'intensification de la concurrence pour ces actifs, ferait croître les provisions mathématiques et réduirait le résultat net attribué aux actionnaires. Qui plus est, si les rendements de certains indices de référence externes utilisés pour déterminer les rendements présumés permis aux termes des normes de pratique de l'ICA sont moins élevés que prévu, les provisions mathématiques de la Société augmenteront, de sorte que le résultat net attribué aux actionnaires diminuera.
- Au cours des dernières périodes, la valeur des actifs pétroliers et gaziers a subi l'incidence négative du recul des prix de l'énergie et pourrait être davantage touchée défavorablement par une diminution additionnelle de ces prix ainsi que par un certain nombre d'autres facteurs, notamment les baisses de production, les incertitudes associées aux réserves estimées de pétrole et de gaz

naturel, une conjoncture économique difficile et les événements géopolitiques. Des changements apportés à la réglementation gouvernementale dans le secteur pétrolier et gazier, y compris la réglementation environnementale, les taxes sur le carbone et les variations des taux de redevances découlant de l'examen des redevances provinciales, pourraient également avoir une incidence défavorable sur la valeur de nos placements pétroliers et gaziers.

- La conjoncture difficile pourrait entraîner une hausse des taux d'occupation, un recul des tarifs de location et une baisse de la demande de placements immobiliers, et tous ces facteurs auraient une incidence défavorable sur la valeur de nos placements immobiliers. La conjoncture difficile pourrait en outre empêcher les sociétés fermées dans lesquelles nous avons fait des placements de réaliser leurs plans d'affaires et faire baisser la valeur de ces placements, voire entraîner la faillite de ces sociétés. Le recul des multiples de valorisation sur le marché des actions cotées entraînerait vraisemblablement aussi la diminution de la valeur de notre portefeuille de titres de sociétés fermées. Il est difficile de prévoir à quel moment les revenus de placement dans des sociétés fermées seront reçus, de même que le montant de ces revenus, lesquels peuvent varier d'un trimestre à l'autre.
- Nos placements dans des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles sont exposés aux risques de catastrophe naturelle, comme une sécheresse prolongée, les feux de forêt, les infestations d'insectes, les tempêtes de vent, les inondations et les changements climatiques. En règle générale, nous ne sommes pas assurés contre ces risques, mais nous nous efforçons d'atténuer leur incidence en diversifiant notre portefeuille et en adoptant des pratiques opérationnelles prudentes.
- Plus généralement, un contexte de hausse des taux d'intérêt pourrait entraîner la diminution de la valeur de certains placements dans des actifs alternatifs à long terme, tout particulièrement ceux assortis de flux de trésorerie contractuels fixes comme les biens immobiliers.
- L'incidence défavorable de l'évolution de ces facteurs peut mettre beaucoup de temps à se refléter dans l'évaluation des placements dans des sociétés fermées, y compris les actifs alternatifs à long terme, surtout si les changements sont importants et rapides, étant donné que les participants au marché ajustent leurs prévisions et comprennent mieux l'incidence possible à moyen et long terme de ces modifications. Par conséquent, les changements d'évaluation d'une période donnée pourraient refléter l'incidence tardive des événements qui sont survenus au cours des périodes antérieures.
- Nous comptons sur un portefeuille diversifié d'actifs alternatifs à long terme pour générer des rendements de placements relativement stables. Les avantages de la diversification pourraient diminuer au fil du temps, tout particulièrement au cours d'une période de crise économique, ce qui pourrait nuire aux rendements du portefeuille.
- La Société détermine les hypothèses de rendement des placements pour les actifs alternatifs à long terme conformément aux normes de pratique actuarielles pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance et aux lignes directrices de l'ICA. Selon les lignes directrices, les hypothèses de rendement des placements pour ces actifs ne doivent pas être plus avantageuses que les rendements moyens à long terme historiques d'un indice diversifié pertinent. En l'absence d'un tel indice, les hypothèses de rendement des placements pour ces actifs ne doivent pas donner lieu à une provision inférieure à celle d'une hypothèse fondée sur le rendement historique d'un indice de référence pour des actions cotées dans le même pays. En conséquence, l'incidence des variations des rendements historiques des indices de référence pour les actions cotées pourrait entraîner la mise à jour de nos hypothèses de rendement des actifs alternatifs à long terme.

Nos passifs sont évalués selon une hypothèse de stratégie de placement à long terme.

- Nous élaborons une stratégie de placement pour les actifs adossés à nos passifs. Cette stratégie consiste à formuler des hypothèses sur les types d'actifs dans lesquels nous effectuerons un placement et sur les rendements que générera ce placement.
- Nous pourrions être dans l'incapacité de mettre en œuvre notre stratégie de placement comme prévu en raison de l'absence d'actifs disponibles pouvant générer les rendements que nous avons prévus dans les hypothèses, ce qui pourrait amener une modification de la stratégie de placement ou un changement des rendements futurs prévus dans les hypothèses et, par conséquent, nuire à nos résultats financiers.
- De temps à autre, nous pouvons décider d'ajuster la composition d'actifs de notre portefeuille, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers d'une ou de plusieurs périodes. Le 22 décembre 2017, nous avons annoncé notre décision de réduire la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition de notre portefeuille d'actifs, ce qui a donné lieu à l'imputation d'une charge d'environ 1 milliard de dollars après impôts au résultat net attribué aux actionnaires au T4 2017.

Nous sommes exposés au risque de change, étant donné qu'une partie importante de nos activités sont libellées en monnaies autres que le dollar canadien.

- Nos résultats financiers sont présentés en dollars canadiens. Une partie importante de nos activités sont libellées en monnaies autres que le dollar canadien, principalement en dollars américains, en dollars de Hong Kong et en yens. Dans le cas d'un raffermissement du dollar canadien par rapport à ces monnaies, le résultat net attribué aux actionnaires et nos capitaux propres présentés diminueraient. Un affaiblissement du dollar canadien par rapport aux monnaies dans lesquelles nous exerçons nos activités aurait l'effet contraire, et se traduirait par une augmentation du résultat net attribué aux actionnaires et des capitaux propres.

Les stratégies de couverture de la Société ne réduiront pas entièrement le risque de marché lié aux garanties de produits et aux frais qui sont couverts; les coûts de couverture pourraient augmenter et les stratégies de couverture exposent la Société à des risques additionnels.

- Les stratégies de couverture du risque de marché de la Société comprennent une stratégie de couverture dynamique des garanties de rente variable et une stratégie de couverture du risque lié aux actions à grande échelle. La stratégie de couverture dynamique des garanties de contrats de rente variable vise à couvrir la sensibilité des provisions mathématiques liées aux garanties de contrats de rente variable contre la variation du rendement des placements (en actions de sociétés cotées et en obligations) et des taux d'intérêt. La stratégie de couverture à grande échelle du risque lié aux actions est conçue pour couvrir une partie de la vulnérabilité

de nos résultats aux mouvements des marchés des actions cotées découlant des garanties de rente variable n'ayant pas été couvertes de façon dynamique et des expositions détenues directement. Certaines limites et certains risques associés à chaque stratégie sont décrits ci-après.

- Nos stratégies de couverture s'appuient sur l'exécution en temps opportun d'opérations sur instruments dérivés. Par conséquent, l'illiquidité de ces instruments pourrait avoir une incidence défavorable sur les frais de couverture et l'efficacité de la stratégie. La Société est exposée au risque d'augmentation des niveaux de capitalisation et de garantie exigés, qui pourraient devenir importants si les marchés des actions se redressaient.
- La Société est aussi exposée à des risques de contrepartie découlant des instruments dérivés et au risque d'augmentation des niveaux de capitalisation et de garantie exigés, qui pourraient devenir importants selon la progression des marchés des actions et des taux d'intérêt. Les stratégies sont largement tributaires de systèmes et de modèles mathématiques complexes qui peuvent être erronés, et être fondés sur des hypothèses prospectives à long terme qui peuvent se révéler inexacts, et qui reposent sur des infrastructures et des compétences complexes susceptibles de faire défaut ou de ne pas être disponibles à des moments critiques. En raison de la complexité des stratégies, il pourrait y avoir des risques additionnels non relevés susceptibles de nuire à nos activités et à nos résultats financiers futurs. En outre, la hausse des taux d'intérêt et l'amélioration des marchés des actions susceptibles de se traduire par des profits sur les rentes variables seront annulées par les pertes découlant de nos positions de couverture. Pour plus de renseignements sur les risques de contrepartie, se reporter au facteur de risque « Si une contrepartie ne remplit pas ses obligations, nous pourrions être exposés aux risques que nous avons tenté d'atténuer ».
- Dans certaines conditions du marché, notamment si la volatilité réelle des actions et des taux d'intérêt continuait de s'intensifier, si les taux d'intérêt baissaient, ou si la corrélation entre les rendements boursiers et la baisse des taux d'intérêt augmentait, les coûts liés à la couverture des garanties de prestations des contrats de rente variable pourraient augmenter ou devenir désavantageux sur le plan économique. De plus, rien ne garantit que notre stratégie de couverture dynamique permettra de contrebalancer complètement les risques liés aux contrats de rente variable couverts.
- Les provisions mathématiques et les fonds propres réglementaires requis liés aux garanties de contrats de rente variable sont déterminés selon les estimations prospectives à long terme de la volatilité. Ces estimations servant à établir les provisions mathématiques et les fonds propres requis satisfont aux normes de calibrage de l'ICA et du BSIF. Lorsque la volatilité réelle des actions ou des taux d'intérêt d'un trimestre est supérieure aux estimations à long terme, ou que les corrélations entre la variation des taux d'intérêt et le rendement des actions sont supérieures, il existe un risque que le rééquilibrage soit plus important ou plus fréquent et que, par conséquent, les frais de couverture soient plus élevés.
- Le montant des prestations, des rendements ou d'autres avantages effectivement versés varie en fonction de la longévité des titulaires de contrats et de leurs actions, notamment le moment et le montant des retraits, des déchéances, des transferts de fonds et des cotisations. La sensibilité de la valeur des provisions mathématiques à la variation des marchés des actions et des taux d'intérêt que nous couvrons est fondée sur les prévisions à long terme en regard de la longévité des titulaires de contrats et de leurs actions, puisque l'incidence des écarts réels liés à la longévité et aux résultats techniques ne peut être couverte à l'aide d'instruments des marchés financiers. Il existe un risque que nous soyons dans l'incapacité de couvrir efficacement ou de manière rentable les produits assortis de prestations, de rendements ou d'autres avantages.

Les variations des taux d'intérêt du marché pourraient avoir une incidence sur le résultat net attribué aux actionnaires et sur les ratios de fonds propres.

- Un contexte de faibles taux d'intérêt persistants peut entraîner des charges liées à des hypothèses de taux de réinvestissement des titres à revenu fixe plus basses et une augmentation de la pression sur les affaires nouvelles jusqu'à ce que les produits soient repositionnés en fonction du contexte de taux d'intérêt plus faibles. Les autres conséquences potentielles des faibles taux d'intérêt sont les suivantes :
 - La faiblesse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur les souscriptions.
 - Les taux d'intérêt sans risque plus faibles ont tendance à accroître le coût des couvertures et, par conséquent, l'offre de garanties pourrait devenir désavantageuse sur le plan économique.
 - Le réinvestissement des flux de trésorerie dans des obligations à faible rendement pourrait se traduire par une baisse des résultats futurs sur l'excédent.
 - Un contexte de taux d'intérêt plus faibles pourrait être corrélé avec d'autres facteurs macroéconomiques, y compris une croissance économique défavorable et le repli des rendements des autres catégories d'actifs.
 - L'affaiblissement des taux d'intérêt pourrait entraîner une perte de valeur éventuelle du goodwill.
 - La faiblesse des taux d'intérêt pourrait entraîner l'utilisation de paramètres moyens moindres pour les obligations dans l'évaluation stochastique des garanties des fonds distincts, ce qui pourrait faire augmenter les provisions mathématiques.
 - Les taux d'intérêt plus faibles réduiraient également le résultat prévu des contrats en vigueur, de sorte que les produits tirés des activités de base et le résultat net attribué aux actionnaires diminueraient, et pourraient accroître la pression sur les affaires nouvelles jusqu'à ce que les produits soient repositionnés en fonction du contexte de taux d'intérêt plus faibles.
 - Si le contexte de faiblesse des taux d'intérêt persistait, le Conseil des normes actuarielles pourrait réduire le taux de réinvestissement ultime promulgué et exiger que nous augmentions nos provisions.
 - Les écarts entre les rendements investissables courants et les rendements utilisés pour établir la tarification des affaires nouvelles sont en général capitalisés lorsque les affaires nouvelles sont conclues. La faiblesse des taux d'intérêt a pour effet d'accroître la pression sur les affaires nouvelles jusqu'à ce que les prix des produits ou les taux d'intérêt soient rajustés à la hausse.

- Les taux de réinvestissement des titres à revenu fixe autres que le taux de réinvestissement ultime sont fondés sur les taux de marché actuels. La sensibilité du résultat net aux variations des taux actuels est décrite à la rubrique « Sensibilités et mesures d'exposition au risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de taux » ci-dessus.
- Une hausse rapide des taux d'intérêt pourrait également donner lieu à des pertes attribuables à la liquidation hâtive des instruments à revenu fixe servant de soutien aux prestations de rachat contractuel, si les clients demandent le rachat pour tirer parti de la hausse des taux d'intérêt en vigueur ailleurs.

Comme il n'est pas garanti que le LIBOR existera encore après 2021, la transition à un autre taux de référence pourrait avoir une incidence défavorable sur l'évaluation des instruments financiers fondés sur le LIBOR.

- La Société utilise des instruments dérivés fondés sur le taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») pour gérer son risque de taux d'intérêt et s'appuie sur l'utilisation continue du LIBOR à titre de taux de référence sur le marché. Le directeur général de la Financial Conduct Authority (« FCA ») du Royaume-Uni a annoncé que, après 2021, la FCA n'utiliserait plus son pouvoir pour persuader ou encourager les banques du comité à présenter l'information sur les taux utilisée pour déterminer le LIBOR. Pour faire face au risque accru que le LIBOR n'existe plus après 2021, des groupes de travail des secteurs public et privé ont été formés dans les pays où on retrouve les principales monnaies pour déterminer d'autres taux de référence dans des monnaies dans lesquelles le LIBOR est offert. La transition du LIBOR à un autre taux de référence pourrait avoir une incidence défavorable sur l'évaluation de nos titres d'emprunt et de nos instruments dérivés existants et sur leur efficacité à atténuer les risques. De plus, selon la nature de l'autre taux de référence, nous pourrions être exposés à des risques additionnels découlant de nouvelles opérations d'emprunt ou de nouvelles opérations sur dérivés. La nature de ces risques additionnels n'a pas encore été estimée, puisque les autres taux de référence n'ont pas encore été créés et publiés.

Les placements DV sont comptabilisés à la juste valeur, mais les pertes découlant de ces placements n'ont peut-être pas été comptabilisées en résultat.

- Certains de nos placements sont classés comme DV. Les titres de créance DV sont comptabilisés à leur juste valeur, mais les profits et pertes latents sont présentés dans un poste distinct des capitaux propres et ne sont pas immédiatement comptabilisés en résultat net attribué aux actionnaires, mais sont inclus en totalité dans les fonds propres disponibles fondés sur le TSAV. Les profits latents sont comptabilisés en résultat net attribué aux actionnaires lorsque l'actif connexe est vendu. Les pertes latentes sont comptabilisées en résultat net attribué aux actionnaires lorsque l'actif connexe est vendu, ou lorsqu'il est considéré comme ayant subi une perte de valeur et que cette perte de valeur est considérée comme durable. Si les marchés fléchissent, les pertes de valeur pourraient être jugées durables, et une partie ou la totalité de toute perte latente pourrait être imputée au résultat futur.
- Notre évaluation de certains instruments financiers peut être fondée sur des méthodes, des estimations et des hypothèses qui sont de nature subjective. Des modifications pourraient être apportées à nos évaluations de placements à l'avenir et avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.
- La juste valeur de certains de nos placements qui ne sont pas négociés activement est établie au moyen de modèles et d'autres techniques d'évaluation. Ces évaluations nécessitent une part importante de jugement et la réalisation d'estimations, notamment quant au calendrier et au montant des flux de trésorerie futurs prévus et à la notation de crédit de l'émetteur ou de la contrepartie. L'utilisation de méthodes et d'hypothèses différentes peut avoir une incidence importante sur les montants estimatifs de la juste valeur.
- Une perturbation importante des marchés pourrait entraîner un accroissement rapide des écarts de crédit et de l'illiquidité, une volatilité des marchés et, dans le cas de certains instruments, une baisse substantielle de l'activité de négociation. L'évaluation de certains de nos titres est complexe et pourrait continuer de l'être si la négociation était moins active et/ou si les données des marchés étaient difficilement observables. Par conséquent, les évaluations peuvent s'appuyer sur des données et des hypothèses qui sont moins observables ou qui exigent des estimations plus approfondies, de sorte que la valeur peut différer considérablement de la valeur à laquelle les placements pourraient être vendus ultimement. De plus, l'évolution rapide des conditions des marchés du crédit et des marchés des actions pourrait avoir une incidence considérable sur l'évaluation des titres qui a été présentée dans nos états financiers consolidés, et les variations de valeur d'une période à l'autre pourraient être importantes. Les pertes de valeur pouvant être comptabilisées au cours de périodes ultérieures pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Facteurs de risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité découle de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, les conditions des marchés financiers et du crédit, la révision des taux des lettres de crédit, les obligations de fournir une sûreté à titre de garantie et la dépendance à l'égard du maintien de la confiance dans les dépôts.

- La conjoncture défavorable pourrait avoir une incidence importante sur notre risque d'illiquidité.
 - La diminution de la liquidité des actifs pourrait restreindre notre capacité à vendre certains types d'actifs sans subir de pertes importantes. Si les fournisseurs de crédit protégeaient leur capital, notre capacité d'emprunt auprès des banques ou notre accès à d'autres types de crédit, comme les lettres de crédit, pourrait être réduite. Si les investisseurs avaient une perception négative de notre solvabilité, notre accès aux emprunts de gros sur les marchés des capitaux d'emprunt pourrait être limité ou les coûts d'emprunt pourraient augmenter. Si des sorties de fonds importantes et imprévues survenaient, et qu'elles excédaient nos tests de simulation de la pire éventualité, nous pourrions être tenus de vendre des actifs à perte ou de mobiliser des fonds additionnels à un coût important pour répondre à nos besoins de liquidités.

- Nous sommes tributaires des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, d'un bloc de titres du marché monétaire très liquides et de placements dans des obligations souveraines, des obligations quasi souveraines et d'autres titres négociables liquides pour obtenir des liquidités. Nous avons besoin de liquidités pour respecter nos obligations de paiement, notamment celles qui sont liées aux indemnités d'assurance et aux prestations de rentes, aux passifs à vue, aux charges d'exploitation, à l'intérêt sur notre dette et aux dividendes sur nos capitaux propres, et pour remplacer les passifs qui arrivent à échéance et certains passifs remboursables.
 - Nous devons également donner en garantie des actifs liquides pour appuyer les activités comme l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de couverture et aux fins des règlements au comptant associés à ces instruments dérivés. La loi Dodd-Frank a entraîné une hausse du volume d'opérations sur dérivés devant être réglées par l'intermédiaire de chambres de compensation réglementées, ce qui a accru le risque d'illiquidité auquel nous sommes exposés (c'est pourquoi les dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation sont assujettis à des exigences de dépôt de garantie initial et de marge de variation ainsi qu'à une liste plus restreinte de titres admissibles comme garanties financières par rapport aux dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation). De plus, les règles sur la marge de variation relative aux dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation (y compris les restrictions qui s'appliquent à l'égard des titres admissibles comme garanties financières) ont accru le risque d'illiquidité. Nos principales sources de liquidités sont la trésorerie et nos actifs qui peuvent être convertis facilement en trésorerie, y compris les primes d'assurance et de rente, les revenus d'honoraires sur les actifs gérés, les titres du marché monétaire et les flux de trésorerie provenant de notre portefeuille de placements. L'émission de titres de créance à long terme, d'actions ordinaires et privilégiées, et d'autres titres de capitaux propres peut également accroître nos actifs liquides disponibles ou devenir nécessaire pour remplacer certains passifs remboursables.
 - Si nous cherchons du financement additionnel, la disponibilité et les modalités de ce financement dépendraient de divers facteurs, notamment la conjoncture des marchés, la disponibilité du crédit pour le secteur des services financiers, nos notes de crédit et notre capacité de crédit, et la possibilité que les clients, les prêteurs ou les investisseurs adoptent une perception défavorable de nos perspectives financières à long ou à court terme si nous subissons d'importantes pertes financières, ou si nos activités commerciales ralentissent davantage en raison d'un important repli des marchés.
- Nous sommes exposés au risque de refixation des taux des lettres de crédit.
 - Dans le cours normal des affaires, des banques tierces émettent des lettres de crédit en notre nom. Plutôt que d'affecter des garanties, nos divisions utilisent des lettres de crédit dont les bénéficiaires sont des tiers et pour des opérations de réassurance de sociétés affiliées entre des filiales de la SFM. Les lettres de crédit et les lettres de facilités de crédit doivent être renouvelées périodiquement. Au moment du renouvellement, la Société est exposée à un risque de refixation des taux et, dans des conditions défavorables, à une augmentation de coût. Dans les cas extrêmes, la capacité à recourir à des lettres de crédit pourrait être limitée en raison des non-renouvellements qui pourraient restreindre notre souplesse en matière de gestion des capitaux. Une telle situation pourrait nuire à notre capacité de respecter les exigences locales en matière de fonds propres ou de vendre nos produits dans les pays où nos sociétés en exploitation ont été touchées. Au 31 décembre 2018, des lettres de crédit dont les bénéficiaires sont des tiers, totalisant 74 millions de dollars, étaient en cours. Au 31 décembre 2018, aucun actif n'était affecté en garantie des lettres de crédit en cours.
 - Nos obligations de nantissement de garanties ou de paiement liées aux baisses de valeur d'actifs donnés peuvent avoir une incidence défavorable sur notre liquidité.
 - Dans le cours normal des affaires, nous sommes tenus de donner des actifs en garantie afin de nous conformer aux exigences réglementaires et autres des territoires, y compris les actifs donnés en garantie relativement à des contrats dérivés et les actifs détenus à titre de garantie dans le cadre d'accords de financement de rachats. Le montant de la garantie que nous pouvons être tenus de donner aux termes de ces accords et le montant des paiements que nous sommes tenus de faire à nos contreparties peuvent augmenter dans certaines circonstances, y compris en cas de baisse soutenue ou continue de la valeur de nos contrats dérivés. Ces exigences additionnelles de nantissement et de paiement peuvent avoir une incidence défavorable sur nos liquidités. Au 31 décembre 2018, le total des actifs donnés en garantie s'établissait à 5 041 millions de dollars, comparativement à 4 633 millions de dollars en 2017.
 - Notre filiale bancaire est tributaire des dépôts qui sont effectués à la condition qu'un climat de confiance soit maintenu, ce qui augmente notre risque d'illiquidité.
 - La Banque Manuvie est une filiale entièrement détenue de notre société d'assurance vie canadienne en exploitation, Manufacturers. La Banque est principalement financée par les dépôts de détail. Un problème réel ou perçu à l'égard de la Banque ou de ses sociétés mères pourrait entraîner une baisse de la confiance dans la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations, ce qui peut déclencher d'importants retraits de fonds déposés. Une partie importante des dépôts de la Banque sont des dépôts à vue qui peuvent être retirés en tout temps, tandis que la majorité des actifs de la Banque est d'abord composée de créances hypothécaires résidentielles sous forme de marges de crédit hypothécaires, qui sont des obligations de financement à long terme. Si la rapidité des retraits dépassait celle prévue dans nos scénarios de simulation de crise extrême, la Banque pourrait être dans l'obligation de vendre des actifs à perte à des tiers ou de rappeler les marges de crédit hypothécaires.

À titre de société de portefeuille, la SFM dépend de la capacité de ses filiales de lui transférer des fonds afin qu'elle puisse respecter ses obligations et verser des dividendes.

- La SFM est une société de portefeuille et dépend des versements de dividendes et des paiements d'intérêt de la part de ses filiales d'assurance et autres comme source principale de flux de trésorerie pour respecter ses obligations et verser des dividendes. En conséquence, les flux de trésorerie de la SFM et sa capacité à respecter ses obligations dépendent du résultat de ses filiales et de la distribution de ce résultat et d'autres fonds par ses filiales à la SFM. La quasi-totalité des activités de la SFM est actuellement exercée par l'intermédiaire de ses filiales.
- La capacité de notre société de portefeuille de financer ses besoins de liquidités dépend des dividendes, des distributions et des autres paiements qu'elle reçoit de ses filiales en exploitation. La capacité des filiales d'assurance de la SFM à verser des dividendes à la SFM dans le futur dépendra de leurs résultats et des restrictions réglementaires. Ces filiales sont assujetties à une vaste gamme de lois et de règlements, notamment en matière d'assurance, qui varient selon le territoire et visent à protéger en premier lieu les titulaires de contrats et les bénéficiaires des territoires plutôt que les investisseurs. Ces filiales sont en général tenues de respecter les normes de solvabilité et de fonds propres imposées par les autorités de réglementation locales et peuvent être soumises à d'autres restrictions réglementaires, qui peuvent, dans leur ensemble, limiter la capacité des filiales de verser des dividendes ou de faire des distributions à la SFM. Ces restrictions peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités de la SFM, y compris sa capacité à verser des dividendes aux actionnaires et à assurer le service de sa dette.
- Les modifications éventuelles aux normes en matière de capital réglementaire et aux normes actuarielles et comptables pourraient également restreindre la capacité des filiales d'assurance à verser des dividendes ou à faire des distributions et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités de la SFM et sur la mobilité des capitaux internes, notamment sur la capacité de la SFM à verser des dividendes à ses actionnaires et à assurer le service de sa dette. Nous pourrions être tenus de mobiliser des fonds propres additionnels, ce qui pourrait avoir un effet dilutif pour les actionnaires actuels, ou de limiter le volume d'affaires nouvelles que nous souscrivons, ou de prendre des mesures pour répondre aux besoins en fonds propres, mais qui auraient une incidence négative sur nos résultats futurs. De plus, le moment et l'issue de ces initiatives pourraient avoir une incidence négative importante sur notre situation concurrentielle par rapport aux autres institutions financières canadiennes et internationales avec lesquelles nous rivalisons pour attirer des clients et obtenir des capitaux.
- Le versement de dividendes à la SFM par Manufacturers est assujéti aux restrictions prévues dans la LSA. La LSA interdit la déclaration ou le versement de dividendes sur les actions d'une société d'assurance s'il existe des motifs valables de croire : i) que la société n'a pas de capital suffisant ni de formes de liquidités suffisantes et appropriées; ou ii) que la déclaration ou le versement de dividendes ferait en sorte que la société contreviendrait à un règlement pris en application de la LSA concernant le maintien d'un capital suffisant et de formes de liquidités suffisantes et appropriées, ou à toute décision imposée à la société par le surintendant. Toutes nos sociétés d'assurance vie en exploitation aux États-Unis et en Asie sont des filiales de Manufacturers. Par conséquent, une restriction sur les dividendes versés par Manufacturers empêcherait la SFM de percevoir des dividendes de ses activités aux États-Unis et en Asie.
- Certaines filiales américaines de la SFM sont également assujetties aux lois sur les assurances dans les États du Michigan, de New York et du Massachusetts, soit les territoires où ces filiales sont domiciliées, qui imposent des restrictions d'ordre général sur le versement de dividendes et d'autres distributions en amont par ces filiales à Manufacturers.
- Nos filiales d'assurance d'Asie sont également assujetties à des restrictions dans les territoires dans lesquels elles sont domiciliées, ce qui pourrait avoir une incidence sur leur capacité de verser des dividendes à Manufacturers dans certaines circonstances.
- La Société tente de maintenir dans ses filiales d'assurance des fonds propres en excédent des fonds propres minimaux requis dans tous les territoires dans lesquels elle exerce des activités. Les exigences de fonds propres minimaux de chaque territoire peuvent être accrues en raison de modifications aux règlements, et nous pourrions décider de conserver des fonds propres additionnels dans nos filiales en exploitation pour financer la croissance prévue des activités ou pour faire face aux changements dans le profil de risque de ces filiales. Ces exigences accrues du niveau des fonds propres pourraient réduire la capacité des sociétés en exploitation à verser des dividendes et avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités de la SFM.

La déclaration et le versement des dividendes ainsi que leur montant peuvent changer.

- Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes lorsque le conseil d'administration de la SFM en déclare, sous réserve des droits de priorité des porteurs d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie 1, d'actions de catégorie B (collectivement, les « actions privilégiées ») et de toute autre action ayant priorité de rang sur les actions ordinaires pour ce qui est du versement des dividendes. La déclaration et le paiement des dividendes aux actionnaires et leur montant sont à la discrétion du conseil d'administration de la SFM et dépendent des résultats d'exploitation, de la situation financière, des besoins de liquidités et des perspectives d'avenir de la Société, compte tenu des restrictions réglementaires et contractuelles quant au paiement des dividendes par la SFM et d'autres facteurs que le conseil d'administration de la SFM juge pertinents. Bien que la SFM ait déclaré par le passé des dividendes trimestriels en espèces sur les actions ordinaires, elle n'est pas tenue de le faire et le conseil d'administration de la SFM peut réduire, reporter ou supprimer les dividendes sur les actions ordinaires de la SFM dans l'avenir.
- L'information sur les risques susmentionnés à l'égard de la déclaration et du versement de dividendes sur les actions ordinaires s'applique également à la déclaration et au versement de dividendes sur les actions privilégiées, malgré le fait que les actions privilégiées aient un taux de dividendes fixe.
- Se reporter aux rubriques « Réglementation gouvernementale » et « Dividendes » de la notice annuelle de la SFM datée du 13 février 2019, qui contient un résumé des restrictions réglementaires et contractuelles additionnelles concernant la déclaration de dividendes par la SFM.

Facteurs de risque de crédit

La détérioration de la conjoncture économique régionale et mondiale ou la hausse des taux d'intérêt pourrait entraîner la défaillance ou le déclassement d'un emprunteur ou d'une contrepartie, et se traduire par une augmentation des provisions ou une perte de valeur des placements du fonds général et des instruments financiers dérivés hors bilan, ainsi qu'un accroissement des provisions pour pertes sur créances futures à inclure dans nos provisions mathématiques. L'incapacité ou le refus de l'un ou l'autre de nos fournisseurs de réassurance de respecter ses engagements contractuels liés aux passifs que nous lui cédon pourrais entraîner une hausse des provisions mathématiques.

Nos placements comprennent principalement des obligations de qualité, des placements privés, des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des actifs et des prêts à la consommation. Ces placements sont généralement comptabilisés à la juste valeur, mais les variations de valeur découlant d'une perte sur créance sont imputées en résultat à titre de charge. Les hypothèses de rendement intégrées dans les provisions techniques tiennent compte d'un niveau prévu de dépréciation future des actifs. Il existe un risque que les pertes de valeur réelles soient supérieures au montant présumé de celles-ci dans l'avenir, de sorte que nos résultats pourraient être touchés négativement.

Les charges liées aux défaillances et déclassements de nos placements pourraient donner lieu à de la volatilité; par conséquent, les pertes pourraient être plus importantes que les niveaux prévus à long terme. Les actifs à revenu fixe dépréciés nets se sont établis à 179 millions de dollars, soit 0,05 % du total des placements du fonds général au 31 décembre 2018, comparativement à 173 millions de dollars, soit 0,05 % du total des placements du fonds général au 31 décembre 2017.

Si une contrepartie ne remplit pas ses obligations, nous pourrions être exposés aux risques que nous avons tenté d'atténuer.

- La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les expositions aux risques liés aux titres de sociétés cotées, aux risques de change et de taux d'intérêt et à d'autres risques de marché découlant des instruments financiers au bilan, des garanties liées aux produits de rente variable, de certaines transactions prévues et de certaines autres garanties. La Société pourrait être exposée au risque de contrepartie si une contrepartie ne paie pas les sommes qui nous sont dues ou ne respecte pas ses obligations envers nous. Le risque de contrepartie augmente en période de repli économique, étant donné que la probabilité de défaillance augmente pour la plupart des contreparties. Si l'une de ces contreparties manque à ses obligations, nous pourrions ne pas être en mesure de recouvrer les sommes qu'elle nous doit. Au 31 décembre 2018, l'exposition la plus importante à une contrepartie, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation ou des garanties détenues, s'élevait à 2 269 millions de dollars (2 629 millions de dollars en 2017). L'exposition nette à cette contrepartie, compte tenu des conventions-cadres de compensation et de la juste valeur de la garantie détenue était de néant (néant en 2017). Au 31 décembre 2018, l'exposition maximale totale au risque de crédit associé aux instruments dérivés de toutes les contreparties, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties détenues, totalisait 14 320 millions de dollars (16 204 millions de dollars en 2017), en comparaison de 245 millions de dollars, compte tenu des conventions-cadres de compensation et de la juste valeur des garanties détenues (95 millions de dollars en 2017). L'exposition à une contrepartie augmentera si, en cas de défaut de celle-ci, les fluctuations du marché sont telles que la valeur de nos instruments dérivés conclus avec cette contrepartie augmente. Jusqu'à ce que nous soyons en mesure de remplacer cet instrument dérivé par celui d'une autre contrepartie, les profits sur les instruments dérivés découlant du défaut de la contrepartie ne seront pas adossés à une garantie. La Société réassure une partie des contrats qu'elle souscrit; cependant, elle demeure légalement responsable des contrats qu'elle a réassurés. Si l'un de nos fournisseurs de réassurance n'est pas en mesure ou refuse de respecter ses obligations contractuelles relatives aux passifs que nous lui cédon, nous devons augmenter les provisions techniques, ce qui aura une incidence défavorable sur notre résultat net attribué aux actionnaires et sur notre situation financière. En outre, au fil du temps, la Société a vendu certains blocs d'affaires à des acquéreurs tiers en ayant recours à la réassurance. Si les contrats réassurés ne font pas ultérieurement l'objet d'une novation en faveur des acquéreurs, nous demeurerons légalement responsables envers les assurés. Si les acquéreurs ne veulent pas ou ne souhaitent pas s'acquitter de leurs obligations contractuelles aux termes de la convention de réassurance, nous devons augmenter les provisions mathématiques, ce qui se traduira par la comptabilisation d'une charge en résultat net attribué aux actionnaires. Afin de réduire le risque de crédit, la Société peut exiger des acquéreurs qu'ils donnent des garanties à l'égard de leurs obligations de réassurance.
- Nous participons à un programme de prêt de titres dans le cadre duquel des blocs de titres sont prêtés à des tiers, principalement à de grandes maisons de courtage et banques commerciales. Le bien affecté en garantie, qui excède la valeur de marché des titres prêtés, est conservé par la Société jusqu'à la remise du titre sous-jacent. En cas de défaillance de l'une de nos contreparties dans le cadre du prêt de titres et d'insuffisance de la valeur de la garantie, nous subirions des pertes. Au 31 décembre 2018, la Société avait prêté des titres (inclus dans les Placements) dont la valeur s'élevait à environ 1 518 millions de dollars, en regard de 1 563 millions de dollars au 31 décembre 2017.

La détermination des provisions et des pertes de valeur de nos placements est de nature subjective, et leur modification pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation ou notre situation financière.

- La détermination des provisions et des pertes de valeur est fondée sur une évaluation périodique des risques connus et inhérents liés au titre concerné. Lorsqu'elle procède à l'estimation de la valeur appropriée du titre et qu'elle évalue les perspectives de recouvrement de sa valeur à court terme, la direction examine un large éventail de facteurs s'y rattachant et fait appel à son meilleur jugement afin d'établir la cause de la perte de valeur. Des hypothèses et des estimations concernant les activités de l'émetteur et son potentiel de rentabilité future sont examinées dans le cadre de l'évaluation du titre par la direction. Les facteurs examinés dans le processus d'évaluation des pertes de valeur comprennent : i) l'ampleur de la perte de valeur; ii) la durée et le degré de baisse de la valeur de marché du titre par rapport à sa valeur comptable; iii) la situation financière de l'émetteur; iv) le potentiel de pertes de valeur dans un secteur d'activité entier ou dans un sous-secteur; v) le potentiel de pertes de valeur dans certaines régions économiquement déprimées; vi) le potentiel de pertes de valeur des titres lorsque l'émetteur, le groupe d'émetteurs ou le

secteur a subi une perte issue de catastrophes ou a épuisé ses ressources naturelles; vii) notre capacité et notre intention de détenir le titre durant une période suffisante pour permettre le recouvrement de sa valeur selon un montant égal ou supérieur au coût ou au coût amorti; viii) les variations défavorables des flux de trésorerie prévus sur les titres adossés à des créances hypothécaires ou à des actifs, et ix) d'autres facteurs subjectifs, y compris les concentrations et les renseignements obtenus d'organismes de réglementation et d'agences de notation.

- Ces évaluations sont révisées lorsque les conditions changent et que de nouveaux renseignements sont obtenus. Nous les mettons à jour régulièrement compte tenu des variations des provisions et des pertes de valeur, si ces évaluations l'exigent. Les évaluations sont, de par leur nature, subjectives et n'intègrent que les facteurs de risque qui sont connus au moment de ces évaluations. Rien ne garantit que la direction a évalué correctement le montant des pertes de valeur subies. Il est probable que nous devrions comptabiliser des pertes de valeur ou des provisions additionnelles dans l'avenir, au fil de l'évolution de la conjoncture. Les tendances historiques pourraient ne pas être représentatives des pertes de valeur ou des provisions futures.

Facteurs de risque de produit

Nous formulons diverses hypothèses sur le niveau futur des sinistres, le comportement des titulaires de contrats, les charges, les coûts de réassurance et les niveaux des souscriptions lorsque nous concevons et tarifons les produits et que nous déterminons les provisions mathématiques. Les hypothèses relatives aux sinistres futurs se fondent généralement sur les résultats techniques de la Société et sur ceux du secteur, et les hypothèses relatives au comportement et aux dépenses futurs des titulaires de contrats sont généralement formulées à partir des résultats techniques de la Société. Les hypothèses relatives au comportement futur des titulaires de contrats comprennent des hypothèses liées aux taux de maintien en vigueur des contrats d'assurance et de gestion de patrimoine. Les hypothèses relatives aux dépenses comprennent des hypothèses relatives au niveau des frais de maintien futurs et au volume des affaires.

Nous pourrions subir des pertes si les résultats réels différaient considérablement des résultats présumés dans le cadre de l'évaluation des provisions mathématiques.

- Ces pertes pourraient avoir une incidence très néfaste sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière. En outre, comme nous passons en revue les hypothèses que nous formulons en calculant régulièrement nos provisions mathématiques, il se peut que ces dernières augmentent et que le résultat net attribué aux actionnaires diminue. Ces hypothèses font largement appel au jugement professionnel; les résultats réels peuvent donc différer considérablement des hypothèses que nous posons. (Voir la rubrique « Principales méthodes actuarielles et comptables » ci-dessus.)

Nous pourrions être dans l'incapacité de mettre en œuvre les hausses de prix nécessaires pour nos contrats en vigueur ou pourrions faire face à des retards dans leur mise en œuvre.

- Nous cherchons toujours à obtenir l'approbation des organismes de réglementation étatiques à l'égard de hausses de prix des contrats existants de soins de longue durée aux États-Unis. Nous ne pouvons pas savoir avec certitude si chaque approbation sera accordée ou quand elle le sera. Pour certains contrats en vigueur, l'approbation des hausses de prix par les organismes de réglementation pourrait ne pas être requise. Cependant, les organismes de réglementation ou les titulaires de contrats pourraient tenter de remettre en question notre pouvoir de mettre en œuvre ces hausses. Nos provisions mathématiques reflètent nos estimations de l'incidence de ces hausses de prix, mais si nous n'obtenions pas les approbations prévues, ces provisions pourraient augmenter en conséquence et réduiraient le résultat net attribué aux actionnaires.

L'actualisation de la législation relative aux tests génétiques pourrait avoir une incidence défavorable sur nos capacités de souscription.

- La législation en vigueur ou future des pays où Manuvie exerce ses activités pourrait restreindre son droit d'offrir de l'assurance en fonction de l'accès aux résultats des tests génétiques. Sans l'obligation d'information, l'asymétrie de l'information partagée entre le proposant et l'assureur pourrait faire croître l'antisélection des comportements des titulaires de nouveaux contrats et de contrats en vigueur. L'incidence de la restriction de l'accès des assureurs à cette information et des problèmes liés à l'antisélection est plus importante lorsque la technologie liée à la génétique mène à des progrès dans l'établissement des diagnostics d'affections potentiellement mortelles qui ne sont pas compensés par des améliorations du traitement. Nous ne pouvons prévoir les possibles répercussions financières que cela pourrait avoir sur la Société et sur l'ensemble du secteur. En outre, il pourrait y avoir d'autres conséquences imprévues, puisque les tests génétiques continuent d'évoluer et font de plus en plus partie des pratiques médicales courantes.

Les sinistres liés à l'assurance vie et maladie peuvent être touchés soudainement par les changements dans la prévalence des maladies, les progrès de la médecine ou de la technologie, les changements de style de vie généralisés, les catastrophes naturelles, les grands désastres causés par l'homme et les actes terroristes.

- Le coût des indemnités d'assurance santé peut subir les contrecoups des tendances imprévues des taux d'incidence, de résiliation et de gravité. Le niveau ultime des prestations à vie versées aux titulaires de contrats peut s'accroître par une augmentation imprévue de l'espérance de vie. Par exemple, les progrès de la technologie pourraient mener à l'augmentation de l'espérance de vie grâce à de meilleurs traitements médicaux ou à une meilleure prévention de la maladie. Les comportements des titulaires de contrats, qui comprennent le paiement des primes, les renouvellements de contrats, les taux de déchéance, les retraits et les rachats, sont influencés par de nombreux facteurs, dont les conditions du marché et la conjoncture économique en général, ainsi que la disponibilité et l'attrait relatif des autres produits sur le marché. Par exemple, un contexte économique faible ou en déclin pourrait accroître la valeur des garanties des contrats de rente variable ou d'autres garanties intégrées, et contribuer à des comportements défavorables des titulaires de contrats, ou une hausse rapide des taux d'intérêt pourrait accroître l'attrait des solutions de

remplacement pour les clients détenant des produits qui contiennent des prestations de rachat contractuel qui ne sont pas ajustées à la valeur de marché, ce qui pourrait également contribuer à des comportements défavorables des titulaires de contrats. De même, des résultats techniques défavorables pourraient être attribuables à une antisélection systématique qui elle-même découlerait de l'évolution du marché des contrats d'assurance vie détenus par des investisseurs et du marché secondaire des contrats d'assurance vie, du comportement de déchéance antisélective, de l'échec des méthodes de souscription, du comportement antisélectif des titulaires de contrats imputable à l'accès accru par les consommateurs à des techniques de dépistage médical à domicile, ou d'autres facteurs.

La conjoncture du marché extérieur détermine la disponibilité, les modalités et le coût de la réassurance, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre situation financière et notre capacité de souscrire de nouveaux contrats.

- Dans le cadre de notre stratégie de gestion du risque global et des fonds propres, nous souscrivons une protection de réassurance de certains risques souscrits (ou assumés) par nos activités d'assurance. Comme le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser son modèle d'affaires, certaines des réassureurs avec qui nous faisons affaire ont tenté de hausser les tarifs de nos contrats de réassurance actuels. La capacité de nos réassureurs de hausser les tarifs dépend des modalités de chaque contrat de réassurance. En général, la capacité des réassureurs de hausser les tarifs est limitée par un certain nombre de modalités de nos contrats de réassurance, que nous cherchons à renforcer. Nous croyons que les dispositions de nos contrats de réassurance étaient appropriées au 31 décembre 2018; toutefois, rien ne peut garantir quelle sera l'incidence des hausses de tarifs futures par les réassureurs. Par conséquent, ces hausses pourraient donner lieu à la comptabilisation de charges, à une augmentation du coût de la réassurance et à la prise en charge d'un plus grand risque pour les contrats déjà réassurés.
- En outre, une augmentation du coût de réassurance pourrait avoir une incidence négative sur la souscription de contrats futurs ou nous forcer à assumer un plus grand risque à l'égard des contrats que nous émettons. Les taux de prime des nouveaux contrats que nous souscrivons sont fondés, en partie, sur l'hypothèse qu'ils pourront être réassurés à un certain coût. Certains réassureurs peuvent tenter d'augmenter les tarifs qu'ils nous imposent pour les nouveaux contrats que nous souscrivons et, pour des raisons de concurrence, nous pourrions ne pas être en mesure de hausser les taux de prime des nouveaux contrats souscrits pour contrebalancer l'augmentation des tarifs de réassurance. Toute augmentation du coût de la réassurance, la non-disponibilité de la réassurance ou l'absence de solution de rechange à la réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité de souscrire des nouveaux contrats à des taux de prime concurrentiels.

Facteurs de risque opérationnel

Le risque opérationnel est naturellement présent dans toutes nos sphères d'activité et comprend un large éventail de risques, dont les risques liés à la non-conformité à la réglementation, aux litiges, aux défaillances technologiques, à l'interruption des activités, à la violation de la sécurité et de la confidentialité des renseignements, aux mauvaises pratiques de gestion des ressources humaines, aux erreurs de traitement, aux erreurs de modélisation, à l'intégration des affaires, au vol, à la fraude et aux dommages aux biens. Ces risques peuvent prendre la forme de pertes financières, de sanctions réglementaires, de perte de position concurrentielle ou de dommage à notre réputation. Le risque opérationnel est également inhérent à toutes les pratiques que nous appliquons pour gérer d'autres risques. S'il n'est pas géré efficacement, le risque opérationnel peut nuire à notre capacité de gérer d'autres risques clés, comme le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'illiquidité et le risque d'assurance.

Une publicité négative, des poursuites ou des mesures réglementaires découlant de nos pratiques commerciales ou de gestes posés par nos employés, nos représentants ou nos partenaires d'affaires pourraient ternir notre image de marque et nuire à la valeur de notre Société ou entraîner des pertes.

- La réputation de Manuvie constitue l'un de ses plus précieux atouts. Une atteinte à la réputation d'une société est souvent une conséquence de l'échec des contrôles relatifs aux risques, qu'ils soient associés à des transactions financières complexes ou à des activités d'exploitation relativement courantes. La réputation de Manuvie pourrait également être ternie par les gestes posés par des tiers avec qui nous faisons affaire. Nos représentants comprennent des maisons de courtage affiliées, des agents, des grossistes et des distributeurs indépendants, comme des courtiers et des banques, qui offrent des services et font des déclarations auxquels se fient nos clients. Nos partenaires d'affaires incluent, entre autres, des tiers à qui nous impartissons certaines fonctions et sur qui nous comptons pour remplir diverses obligations.
- Le défaut, par l'un de ces représentants ou partenaires d'affaires, d'assumer convenablement ses responsabilités ou de surveiller ses propres risques pourrait avoir une incidence sur notre réputation et sur nos activités. Bien que nous nous efforcions de maintenir des politiques et des procédures adéquates en matière de gestion des risques internes et de nous protéger contre les défaillances, des événements peuvent survenir qui pourraient faire en sorte que nous perdions des clients ou que nous subissions des sanctions réglementaires ou légales, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre réputation, nos activités et nos résultats d'exploitation. Pour plus de renseignements sur la réglementation gouvernementale et les poursuites judiciaires, se reporter à la rubrique « Réglementation gouvernementale » de la notice annuelle de la SFM datée du 13 février 2019 et à la note 18 des états financiers consolidés annuels de 2018.

Notre position concurrentielle, notre croissance et notre rentabilité pourraient être touchées par notre incapacité d'attirer, de motiver et de fidéliser les chefs d'agences et les agents.

- Pour vendre nos produits, nous devons attirer et fidéliser les représentants. Il existe une forte concurrence entre les sociétés de services financiers pour attirer des représentants efficaces et efficaces. Nous livrons concurrence à d'autres sociétés de services financiers pour attirer des représentants principalement sur la base de notre situation financière, de notre marque, de nos services de soutien, de la rémunération et des caractéristiques de nos produits. Ces facteurs pourraient changer à la suite de modifications apportées à la Société ou à nos produits, ou parce que nos concurrents auraient apporté des modifications à leur société ou à leurs

produits, ou encore parce que nous ne pourrions pas nous adapter ou que nous ne serions pas disposés à le faire. Si nous étions dans l'incapacité d'attirer et de fidéliser suffisamment de représentants pour vendre nos produits, notre capacité à livrer concurrence pourrait en souffrir ainsi que les produits tirés des nouvelles souscriptions, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Si nous n'étions pas en mesure de réaliser des projets clés selon le calendrier et le budget prévus et d'obtenir les avantages prévus, nos stratégies et nos plans d'affaires et nos activités pourraient en souffrir.

- Nous devons réaliser avec succès un certain nombre de projets clés pour mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires. L'incapacité de réaliser ces projets selon les calendriers prévus et d'en tirer les avantages projetés pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités et notre situation financière.

L'interdépendance de nos activités et de nos stratégies de gestion des risques pourrait nous exposer à des risques si tous les facteurs ne sont pas examinés et communiqués adéquatement.

- Nos activités, y compris les stratégies et les activités de gestion des risques, l'appariement de l'actif et du passif et la gestion des liquidités, sont interreliées et de plus en plus complexes. Des modifications dans un domaine d'activité pourraient avoir une incidence secondaire sur un autre domaine d'activité. Par exemple, les activités de gestion des risques, comme l'utilisation accrue de swaps de taux d'intérêt, pourraient avoir des conséquences pour le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde de la Société ou sur sa fonction Trésorerie, puisque cette stratégie pourrait entraîner la nécessité de donner des montants additionnels en garantie. Le défaut de bien examiner ces interrelations ou de communiquer efficacement des modifications apportées aux stratégies ou aux activités à l'échelle de l'entreprise pourrait avoir une incidence défavorable sur les objectifs ou les activités stratégiques d'un autre groupe. En outre, l'incapacité de tenir compte de ces interrelations dans nos processus de modélisation et dans notre processus de prise de décisions financières et stratégiques pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Nos politiques, nos procédures et nos stratégies de gestion des risques pourraient nous exposer à des risques non relevés ou non prévus, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

- Nous avons affecté d'importantes ressources à l'élaboration de nos politiques, de nos procédures et de nos stratégies de gestion des risques, et nous prévoyons continuer de le faire dans l'avenir. Néanmoins, il existe un risque que nos politiques, nos procédures et nos stratégies ne soient pas exhaustives. Bon nombre de nos méthodes d'évaluation et de gestion des risques et de notre exposition à ceux-ci sont fondées sur l'observation du comportement des marchés dans le passé ou sur des statistiques qui reposent sur des modèles historiques. Les comportements futurs pourraient être très différents des comportements passés, tout particulièrement s'il y a une certaine variation fondamentale qui touche les comportements futurs. Par exemple, l'augmentation de la survenance de taux d'intérêt négatifs ferait en sorte qu'il serait difficile de modéliser les taux d'intérêt futurs puisque les modèles de taux d'intérêt ont été conçus en général pour un contexte de taux d'intérêt positifs. Ainsi, ces méthodes peuvent ne pas permettre de prévoir entièrement notre exposition future à des risques, qui pourrait être considérablement plus importante que ce que nos données historiques indiquent. D'autres méthodes de gestion des risques sont tributaires de l'évaluation ou de la publication de données sur les marchés, les clients, les transactions de clients, la survenance de catastrophes ou d'autres questions accessibles au public ou auxquelles nous avons autrement accès. Il se pourrait que ces données ne soient pas toujours exactes, complètes, à jour ou évaluées ou publiées de manière appropriée.

Nous sommes assujettis à des vérifications fiscales, à des litiges fiscaux ou à d'autres instances similaires et, par conséquent, nous pourrions devoir payer des impôts supplémentaires, des intérêts et des pénalités dont le montant pourrait être considérable.

- Nous sommes assujettis à l'impôt sur le résultat et à d'autres impôts et taxes dans les territoires où nous exerçons nos activités. Afin de déterminer nos provisions pour impôts sur le résultat et la comptabilisation des questions d'ordre fiscal en général, nous devons exercer notre jugement. Nous préparons régulièrement des estimations pour lesquelles la détermination ultime de l'impôt est incertaine. Rien ne garantit que la détermination ultime de l'impôt à la suite d'une vérification fiscale, d'un appel de la décision d'une administration fiscale, d'un litige fiscal ou d'instances similaires ne différera pas considérablement de celle reflétée dans nos états financiers historiques. La cotisation d'impôts supplémentaires, d'intérêts et de pénalités pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation actuels et futurs ainsi que sur notre situation financière.

Nos activités exercées à l'extérieur de l'Amérique du Nord sont exposées à des risques politiques, juridiques, opérationnels et autres qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ces activités ou sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

- Une partie importante de nos produits et de notre résultat net attribué aux actionnaires provient des activités que nous exerçons à l'extérieur de l'Amérique du Nord, plus particulièrement sur les marchés clés d'Asie. Certains de ces marchés géographiques clés sont en développement; il s'agit de pays et de marchés à croissance rapide qui présentent des risques uniques auxquels nous ne sommes pas exposés ou qui sont négligeables au Canada ou aux États-Unis. Nos activités exercées à l'extérieur de l'Amérique du Nord sont exposées aux risques de réglementation discriminatoire, d'instabilité politique et économique, de volatilité des marchés et d'inflation substantielle, de protection limitée des droits de propriété intellectuelle ou de coûts accrus pour obtenir une telle protection, d'incapacité de protéger et/ou d'appliquer des droits contractuels ou conférés par la loi, de nationalisation ou d'expropriation d'actifs, de contrôle des prix et des changes ou à d'autres restrictions qui pourraient nous empêcher de transférer des fonds tirés de ces activités à l'extérieur de ces pays ou de convertir la monnaie locale que nous détenons en dollars canadiens ou américains. L'incapacité de gérer ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités et notre rentabilité.

- Nous prévoyons actuellement accroître nos activités internationales dans des marchés où nous exerçons des activités et possiblement dans de nouveaux marchés. Cette expansion de nos activités pourrait exiger de la direction qu'elle y consacre beaucoup de temps et qu'elle alloue des frais de démarrage au développement des marchés avant que des produits et des résultats significatifs soient générés. Les activités dans les nouveaux marchés étrangers pourraient générer de faibles marges ou se révéler non rentables, et l'expansion de nos activités dans les marchés existants pourrait être touchée par la conjoncture de l'économie et des marchés locaux.

Nous sommes régulièrement partie à des litiges.

- Nous sommes régulièrement partie à des litiges, soit en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Ces litiges pourraient avoir une issue et une incidence défavorables importantes sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Pour plus de renseignements sur les poursuites judiciaires, se reporter à la note 18 des états financiers consolidés annuels de 2018.

Nous sommes exposés au risque que des investisseurs tentent de tirer parti des positions à découvert sur nos actions.

- Les vendeurs à découvert tentent de tirer profit du recul du cours de nos actions ordinaires. Leurs actions et leurs déclarations publiques pourraient favoriser le recul du cours dont ils pourraient tirer profit et pourraient en encourager d'autres à ouvrir des positions vendeur sur nos actions. L'existence de ces positions vendeur et la publicité connexe pourraient donner lieu à une volatilité continue du cours de nos actions ordinaires.

Des défaillances du système ou des événements ayant une incidence sur nos installations pourraient entraîner une interruption de nos activités.

- La technologie fait partie de pratiquement tous les aspects de notre entreprise et de nos activités; de plus, une partie de notre stratégie vise à développer des technologies pour servir directement nos clients. Toute interruption du service technologique découlant de la défaillance du système, d'une cyberattaque, d'une erreur humaine, d'une catastrophe naturelle, de désastres causés par l'homme, d'une pandémie ou d'un autre événement imprévisible échappant à un contrôle raisonnable pourrait nous empêcher d'exercer nos activités efficacement.
- Bien que nos installations et nos activités soient réparties partout dans le monde, nous pouvons être exposés à des conditions météorologiques extrêmes, à des catastrophes naturelles, au désordre civil, à des désastres causés par l'homme, à des pannes de courant, à des pandémies et à d'autres événements qui pourraient faire en sorte que nos employés, nos associés et d'autres parties qui soutiennent nos activités n'ont plus accès à nos installations et ne peuvent plus y exercer leurs activités.
- Nous prenons des mesures pour planifier, structurer et nous protéger contre des événements courants qui pourraient avoir une incidence sur nos activités, et nous avons mis en place des plans de reprise à la suite d'événements imprévisibles. Toute interruption de nos activités pourrait nous exposer à des sanctions réglementaires et à des poursuites, entraîner une perte de clients, d'actifs et de produits, entraîner la publication non autorisée de renseignements privés ou confidentiels ou avoir une incidence défavorable sur la Société d'un point de vue financier ou du point de vue de l'exploitation et de la réputation.

Une atteinte à la sécurité ou la violation de la confidentialité dans le cadre de nos activités ou de la part d'un tiers qui nous est lié pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et notre réputation.

- La Société pourrait être dans l'incapacité de prévoir ou de mettre en place des mesures préventives efficaces contre toutes les interruptions attribuables à une violation de la confidentialité ou à une atteinte à la sécurité, en particulier parce que les techniques utilisées changent souvent, sont de plus en plus complexes, ne sont souvent pas reconnues avant qu'elles soient mises en œuvre, et parce que les cyberattaques peuvent provenir d'une grande variété de sources, y compris le crime organisé, des pirates informatiques, des terroristes, des activistes ou d'autres parties externes, y compris des parties parrainées par des gouvernements étrangers hostiles. Ces parties pourraient aussi tenter, de manière frauduleuse, d'inciter des employés, des clients et d'autres utilisateurs des systèmes de la Société ou des tiers fournisseurs de services, à divulguer des informations sensibles dans le but d'avoir accès aux données de la Société ou à celles de ses clients. À l'instar de nos clients, des organismes de réglementation et d'autres tiers, nous avons été et continuerons d'être la cible de cyberattaques, y compris de virus informatiques, de programmes malveillants ou destructifs, d'attaques d'hameçonnage, d'incidents de déni de service ou d'autres incidents de sécurité, qui pourraient entraîner la communication, la collecte, le mauvais usage, la perte ou la destruction non autorisée de renseignements personnels, confidentiels, exclusifs ou autres de la Société, de nos employés, de nos clients ou de tiers, ou autrement perturber de manière importante l'accès à notre réseau, ou au réseau de nos clients ou de tiers, et nos activités. Ces attaques pourraient avoir une incidence défavorable du point de vue financier ainsi que du point de vue de l'exploitation et de la réputation.
- La Société a mis en place un programme de gestion des risques liés à l'information qui comprend des moyens de défense de l'information et de la cybersécurité, dans le but de protéger nos réseaux et nos systèmes contre les attaques; cependant, rien ne garantit que ces mesures de défense réussiront dans tous les cas à protéger nos réseaux contre les attaques sophistiquées. Outre les mécanismes de protection, de détection et d'intervention, la Société est assurée contre les cyberrisques, mais cette assurance pourrait ne pas couvrir tous les coûts associés aux conséquences financières, opérationnelles et liées à la réputation attribuables à la violation des renseignements personnels, confidentiels ou exclusifs.

La concurrence en matière de recrutement de membres du personnel les plus qualifiés est intense, et notre incapacité à recruter des employés qualifiés peut avoir une incidence négative sur notre capacité à exécuter nos stratégies d'affaires et à exercer nos activités.

- Nous rivalisons avec d'autres sociétés d'assurance et institutions financières au chapitre du recrutement de cadres, d'employés et d'agents compétents. Nous devons attirer et maintenir en poste les meilleurs talents pour conserver notre avantage concurrentiel. Notre incapacité à le faire pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Nous pouvons être exposés au risque lié aux modèles en raison d'une utilisation ou d'une interprétation inappropriée de nos modèles ou de leurs résultats, ou de l'utilisation de modèles, de données ou d'hypothèses déficients.

- Nous comptons sur certains modèles extrêmement complexes pour la tarification, l'évaluation et l'évaluation des risques et pour la prise de décisions. Par conséquent, le risque d'une utilisation ou d'une interprétation inappropriée de nos modèles ou de leurs résultats, ou de l'utilisation de modèles déficients pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités.
- Nous continuons d'améliorer nos modèles et nos processus d'évaluation à l'échelle de l'organisation. Nous ne nous attendons pas à ce que cette initiative entraîne des ajustements significatifs aux provisions. Cependant, étant donné que nous examinons systématiquement nos modèles, les mises à jour qui pourraient être effectuées dans nos hypothèses et nos méthodes pourraient entraîner des ajustements aux provisions.

Des risques de fraude pourraient découler d'incidents liés au vol d'identité et à la prise de contrôle de comptes.

- Nous avons mis en place des politiques et des procédures pour prévenir et détecter les incidents de fraude; toutefois, dans notre environnement de contrôle actuel, nous pourrions ne pas être en mesure d'atténuer tous les incidents, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et notre réputation. Les politiques et procédures font l'objet d'examen pour accroître notre capacité de mieux nous protéger contre des menaces de fraude plus redoutables. Néanmoins, nous pourrions être dans l'incapacité d'atténuer tous les risques liés à ces incidents.

Un risque environnemental peut survenir relativement à notre portefeuille de créances hypothécaires commerciales et aux biens dont nous sommes propriétaires, ou découler de nos activités.

- Le risque environnemental peut provenir d'immeubles de placement exposés à des risques comme des catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Des actifs immobiliers peuvent être détenus, loués ou gérés, ou hypothéqués par Manuvie et nous pouvons entrer dans la chaîne de responsabilité du fait que nous sommes propriétaires du bien saisi en cas de défaut.
- Notre responsabilité en vertu des lois relatives à la protection de l'environnement découlant de notre portefeuille de créances hypothécaires commerciales et des biens dont nous sommes propriétaires (y compris des immeubles commerciaux, des actifs pétroliers et gaziers, des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles) pourrait avoir une incidence défavorable sur notre réputation, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. En vertu des lois applicables, la contamination d'un bien par des matières ou des substances dangereuses peut donner lieu à un privilège sur le bien qui garantit le recouvrement des coûts associés à la décontamination. Dans certains cas, ce privilège a priorité de rang sur le privilège conféré par une hypothèque existante qui grève le bien. Le risque environnemental peut provenir du site même ou de l'extérieur du fait de la migration de polluants ou d'agents contaminants réglementés, et comporter des risques financiers et de réputation, et avoir des conséquences en vertu de la responsabilité sans faute. Le risque environnemental peut aussi découler de catastrophes naturelles (p. ex., les changements climatiques, les conditions météorologiques, les incendies, les séismes, les inondations, les infestations) ou d'activités humaines (utilisation de produits chimiques, pesticides) menées sur le site ou provenant de sites adjacents.
- De plus, en tant que prêteurs, nous pourrions devoir assumer une responsabilité environnementale (notamment une responsabilité de décontamination ou de remise en état des lieux ou à l'égard de dommages causés par un tiers) similaire à celle d'un propriétaire ou d'un exploitant du bien, si nous ou nos agents exerçons suffisamment de contrôle sur l'exploitation du bien. Nous pouvons également assumer une responsabilité en tant que propriétaire et/ou exploitant de biens immobiliers à l'égard de leurs conditions environnementales ou de la contamination existante ou qui touchent d'autres biens.
- En outre, toute préparation inadéquate aux répercussions possibles des changements climatiques pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière ou notre capacité à exercer nos activités. Les répercussions possibles peuvent être directes ou indirectes et peuvent inclure des pertes d'entreprise ou la perturbation des activités découlant de conditions météorologiques extrêmes, l'incidence des modifications apportées au cadre législatif ou réglementaire pour tenir compte des changements climatiques, ou l'accroissement des taux de mortalité ou de morbidité attribuable aux dommages causés à l'environnement ou aux changements climatiques.

Autres facteurs de risque susceptibles de nuire aux résultats futurs

- Parmi les autres facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs, mentionnons les modifications de la politique commerciale, de la politique monétaire ou de la politique financière du gouvernement, les conditions et faits nouveaux sur la scène politique survenant dans les pays où nous exerçons nos activités ou touchant ces pays, les progrès technologiques, les perturbations dans l'infrastructure publique, la modification des habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, l'incidence possible sur les économies locale, nationale et internationale de situations d'urgence sanitaire telles qu'une pandémie de grippe et les conflits internationaux et autres événements, y compris ceux liés aux activités terroristes. Bien que nous prenions des mesures pour prévoir et réduire les risques en général, des événements futurs imprévus peuvent nuire à nos activités, à notre situation financière et aux résultats de nos activités.

Nous tenons à avertir le lecteur que l'information qui précède sur les risques susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient à nos déclarations prospectives pour prendre des décisions à l'égard de notre Société, les investisseurs et autres personnes doivent considérer attentivement les risques susmentionnés, ainsi que d'autres éventualités et possibilités, et d'autres risques externes ou propres à la Société qui peuvent nuire aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation de la Société dans l'avenir.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information visent à fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons communiquer est enregistrée, traitée, résumée et présentée de manière fidèle et exhaustive dans les délais fixés par les lois régissant les valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. Notre processus comprend des contrôles et des procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, afin que les décisions soient prises en temps opportun en ce qui a trait à la communication de l'information.

Au 31 décembre 2018, la direction a évalué l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information conformément aux règlements adoptés par la Securities and Exchange Commission des États-Unis et par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Cette évaluation a été effectuée sous la supervision du comité d'audit, du chef de la direction et du chef des finances. D'après cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 31 décembre 2018.

Le comité d'audit de la SFM a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés de 2018, et le conseil d'administration de la SFM a approuvé ces documents avant leur publication.

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne de la Société a été conçu de façon à fournir à la direction et au conseil d'administration une assurance raisonnable que les états financiers publiés ont été préparés et présentés fidèlement selon les principes comptables généralement reconnus. Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes en raison des contrôles manuels. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation de l'information financière.

La direction maintient un ensemble complet de contrôles destinés à s'assurer que les opérations sont effectuées conformément aux autorisations de la direction, que les actifs sont préservés et que les dossiers financiers sont fiables. La direction prend également les mesures nécessaires pour s'assurer que la transmission d'informations et les communications sont efficaces et pour surveiller le rendement, y compris le rendement du processus de contrôle interne.

La direction s'est appuyée sur les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre de 2013) pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2018. D'après cette évaluation, la direction est d'avis que le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2018.

L'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2018 a été auditée par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant retenu par la Société, qui a également audité les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Dans leur rapport, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2018.

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucun changement n'a été apporté à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Rendement et mesures non conformes aux PCGR

Nous utilisons diverses mesures financières non conformes aux PCGR pour évaluer la performance de la Société dans son ensemble et de chacun de ses secteurs. Une mesure financière est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR aux fins des lois régissant les valeurs mobilières au Canada si elle est présentée autrement que conformément aux principes comptables généralement reconnus utilisés pour les états financiers audités de la Société. Les mesures non conformes aux PCGR incluent : le résultat tiré (la perte découlant) des activités de base; le RCP tiré des activités de base; le résultat tiré des activités de base dilué par action ordinaire; le résultat tiré des activités de base avant impôts sur le résultat et amortissements (« BAIIA tiré des activités de base »); la marge BAIIA tirée des activités de base; les profits sur les placements liés aux activités de base; le taux de change constant (les mesures présentées selon un taux de change constant comprennent le taux de croissance ou du recul du résultat tiré des activités de base, des souscriptions, des souscriptions d'EPA, des apports bruts, du BAIIA tiré des activités de base, de la valeur des affaires nouvelles (« VAN »), de la marge sur la valeur des affaires nouvelles, des actifs gérés et des actifs gérés et administrés); les actifs administrés; le ratio d'efficacité; les actifs gérés et administrés; les actifs gérés; les fonds propres consolidés; la valeur intrinsèque; la valeur des affaires nouvelles; la marge sur la valeur des affaires nouvelles; les souscriptions; les souscriptions d'EPA; les apports bruts; et les apports nets. Les mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée selon les PCGR et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres émetteurs. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être utilisées seules ou en remplacement d'autres données financières préparées selon les PCGR.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a réorganisé ses secteurs à présenter, comme il est décrit à la rubrique « Société Financière Manuvie » figurant au début du rapport de gestion. De plus, nous avons fait les ajustements suivants à la présentation de notre information financière :

- La définition des activités de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde comprend maintenant la composante comptes de placement garanti des activités de régimes de retraite à prestations définies au Canada.
- Le calcul de la VAN de nos activités en matière de garanties de fonds distincts au Canada a été amélioré.
- Le calcul des apports nets et des actifs gérés et administrés tient dorénavant compte de la souscription de produits non exclusifs au Canada.

Le **résultat tiré (la perte découlant) des activités de base** est une mesure non conforme aux PCGR qui, selon nous, aide les investisseurs à mieux comprendre la capacité de l'entreprise à dégager un résultat positif à long terme et la valeur de l'entreprise. Le résultat tiré des activités de base permet aux investisseurs de se concentrer sur le rendement des activités de la Société et de ne pas tenir compte de l'incidence directe des fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, des modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles ainsi qu'à un certain nombre d'autres éléments, décrits ci-après, qui, selon nous, sont importants, mais qui ne reflètent pas la capacité sous-jacente de l'entreprise de dégager des résultats. Par exemple, en raison de la nature à long terme de nos activités, les mouvements de la réévaluation à la valeur de marché des marchés des actions, des taux d'intérêt, des taux de change et des prix des produits de base d'une période à l'autre peuvent avoir, et ont souvent, une incidence importante sur les montants comme présentés de nos actifs, de nos passifs et de notre résultat net attribué aux actionnaires. Les montants comme présentés ne sont pas réellement réalisés à ce moment-là et pourraient ne jamais l'être si les marchés évoluaient dans la direction opposée dans une période ultérieure. Il est donc très difficile pour les investisseurs d'évaluer le rendement de la Société d'une période à l'autre et de comparer notre rendement à celui d'autres émetteurs.

Nous sommes d'avis que le résultat tiré des activités de base reflète mieux la capacité sous-jacente de dégager des résultats et la valeur de notre entreprise. La direction utilise le résultat tiré des activités de base à des fins de planification et de présentation de l'information financière et, à l'instar du résultat net attribué aux actionnaires, de mesure clé utilisée dans nos régimes d'encouragement à court et à moyen terme à l'échelle de la Société et des secteurs d'exploitation.

Bien que le résultat tiré des activités de base soit une mesure pertinente quant à la façon de gérer notre entreprise et qu'elle offre une méthodologie cohérente, elle n'est pas isolée des facteurs macroéconomiques qui peuvent avoir une incidence importante. Voir la rubrique « Information financière trimestrielle » ci-après pour un rapprochement du résultat tiré des activités de base et du résultat net attribué aux actionnaires.

Tout changement futur apporté à la définition du résultat tiré des activités de base ci-dessous sera communiqué.

Les éléments inclus dans le résultat tiré des activités de base sont les suivants :

- 1) Le résultat prévu sur les contrats en vigueur, y compris les reprises de provisions prévues pour écarts défavorables, les produits d'honoraires, les marges sur les contrats souscrits par des groupes et les affaires basées sur les écarts comme la Banque Manuvie et la gestion de fonds de placement.
- 2) Les coûts des couvertures à grande échelle fondés sur les rendements attendus des marchés.
- 3) Le poids et le gain des affaires nouvelles.
- 4) Les profits ou les pertes liés aux résultats techniques des titulaires de contrats.
- 5) Les charges d'exploitation et d'acquisition par rapport aux hypothèses sur les charges utilisées dans l'évaluation des provisions mathématiques.
- 6) Les résultats techniques favorables nets liés aux placements d'au plus 400 millions de dollars comptabilisés au cours d'un seul exercice, désignés comme « profits sur les placements liés aux activités de base ». Plus précisément, il s'agit de résultats techniques favorables liés aux placements d'au plus 100 millions de dollars comptabilisés au cours du premier trimestre, d'au plus 200 millions de dollars comptabilisés au deuxième trimestre pour les six premiers mois de l'exercice, d'au plus 300 millions

de dollars comptabilisés au troisième trimestre pour les neuf premiers mois de l'exercice et d'au plus 400 millions de dollars comptabilisés au quatrième trimestre pour l'exercice complet. Toute perte au titre des résultats techniques liés aux placements comptabilisée au cours d'un trimestre sera portée en réduction des profits nets tirés des résultats techniques liés aux placements des neuf premiers mois de l'exercice, et l'écart sera inclus dans le résultat tiré des activités de base, sous réserve d'un plafond correspondant au montant des profits sur les placements liés aux activités de base pour les neuf premiers mois de l'exercice et d'un seuil de zéro, ce qui reflète nos prévisions de résultats techniques positifs liés aux placements tout au long du cycle économique. Par conséquent, dans la mesure où toutes les pertes au titre des résultats techniques liés aux placements ne peuvent être entièrement compensées au cours d'un trimestre, elles seront reportées en avant afin d'être portées en réduction des profits tirés des résultats techniques liés aux placements des trimestres subséquents du même exercice, afin d'établir les profits sur les placements liés aux activités de base. Les résultats techniques liés aux placements sont liés aux placements dans des titres à revenu fixe, aux rendements des actifs à long terme alternatifs, aux résultats au chapitre du crédit et aux changements dans la composition d'actifs autres que ceux liés à un changement stratégique. Un exemple de changement stratégique dans la composition d'actifs est présenté ci-après.

- Ces résultats techniques favorables et défavorables liés aux placements sont une combinaison des résultats en matière de placement tels qu'ils sont présentés et de l'incidence des activités d'investissement sur l'évaluation de nos provisions mathématiques. Nous n'établissons pas de lien entre des éléments spécifiques des résultats techniques liés aux placements et des montants inclus dans le résultat tiré des activités de base ou exclus de celui-ci.
 - Le seuil de 400 millions de dollars représente notre estimation du montant annualisé moyen des résultats techniques liés aux placements favorables nets que la Société s'attend raisonnablement à obtenir tout au long du cycle économique en fonction des résultats historiques. Il ne s'agit pas d'une prévision des résultats techniques liés aux placements favorables nets pour tout exercice donné.
 - Le montant annualisé net moyen des résultats techniques liés aux placements calculé depuis l'introduction du résultat tiré des activités de base en 2012 jusqu'à la fin de 2018 se chiffre à 493 millions de dollars (475 millions de dollars de 2012 jusqu'à la fin de 2017).
 - La décision annoncée le 22 décembre 2017 de réduire la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles constituait le premier changement stratégique de composition d'actifs depuis que nous avons mis en place en 2012 la mesure relative aux profits sur les placements liés aux activités de base. Nous avons revu la description des résultats techniques liés aux placements en 2017 pour y mentionner que seuls les changements dans la composition d'actifs autres que ceux liés à un changement stratégique sont pris en compte dans la composante résultats techniques liés aux placements des profits sur les placements liés aux activités de base.
 - L'horizon du rendement des placements historique peut varier en fonction des catégories d'actifs sous-jacentes et dépasser généralement 20 ans. Pour déterminer le seuil, nous nous penchons sur un cycle économique de 5 ans ou plus qui comprend une récession. Dans le cadre de notre processus annuel de planification sur 5 ans, nous déterminons si le seuil est toujours approprié et nous l'ajustons, à la hausse ou à la baisse, si nous en arrivons à la conclusion que le seuil n'est plus approprié.
 - Les critères précis d'évaluation en vue d'un éventuel ajustement du seuil comprennent, sans s'y limiter, la mesure dans laquelle les résultats réels liés aux placements diffèrent significativement des hypothèses actuarielles sur lesquelles reposent l'estimation des passifs des contrats d'assurance, des événements de marché importants, des cessions et acquisitions d'actifs importantes, et des modifications à la réglementation ou aux normes comptables.
- 7) Le résultat tiré des excédents autres que les éléments réévalués à la valeur de marché. Les profits sur les actions DV et les capitaux de lancement dans de nouveaux fonds distincts ou fonds communs de placements sont compris dans le résultat tiré des activités de base.
- 8) Les règlements de litiges courants ou non importants.
- 9) Tous les autres éléments qui ne sont pas explicitement exclus.
- 10) L'impôt sur les éléments susmentionnés.
- 11) Tous les éléments fiscaux, à l'exception de l'incidence des modifications des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés.

Les éléments exclus du résultat tiré des activités de base sont les suivants :

- 1) L'incidence directe des marchés des actions et des taux d'intérêt et des obligations au titre des garanties de rente variable comprend les éléments énumérés ci-après :
- L'incidence sur le résultat de l'écart entre l'augmentation (la diminution) nette des obligations au titre des garanties de rente variable assorties d'une couverture dynamique et le rendement des actifs assortis d'une couverture connexe. Notre stratégie de couverture dynamique des rentes variables n'est pas conçue pour annuler entièrement la sensibilité des passifs des contrats d'assurance et de placement à tous les risques ou mesures associés aux garanties intégrées dans ces produits pour un certain nombre de raisons, y compris : la provision pour écarts défavorables, le rendement des placements, la tranche du risque de taux d'intérêt qui n'est pas assortie d'une couverture dynamique, la volatilité réelle des marchés des actions et des taux d'intérêt, et les changements dans le comportement des titulaires de contrats.
 - Les profits (charges) sur les obligations au titre des garanties de rente variable non assorties d'une couverture dynamique.
 - Les profits (charges) sur les placements en actions du fonds général servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et sur les produits d'honoraires.
 - Les profits (charges) sur les couvertures d'actions à grande échelle par rapport au coût prévu. Le coût prévu des couvertures à grande échelle est calculé au moyen des hypothèses liées aux capitaux propres utilisées dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance et de placement.

- Les profits (charges) sur la hausse (baisse) des taux de réinvestissement des titres à revenu fixe utilisés dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance et de placement.
 - Les profits (charges) sur la vente des obligations DV et les positions ouvertes de dérivés qui ne sont pas dans une relation de couverture dans le secteur Services généraux et autres.
- 2) Les résultats techniques favorables nets liés aux placements qui dépassent 400 millions de dollars par année ou les résultats défavorables nets liés aux placements des neuf premiers mois de l'exercice.
 - 3) Les profits ou les pertes de la réévaluation à la valeur de marché sur les actifs détenus dans le secteur Services généraux et autres, autres que les profits réalisés sur les actions DV et les capitaux de lancement dans de nouveaux fonds distincts ou fonds communs de placement.
 - 4) Les modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles. Comme nous l'avons mentionné à la rubrique « Principales méthodes actuarielles et comptables » ci-dessus, les provisions mathématiques selon les IFRS en usage sont évaluées au Canada d'après les normes établies par le Conseil des normes actuarielles. Selon les normes, un examen complet des méthodes et hypothèses actuarielles doit avoir lieu chaque année. L'examen vise à réduire l'exposition de la Société à l'incertitude en s'assurant que les hypothèses à l'égard des risques liés aux actifs ainsi qu'aux passifs demeurent appropriées, et il se fait en surveillant les résultats techniques et en choisissant les hypothèses qui représentent la meilleure estimation actuelle des résultats techniques futurs prévus et des marges qui sont appropriées pour les risques assumés. Du fait que le résultat tiré des activités de base ne tient pas compte des résultats de l'examen annuel, il aide les investisseurs à évaluer le rendement de nos activités et à le comparer d'une période à l'autre avec celui d'autres sociétés d'assurance mondiales, car le profit ou la perte découlant de l'examen annuel n'est pas représentatif du rendement de l'exercice considéré et n'est pas comptabilisé dans le résultat net selon la plupart des normes actuarielles d'autres pays que le Canada.
 - 5) L'incidence sur l'évaluation des provisions mathématiques des modifications apportées aux caractéristiques des produits ou des nouvelles opérations de réassurance, si elles sont importantes.
 - 6) La charge liée à la dépréciation du goodwill.
 - 7) Les profits ou les pertes à la cession d'activités.
 - 8) Les ajustements ponctuels importants, y compris les règlements juridiques importants et très inhabituels ou d'autres éléments importants et exceptionnels.
 - 9) L'impôt sur les éléments susmentionnés.
 - 10) L'incidence des modifications des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires tiré des activités de base (« RCP tiré des activités de base »)** est une mesure de la rentabilité non conforme aux PCGR qui présente le résultat tiré des activités de base disponible pour les porteurs d'actions ordinaires en pourcentage du capital déployé pour réaliser le résultat tiré des activités de base. La Société calcule le RCP tiré des activités de base à l'aide de la moyenne des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires.

Le **résultat tiré des activités de base dilué par action ordinaire** est le résultat tiré des activités de base disponible pour les porteurs d'actions ordinaires exprimé en fonction du nombre dilué moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

La Société se sert également de mesures de rendement financier préparées selon un **taux de change constant**, qui sont des mesures non conformes aux PCGR qui excluent l'incidence des fluctuations des taux de change (de la devise locale au dollar canadien pour l'ensemble de la Société et de la devise locale au dollar américain en Asie). Les montants du présent rapport de gestion présentés selon un taux de change constant sont calculés, le cas échéant, en utilisant les taux de change du compte de résultat et de l'état de la situation financière en vigueur pour le T4 2018. Les mesures présentées selon un taux de change constant comprennent le taux de croissance du résultat tiré des activités de base, des souscriptions, des souscriptions d'EPA, des apports bruts, du BAIIA tiré des activités de base, de la valeur des affaires nouvelles, de la marge sur la valeur des affaires nouvelles, des actifs gérés et des actifs gérés et administrés.

Les **actifs gérés et administrés** constituent une mesure non conforme aux PCGR de l'envergure de la Société. Cette mesure comprend les actifs gérés, mesure non conforme aux PCGR, qui incluent les actifs du fonds général et les actifs de clients externes pour lesquels nous fournissons des services de gestion de placement, et les actifs administrés, qui incluent les actifs pour lesquels nous fournissons des services d'administration seulement. Les actifs gérés et administrés sont fréquemment utilisés dans l'industrie pour mesurer les activités de gestion de patrimoine et d'actifs.

Actifs gérés et administrés

Aux 31 décembre
(en millions de dollars)

	2018	2017
Total des placements	353 664 \$	334 222 \$
Actif net des fonds distincts	313 209	324 307
Actifs gérés selon les états financiers	666 873	658 529
Fonds communs de placement	182 219	191 507
Comptes de placement autogérés institutionnels (fonds distincts exclus)	102 323	91 115
Autres fonds	7 658	6 937
Total des actifs gérés	959 073	948 088
Autres actifs administrés	124 449	123 188
Incidence des devises	–	66 011
Actifs gérés et administrés selon un taux de change constant	1 083 522 \$	1 137 287 \$

Fonds propres consolidés Notre définition des fonds propres consolidés, mesure non conforme aux PCGR, sert de base à toutes nos activités de gestion des fonds propres à l'échelle de la SFM. Aux fins de l'information réglementaire à produire, les chiffres sont rajustés pour tenir compte des divers ajouts aux fonds propres ou déductions des fonds propres conformément aux lignes directrices du BSIF. Les fonds propres consolidés sont la somme de ce qui suit : i) total des capitaux propres à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures de flux de trésorerie; et ii) passifs au titre des instruments de fonds propres.

Fonds propres consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
Total des capitaux propres	47 151 \$	42 163 \$
Ajouter : perte au titre du cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures de flux de trésorerie	127	109
Ajouter : instruments de fonds propres admissibles	8 732	8 387
Fonds propres consolidés	56 010 \$	50 659 \$

Le **BAIIA tiré des activités de base** est une mesure non conforme aux PCGR que Manuvie utilise pour mieux comprendre sa capacité à dégager un résultat à long terme et pour déterminer sa valeur sur une base plus comparable à celle généralement utilisée pour évaluer la rentabilité des sociétés de gestion d'actifs de partout dans le monde. Le BAIIA tiré des activités de base présente le résultat tiré des activités de base avant l'incidence des intérêts, des impôts et de l'amortissement. Le BAIIA tiré des activités de base exclut certains frais d'acquisition liés aux contrats d'assurance de nos activités de régimes de retraite qui sont différés et amortis sur la durée prévue des relations clients selon la MCAB. Le BAIIA tiré des activités de base est un important indicateur de rendement pour les activités de gestion de patrimoine et d'actifs, car il est couramment utilisé par les autres sociétés de gestion d'actifs. Le résultat tiré des activités de base est, quant à lui, l'une des principales mesures de rentabilité de la Société dans son ensemble.

La **marge BAIIA tirée des activités de base** est une mesure non conforme aux PCGR que Manuvie utilise pour mieux comprendre la rentabilité à long terme de son secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et ainsi que pouvoir faire une meilleure comparaison avec la rentabilité des autres sociétés de gestion d'actifs de partout dans le monde. La marge BAIIA tirée des activités de base correspond au résultat tiré des activités de base avant intérêts, impôts et amortissements divisé par le total des produits de ces activités. La marge BAIIA tirée des activités de base est un important indicateur de rendement pour le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, car elle est couramment utilisée par les autres sociétés de gestion d'actifs. Le résultat tiré des activités de base est, quant à lui, l'une des principales mesures de rentabilité de la Société dans son ensemble.

Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2018	2017
BAIIA tiré des activités de base	1 498 \$	1 426 \$
Amortissement des coûts d'acquisition différés et autres amortissements	(301)	(344)
Amortissement des commissions de vente différées	(98)	(99)
Résultat tiré des activités de base avant impôts sur le résultat	1 099	983
(Charge) recouvrement d'impôts lié aux activités de base	(113)	(167)
Résultat tiré des activités de base	986 \$	816 \$

Le **ratio d'efficience** est une mesure non conforme aux PCGR que Manuvie utilise pour mesurer les progrès réalisés sur le plan de l'atteinte de son objectif d'accroître l'efficience. Le ratio d'efficience se définit comme les frais généraux avant impôts compris dans le résultat tiré des activités de base divisé par la somme du résultat tiré des activités de base avant impôts et des frais généraux avant impôts inclus dans le résultat tiré des activités de base.

La **valeur intrinsèque (« VI »)** mesure la valeur actualisée des intérêts des actionnaires sur le résultat distribuable futur prévu découlant des contrats en vigueur dans les états de la situation financière consolidés de Manuvie, compte non tenu de toute valeur associée aux affaires nouvelles futures. On obtient la VI en additionnant la valeur nette rajustée et la valeur des contrats en vigueur. La valeur nette rajustée correspond aux capitaux propres des actionnaires selon les IFRS, rajustés en fonction du goodwill et des immobilisations incorporelles, de la juste valeur des actifs excédentaires, de la valeur comptable des emprunts et des actions privilégiées ainsi que du bilan établi selon les règles locales, des provisions réglementaires et des fonds propres relatifs aux activités de Manuvie en Asie. La valeur des contrats en vigueur au Canada et aux États-Unis correspond à la valeur actualisée du résultat futur prévu selon les IFRS découlant des contrats en vigueur, déduction faite de la valeur actualisée du coût de détention des fonds propres servant de soutien aux contrats en vigueur selon le cadre du MMPRCE. Le cadre du MMPRCE a été remplacé par le cadre du TSAV le 1^{er} janvier 2018 et le TSAV a été utilisé pour calculer la VI au 31 décembre 2018. Il a été utilisé pour calculer la VAN sur une base trimestrielle à compter du 1^{er} janvier 2018. La valeur des contrats en vigueur en Asie tient compte des exigences réglementaires locales en matière de résultat et de fonds propres. Elle ne tient pas compte du secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde de Manuvie, ni des activités de la Banque Manuvie, ni des activités de réassurance IARD.

La **valeur des affaires nouvelles (« VAN »)** correspond à la variation de la valeur intrinsèque découlant des souscriptions au cours de la période de référence. Elle correspond à la valeur actualisée des intérêts des actionnaires sur le résultat distribuable futur prévu, déduction faite du coût du capital, découlant des affaires nouvelles souscrites au cours de la période selon des hypothèses qui

correspondent à celles utilisées pour calculer la valeur intrinsèque. La VAN ne tient pas compte des activités qui comportent des risques d'assurance mineurs comme les activités du secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, de la Banque Manuvie et de réassurance IARD à court terme de la Société. Elle permet de mesurer la valeur créée par le secteur des affaires nouvelles de la Société.

La **marge sur la valeur des affaires nouvelles** correspond à la VAN, divisée par les EPA, compte non tenu des participations ne donnant pas le contrôle. Les EPA sont égaux à 100 % des primes annualisées prévues la première année pour les produits à prime récurrente, et à 10 % des primes uniques pour les produits à prime unique. La VAN et l'EPA utilisés dans le calcul de la marge sur la VAN tiennent compte des participations ne donnant pas le contrôle, mais excluent les activités du secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, de la Banque Manuvie et de réassurance IARD. La marge sur la VAN est une mesure utile pour comprendre la rentabilité des affaires nouvelles.

Les souscriptions sont calculées selon le type de produit :

Les souscriptions d'assurance individuelle tiennent compte de la totalité des nouvelles primes annualisées et de 10 % des primes excédentaires et des primes uniques. Les nouvelles primes annualisées d'assurance individuelle représentent les primes annualisées prévues la première année des contrats dont les primes sont exigibles pendant plus d'un an. La prime unique est la prime forfaitaire découlant de la souscription d'un produit à prime unique, comme une assurance voyage. Les souscriptions sont présentées selon leur montant brut et ne tiennent pas compte de l'incidence de la réassurance.

Les souscriptions d'assurance collective comprennent les nouvelles primes annualisées et les équivalents primes des nouveaux contrats de type « services administratifs seulement », ainsi que les nouvelles couvertures et les modifications apportées aux contrats, compte non tenu des augmentations de taux.

Les souscriptions d'EPA comprennent la totalité des primes et dépôts périodiques et 10 % des primes et dépôts uniques des produits d'assurance et des produits d'accumulation de patrimoine fondés sur l'assurance.

Les souscriptions de produits d'accumulation de patrimoine fondés sur l'assurance comprennent tous les nouveaux dépôts dans des contrats de rente variable et fixe. Comme nous avons mis un terme aux souscriptions de nouveaux contrats de rente variable aux États-Unis au T1 2013, les dépôts subséquents dans des contrats de rente variable existants aux États-Unis ne sont pas présentés à titre de souscriptions. Les dépôts dans des contrats de rente variable de l'Asie sont inclus dans les souscriptions d'EPA.

Le volume de nouveaux prêts de la Banque comprend les prêts bancaires et les prêts hypothécaires autorisés au cours de la période.

Les **apports bruts** sont une nouvelle mesure des activités de notre secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde. Ils comprennent tous les dépôts aux fonds de placement, aux régimes d'épargne-études 529, aux régimes de retraite collectifs, aux produits d'épargne-retraite, aux produits de gestion privée et aux produits de gestion d'actifs institutionnels. Les apports bruts sont fréquemment utilisés dans l'industrie pour évaluer les activités de gestion de patrimoine et d'actifs. Ils permettent de mesurer la capacité du secteur à attirer des actifs.

Les **apports nets** sont présentés pour notre secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et correspondent aux apports bruts, moins les rachats de parts de fonds communs de placement, de régimes d'épargne-études 529, de régimes de retraite collectifs, de produits d'épargne-retraite, de produits de gestion privée et de produits de gestion d'actifs institutionnels. Les apports nets sont fréquemment utilisés dans l'industrie pour évaluer les activités de gestion de patrimoine et d'actifs. Ils permettent de mesurer la capacité du secteur à attirer des actifs et à les conserver.

Autres informations

Obligations contractuelles

Dans le cours normal des affaires, la Société conclut des contrats qui donnent lieu à des obligations fixées par des ententes à l'égard du moment et du montant du paiement.

Au 31 décembre 2018, les obligations contractuelles et les engagements de la Société étaient les suivants :

Paiements exigibles par période (en millions de dollars)	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
	Dette à long terme ¹	8 672 \$	222 \$	1 093 \$	377 \$
Passifs liés aux instruments de fonds propres ¹	17 763	347	700	708	16 008
Engagements de placements	10 372	4 434	3 092	1 789	1 057
Contrats de location simple	575	129	203	93	150
Passifs des contrats d'assurance ²	788 422	9 327	10 863	17 994	750 238
Passifs des contrats de placement ¹	5 473	193	492	476	4 312
Dépôts de clients de la Banque	19 684	15 351	2 147	2 185	1
Autres	4 864	547	3 427	783	107
Total des obligations contractuelles	855 825 \$	30 550 \$	22 017 \$	24 405 \$	778 853 \$

¹ Les paiements prévus par contrat comprennent le capital, l'intérêt et les distributions. Ces paiements tiennent compte des montants à payer du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la date d'échéance du contrat. Pour ce qui est des obligations à taux variable, l'indice du taux variable se fonde sur les taux d'intérêt au 31 décembre 2018 et est présumé demeurer constant jusqu'à la date d'échéance du contrat. La Société peut avoir le droit contractuel de racheter ou de rembourser ses obligations avant l'échéance et, à l'exercice de ce droit, le total des obligations contractuelles payées et le moment du paiement pourraient être très différents des montants et du moment inclus dans le tableau.

² Les flux de trésorerie découlant des passifs des contrats d'assurance incluent des estimations relatives au moment et au paiement des prestations pour sinistres survenus, aux rachats de contrats, aux contrats échus, aux paiements des rentes, aux garanties minimums sur les produits des fonds distincts, aux participations aux excédents, aux commissions et aux taxes sur primes contrebalancées par les primes futures sur les contrats en vigueur. Ces flux de trésorerie estimatifs sont fondés sur les meilleures hypothèses estimatives retenues dans le calcul des passifs des contrats d'assurance. Ces montants ne sont pas actualisés et tiennent compte des recouvrements découlant des ententes de réassurance. En raison du recours à ces hypothèses, les flux de trésorerie réels pourraient différer de ces estimations (se reporter à la rubrique « Provisions mathématiques »). Les flux de trésorerie incluent les dérivés incorporés évalués séparément à la juste valeur.

Poursuites judiciaires et instances réglementaires

Nous sommes régulièrement partie à des poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les informations sur les poursuites judiciaires et les instances réglementaires figurent à la note 18 des états financiers consolidés annuels de 2018.

Faits saillants financiers du quatrième trimestre

Rentabilité

Mesures de la rentabilité

Aux 31 décembre et pour les trimestres clos à ces dates

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2018	2017	2016
Rentabilité :			
Résultat net attribué aux actionnaires	593 \$	(1 606)\$	63 \$
Résultat tiré des activités de base ^{1, 2}	1 337 \$	1 205 \$	1 287 \$
Résultat dilué par action ordinaire (\$)	0,28 \$	(0,83)\$	0,01 \$
Résultat tiré des activités de base dilué par action ordinaire (\$) ¹	0,65 \$	0,59 \$	0,63 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires (« RCP »)	5,3 %	(17,1)%	0,3 %
RCP tiré des activités de base ¹	12,5 %	12,1 %	12,9 %

¹ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-dessus.

² Les fluctuations de taux de change sur le résultat tiré des activités de base du T4 2018 par rapport à celui du T4 2017 ont eu une incidence favorable de 36 millions de dollars.

Le résultat net attribué aux actionnaires de Manuvie pour le T4 2018 s'est établi à 593 millions de dollars, contre une perte de 1 606 millions de dollars au T4 2017. Le résultat net attribué aux actionnaires tient compte du résultat tiré des activités de base (qui comprend des éléments qui, selon nous, reflètent la capacité sous-jacente de l'entreprise de dégager des résultats), qui s'est fixé à 1 337 millions de dollars au T4 2018, par rapport à 1 205 millions de dollars au T4 2017, et d'éléments exclus du résultat tiré des activités de base, qui correspondent à des charges nettes de 744 millions de dollars au T4 2018, contre des charges de 2 811 millions de dollars au T4 2017, soit une diminution de 2 067 millions de dollars des charges d'une période à l'autre. La hausse du résultat net attribué aux actionnaires du T4 2018 par rapport à celui du T4 2017 s'explique par la non-récurrence d'une charge après impôts de 2,8 milliards de dollars comptabilisée au T4 2017 liée à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis et à la décision de modifier la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles, contrebalancée en partie par des charges comptabilisées au T4 2018 qui étaient liées à l'incidence directe des marchés des actions.

La hausse de 132 millions de dollars du résultat tiré des activités de base par rapport à celui du T4 2017 découle surtout de la croissance des affaires nouvelles en Asie, de l'incidence de la baisse des taux d'imposition aux États-Unis, ainsi que de l'amélioration

des résultats techniques et du ratio d'efficacité, contrebalancées en partie par l'incidence du recul des marchés des actions sur les capitaux de lancement dans de nouveaux fonds distincts ou fonds communs de placement et sur les produits d'honoraires ainsi que par les mesures prises pour optimiser notre portefeuille. Au T4 2018, le résultat tiré des activités de base comprend des profits nets sur les résultats techniques de 11 millions de dollars après impôts (13 millions de dollars avant impôts) en comparaison de charges de 34 millions de dollars après impôts (42 millions de dollars avant impôts) au T4 2017.

Le tableau ci-dessous indique le résultat tiré des activités de base par secteur pour les périodes présentées.

Trimestres clos les 31 décembre (en millions de dollars)	T4 2018	T4 2017
Résultat tiré des activités de base¹		
Asie	459 \$	372 \$
Canada	312	273
États-Unis	465	463
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	231	198
Services généraux et autres (excluant les profits sur les placements liés aux activités de base)	(230)	(201)
Profits sur les placements liés aux activités de base	100	100
Résultat tiré des activités de base	1 337 \$	1 205 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-dessus.

En Asie, le résultat tiré des activités de base s'est fixé à 459 millions de dollars au T4 2018, en regard de 372 millions de dollars au T4 2017. Au T4 2018, le résultat tiré des activités de base a progressé de 20 % par rapport à celui du T4 2017, après rajustement pour tenir compte de l'incidence des variations des taux de change. L'accroissement du résultat tiré des activités de base découle de la croissance du volume des affaires nouvelles.

Au Canada, le résultat tiré des activités de base s'est fixé à 312 millions de dollars au T4 2018, en regard de 273 millions de dollars au T4 2017. Au T4 2018, le résultat tiré des activités de base a augmenté de 14 % par rapport à celui du T4 2017. L'augmentation du résultat tiré des activités de base reflète l'amélioration des résultats techniques des sous-secteurs de l'assurance collective et individuelle, l'incidence favorable des affaires nouvelles découlant des souscriptions du produit Vie Manuvie avec participation lancé récemment et la non-récurrence d'un certain nombre d'éléments défavorables de l'exercice précédent.

Aux États-Unis, le résultat tiré des activités de base s'est fixé à 465 millions de dollars au T4 2018, en regard de 463 millions de dollars au T4 2017. Le résultat tiré des activités de base du T4 2018 a reculé de 3 % en regard de celui du T4 2017, y compris l'incidence des fluctuations des taux de change, du fait de l'incidence des marchés sur le résultat tiré des activités de base au titre des contrats de rente variable, de la baisse des résultats tirés des contrats en vigueur imputable aux transactions de réassurance et de la non-récurrence d'un certain nombre d'éléments de moindre importance en 2017, le tout contrebalancé en partie par l'incidence de 67 millions de dollars de la diminution des taux d'imposition aux États-Unis.

Le résultat tiré des activités de base du secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde s'est fixé à 231 millions de dollars au T4 2018, en regard de 198 millions de dollars au T4 2017. Au T4 2018, le résultat tiré des activités de base a augmenté de 13 % par rapport à celui du T4 2017. L'augmentation découle essentiellement de l'incidence de la diminution des taux d'imposition aux États-Unis. Le BAIIA tiré des activités de base du T4 2018 s'est chiffré à 362 millions de dollars, un niveau similaire à celui du T4 2017.

La perte découlant des activités de base du secteur Services généraux et autres, excluant les profits sur les placements liés aux activités de base, s'est établie à 230 millions de dollars au T4 2018, en comparaison d'une perte de 201 millions de dollars au T4 2017. La variation défavorable de 29 millions de dollars de la perte découlant des activités de base est essentiellement imputable à l'incidence des marchés, au T4 2018, sur les capitaux de lancement dans de nouveaux fonds distincts ou fonds communs de placement et à l'incidence défavorable de la diminution des taux d'imposition aux États-Unis, contrebalancées en partie par la hausse des revenus liés aux placements, la baisse des charges, le recul de l'impôt déduit à la source sur les fonds qui seront rapatriés des États-Unis et la reprise de provisions pour sinistres au titre des ouragans en 2017.

Les résultats techniques liés aux placements correspondaient à une perte de 30 millions de dollars au T4 2018, en comparaison d'un profit de 118 millions de dollars au T4 2017. La perte du T4 2018 est imputable à des rendements (y compris la variation de la juste valeur) moins élevés que prévus sur les actifs alternatifs à long terme, en particulier ceux du secteur du pétrole et du gaz, contrebalancés en grande partie par l'incidence favorable des activités de réinvestissement des titres à revenu fixe sur l'évaluation de nos provisions mathématiques. Les profits du T4 2017 reflètent l'incidence favorable des activités de réinvestissement des titres à revenu fixe sur l'évaluation de nos provisions mathématiques et nos résultats solides au chapitre du crédit.

Le tableau ci-après présente le rapprochement du résultat net attribué aux actionnaires et du résultat tiré des activités de base pour les périodes présentées, ainsi que d'autres informations sur chacun des éléments exclus du résultat tiré des activités de base.

Trimestres clos les 31 décembre (en millions de dollars)	T4 2018	T4 2017
Résultat tiré des activités de base	1 337 \$	1 205 \$
Éléments exclus du résultat tiré des activités de base		
Résultats techniques liés aux placements exclus du résultat tiré des activités de base	(130)	18
Incidence directe des marchés des actions, des taux d'intérêt et des obligations au titre des garanties de rente variable (voir tableau ci-dessous) ¹	(675)	(68)
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles	–	(33)
Incidence liée à la réforme fiscale aux États-Unis	–	(1 777)
Charge liée à la décision de modifier la composition du portefeuille d'actifs de nos activités traditionnelles	–	(1 032)
Frais de restructuration ²	(63)	–
Transactions de réassurance et autres ³	124	81
Total des éléments exclus du résultat tiré des activités de base	(744)	(2 811)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	593 \$	(1 606)\$

¹ Le rendement réel des marchés différerait de nos hypothèses d'évaluation au T4 2018, ce qui a donné lieu à un profit lié aux résultats techniques au chapitre des couvertures à grande échelle de 25 millions de dollars. Ce profit est inclus dans l'incidence directe des marchés des actions et des taux d'intérêt et des obligations au titre des garanties de rente variable mentionnée ci-après.

² Les frais de restructuration sont décrits plus en détail à la rubrique « Société Financière Manuvie – Rentabilité » au début du rapport de gestion. Les frais du T4 2018 de 63 millions de dollars représentent une mise à jour des frais estimatifs de 200 millions de dollars présentés au deuxième trimestre de 2018.

³ Le profit de 124 millions de dollars réalisé au T4 2018 comprend un profit découlant des transactions de réassurance en externe, contrebalancé en partie par la charge liée à l'intégration des activités acquises auprès de Standard Life plc. Le profit de 81 millions de dollars du T4 2017 comprend un profit découlant de la restructuration interne d'une entité juridique, contrebalancé en partie par une provision pour règlement de litige, les frais de restructuration des activités en Thaïlande et la charge liée à l'intégration des activités acquises auprès de Standard Life plc.

Le profit (la charge) lié à l'incidence directe des marchés des actions et des taux d'intérêt et des obligations au titre des garanties de rente variable figurant dans le tableau précédent découle de ce qui suit :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	T4 2018	T4 2017
Incidence directe des marchés des actions et des obligations au titre des garanties de rente variable ¹	(723)\$	130 \$
Taux de réinvestissement des titres à revenu fixe utilisés dans l'évaluation des provisions mathématiques ²	112	(155)
Vente d'obligations DV et de dérivés détenus dans le secteur Services généraux et autres	(64)	40
Éléments liés à l'atténuation des risques	–	(83)
Incidence directe des marchés des actions, des taux d'intérêt et des obligations au titre des garanties de rente variable	(675)\$	(68)\$

¹ Au T4 2018, les pertes de 2 362 millions de dollars découlant de l'exposition brute aux actions ont été contrebalancées en partie par des profits de 1 615 millions de dollars liés aux résultats techniques au chapitre des couvertures dynamiques et des profits de 25 millions de dollars découlant des résultats techniques au chapitre des couvertures à grande échelle, ce qui a donné lieu à une perte de 723 millions de dollars.

² Au T4 2018, le profit de 112 millions de dollars lié aux hypothèses de réinvestissement des titres à revenu fixe découlait de l'élargissement des écarts de taux des obligations de sociétés qui a donné lieu à une hausse des taux de réinvestissement pour les achats futurs de titres à revenu fixe utilisés dans l'évaluation des provisions mathématiques, contrebalancé en partie par une réduction des hausses de taux d'intérêt sans risque implicites dans les écarts de taux des swaps qui a entraîné une diminution de la juste valeur de nos swaps.

Croissance

Mesures de la croissance

Aux 31 décembre et pour les trimestres clos à ces dates (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2018	2017	2016
Souscriptions d'EPA en Asie	1 040 \$	884 \$	824 \$
Souscriptions d'EPA au Canada	277	222	302
Souscriptions d'EPA aux États-Unis	152	153	159
Total des souscriptions d'EPA	1 469	1 259	1 285
VAN en Asie	402	319	294
VAN au Canada	51	48	41
VAN aux États-Unis	48	16	25
Total de la VAN ¹	501	383	360
Apports bruts des activités de gestion de patrimoine et d'actifs (en milliards de dollars) ¹	26,3	32,2	37,6
Apports nets des activités de gestion de patrimoine et d'actifs (en milliards de dollars) ¹	(9,0)	3,6	6,5
Actifs gérés et administrés des activités de gestion de patrimoine et d'actifs (en milliards de dollars) ¹	608,8	609,0	554,1

¹ Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-dessus.

Souscriptions

Les **souscriptions d'EPA** se sont établies à 1,5 milliard de dollars au T4 2018, une hausse de 14 % par rapport à celles du T4 2017. En Asie, les souscriptions d'EPA ont augmenté de 15 % au T4 2018 par rapport à celles du T4 2017 en raison de la croissance au Japon, à Hong Kong et dans les autres régions d'Asie. Au Japon, les souscriptions ont progressé de 34 % au T4 2018 par rapport à celles du T4 2017, en raison du succès continu du nouveau produit d'assurance vie temporaire détenu par les entreprises. À Hong Kong, les souscriptions d'EPA ont enregistré une hausse de 8 % au T4 2018 par rapport à celles du T4 2017, du fait de la croissance dans notre réseau de bancassurance. L'augmentation de 4 % des souscriptions d'EPA dans les autres régions d'Asie au T4 2018 par rapport à celles du T4 2017 s'explique par le fait que les souscriptions plus élevées de produits de protection ont été contrebalancées en partie par le recul des souscriptions de produits liés aux placements à prime unique imputable à la volatilité du marché. Au Canada, les souscriptions d'EPA ont grimpé de 25 % au T4 2018 en regard de celles du T4 2017, en raison du succès continu de notre produit Vie Manuvie avec participation lancé récemment et de la souscription d'un contrat d'assurance collective pour un groupe de grande taille. Aux États-Unis, la baisse de 5 % des souscriptions d'EPA au T4 2018 en comparaison de celles du T4 2017 s'explique par la concurrence accrue sur le marché international des clients bien nantis et les mesures prises pour maintenir les marges.

La **VAN** a totalisé 501 millions de dollars au T4 2018, soit 27 % de plus qu'au T4 2017. En Asie, la VAN a progressé de 23 % en regard de celle du T4 2017 pour s'établir à 402 millions de dollars, du fait de la hausse des souscriptions, des économies d'échelle réalisées et d'une amélioration de la composition des produits. La hausse de 6 % de la VAN au Canada s'explique par le fait que les avantages découlant du lancement de Vie Manuvie avec participation ont été annulés en partie par la composition moins favorable des produits d'assurance collective. Aux États-Unis, la VAN a presque triplé par suite des mesures prises pour améliorer les marges et de la composition plus favorable des produits.

Les **apports nets dans le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde** correspondaient à un montant négatif de 9,0 milliards de dollars au T4 2018, en regard des apports nets positifs de 3,6 milliards de dollars au T4 2017. Les apports nets se sont chiffrés à 1,1 milliard de dollars au T4 2018 en Asie, en comparaison d'apports nets de 2,3 milliards de dollars au T4 2017, en raison de la baisse des apports bruts dans les activités de gestion d'actifs pour les clients institutionnels. Au Canada, les apports nets correspondaient à un montant négatif de 0,7 milliard de dollars au T4 2018, en comparaison d'apports nets positifs de 0,7 milliard de dollars au T4 2017, du fait de la baisse des apports nets provenant des particuliers attribuable au recul du marché des actions et de la hausse des rachats dans le sous-secteur des régimes de retraite. Aux États-Unis, les apports nets se sont chiffrés à un montant négatif de 9,4 milliards de dollars au T4 2018, par rapport à des apports nets positifs de 0,6 milliard de dollars au T4 2017, en raison de la hausse des rachats de produits destinés aux particuliers dans un contexte de recul des marchés des actions.

Les **apports bruts des activités de gestion de patrimoine et d'actifs** se sont fixés à 26,3 milliards de dollars au T4 2018, soit 20 % de moins que ceux du T4 2017, du fait de la baisse des apports bruts de particuliers dans toutes les régions. En Asie, les apports bruts provenant des fonds du marché monétaire en Chine continentale ont diminué, tandis qu'aux États-Unis et au Canada, les apports bruts ont diminué dans un contexte de recul des marchés des actions. La croissance dans le sous-secteur de la gestion d'actifs pour des clients institutionnels a contrebalancé en partie cette diminution, le financement d'un mandat personnalisé de placement avec une stratégie guidée sur le passif au Canada et de deux importants mandats en Europe ayant été neutralisé par la baisse des apports bruts en Chine continentale.

Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière relative à nos huit derniers trimestres :

Aux dates indiquées et pour les trimestres clos à ces dates (en millions de dollars, sauf les montants par action ou sauf indication contraire)	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017
Produits								
Primes								
Assurance vie et maladie	7 724 \$	7 700 \$	7 628 \$	7 300 \$	6 000 \$	6 321 \$	6 040 \$	5 994 \$
Contrats de rente et régimes de retraite	(5 892)	(2 599)	1 126	1 025	943	922	934	1 056
Primes, montant net	1 832	5 101	8 754	8 325	6 943	7 243	6 974	7 050
Revenus de placement	3 278	3 481	3 566	3 235	3 579	3 309	3 444	3 317
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement ¹	1 113	(3 210)	(1 615)	(5 316)	2 988	(1 163)	3 303	590
Autres produits	2 291	2 671	2 964	2 502	2 737	2 544	2 872	2 593
Total des produits	8 514 \$	8 043 \$	13 669 \$	8 746 \$	16 247 \$	11 933 \$	16 593 \$	13 550 \$
Résultat avant impôts sur le résultat (Charge) recouvrement d'impôt	359 \$ (43)	1 911 \$ (6)	1 535 \$ (246)	1 714 \$ (337)	(2 123)\$ 424	1 269 \$ (13)	1 618 \$ (304)	1 737 \$ (346)
Résultat net	316 \$	1 905 \$	1 289 \$	1 377 \$	(1 699)\$	1 256 \$	1 314 \$	1 391 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	593 \$	1 573 \$	1 262 \$	1 372 \$	(1 606)\$	1 105 \$	1 255 \$	1 350 \$
Rapprochement du résultat tiré des activités de base et du résultat net attribué (de la perte nette imputée) aux actionnaires								
Total du résultat tiré des activités de base ²	1 337 \$	1 539 \$	1 431 \$	1 303 \$	1 205 \$	1 085 \$	1 174 \$	1 101 \$
Autres éléments visant le rapprochement du résultat net attribué aux actionnaires et du résultat tiré des activités de base								
Résultats techniques liés aux placements en excédent des montants inclus dans le résultat tiré des activités de base	(130)	312	18	–	18	11	138	–
Incidence directe des marchés des actions, des taux d'intérêt et des obligations au titre des garanties de rente variable	(675)	(277)	45	50	(68)	47	(37)	267
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles	–	(51)	–	–	(33)	(2)	–	–
Charge liée à la décision de modifier la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien à nos activités traditionnelles	–	–	–	–	(1 032)	–	–	–
Charge liée à la réforme fiscale aux États-Unis	–	124	–	–	(1 777)	–	–	–
Frais de restructuration	(63)	–	(200)	–	–	–	–	–
Transactions de réassurance et autres	124	(74)	(32)	19	81	(36)	(20)	(18)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	593 \$	1 573 \$	1 262 \$	1 372 \$	(1 606)\$	1 105 \$	1 255 \$	1 350 \$
Résultat de base par action ordinaire	0,28 \$	0,77 \$	0,61 \$	0,67 \$	(0,83)\$	0,54 \$	0,62 \$	0,66 \$
Résultat dilué par action ordinaire	0,28 \$	0,77 \$	0,61 \$	0,67 \$	(0,83)\$	0,54 \$	0,61 \$	0,66 \$
Dépôts dans les fonds distincts	9 212 \$	9 424 \$	9 872 \$	9 728 \$	8 421 \$	8 179 \$	8 544 \$	9 632 \$
Total de l'actif (en milliards)	750 \$	748 \$	752 \$	740 \$	730 \$	713 \$	726 \$	728 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	1 980	1 984	1 984	1 983	1 980	1 978	1 977	1 976
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires (en millions)	1 983	1 989	1 989	1 989	1 988	1 986	1 984	1 984
Dividende par action ordinaire	0,250 \$	0,220 \$	0,220 \$	0,220 \$	0,205 \$	0,205 \$	0,205 \$	0,205 \$
Valeur en dollars canadiens d'un dollar américain – État de la situation financière	1,3642	1,2945	1,3168	1,2894	1,2545	1,2480	1,2977	1,3323
Valeur en dollars canadiens d'un dollar américain – Compte de résultat	1,3204	1,3069	1,2912	1,2647	1,2712	1,2528	1,3450	1,3238

¹ En ce qui a trait aux actifs à revenu fixe servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement, aux actions servant de soutien aux produits dont le rendement des placements échoit aux titulaires de contrats et aux dérivés liés aux programmes de couverture des rentes variables, l'incidence des profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs a été amplement neutralisée par la variation des passifs des contrats d'assurance et de placement.

² Mesure non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Rendement et mesures non conformes aux PCGR » ci-dessus.

Principales informations financières annuelles

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	2018	2017	2016
Produits			
Asie	19 687 \$	20 690 \$	18 737 \$
Canada	13 637	11 187	11 335
États-Unis	639	21 318	18 017
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	5 464	5 200	4 928
Services généraux et autres	(455)	(72)	320
Total des produits	38 972 \$	58 323 \$	53 337 \$
Total de l'actif	750 271 \$	729 533 \$	720 681 \$
Passif financier à long terme			
Dette à long terme	4 769 \$	4 785 \$	5 696 \$
Instruments de fonds propres	8 732	8 387	7 180
Total des passifs financiers	13 501 \$	13 172 \$	12 876 \$
Dividende par action ordinaire	0,91 \$	0,82 \$	0,74 \$
Dividende en espèces par action de catégorie A, série 2	1,1625	1,1625	1,1625
Dividende en espèces par action de catégorie A, série 3	1,125	1,125	1,125
Dividende en espèces par action de catégorie 1, série 3 ¹	0,5445	0,5445	0,7973
Dividende en espèces par action de catégorie 1, série 4 ¹	0,6536	0,4918	0,2431
Dividende en espèces par action de catégorie 1, série 5	0,9728	0,9728	1,10
Dividende en espèces par action de catégorie 1, série 7	1,078	1,096	1,15
Dividende en espèces par action de catégorie 1, série 9	1,0878	1,0969	1,10
Dividende en espèces par action de catégorie 1, série 11	1,1371	1,00	1,00
Dividende en espèces par action de catégorie 1, série 13	0,9884	0,95	0,95
Dividende en espèces par action de catégorie 1, série 15	0,975	0,975	0,975
Dividende en espèces par action de catégorie 1, série 17	0,975	0,975	0,975
Dividende en espèces par action de catégorie 1, série 19	0,95	0,95	0,95
Dividende en espèces par action de catégorie 1, série 21 ²	1,40	1,40	1,1411
Dividende en espèces par action de catégorie 1, série 23 ³	1,2125	1,298	–
Dividende en espèces par action de catégorie 1, série 25 ⁴	0,9706	–	–

¹⁾ Sur les 8 000 000 d'actions de série 3 émises, 1 664 169 actions ont été converties le 20 juin 2016, à raison de une action de série 3 pour une action de série 4. Un nombre de 6 335 831 actions de série 3 demeure en circulation.

²⁾ Le 25 février 2016, la SFM a émis 16 millions d'actions de série 21, et le 3 mars 2016, la SFM a émis 1 million d'actions de série 21 additionnelles, par suite de l'exercice intégral par les preneurs fermes de leur option d'achat d'actions additionnelles de série 21.

³⁾ Le 22 novembre 2016, la SFM a émis 19 millions d'actions de catégorie 1, série 23, à dividende non cumulatif et à taux révisable. Aucun dividende n'a été versé en 2016.

⁴⁾ Le 20 février 2018, la SFM a émis 10 millions d'actions de catégorie 1, série 25, à dividende non cumulatif et à taux révisable.

Différences entre les IFRS et les normes d'information financière de Hong Kong

Les états financiers consolidés de Manuvie sont présentés selon les IFRS. Les IFRS diffèrent à certains égards des normes d'information financière de Hong Kong (les « normes de Hong Kong »). Jusqu'à ce que IFRS 17, *Contrats d'assurance*, soit publiée et entre en vigueur, IFRS 4, *Contrats d'assurance*, permet l'application de la norme relative aux contrats d'assurance en vigueur à la date à laquelle un émetteur adopte les IFRS. Selon les IFRS, les passifs des contrats d'assurance sont évalués au Canada selon les normes établies par le Conseil des normes actuarielles du Canada. Selon le niveau des taux d'intérêt, les passifs des contrats d'assurance calculés selon les normes de Hong Kong pourraient être supérieurs à ceux établis selon les IFRS actuelles.

IFRS et exigences réglementaires de Hong Kong

L'organisme de réglementation des assurances exige des assureurs de Hong Kong qu'ils respectent un seuil minimum de solvabilité. Au 31 décembre 2018, les activités de la Société qui entrent dans le champ d'application de ces exigences avaient suffisamment d'actifs pour respecter les exigences en matière de seuil minimum de solvabilité, tant en vertu des exigences réglementaires de Hong Kong que de celles des IFRS.

Actions ordinaires en circulation

Au 31 janvier 2019, la SFM avait 1 963 710 812 actions ordinaires en circulation.

Information additionnelle

De l'information additionnelle relative à Manuvie, y compris sa notice annuelle, est disponible sur le site Web de la Société à l'adresse www.manulife.com et sur celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Responsabilité en matière d'information financière

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints, approuvés par le conseil d'administration, incombe à la direction de la Société Financière Manuvie. La direction doit par ailleurs s'assurer que toute l'information contenue dans le rapport annuel aux actionnaires est conforme à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Lorsqu'il existe d'autres méthodes de comptabilisation ou qu'il s'est avéré nécessaire de recourir à des estimations et au jugement, la direction a retenu les montants qui présentent la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société de la manière la plus adéquate dans les circonstances.

Des contrôles, des politiques et des procédés internes appropriés ont été mis en place de façon à assurer une information financière pertinente et fiable. Les systèmes de contrôle interne sont régulièrement évalués par la direction et le service d'audit interne de la Société.

L'actuaire désigné par le conseil d'administration (l'« actuaire désigné ») est chargé de veiller à ce que les hypothèses retenues et les méthodes employées pour le calcul des provisions mathématiques soient justes, compte tenu des circonstances, et que les provisions correspondent aux engagements futurs de la Société envers les titulaires de ses contrats d'assurance et de rente.

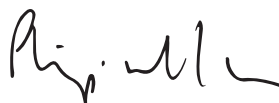
Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités relèvent essentiellement du comité d'audit, dont les membres sont des administrateurs externes et indépendants nommés par le conseil d'administration.

Le comité d'audit tient périodiquement des réunions avec la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes, les auditeurs externes et l'actuaire désigné; ces réunions portent sur le contrôle interne du processus de présentation de l'information financière ainsi que sur les questions d'audit et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit passe en revue les états financiers consolidés dressés par la direction et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Il soumet aussi à l'approbation du conseil d'administration et des actionnaires la nomination des auditeurs externes ainsi que les honoraires de ces derniers.

Les états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a libre et plein accès à la direction et au comité d'audit.



Roy Gori
Président et chef de la direction



Philip Witherington
Chef des finances

Toronto, Canada

Le 13 février 2019

Rapport de l'actuaire désigné aux actionnaires

J'ai évalué les provisions mathématiques et les montants à recouvrer au titre de la réassurance de la Société Financière Manuvie pour ses états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2018 et 2017 et leur variation dans les comptes de résultat consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément à la pratique actuarielle généralement reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des provisions mathématiques, net des montants à recouvrer au titre de la réassurance, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de contrats, et les états financiers consolidés présentent une image fidèle des résultats de l'évaluation.



Steven Finch
Actuaire désigné

Toronto, Canada

Le 13 février 2019

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Société Financière Manuvie

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Financière Manuvie (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2018 et 2017, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, outre les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Ernst + Young S.N.R./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 13 février 2019

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Société Financière Manuvie

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états de la situation financière consolidés ci-joints de la Société Financière Manuvie (la « Société ») aux 31 décembre 2018 et 2017, et des comptes de résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des tableaux des flux de trésorerie consolidés connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement appelés les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société en date du 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre de 2013), et notre rapport daté du 13 février 2019 exprime une opinion sans réserve à son égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits ont impliqué la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprenaient l'obtention et le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Nos audits comportaient également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Société Financière Manuvie depuis 1905.

Toronto, Canada

Le 13 février 2019

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Société Financière Manuvie

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société Financière Manuvie en date du 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre de 2013) (les « critères du COSO »). À notre avis, la Société Financière Manuvie (la « Société ») maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2018, selon les critères du COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), des états de la situation financière consolidés de la Société aux 31 décembre 2018 et 2017, et des comptes de résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes, et notre rapport daté du 13 février 2019 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la Société est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui figure dans le rapport de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu à tous les égards importants.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société; et 3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 13 février 2019

États de la situation financière consolidés

Aux 31 décembre

(en millions de dollars CA)

	2018	2017
Actif		
Trésorerie et titres à court terme	16 215 \$	15 965 \$
Titres d'emprunt	185 594	174 000
Actions cotées	19 179	21 545
Créances hypothécaires	48 363	44 742
Placements privés	35 754	32 132
Avances sur contrats	6 446	5 808
Prêts aux clients de la Banque	1 793	1 737
Immeubles	12 777	13 810
Autres placements	27 543	24 483
Total des placements (note 3)	353 664	334 222
Autres actifs		
Revenus de placement à recevoir	2 427	2 182
Primes arriérées	1 369	1 148
Dérivés (note 4)	13 703	15 569
Actifs de réassurance (notes 7 et 8)	43 053	30 359
Actifs d'impôt différé (note 5)	4 318	4 569
Goodwill et immobilisations incorporelles (note 6)	10 097	9 840
Divers	8 431	7 337
Total des autres actifs	83 398	71 004
Actif net des fonds distincts (note 22)	313 209	324 307
Total de l'actif	750 271 \$	729 533 \$
Passif et capitaux propres		
Passif		
Passifs des contrats d'assurance (note 7)	328 654 \$	304 605 \$
Passifs des contrats de placement (note 8)	3 265	3 126
Dépôts de clients de la Banque	19 684	18 131
Dérivés (note 4)	7 803	7 822
Passifs d'impôt différé (note 5)	1 814	1 281
Autres passifs	15 190	14 927
	376 410	349 892
Dette à long terme (note 10)	4 769	4 784
Instruments de fonds propres (note 11)	8 732	8 387
Passif net des fonds distincts (note 22)	313 209	324 307
Total du passif	703 120	687 370
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 12)	3 822	3 577
Actions ordinaires (note 12)	22 961	22 989
Surplus d'apport	265	277
Résultats non distribués des actionnaires	12 704	10 083
Cumul des autres éléments du résultat global des actionnaires :		
Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(426)	(364)
Titres disponibles à la vente	(265)	179
Couvertures de flux de trésorerie	(127)	(109)
Surplus de réévaluation des immeubles	20	21
Conversion des établissements à l'étranger	7 010	4 360
Total des capitaux propres des actionnaires	45 964	41 013
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	94	221
Participations ne donnant pas le contrôle	1 093	929
Total des capitaux propres	47 151	42 163
Total du passif et des capitaux propres	750 271 \$	729 533 \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.



Roy Gori
Président et chef de la direction



John Cassaday
Président du conseil d'administration

Comptes de résultat consolidés

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars CA, sauf les montants par action)

	2018	2017
Produits		
Primes		
Primes brutes	39 150 \$	36 361 \$
Primes cédées à des réassureurs	(15 138)	(8 151)
Primes, montant net	24 012	28 210
Revenus de placement (note 3)		
Revenus de placement	13 560	13 649
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur le programme de couverture à grande échelle	(9 028)	5 718
Revenus de placement, montant net	4 532	19 367
Autres produits (note 14)	10 428	10 746
Total des produits	38 972	58 323
Prestations et charges		
Aux titulaires de contrats et bénéficiaires		
Sinistres et prestations bruts (note 7)	27 878	24 994
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance	2 907	20 023
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement	35	173
Prestations et charges cédées à des réassureurs	(5 153)	(8 158)
Diminution (augmentation) des actifs de réassurance (note 7)	(9 733)	2 269
Prestations et sinistres, montant net	15 934	39 301
Frais généraux	7 957	7 233
Frais de gestion des placements (note 3)	1 708	1 673
Commissions	6 173	6 116
Charges d'intérêts	1 275	1 139
Taxes sur primes, montant net	406	360
Total des prestations et charges	33 453	55 822
Résultat avant impôts sur le résultat	5 519	2 501
Charge d'impôt (note 5)	(632)	(239)
Résultat net	4 887 \$	2 262 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	214 \$	194 \$
Titulaires de contrats avec participation	(127)	(36)
Actionnaires	4 800	2 104
	4 887 \$	2 262 \$
Résultat net attribué aux actionnaires	4 800	2 104
Dividendes sur actions privilégiées	(168)	(159)
Résultat net attribué aux porteurs d'actions ordinaires	4 632 \$	1 945 \$
Résultat par action		
Résultat de base par action ordinaire (note 12)	2,34 \$	0,98 \$
Résultat dilué par action ordinaire (note 12)	2,33	0,98
Dividende par action ordinaire	0,91	0,82

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

États du résultat global consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars CA)	2018	2017
Résultat net	4 887 \$	2 262 \$
Autres éléments du résultat global, nets des impôts :		
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net :		
Profits (pertes) de change liés à ce qui suit :		
Conversion des établissements à l'étranger	3 078	(2 256)
Couvertures d'investissements nets	(428)	227
Titres financiers disponibles à la vente :		
Profits (pertes) latents survenus au cours de l'exercice	(458)	601
Reclassement des (profits) pertes réalisés nets et des pertes de valeur en résultat net	13	(32)
Couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) latents survenus au cours de l'exercice	(34)	110
Reclassement des pertes réalisées en résultat net	16	13
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	(1)	1
Total des éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net	2 186	(1 336)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Modifications apportées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(62)	53
Réserve de réévaluation des immeubles	(1)	30
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net	(63)	83
Autres éléments du résultat global, nets des impôts	2 123	(1 253)
Total du résultat global, net des impôts	7 010 \$	1 009 \$
Total du résultat global attribué aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	212 \$	192 \$
Titulaires de contrats avec participation	(127)	(27)
Actionnaires	6 925	844

Impôts sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars CA)	2018	2017
Charge (recouvrement) d'impôt lié aux éléments suivants :		
Profits (pertes) de change latents liés à la conversion des établissements à l'étranger	1 \$	(1)\$
Profits (pertes) de change latents liés aux couvertures d'investissements nets	(62)	48
Profits (pertes) latents sur les titres financiers disponibles à la vente	(151)	284
Reclassement des profits (pertes) réalisés et des recouvrements/pertes de valeur en résultat net sur les titres financiers disponibles à la vente	26	7
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	31	49
Reclassement des profits (pertes) réalisés en résultat net sur les couvertures de flux de trésorerie	4	3
Modifications apportées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	4	37
Réserve de réévaluation des immeubles	1	9
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	(146)\$	436 \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

États des variations des capitaux propres consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars CA)	2018	2017
Actions privilégiées		
Solde au début de l'exercice	3 577 \$	3 577 \$
Émises (note 12)	250	–
Frais d'émission, nets des impôts	(5)	–
Solde à la fin de l'exercice	3 822	3 577
Actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	22 989	22 865
Rachetées (note 12)	(269)	–
Émises à l'exercice d'options sur actions	59	124
Émises dans le cadre des régimes de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions	182	–
Solde à la fin de l'exercice	22 961	22 989
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	277	284
Exercice d'options sur actions et d'unités d'actions différées	(10)	(22)
Charge au titre des options sur actions	10	15
Acquisition de participation ne donnant pas le contrôle	(12)	–
Solde à la fin de l'exercice	265	277
Résultats non distribués des actionnaires		
Solde au début de l'exercice	10 083	9 759
Résultat net attribué aux actionnaires	4 800	2 104
Actions ordinaires rachetées (note 12)	(209)	–
Dividendes sur actions privilégiées	(168)	(159)
Dividendes sur actions ordinaires	(1 802)	(1 621)
Solde à la fin de l'exercice	12 704	10 083
Cumul des autres éléments du résultat global des actionnaires		
Solde au début de l'exercice	4 087	5 347
Variation des profits (pertes) de change latents liés aux établissements à l'étranger	2 650	(2 029)
Variation des écarts actuariels sur les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(62)	53
Variation des profits (pertes) latents sur les titres financiers disponibles à la vente	(443)	572
Variation des profits (pertes) latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(18)	123
Variation de la réserve de réévaluation des immeubles	(1)	20
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	(1)	1
Solde à la fin de l'exercice	6 212	4 087
Total des capitaux propres des actionnaires à la fin de l'exercice	45 964	41 013
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation		
Solde au début de l'exercice	221	248
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux titulaires de contrats avec participation	(127)	(36)
Autres éléments du résultat global attribués aux titulaires de contrats	–	9
Solde à la fin de l'exercice	94	221
Participations ne donnant pas le contrôle		
Solde au début de l'exercice	929	743
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	214	194
Autres éléments du résultat global attribués aux participations ne donnant pas le contrôle	(2)	(2)
Apports (distributions), montant net	(48)	(6)
Solde à la fin de l'exercice	1 093	929
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	47 151 \$	42 163 \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars CA)

	2018	2017
Activités d'exploitation		
Résultat net	4 887 \$	2 262 \$
Ajustements :		
Augmentation des passifs des contrats d'assurance	2 907	20 023
Augmentation des passifs des contrats de placement	35	173
(Augmentation) diminution des actifs de réassurance, compte non tenu des transactions de coassurance (note 7)	893	2 269
Amortissement des (primes) escomptés sur les placements	212	230
Autres amortissements	747	560
(Profits) pertes nets réalisés et latents et pertes de valeur sur les actifs	8 727	(7 188)
Charge (recouvrement) d'impôt différé	930	(331)
Frais de restructuration	156	–
Charge au titre des options sur actions	10	15
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les éléments suivants :	19 504	18 013
Variations des débiteurs et des créditeurs liés aux contrats et aux activités d'exploitation	(316)	(222)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	19 188	17 791
Activités d'investissement		
Achats et avances hypothécaires	(101 172)	(87 224)
Cessions et remboursements	82 111	70 720
Variations des débiteurs et des créditeurs nets des courtiers en placements	(128)	227
Diminution nette de la trésorerie découlant de la vente et de l'achat de filiales et d'entreprises	187	(10)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(19 002)	(16 287)
Activités de financement		
Augmentation (diminution) des pensions sur titres et des titres vendus mais non encore achetés	(189)	(29)
Remboursement de dette à long terme (note 10)	(400)	(607)
Émission d'instruments de fonds propres, montant net (note 11)	597	2 209
Rachat d'instruments de fonds propres (note 11)	(450)	(899)
Emprunt garanti découlant d'opérations de titrisation	250	741
Variations des dépôts de clients de la Banque, montant net	1 490	261
Dividendes payés au comptant aux actionnaires	(1 788)	(1 780)
Apports des (distributions aux) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	(60)	(6)
Actions ordinaires rachetées (note 12)	(478)	–
Actions ordinaires émises, montant net (note 12)	59	124
Actions privilégiées émises, montant net (note 12)	245	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(724)	14
Trésorerie et titres à court terme		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	(538)	1 518
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les titres à court terme	822	(658)
Solde au début de l'exercice	15 098	14 238
Solde aux 31 décembre	15 382	15 098
Trésorerie et titres à court terme		
Début de l'exercice		
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	15 965	15 151
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	(867)	(913)
Trésorerie et titres à court terme, montant net aux 1^{er} janvier	15 098	14 238
Fin de l'exercice		
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	16 215	15 965
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	(833)	(867)
Trésorerie et titres à court terme, montant net aux 31 décembre	15 382 \$	15 098 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	10 952 \$	10 596 \$
Intérêts versés	1 212	1 118
Impôts payés	461	1 360

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes des états financiers consolidés

Page	Note
118	Note 1 Nature des activités et principales méthodes comptables
126	Note 2 Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière
129	Note 3 Placements et revenus de placement
138	Note 4 Instruments dérivés et instruments de couverture
145	Note 5 Impôts sur le résultat
147	Note 6 Goodwill et immobilisations incorporelles
150	Note 7 Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance
159	Note 8 Passifs des contrats de placement
161	Note 9 Gestion du risque
168	Note 10 Dette à long terme
169	Note 11 Instruments de fonds propres
170	Note 12 Capital social et résultat par action
172	Note 13 Gestion des fonds propres
173	Note 14 Produits tirés des contrats de service
174	Note 15 Rémunération fondée sur des actions
176	Note 16 Avantages futurs du personnel
181	Note 17 Participations dans des entités structurées
184	Note 18 Engagements et éventualités
186	Note 19 Information sectorielle
188	Note 20 Parties liées
189	Note 21 Filiales
191	Note 22 Fonds distincts
192	Note 23 Information en rapport avec les placements dans des contrats de rente différée et les <i>SignatureNotes</i> établis, émis ou pris en charge par John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)
197	Note 24 Chiffres correspondants

Notes des états financiers consolidés

(en millions de \$ CA, sauf les montants par action ou sauf indication contraire)

Note 1 Nature des activités et principales méthodes comptables

a) Entité présentant l'information financière

La Société Financière Manuvie (« SFM ») est une société dont les actions se négocient en Bourse, qui détient La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manufacturers »), société canadienne d'assurance vie. La SFM et ses filiales (collectivement, « Manuvie » ou la « Société »), groupe et chef de file des services financiers, exercent leurs activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis. Le réseau international de salariés, d'agents et de partenaires de distribution de Manuvie offre des produits de protection financière et de gestion de patrimoine à des particuliers et à des entreprises ainsi que des services de gestion d'actifs aux clients institutionnels. La Société exerce ses activités sous le nom de Manuvie au Canada et en Asie, et sous le nom de John Hancock aux États-Unis.

La SFM est située au Canada et constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers consolidés doivent être lus avec la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion de 2018 qui traite d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, puisque l'exposé entourant le risque de marché et le risque d'illiquidité comprend certaines informations qui sont considérées comme faisant partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Le 13 février 2019, le conseil d'administration de la SFM a autorisé la publication des présents états financiers consolidés au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date.

b) Base d'établissement

Pour dresser les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit exercer son jugement, effectuer des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur les montants inscrits à l'actif et au passif et sur l'information à fournir relativement aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants inscrits aux produits et charges pour la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les procédés d'estimation les plus importants portent sur les hypothèses utilisées dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance et de placement, l'évaluation de la dépréciation d'actifs, les hypothèses portant sur le calcul de l'obligation et de la charge au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, le calcul des impôts sur le résultat et des positions fiscales incertaines et l'évaluation à la juste valeur de certains placements. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font périodiquement l'objet d'une révision. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les révisions sont effectuées et dans les exercices ultérieurs touchés par ces révisions. Bien que ces estimations puissent varier, la direction estime que les montants comptabilisés sont appropriés. Les principales méthodes comptables employées et les jugements les plus importants posés par la direction aux fins de l'application de ces méthodes comptables pour l'établissement des présents états financiers consolidés sont résumés ci-après.

c) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale (non dans le cadre d'une liquidation involontaire ou d'une vente en catastrophe) entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est habituellement déterminée à l'aide d'autres techniques d'évaluation telles que les flux de trésorerie actualisés, l'évaluation matricielle, les services de prix établis par consensus et d'autres techniques. Les cours établis par des courtiers sont généralement utilisés lorsque les prix des fournisseurs publics externes ne sont pas disponibles.

La Société a mis en place un processus qui comprend un examen des variations des prix sur le marché, une comparaison des prix des différents fournisseurs et une comparaison de l'évaluation matricielle interne, laquelle utilise principalement des données externes observables. Un jugement est posé pour ajuster les données externes observables afin de tenir compte d'éléments comme les facteurs de liquidité et de crédit.

La Société classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. Cette hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Évaluations à la juste valeur qui reflètent les cours non ajustés dans un marché actif pour des actifs et passifs identiques auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation reflétant les opérations sur le marché.

Niveau 2 – Évaluations à la juste valeur utilisant des données autres que des cours de marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Ces données comprennent des cours pour des actifs et des passifs semblables dans des marchés actifs, des cours pour des actifs ou des passifs identiques ou semblables dans des marchés inactifs, des données observables qui ne sont pas des cours (comme les taux d'intérêt, le risque de crédit, etc.) et des données tirées de marchés

observables ou étayées par ces derniers. La plupart des titres d'emprunt sont classés dans le niveau 2. De plus, le niveau 2 comprend des instruments dérivés qui sont évalués à l'aide de modèles utilisant des données observables sur le marché, y compris des swaps de taux d'intérêt, des swaps d'actions et des contrats de change à terme.

Niveau 3 – Évaluations à la juste valeur utilisant des données importantes non observables sur le marché. Ces dernières comprennent les évaluations d'actifs et de passifs qui découlent de données dont certaines ou la totalité ne peuvent être observées sur le marché, y compris les hypothèses en matière de risque. Les titres du niveau 3 comprennent les titres moins liquides comme les titres structurés adossés à des créances, les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, certaines obligations à long terme et d'autres titres dont le prix est peu ou pas observable. Certains instruments financiers dérivés et les immeubles de placement sont aussi inclus dans le niveau 3.

d) Périmètre de consolidation

La SFM consolide les états financiers de toutes les entités, y compris certaines entités structurées qu'elle contrôle. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société exerce un contrôle sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette entité, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ses activités, lesquels sont importants par rapport aux rendements variables totaux de l'entité, et que la Société a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sa part de rendements variables. Lorsqu'elle évalue si elle détient le contrôle, la direction doit poser des jugements importants pour examiner tous les faits et circonstances pertinents. Lorsqu'elle évalue le pouvoir décisionnel, la Société doit tenir compte de l'étendue de ses droits sur la direction de l'entité, du niveau des droits de vote qu'elle détient dans l'entité qui sont potentiellement ou actuellement exerçables, de l'existence d'ententes de gestion contractuelles qui pourraient donner à la Société le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité, et elle doit vérifier l'étendue des participations de tiers dans une entité, le cas échéant, afin d'évaluer si la possibilité d'un contrôle de fait existe. Lorsqu'elle évalue les rendements, la Société tient compte de l'importance des rendements variables financiers et autres directs et indirects qu'elle tire des activités d'une entité, en plus de l'importance relative de ces rendements. La Société doit aussi tenir compte du degré auquel ses participations sont alignées sur celles des autres parties qui investissent dans une entité, ainsi que du degré auquel cela peut jouer dans son propre intérêt.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les résultats consolidés de la SFM à compter de la date à laquelle le contrôle est établi, et sont exclus de la consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle cesse. La première évaluation du contrôle est effectuée au début de la relation de la Société avec l'entité et est revue à une date ultérieure si la Société acquiert le contrôle sur les décisions financières et opérationnelles clés de l'entité ou perd ce contrôle, si la Société augmente ou diminue sa participation dans l'entité, si les contrats de l'entité sont modifiés de sorte que l'exposition relative aux rendements variables s'en trouve aussi modifiée, ou si la capacité de la Société d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur ses rendements variables venait à changer.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Les soldes intersociétés et les produits et les charges découlant d'opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la préparation des états financiers consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont les participations de tiers dans les capitaux propres des filiales de la SFM et sont présentées dans le total des capitaux propres, séparément des capitaux propres des actionnaires de la SFM. Les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales de la SFM sont incluses respectivement dans le total du résultat net et le total des autres éléments du résultat global. Une exception se produit lorsque les actions de la filiale doivent être rachetées contre de la trésorerie à une date déterminée ou déterminable, auquel cas les participations de tiers dans les capitaux propres de la filiale sont présentées à titre de passif de la Société et les participations ne donnant pas le contrôle de tiers dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de la filiale sont comptabilisées à titre de charges pour la Société.

La Société comptabilise les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable (une « entreprise associée » ou une « coentreprise ») selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la Société comptabilise sa quote-part de l'actif net et des résultats financiers de l'entreprise associée ou de la coentreprise au moyen de méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables. La direction doit poser des jugements importants pour déterminer si les droits de vote, les relations de gestion contractuelles et d'autres relations avec l'entité, le cas échéant, permettent à la Société d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint sur l'entité. Les profits et pertes à la vente des entreprises associées ou des coentreprises sont inclus dans le résultat une fois qu'ils sont réalisés, alors que les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur. Les profits et pertes sur les transactions commerciales avec les entreprises associées ou les coentreprises sont éliminés au prorata de la participation de la Société dans l'entreprise associée ou la coentreprise. Les placements dans les entreprises associées ou les coentreprises sont inclus dans les autres placements dans les états de la situation financière consolidés de la Société.

e) Placements

Les placements considérés comme des instruments financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, des prêts et créances ou des actifs financiers disponibles à la vente (« DV »). La Société détermine le classement des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Lors de la comptabilisation initiale des placements, la Société les évalue à leur juste valeur majorée, dans le cas des placements qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement imputables. Les placements sont classés comme des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de transaction, s'ils sont désignés par la direction selon la juste valeur ou s'ils sont désignés par la direction lorsqu'ils incluent un ou plusieurs dérivés incorporés. Les placements DV sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas compris dans les catégories susmentionnées.

Les méthodes d'évaluation des placements de la Société sont décrites ci-dessus. Toutes les évaluations de la juste valeur sont effectuées conformément à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, et les instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés sont présentés à la note 3. Les évaluations de la juste valeur sont effectuées par la Société et par des fournisseurs de services d'évaluation tiers. Lorsque la Société retient les services d'un fournisseur tiers, elle procède à diverses procédures afin de corroborer les informations liées aux prix. Ces procédures incluent notamment des demandes d'information et l'examen des techniques d'évaluation appliquées, des données utilisées pour l'évaluation et des rapports de contrôle des fournisseurs.

Le poste Trésorerie et titres à court terme se compose de la trésorerie, des comptes courants, des dépôts à un jour et dépôts à terme, et des titres à revenu fixe détenus afin de respecter les engagements de trésorerie à court terme. Les titres à court terme sont comptabilisés à leur juste valeur. Les titres à court terme sont composés de placements qui arrivent à échéance moins de un an après la date de l'achat. Le papier commercial et les obligations à escompte sont classés dans le niveau 2 puisque ces titres ne sont généralement pas négociés activement. Les paiements nets en cours de compensation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

Les titres d'emprunt sont comptabilisés à la juste valeur. Les titres d'emprunt sont généralement évalués par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants qui utilisent des modèles d'évaluation exclusifs qui tiennent compte des données actuelles du marché pour des instruments financiers semblables comportant des modalités et une qualité du crédit comparables (évaluation matricielle). Les données importantes comprennent, sans s'y limiter, les courbes de taux, les risques de crédit et les écarts de taux, l'évaluation de la volatilité et les taux de remboursement anticipé. Ces titres d'emprunt sont classés dans le niveau 2, mais ils peuvent être classés dans le niveau 3 si des données importantes ne sont pas observables sur le marché. Les profits et pertes réalisés à la vente de titres d'emprunt et les profits et pertes latents sur des titres d'emprunt désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Les profits et pertes latents sur les titres d'emprunt DV sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des profits et pertes de change latents qui sont comptabilisés en résultat. Les pertes de valeur sur les titres d'emprunt DV sont comptabilisées individuellement en résultat lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur. Une perte de valeur est considérée comme ayant été subie lorsqu'il est jugé probable, selon le jugement de la direction, que la Société ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles du titre d'emprunt.

Les actions comprennent les actions ordinaires et privilégiées et elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les actions sont généralement classées dans le niveau 1, puisque leurs justes valeurs sont habituellement basées sur les cours du marché. Les profits et pertes réalisés à la vente d'actions et les profits et pertes latents sur les actions désignées à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Les profits et pertes latents sur les actions DV sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur sur les actions DV sont comptabilisées individuellement en résultat lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur. Une perte de valeur est jugée s'être produite lorsque la juste valeur a chuté en deçà du coût de manière importante ou pendant une longue période. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si la baisse est importante ou prolongée.

Les créances hypothécaires sont comptabilisées au coût amorti et sont classées dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur en raison du caractère non observable de certaines données importantes utilisées pour l'évaluation. Les profits et pertes réalisés sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Des pertes de valeur sur les créances hypothécaires sont comptabilisées lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable que le plein montant du capital et des intérêts sera recouvré à l'échéance. Les pertes de valeur sont évaluées en fonction des flux de trésorerie futurs prévus actualisés au taux d'intérêt effectif initial inhérent à la créance hypothécaire. Les flux de trésorerie futurs prévus des créances hypothécaires douteuses sont généralement calculés en fonction de la juste valeur de toute garantie sous-jacente à la créance hypothécaire, déduction faite des coûts de réalisation prévus et des recouvrements d'assurance applicables. Des jugements importants sont posés pour déterminer la perte de valeur, y compris le calendrier et le montant des recouvrements futurs.

La Société comptabilise les titrisations de créances hypothécaires garanties et non garanties comme des opérations de financement garanties puisque le critère de comptabilisation comme une vente n'est pas respecté. Pour ces opérations, la Société continue de comptabiliser les créances hypothécaires et comptabilise un passif au poste Autres passifs égal au montant exigible à l'échéance. Les produits d'intérêts sur ces créances hypothécaires et les charges d'intérêts sur les emprunts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements privés, qui comprennent les prêts aux entreprises pour lesquels il n'y a pas de marché actif, sont comptabilisés au coût amorti et sont généralement classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur ou dans le niveau 3 si des données importantes ne sont pas observables sur le marché. Les profits et pertes réalisés sont comptabilisés immédiatement en résultat. Des pertes de valeur sur les placements privés sont comptabilisées lorsqu'il n'y a plus d'assurance que le plein montant du capital et des intérêts sera recouvré en temps opportun. Les pertes de valeur sont évaluées en fonction des flux de trésorerie futurs prévus actualisés au taux d'intérêt effectif initial inhérent au prêt. Des jugements importants sont posés pour déterminer la perte de valeur, y compris le calendrier et le montant des recouvrements futurs.

Les avances sur contrats sont comptabilisées à un montant équivalant à celui de l'encours du capital et sont classées dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur. Les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats sous-jacents.

Les prêts aux clients de la Banque Manuvie du Canada (« Banque Manuvie » ou « Banque ») sont comptabilisés au coût amorti et classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur. Un prêt à un client de la Banque est considéré comme étant déprécié lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés du prêt.

Une fois constituées, les provisions pour pertes sur créances hypothécaires, sur placements privés et sur prêts aux clients de la Banque ne sont reprises que si les circonstances à l'origine de la perte de valeur n'existent plus. Les reprises de pertes de valeur sur les titres d'emprunt DV ne sont comptabilisées que dans la mesure où les augmentations de la juste valeur peuvent être attribuées à des événements survenus après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur des instruments de capitaux propres DV ne sont pas reprises en résultat. À la cession d'un actif déprécié, toute provision pour pertes est reprise.

En plus des pertes de valeur et des provisions pour pertes (recouvrements) sur créances comptabilisées dans les revenus de placement, l'évaluation des passifs des contrats d'assurance par l'entremise des hypothèses sur le rendement des placements prend en compte les pertes sur créances futures prévues sur les placements en titres à revenu fixe. Voir la note 7 d).

Des produits d'intérêts sont comptabilisés sur les titres d'emprunt, les créances hypothécaires, les placements privés, les avances sur contrats et les prêts aux clients de la Banque selon la comptabilité d'engagement et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie des placements sous-jacents à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les titres d'emprunt ainsi que les créances hypothécaires et les placements privés comptabilisés au coût amorti.

La Société comptabilise les placements achetés ou vendus à la date de transaction, à l'exception des prêts montés par la Société, lesquels sont comptabilisés à la date de règlement.

Les immeubles comprennent les immeubles à usage propre et les immeubles de placement. Les immeubles à usage propre sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. L'amortissement est calculé en fonction du coût d'un actif moins sa valeur résiduelle et est comptabilisé en résultat selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée s'échelonnant sur une période de 30 ans à 60 ans. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la mesure où la valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. Lorsque les immeubles à usage propre sont inclus dans les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance, la juste valeur des immeubles est utilisée dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Les immeubles à usage propre sont classés dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur.

Un immeuble de placement est un immeuble détenu en vue d'en tirer des produits locatifs, pour réaliser une plus-value en capital ou les deux. Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La juste valeur de ces immeubles est déterminée à l'aide d'évaluations externes qui sont fondées sur l'utilisation optimale de ceux-ci. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent les flux de trésorerie actualisés, la méthode de capitalisation directe de même que l'analyse comparative des prix de vente, et elles tiennent compte de données observables et non observables. Ces données comprennent les baux existants et pris en charge, les données du marché provenant des transactions récentes comparables, les perspectives économiques futures et les hypothèses liées au risque de marché, les taux d'actualisation et les taux de rendement internes. Les immeubles de placement sont classés dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur.

Lorsqu'un immeuble passe de l'usage propre à un immeuble de placement, tout profit résultant de sa réévaluation à la juste valeur à la date du transfert est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, dans la mesure où il ne constitue pas une reprise de perte de valeur antérieure. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les autres placements comprennent les placements en actions de sociétés fermées et les placements immobiliers détenus dans les secteurs de l'électricité et de l'infrastructure, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et du pétrole et du gaz. Les placements en actions de sociétés fermées sont comptabilisés en tant qu'entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence (décrite à la note 1 d) ci-dessus), ou sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou classés comme DV et comptabilisés à la juste valeur. Les placements dans des actifs pétroliers et gaziers et les activités d'évaluation sont évalués au coût selon la méthode de la recherche fructueuse. Les terrains forestiers exploitables et les terres agricoles sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont portées en résultat, à l'exception des bâtiments, de l'équipement et des plantes productrices qui sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des autres placements est déterminée à l'aide de différentes techniques d'évaluation décrites à la note 3. Les autres placements qui sont évalués ou présentés à la juste valeur sont classés dans le niveau 3.

Les autres placements comprennent aussi les placements dans des baux adossés, lesquels sont comptabilisés au moyen de la méthode de la mise en équivalence. La valeur comptable selon la méthode de la mise en équivalence reflète le coût amorti des créances au titre des contrats de location et la dette sans recours connexe selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

f) Goodwill et immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'écart entre la contrepartie d'achat d'une entreprise acquise et la quote-part de la Société des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût, puis évalué au coût moins les pertes de valeur cumulées.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, la Société affecte le goodwill à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui doit représenter au sein de l'entité le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. L'attribution est faite à ces UGT ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises qui a donné lieu

au goodwill. Toute perte de valeur possible du goodwill est décelée en comparant la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable. Le goodwill est diminué du montant correspondant à l'insuffisance, le cas échéant. Si l'insuffisance excède la valeur comptable du goodwill, la valeur comptable des actifs restants dans l'UGT ou le groupe d'UGT est proportionnellement réduite de l'excédent.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour établir la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Dans certains cas, les calculs détaillés les plus récents de la valeur recouvrable d'une UGT, effectués dans une période antérieure, sont utilisés dans le cadre du test de dépréciation du goodwill de la période considérée. Ceci s'applique uniquement lorsque l'UGT n'a fait l'objet d'aucun changement important, que la probabilité de dépréciation est faible d'après l'analyse des événements et circonstances courants, et que le montant recouvrable le plus récent excède considérablement la valeur comptable de l'UGT.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent le nom de marque John Hancock et certains contrats de gestion de placements. L'appréciation de la durée d'utilité indéterminée d'une marque repose sur la protection par voie de marques de commerce des noms de marque, lesquelles sont renouvelables indéfiniment, sur les marchés où ces produits de marque sont vendus et, pour les contrats de gestion de placement, sur la possibilité de renouveler indéfiniment ces contrats. En outre, aucune disposition légale, réglementaire ou contractuelle ne limite la durée d'utilité de ces immobilisations incorporelles. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie, mais est soumise à un test de dépréciation annuel, ou plus souvent si des éléments indiquent que sa valeur n'est pas recouvrable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent les réseaux de distribution, les relations clients, les logiciels capitalisés, certains contrats de gestion de placements et d'autres droits contractuels acquis. Les réseaux de distribution, les relations clients et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, de 6 à 68 ans, selon la méthode linéaire ou en fonction des mesures de consommation des actifs. Les immobilisations incorporelles liées aux logiciels sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, qui varie de 3 à 5 ans. Ces immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation chaque période de présentation de l'information financière. S'il existe des indications de pertes de valeur, ces actifs feront l'objet d'un test de dépréciation.

g) Actifs divers

Les actifs divers comprennent les actifs d'un rabbi trust relatifs aux obligations au titre des prestations définies non capitalisées, les actifs au titre des prestations définies, le cas échéant (voir la note 1 o)), les coûts d'acquisition différés et les immobilisations et. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. Ces coûts sont comptabilisés sur la période pendant laquelle des frais de rachat peuvent être imputés, ou sur la période pendant laquelle les produits sont gagnés. Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, qui varie de 2 à 10 ans.

h) Fonds distincts

La Société gère plusieurs fonds distincts pour le compte de ses titulaires de contrats. Le rendement des placements de ces fonds est transféré directement aux titulaires de contrats. Dans certains cas, la Société a fourni des garanties relativement à ces fonds.

L'actif net des fonds distincts est évalué à la juste valeur et comprend surtout des placements dans des fonds communs de placement, des titres d'emprunt, des actions, de la trésorerie, des placements à court terme ainsi que d'autres placements. En ce qui concerne l'exigence de consolidation en vertu des IFRS, lorsqu'elle évalue le degré de contrôle qu'elle exerce sur les placements sous-jacents, la Société tient compte de l'étendue de son pouvoir décisionnel, des droits détenus par d'autres parties, de sa rémunération à titre de gestionnaire de placements et de son exposition à la variabilité des rendements. La Société a déterminé qu'elle n'exerce pas le contrôle sur les placements sous-jacents puisqu'elle agit à titre d'agent au nom des titulaires de contrats de fonds distincts.

La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur des placements détenus dans des fonds distincts est cohérente avec celle utilisée pour les placements détenus par le fonds général, tel qu'il est décrit ci-dessus à la note 1 e). Le passif des fonds distincts est évalué en fonction de la valeur de l'actif net des fonds distincts. Le rendement des placements de l'actif des fonds distincts appartient aux titulaires de contrats, et la Société n'assume pas le risque associé à ces actifs en dehors des garanties offertes sur certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable dont le placement sous-jacent est détenu avec les fonds distincts. Par conséquent, les revenus de placement gagnés par les fonds distincts et les charges engagées par les fonds distincts se contrebalancent et ne figurent pas de façon distincte dans les comptes de résultat consolidés. La rémunération que la Société tire de la gestion des fonds distincts est inscrite au poste Autres produits.

Les passifs liés aux garanties associées à certains fonds distincts, découlant de certains contrats d'assurance vie ou contrats de rente à capital variable, sont comptabilisés dans les passifs des contrats d'assurance de la Société. La Société détient les actifs soutenant ces garanties, lesquels sont comptabilisés dans les placements selon le type de placement.

i) Passifs des contrats d'assurance et de placement

La plupart des contrats émis par la Société sont considérés comme des contrats d'assurance, des contrats de placement ou des contrats de service. Les contrats en vertu desquels la Société accepte d'assumer un risque important d'assurance d'un titulaire de contrats sont classés comme des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Un contrat est censé comporter un risque

important d'assurance si, et seulement si, un événement assuré pourrait obliger un assureur à consentir des paiements additionnels importants dans n'importe quelle circonstance, excluant les circonstances qui ne présentent aucune substance commerciale, au moment de la mise en place du contrat. Les contrats en vertu desquels la Société n'accepte pas d'assumer un risque important d'assurance sont classés comme contrats de placement ou considérés comme des contrats de service et sont comptabilisés respectivement selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ou IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Lorsqu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance, même si le risque d'assurance est atténué de manière importante. Les contrats de placement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance si le risque d'assurance devient important subséquemment.

Les passifs des contrats d'assurance, nets des actifs de réassurance, correspondent au montant qui, ajouté aux primes futures estimatives et aux produits tirés du placement net, sera suffisant pour couvrir les prestations futures estimatives, les participations aux excédents et les bonifications, les impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et les charges liées aux contrats en vigueur. Les passifs des contrats d'assurance sont présentés compte non tenu des actifs de réassurance aux états de la situation financière consolidés. Il revient à l'actuaire désigné de la Société de déterminer le montant des passifs des contrats d'assurance conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. Les passifs des contrats d'assurance, nets des actifs de réassurance, ont été déterminés d'après la méthode canadienne axée sur le bilan (« MCAB »), comme l'autorise IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Voir la note 7.

Les passifs des contrats de placement comprennent les contrats émis en faveur de particuliers et d'investisseurs institutionnels qui ne comportent pas de risque important d'assurance. Les passifs et dépôts des contrats de placement sont évalués à leur coût amorti, ou à leur juste valeur, au choix. Ce choix doit avoir pour effet de réduire l'incohérence comptable entre les actifs qui soutiennent ces contrats et les provisions mathématiques connexes. Les passifs des contrats de placement sont décomptabilisés lorsque le contrat arrive à échéance, est résilié ou est annulé.

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance sont scindés s'ils ne sont pas jugés être étroitement liés au contrat d'assurance hôte et s'ils ne respectent pas la définition d'un contrat d'assurance. Ces dérivés incorporés sont présentés séparément dans les autres actifs ou les autres passifs, et sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant portées en résultat.

j) Actifs de réassurance

Dans le cours normal des affaires, la Société a recours à la réassurance pour gérer son exposition au risque. Les cessions en assurance à un réassureur ne libèrent pas la Société de ses obligations envers les titulaires de contrats. Elle demeure responsable envers ses titulaires de contrats à l'égard de la tranche réassurée dans la mesure où un réassureur ne respecte pas ses obligations relatives aux cessions de réassurance en vertu d'un traité de réassurance.

Les actifs de réassurance représentent l'avantage tiré des traités de réassurance en vigueur à la date de clôture, compte tenu de la situation financière du réassureur. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés conformément aux dispositions du contrat de réassurance pertinent.

Les profits ou les pertes sur transactions de réassurance sont immédiatement comptabilisés en résultat à la date de la transaction et ne sont pas amortis. Les primes cédées et les sinistres remboursés sont présentés selon le montant brut aux comptes de résultat consolidés. Les actifs de réassurance ne sont pas portés en réduction des passifs des contrats d'assurance connexes et sont présentés distinctement aux états de la situation financière consolidés. Voir la note 7 a).

k) Autres instruments financiers comptabilisés comme passifs

La Société émet divers autres instruments financiers classés comme passifs, y compris des billets à payer, des billets à terme, des billets de premier rang, des débentures de premier rang, des billets subordonnés, des billets d'apport à l'excédent, des reçus de souscription et des actions privilégiées. Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti, et les frais d'émission sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

l) Impôts sur le résultat

La provision pour impôts sur le résultat est calculée d'après les lois fiscales et les taux d'imposition quasi adoptés à la date des états de la situation financière consolidés. La provision pour impôts sur le résultat comporte l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé liés aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et directement dans les capitaux propres sont comptabilisés de la même manière respectivement dans les autres éléments du résultat global et directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant qui devrait être payable ou recouvrable pour l'exercice considéré, incluant tout ajustement aux impôts à payer des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé suivant la méthode axée sur le bilan et découle des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale respective. L'impôt différé est évalué aux taux d'imposition quasi adoptés qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. Les actifs d'impôt différé sont passés en revue chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal sera

réalisé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de celles qui sont liées aux participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, lorsque la date à laquelle les différences temporaires se résorberont peut être contrôlée et qu'il est probable que celles-ci ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

La Société comptabilise des provisions pour les positions fiscales incertaines lorsqu'il est jugé probable que la Société devra effectuer un paiement sur des positions fiscales par suite des examens effectués par les administrations fiscales. Ces provisions sont constituées à l'aide des meilleures estimations de la Société quant au montant qui devra être payé. Les provisions sont reprises en résultat dans la période au cours de laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

La Société est assujettie aux lois de l'impôt sur le résultat de divers pays. Les lois fiscales sont complexes et peuvent faire l'objet d'interprétations diverses par le contribuable et par l'administration fiscale responsable. La provision pour impôts sur le résultat et impôt différé représente l'interprétation de la direction des lois fiscales pertinentes et son estimation des incidences fiscales présentes et futures des transactions et des événements survenus au cours de l'exercice. La Société pourrait devoir modifier sa provision pour impôts sur le résultat ou ses soldes d'impôt différé si les administrations fiscales contestent avec succès la déductibilité ultime de certains éléments, si les estimations utilisées pour établir le montant de l'actif d'impôt différé qui doit être comptabilisé changent de façon importante, ou si de nouvelles informations indiquent le besoin de rajuster le montant d'impôt différé qui doit être comptabilisé. De plus, des événements futurs, comme des modifications des lois fiscales, des règlements sur les impôts, ou des interprétations de ces lois ou de ces règlements, pourraient avoir une incidence sur la provision pour impôts sur le résultat, les soldes d'impôt différé et le taux d'imposition effectif. De telles modifications pourraient avoir une incidence importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice où elles surviennent.

m) Conversion des monnaies étrangères

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des filiales de la Société sont évalués par chaque filiale en fonction de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »).

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change moyen du trimestre considéré. Les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception de la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger et des résultats de la couverture de ces positions. Ces profits et pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession des établissements à l'étranger, ou la perte de l'influence notable ou du contrôle exercé sur cet établissement à l'étranger.

n) Rémunération fondée sur des actions

La Société offre une rémunération fondée sur des actions à certains salariés et administrateurs, comme il est décrit à la note 15. La charge de rémunération sous forme d'instruments de capitaux propres est calculée en fonction des meilleures estimations quant au nombre d'instruments dont les droits devraient être acquis, ces estimations faisant l'objet de révisions si des renseignements ultérieurs indiquent qu'il est probable que les renoncations réelles diffèrent des estimations initiales, à moins que les renoncations ne découlent de conditions de marché.

Les options sur actions sont passées en charges moyennant une hausse équivalente du surplus d'apport. Les unités d'actions temporairement incessibles et les unités d'actions différées sont passées en charges moyennant la comptabilisation d'une charge à payer correspondante basée sur la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM à la fin de chaque trimestre. Les unités d'actions fondées sur le rendement sont passées en charges moyennant la comptabilisation d'une charge à payer correspondante basée sur des conditions de rendement particulières et la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM à la fin de chaque trimestre. La variation de la valeur des attributions résultant des variations de la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM ou des variations des conditions de rendement particulières et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat, compensée par l'incidence des swaps sur le rendement total utilisé pour gérer la variabilité du passif connexe.

Le coût de la rémunération fondée sur des actions est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits applicables, sauf si l'employé est admissible à la retraite à la date d'attribution ou deviendra admissible à la retraite pendant la période d'acquisition des droits. Le coût de rémunération, attribuable aux options sur actions, aux unités d'actions temporairement incessibles et aux unités d'actions fondées sur le rendement attribuées aux salariés qui sont admissibles à la retraite à la date d'attribution ou qui deviendront admissibles à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits, est comptabilisé respectivement à la date d'attribution ou sur la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible à la retraite.

Les cotisations de la Société au Programme international d'actionnariat (voir la note 15 d)) sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées. En vertu du Programme international d'actionnariat, sous réserve de certaines conditions, la Société verse un montant correspondant au pourcentage des cotisations admissibles d'un salarié jusqu'à concurrence de certains maximums. Le fiduciaire du programme utilise tous les montants versés pour acheter des actions ordinaires de la SFM sur le marché libre.

o) Avantages futurs du personnel

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés et agents, dont des régimes agréés (admissibles sur le plan fiscal) qui sont

habituellement capitalisés, ainsi que des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles sur le plan fiscal) à l'intention des dirigeants, et des régimes pour retraités et régimes d'invalidité, lesquels sont généralement non capitalisés.

L'obligation de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi est calculée pour chaque régime à la valeur actualisée estimative des prestations futures que les salariés admissibles ont acquises en contrepartie des services rendus jusqu'à la date de clôture, en utilisant la méthode de la répartition des prestations. Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur le rendement, à la date de clôture, de titres d'emprunt de sociétés de grande qualité qui ont approximativement la même échéance que les obligations et qui sont libellés dans la même monnaie que celle dans laquelle les prestations devraient être versées.

Pour établir le montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies de la Société, la juste valeur des actifs des régimes est déduite des obligations au titre des prestations définies. Lorsque ce calcul donne lieu à un excédent, l'actif pouvant être comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques futurs disponibles sous forme de remboursements futurs des régimes ou de diminutions des cotisations futures aux régimes (plafonnement de l'actif). L'actif des régimes à prestations définies est inclus dans les autres actifs, et le passif des régimes à prestations définies est inclus dans les autres passifs.

Les variations du montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies découlant de la réévaluation des régimes de retraite et des régimes de soins de santé pour retraités sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle elles se produisent, et elles ne sont pas reclassées en résultat dans les périodes subséquentes. Elles comprennent les écarts actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs des régimes, excluant les montants compris dans les produits ou charges d'intérêts nets. Les variations du montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies en raison de la réévaluation des régimes d'invalidité sont comptabilisées en résultat au cours de la période où elles se produisent.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est comptabilisé sur les années de service des salariés jusqu'à la retraite, tandis que le coût des régimes de soins de santé pour retraités est comptabilisé sur les années de service des salariés qui précèdent l'admissibilité intégrale des droits à prestations. Le coût net des prestations de l'exercice est comptabilisé dans le résultat, et il correspond à la somme du coût des services rendus au cours de l'exercice, des produits ou des charges d'intérêts nets et tous les frais d'administration applicables, majorés par les coûts ou les crédits au titre des services passés découlant de modifications ou de réductions de régimes. Les produits ou charges d'intérêts nets sont déterminés en appliquant le taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies. Le coût pour l'exercice considéré des régimes d'invalidité est la variation, depuis le dernier exercice, de l'obligation au titre des prestations définies, y compris tout écart actuariel.

Le coût des régimes de retraite à cotisations définies correspond à la cotisation fournie par la Société, laquelle est comptabilisée en résultat pendant les périodes où les services sont rendus par les salariés.

p) Instruments dérivés et instruments de couverture

La Société utilise des instruments financiers dérivés (« dérivés »), y compris des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés, et des options pour gérer les expositions actuelles et futures à des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises et du cours des actions, et pour calquer les placements admissibles. Les dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont comptabilisés séparément comme des dérivés si leurs caractéristiques et risques économiques ne sont pas liés étroitement à ceux de l'instrument hôte, que les modalités du dérivé incorporé sont les mêmes que celles d'un dérivé autonome et que l'instrument hôte lui-même n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur. Les dérivés ayant des profits latents sont présentés à titre d'actifs dérivés et les dérivés ayant des pertes latentes sont présentés à titre de passifs dérivés.

On détermine, pour chaque dérivé, si l'on applique la comptabilité de couverture. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les revenus de placement. Voir la note 3 c).

Lorsque la Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, une relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place. L'efficacité de la couverture est évaluée à sa mise en place et pendant toute sa durée. La comptabilité de couverture n'est appliquée que lorsque la Société s'attend à ce que chacune des relations de couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables au risque couvert. L'évaluation de l'efficacité de la couverture est mise en œuvre à la fin de chaque période de présentation de l'information financière à titre prospectif et rétrospectif. Lorsqu'il est établi qu'une relation de couverture n'est plus efficace, ou lorsque l'instrument de couverture ou l'élément couvert a été vendu ou qu'il est résilié, la Société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Dans de tels cas, si les dérivés ne sont ni vendus ni résiliés, toute variation subséquente de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les revenus de placement.

Pour les dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées selon la nature des risques couverts, comme il est expliqué ci-après.

Dans une relation de couverture de la juste valeur, les variations de la juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées dans les revenus de placement, compensant les variations de la juste valeur des éléments couverts, lesquels ne seraient pas autrement comptabilisés à la juste valeur. L'inefficacité de la couverture est comptabilisée dans les revenus de placement et découle des différences entre les variations de la juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements de la juste valeur cumulés sont amortis aux revenus de placement sur la durée de vie restante de l'élément couvert à moins que celui-ci ne soit vendu, auquel cas le solde est comptabilisé immédiatement dans les revenus de placement.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus de placement. Les profits et les pertes dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat dans les périodes au cours desquelles les variations des flux de trésorerie couverts ou des transactions prévues couvertes sont comptabilisées en résultat. Les reclassements du cumul des autres éléments du résultat global touchent les revenus de placement, à l'exception des reclassements liés aux swaps sur le rendement total qui couvrent les unités d'actions temporairement inaccessibles, lesquels sont reclassés dans les frais généraux.

Les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés aussitôt dans les revenus de placement lorsque l'élément couvert est vendu ou que l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise. Lorsque la couverture prend fin, mais que la réalisation de la transaction couverte prévue demeure hautement probable, les montants dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les revenus de placement dans les périodes au cours desquelles la variation des flux de trésorerie couverts ou les transactions couvertes prévues sont portées en résultat.

Dans une relation de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les profits et les pertes liés à la tranche efficace de la couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat dans les périodes au cours desquelles les profits ou les pertes sur l'investissement net dans un établissement à l'étranger couvert sous-jacent sont portés en résultat.

q) Primes et charges connexes

Les primes brutes relatives à tous les types de contrats d'assurance, ainsi qu'aux contrats comportant un risque limité de mortalité ou de morbidité, sont habituellement comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles. Les primes sont présentées compte non tenu des cessions en réassurance (voir la note 7).

r) Produits tirés des contrats de service

La Société comptabilise les produits tirés des contrats de service selon IFRS 15. Les contrats de service de la Société comportent habituellement une seule et même obligation de prestation, qui comprend une série de services connexes similaires offerts à chaque client. Les produits sont comptabilisés à mesure que les obligations de prestation sont remplies, parce que le client reçoit et consomme simultanément les avantages des services rendus, mesurés au moyen d'une méthode fondée sur les extrants. Les produits connexes à une contrepartie variable sont comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés. Voir la note 14.

Note 2 Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

a) Modifications de méthodes comptables

I) IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui a été publiée en mai 2014 et remplace IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations connexes. Des modifications d'IFRS 15 ont été publiées en avril 2016. IFRS 15 clarifie les principes de comptabilisation des produits des activités ordinaires, fournit un cadre solide pour comptabiliser les produits des activités ordinaires et les flux de trésorerie découlant de contrats avec les clients et rehausse les exigences de présentation d'informations qualitatives et quantitatives. IFRS 15 ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers, ni aux contrats de location. La Société a adopté IFRS 15 au moyen de la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives.

Les ententes de services de la Société sont généralement respectées au fil du temps, les produits d'exploitation étant mesurés et perçus des clients dans un court délai, à mesure que les services sont fournis.

L'adoption d'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société ni donné lieu à des ajustements transitoires.

II) IFRS 9, Instruments financiers, et modifications d'IFRS 4, Contrats d'assurance

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté les modifications d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, publiées en septembre 2016. IFRS 9, *Instruments financiers*, remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et prévoit des révisions au classement et à l'évaluation, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

En réponse aux préoccupations concernant la différence entre la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui est le 1^{er} janvier 2018, et celle d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui est le 1^{er} janvier 2021, les modifications d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, contiennent, à l'intention des sociétés dont les activités sont principalement liées à l'assurance, une exemption temporaire facultative d'application d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021. L'adoption de ces modifications a permis à la Société de reporter l'adoption d'IFRS 9 et de continuer d'appliquer IAS 39 jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

En novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de reporter d'un an la date d'expiration fixée pour l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 contenue dans IFRS 4 pour les sociétés dont les activités sont principalement liées à l'assurance. Les activités de la SFM sont principalement liées à l'assurance. Le report proposé est conditionnel à une consultation publique de l'IASB en 2019, qui

devrait donner lieu à un exposé-sondage suivi d'une période de commentaires. La Société continuera de surveiller les développements de l'IASB relativement au report.

Aux fins de comparaison avec les entités qui appliquent IFRS 9, les modifications d'IFRS 4 exigent des entités qui reportent l'adoption d'IFRS 9 qu'elles fournissent des informations additionnelles sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sur leur exposition au risque de crédit dans leurs états financiers. Les entités qui reportent l'adoption doivent fournir des informations sur les actifs financiers dont les modalités contractuelles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. L'application de ces exigences en matière d'informations à fournir n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société. Voir la note 3 a).

III) Modifications d'IFRS 2, Paiement fondé sur des actions

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté les modifications d'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, publiées en juin 2016. Ces modifications ont été appliquées prospectivement. Les modifications précisent l'effet des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; fournissent des indications sur le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net à l'égard des obligations légales relatives aux retenues d'impôt à la source; et clarifient la comptabilisation d'une modification des modalités et conditions d'un paiement fondé sur des actions qui a pour effet que la transaction, qui a été considérée comme étant réglée en trésorerie, est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IV) IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*, publiée en décembre 2016. IFRIC 22 a été appliquée prospectivement. IFRIC 22 précise le taux de change à utiliser pour évaluer une transaction en monnaie étrangère lorsqu'un paiement anticipé est effectué ou encaissé et que des actifs ou passifs non monétaires sont comptabilisés avant la comptabilisation de la transaction sous-jacente. IFRIC 22 ne s'applique pas aux biens ou aux services comptabilisés à la juste valeur ou à la juste valeur de la contrepartie payée ou encaissée à une date autre que la date de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif non monétaire, ou à l'impôt, aux contrats d'assurance ou aux contrats de réassurance. Le taux de change en vigueur le jour du paiement anticipé est utilisé pour évaluer la transaction en monnaie étrangère. Si de multiples paiements anticipés sont effectués ou encaissés, chaque paiement est évalué séparément. L'adoption d'IFRIC 22 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

V) Améliorations annuelles aux IFRS – Cycle 2014-2016

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté les modifications figurant dans le Cycle 2014-2016 des Améliorations annuelles aux IFRS publiées par l'IASB en décembre 2016. Des modifications mineures apportées dans le cadre de ce cycle sont entrées en vigueur en 2017 et ont été adoptées par la Société au cours de cet exercice, les autres modifications étant entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les modifications ont été appliquées de manière rétrospective. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

b) Modifications futures de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

I) IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 9, *Instruments financiers*, a été publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, novembre 2013 et juillet 2014, et s'applique de manière rétrospective ou de manière rétrospective modifiée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. De plus, l'IASB a publié des modifications en octobre 2017 qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La norme vise à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Le projet a été divisé en trois étapes : classement et évaluation, dépréciation d'actifs financiers et comptabilité de couverture. La méthodologie de classement et d'évaluation d'IFRS 9 en vigueur prévoit que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Le classement et l'évaluation des passifs financiers sont restés pratiquement les mêmes; toutefois, pour un passif financier désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, des modifications ont été apportées à la comptabilisation de la variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit associé à ce passif. Les profits et les pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à une entité sur ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net, mais plutôt dans les autres éléments du résultat global.

Des révisions à la comptabilité de couverture ont été publiées en novembre 2013 dans le cadre du projet d'IFRS 9. Cette modification présente un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que les informations correspondantes sur les activités de gestion du risque à fournir par les entités qui appliquent la comptabilité de couverture. Ce nouveau modèle représente un remaniement considérable de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux refléter leurs activités de gestion du risque dans leurs états financiers.

Des révisions publiées en juillet 2014 remplacent le modèle de perte subie existant utilisé pour évaluer la provision pour pertes sur créances par un modèle fondé sur les pertes attendues. Des modifications ont aussi été apportées au classement et au modèle d'évaluation existants principalement afin de traiter de questions d'application précises soulevées par les premiers adoptants de la norme. Elles visent également à résoudre les non-concordances comptables dans le compte de résultat et les problèmes de volatilité à court terme relevés en raison du projet sur les contrats d'assurance.

La Société a décidé de reporter l'adoption d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, tel qu'il est autorisé en vertu des modifications d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, présentées ci-dessus. La Société évalue l'incidence de cette norme.

II) IFRS 16, Contrats de location

IFRS 16, *Contrats de location*, a été publiée en janvier 2016 et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle remplacera IAS 17, *Contrats de location*, et IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. La Société adoptera IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019 et utilisera la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives.

IFRS 16 présente les principes liés à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir pour les contrats de location applicables aux deux parties à un contrat. La norme entraîne la comptabilisation de la plupart des contrats de location au bilan des preneurs selon un modèle de comptabilisation unique, et élimine la distinction qui existait entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les contrats de location concernant des actifs de faible valeur et les contrats de location de moins d'un an ne sont pas visés par cette comptabilisation. La comptabilisation au bilan se traduira par une majoration du bilan résultant de la comptabilisation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'un passif correspondant. Le bailleur classera et comptabilisera ses contrats de location selon des dispositions en grande partie semblables à celles actuellement en vigueur, le classement actuel entre des contrats de location simple et des contrats de location-financement étant maintenu.

L'adoption d'IFRS 16 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

III) Interprétation 23 de l'IFRS Interpretation Committee (« IFRIC »), Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, a été publiée en juin 2017 et s'applique de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRIC 23 fournit des indications sur l'application des exigences d'IAS 12 relatives à la comptabilisation et à l'évaluation lorsqu'il y a de l'incertitude quant aux traitements fiscaux, y compris si les traitements fiscaux incertains doivent être considérés conjointement ou séparément, selon l'approche qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude. L'adoption d'IFRIC 23 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IV) Modifications d'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Des modifications d'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, ont été publiées en octobre 2017 et s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Les modifications précisent qu'une entité applique IFRS 9, *Instruments financiers*, aux intérêts financiers dans une entreprise associée ou une coentreprise qui ne sont pas comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. IAS 39 s'appliquera à ces intérêts jusqu'à l'adoption d'IFRS 9. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

V) Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017

Les Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017 ont été publiées en décembre 2017 et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'IASB a publié trois modifications mineures à des normes différentes dans le cadre des Améliorations annuelles, lesquelles modifications seront appliquées de manière prospective. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

VI) Modifications d'IAS 19, Avantages du personnel

Des modifications d'IAS 19, *Avantages du personnel*, ont été publiées en février 2018 et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise. Les modifications touchent la comptabilisation dans le cas d'une modification, d'une réduction ou d'un règlement d'un régime qui se produit pendant une période de présentation de l'information financière. Des hypothèses actuarielles mises à jour doivent être utilisées pour déterminer le coût des services rendus et les charges d'intérêts nets pour le restant de la période de présentation de l'information financière après un tel événement. Les modifications précisent également de quelle manière la comptabilisation au titre du plafond de l'actif est touchée par ce type d'événement. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

VII) Modifications d'IFRS 3, Regroupements d'entreprises

Des modifications d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, ont été publiées en octobre 2018 et sont en vigueur pour les regroupements d'entreprises survenant à compter du 1^{er} janvier 2020. L'application anticipée est permise. Les modifications revoient la définition d'une entreprise et fournissent une méthode simplifiée pour évaluer si un ensemble d'activités et d'actifs acquis répond à la définition d'entreprise. L'application des modifications devrait se traduire par une diminution du nombre d'acquisitions qui seront admissibles à titre de regroupements d'entreprises. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

VIII) Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers, et d'IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Des modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et d'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ont été publiées en octobre 2018. Les modifications s'appliquent de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Les modifications mettent à jour la définition de « significatif ». L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IX) IFRS 17, Contrats d'assurance

IFRS 17 a été publiée en mai 2017 et s'applique de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Si une application rétrospective complète à un groupe de contrats s'avère impraticable, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode à la juste valeur peuvent être utilisées. La norme remplacera IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et modifiera considérablement la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance ainsi que la présentation et les informations à fournir correspondantes dans les états financiers de la Société.

En novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17. Le report proposé est conditionnel à une consultation publique de l'IASB en 2019, qui devrait donner lieu à un exposé-sondage suivi d'une période de commentaires. La Société continuera de surveiller les développements de l'IASB relatifs à IFRS 17.

IFRS17 exige des entités qu'elles évaluent les passifs des contrats d'assurance au bilan comme étant le total a) des flux de trésorerie d'exécution – les estimations à jour des montants que la Société s'attend à percevoir pour les primes et à verser pour les sinistres, les prestations et les charges, y compris un ajustement pour tenir compte de l'échéancier et du risque qui y est lié et b) de la marge sur services contractuels – le profit qui sera généré par la couverture d'assurance.

Les principes à la base d'IFRS 17 diffèrent de la MCAB autorisée par IFRS 4. Bien qu'il existe de nombreuses différences, deux des principales différences sont indiquées ci-dessous :

- Selon IFRS 17, le taux d'actualisation utilisé pour estimer la valeur actualisée des passifs des contrats d'assurance est fondé sur les caractéristiques du passif, tandis que, selon la MCAB, la Société utilise les rendements actuels et projetés des actifs soutenant les provisions mathématiques pour évaluer les passifs. La différence dans l'approche pour établir le taux d'actualisation a également une incidence sur le moment où les résultats techniques liés aux placements sont générés. Selon la MCAB, les résultats techniques liés aux placements comprennent les résultats des placements et l'incidence des activités de placement. Cette incidence est directement liée à la MCAB. Selon IFRS 17, l'incidence des activités de placement se produira sur la durée de vie du nouvel actif.
- Selon IFRS 17, les profits découlant des affaires nouvelles sont comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés et amortis en résultat à mesure que les services sont fournis. Selon la MCAB, les profits (et les pertes) découlant des affaires nouvelles sont comptabilisés immédiatement en résultat.

La Société évalue les incidences de cette norme et prévoit qu'elles seront importantes sur ses états financiers consolidés. Par ailleurs, dans certains territoires, dont le Canada, cette norme pourrait avoir une incidence importante sur les positions fiscales et la situation des fonds propres réglementaires, ainsi que sur d'autres mesures financières qui reposent sur les valeurs comptables établies selon les IFRS.

Note 3 Placements et revenus de placement

a) Valeur comptable et juste valeur des placements

	Juste valeur par le biais du résultat net ¹	Disponibles à la vente ²	Divers ³	Valeur comptable totale ⁴	Total de la juste valeur ⁵
Au 31 décembre 2018					
Trésorerie et titres à court terme ⁶	1 080 \$	10 163 \$	4 972 \$	16 215 \$	16 215 \$
Titres d'emprunt ⁷					
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	16 445	7 342	–	23 787	23 787
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	11 934	13 990	–	25 924	25 924
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	16 159	4 101	–	20 260	20 260
Sociétés	107 425	5 245	–	112 670	112 670
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	2 774	179	–	2 953	2 953
Actions cotées	16 721	2 458	–	19 179	19 179
Créances hypothécaires	–	–	48 363	48 363	48 628
Placements privés	–	–	35 754	35 754	36 103
Avances sur contrats	–	–	6 446	6 446	6 446
Prêts aux clients de la Banque	–	–	1 793	1 793	1 797
Immeubles					
Immeubles à usage propre ⁸	–	–	2 016	2 016	3 179
Immeubles de placement	–	–	10 761	10 761	10 761
Autres placements					
Actifs alternatifs à long terme ^{9, 10}	14 720	101	8 617	23 438	24 211
Divers autres placements ¹¹	151	–	3 954	4 105	4 104
Total des placements	187 409 \$	43 579 \$	122 676 \$	353 664 \$	356 217 \$

Au 31 décembre 2017	Juste valeur par le biais du résultat net ¹	Disponibles à la vente ²	Divers ³	Valeur comptable totale	Total de la juste valeur ⁵
Trésorerie et titres à court terme ⁶	439 \$	11 429 \$	4 097 \$	15 965 \$	15 965 \$
Titres d'emprunt ⁷					
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	17 886	4 892	–	22 778	22 778
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	12 497	13 472	–	25 969	25 969
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	16 838	2 988	–	19 826	19 826
Sociétés	96 785	5 366	–	102 151	102 151
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	3 018	258	–	3 276	3 276
Actions cotées	18 473	3 072	–	21 545	21 545
Créances hypothécaires	–	–	44 742	44 742	46 065
Placements privés	–	–	32 132	32 132	34 581
Avances sur contrats	–	–	5 808	5 808	5 808
Prêts aux clients de la Banque	–	–	1 737	1 737	1 742
Immeubles					
Immeubles à usage propre ⁸	–	–	1 281	1 281	2 448
Immeubles de placement	–	–	12 529	12 529	12 529
Autres placements					
Actifs alternatifs à long terme ^{9, 10}	12 018	88	8 624	20 730	21 053
Divers autres placements ¹¹	142	–	3 611	3 753	3 752
Total des placements	178 096 \$	41 565 \$	114 561 \$	334 222 \$	339 488 \$

¹⁾ Le classement selon l'option de la juste valeur par le biais du résultat net a été choisi pour les titres servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance afin de réduire considérablement toute incohérence comptable découlant de variations de la juste valeur de ces actifs et de variations de la valeur des passifs des contrats d'assurance connexes. Si ce choix n'avait pas été fait, et qu'on avait plutôt choisi le classement comme DV, il y aurait eu une incohérence comptable puisque les variations des passifs des contrats d'assurance sont comptabilisées, non pas dans les autres éléments du résultat global, mais dans le résultat net.

²⁾ Les titres DV ne sont pas négociés activement par la Société, mais des ventes ont lieu lorsque les circonstances le justifient. Ces ventes se traduisent par le reclassement de tout profit (toute perte) latent cumulé du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net à titre de profit (perte) réalisé.

³⁾ Comprend surtout des actifs classés comme des prêts et comptabilisés au coût amorti, des immeubles à usage propre, des immeubles de placement, des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, et des baux adossés. Voir la note 1 e) pour plus de détails sur les méthodes comptables.

⁴⁾ Les placements à revenu fixe présentés ci-dessus comprennent des titres d'emprunts, des créances hypothécaires, des placements privés et d'autres placements d'un montant d'environ 600 \$ qui sont surtout assortis de flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les placements à revenu fixe dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts au 31 décembre 2018 comprennent des titres d'emprunts, des placements privés et d'autres placements dont la juste valeur s'élève respectivement à 105 \$, 230 \$ et 465 \$. La variation de la juste valeur de ces placements au cours de l'exercice s'est établie à 21 \$.

⁵⁾ Les méthodes utilisées pour établir la juste valeur des placements sont décrites à la note 1 c) et à la note 3 g).

⁶⁾ Comprennent des titres à court terme d'une durée à courir de moins de un an au moment de l'acquisition de 2 530 \$ (2 737 \$ en 2017), des équivalents de trésorerie d'une durée à courir de moins de 90 jours au moment de l'acquisition de 8 713 \$ (9 131 \$ en 2017) et des liquidités de 4 972 \$ (4 097 \$ en 2017).

⁷⁾ Les titres d'emprunt comprennent des titres ayant une durée à courir de moins de un an et de moins de 90 jours au moment de l'acquisition respectivement de 870 \$ et 40 \$ (respectivement 1 768 \$ et 161 \$ en 2017).

⁸⁾ Comprennent l'amortissement cumulé de 391 \$ (389 \$ en 2017).

⁹⁾ Les actifs alternatifs à long terme comprennent des placements dans des actions de sociétés fermées de 6 769 \$, des placements dans les secteurs de l'électricité et de l'infrastructure de 7 970 \$, des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz de 3 416 \$, des placements dans les secteurs des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles de 4 493 \$ et divers autres placements de 791 \$ (respectivement 4 959 \$, 7 355 \$, 2 813 \$, 5 033 \$ et 570 \$ en 2017). Les placements dans les secteurs de l'électricité et de l'infrastructure incluent un groupe de placements dans le secteur de l'énergie hydroélectrique de 426 \$ pour lesquels la Société a un plan de vente approuvé. La vente de ces placements devrait être réalisée d'ici un an. Ce groupe destiné à être cédé est classé comme étant détenu en vue de la vente et évalué au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

¹⁰⁾ En 2018, la Société a cédé les placements suivants à des parties liées : des actifs alternatifs à long terme dans les secteurs de l'électricité et de l'infrastructure d'une valeur de 1 422 \$ ont été vendus à John Hancock Infrastructure Master Fund L.P. aux États-Unis, entreprise associée de la Société considérée comme étant une entité structurée en fonction des droits de vote des associés à laquelle la Société fournit des services de gestion et dont elle détient une participation de moins de 1 %; des immeubles commerciaux aux États-Unis d'une valeur de 510 \$ (395 \$ en 2017) ont été vendus à Manulife US Real Estate Investment Trust à Singapour, entreprise associée de la Société considérée comme étant une entité structurée en fonction des droits de vote des porteurs de parts à laquelle la Société fournit des services de gestion et dont elle détient environ 8,5 % (9,5 % en 2017) des parts; et des immeubles commerciaux aux États-Unis d'une valeur de 1 314 \$ ont été vendus à trois coentreprises nouvellement créées considérées comme étant des entités structurées en fonction des droits de vote. En 2017, des immeubles commerciaux aux États-Unis d'une valeur de 619 \$ ont été vendus à Hancock US Real Estate Fund, L.P., entreprise associée de la Société considérée comme étant une entité structurée en fonction des droits de vote des associés à laquelle la Société fournit des services de gestion et dont elle détient environ 11,7 % des parts de société en commandite.

¹¹⁾ Comprennent des baux adossés de 3 575 \$ (3 273 \$ en 2017). Voir la note 1 e) pour plus de détails sur les méthodes comptables.

b) Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

Les autres placements comprennent les placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et sont présentés dans le tableau qui suit.

Aux 31 décembre	2018		2017	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Baux adossés	3 575 \$	51	3 273 \$	56
Terrains forestiers exploitables et terres agricoles	599	9	451	8
Immeubles	725	11	498	9
Divers	1 959	29	1 535	27
Total	6 858 \$	100	5 757 \$	100

La quote-part de la Société des profits et des dividendes tirés de ces placements pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est établie respectivement à 369 \$ et 13 \$ (respectivement 291 \$ et 14 \$ en 2017).

c) Revenus de placement

	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Divers ¹	Total
Exercice clos le 31 décembre 2018				
Trésorerie et titres à court terme				
Produits d'intérêts	18 \$	250 \$	– \$	268 \$
Profits (pertes) ²	(74)	62	–	(12)
Titres d'emprunt				
Produits d'intérêts	5 432	646	–	6 078
Profits (pertes) ²	(5 993)	(310)	–	(6 303)
Recouvrement (perte de valeur), montant net	18	–	–	18
Actions cotées				
Dividendes	484	72	–	556
Profits (pertes) ²	(1 596)	330	–	(1 266)
Perte de valeur	–	(43)	–	(43)
Créances hypothécaires				
Produits d'intérêts	–	–	1 824	1 824
Profits (pertes) ²	–	–	56	56
Provisions, montant net	–	–	(8)	(8)
Placements privés				
Produits d'intérêts	–	–	1 729	1 729
Profits (pertes) ²	–	–	(83)	(83)
Perte de valeur, montant net	–	–	(10)	(10)
Avances sur contrats	–	–	371	371
Prêts aux clients de la Banque				
Produits d'intérêts	–	–	81	81
Provisions, montant net	–	–	(1)	(1)
Immeubles				
Produits locatifs, nets de l'amortissement ³	–	–	515	515
Profits (pertes) ²	–	–	445	445
Perte de valeur	–	–	–	–
Dérivés				
Produits d'intérêts, montant net	689	–	(33)	656
Profits (pertes) ²	(2 251)	–	27	(2 224)
Autres placements				
Produits d'intérêts	–	–	74	74
Produits tirés des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et autres	–	–	1 758	1 758
Profits (pertes) ²	283	–	(110)	173
Perte de valeur, montant net	(2)	(4)	(114)	(120)
Total des revenus de placement	(2 992)\$	1 003 \$	6 521 \$	4 532 \$
Revenus de placement				
Produits d'intérêts	6 139 \$	896 \$	4 046 \$	11 081 \$
Dividendes, produits locatifs et autres produits	484	72	2 273	2 829
Perte de valeur, provisions et recouvrements, montant net	16	(47)	(133)	(164)
Divers	(271)	58	27	(186)
	6 368	979	6 213	13 560
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur les couvertures d'actions à grande échelle				
Titres d'emprunt	(6 012)	18	–	(5 994)
Actions cotées	(1 454)	10	–	(1 444)
Créances hypothécaires	–	–	55	55
Placements privés	–	–	(83)	(83)
Immeubles	–	–	449	449
Autres placements	357	(4)	(140)	213
Dérivés, y compris le programme de couverture d'actions à grande échelle	(2 251)	–	27	(2 224)
	(9 360)	24	308	(9 028)
Total des revenus de placement	(2 992)\$	1 003 \$	6 521 \$	4 532 \$

Exercice clos le 31 décembre 2017	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Divers ¹	Total
Trésorerie et titres à court terme				
Produits d'intérêts	7 \$	153 \$	– \$	160 \$
Profits (pertes) ²	22	(47)	–	(25)
Titres d'emprunt				
Produits d'intérêts	5 102	577	–	5 679
Profits (pertes) ²	3 690	(205)	–	3 485
Recouvrement (perte de valeur), montant net	16	(1)	–	15
Actions cotées				
Dividendes	524	79	–	603
Profits (pertes) ²	2 372	226	–	2 598
Perte de valeur	–	(14)	–	(14)
Créances hypothécaires				
Produits d'intérêts	–	–	1 685	1 685
Profits (pertes) ²	–	–	69	69
Provisions, montant net	–	–	(32)	(32)
Placements privés				
Produits d'intérêts	–	–	1 553	1 553
Profits (pertes) ²	–	–	43	43
Perte de valeur, montant net	–	–	10	10
Avances sur contrats	–	–	365	365
Prêts aux clients de la Banque				
Produits d'intérêts	–	–	68	68
Immeubles				
Produits locatifs, nets de l'amortissement ³	–	–	517	517
Profits (pertes) ²	–	–	341	341
Perte de valeur	–	–	(4)	(4)
Dérivés				
Produits d'intérêts, montant net	809	–	84	893
Profits (pertes) ²	(1 029)	–	84	(945)
Autres placements				
Produits d'intérêts	–	–	174	174
Produits tirés des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et autres	–	–	1 690	1 690
Profits (pertes) ²	441	(7)	50	484
Perte de valeur, montant net	–	–	(45)	(45)
Total des revenus de placement	11 954 \$	761 \$	6 652 \$	19 367 \$
Revenus de placement				
Produits d'intérêts	5 918 \$	730 \$	3 929 \$	10 577 \$
Dividendes, produits locatifs et autres produits	524	79	2 207	2 810
Perte de valeur, provisions et recouvrements, montant net	16	(15)	(71)	(70)
Divers	460	(51)	(77)	332
	6 918	743	5 988	13 649
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur les couvertures d'actions à grande échelle				
Titres d'emprunt	3 694	(8)	–	3 686
Actions cotées	2 200	35	–	2 235
Créances hypothécaires	–	–	69	69
Placements privés	–	–	40	40
Immeubles	–	–	350	350
Autres placements	329	(9)	121	441
Dérivés, y compris le programme de couverture d'actions à grande échelle	(1 187)	–	84	(1 103)
	5 036	18	664	5 718
Total des revenus de placement	11 954 \$	761 \$	6 652 \$	19 367 \$

¹ Comprend surtout des revenus de placement sur des prêts comptabilisés au coût amorti, des immeubles à usage propre, des immeubles de placement, des instruments dérivés et instruments de couverture dans des relations de couverture de flux de trésorerie, des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, et des baux adossés.

² Comprennent les profits (pertes) réalisés et latents nets sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, les immeubles de placement immobiliers et les autres placements évalués à la juste valeur. Comprennent également les profits (pertes) réalisés nets sur les instruments financiers DV et les autres placements comptabilisés au coût amorti.

³ Les produits locatifs tirés des immeubles de placement sont nets des charges d'exploitation directe.

d) Frais de gestion des placements

Le tableau suivant présente le total des frais de gestion des placements de la Société.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Liés aux placements	638 \$	625 \$
Liés aux fonds distincts, aux fonds communs et à d'autres fonds	1 070	1 048
Total des frais de gestion des placements	1 708 \$	1 673 \$

e) Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente les produits locatifs et les charges d'exploitation directes des immeubles de placement.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Produits locatifs des immeubles de placement	1 013 \$	1 120 \$
Charges d'exploitation directes des immeubles de placement locatifs	(582)	(694)
Total	431 \$	426 \$

f) Titrisation de créances hypothécaires

La Société titrise certaines créances hypothécaires résidentielles à taux fixe et à taux variable assurées et non assurées et des marges de crédit hypothécaires au moyen de la création de titres adossés à des créances hypothécaires, en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada et d'un programme de titrisation des marges de crédit hypothécaire.

Les avantages reçus dans le cadre de la titrisation comprennent les écarts de taux d'intérêt entre l'actif et le passif connexe. Aucune perte sur créances n'est prévue sur les créances hypothécaires titrisées en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL ») ou des programmes de titrisation des marges de crédit hypothécaire de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum puisqu'elles sont assurées par la SCHL ainsi que par d'autres programmes d'assurance tiers contre la défaillance des emprunteurs. Les hypothèques titrisées par l'entremise de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II ne sont pas assurées.

Les flux de trésorerie reçus grâce aux actifs titrisés et aux créances hypothécaires sous-jacents sont utilisés pour régler les passifs sous forme d'emprunts garantis connexes. Pour les transactions sur les obligations hypothécaires du Canada, les encaissements de capital sont déposés dans un compte en fiducie aux fins de règlement du passif au moment de l'échéance. Les actifs transférés et les flux de trésorerie connexes ne peuvent être transférés ni utilisés à d'autres fins. Pour les transactions portant sur les marges de crédit hypothécaire, les investisseurs ont droit à des paiements d'intérêts périodiques, et le reste des encaissements de capital sont attribués à la Société (le « vendeur ») au cours de la période de rechargement de la transaction et sont cumulés aux fins de règlement pendant une période d'accumulation, ou remboursés à l'investisseur mensuellement pendant une période de réduction, selon les modalités du billet.

Actifs titrisés et passifs au titre d'emprunts garantis

Au 31 décembre 2018

Programme de titrisation	Actifs titrisés			Passifs au titre d'emprunts garantis ²
	Créances hypothécaires titrisées	Trésorerie affectée et titres à court terme	Total	
Titrisation de marges de crédit hypothécaire ¹	2 285 \$	8 \$	2 293 \$	2 250 \$
Titrisation en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada	1 525	–	1 525	1 524
Total	3 810 \$	8 \$	3 818 \$	3 774 \$

Au 31 décembre 2017

Programme de titrisation	Actifs titrisés			Passifs au titre d'emprunts garantis ²
	Créances hypothécaires titrisées	Trésorerie affectée et titres à court terme	Total	
Titrisation de marges de crédit hypothécaire ¹	2 024 \$	8 \$	2 032 \$	2 000 \$
Titrisation en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada	1 480	–	1 480	1 523
Total	3 504 \$	8 \$	3 512 \$	3 523 \$

¹⁾ La Banque Manuvie, filiale de la SFM, titrise une partie de ses créanciers liés aux marges de crédit hypothécaire par l'entremise de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum et de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II. La Fiducie hypothécaire canadienne Platinum finance l'achat des coparticipations auprès de la Banque Manuvie en émettant des billets à terme garantis par le fonds sous-jacent de marges de crédit hypothécaire garanties par la SCHL à des investisseurs institutionnels. La Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II finance l'achat des coparticipations auprès de la Banque Manuvie en émettant des billets à terme garantis par le fonds sous-jacent de marges de crédit hypothécaire non garanties à des investisseurs institutionnels. La trésorerie affectée se rapportant à la titrisation au moyen de marges de crédit hypothécaire est une provision établie en fonction des transactions. Des sorties seront effectuées sur la provision seulement si les flux de trésorerie des marges de crédit hypothécaire sous-jacents sont insuffisants pour satisfaire aux passifs au titre d'emprunts garantis.

²⁾ Les passifs au titre d'emprunts garantis comprennent principalement les billets de série 2011-1 à taux variable, lesquels devraient arriver à échéance le 15 décembre 2021 et les billets de série 2016-1 à taux variable, lesquels devraient arriver à échéance le 15 mai 2022. La Banque titrise également des créances hypothécaires amortissables garanties aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (« TACH ») assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Pour se doter d'une source de financement à taux fixe, la Banque Manuvie participe aux programmes d'Obligations hypothécaires du Canada en vendant des TACH assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* à la Fiducie du Canada pour l'habitation.

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des actifs titrisés était de 3 843 \$ (3 533 \$ en 2017) et celle des passifs correspondants, de 3 756 \$ (3 503 \$ en 2017).

g) Évaluation de la juste valeur

Le tableau qui suit présente les justes valeurs, classées selon la hiérarchie des justes valeurs, des placements et de l'actif net des fonds distincts évalués à la juste valeur.

Au 31 décembre 2018	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et titres à court terme				
Juste valeur par le biais du résultat net	1 080 \$	– \$	1 080 \$	– \$
Disponibles à la vente	10 163	–	10 163	–
Divers	4 972	4 972	–	–
Titres d'emprunt				
Juste valeur par le biais du résultat net				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	16 445	–	16 445	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	11 934	–	11 934	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	16 159	–	15 979	180
Sociétés	107 425	–	106 641	784
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles	13	–	6	7
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires commerciales	1 344	–	1 344	–
Autres actifs titrisés	1 417	–	1 417	–
Disponibles à la vente				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	7 342	–	7 342	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	13 990	–	13 990	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	4 101	–	4 064	37
Sociétés	5 245	–	5 125	120
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles	2	–	–	2
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires commerciales	128	–	128	–
Autres actifs titrisés	49	–	49	–
Actions cotées				
Juste valeur par le biais du résultat net	16 721	16 718	–	3
Disponibles à la vente	2 458	2 456	2	–
Immeubles – immeubles de placement¹	10 761	–	–	10 761
Autres placements²	17 562	–	–	17 562
Actif net des fonds distincts³	313 209	276 178	32 584	4 447
Total	562 520 \$	300 324 \$	228 293 \$	33 903 \$

Au 31 décembre 2017	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et titres à court terme				
Juste valeur par le biais du résultat net	439 \$	– \$	439 \$	– \$
Disponibles à la vente	11 429	–	11 429	–
Divers	4 097	4 097	–	–
Titres d'emprunt				
Juste valeur par le biais du résultat net				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	17 886	–	17 886	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	12 497	–	12 497	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	16 838	–	16 599	239
Sociétés	96 785	2	96 073	710
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles	8	–	7	1
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires commerciales	1 099	–	1 099	–
Autres actifs titrisés	1 911	–	1 886	25
Disponibles à la vente				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	4 892	–	4 892	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	13 472	–	13 472	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	2 988	–	2 941	47
Sociétés	5 366	–	5 278	88
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles	37	–	37	–
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires commerciales	138	–	138	–
Autres actifs titrisés	83	–	82	1
Actions cotées				
Juste valeur par le biais du résultat net	18 473	18 470	–	3
Disponibles à la vente	3 072	3 069	3	–
Immeubles – immeubles de placement¹				
	12 529	–	–	12 529
Autres placements²				
	16 203	–	–	16 203
Actif net des fonds distincts³				
	324 307	286 490	33 562	4 255
Total	564 549 \$	312 128 \$	218 320 \$	34 101 \$

¹⁾ Dans le cas des immeubles de placement, les données importantes non observables sont les taux de capitalisation (qui se sont situés entre 2,75 % et 8,75 % au cours de l'exercice et entre 3,50 % et 9,00 % au cours de 2017) et les taux de capitalisation finaux (qui se sont situés entre 3,65 % et 9,25 % au cours de l'exercice et entre 4,0 % et 9,25 % au cours de 2017). Les autres facteurs demeurant constants, la baisse du taux de capitalisation ou du taux de capitalisation final aura tendance à faire augmenter la juste valeur des immeubles de placement. Les variations de la juste valeur fondées sur les variations des données non observables ne peuvent habituellement pas être extrapolées, car la relation entre les variations données à titre indicatif de chaque donnée n'est généralement pas linéaire.

²⁾ Les autres placements évalués à la juste valeur sont détenus principalement dans les secteurs de l'électricité et de l'infrastructure et des terrains forestiers exploitables. Les données importantes utilisées dans l'évaluation des placements de la Société détenus dans les secteurs de l'électricité et de l'infrastructure sont principalement les flux de trésorerie distribuables futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse des flux de trésorerie distribuables futurs ou des valeurs finales aurait tendance à faire augmenter la juste valeur des placements détenus dans les secteurs de l'électricité et de l'infrastructure, tandis que la hausse du taux d'actualisation aurait l'effet contraire. Les taux d'actualisation se sont situés entre 8,95 % et 16,5 % (entre 9,20 % et 16,5 % en 2017). L'information à présenter sur les flux de trésorerie distribuables et la valeur finale n'est pas pertinente étant donné la disparité des estimations par projet. Les données importantes utilisées dans l'évaluation des placements de la Société dans le secteur des terrains forestiers exploitables sont le prix du bois d'œuvre et les taux d'actualisation. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse du prix du bois d'œuvre aurait tendance à faire augmenter la juste valeur des terrains forestiers exploitables, alors que la hausse des taux d'actualisation aurait l'effet contraire. Les taux d'actualisation se sont situés entre 5,0 % et 7,0 % au cours de l'exercice (entre 5,0 % et 7,5 % en 2017). La fourchette de prix pour le bois d'œuvre n'est pas pertinente étant donné que le prix du marché dépend de facteurs comme l'emplacement du terrain, et la proximité des marchés et des cours d'exportation.

³⁾ L'actif net des fonds distincts est évalué à la juste valeur. L'actif des fonds distincts de niveau 3 de la Société est essentiellement investi dans des immeubles de placement et des terrains forestiers exploitables comme il est décrit ci-dessus.

Juste valeur et hiérarchie des justes valeurs des placements non évalués à la juste valeur

Au 31 décembre 2018	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances hypothécaires ¹	48 363 \$	48 628 \$	– \$	– \$	48 628 \$
Placements privés ²	35 754	36 103	–	30 325	5 778
Avances sur contrats ³	6 446	6 446	–	6 446	–
Prêts aux clients de la Banque ⁴	1 793	1 797	–	1 797	–
Immeubles – immeubles à usage propre ⁵	2 016	3 179	–	–	3 179
Autres placements ⁶	9 981	10 753	121	–	10 632
Total des placements présenté à la juste valeur	104 353 \$	106 906 \$	121 \$	38 568 \$	68 217 \$

Au 31 décembre 2017	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances hypothécaires ¹	44 742 \$	46 065 \$	– \$	– \$	46 065 \$
Placements privés ²	32 132	34 581	–	28 514	6 067
Avances sur contrats ³	5 808	5 808	–	5 808	–
Prêts aux clients de la Banque ⁴	1 737	1 742	–	1 742	–
Immeubles – immeubles à usage propre ⁵	1 281	2 448	–	–	2 448
Autres placements ⁶	8 280	8 602	88	–	8 514
Total des placements présenté à la juste valeur	93 980 \$	99 246 \$	88 \$	36 064 \$	63 094 \$

¹⁾ La juste valeur des créances hypothécaires commerciales est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation interne fondée sur des données observables et non observables. Les données non observables comprennent des hypothèses liées au crédit et des ajustements au titre de la liquidité. La juste valeur des créances hypothécaires résidentielles à taux fixe est établie à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les taux d'intérêt courants et les taux de remboursements anticipés, le cas échéant. Pour les créances hypothécaires résidentielles à taux variable, la juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable.

²⁾ La juste valeur des placements privés est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation interne fondée sur des données observables et non observables. Les données non observables comprennent des hypothèses liées au crédit et des ajustements au titre de la liquidité. Les placements privés sont classés dans le niveau 2, à moins que l'ajustement au titre de la liquidité n'ait une incidence importante sur le prix, auquel cas le titre pourrait être classé dans le niveau 3.

³⁾ La juste valeur des avances sur contrats correspond au solde du capital impayé.

⁴⁾ La juste valeur des prêts à taux fixe aux clients de la Banque est établie au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les taux d'intérêt courants. Pour les prêts à taux variable, la juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable.

⁵⁾ La juste valeur des immeubles à usage propre et la hiérarchie des justes valeurs sont établies selon les méthodes décrites à la note 1 pour les actifs immobiliers – immeubles de placement.

⁶⁾ Comprennent surtout des baux adossés, des propriétés pétrolières et gazières, et d'autres placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La juste valeur des baux adossés est présentée à leur valeur comptable puisque la juste valeur n'est habituellement pas calculée pour ces placements. La juste valeur des propriétés pétrolières et gazières est déterminée à l'aide d'évaluations externes qui sont fondées sur la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les courbes des prix prévus, la production prévue ainsi que les dépenses d'investissement et les coûts d'exploitation. La juste valeur des autres placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence est déterminée à l'aide de diverses techniques d'évaluation, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et l'approche par le marché. Les données varient en fonction du placement évalué.

Transferts de placements entre le niveau 1 et le niveau 2

La Société comptabilise les transferts d'actifs et de passifs entre le niveau 1 et le niveau 2 à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés hors du niveau 1 lorsque la fréquence et le volume des opérations dans un marché actif ne sont plus assez importants. À l'inverse, les actifs sont transférés du niveau 2 au niveau 1 lorsque le volume et la fréquence des opérations traduisent un marché actif. La Société n'a transféré aucun actif entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

En ce qui a trait à l'actif net des fonds distincts, la Société a effectué des transferts de néant du niveau 1 au niveau 2 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (néant en 2017). La Société a effectué des transferts de 2 \$ du niveau 2 au niveau 1 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (5 \$ en 2017).

Placements et actif net des fonds distincts évalués à la juste valeur à l'aide de données importantes non observables (niveau 3)

La Société classe la juste valeur des placements et de l'actif net des fonds distincts dans le niveau 3 s'il n'existe pas de marché observable pour ces actifs ou si, en l'absence de marchés actifs, la plupart des données utilisées pour établir la juste valeur sont fondées sur les propres hypothèses de la Société à l'égard des hypothèses des participants sur le marché. Pour établir les justes valeurs de niveau 3, la Société favorise l'utilisation de données fondées sur le marché plutôt que sur ses propres hypothèses. Les profits et les pertes des tableaux qui suivent comprennent les variations de la juste valeur découlant de facteurs observables et non observables.

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution de la juste valeur, pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, des placements et de l'actif net des fonds distincts pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées.

Exercice clos le 31 décembre 2018	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Profits (pertes) (pertes) réalisés/ réalisés/ latents nets inclus dans le cumul des autres éléments du		Achats	Ventes	Règlements	Transfert dans le niveau 3 ³	Transfert hors du niveau 3 ³	Fluctuation des devises	Solde au 31 décembre 2018	Variation des profits (pertes) latents liés aux actifs toujours détenus
		résultat net ¹	résultat global ²								
Titres d'emprunt Juste valeur par le biais du résultat net											
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	239 \$	(2) \$	– \$	27 \$	(85) \$	(14) \$	– \$	– \$	15 \$	180 \$	(3) \$
Sociétés	710	3	–	190	(61)	(18)	–	(93)	53	784	(10)
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles	1	6	–	–	–	–	–	–	–	7	6
Autres actifs titrisés	25	–	–	31	–	–	–	(56)	–	–	–
	975	7	–	248	(146)	(32)	–	(149)	68	971	(7)
Disponibles à la vente											
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	47	–	–	6	(15)	(4)	–	–	3	37	–
Sociétés	88	–	–	49	(12)	(4)	–	(7)	6	120	–
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles	–	–	1	–	–	–	–	–	1	2	–
Autres actifs titrisés	1	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–
	136	–	1	55	(27)	(8)	–	(8)	10	159	–
Actions cotées											
Juste valeur par le biais du résultat net	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–
	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–
Immeubles – immeubles de placement	12 529	291	–	615	(2 578)	–	–	(706)	610	10 761	244
Autres placements	16 203	(1 168)	1	3 926	(1 636)	(841)	–	(35)	1 112	17 562	(434)
	28 732	(877)	1	4 541	(4 214)	(841)	–	(741)	1 722	28 323	(190)
Actif net des fonds distincts	4 255	226	–	155	(367)	1	3	(17)	191	4 447	161
Total	34 101 \$	(644) \$	2 \$	4 999 \$	(4 754) \$	(880) \$	3 \$	(915) \$	1 991 \$	33 903 \$	(36) \$

Exercice clos le 31 décembre 2017	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Profits (pertes)			Achats	Ventes	Règlements	Transfert dans le niveau 3 ³	Transfert hors du niveau 3 ³	Fluctuation des devises	Solde au 31 décembre 2017	Variation des profits (pertes) latents liés aux actifs toujours détenus
		Profits (pertes) réalisés/ latents nets inclus dans le résultat net ¹	Profits réalisés/ latents nets inclus des autres éléments du résultat global ²	Profits réalisés/ latents nets inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global ²								
Titres d'emprunt												
Juste valeur par le biais du résultat net												
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux												
	272 \$	(3)\$	– \$	26 \$	(58)\$	(6)\$	– \$	– \$	8 \$	239 \$	(3)\$	
Sociétés												
	651	19	–	105	(34)	(29)	24	(21)	(5)	710	10	
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles												
	2	–	–	–	–	–	–	–	(1)	1	(1)	
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires commerciales												
	6	–	–	–	(5)	(1)	–	–	–	–	–	
Autres actifs titrisés												
	35	(1)	–	–	–	(7)	–	–	(2)	25	(1)	
	966	15	–	131	(97)	(43)	24	(21)	–	975	5	
Disponibles à la vente												
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux												
	51	(1)	(2)	14	(15)	(2)	1	–	1	47	–	
Sociétés												
	74	–	4	22	(10)	(4)	–	–	2	88	–	
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles												
	1	–	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires commerciales												
	2	–	–	–	(1)	(1)	–	–	–	–	–	
Autres actifs titrisés												
	2	–	–	–	–	(1)	–	–	–	1	–	
	130	(1)	1	36	(26)	(8)	1	–	3	136	–	
Actions cotées												
Juste valeur par le biais du résultat net												
	7	–	–	–	(4)	–	–	–	–	3	–	
	7	–	–	–	(4)	–	–	–	–	3	–	
Immeubles – immeubles de placement												
	12 756	301	–	1 257	(1 267)	–	–	–	(518)	12 529	264	
Autres placements												
	14 849	395	–	3 022	(435)	(837)	–	–	(791)	16 203	244	
	27 605	696	–	4 279	(1 702)	(837)	–	–	(1 309)	28 732	508	
Actif net des fonds distincts												
	4 574	60	–	261	(248)	(54)	–	(184)	(154)	4 255	45	
Total	33 282 \$	770 \$	1 \$	4 707 \$	(2 077)\$	(942)\$	25 \$	(205)\$	(1 460)\$	34 101 \$	558 \$	

¹⁾ Ces montants sont compris dans les revenus de placement, montant net aux comptes de résultat consolidés, à l'exception du montant lié à l'actif net des fonds distincts, lequel est comptabilisé dans les variations de l'actif net des fonds distincts (voir la note 22).

²⁾ Ces montants sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global aux états de la situation financière consolidés.

³⁾ À l'égard des actifs qui sont transférés dans le niveau 3 ou hors de ce niveau, la Société utilise la juste valeur des actifs au début de l'exercice.

Les transferts dans le niveau 3 découlent principalement de titres ayant subi une dépréciation au cours de l'exercice, ou de titres à l'égard desquels un manque de données observables sur le marché (par rapport à la période précédente) s'est traduit par un reclassement dans le niveau 3. Les transferts hors du niveau 3 découlent principalement des nouvelles données observables sur le marché pour la totalité de la durée du titre d'emprunt.

Note 4 Instruments dérivés et instruments de couverture

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée des taux d'intérêt, des taux de change, d'autres instruments financiers, du prix des marchandises ou d'indices sous-jacents. La Société utilise des dérivés, y compris des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés, et des options pour gérer les expositions actuelles et futures à des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises et du cours des actions, et pour calquer les placements admissibles.

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels la Société et un tiers s'échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux appliqués à un notionnel. Pour les swaps de taux d'intérêt, les parties s'échangent généralement des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable, calculés d'après un notionnel, libellés en une seule monnaie. Les swaps de devises supposent l'échange d'un montant de capital entre les parties, ainsi que l'échange de paiements d'intérêts libellés en une monnaie contre des paiements d'intérêts libellés en une autre monnaie. Les swaps sur le rendement total sont des contrats qui supposent l'échange de paiements fondés sur les variations des valeurs d'un actif de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, contre des montants fondés sur les taux de référence précisés dans le contrat.

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier, des devises ou toute autre marchandise sous-jacente à une date ultérieure prédéterminée et à un prix donné. Les contrats à terme de gré à gré sont des contrats hors cote négociés entre des contreparties, tandis que les contrats à terme normalisés sont des contrats comportant des montants et des dates de règlement standards, négociés sur un marché organisé.

Les options sont des contrats en vertu desquels le détenteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou tout autre instrument financier à un prix ou un taux prédéterminé dans un délai donné.

Voir la stratégie de couverture dynamique de garanties de contrats de rente variable de la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion de 2018 de la Société, pour une explication de la stratégie de couverture dynamique des garanties liées aux rentes variables de la Société.

a) Juste valeur des dérivés

Les modèles de tarification utilisés pour évaluer les dérivés hors cote sont fondés sur des méthodes d'évaluation standards du marché, et les données de ces modèles sont conformes à celles qu'un intervenant sur le marché utiliserait dans le cadre de l'évaluation de ces instruments. L'évaluation des dérivés peut être touchée par des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des indices financiers, des différentiels de taux, du risque de défaillance (y compris la défaillance des contreparties au contrat) et de la volatilité du marché. Les données importantes utilisées dans les modèles d'évaluation pour la plupart des dérivés hors cote sont des données observables ou qui peuvent être étayées par des données observables sur le marché, et sont classées dans le niveau 2. Les données qui sont observables comprennent habituellement les taux d'intérêt, les taux de change et les courbes de taux d'intérêt. Toutefois, certains dérivés hors cote peuvent s'appuyer sur des données importantes pour la juste valeur, mais non observables sur le marché, ou qui ne peuvent être tirées principalement de données observables sur le marché ou étayées par de telles données, et ces dérivés sont classés dans le niveau 3. Les données qui ne sont habituellement pas observables comprennent les cours établis par des courtiers, la volatilité et les données extérieures à la tranche observable de la courbe des taux d'intérêt ou d'autres mesures pertinentes du marché. Ces données non observables peuvent faire grandement appel au jugement ou nécessiter des estimations importantes de la part de la direction. Bien qu'elles ne soient pas observables, ces données sont fondées sur des hypothèses jugées appropriées compte tenu des circonstances et conformes à celles que des intervenants sur le marché utiliseraient pour évaluer de tels instruments. L'utilisation, par la Société, de données non observables est limitée, et l'incidence sur la juste valeur des dérivés ne constitue pas un montant important, comme le démontre le montant peu élevé des dérivés de niveau 3. Le risque de crédit de la contrepartie et celui de la Société sont pris en compte dans l'établissement de la juste valeur de tous les dérivés hors cote, compte tenu de l'incidence des conventions de compensation et des ententes de garantie.

Le tableau qui suit présente le montant notionnel brut et la juste valeur des instruments dérivés en fonction de l'exposition au risque sous-jacent.

Aux 31 décembre		2018			2017		
		Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
Type de couverture	Type d'instrument		Actif	Passif		Actif	Passif
Relations de comptabilité de couverture admissibles							
Couvertures de la juste valeur	Swaps de taux d'intérêt	519 \$	– \$	13 \$	548 \$	– \$	20 \$
	Swaps de devises	91	5	–	84	1	4
Couvertures de flux de trésorerie	Swaps de devises	1 834	80	367	1 757	20	333
	Contrats à terme de gré à gré	80	–	9	165	–	4
	Contrats sur actions	101	–	12	125	16	1
Couvertures d'investissements nets	Contrats de change à terme	1 864	21	65	–	–	–
Total des dérivés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles		4 489	106	466	2 679	37	362
Dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles							
	Swaps de taux d'intérêt	300 704	11 204	5 675	246 270	12 984	6 251
	Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	14 297	–	–	11 551	–	–
	Options sur taux d'intérêt	11 736	314	–	10 093	312	–
	Swaps de devises	23 156	747	1 341	16 321	494	1 122
	Contrats de change à terme	4 052	–	–	3 157	–	–
	Contrats à terme de gré à gré	29 248	670	158	20 341	915	65
	Contrats sur actions	15 492	653	163	13 597	813	22
	Swaps sur défaillance de crédit	652	9	–	606	14	–
	Contrats à terme normalisés sur actions	10 908	–	–	12 158	–	–
Total des dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles		410 245	13 597	7 337	334 094	15 532	7 460
Total des dérivés		414 734 \$	13 703 \$	7 803 \$	336 773 \$	15 569 \$	7 822 \$

Le tableau qui suit présente les justes valeurs des dérivés par durée résiduelle jusqu'à l'échéance. Les justes valeurs présentées ci-dessous ne comprennent pas l'incidence des conventions-cadres de compensation. Voir la note 9.

Au 31 décembre 2018	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actifs dérivés	649 \$	671 \$	795 \$	11 588 \$	13 703 \$
Passifs dérivés	359	229	227	6 988	7 803

Au 31 décembre 2017	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actifs dérivés	605 \$	822 \$	889 \$	13 253 \$	15 569 \$
Passifs dérivés	224	149	168	7 281	7 822

Le tableau qui suit présente les montants notionnels bruts selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance, le total de la juste valeur (y compris les intérêts courus), l'équivalent risque de crédit et le montant pondéré en fonction du risque par type de contrat.

	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur			Équivalent risque de crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque ²
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette		
Au 31 décembre 2018									
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps hors cote	3 495 \$	22 568 \$	121 817 \$	147 880 \$	11 750 \$	(6 477)\$	5 273 \$	5 301 \$	787 \$
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	5 723	16 140	131 480	153 343	95	(96)	(1)	–	–
Contrats à terme de gré à gré	10 258	14 300	648	25 206	637	(126)	511	259	37
Contrats à terme normalisés	14 297	–	–	14 297	–	–	–	–	–
Options achetées	1 166	4 981	5 589	11 736	317	–	317	376	58
Total partiel	34 939	57 989	259 534	352 462	12 799	(6 699)	6 100	5 936	882
Contrats de change									
Swaps	1 024	6 281	17 776	25 081	807	(1 736)	(929)	2 309	256
Contrats à terme de gré à gré	5 926	60	–	5 986	54	(106)	(52)	108	13
Contrats à terme normalisés	4 052	–	–	4 052	–	–	–	–	–
Dérivés de crédit	143	509	–	652	10	–	10	–	–
Contrats sur actions									
Swaps	2 728	142	–	2 870	29	(57)	(28)	303	38
Contrats à terme normalisés	10 908	–	–	10 908	–	–	–	–	–
Options achetées	6 142	6 581	–	12 723	621	(118)	503	2 277	316
Total partiel y compris les intérêts courus	65 862	71 562	277 310	414 734	14 320	(8 716)	5 604	10 933	1 505
Moins : intérêts courus	–	–	–	–	617	(913)	(296)	–	–
Total	65 862 \$	71 562 \$	277 310 \$	414 734 \$	13 703 \$	(7 803)\$	5 900 \$	10 933 \$	1 505 \$

	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur			Équivalent risque de crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque ²
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette		
Au 31 décembre 2017									
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps hors cote	7 161 \$	19 141 \$	112 412 \$	138 714 \$	13 379 \$	(6 867)\$	6 512 \$	6 588 \$	809 \$
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	1 615	12 928	93 561	108 104	245	(206)	39	–	–
Contrats à terme de gré à gré	6 036	10 614	675	17 325	903	(38)	865	285	35
Contrats à terme normalisés	11 551	–	–	11 551	–	–	–	–	–
Options achetées	816	3 856	5 421	10 093	312	–	312	471	61
Total partiel	27 179	46 539	212 069	285 787	14 839	(7 111)	7 728	7 344	905
Contrats de change									
Swaps	999	4 481	12 682	18 162	510	(1 483)	(973)	1 874	200
Contrats à terme de gré à gré	3 046	135	–	3 181	12	(31)	(19)	101	12
Contrats à terme normalisés	3 157	–	–	3 157	–	–	–	–	–
Dérivés de crédit	38	568	–	606	14	–	14	–	–
Contrats sur actions									
Swaps	2 612	169	–	2 781	60	(14)	46	337	35
Contrats à terme normalisés	12 158	–	–	12 158	–	–	–	–	–
Options achetées	4 693	6 148	100	10 941	769	(10)	759	2 606	305
Total partiel y compris les intérêts courus	53 882	58 040	224 851	336 773	16 204	(8 649)	7 555	12 262	1 457
Moins : intérêts courus	–	–	–	–	635	(827)	(192)	–	–
Total	53 882 \$	58 040 \$	224 851 \$	336 773 \$	15 569 \$	(7 822)\$	7 747 \$	12 262 \$	1 457 \$

¹ L'équivalent risque de crédit est la somme de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. La valeur de remplacement correspond au coût actuel de remplacement de tous les contrats dont la juste valeur est positive. Les sommes prennent en compte les contrats officiels qui permettent la compensation des positions. Le risque de crédit éventuel est calculé à l'aide d'une formule prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »).

² Le montant pondéré en fonction du risque est l'équivalent risque de crédit, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, conformément aux directives du BSIF.

Le montant notionnel total de 415 milliards de dollars (337 milliards de dollars en 2017) comprend 136 milliards de dollars (114 milliards de dollars en 2017) liés aux dérivés utilisés dans le cadre de la couverture dynamique des garanties de rente variable et des programmes de couverture à grande échelle du risque lié aux actions de la Société. En raison des pratiques de couverture des rentes variables de la Société, un grand nombre des opérations entraînent des positions compensatoires, ce qui donne lieu à une exposition nette à la juste valeur pour la Société bien inférieure à celle que le montant notionnel brut laisse entendre.

Juste valeur et hiérarchie des justes valeurs des instruments dérivés

Au 31 décembre 2018	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	12 155 \$	– \$	11 537 \$	618 \$
Contrats de change	886	–	876	10
Contrats sur actions	653	–	621	32
Swaps sur défaillance de crédit	9	–	9	–
Total des actifs dérivés	13 703 \$	– \$	13 043 \$	660 \$
Passifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	5 815 \$	– \$	5 318 \$	497 \$
Contrats de change	1 814	–	1 813	1
Contrats sur actions	174	–	118	56
Total des passifs dérivés	7 803 \$	– \$	7 249 \$	554 \$
Au 31 décembre 2017	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	14 199 \$	– \$	13 181 \$	1 018 \$
Contrats de change	527	–	527	–
Contrats sur actions	829	–	768	61
Swaps sur défaillance de crédit	14	–	14	–
Total des actifs dérivés	15 569 \$	– \$	14 490 \$	1 079 \$
Passifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	6 309 \$	– \$	6 012 \$	297 \$
Contrats de change	1 490	–	1 490	–
Contrats sur actions	23	–	10	13
Total des passifs dérivés	7 822 \$	– \$	7 512 \$	310 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des contrats dérivés nets pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Solde au début de l'exercice	769 \$	163 \$
Profits (pertes) réalisés/latents nets inclus dans les éléments qui suivent :		
Résultat net ¹	(666)	1 082
Autres éléments du résultat global ²	(48)	(9)
Achats	12	22
Règlements	18	(103)
Transferts		
Dans le niveau 3 ³	9	–
Hors du niveau 3 ³	(13)	(363)
Fluctuation des devises	25	(23)
Solde à la fin de l'exercice	106 \$	769 \$
Variation des profits (pertes) latents liés aux instruments toujours détenus	(460)\$	832 \$

¹ Ces montants sont compris dans les revenus de placement aux comptes de résultat consolidés.

² Ces montants sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global aux états de la situation financière consolidés.

³ Pour le transfert des dérivés dans le niveau 3 et hors de ce niveau, la Société utilise la juste valeur des éléments respectivement à la fin et au début de la période. Les transferts dans le niveau 3 surviennent lorsque les données utilisées pour établir le prix des actifs et des passifs ne sont plus observables sur le marché (par rapport à l'exercice précédent). Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque des données observables sur le marché pour établir le prix des actifs et des passifs deviennent disponibles.

b) Relations de couverture

La Société utilise des dérivés à des fins de couverture économique. Dans certaines circonstances, ces couvertures respectent aussi les exigences en matière de comptabilité de couverture. Les stratégies de gestion du risque admissibles à la comptabilité de couverture sont désignées à titre de couvertures de la juste valeur, de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures d'investissements nets. Ces différents types de couvertures sont décrits ci-après.

Couvertures de la juste valeur

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe attribuables aux variations des taux d'intérêt. La Société utilise également des swaps de devises pour gérer son exposition aux variations des taux de change et des taux d'intérêt, ou les deux.

La Société comptabilise les profits et les pertes sur dérivés et les éléments couverts connexes dans les couvertures de la juste valeur dans les revenus de placement. Ces profits (pertes) sur les placements sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Éléments couverts dans des relations de couverture de la juste valeur admissibles	Profits (pertes) comptabilisés sur dérivés	Profits (pertes) comptabilisés pour les éléments couverts	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2018				
Swaps de taux d'intérêt	Actifs à taux fixe Passifs à taux fixe	1 \$ 3	(1)\$ (3)	- \$ -
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	7	(5)	2
Total		11 \$	(9)\$	2 \$

	Éléments couverts dans des relations de couverture de la juste valeur admissibles	Profits (pertes) comptabilisés sur dérivés	Profits (pertes) comptabilisés pour les éléments couverts	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2017				
Swaps de taux d'intérêt	Actifs à taux fixe Passifs à taux fixe	2 \$ (17)	(3)\$ 17	(1)\$ -
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	(2)	4	2
Total		(17)\$	18 \$	1 \$

Couvertures de flux de trésorerie

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux variations des flux de trésorerie d'instruments financiers à taux variable et de transactions prévues. La Société utilise aussi des swaps de devises et des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des instruments financiers et des charges libellés en devises. Des swaps sur le rendement total sont utilisés pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie associée à certaines attributions de rémunération fondée sur des actions. Des swaps sur l'inflation sont utilisés pour réduire le risque d'inflation découlant des passifs indexés à l'inflation.

L'incidence des dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie sur les comptes de résultat consolidés et sur les états du résultat global consolidés est présentée dans le tableau ci-après.

	Éléments couverts dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2018				
Swaps de taux d'intérêt	Passifs attendus	- \$	(20)\$	- \$
Swaps de devises	Actifs à taux fixe Passifs à taux variable Passifs à taux fixe	- (36) 60	(1) (62) 62	- - -
Contrats à terme de gré à gré	Charges attendues	(8)	(2)	-
Contrats sur actions	Rémunération fondée sur des actions	(21)	27	-
Total		(5)\$	4 \$	- \$

	Éléments couverts dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2017				
Swaps de taux d'intérêt	Passifs attendus	– \$	(17)\$	– \$
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	3	(1)	–
	Passifs à taux variable	95	50	–
	Passifs à taux fixe	35	7	–
Contrats à terme de gré à gré	Charges attendues	10	(10)	–
Contrats sur actions	Rémunération fondée sur des actions	20	29	–
Total		163 \$	58 \$	– \$

La Société prévoit que des pertes nettes d'environ 31 \$ seront reclassées du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net dans les 12 prochains mois. La période maximale pendant laquelle les flux de trésorerie variables sont couverts est de 18 ans.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger

La Société utilise principalement des contrats de change à terme, des swaps de devises et une dette libellée en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle pour gérer son exposition au risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'incidence des relations de couverture des investissements nets sur les comptes de résultat consolidés et sur les états du résultat global consolidés est présentée dans le tableau ci-après.

	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2018			
Dette libellée en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle	(469)\$	– \$	– \$
Contrats de change à terme	9	–	–
Total	(460)\$	– \$	– \$

	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2017			
Dette libellée en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle	355 \$	– \$	– \$
Total	355 \$	– \$	– \$

c) Dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles

Les dérivés utilisés dans les portefeuilles servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance ne sont habituellement pas désignés à titre de relations de comptabilité de couverture admissibles puisque les variations de la valeur des passifs des contrats d'assurance couverts économiquement par ces dérivés sont également comptabilisées en résultat net. Puisque les variations de la juste valeur de ces dérivés et des risques couverts connexes sont comptabilisées dans les revenus de placement à mesure qu'elles se produisent, elles compensent généralement les variations du risque couvert dans la mesure où les couvertures sont efficaces sur le plan économique. Les swaps de taux d'intérêt et de devises sont utilisés dans les portefeuilles servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance afin de gérer les risques relatifs à la durée et aux taux de change.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Swaps de taux d'intérêt	(1 894)\$	(927)\$
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	(298)	372
Options sur taux d'intérêt	(52)	(96)
Swaps de devises	(122)	529
Contrats de change à terme	3	(92)
Contrats à terme de gré à gré	(355)	1 231
Contrats à terme normalisés sur actions	742	(2 190)
Contrats sur actions	(276)	153
Swaps sur défaillance de crédit	(6)	(4)
Total	(2 258)\$	(1 024)\$

d) Dérivés incorporés

Certains contrats d'assurance présentent des caractéristiques qui constituent des dérivés incorporés et sont évalués séparément à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les contrats de réassurance de garanties de prestations de rente minimales et les contrats comportant certaines caractéristiques en matière de crédit et de taux d'intérêt.

Certains contrats de réassurance liés aux garanties de prestations de rente minimales comportent des dérivés incorporés nécessitant une évaluation distincte à la juste valeur par le biais du résultat net, car la composante financière incluse dans les contrats de réassurance ne contient pas de risque d'assurance important. Au 31 décembre 2018, les cessions en réassurance liées aux garanties de prestations de rente minimales avaient une juste valeur de 1 148 \$ (1 079 \$ en 2017) et les réassurances liées aux garanties de prestations de rente minimales acceptées avaient une juste valeur de 114 \$ (100 \$ en 2017). Les sinistres remboursés au titre des contrats de cessions en réassurance contrebalançaient les frais de règlement, et les sinistres pris en charge en vertu des contrats de réassurance acceptée sont présentés à titre de prestations contractuelles.

Les dérivés incorporés sur crédit et taux d'intérêt de la Société donnent au titulaire de contrats les rendements promis sur un portefeuille d'actifs. Ces dérivés incorporés comportent un risque de crédit et de taux d'intérêt qui est un risque financier incorporé dans le contrat d'assurance sous-jacent. Au 31 décembre 2018, ces dérivés incorporés avaient une juste valeur de 53 \$ (123 \$ en 2017).

Les autres instruments financiers classés à titre de dérivés incorporés, mais exemptés de l'évaluation à la juste valeur distincte comprennent les produits d'assurance vie et d'assurance vie universelle à capital variable, les taux crédités minimums garantis, les garanties de non-déchéance, les options de garanties de conversion en rente, l'indexation (IPC) des prestations, et les garanties minimales des fonds distincts autres que les garanties de prestation de rente minimales cédées/acceptées en réassurance. Ces dérivés incorporés sont évalués et présentés dans les passifs des contrats d'assurance, et sont exemptés de l'évaluation à la juste valeur de manière distincte, car soit ils présentent un risque d'assurance, soit ils sont liés étroitement au contrat d'assurance hôte.

Note 5 Impôts sur le résultat

a) Éléments de la charge (du recouvrement) d'impôt

Charge (recouvrement) d'impôt comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Impôt exigible		
Exercice considéré	(327)\$	608 \$
Ajustements relatifs à l'exercice précédent	29	(38)
	(298)	570
Impôt différé		
Variation liée à des différences temporaires	1 250	(803)
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	(320)	472
Charge d'impôt	632 \$	239 \$

Charge (recouvrement) d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	2 \$	116 \$
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(148)	320
Charge (recouvrement) d'impôt	(146)\$	436 \$

Charge (recouvrement) d'impôt comptabilisé directement dans les capitaux propres :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	6 \$	– \$
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(7)	(2)
Charge (recouvrement) d'impôt	(1)\$	(2)\$

Le taux d'imposition effectif présenté dans les comptes de résultat consolidés diffère du taux canadien de 26,75 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (26,75 % en 2017), pour les raisons suivantes :

Rapprochement de la charge d'impôt

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Résultat avant impôts sur le résultat	5 519 \$	2 501 \$
Charge d'impôt au taux prévu par la loi au Canada	1 476 \$	669 \$
Augmentation (diminution) des impôts attribuable à ce qui suit :		
Revenus de placement exonérés	(200)	(242)
Écarts des taux d'imposition sur le résultat non assujetti à l'impôt du Canada	(391)	(551)
Ajustements liés à l'impôt des exercices précédents	(71)	(182)
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	(320)	472
Autres différences	138	73
Charge d'impôt	632 \$	239 \$

Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une nouvelle loi fiscale qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La loi apporte des modifications importantes et complexes au code des impôts des États-Unis, et il faudra donc beaucoup de temps pour évaluer et interpréter ces modifications. En 2017, selon une compréhension préliminaire de la nouvelle loi, la Société a comptabilisé une charge provisoire de 1,8 milliard de dollars après impôts pour refléter l'incidence estimée de la réforme fiscale aux États-Unis sur les provisions mathématiques et les actifs d'impôt différé, montant net, y compris la réduction du taux d'imposition des sociétés américaines et l'incidence des règles propres à l'assurance vie qui limitent la déductibilité des provisions aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. En 2018, la Société a finalisé son estimation de l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis et a comptabilisé un profit de 124 \$, y compris une augmentation de 196 \$ des passifs des contrats d'assurance. Se reporter à la note 7 g) pour en savoir plus sur l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis sur les passifs des contrats d'assurance de la Société.

b) Impôt exigible à payer et à recevoir

Au 31 décembre 2018, la Société avait un montant d'impôt à recevoir d'environ 1 712 \$ (778 \$ en 2017) et un montant d'impôt à payer d'environ 118 \$ (178 \$ en 2017).

c) Actifs et passifs d'impôt différé

Le tableau ci-après présente les actifs et passifs d'impôt différé de la Société.

Aux 31 décembre	2018	2017
Actifs d'impôt différé	4 318 \$	4 569 \$
Passifs d'impôt différé	(1 814)	(1 281)
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	2 504 \$	3 288 \$

Le tableau ci-après présente les composantes importantes des actifs et passifs d'impôt différé de la Société.

Au 31 décembre 2018	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Comptabilisés dans le compte de résultat	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Conversion et autres	Solde au 31 décembre 2018
Pertes reportées en avant	596 \$	387 \$	– \$	7 \$	29 \$	1 019 \$
Provisions techniques	7 878	(2 697)	–	3	282	5 466
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	208	27	7	–	–	242
Crédits d'impôt	454	(224)	–	–	31	261
Intérêts courus	1	–	–	–	–	1
Immeubles	(1 062)	150	(1)	–	(46)	(959)
Titres et autres placements	(3 807)	1 234	136	1	(253)	(2 689)
Vente de placements	(105)	18	–	–	–	(87)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(825)	18	–	–	(40)	(847)
Divers	(50)	157	6	(4)	(12)	97
Total	3 288 \$	(930)\$	148 \$	7 \$	(9)\$	2 504 \$

	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Comptabilisés dans le compte de résultat	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Conversion et autres	Solde au 31 décembre 2017
Au 31 décembre 2017						
Pertes reportées en avant	942 \$	(311)\$	– \$	3 \$	(38)\$	596 \$
Provisions techniques	9 366	(1 053)	(17)	–	(418)	7 878
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	352	(87)	(54)	–	(3)	208
Crédits d'impôt	875	(369)	–	–	(52)	454
Intérêts courus	17	(12)	–	(3)	(1)	1
Immeubles	(1 396)	284	(9)	–	59	(1 062)
Titres et autres placements	(6 064)	2 172	(239)	–	324	(3 807)
Vente de placements	(163)	58	–	–	–	(105)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 059)	197	–	–	37	(825)
Divers	210	(548)	(1)	2	287	(50)
Total	3 080 \$	331 \$	(320)\$	2 \$	195 \$	3 288 \$

Au 31 décembre 2018, les actifs d'impôt différé totaux de 4 318 \$ (4 569 \$ en 2017) comprennent un montant de 3 508 \$ (4 527 \$ en 2017) à l'égard des pertes subies par la Société au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent dont la comptabilisation repose sur des bénéfices imposables futurs dans les territoires visés et des mesures réalisables de la direction.

Au 31 décembre 2018, la Société disposait de pertes fiscales reportées d'environ 4 838 \$ (3 164 \$ en 2017), dont un montant de 4 713 \$ vient à échéance entre 2020 et 2038, alors qu'un montant de 125 \$ n'a pas de date d'échéance. La Société disposait de pertes en capital reportées d'un montant d'environ 20 \$ (8 \$ en 2017), qui n'a pas de date d'échéance. Au 31 décembre 2018, un avantage d'impôt lié à ces pertes fiscales reportées totalisant 1 019 \$ (596 \$ en 2017) a été comptabilisé à titre d'actif d'impôt différé et un avantage de 121 \$ (171 \$ en 2017) n'a pas été comptabilisé. En outre, la Société a des reports au titre de crédit d'impôt d'environ 426 \$ (606 \$ en 2017), qui viendront à échéance entre 2030 et 2038, sur lesquels un avantage de 165 \$ (152 \$ en 2017) n'a pas été comptabilisé.

Le total des passifs d'impôt différé au 31 décembre 2018 s'établissait à 1 814 \$ (1 281 \$ en 2017). Ce montant comprend le passif d'impôt différé des entités consolidées. Le montant global des différences temporaires imposables lié aux participations de la Société dans des filiales n'est pas inclus dans les états financiers consolidés et s'est élevé à 16 570 \$ (11 780 \$ en 2017).

Note 6 Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles

	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Ajouts/ cessions ³	Amortissement	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2018
Au 31 décembre 2018					
Goodwill	5 713 \$	(65)\$	s. o. \$	216 \$	5 864 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée					
Marque de commerce	753	–	s. o.	66	819
Contrats de gestion de fonds et autres ¹	755	3	s. o.	40	798
	1 508	3	s. o.	106	1 617
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée²					
Réseaux de distribution	989	(133)	48	60	868
Relations clients	899	–	55	16	860
Logiciels	661	275	147	32	821
Divers	70	–	5	2	67
	2 619	142	255	110	2 616
Total des immobilisations incorporelles	4 127	145	255	216	4 233
Total du goodwill et des immobilisations incorporelles	9 840 \$	80 \$	255 \$	432 \$	10 097 \$

Au 31 décembre 2017	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Ajouts/ cessions	Amortissement	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2017
Goodwill	5 884 \$	– \$	s. o. \$	(171)\$	5 713 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée					
Marque de commerce	805	–	s. o.	(52)	753
Contrats de gestion de fonds et autres ¹	785	–	s. o.	(30)	755
	1 590	–	s. o.	(82)	1 508
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée²					
Réseaux de distribution	1 093	–	47	(57)	989
Relations clients	969	–	56	(14)	899
Logiciels	494	303	121	(15)	661
Divers	77	–	5	(2)	70
	2 633	303	229	(88)	2 619
Total des immobilisations incorporelles	4 223	303	229	(170)	4 127
Total du goodwill et des immobilisations incorporelles	10 107 \$	303 \$	229 \$	(341)\$	9 840 \$

¹⁾ La valeur comptable des contrats de gestion de fonds est attribuée aux UGT importantes de la manière suivante : 400 \$ (367 \$ en 2017) à Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis, et 273 \$ (273 \$ en 2017) à Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada.

²⁾ La valeur comptable brute des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'établissait à 1 331 \$ pour les réseaux de distribution, à 1 145 \$ pour les relations clients, à 2 110 \$ pour les logiciels et à 133 \$ pour le poste Divers (respectivement 1 294 \$, 1 128 \$, 1 841 \$ et 126 \$ en 2017).

³⁾ En 2018, les cessions comprennent un goodwill de 65 \$ et des réseaux de distribution de 96 \$ découlant de la vente des activités de courtiers en valeurs mobilières aux États-Unis, et une perte de valeur des réseaux de distribution en raison de produits abandonnés de 27 \$ dans le secteur États-Unis et de 13 \$ dans le secteur Asie.

b) Test de dépréciation du goodwill

Au quatrième trimestre de 2018, la Société a achevé son test annuel de dépréciation du goodwill en déterminant les montants recouvrables de ses activités d'après des techniques d'évaluation discutées ci-après ou d'après les calculs similaires détaillés les plus récents effectués dans une période antérieure (voir les notes 1 f) et 6 c)). La Société a conclu que le goodwill n'avait subi aucune dépréciation en 2018 et en 2017.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a apporté des changements organisationnels pour favoriser une meilleure harmonisation avec les priorités stratégiques ainsi que pour définir plus clairement l'orientation et tirer profit de la portée des activités de gestion de patrimoine. À la suite de cette réorganisation, dans le cadre de laquelle les activités de gestion de patrimoine et d'actifs de la Société (Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde) ont été identifiées comme étant un secteur clé à présenter (note 19), la Société a modifié le niveau auquel le goodwill est soumis au test de dépréciation. La modification implique a) l'affectation du goodwill actuel aux UGT ou groupes d'UGT pertinents compris au sein du secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde qui étaient précédemment regroupés au sein des secteurs d'assurance régionaux respectifs, et b) le regroupement du goodwill des activités restantes au Canada (y compris Assurance vie individuelle, Marchés des groupes à affinités, Rentes individuelles, Régimes collectifs et International Group Program) dans le secteur Assurance – Canada. Ces changements liés à la réorganisation ont donné lieu à l'affectation de goodwill à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui représente au sein de la Société le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Les chiffres de la période comparative ont été retraités pour tenir compte de la réorganisation des UGT.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable du goodwill attribué aux UGT ou groupes d'UGT.

Au 31 décembre 2018	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Ajouts/ cessions	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2018
UGT ou groupe d'UGT				
Asie				
Assurance – Asie (excluant le Japon)	154 \$	– \$	11 \$	165 \$
Assurance – Japon	391	–	44	435
Assurance – Canada	1 954	–	7	1 961
Assurance – États-Unis	400	(65)	32	367
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde				
Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie	180	–	16	196
Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada	1 436	–	–	1 436
Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis	1 198	–	106	1 304
Total	5 713 \$	(65)\$	216 \$	5 864 \$

Au 31 décembre 2017 UGT ou groupe d'UGT	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Ajouts/ cessions	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2017
Asie				
Assurance – Asie (excluant le Japon)	160 \$	– \$	(6) \$	154 \$
Assurance – Japon	403	–	(12)	391
Assurance – Canada	1 960	–	(6)	1 954
Assurance – États-Unis	428	–	(28)	400
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde				
Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie	194	–	(14)	180
Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada	1 436	–	–	1 436
Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis	1 303	–	(105)	1 198
Total	5 884 \$	– \$	(171) \$	5 713 \$

Les techniques d'évaluation, les hypothèses importantes et les sensibilités que l'on applique pour le test de dépréciation du goodwill sont décrites ci-après.

c) Techniques d'évaluation

Les valeurs recouvrables sont fondées sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie pour Assurance – Asie (excluant le Japon) et Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie ainsi que pour certaines UGT dans les groupes d'UGT Assurance – Canada et Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis. Pour les autres UGT, la valeur d'utilité a été utilisée. Pour déterminer si une UGT a subi une perte de valeur, la Société compare sa valeur recouvrable au capital attribué à cette unité, ce qui correspond aux pratiques de présentation de l'information internes de la Société.

Selon l'approche par la juste valeur diminuée des coûts de sortie, la Société détermine la juste valeur de l'UGT ou du groupe d'UGT au moyen d'une méthode axée sur le résultat intégrant le résultat prévu, à l'exclusion des incidences des intérêts et des marchés boursiers et des charges normalisées des affaires nouvelles, multiplié par un ratio cours/bénéfice provenant de multiples cours/bénéfice observables d'institutions financières comparables. Les multiples cours/bénéfice employés par la Société se situaient entre 9,0 et 11,7 (10,6 et 14,8 en 2017).

Selon l'approche par la valeur d'utilité, utilisée pour les UGT comprenant des activités d'assurance, une valeur actuarielle intrinsèque est établie à partir d'une projection des résultats distribuables futurs tirés des affaires en vigueur et des affaires nouvelles qui devraient se réaliser dans l'avenir, et reflète donc la valeur économique du potentiel de profit de chaque UGT ou groupe d'UGT selon une série d'hypothèses. Cette approche se fonde sur des hypothèses relatives aux taux de croissance des souscriptions et des produits, aux exigences en matière de fonds propres, aux taux d'intérêt, au rendement des capitaux propres, à la mortalité, à la morbidité, au comportement des titulaires de contrats, aux taux d'imposition et aux taux d'actualisation. Pour les UGT ne comprenant pas d'activités d'assurance, la valeur d'utilité est fondée sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés qui intègre les éléments pertinents de la méthode d'établissement de la valeur actuarielle intrinsèque.

d) Hypothèses importantes

Pour calculer la valeur intrinsèque, la Société a actualisé les résultats projetés des contrats en vigueur et a estimé 10 ans de croissance des affaires nouvelles aux niveaux prévus du plan, ce qui est conforme aux périodes utilisées dans la prévision des activités à long terme, telles que les assurances. Pour en arriver à ses projections, la Société a examiné les résultats techniques passés, les tendances économiques comme les taux d'intérêt, le rendement des capitaux propres et le portefeuille de produits, ainsi que les tendances de l'industrie et du marché. Lorsque les hypothèses relatives au taux de croissance des flux de trésorerie des affaires nouvelles étaient utilisées dans les calculs de la valeur intrinsèque, elles se situaient entre 0 % et 17 % (entre -5 % et 17 % en 2017).

Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt sont fondées sur les taux du marché en vigueur à la date d'évaluation.

Les taux d'imposition appliqués aux projections tiennent compte de l'incidence des traités de réassurance internes et s'élevaient respectivement à 30,8 %, 26,8 % et 21 % (respectivement 30,8 %, 26,8 % et 35 % en 2017) pour les territoires du Japon, du Canada et des États-Unis. Les hypothèses relatives aux impôts sont sensibles aux changements apportés aux lois de l'impôt ainsi qu'aux hypothèses concernant les pays où les profits sont réalisés. Il se peut que les taux d'imposition réels diffèrent des taux hypothétiques.

Les taux d'actualisation utilisés dans la détermination de la valeur d'utilité des UGT ou groupes d'UGT applicables se situaient entre 7,5 % et 14,2 % après impôts ou entre 10,2 % et 20,4 % avant impôts (entre 9,2 % et 14,2 % après impôts ou entre 11,3 % et 20,4 % avant impôts en 2017).

Les hypothèses clés décrites ci-dessus peuvent varier en raison des changements de la situation économique et des conditions du marché, ce qui pourrait entraîner des dépréciations dans l'avenir. Toute modification des taux d'actualisation et des projections des flux de trésorerie utilisés pour déterminer les valeurs intrinsèques ou la diminution des multiples cours/bénéfice fondés sur le marché peut entraîner des pertes de valeur, qui pourraient être importantes.

Note 7 Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance

a) Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance

Les passifs des contrats d'assurance sont présentés selon le montant brut avant les cessions en réassurance, et les passifs cédés sont présentés séparément en tant qu'actifs de réassurance. Les passifs des contrats d'assurance comprennent les provisions techniques, les prestations à payer, la provision pour sinistres non déclarés et les sommes en dépôt des titulaires de contrats. Les éléments des passifs des contrats d'assurance, montant brut et montant net, sont présentés ci-dessous.

Aux 31 décembre	2018	2017
Passifs bruts des contrats d'assurance	313 737 \$	291 767 \$
Prestations brutes à payer et provision pour sinistres non déclarés	4 398	3 376
Sommes en dépôt des titulaires de contrats, montant brut	10 519	9 462
Passifs bruts des contrats d'assurance	328 654	304 605
Actifs de réassurance ¹⁾	(42 925)	(30 359)
Passifs nets des contrats d'assurance	285 729 \$	274 246 \$

¹⁾ La Société détient également des actifs de réassurance de 128 \$ (néant en 2017) pour des passifs des contrats de placement (voir la note 8 b)).

Les passifs nets des contrats d'assurance correspondent au montant qui, ajouté aux primes futures estimatives et aux revenus de placement nets, sera suffisant pour couvrir les prestations futures estimatives, les participations aux excédents et les bonifications, les impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et les charges liées aux contrats en vigueur, nets des primes et des recouvrements de réassurance.

Les passifs nets des contrats d'assurance sont établis au moyen de la MCAB, comme l'exige l'Institut canadien des actuaires.

Le calcul des passifs nets des contrats d'assurance est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie à partir des hypothèses courantes pour chaque composante importante des flux de trésorerie. Le rendement des placements est projeté à l'aide des portefeuilles d'actifs courants et des stratégies prévues de réinvestissement.

Chaque hypothèse est fondée sur une estimation la plus probable, rajustée selon une marge pour écarts défavorables. Pour le rendement des placements à revenu fixe, cette marge est établie au moyen de tests prescrits et élaborés par la Société conformément aux normes de pratique actuarielles canadiennes. Pour toutes les autres hypothèses, elle est déterminée en rajustant directement l'hypothèse la plus probable.

Les flux de trésorerie utilisés dans l'évaluation des passifs nets des contrats d'assurance correspondent aux flux de trésorerie bruts des contrats rajustés pour refléter les flux de trésorerie projetés des cessions en réassurance. L'incidence des cessions en réassurance sur les flux de trésorerie varie en fonction du montant porté en réassurance, de la structure des traités de réassurance, des avantages économiques prévus des flux de trésorerie provenant des traités et de l'incidence des marges pour écarts défavorables. Les passifs bruts des contrats d'assurance sont établis par actualisation des flux de trésorerie bruts des contrats au moyen du même taux d'actualisation que celui utilisé pour l'établissement du montant net d'après la MCAB.

Les actifs de réassurance sont le résultat de la différence entre les passifs bruts des contrats d'assurance et les passifs nets des contrats d'assurance. L'actif de réassurance représente l'avantage tiré des contrats de réassurance en vigueur à la date des états de la situation financière consolidés.

La période utilisée pour la projection des flux de trésorerie est la durée du contrat pour la plupart des contrats d'assurance individuelle. Pour les autres types de contrats, une période de projection plus courte peut être utilisée. De manière générale, le contrat prend fin à la première date de renouvellement, tombant après la date de clôture ou correspondant à cette dernière, à laquelle la Société peut exercer, à son gré, son droit de renouvellement des obligations contractuelles ou à l'égard des modalités de ces obligations, ou à la date de renouvellement ou de modification qui maximise les passifs des contrats d'assurance, selon la première de ces deux éventualités. Pour les produits des fonds distincts avec garanties, la période de projection correspond habituellement à la période qui mènera au plus grand passif de contrats d'assurance. Lorsque la période de projection est inférieure à la durée du contrat, les passifs des contrats d'assurance peuvent être réduits par une provision pour les frais d'acquisition qui devraient être récupérés à même le flux de trésorerie des contrats au-delà de la période de projection utilisée pour les passifs. Cette provision est soumise à un test de recouvrabilité selon des hypothèses semblables à celles utilisées pour les autres composantes de l'évaluation actuarielle.

b) Composition

La composition des passifs des contrats d'assurance et des actifs de réassurance par gamme de produits et par secteur d'exploitation est présentée dans les tableaux qui suivent.

Passifs bruts des contrats d'assurance

	Assurance individuelle				Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	Total des contrats au titre des cessions en réassurance	Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance
	Avec participation	Sans participation	Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹			
Au 31 décembre 2018							
Asie	38 470 \$	29 547 \$	5 062 \$	3 048 \$	76 127 \$	1 332 \$	77 459 \$
Canada	10 743	34 677	18 339	12 869	76 628	(202)	76 426
États-Unis	8 673	63 412	16 125	44 932	133 142	41 695	174 837
Services généraux et autres	–	(601)	46	387	(168)	100	(68)
Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	57 886	127 035	39 572	61 236	285 729	42 925 \$	328 654 \$
Total des contrats au titre des cessions en réassurance	11 596	12 303	17 927	1 099	42 925		
Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance	69 482 \$	139 338 \$	57 499 \$	62 335 \$	328 654 \$		

	Assurance individuelle				Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	Total des contrats au titre des cessions en réassurance	Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance
	Avec participation	Sans participation	Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹			
Au 31 décembre 2017							
Asie	32 737 \$	22 705 \$	4 366 \$	2 435 \$	62 243 \$	911 \$	63 154 \$
Canada	11 132	34 091	19 141	11 834	76 198	(676)	75 522
États-Unis	8 569	57 599	26 161	43 522	135 851	29 952	165 803
Services généraux et autres	–	(515)	48	421	(46)	172	126
Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	52 438	113 880	49 716	58 212	274 246	30 359 \$	304 605 \$
Total des contrats au titre des cessions en réassurance	11 492	11 238	6 539	1 090	30 359		
Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance	63 930 \$	125 118 \$	56 255 \$	59 302 \$	304 605 \$		

¹⁾ Les autres passifs des contrats d'assurance comprennent l'assurance collective et l'assurance maladie individuelle et collective, y compris l'assurance soins de longue durée.

Pour les contrats avec participation en vigueur au moment de la démutualisation de Manufacturers et de John Hancock Mutual Life Insurance Company, des comptes auxiliaires distincts ont été établis. Ces comptes auxiliaires permettent de traiter ces activités d'assurance avec participation comme des « blocs fermés » de contrats avec participation. Au 31 décembre 2018, les actifs et les passifs des contrats d'assurance liés aux contrats avec participation compris dans ces blocs fermés représentaient 28 790 \$ (28 135 \$ en 2017).

c) Actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance, aux autres passifs et aux fonds propres

Les actifs sont répartis en segments et appariés à des passifs dotés de caractéristiques sous-jacentes similaires, par gamme de produits et par grande monnaie. La Société a établi des stratégies de placement ciblées et des pondérations d'actifs cibles pour chaque secteur d'actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance, lesquelles tiennent compte des facteurs de risque des passifs appuyés par les actifs et des attentes en matière de rendement du marché. Les passifs assortis de garanties de taux et de durée sont adossés essentiellement à des instruments à taux fixe par appariement aux flux de trésorerie pour une durée ciblée. Les flux de trésorerie à plus long terme sur ces passifs de même que sur des produits ajustables, comme les contrats d'assurance vie avec participation, sont adossés à une gamme plus étendue de catégories d'actifs, y compris des actions et des actifs alternatifs à long terme. Les fonds propres de la Société sont investis dans des créances et des actions diverses de sociétés ouvertes et fermées.

Les variations de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance nets qui ne sont pas considérés comme durables par la Société auraient une incidence limitée sur le résultat net là où les actifs correspondent aux passifs, parce qu'elles seraient largement compensées par une variation correspondante de la valeur des passifs nets des contrats d'assurance. La

juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs nets des contrats d'assurance au 31 décembre 2018, compte non tenu des actifs de réassurance, était estimée à 287 326 \$ (278 521 \$ en 2017).

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des actifs auxquels sont adossés les fonds propres et les autres passifs était estimée à 465 497 \$ (456 278 \$ en 2017).

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs servant de soutien aux passifs nets des contrats d'assurance, aux autres passifs et aux fonds propres :

Au 31 décembre 2018	Assurance individuelle						Total
	Avec participation	Sans participation	Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Autres passifs ²	Fonds propres ³	
Actif							
Titres d'emprunt	30 934 \$	67 387 \$	20 469 \$	28 435 \$	10 061 \$	28 308 \$	185 594 \$
Actions cotées	8 416	5 562	172	262	589	4 178	19 179
Créances hypothécaires	2 218	11 111	4 972	8 732	21 295	35	48 363
Placements privés	4 151	14 131	6 960	8 581	1 772	159	35 754
Immeubles	3 106	6 028	1 214	1 799	397	233	12 777
Divers	9 061	22 816	5 785	13 427	374 418	23 097	448 604
Total	57 886 \$	127 035 \$	39 572 \$	61 236 \$	408 532 \$	56 010 \$	750 271 \$

Au 31 décembre 2017	Assurance individuelle						Total
	Avec participation	Sans participation	Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Autres passifs ²	Fonds propres ³	
Actif							
Titres d'emprunt	27 946 \$	63 128 \$	26 621 \$	25 211 \$	6 635 \$	24 459 \$	174 000 \$
Actions cotées	9 264	5 855	171	332	1 029	4 894	21 545
Créances hypothécaires	2 017	10 286	7 009	6 891	18 476	63	44 742
Placements privés	3 645	12 128	8 059	7 739	367	194	32 132
Immeubles	2 963	6 198	1 136	2 516	769	228	13 810
Divers	6 603	16 285	6 720	15 523	377 352	20 821	443 304
Total	52 438 \$	113 880 \$	49 716 \$	58 212 \$	404 628 \$	50 659 \$	729 533 \$

¹ Les autres passifs des contrats d'assurance comprennent l'assurance collective et l'assurance maladie individuelle et collective, y compris l'assurance soins de longue durée.

² Les autres passifs sont les passifs des contrats autres que d'assurance, qui comprennent les fonds distincts, les dépôts bancaires, la dette à long terme, les passifs d'impôt différé, les dérivés, les contrats de placement, les dérivés incorporés et d'autres passifs divers.

³ Les fonds propres sont définis à la note 13.

d) Principales hypothèses relatives à l'évaluation des passifs des contrats d'assurance

Le calcul des passifs des contrats d'assurance suppose le recours à des estimations et à des hypothèses. Les passifs des contrats d'assurance ont deux principales composantes : la première résulte des estimations les plus probables; la seconde est la provision pour écart défavorable.

Hypothèses les plus probables

Les hypothèses les plus probables sont établies relativement à la mortalité et à la morbidité, au rendement des placements, au taux de résiliation de contrats, aux charges d'exploitation et à certaines taxes. Les résultats réels sont surveillés pour s'assurer que les hypothèses demeurent appropriées et celles-ci sont modifiées lorsqu'il est justifié de le faire. Les hypothèses retenues sont exposées dans le tableau ci-dessous.

Nature de la variable et établissement des hypothèses	Gestion du risque
<p>Mortalité et morbidité</p> <p>La mortalité est la survenance de décès dans une population donnée. La mortalité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance vie et à certaines formes de rentes. La Société établit ses hypothèses de mortalité d'après ses propres statistiques et celles du secteur de l'assurance et d'après l'évolution de la mortalité. Les hypothèses varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat et le marché géographique. Les hypothèses sont fondées sur les améliorations futures de la mortalité.</p> <p>La morbidité est la survenance d'accidents et de maladies parmi les risques assurés. La morbidité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance soins de longue</p>	<p>La Société observe des normes de sélection des risques pour déterminer l'assurabilité des proposants. Elle assure un suivi constant de l'évolution de la sinistralité. Elle gère le risque de règlements importants en fixant des pleins de conservation qui varient selon les marchés et les régions. Elle cède à des réassureurs les dépassements de pleins.</p> <p>La mortalité est examinée chaque mois et les résultats techniques de l'exercice 2018 sont favorables (défavorables en 2017) en regard des hypothèses retenues. La morbidité est également examinée chaque mois et les résultats techniques de l'exercice 2018 sont défavorables (défavorables en 2017) en regard des hypothèses retenues.</p>

Nature de la variable et établissement des hypothèses	Gestion du risque
	<p>durée, l'assurance invalidité, l'assurance maladies graves et d'autres types d'assurances maladie individuelles et collectives. La Société établit ses hypothèses de morbidité d'après ses statistiques et celles du secteur de l'assurance et d'après l'évolution de la morbidité. Les hypothèses varient selon la catégorie de risque et le marché géographique. Les hypothèses sont fondées sur les améliorations futures de la morbidité.</p>
<p>Rendement des placements</p>	<p>La Société segmente les actifs pour soutenir les passifs par secteur et marché géographique, et établit des stratégies de placement pour chaque élément du passif. Les flux de trésorerie projetés découlant de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement sur ces actifs prévus pour les exercices à venir. Les stratégies de placement sont fondées sur les politiques de placement cibles pour chaque secteur, et le rendement des placements est tiré des taux du marché actuels et prévus pour les placements à revenu fixe et des prévisions pour les autres actifs alternatifs à long terme.</p> <p>Les hypothèses sur le rendement des placements prennent en compte les pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. La Société établit les pertes sur créances d'après ses résultats passés, d'après ceux du secteur de l'assurance et d'après des examens particuliers du portefeuille de placements actuel.</p> <p>Les hypothèses sur le rendement des placements pour chaque catégorie d'actifs et chaque marché géographique comprennent aussi les charges de gestion des placements prévues tirées des analyses de coûts internes. Les frais sont attribués à chaque catégorie d'actifs pour élaborer des hypothèses unitaires par dollar d'actif pour chaque catégorie d'actifs et chaque marché géographique.</p>
	<p>En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs avec ceux des passifs correspondants, la Société vise à atténuer sa sensibilité aux variations futures des taux d'intérêt. La situation de risque de taux d'intérêt des secteurs fait l'objet d'un suivi continu. En vertu de la MCAB, le taux de réinvestissement est déterminé à l'aide d'un test de taux d'intérêt et reflète la situation de risque de taux d'intérêt courus.</p> <p>En 2018, la variation des taux d'intérêt a eu une incidence favorable (défavorable en 2017) sur le résultat net de la Société. L'augmentation des écarts de taux des obligations de sociétés, partiellement contrebalancée par l'incidence des variations des taux d'intérêt sans risque et des écarts de taux des swaps sur les provisions mathématiques, a contribué à cette incidence favorable.</p> <p>La Société gère les pertes sur créances en suivant des politiques de limitation de la concentration en fonction des émetteurs, des liens entre entreprises, des notations, des secteurs d'activité et des régions géographiques. Sur des contrats avec participation et certains contrats sans participation, les pertes sur créances sont transférées aux titulaires de contrats au moyen de la formule de crédit du rendement des placements. Pour ce qui est des autres contrats, les primes et prestations tiennent compte du degré reconnu par la Société des pertes sur créances futures à la signature du contrat ou à la date de modification du contrat la plus récente. La Société dispose de provisions techniques explicites pour le risque de crédit, y compris de la provision pour écarts défavorables.</p> <p>En 2018, les résultats techniques au chapitre des pertes sur créances hypothécaires et des défaillances sur titres d'emprunt ont été favorables (favorables en 2017) en regard des hypothèses de la Société.</p> <p>Les actions, les immeubles et les autres actifs alternatifs à long terme servent à soutenir les passifs dans les situations où le rendement des placements est transmis aux titulaires de contrats par l'intermédiaire de participations aux excédents ou de rajustements crédités du rendement des placements. Des actions, des immeubles, des actifs du secteur pétrolier et gazier et d'autres actifs alternatifs à long terme servent également à soutenir les obligations à longue échéance relatives aux produits de rente et de retraite de la Société et les obligations d'assurance à longue échéance sur les contrats dans les situations où le risque de rendement est assumé par la Société.</p> <p>En 2018, les résultats techniques au chapitre des placements dans des actifs alternatifs à long terme servant de soutien aux obligations liées aux titulaires de contrats ont été défavorables (défavorables en 2017) surtout en raison des pertes sur les placements dans des propriétés pétrolières et gazières, des propriétés immobilières et des actions de sociétés fermées. En 2018 (de même qu'en 2017), le montage des actifs alternatifs à long terme dépassait les exigences en matière d'évaluation.</p>

Nature de la variable et établissement des hypothèses		Gestion du risque
		<p>En 2018, pour les activités assorties d'une couverture dynamique, les résultats techniques des garanties de fonds distincts relatifs aux risques de marché résiduels non assortis d'une couverture dynamique ont été défavorables (favorables en 2017). Pour les activités qui ne sont pas assorties d'une couverture dynamique, les résultats techniques des garanties de fonds distincts découlant de variations de la valeur de marché des actifs gérés ont également été défavorables (favorables en 2017). Ceci ne tient pas compte des résultats techniques à l'égard des couvertures à grande échelle.</p> <p>En 2018, les résultats techniques au chapitre de la charge de placement ont été défavorables (défavorables en 2017) en regard des hypothèses de la Société.</p>
Résiliation de contrats et régularité des primes	<p>Les résiliations de contrats surviennent à la déchéance ou au rachat, où la déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime et le rachat représente la résiliation volontaire du contrat par les titulaires de contrats. La régularité des primes s'entend de la régularité des dépôts sur les contrats, quand le calendrier et le montant des dépôts sont établis au gré du titulaire du contrat. La Société établit ses hypothèses de résiliation et de régularité des primes principalement d'après ses taux de déchéance récents, rajustés pour tenir compte des modalités futures prévues. Les hypothèses reflètent les différences entre les types de contrats pour chaque marché géographique.</p>	<p>La Société cherche à concevoir des produits qui atténuent l'exposition financière au risque de déchéance, de rachat et de régularité des primes. La Société suit l'évolution des déchéances, des rachats et de la régularité des primes.</p> <p>Dans l'ensemble, les résultats techniques de 2018 au chapitre de la résiliation de contrats et régularité des primes ont été défavorables (défavorables en 2017) en regard des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.</p>
Charges, impôts et taxes	<p>Les hypothèses sur les charges d'exploitation reflètent les coûts projetés pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux connexes. Les charges découlent des études de coûts internes, projetées dans l'avenir compte tenu de l'inflation. Pour certaines activités en émergence, il est prévu que les coûts unitaires baisseront à mesure que ces activités croîtront.</p> <p>Les impôts et taxes reflètent les hypothèses sur les taxes futures sur les primes et d'autres impôts et taxes non liés au résultat. En ce qui a trait aux impôts sur le résultat, les provisions mathématiques ne sont rajustées que dans les cas de différences temporaires et de différences permanentes des taux d'imposition sur les flux de trésorerie disponibles pour honorer les obligations liées aux contrats.</p>	<p>La Société établit la tarification de ses produits de façon à couvrir les coûts prévus liés à leur traitement et à leur gestion. De plus, la Société contrôle ses dépenses chaque mois, en comparant notamment les dépenses réelles avec les dépenses prévues dans la tarification et l'évaluation.</p> <p>Les frais de gestion de 2018 ont été défavorables (défavorables en 2017) en regard des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.</p> <p>La Société établit la tarification de ses produits de façon à couvrir les impôts et taxes prévus.</p>
Participations aux excédents, bonifications et autres éléments variables des contrats	<p>Les meilleures estimations des participations aux excédents, des bonifications et des autres éléments variables des contrats sont établies afin d'être conformes aux attentes de la direction sur la façon dont ces éléments seront gérés si les résultats en viennent à correspondre aux meilleures estimations retenues pour la mortalité et la morbidité, le rendement des placements, les taux de résiliation des contrats, les charges d'exploitation et les impôts et taxes.</p>	<p>La Société fait le suivi des résultats techniques et ajuste les prestations et les autres éléments variables des contrats pour tenir compte de ces résultats techniques.</p> <p>Les participations aux excédents font l'objet d'un examen annuel pour toutes les activités selon des conventions sur les participations aux excédents approuvées par le conseil d'administration.</p>
Change	<p>Le risque de change découle d'un écart entre la monnaie des passifs et celle des actifs auxquels ils sont adossés. Lorsque les monnaies ne sont pas appariées, le taux de rendement prévu de l'actif qui soutient le passif est diminué afin de tenir compte de la possibilité d'une variation défavorable du taux de change.</p>	<p>En général, la Société apparie la monnaie de ses actifs à celle des passifs auxquels ils sont adossés en vue de limiter le risque de pertes liées aux variations du taux de change.</p>

La Société passe en revue les hypothèses et méthodes actuarielles annuellement. Lorsque des modifications sont apportées aux hypothèses (voir la note 7 h)), la totalité du montant relatif à l'incidence est immédiatement comptabilisée en résultat.

e) Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux modifications des hypothèses non économiques

La sensibilité du résultat net attribué aux actionnaires aux modifications des hypothèses non économiques sous-jacentes aux passifs des contrats d'assurance est illustrée ci-après, en supposant que la modification des hypothèses est la même dans tous les secteurs opérationnels. La sensibilité du résultat net attribué aux actionnaires à une détérioration ou à une amélioration des hypothèses non économiques relativement à l'assurance soins de longue durée au 31 décembre 2018 est également indiquée ci-après.

Dans les faits, les résultats relatifs à chaque hypothèse varient souvent par marché géographique et par activité, et les mises à jour des hypothèses s'effectuent par activité et par région données. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour plusieurs raisons, y compris l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie, les variations des rendements actuariels et des placements ainsi que des hypothèses à l'égard des activités de placement futures, les changements dans la combinaison des produits, les taux d'imposition effectifs et d'autres facteurs de marché, ainsi que les limites générales des modèles internes.

Incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires des modifications des hypothèses non économiques¹

Aux 31 décembre	Diminution du résultat net attribué aux actionnaires	
	2018	2017
Hypothèses concernant les contrats		
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs ^{2, 4}		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(500)\$	(400)\$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(500)	(500)
Variation défavorable de 5 % des taux de morbidité futurs (incidence et cessation) ^{3, 4, 5}	(4 800)	(5 100)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs ⁴	(2 200)	(2 100)
Augmentation de 5 % des charges futures	(600)	(500)

- ¹ Les fonds des contrats avec participation sont largement autosuffisants et n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net attribué aux actionnaires découlant de variations des hypothèses non économiques. Les profits ou les pertes liés aux résultats techniques entraînent généralement des changements aux dividendes futurs, sans que cela ait une influence directe sur les actionnaires.
- ² Une augmentation des taux de mortalité entraîne généralement un accroissement des provisions mathématiques pour les contrats d'assurance vie, tandis qu'une diminution des taux de mortalité entraîne généralement une augmentation des provisions mathématiques pour les contrats d'assurance présentant un risque de longévité comme les rentes immédiates.
- ³ Aucun montant lié au risque de morbidité n'est inclus pour les contrats pour lesquels la provision mathématique ne prévoit que les coûts des règlements prévus sur une courte période, moins de un an en général, comme l'assurance vie et maladie collective.
- ⁴ Les incidences des sensibilités défavorables sur les coûts des règlements en matière de soins de longue durée relatifs à la morbidité, à la mortalité et aux décès ne prennent en considération aucune mesure compensatoire partielle découlant de la capacité de la Société de hausser les primes dans de tels cas, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'État. En pratique, la Société pourrait avoir l'intention de demander des hausses de tarifs correspondant au montant de la détérioration attribuable à la sensibilité.
- ⁵ Y compris une détérioration de 5 % des taux d'incidence et une détérioration de 5 % des taux de cessation.

Incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires des modifications des hypothèses non économiques pour les activités d'assurance soins de longue durée comprises dans le tableau ci-dessus^{1, 2}

Au 31 décembre 2018	Diminution du résultat net attribué aux actionnaires
Hypothèses concernant les contrats	
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs	(200)\$
Variation défavorable de 5 % des taux d'incidence futurs liés à la morbidité	(1 700)
Variation défavorable de 5 % des taux de cessation futurs liés à la morbidité	(2 800)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs	(400)
Augmentation de 5 % des charges futures	(100)

- ¹ Les incidences des sensibilités défavorables sur les coûts des règlements en matière de soins de longue durée relatifs à la morbidité, à la mortalité et aux décès ne prennent en considération aucune mesure compensatoire partielle découlant de la capacité de la Société de hausser les primes dans de tels cas, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'État. En pratique, la Société pourrait avoir l'intention de demander des hausses de tarifs correspondant au montant de la détérioration attribuable à la sensibilité.
- ² L'incidence des variations favorables de toutes les sensibilités est relativement symétrique.

f) Hypothèses relatives à la provision pour écarts défavorables

Les hypothèses retenues pour établir les passifs des contrats d'assurance tiennent compte des meilleures estimations prévues des résultats techniques futurs. L'actuaire désigné est tenu d'assortir chaque hypothèse d'une marge d'erreur pour en reconnaître le caractère incertain, pour prévoir le risque d'hypothèse erronée et de détérioration des résultats techniques et pour s'assurer que les passifs des contrats d'assurance sont suffisants pour honorer les engagements futurs.

Les marges sont comptabilisées en résultat à l'avenir, à mesure que le risque lié au contrat diminue. Les marges pour le risque de taux d'intérêt sont incluses en testant divers scénarios de taux d'intérêt futurs. Les marges peuvent être établies au moyen de tests sur un nombre limité de scénarios, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielles canadiennes, et en déterminant les passifs d'après les résultats les plus défavorables. Les marges peuvent aussi être établies en testant de nombreux scénarios, qui sont élaborés selon les lignes directrices en matière actuarielle. En vertu de cette approche, les passifs correspondraient à la moyenne des résultats dépassant un certain percentile dans une fourchette prescrite par les normes de pratique actuarielles canadiennes.

Des directives particulières sont aussi fournies pour d'autres risques, comme le risque de marché, le risque de crédit et les risques de mortalité et de morbidité. Pour les autres risques qui ne sont pas spécifiquement traités par l'Institut canadien des actuaires, la

fourchette définie se situe entre 5 % et 20 % des hypothèses retenues pour les résultats prévus. La Société retient les hypothèses situées dans la fourchette permise, avec le calcul du niveau établi compte tenu du profil de risque des activités. À l'occasion, par mesure de prudence dans certaines circonstances, une marge peut excéder la tranche supérieure de la fourchette, ce qui est permis selon les normes de pratique actuarielles canadiennes. Cette marge additionnelle serait reprise si les circonstances précises qui ont mené à son établissement devaient changer.

Chaque marge est passée en revue annuellement pour établir si elle est toujours appropriée.

g) Variation des passifs des contrats d'assurance

La variation des passifs des contrats d'assurance résulte des activités et des modifications des estimations actuarielles suivantes :

	Provisions techniques, montant net	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Passifs nets des contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Passifs bruts des contrats d'assurance
Exercice clos le 31 décembre 2018					
Solde au 1 ^{er} janvier	263 091 \$	11 155 \$	274 246 \$	30 359 \$	304 605 \$
Nouveaux contrats ²	3 269	–	3 269	388	3 657
Variation habituelle des contrats en vigueur ²	2 044	985	3 029	(1 150)	1 879
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses ²	(173)	(1)	(174)	(608)	(782)
Incidence des transactions de coassurance de contrats de rente	(11 156)	–	(11 156)	11 156	–
Incidence des fluctuations des taux de change	15 686	829	16 515	2 780	19 295
Solde au 31 décembre	272 761 \$	12 968 \$	285 729 \$	42 925 \$	328 654 \$

	Provisions techniques, montant net	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Passifs nets des contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Passifs bruts des contrats d'assurance
Exercice clos le 31 décembre 2017					
Solde au 1 ^{er} janvier	251 738 \$	10 815 \$	262 553 \$	34 952 \$	297 505 \$
Nouveaux contrats ³	3 545	–	3 545	441	3 986
Variation habituelle des contrats en vigueur ³	15 192	930	16 122	(3 097)	13 025
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses ³	305	(28)	277	47	324
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis ^{3, 4}	2 246	–	2 246	–	2 246
Augmentation liée à la décision de modifier la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien aux activités traditionnelles ^{3, 5}	1 340	–	1 340	43	1 383
Incidence des fluctuations des taux de change	(11 275)	(562)	(11 837)	(2 027)	(13 864)
Solde au 31 décembre	263 091 \$	11 155 \$	274 246 \$	30 359 \$	304 605 \$

¹ Les autres passifs des contrats d'assurance comprennent les prestations à payer, la provision pour les sinistres non déclarés et les sommes en dépôt des titulaires de contrats.

² En 2018, l'augmentation de 2 907 \$ présentée comme la variation des passifs des contrats d'assurance aux comptes de résultat consolidés comprend principalement les variations attribuables à la variation habituelle des contrats en vigueur, aux nouveaux contrats et aux modifications apportées aux méthodes et hypothèses. Ces trois éléments des passifs bruts des contrats d'assurance ont été compensés par une augmentation de 4 754 \$, dont un montant de 3 632 \$ est présenté au poste Variation des passifs des contrats d'assurance et un montant de 1 122 \$ est présenté au poste Sinistres et prestations bruts des comptes de résultat consolidés. Le poste Variation des passifs des contrats d'assurance des comptes de résultat consolidés comprend également la variation des dérivés incorporés associés aux contrats d'assurance. La Société a finalisé son estimation de l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis, ce qui a entraîné une augmentation de 196 \$ avant impôts (154 \$ après impôts) des passifs des contrats d'assurance (voir la note 5).

³ En 2017, l'augmentation de 20 023 \$ présentée comme la variation des passifs des contrats d'assurance aux comptes de résultat consolidés comprend principalement les variations attribuables à la variation habituelle des contrats en vigueur, aux nouveaux contrats, aux modifications apportées aux méthodes et hypothèses, à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis et à l'augmentation liée à la décision de modifier la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien aux activités traditionnelles. Ces cinq éléments des passifs bruts des contrats d'assurance ont été compensés par une augmentation de 20 964 \$, dont un montant de 20 212 \$ est présenté au poste Variation des passifs des contrats d'assurance et un montant de 752 \$ est présenté au poste Sinistres et prestations bruts des comptes de résultat consolidés. Le poste Variation des passifs des contrats d'assurance des comptes de résultat consolidés comprend également la variation des dérivés incorporés associés aux contrats d'assurance.

⁴ En 2017, la réforme fiscale aux États-Unis, qui prévoit une réduction du taux d'imposition des sociétés américaines, lequel est passé de 35 % à 21 %, et l'imposition de limites à la déductibilité des provisions, a entraîné une augmentation des provisions mathématiques de 2 246 \$ avant impôts (1 774 \$ après impôts) en raison de l'incidence des différences temporaires et des différences permanentes des taux d'imposition sur les flux de trésorerie disponibles pour honorer les obligations liées aux contrats. L'incidence de 472 \$ de l'impôt différé sur cette augmentation des provisions mathématiques de même que l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis sur les actifs et passifs d'impôt différé de la Société sont présentées à la note 5.

⁵ En 2017, la décision de réduire la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien aux activités traditionnelles en Amérique du Nord de la Société a entraîné une augmentation des provisions mathématiques en raison de l'incidence sur les revenus de placement prévus futurs attribuables aux actifs servant de soutien aux contrats.

h) Méthodes et hypothèses actuarielles

Un examen complet des hypothèses et des méthodes d'évaluation a lieu chaque année. L'examen réduit l'exposition de la Société à l'incertitude en s'assurant que les hypothèses à l'égard des risques liés aux actifs ainsi qu'aux passifs demeurent appropriées. Cela se fait en surveillant les résultats techniques et en mettant à jour les hypothèses qui représentent la meilleure estimation des résultats techniques futurs et les marges futures qui sont appropriées pour les risques assumés. Bien que les hypothèses choisies représentent les meilleures estimations et l'évaluation des risques actuels de la Société, la surveillance continue des résultats et de la conjoncture économique est susceptible d'entraîner des modifications futures possiblement importantes aux hypothèses d'évaluation.

Examen annuel 2018

L'examen annuel 2018 des méthodes et hypothèses actuarielles a donné lieu à une diminution des passifs des contrats d'assurance de 174 \$, nets des réassurances, et à une diminution du résultat net attribué aux actionnaires de 51 \$ après impôts.

	Variation des passifs des contrats d'assurance, nets des réassurances			Variation du résultat net attribué aux actionnaires (après impôts)
	Total	Attribuée au compte des titulaires de contrats avec participation	Attribuée au compte des actionnaires	
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018				
Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité	319 \$	(192)\$	511 \$	(360)\$
Déchéances et comportement des titulaires de contrats	287	–	287	(226)
Hypothèses sur le rendement des placements	(96)	50	(146)	143
Autres mises à jour	(684)	(94)	(590)	392
Incidence nette	(174)\$	(236)\$	62 \$	(51)\$

Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité

Les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'une charge de 360 \$ après impôts au résultat net attribué aux actionnaires.

Cette charge découle principalement des mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité pour les produits de rente indemnitaire et d'assurance temporaire de la Société au Canada. L'examen des hypothèses de mortalité pour les contrats de rente de retraite collectifs de la Société aux États-Unis et pour certains blocs de contrats d'assurance vie aux États-Unis a entraîné l'imputation d'une charge minimale aux résultats, et d'autres mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'une charge nette minimale.

Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats

Les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont entraîné l'imputation d'une charge de 226 \$ après impôts au résultat net attribué aux actionnaires.

Cette charge découle principalement des mises à jour des taux de déchéance et de régularité des primes pour certaines gammes de produits d'assurance aux États-Unis (charge de 252 \$ après impôts), ce qui comprend des mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance pour les garanties de non-déchéance comprises dans les produits d'assurance vie universelle afin de mieux refléter les résultats techniques récents, lesquels ont démontré une variation des déchéances en fonction des niveaux de fonds liés aux primes, le tout en partie contrebalancé par des résultats techniques favorables liés à la déchéance pour plusieurs gammes de produits d'assurance vie aux États-Unis.

D'autres mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont été faites dans plusieurs gammes de produits pour tenir compte des résultats techniques récents.

Mises à jour des hypothèses sur le rendement des placements

Les mises à jour des hypothèses sur le rendement des placements ont entraîné l'imputation d'un profit de 143 \$ après impôts au résultat net attribué aux actionnaires.

La Société a mis à jour ses taux de défaillance des obligations pour tenir compte des résultats techniques récents, ce qui a entraîné l'imputation d'un profit de 401 \$ après impôts, et a mis à jour les hypothèses sur le rendement des actifs alternatifs à long terme et des actions cotées, plus précisément celles du secteur du pétrole et du gaz, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge de 210 \$ après impôts. D'autres améliorations apportées aux prévisions de rendement des placements ont entraîné l'imputation d'une charge de 48 \$ après impôts.

Autres mises à jour

Des améliorations de la modélisation des flux de trésorerie relatifs à l'impôt et aux passifs dans plusieurs gammes de produits ont entraîné l'imputation d'un profit de 392 \$ après impôts au résultat net attribué aux actionnaires. Les améliorations ont principalement été apportées à la modélisation des flux de trésorerie relatifs à l'impôt par suite de la revue par la Société de la déductibilité de certaines réserves. En outre, la Société a amélioré la prévision des taux crédités aux titulaires de contrats pour certains produits.

Examen annuel 2017

La quantification de l'incidence de l'examen complet de 2017 des méthodes et hypothèses d'évaluation a eu lieu en date du 1^{er} juillet 2017 pour tous les secteurs d'activité.

L'examen annuel 2017 des méthodes et des hypothèses actuarielles a donné lieu à une augmentation des passifs des contrats d'assurance et de placement de 277 \$, nets des réassurances, et à une diminution du résultat net attribué aux actionnaires de 35 \$

après impôts. Ces charges excluent les incidences de la réforme fiscale aux États-Unis et de la réduction de la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition du portefeuille d'actifs de la Société. Au quatrième trimestre de 2017, ces deux éléments ont entraîné l'imputation d'une charge de 2,8 milliards de dollars au résultat net, liée principalement à la variation après impôts des provisions mathématiques. Se reporter aux notes 5 et 7 g) pour plus d'information.

	Variation des passifs des contrats d'assurance, nets des réassurances			Variation du résultat net attribué aux actionnaires (après impôts)
	Total	Attribuée au compte des titulaires de contrats avec participation	Attribuée au compte des actionnaires	
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017				
Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité	(254)\$	9 \$	(263)\$	299 \$
Déchéances et comportement des titulaires de contrats	1 019	–	1 019	(783)
Autres mises à jour				
Hypothèses sur le rendement des placements dans des actifs alternatifs à long terme et des actions cotées	1 296	5	1 291	(892)
Hypothèses relatives à l'écart de taux des obligations de sociétés	(515)	(1)	(514)	344
Amélioration de la modélisation des flux de trésorerie relatifs aux passifs et à l'impôt	(1 049)	–	(1 049)	696
Divers	(220)	84	(304)	301
Incidence nette	277 \$	97 \$	180 \$	(35)\$

Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité

Les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'un profit de 299 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

La Société a réalisé un examen détaillé des hypothèses de mortalité de ses activités d'assurance vie aux États-Unis, ce qui a donné lieu à l'imputation d'une charge de 384 \$ au résultat net attribué aux actionnaires. Les hypothèses ont été révisées à la hausse, en particulier à des âges avancés, pour tenir compte des résultats techniques de la Société et de ceux du secteur.

Les mises à jour des normes actuarielles liées aux améliorations futures de la mortalité et l'examen des hypothèses d'amélioration de la mortalité à l'échelle mondiale ont entraîné l'imputation d'un profit de 264 \$ au résultat net attribué aux actionnaires, principalement au Canada et en Asie. Les normes actuarielles mises à jour comprennent les avantages de la diversification pour le calcul des marges pour écarts défavorables qui tiennent compte de l'incidence compensatoire du risque de longévité et de mortalité.

La Société a réalisé un examen détaillé des hypothèses de mortalité de ses activités du secteur canadien des produits d'assurance destinés aux particuliers qui a entraîné l'imputation d'un profit de 222 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

D'autres mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont amené l'imputation d'un profit de 197 \$ au résultat net attribué aux actionnaires. Ces mises à jour comprennent une réduction des marges pour écarts défavorables appliquées aux hypothèses de morbidité relative à certains produits d'assurance maladie au Japon.

Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats

Les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont entraîné l'imputation d'une charge de 783 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

Pour le secteur canadien des produits d'assurance destinés aux particuliers, les hypothèses relatives à la déchéance ont été réduites pour certains produits d'assurance vie universelle afin de tenir compte des récents résultats techniques, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge de 315 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

Les hypothèses sur l'incidence, l'utilisation et les déchéances de la garantie de retrait minimum liée aux fonds distincts canadiens ont été mises à jour pour refléter les récents résultats techniques, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge de 242 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

D'autres mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont été faites dans plusieurs gammes de produits, y compris une rectification à la baisse des hypothèses de déchéance pour les produits d'assurance vie entière de la Société au Japon, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge de 226 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

Autres mises à jour

Les autres mises à jour ont entraîné l'imputation d'un profit de 449 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

La Société a passé en revue ses hypothèses sur le rendement des actifs alternatifs à long terme et des actions cotées, ce qui a dans l'ensemble entraîné une rectification à la baisse des hypothèses de rendement ainsi que l'imputation d'une charge de 892 \$ au résultat net attribué aux actionnaires. La Société a également passé en revue les hypothèses sur les écarts de taux des obligations de sociétés futurs, ce qui a entraîné l'imputation d'un profit de 344 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

Les améliorations de la projection des flux de trésorerie de la Société relatifs aux passifs et à l'impôt aux États-Unis ont entraîné l'imputation d'un profit de 696 \$ au résultat net attribué aux actionnaires. Ces changements comprennent des améliorations apportées à la projection des taux crédités aux titulaires de contrats pour certains produits d'assurance vie universelle.

Les autres améliorations ont amené l'imputation d'un profit de 301 \$ au résultat net attribué aux actionnaires. Ces changements comprennent un examen des provisions pour le risque de crédit de la contrepartie à la réassurance et plusieurs autres améliorations à la projection des flux de trésorerie de la Société liés aux actifs et aux passifs.

i) Obligations contractuelles liées aux contrats d'assurance

Les contrats d'assurance donnent lieu à des obligations fixées par des ententes. Au 31 décembre 2018, les obligations et engagements contractuels de la Société en matière de contrats d'assurance étaient les suivants :

Paiements exigibles par période	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance ¹	9 327 \$	10 863 \$	17 994 \$	750 238 \$	788 422 \$

¹⁾ Les flux de trésorerie découlant des passifs des contrats d'assurance incluent des estimations relatives au moment et au paiement des prestations pour sinistres survenus, aux rachats de contrats, aux contrats échus, aux paiements de rentes, aux garanties minimums sur les produits des fonds distincts, aux participations aux excédents, aux commissions et aux taxes sur primes contrebalancées par les primes futures sur les contrats en vigueur. Ces flux de trésorerie estimatifs sont fondés sur les meilleures hypothèses estimatives retenues dans le calcul des passifs des contrats d'assurance. Ces montants ne sont pas actualisés et tiennent compte des recouvrements découlant des ententes de réassurance. En raison du recours à ces hypothèses, les flux de trésorerie réels pourraient différer de ces estimations. Les flux de trésorerie incluent les dérivés incorporés évalués séparément à la juste valeur.

j) Sinistres et prestations bruts

Le tableau qui suit présente une ventilation des sinistres et prestations bruts.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Sinistres survenus	15 174 \$	14 871 \$
Rachats et capitaux échus	7 722	6 302
Paiements de rentes	4 262	4 470
Participations aux excédents et bonifications	1 809	1 085
Transferts nets des fonds distincts	(1 089)	(1 734)
Total	27 878 \$	24 994 \$

k) Transactions de coassurance de contrats de rente immédiate individuelle

Le 26 septembre 2018, la Société a conclu avec Reinsurance Group of America (« RGA ») un contrat de coassurance visant la réassurance d'un bloc de contrats traditionnels de rente immédiate individuelle aux États-Unis de John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.) (« JHUSA ») et de John Hancock Life Insurance Company of New York (« JHNY »). Selon les modalités des ententes, la responsabilité en matière d'administration des contrats continuera d'incomber à la Société.

La transaction de JHUSA a été conclue en date du 1^{er} juillet 2018 au moyen d'un contrat en quote-part à 100 %. Elle a été structurée de telle façon que la Société a cédé les passifs des contrats des titulaires et transféré les placements connexes servant de soutien à ces passifs. La Société a comptabilisé dans le compte de résultat consolidé une perte de 74 \$ après impôts à la date d'entrée en vigueur de l'entente, représentant des primes cédées de 3,7 milliards de dollars et une augmentation des actifs de réassurance de 3,6 milliards de dollars.

Le 31 octobre 2018, la Société a conclu avec Jackson National Life Insurance Company (« Jackson »), filiale entièrement détenue de Prudential plc, un contrat de coassurance visant la réassurance d'un bloc de contrats traditionnels de rente immédiate collective aux États-Unis de JHUSA et de JHNY. Selon les modalités des ententes, la responsabilité en matière d'administration des contrats continuera d'incomber à la Société.

La transaction de JHUSA a été conclue en date du 1^{er} octobre 2018 au moyen d'un contrat en quote-part à 100 %. Elle a été structurée de telle façon que la Société a cédé les passifs des contrats des titulaires et transféré les placements connexes servant de soutien à ces passifs. La Société a comptabilisé dans le compte de résultat consolidé un profit de 142 \$ après impôts à la date d'entrée en vigueur de l'entente, représentant des primes cédées de 7,0 milliards de dollars et une augmentation des actifs de réassurance de 7,5 milliards de dollars.

La transaction de JHNY avec Jackson devrait se conclure séparément au premier trimestre de 2019. La transaction de JHNY avec RGA s'est conclue le 7 février 2019. Ces transactions devraient donner lieu à un profit d'environ 80 \$ après impôts.

Note 8 Passifs des contrats de placement

Les passifs des contrats de placement sont des engagements contractuels qui ne contiennent pas de risque d'assurance important. Ces contrats sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

a) Passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur

Les passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur comprennent certains produits d'épargne-placement et de régimes de retraite vendus principalement à Hong Kong et en Chine continentale. Le tableau qui suit présente la variation des passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur au cours de l'exercice.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Solde aux 1 ^{er} janvier	639 \$	631 \$
Nouveaux contrats	96	50
Changements des conditions du marché	76	76
Rachats et échéances	(86)	(72)
Incidence des fluctuations des taux de change	57	(46)
Solde aux 31 décembre	782 \$	639 \$

b) Passifs des contrats de placement évalués au coût amorti

Les passifs des contrats de placement évalués au coût amorti comprennent plusieurs produits de rente fixe vendus au Canada et aux États-Unis qui procurent des paiements de revenu garanti pendant une période déterminée par contrat et qui ne sont pas conditionnels à la survie.

Valeur comptable et juste valeur des passifs des contrats de placement évalués au coût amorti

Aux 31 décembre	2018		2017	
	Coût amorti, compte non tenu des cessions en réassurance ¹	Juste valeur	Coût amorti, compte non tenu des cessions en réassurance ¹	Juste valeur
Produits de rente fixe américains	1 357 \$	1 449 \$	1 282 \$	1 433 \$
Produits de rente fixe canadiens	1 126	1 269	1 205	1 354
Passifs des contrats de placement	2 483 \$	2 718 \$	2 487 \$	2 787 \$

¹⁾ Au cours de l'exercice, des passifs des contrats de placement, dont la valeur comptable et la juste valeur s'élevaient respectivement à 128 \$ et 130 \$ (respectivement néant et néant en 2017), ont été réassurés par la Société. Au 31 décembre 2018, la valeur comptable nette et la juste valeur des passifs des contrats de placement s'élevaient respectivement à 2 355 \$ et 2 588 \$.

La variation des passifs des contrats de placement évalués au coût amorti a découlé des facteurs suivants :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Solde aux 1 ^{er} janvier	2 487 \$	2 644 \$
Dépôts dans des contrats d'assurance	6	68
Intérêt	82	100
Retraits	(201)	(232)
Honoraires	(1)	(1)
Divers	–	(1)
Incidence des fluctuations des taux de change	110	(91)
Solde aux 31 décembre	2 483 \$	2 487 \$

La valeur comptable des produits de rente fixe est amortie à un taux qui actualise exactement les flux de trésorerie réels projetés à la valeur comptable nette du passif à la date d'émission.

La juste valeur des produits de rente fixe est établie en faisant une projection des flux de trésorerie selon les modalités du contrat, et en les actualisant aux taux du marché courants ajustés selon la qualité du crédit de la Société. Aux 31 décembre 2018 et 2017, tous les contrats de placement ont été classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

c) Obligations contractuelles liées aux contrats de placement

Au 31 décembre 2018, les obligations et engagements contractuels de la Société en matière de contrats de placement étaient les suivants :

Paiements exigibles par période	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs des contrats de placement ¹⁾	193 \$	492 \$	476 \$	4 312 \$	5 473 \$

¹⁾ En raison de la nature des produits, des flux de trésorerie nets peuvent être générés avant l'échéance du contrat. Les flux de trésorerie ne sont pas actualisés.

Note 9 Gestion du risque

Les politiques et les méthodes de la Société en matière de gestion du risque lié aux instruments financiers sont présentés à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Plus précisément, ces informations sont comprises aux sections « Risque de marché » et « Risque d'illiquidité » de cette rubrique. Les informations fournies sont conformes à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*; par conséquent, le texte et les tableaux ombragés à la rubrique « Gestion du risque » doivent être considérés comme faisant partie intégrante des présents états financiers consolidés.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus d'un emprunteur ou d'une contrepartie de respecter ses engagements. Une conjoncture économique régionale et mondiale qui s'aggrave, des défis sectoriels et des facteurs propres aux sociétés pourraient entraîner des défaillances ou des déclassements et se traduire par une augmentation des provisions ou une perte de valeur relativement aux placements du fonds général, aux instruments financiers dérivés et aux actifs de réassurance de la Société, ainsi que par un accroissement des provisions pour pertes sur créances futures qui sont incluses dans les provisions techniques.

La Société gère le risque de crédit au moyen de politiques et de méthodes qui comprennent un processus défini d'évaluation du crédit et d'attribution, la délégation des droits d'approbation du crédit et l'établissement de limites de concentration par emprunteur, par entreprise, par notation de crédit, par industrie et par région. Le risque lié aux contreparties à des dérivés correspond au risque de crédit possible net, qui tient compte de l'évaluation à la valeur de marché de toutes les transactions avec chacune des contreparties, nette des garanties détenues, et à une provision pour refléter le risque possible futur. Le risque de contrepartie à la réassurance est mesuré en tenant compte du niveau des obligations cédées.

La Société s'assure également, si la situation le justifie, que les créances hypothécaires, les placements privés et les prêts aux clients de la Banque sont garantis. Le type de garantie dépend du risque de crédit de la contrepartie.

Une provision pour pertes sur prêts est constituée lorsqu'un prêt devient douteux. Les provisions pour pertes sur prêts sont calculées de manière à réduire la valeur comptable des prêts à leur valeur de réalisation nette estimative. Ces provisions prennent en considération les niveaux historiques normaux des pertes sur créances et les prévisions à cet égard, ainsi qu'une provision pour écarts défavorables. De plus, les provisions mathématiques englobent également des provisions générales pour pertes sur créances relativement aux dépréciations futures d'actifs. Les pertes de valeur sont repérées par un suivi périodique de l'exposition au risque de crédit, qui comprend l'examen des conditions générales du marché, des événements liés au crédit qui se produisent au niveau du secteur d'activité ou de l'emprunteur et d'autres tendances et conditions pertinentes. Des provisions pour pertes sur les contrats de réassurance sont établies lorsqu'une contrepartie à la réassurance n'est plus en mesure ou refuse de respecter ses obligations contractuelles. La provision pour pertes est établie d'après les montants recouvrables pour la période considérée et les provisions mathématiques cédées.

Le risque de crédit lié aux contreparties à des dérivés est analysé à la note 9 d) et le risque de crédit lié aux contreparties à la réassurance, à la note 9 i).

Exposition au risque de crédit

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des instruments financiers assujettis au risque de crédit, compte non tenu des garanties détenues ou d'autres mesures de rehaussement du crédit.

Aux 31 décembre	2018	2017
Titres d'emprunt		
Juste valeur par le biais du résultat net	154 737 \$	147 024 \$
Disponibles à la vente	30 857	26 976
Créances hypothécaires	48 363	44 742
Placements privés	35 754	32 132
Avances sur contrats	6 446	5 808
Prêts aux clients de la Banque	1 793	1 737
Actifs dérivés	13 703	15 569
Revenus de placement à recevoir	2 427	2 182
Actifs de réassurance	43 053	30 359
Autres actifs financiers	4 800	5 253
Total	341 933 \$	311 782 \$

Au 31 décembre 2018, 99 % (99 % en 2017) des titres d'emprunt avaient une notation de qualité qui se situait entre AAA et BBB.

Qualité du crédit

La qualité du crédit des créances hypothécaires commerciales et des placements privés est évaluée au moins une fois l'an par l'attribution d'une note de crédit interne fondée sur le suivi périodique de l'exposition au risque de crédit, en tenant compte des facteurs qualitatifs et quantitatifs.

Une provision est comptabilisée lorsque les notes de risque internes indiquent qu'une perte représente l'issue la plus probable. Ces actifs sont considérés comme des actifs à intérêt non comptabilisé, et une provision est établie à partir d'une analyse des sources de garantie et de remboursement.

Qualité du crédit des créances hypothécaires commerciales et des placements privés

Au 31 décembre 2018	AAA	AA	A	BBB	BB	B et moins	Total
Créances hypothécaires commerciales							
Magasins de détail	82 \$	1 524 \$	4 459 \$	2 227 \$	11 \$	74 \$	8 377 \$
Bureaux	56	1 495	5 454	1 650	45	6	8 706
Résidences multifamiliales	613	1 427	2 407	839	37	–	5 323
Industrie	36	366	1 953	339	120	–	2 814
Divers	289	334	1 167	1 191	–	14	2 995
Total des créances hypothécaires commerciales	1 076	5 146	15 440	6 246	213	94	28 215
Créances hypothécaires agricoles	–	163	–	389	–	–	552
Placements privés	1 143	4 968	13 304	14 055	733	1 551	35 754
Total	2 219 \$	10 277 \$	28 744 \$	20 690 \$	946 \$	1 645 \$	64 521 \$

Au 31 décembre 2017	AAA	AA	A	BBB	BB	B et moins	Total
Créances hypothécaires commerciales							
Magasins de détail	110 \$	1 517 \$	4 363 \$	2 050 \$	44 \$	57 \$	8 141 \$
Bureaux	57	1 272	4 635	1 647	70	28	7 709
Résidences multifamiliales	523	1 395	1 805	726	–	–	4 449
Industrie	33	386	1 542	477	145	–	2 583
Divers	362	331	1 012	973	14	–	2 692
Total des créances hypothécaires commerciales	1 085	4 901	13 357	5 873	273	85	25 574
Créances hypothécaires agricoles	–	159	–	405	25	–	589
Placements privés	1 038	4 246	11 978	13 160	717	993	32 132
Total	2 123 \$	9 306 \$	25 335 \$	19 438 \$	1 015 \$	1 078 \$	58 295 \$

La qualité du crédit des créances hypothécaires résidentielles et des prêts aux clients de la Banque est examinée au moins une fois l'an, la productivité ou non du prêt étant le principal indicateur de la qualité du crédit.

Des radiations complètes ou partielles de prêts sont constatées lorsque la direction estime qu'un recouvrement complet est peu réaliste. Les radiations, nettes des recouvrements, sont déduites de la provision pour pertes sur créances. Toutes les pertes de valeur sont prises en compte dans la provision pour pertes sur créances.

Qualité du crédit des créances hypothécaires résidentielles et des prêts aux clients de la Banque

Aux 31 décembre	2018 ¹			2017		
	Assurés	Non assurés	Total	Assurés	Non assurés	Total
Créances hypothécaires résidentielles						
Productives	6 854 \$	12 696 \$	19 550 \$	7 256 \$	11 310 \$	18 566 \$
Non productives	19	27	46	4	9	13
Prêts aux clients de la Banque						
Productifs	s. o.	1 787	1 787	s. o.	1 734	1 734
Non productifs	s. o.	6	6	s. o.	3	3
Total	6 873 \$	14 516 \$	21 389 \$	7 260 \$	13 056 \$	20 316 \$

¹⁾ Par non productifs / non productives, on entend les actifs qui sont en souffrance depuis 90 jours ou plus.

La valeur comptable des créances hypothécaires garanties par l'État correspondait à 15 % de la valeur comptable totale du portefeuille de créances hypothécaires au 31 décembre 2018 (17 % en 2017). La plupart de ces créances hypothécaires garanties sont classées comme des prêts résidentiels dans le tableau ci-dessus.

Actifs financiers échus ou dépréciés

La Société gère le risque de crédit en constituant des provisions relatives à la valeur comptable des prêts dépréciés et en comptabilisant les pertes de valeur sur les titres d'emprunt DV. En outre, la Société présente à titre de dépréciation certaines baisses de la juste valeur des titres d'emprunt désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qu'elle juge être une dépréciation.

Actifs financiers échus mais non dépréciés et actifs financiers dépréciés

	Échus mais non dépréciés			Total – dépréciés
	Moins de 90 jours	90 jours et plus	Total	
Au 31 décembre 2018				
Titres d'emprunt				
Juste valeur par le biais du résultat net	14 \$	– \$	14 \$	39 \$
Disponibles à la vente	–	2	2	1
Placements privés	15	–	15	18
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	70	–	70	120
Autres actifs financiers	77	26	103	1
Total	176 \$	28 \$	204 \$	179 \$

	Échus mais non dépréciés			Total – dépréciés
	Moins de 90 jours	90 jours et plus	Total	
Au 31 décembre 2017				
Titres d'emprunt				
Juste valeur par le biais du résultat net	– \$	– \$	– \$	45 \$
Disponibles à la vente	104	2	106	1
Placements privés	363	–	363	40
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	76	16	92	86
Autres actifs financiers	46	26	72	1
Total	589 \$	44 \$	633 \$	173 \$

Prêts dépréciés

	Valeur comptable brute	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable nette
Au 31 décembre 2018			
Placements privés	61 \$	43 \$	18 \$
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	172	52	120
Total	233 \$	95 \$	138 \$

	Valeur comptable brute	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable nette
Au 31 décembre 2017			
Placements privés	79 \$	39 \$	40 \$
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	132	46	86
Total	211 \$	85 \$	126 \$

Provision pour pertes sur prêts

Exercices clos les 31 décembre	2018			2017		
	Placements privés	Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	Total	Placements privés	Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	Total
Solde aux 1 ^{er} janvier	39 \$	46 \$	85 \$	92 \$	26 \$	118 \$
Provisions	37	18	55	2	33	35
Recouvrements	(27)	(9)	(36)	(12)	(1)	(13)
Radiations ¹⁾	(6)	(3)	(9)	(43)	(12)	(55)
Solde aux 31 décembre	43 \$	52 \$	95 \$	39 \$	46 \$	85 \$

¹⁾ Comprennent les cessions et l'incidence des fluctuations des taux de change.

b) Prêts, rachats et prises en pension de titres

La Société prête des titres afin de dégager des produits d'honoraires. Le bien affecté en garantie, qui excède la valeur de marché des titres prêtés, est conservé par la Société jusqu'à la remise à la Société du titre sous-jacent. La valeur de marché des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien, et des biens additionnels affectés en garantie sont obtenus ou remboursés selon les fluctuations de la valeur de marché des titres sous-jacents prêtés. Au 31 décembre 2018, la Société avait prêté des titres (inclus dans les Placements)

dont la valeur de marché s'élevait à 1 518 \$ (1 563 \$ en 2017). La Société détient des garanties dont la valeur de marché actuelle excède la valeur des titres prêtés dans tous les cas.

La Société participe à des prises en pension de titres afin de dégager des produits d'honoraires, prendre possession de titres permettant de couvrir des positions à découvert sur des instruments semblables et répondre à ses besoins de financement à court terme. Au 31 décembre 2018, la Société participait à des prises en pension de titres de 63 \$ (230 \$ en 2017) qui sont comptabilisées à titre de créances à court terme. De plus, la Société a conclu des opérations de mise en pension de titres comptabilisées à titre de dettes fournisseurs et totalisant 64 \$ au 31 décembre 2018 (228 \$ en 2017).

c) Swaps sur défaillance de crédit

La Société reproduit l'exposition à des émetteurs particuliers en vendant des protections de crédit au moyen de swaps sur défaillance de crédit afin de compléter ses placements dans les titres d'emprunt sur le marché au comptant. La Société ne souscrit pas de protection par swaps sur défaillance du crédit excédant ses placements en obligations d'État. Un swap sur défaillance de crédit est un instrument dérivé représentant une entente entre deux parties qui acceptent d'échanger le risque de crédit d'une seule entité déterminée ou d'un indice fondé sur le risque de crédit d'un groupe d'entités (appelées communément « entité de référence » ou portefeuille d'« entités de référence ») en contrepartie d'une prime versée périodiquement. Les contrats de swaps sur défaillance de crédit ont généralement une durée de cinq ans.

Le tableau ci-dessous présente les détails des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues par type de contrats et par notation d'agences externes pour les titres de référence sous-jacents.

Au 31 décembre 2018	Montant	Juste valeur	Échéance
	notionnel ¹		moyenne pondérée (en nombre d'années) ²
Swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier³ – Dettes des sociétés			
AA	25 \$	– \$	2
A	447	7	2
BBB	180	2	2
Total des swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier	652 \$	9 \$	2
Total des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues	652 \$	9 \$	2

Au 31 décembre 2017	Montant	Juste valeur	Échéance
	notionnel ¹		moyenne pondérée (en nombre d'années) ²
Swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier³ – Dettes des sociétés			
AAA	13 \$	– \$	1
AA	35	1	2
A	408	10	3
BBB	150	3	2
Total des swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier	606 \$	14 \$	3
Total des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues	606 \$	14 \$	3

¹ Le montant notionnel représente le montant maximal des paiements futurs de la Société à ses contreparties advenant une défaillance du crédit sous-jacent et l'absence de recouvrement sur l'obligation sous-jacente de l'émetteur.

² L'échéance moyenne pondérée des swaps sur défaillance du crédit est pondérée en fonction du montant notionnel.

³ Les notations de l'agence de notation sont fondées sur celles de S&P, lorsqu'elles sont disponibles, puis sur celles de Moody's, DBRS et Fitch. Lorsqu'aucune notation d'une agence de notation n'est disponible, une notation interne est utilisée.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la Société ne détenait aucune protection de crédit.

d) Dérivés

L'exposition ponctuelle aux pertes de la Société liée au risque de crédit de la contrepartie de l'instrument dérivé est limitée au montant des profits nets qui auraient pu être constatés à l'égard d'une contrepartie. Le risque brut lié à une contrepartie de l'instrument dérivé est mesuré selon le total de la juste valeur (y compris les intérêts courus) de tous les contrats en cours qui affichent des profits, à l'exclusion de tous les contrats faisant contrepoids parce qu'ils affichent des pertes et de l'incidence des garanties disponibles. La Société limite le risque de crédit lié aux contreparties de l'instrument dérivé au moyen de l'établissement de contrats avec des contreparties dont la notation de crédit est de bonne qualité; de la conclusion de conventions-cadres de compensation, qui permettent de compenser les contrats affichant une perte dans le cas de la défaillance d'une contrepartie; et de la conclusion d'accords Annexe de soutien au crédit selon lesquels des garanties doivent être remises par les contreparties lorsque l'exposition excède un certain seuil. Tous les contrats sont détenus avec des contreparties dont la notation est de BBB- ou plus. Au 31 décembre 2018, les contreparties aux contrats de dérivés de la Société étaient notées AA- ou plus dans 19 % des cas (20 % en 2017). Le risque de crédit de la Société a été réduit par des garanties détenues d'une juste valeur de 7 848 \$ au 31 décembre 2018 (10 138 \$ en 2017).

Au 31 décembre 2018, la contrepartie la plus importante, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation ou des garanties détenues, s'élevait à 2 269 \$ (2 629 \$ en 2017). L'exposition nette au risque de crédit de cette contrepartie, compte tenu des conventions-cadres de compensation et de la juste valeur des garanties détenues, était de néant (néant en 2017).

Au 31 décembre 2018, l'exposition maximale totale au risque de crédit associé aux instruments dérivés de toutes les contreparties, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties détenues, totalisait 14 320 \$ (16 204 \$ en 2017).

e) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Certains dérivés, prêts de titres et conventions de mise en pension sont assortis de droits de compensation conditionnels. La Société ne compense pas ces instruments financiers dans les états de la situation financière consolidés, puisque les droits de compensation sont soumis à des conditions.

Dans le cas de dérivés, la garantie est demandée et affectée aux contreparties et aux chambres de compensation pour gérer le risque de crédit conformément aux Annexes de soutien au crédit des swaps et des ententes de compensation. En vertu des conventions-cadres de compensation, la Société détient un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autre résiliation par anticipation.

En ce qui a trait aux prises en pension de titres et aux mises en pension de titres, des garanties additionnelles peuvent être demandées ou affectées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de prises en pension de titres et de mises en pension de titres. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement de la contrepartie, la Société est en droit de liquider la garantie détenue et de la porter en réduction de l'obligation de la contrepartie connexe.

Le tableau qui suit présente l'incidence des conventions-cadres de compensation soumises à conditions et d'arrangements semblables. Les arrangements semblables peuvent comprendre les conventions-cadres de mises en pension de titres mondiales, les conventions-cadres de prêts de titres mondiales et tous les droits connexes à des garanties financières.

	Montants correspondants non compensés aux états de la situation financière consolidés				
	Valeur brute des instruments financiers ¹	Montant faisant l'objet d'une convention- cadre de compensation exécutoire ou d'arrangements semblables	Garanties financières et garanties en espèces offertes (reçues) ²	Montant net incluant les fiducies de financement ³	Montant net excluant les fiducies de financement
Au 31 décembre 2018					
Actifs financiers					
Actifs dérivés	14 320 \$	(6 644)\$	(7 431)\$	245 \$	245 \$
Prêts de titres	1 518	–	(1 518)	–	–
Prises en pension de titres	63	(63)	–	–	–
Total des actifs financiers	15 901 \$	(6 707)\$	(8 949)\$	245 \$	245 \$
Passifs financiers					
Passifs dérivés	(8 716)\$	6 644 \$	1 868 \$	(204)\$	(33)\$
Mises en pension de titres	(64)	63	1	–	–
Total des passifs financiers	(8 780)\$	6 707 \$	1 869 \$	(204)\$	(33)\$

	Montants correspondants non compensés aux états de la situation financière consolidés				
	Valeur brute des instruments financiers ¹	Montant faisant l'objet d'une convention- cadre de compensation exécutoire ou d'arrangements semblables	Garanties financières et garanties en espèces offertes (reçues) ²	Montant net incluant les fiducies de financement ³	Montant net excluant les fiducies de financement
Au 31 décembre 2017					
Actifs financiers					
Actifs dérivés	16 204 \$	(6 714)\$	(9 395)\$	95 \$	95 \$
Prêts de titres	1 563	–	(1 563)	–	–
Prises en pension de titres	230	(46)	(184)	–	–
Total des actifs financiers	17 997 \$	(6 760)\$	(11 142)\$	95 \$	95 \$
Passifs financiers					
Passifs dérivés	(8 649)\$	6 714 \$	1 718 \$	(217)\$	(30)\$
Mises en pension de titres	(228)	46	182	–	–
Total des passifs financiers	(8 877)\$	6 760 \$	1 900 \$	(217)\$	(30)\$

¹⁾ Les actifs et passifs financiers comprennent des intérêts courus respectivement de 621 \$ et 913 \$ (respectivement 638 \$ et 827 \$ en 2017).

- ²⁾ Les garanties financières et les garanties en espèces excluent le surdimensionnement. Au 31 décembre 2018, la Société avait des garanties plus que suffisantes sur les actifs dérivés hors cote, les passifs dérivés hors cote, les prêts de titres, les prises en pension de titres et les mises en pension de titres d'un montant respectivement de 417 \$, 405 \$, 80 \$ et néant (respectivement 743 \$, 382 \$, 79 \$ et néant en 2017). Au 31 décembre 2018, les garanties offertes (reçues) ne comprenaient pas les garanties en cours de compensation sur les instruments hors cote, ou la marge initiale sur les contrats négociés en Bourse ou les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.
- ³⁾ Comprend des dérivés conclus entre la Société et ses fiduciaires de financement qu'elle ne consolide pas. La Société n'échange pas les garanties sur les contrats de dérivés qu'elle a conclus avec ces fiduciaires. Voir la note 17.

Certains actifs au titre de billets indexés sur un risque de crédit et certains passifs au titre de billets d'apport à l'excédent à taux variable de la Société sont assortis de droits de compensation inconditionnels. En vertu des conventions de compensation, la Société détient des droits de compensation, y compris en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la Société. Ces instruments financiers sont compensés dans les états de la situation financière consolidés.

Un billet indexé sur un risque de crédit est un titre qui permet à l'émetteur de transférer un risque de crédit donné à l'acheteur. Un billet d'apport à l'excédent est un titre de créance subordonnée souvent considéré comme faisant partie du compte de surplus (l'équivalent réglementaire des capitaux propres aux États-Unis) par certains organismes de réglementation de l'assurance aux États-Unis. Les paiements d'intérêts sur les billets d'apport à l'excédent sont effectués après avoir d'abord effectué tous les autres paiements contractuels. Le tableau qui suit présente l'incidence de la compensation inconditionnelle.

Au 31 décembre 2018	Valeur brute des instruments financiers	Montant faisant l'objet d'une convention de compensation exécutoire	Montant net des instruments financiers
Billets indexés sur un risque de crédit ¹	679 \$	(679)\$	– \$
Billets d'apport à l'excédent à taux variable	(679)	679	–

Au 31 décembre 2017	Valeur brute des instruments financiers	Montant faisant l'objet d'une convention de compensation exécutoire	Montant net des instruments financiers
Billets indexés sur un risque de crédit ¹	461 \$	(461)\$	– \$
Billets d'apport à l'excédent à taux variable	(461)	461	–

- ¹⁾ En 2017, la Société a conclu une facilité de financement de 20 ans avec un tiers, acceptant d'émettre des billets d'apport à l'excédent à taux variable en échange d'un montant égal de billets indexés sur un risque de crédit. Ces billets sont détenus pour soutenir les réserves excédentaires de JHUSA en vertu de la Model Regulation XXX de la U.S. National Association of Insurance Commissioners. Dans certains scénarios, la Société demandera que des billets indexés sur un risque de crédit lui soient émis et émettra des billets d'apport à l'excédent à taux fixe d'un montant égal au produit reçu. Le tiers a convenu de financer pareil paiement au titre des billets indexés sur un risque de crédit en contrepartie d'une rémunération. Au 31 décembre 2018, la Société n'avait aucun billet d'apport à l'excédent à taux fixe en circulation.

f) Concentrations du risque

La Société établit les cibles et les limites de chaque portefeuille à l'échelle de l'entreprise pour s'assurer que les portefeuilles de placements sont diversifiés en fonction des catégories d'actifs et des risques de placement individuels. La Société surveille les positions réelles et les expositions au risque réelles pour la concentration du risque et présente ses résultats au comité directeur de gestion du risque et au comité de gestion du risque du conseil d'administration.

Aux 31 décembre	2018	2017
Titres d'emprunt et placements privés notés BBB ou mieux ¹	98 %	98 %
Titres d'emprunt d'État en pourcentage du total des titres d'emprunt	38 %	39 %
Placements privés de titres d'État en pourcentage du total des placements privés	11 %	10 %
Exposition la plus importante à un seul émetteur de titres d'emprunt non gouvernementaux et de placements privés	1 013 \$	1 044 \$
Émetteur le plus important en pourcentage du total du portefeuille d'actions	2 %	2 %
Immeubles de bureaux productifs de revenus (55 % des placements immobiliers en 2018, 64 % en 2017)	7 065 \$	8 836 \$
Concentration la plus élevée de créances hypothécaires et d'immeubles ² – Ontario, Canada (26 % en 2018, 25 % en 2017)	16 092 \$	14 779 \$

- ¹⁾ Les titres d'emprunt de qualité et les placements privés comprennent 41 % de titres notés A, 17 % de titres notés AA et 17 % de titres notés AAA (42 %, 16 % et 17 % en 2017) selon les notations externes lorsqu'elles sont disponibles.
- ²⁾ Les créances hypothécaires et les placements immobiliers sont diversifiés sur le plan géographique et par catégorie d'immeubles.

	2018		2017	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Aux 31 décembre				
Gouvernements et organismes publics	73 858 \$	33	71 888 \$	35
Services publics	41 929	19	40 568	20
Services financiers	31 340	14	27 923	13
Énergie	17 685	8	16 428	8
Industrie	17 508	8	14 691	7
Consommation (non cyclique)	16 483	7	14 009	7
Consommation (cyclique)	7 707	3	5 916	3
Titrisés	3 300	2	3 577	2
Télécommunications	3 716	2	3 324	2
Matières premières	3 539	2	3 248	2
Technologie	2 352	1	2 475	1
Médias et Internet	1 112	1	1 136	–
Divers	819	–	949	–
Total	221 348 \$	100	206 132 \$	100

g) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte attribuable au fait que les faits réels relatifs aux sinistres liés à la mortalité et à la morbidité, au comportement des titulaires de polices et aux charges diffèrent de ce qui était prévu au moment de la conception et de la tarification d'un produit. Diverses hypothèses sont formulées relativement à ces facteurs d'expérience, aux coûts de réassurance et au niveau des souscriptions lorsque les produits sont conçus et tarifés, et relativement aussi à l'établissement des provisions mathématiques. Les hypothèses relatives aux sinistres futurs se fondent généralement à la fois sur les résultats techniques de la Société et sur ceux du secteur, et les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrats et aux charges futures sont généralement formulées à partir des résultats techniques de la Société. La formulation de ces hypothèses fait largement appel au jugement professionnel et les faits réels peuvent être très différents des hypothèses posées par la Société. Les sinistres peuvent être touchés de façon inattendue par des changements dans la prévalence de maladies, les progrès médicaux et technologiques, les changements de mode de vie à grande échelle, les catastrophes naturelles, les catastrophes causées par l'homme et les actes de terrorisme. Le comportement des titulaires de contrats, y compris les habitudes de paiement des primes, le renouvellement des contrats, les taux de déchéance, les retraits et les rachats dépendent de nombreux facteurs, dont la conjoncture économique générale et les conditions du marché, ainsi que la disponibilité et l'attrait relatif d'autres produits sur le marché. Certains taux de réassurance ne sont pas garantis et peuvent être modifiés de façon inattendue. Les ajustements que la Société cherche à apporter aux éléments non garantis pour tenir compte de l'évolution des facteurs liés à l'expérience pourraient faire l'objet de mesures réglementaires ou législatives, et la Société pourrait ne pas réussir à les mettre en œuvre, ou pourrait connaître des retards dans leur mise en œuvre.

La Société gère le risque d'assurance au moyen de politiques, de normes et des meilleures pratiques mondiales en matière de conception et de tarification des produits, de souscription et de règlement des sinistres et à l'aide d'un code mondial de sélection des risques en assurance vie. Chaque secteur opérationnel établit des politiques et procédures de souscription, y compris des critères d'approbation des risques et des politiques et procédures de règlement des sinistres. La valeur des pleins de conservation mondiaux est actuellement de 30 \$ US pour l'assurance vie sur une tête (35 \$ US pour l'assurance vie sur deux têtes) et est répartie entre les secteurs opérationnels. Des pleins de conservation inférieurs sont appliqués à certains marchés et territoires. La Société cherche à réduire davantage la concentration du risque de règlements en utilisant des pleins de conservation géographiques s'appliquant à certaines garanties. À l'échelle de l'entreprise, la Société vise à réduire la probabilité de sinistres élevés en exerçant ses activités à l'échelle mondiale, en assurant un large éventail d'événements à risque sans lien les uns avec les autres, et en réassurant certains risques.

h) Risque de concentration

La concentration géographique des passifs des contrats d'assurance et de placement de la Société, y compris les dérivés incorporés, est présentée ci-dessous. L'information fournie se fonde sur les pays où les contrats sont conclus.

Au 31 décembre 2018	Actifs de		
	Passifs bruts	réassurance	Passifs nets
É.-U. et Canada	246 255 \$	(42 634)\$	203 621 \$
Asie et autres	85 830	(419)	85 411
Total	332 085 \$	(43 053)\$	289 032 \$

Au 31 décembre 2017	Actifs de		
	Passifs bruts	réassurance	Passifs nets
É.-U. et Canada	237 434 \$	(30 225)\$	207 209 \$
Asie et autres	70 521	(134)	70 387
Total	307 955 \$	(30 359)\$	277 596 \$

i) Risque de réassurance

Dans le cours normal des affaires, la Société limite le montant des pertes qu'elle peut subir sur tout contrat en cédant une part du risque à d'autres assureurs. Elle accepte en outre en réassurance des risques que cèdent d'autres réassureurs. Les cessions en réassurance ne libèrent pas la Société des obligations contractées en qualité d'assureur de première ligne. La défaillance des réassureurs peut entraîner des pertes pour elle; c'est pourquoi elle provisionne les sommes jugées non recouvrables. Pour réduire le risque de pertes résultant de l'insolvabilité des réassureurs, la Société limite la concentration du risque de crédit géographiquement et pour chaque réassureur. De plus, la Société choisit des réassureurs très bien notés.

Au 31 décembre 2018, la Société détenait des actifs de réassurance d'un montant de 43 053 \$ (30 359 \$ en 2017). De ces actifs, 94 % (92 % en 2017) ont été cédés à des réassureurs dont la notation de Standard and Poor's est de A- ou plus. Le risque de crédit de la Société a été réduit par des garanties détenues d'une juste valeur de 24 435 \$ au 31 décembre 2018 (13 855 \$ en 2017). L'exposition nette, compte tenu des conventions-cadres de compensation et de la juste valeur des garanties détenues, était de 18 618 \$ au 31 décembre 2018 (16 504 \$ en 2017).

Note 10 Dette à long terme

a) Valeur comptable des instruments de dette à long terme

Aux 31 décembre	Date d'émission	Date d'échéance	Valeur nominale	2018	2017
Billets de premier rang à 4,70 % ^{1, 3}	23 juin 2016	23 juin 2046	1 000 \$ US	1 355 \$	1 246 \$
Billets de premier rang à 5,375 % ^{2, 3}	4 mars 2016	4 mars 2046	750 \$ US	1 010	928
Billets de premier rang à 3,527 % ^{2, 3}	2 décembre 2016	2 décembre 2026	270 \$ US	367	338
Billets de premier rang à 4,150 % ^{2, 3}	4 mars 2016	4 mars 2026	1 000 \$ US	1 356	1 246
Billets de premier rang à 4,90 % ^{2, 3}	17 septembre 2010	17 septembre 2020	500 \$ US	681	626
Billets à moyen terme à 5,505 % ⁴	26 juin 2008	26 juin 2018	400 \$	–	400
Total				4 769 \$	4 784 \$

¹⁾ La SFM peut racheter les billets en totalité, mais non en partie, le 23 juin 2021 et chaque 23 juin par la suite, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.

²⁾ La SFM peut racheter les billets de premier rang en totalité ou en partie, à tout moment, à un prix de rachat équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement d'un bon du Trésor américain correspondant, majoré d'un nombre déterminé de points de base. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : billets à 5,375 %, 40 points de base, billets à 3,527 %, 20 points de base, billets à 4,150 %, 35 points de base, et billets à 4,90 %, 35 points de base.

³⁾ Ces billets de premier rang libellés en dollars américains ont été désignés comme couvertures de l'investissement net de la Société dans ses activités américaines, lesquelles réduisent la volatilité des résultats qui découlerait autrement d'une réévaluation de ces billets de premier rang en dollars canadiens.

⁴⁾ Le 26 juin 2018, les billets à moyen terme à 5,505 % sont venus à échéance.

Le montant au comptant des intérêts versés sur la dette à long terme au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 a été de 222 \$ (324 \$ en 2017). Les frais d'émission sont amortis sur la durée de la dette.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument de dette à long terme est déterminée d'après les cours lorsque cela est possible (niveau 1). Lorsque les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée d'après les cours de titres d'emprunt similaires ou estimée à l'aide de flux de trésorerie actualisés au moyen de taux observables sur le marché (niveau 2).

La dette à long terme est évaluée au coût amorti dans les états de la situation financière consolidés. Au 31 décembre 2018, la juste valeur de la dette à long terme s'établissait à 4 886 \$ (5 186 \$ en 2017). La dette à long terme a été classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 2 en 2017).

c) Ensemble des échéances de la dette à long terme

Aux 31 décembre	2018	2017
Moins de un an	– \$	400 \$
De un an à deux ans	681	–
De deux à trois ans	–	626
Plus de cinq ans	4 088	3 758
Total	4 769 \$	4 784 \$

Note 11 Instruments de fonds propres

a) Valeur comptable des instruments de fonds propres

Aux 31 décembre	Date d'émission	Date de rachat à la valeur nominale la plus proche	Date d'échéance	Valeur nominale	2018	2017
Débiteures de premier rang de MFCT II à 7,535 % ¹	10 juillet 2009	31 décembre 2019	31 décembre 2108	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Billets subordonnés de JHFC ²	14 décembre 2006	s. o.	15 décembre 2036	650 \$	647	647
Billets subordonnés de la SFM à 4,061 % ³	24 février 2017	24 février 2027	24 février 2032	750 \$ US	1 017	935
Billets subordonnés de la SFM à 3,00 % ⁴	21 novembre 2017	21 novembre 2024	21 novembre 2029	500 \$ S	498	467
Débiteures subordonnées de la SFM à 3,049 % ⁵	18 août 2017	20 août 2024	20 août 2029	750 \$	747	746
Débiteures subordonnées de la SFM à 3,317 % ⁵	9 mai 2018	9 mai 2023	9 mai 2028	600 \$	597	–
Débiteures subordonnées de Manufacturers à 3,181 % ⁶	20 novembre 2015	22 novembre 2022	22 novembre 2027	1 000 \$	997	996
Billets subordonnés de la SFM à 3,85 % ⁴	25 mai 2016	25 mai 2021	25 mai 2026	500 \$ S	499	467
Débiteures subordonnées de Manufacturers à 2,389 % ⁶	1 ^{er} juin 2015	5 janvier 2021	5 janvier 2026	350 \$	349	349
Débiteures subordonnées de Manufacturers à 2,10 % ⁶	10 mars 2015	1 ^{er} juin 2020	1 ^{er} juin 2025	750 \$	749	748
Débiteures subordonnées de Manufacturers à 2,64 % ⁶	1 ^{er} décembre 2014	15 janvier 2020	15 janvier 2025	500 \$	500	499
Débiteures subordonnées de Manufacturers à 2,811 % ⁶	21 février 2014	21 février 2019	21 février 2024	500 \$	500	499
Billets d'apport à l'excédent de JHUSA à 7,375 % ⁷	25 février 1994	s. o.	15 février 2024	450 \$ US	632	584
Débiteures subordonnées de Manufacturers à 2,926 % ⁸	29 novembre 2013	29 novembre 2018	29 novembre 2023	250 \$	–	250
Débiteures subordonnées de Manufacturers à 2,819 % ⁸	25 février 2013	26 février 2018	26 février 2023	200 \$	–	200
Total					8 732 \$	8 387 \$

¹⁾ Émis par Manufacturers à la Fiducie de capital Financière Manuvie II (« MFCT II »), une partie liée à la Société entièrement détenue non consolidée. À la date de rachat à la valeur nominale la plus proche et à chaque cinquième anniversaire par la suite (chacun une « date de révision du taux d'intérêt »), le taux d'intérêt sera révisé pour correspondre au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans majoré de 5,2 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, Manufacturers peut racheter les débiteures, en totalité ou en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche et à toute date de révision du taux d'intérêt, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés. Le prix de rachat pour les débiteures rachetées n'importe quel jour qui n'est pas une date de révision du taux d'intérêt sera égal à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et la juste valeur établie d'après le rendement des obligations non rachetables du gouvernement du Canada jusqu'à la prochaine date de révision du taux d'intérêt, majoré de a) 1,0325 % si le rachat a lieu au plus tôt le 31 décembre 2014, mais avant le 31 décembre 2019, ou b) 2,065 % si le rachat a lieu après le 31 décembre 2019, majoré des intérêts courus et impayés. Voir la note 17.

²⁾ Émis par Manulife Holdings (Delaware) LLC (« MHDLL »), maintenant John Hancock Financial Corporation (« JHFC »), une filiale entièrement détenue de la SFM, à Manulife Finance (Delaware) LLC (« MFLLC »), une filiale de Manulife Finance (Delaware) L.P. (« MFLP »). MFLP et ses filiales sont des parties liées entièrement détenues non consolidées de la Société. Le billet porte intérêt à un taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 0,72 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, JHFC peut racheter le billet, en totalité ou en partie, à tout moment, à la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés. Voir la note 17.

³⁾ À la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, le taux d'intérêt sera révisé pour correspondre à celui des mid-swaps du dollar américain à 5 ans, majoré de 1,647 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les billets, en totalité, mais non en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.

⁴⁾ À la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, le taux d'intérêt sera révisé pour correspondre à celui des swaps du dollar de Singapour à 5 ans, majoré d'un nombre déterminé de points de base. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : billets à 3,00 % – 83,2 points de base, billets à 3,85 % – 197 points de base. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les billets, en totalité, mais non en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche et par la suite à chaque date de versement de l'intérêt, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.

⁵⁾ L'intérêt est fixe pour la période allant jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche; par la suite, le taux d'intérêt sera révisé pour correspondre à un taux variable égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré d'un nombre déterminé de points de base. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : débiteures à 3,049 % – 105 points de base, et débiteures à 3,317 % – 78 points de base. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les débiteures, en totalité ou en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche et par la suite, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.

⁶⁾ L'intérêt est fixe pour la période allant jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche; par la suite, le taux d'intérêt sera révisé pour correspondre à un taux variable égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré d'un nombre déterminé de points de base. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : débiteures à 3,181 % – 157 points de base, débiteures à 2,389 % – 83 points de base, débiteures à 2,10 % – 72 points de base, débiteures à 2,64 % – 73 points de base, et débiteures à 2,811 % – 80 points de base. Avec l'approbation des organismes de réglementation, Manufacturers peut racheter les débiteures, en totalité ou en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, et par la suite à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.

⁷⁾ Émis par John Hancock Mutual Life Insurance Company, maintenant John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.). Tout paiement d'intérêt ou de capital sur ces billets nécessite l'autorisation préalable du Department of Insurance and Financial Services de l'État du Michigan. La valeur comptable des billets d'apport à l'excédent reflète un écart d'évaluation non amorti de 20 \$ US (23 \$ US en 2017), résultant de l'acquisition de John Hancock Financial Services, Inc. L'amortissement de l'ajustement à la juste valeur est comptabilisé dans la charge d'intérêts.

⁸⁾ Manufacturers a racheté la totalité des débiteures subordonnées à 2,926 % et 2,819 % à la valeur nominale, respectivement les 29 novembre 2018 et 26 février 2018, soit les dates de rachat à la valeur nominale les plus proches.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments de fonds propres est déterminée d'après les cours lorsque cela est possible (niveau 1). Lorsque les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée d'après les cours de titres d'emprunt similaires ou estimée à l'aide de flux de trésorerie actualisés au moyen de taux observables sur le marché (niveau 2).

Les instruments de fonds propres sont évalués au coût amorti dans les états de la situation financière consolidés. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des instruments de fonds propres s'élevait à 8 712 \$ (8 636 \$ en 2017). Les instruments de fonds propres ont été classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 2 en 2017).

Note 12 Capital social et résultat par action

Le capital social autorisé de la SFM consiste en :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale; et
- un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A, B et 1 sans valeur nominale, pouvant être émises en série.

a) Actions privilégiées

Les changements apportés aux actions privilégiées émises et en circulation se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2018		2017	
	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Solde aux 1 ^{er} janvier	146	3 577 \$	146	3 577 \$
Émises, actions de catégorie 1, série 25 ¹	10	250	–	–
Frais d'émission, nets des impôts	–	(5)	–	–
Solde aux 31 décembre	156	3 822 \$	146	3 577 \$

¹⁾ Le 20 février 2018, la SFM a émis 10 millions d'actions de catégorie 1, série 25, à dividende non cumulatif et à taux révisable, au prix de 25 \$ l'action pour un produit brut de 250 \$.

Information additionnelle sur les actions privilégiées en circulation au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018	Date d'émission	Taux de dividende annuel ¹	Date de rachat la plus proche ²	Nombre d'actions (en millions)	Valeur nominale	Montant net ³
Actions privilégiées de catégorie A						
Série 2	18 février 2005	4,65 %	s. o.	14	350 \$	344 \$
Série 3	3 janvier 2006	4,50 %	s. o.	12	300	294
Actions privilégiées de catégorie 1						
Série 3 ^{4, 5}	11 mars 2011	2,178 %	19 juin 2021	6	158	155
Série 4	20 juin 2016	variable ⁵	s. o.	2	42	41
Série 5 ^{4, 5}	6 décembre 2011	3,891 %	19 décembre 2021	8	200	195
Série 7 ^{4, 5}	22 février 2012	4,312 %	19 mars 2022	10	250	244
Série 9 ^{4, 5}	24 mai 2012	4,351 %	19 septembre 2022	10	250	244
Série 11 ^{4, 5, 7}	4 décembre 2012	4,731 %	19 mars 2023	8	200	196
Série 13 ^{4, 5, 8}	21 juin 2013	4,414 %	19 septembre 2023	8	200	196
Série 15 ^{4, 5}	25 février 2014	3,90 %	19 juin 2019	8	200	195
Série 17 ^{4, 5}	15 août 2014	3,90 %	19 décembre 2019	14	350	343
Série 19 ^{4, 5}	3 décembre 2014	3,80 %	19 mars 2020	10	250	246
Série 21 ^{4, 5}	25 février 2016	5,60 %	19 juin 2021	17	425	417
Série 23 ^{4, 5}	22 novembre 2016	4,85 %	19 mars 2022	19	475	467
Série 25 ^{4, 5}	20 février 2018	4,70 %	19 juin 2023	10	250	245
Total				156	3 900 \$	3 822 \$

¹⁾ Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie 1 ont le droit de recevoir des dividendes en espèces préférentiels, non cumulatifs, payables trimestriellement si le conseil d'administration en déclare.

²⁾ Le rachat de toutes les actions privilégiées est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation. À l'exception des actions privilégiées de catégorie A, série 2 et série 3 et de catégorie 1, série 4, la SFM peut racheter chaque série, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, à la date de rachat la plus proche ou tous les cinq ans par la suite. La date de rachat la plus proche respective des actions privilégiées de catégorie A, série 2 et série 3 est échue et la SFM peut racheter ces actions, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, en tout temps, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, comme il est mentionné ci-dessus. La SFM peut racheter les actions privilégiées de catégorie 1, série 4, en tout ou en partie, en tout temps, à 25,00 \$ par action si elles sont rachetées le 19 juin 2021 et le 19 juin tous les cinq ans par la suite, ou à 25,50 \$ si elles sont rachetées à toute autre date après le 19 juin 2016, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

³⁾ Déduction faite des frais d'émission après impôts.

⁴⁾ À la date de rachat la plus proche et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende annuel sera révisé à un taux équivalent au rendement des obligations du Canada à cinq ans, majoré par un taux donné pour chaque série. Les taux donnés pour les actions de catégorie 1 sont les suivants : série 3 – 1,41 %, série 5 – 2,90 %, série 7 – 3,13 %, série 9 – 2,86 %, série 11 – 2,61 %, série 13 – 2,22 %, série 15 – 2,16 %, série 17 – 2,36 %, série 19 – 2,30 %, série 21 – 4,97 %, série 23 – 3,83 % et série 25 – 2,55 %.

⁵⁾ À la date de rachat la plus proche et tous les cinq ans par la suite, les actions privilégiées de catégorie 1 seront convertibles au gré du porteur en actions de la série du numéro suivant. De plus, elles donnent droit à des dividendes en espèces préférentiels, non cumulatifs, payables trimestriellement si le conseil d'administration en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du Canada à trois mois, majoré par le taux donné à la note de bas de tableau 4 ci-dessus.

- ⁶⁾ Le taux de dividende variable des actions de catégorie 1, série 4 correspond au taux des bons du Trésor du Canada à trois mois, majoré de 1,41 %.
- ⁷⁾ La SFM n'a pas exercé son droit visant le rachat de la totalité ou d'une partie des actions de catégorie 1, série 11 en circulation le 19 mars 2018 (la date de rachat la plus proche). Le taux de dividende des actions de catégorie 1, série 11 a été révisé conformément à la note de bas de tableau 4 ci-dessus, et établi à un taux fixe annuel de 4,731 % pour une période de cinq ans commençant le 20 mars 2018.
- ⁸⁾ La SFM n'a pas exercé son droit visant le rachat de la totalité ou d'une partie des actions de catégorie 1, série 13 en circulation le 19 septembre 2018 (la date de rachat la plus proche). Le taux de dividende des actions de catégorie 1, série 13 a été révisé conformément à la note de bas de tableau 4 ci-dessus, et établi à un taux fixe annuel de 4,414 % pour une période de cinq ans commençant le 20 septembre 2018.

b) Actions ordinaires

Les changements apportés aux actions ordinaires émises et en circulation se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2018		2017	
	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Solde aux 1 ^{er} janvier	1 982	22 989 \$	1 975	22 865 \$
Rachetées aux fins d'annulation	(23)	(269)	–	–
Émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	9	182	–	–
Émises à l'exercice d'options sur actions et d'unités d'actions différées	3	59	7	124
Total	1 971	22 961 \$	1 982	22 989 \$

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 12 novembre 2018, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto a approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »), autorisant ainsi la Société à racheter aux fins d'annulation jusqu'à 40 millions d'actions ordinaires de la SFM. Les rachats aux termes de l'OPRCNA ont commencé le 14 novembre 2018 et pourraient se poursuivre jusqu'au 13 novembre 2019, lorsque l'OPRCNA prendra fin, ou plus tôt si la Société finalise ses rachats. Au 31 décembre 2018, la Société avait racheté 23 millions d'actions pour un coût total de 478 \$. De ce montant, une tranche de 269 \$ a été inscrite au poste Actions ordinaires et une tranche de 209 \$ a été comptabilisée au poste Résultats non distribués dans les états des variations des capitaux propres consolidés.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société offre un régime de réinvestissement des dividendes dans le cadre duquel les actionnaires peuvent choisir de réinvestir automatiquement les dividendes sous forme d'actions ordinaires de la SFM au lieu d'être payés au comptant. Le programme est offert au gré du conseil d'administration, qui décide aussi des conditions d'application. Au cours des trois premiers trimestres de 2018, des actions ordinaires dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes ont été achetées sur le marché libre sans escompte. En ce qui a trait au dividende versé le 19 décembre 2018, le nombre requis d'actions ordinaires a été acheté à un escompte de deux pour cent (2 %) par rapport au cours du marché.

c) Résultat par action

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action ordinaire de la Société.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Résultat de base par action ordinaire	2,34 \$	0,98 \$
Résultat dilué par action ordinaire	2,33	0,98

Le tableau qui suit présente un rapprochement du dénominateur (nombre d'actions) servant à calculer le résultat de base par action et le résultat dilué par action.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	1 983	1 978
Attributions fondées sur des actions à effet dilutif ¹⁾ (en millions)	5	8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées (en millions)	1 988	1 986

¹⁾ L'effet dilutif des attributions fondées sur des actions a été calculé en appliquant la méthode du rachat d'actions. Cette méthode calcule le nombre d'actions supplémentaires en supposant que les attributions fondées sur des actions en cours sont exercées. Le nombre d'actions ainsi obtenu est réduit du nombre d'actions présumées être rachetées à même le produit de l'émission, selon le cours moyen des actions ordinaires de la SFM pour l'exercice. Un nombre moyen pondéré de 7 millions (2 millions en 2017) d'attributions fondées sur des actions antidilutives a été exclu du calcul.

d) Dividende trimestriel déclaré après la fin de l'exercice

Le 13 février 2019, le conseil d'administration de la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,25 \$ par action ordinaire de la SFM, payable au plus tôt le 19 mars 2019 aux actionnaires inscrits en date du 27 février 2019 à la clôture des marchés.

Le conseil d'administration a également déclaré des dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif suivantes. Ces dividendes seront versés au plus tôt le 19 mars 2019 aux actionnaires inscrits à la clôture des marchés le 27 février 2019.

Actions de catégorie A, série 2 – 0,29063 \$ par action
 Actions de catégorie A, série 3 – 0,28125 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 3 – 0,136125 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 4 – 0,193315 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 5 – 0,243188 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 7 – 0,2695 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 9 – 0,271938 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 11 – 0,295688 \$ par action

Actions de catégorie 1, série 13 – 0,275875 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 15 – 0,24375 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 17 – 0,24375 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 19 – 0,2375 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 21 – 0,35 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 23 – 0,303125 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 25 – 0,29375 \$ par action

Note 13 Gestion des fonds propres

a) Gestion des fonds propres

La Société surveille et gère ses fonds propres consolidés conformément à la ligne directrice du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (« TSAV »), le nouveau cadre sur les fonds propres émis par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018. En vertu de ce nouveau cadre régissant les fonds propres, les ressources en fonds propres consolidés de la Société, y compris les fonds propres disponibles, la provision d'excédent et les dépôts admissibles, sont évaluées en regard du coussin de solvabilité de base, qui correspond à l'exigence de fonds propres fondée sur le risque déterminée selon la ligne directrice.

Les activités d'exploitation de la Société sont, pour la majeure partie, menées par Manufacturers et ses filiales.

Manufacturers est également régie par le BSIF et, par conséquent, assujettie aux exigences de fonds propres fondées sur le risque consolidé, selon le cadre du TSAV du BSIF.

La Société cherche à gérer ses fonds propres en poursuivant les objectifs suivants :

- Exercer ses activités en disposant de fonds propres suffisants pour être en mesure de respecter tous les engagements envers les titulaires de contrats et les créanciers avec un degré de confiance élevé.
- Conserver la confiance des organismes de réglementation, des titulaires de contrats, des agences de notation, des investisseurs et d'autres créanciers afin d'assurer l'accès aux marchés financiers.
- Optimiser le rendement des fonds propres afin de répondre aux attentes des actionnaires, sous réserve de contraintes et de considérations en matière d'adéquation des fonds propres établies pour atteindre les deux premiers objectifs.

Les fonds propres sont gérés et contrôlés selon la politique de gestion des fonds propres. La politique est passée en revue et approuvée chaque année par le conseil d'administration et est intégrée au cadre de gestion du risque et des finances de la Société. La politique établit des directives concernant la quantité et la qualité des fonds propres, la mobilité des fonds propres internes et la gestion proactive des besoins de fonds propres continus et futurs.

Le cadre de gestion des fonds propres prend en considération les exigences de l'ensemble de la Société ainsi que les besoins de chacune des filiales de la Société. Les cibles internes en matière de fonds propres sont établies au-dessus des exigences réglementaires et se fondent sur un nombre de facteurs, y compris les attentes des organismes de réglementation et des agences de notation, les résultats des tests de sensibilité et de simulation de crise, ainsi que les évaluations des risques de la Société. La Société surveille les fonds propres par rapport à ces cibles internes et prend les mesures appropriées pour atteindre ses objectifs d'affaires.

Les fonds propres consolidés de la SFM, établis selon les normes comptables, sont présentés dans le tableau qui suit. Aux fins de l'information réglementaire à produire, les fonds propres disponibles selon le TSAV se fondent sur les fonds propres consolidés, ajustés pour tenir compte de certaines déductions, limites et restrictions, conformément à la ligne directrice du TSAV.

Fonds propres consolidés

Aux 31 décembre	2018	2017
Total des capitaux propres	47 151 \$	42 163 \$
Ajustement au titre du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie	(127)	(109)
Total des capitaux propres excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie	47 278	42 272
Instruments de fonds propres admissibles	8 732	8 387
Fonds propres consolidés	56 010 \$	50 659 \$

b) Restrictions sur la distribution de dividendes et de fonds propres

La *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (« LSA ») restreint la distribution de dividendes et de fonds propres. Ces restrictions s'appliquent à la Société et à sa principale filiale d'exploitation, Manufacturers. La LSA interdit la déclaration ou le versement de dividendes sur les actions d'une société d'assurance s'il existe des motifs valables de croire que la société n'a pas de capital suffisant ni de formes de liquidités suffisantes et appropriées, ou que la déclaration ou le versement de dividendes ferait en sorte que la société contreviendrait à un règlement pris en application de la LSA concernant le maintien d'un capital suffisant et de formes de liquidités suffisantes et appropriées, ou à toute décision imposée à la société par le BSIF. Cette loi exige également que les sociétés d'assurance signifient la déclaration d'un dividende au BSIF au moins 15 jours avant la date fixée pour le paiement. De même, cette loi interdit l'achat, aux fins d'annulation, de toute action émise par une société d'assurance, ou le rachat de toute action rachetable ou toute autre opération sur fonds propres semblable, lorsqu'il y a raisonnablement lieu de croire que la société ne dispose pas de provisions suffisantes ni de liquidités suffisantes et appropriées, ou que, du fait du paiement, elle enfreindrait soit un règlement de la loi touchant le maintien par la société de provisions suffisantes et de liquidités suffisantes et appropriées, soit une directive donnée à la société par le BSIF. Ces dernières opérations exigent l'approbation au préalable du BSIF.

En vertu de la LSA, les sociétés d'assurance canadiennes sont tenues de maintenir des niveaux adéquats de fonds propres en tout temps.

Puisque la Société est une société de portefeuille dont toutes les activités sont menées par le biais de filiales d'assurance réglementées (ou de sociétés détenues directement ou indirectement par ces filiales), sa capacité à verser les dividendes futurs reposera sur la réception de fonds suffisants en provenance de ses filiales d'assurance réglementées. Ces filiales sont également assujetties à des dispositions réglementaires, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, qui peuvent limiter leur capacité de verser des dividendes ou de consentir des apports à la SFM.

La Société et Manufacturers se sont engagées en faveur des porteurs de billets de la Fiducie II, série 1 (les « billets ») en circulation que si l'intérêt n'est pas versé en totalité en espèces sur les billets à toute date de versement de l'intérêt ou si Manufacturers décide que les porteurs de billets réinvestissent l'intérêt devant leur être versé sur les billets à toute date de versement de l'intérêt dans une nouvelle série d'actions de catégorie 1 de Manufacturers, Manufacturers s'abstiendra de déclarer ou de verser des dividendes en espèces sur les actions privilégiées publiques de Manufacturers (au sens attribué à ce terme ci-après), s'il y en a en circulation, et si aucune action privilégiée publique de Manufacturers n'est en circulation, la SFM s'abstiendra de déclarer ou de verser des dividendes en espèces sur ses actions privilégiées et ses actions ordinaires, dans chaque cas, jusqu'au sixième mois après la date de ce report. Le terme « actions privilégiées publiques de Manufacturers » désigne, à tout moment, les actions privilégiées de Manufacturers qui à ce moment-là : a) ont été émises au public (sauf les actions privilégiées de Manufacturers détenues en propriété effective par des membres du même groupe que Manufacturers); b) sont inscrites à la cote d'une Bourse reconnue, et c) confèrent une part de liquidation totale d'au moins 200 \$. Toutefois, si à un moment donné il y a plus d'une catégorie d'actions privilégiées publiques de Manufacturers en circulation, les actions privilégiées publiques de Manufacturers en circulation dont la catégorie a le rang le plus élevé seront, à toutes fins utiles, les actions privilégiées publiques de Manufacturers.

Note 14 Produits tirés des contrats de service

La Société fournit des services de gestion des placements, des services administratifs, des services de placement et des services connexes aux fonds de placement exclusifs et de tiers, aux régimes de retraite, aux régimes d'avantages collectifs et aux autres ententes. La Société fournit également des services de gestion de propriété aux locataires des immeubles de placement de la Société.

Les contrats de service de la Société comportent habituellement une seule et même obligation de prestation, qui comprend une série de services connexes similaires offerts à chaque client.

Les obligations de prestation de la Société prévues dans les ententes de services sont généralement remplies progressivement, à mesure que le client reçoit et consomme les avantages des services rendus, mesurés à l'aide de la méthode fondée sur les extrants. Les honoraires comprennent généralement une contrepartie variable et les produits connexes sont comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés.

Les honoraires liés aux actifs varient selon la valeur de l'actif des comptes gérés, sous réserve des conditions du marché et du comportement des investisseurs, lesquels sont hors du contrôle de la Société. Les honoraires liés au traitement des transactions et les honoraires d'administration varient selon le volume des activités des clients, qui sont également hors du contrôle de la Société. Certains honoraires, y compris les honoraires liés aux services de placement, sont fondés sur les soldes des comptes et les volumes de transactions. Les honoraires liés au solde des comptes et aux volumes de transactions sont calculés quotidiennement. Les honoraires de gestion de propriété comprennent des composantes fixes et le recouvrement des coûts variables des services rendus aux locataires. Les honoraires liés aux services fournis sont généralement comptabilisés à mesure que les services sont fournis, c'est-à-dire lorsqu'il devient hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés. La Société a déterminé que ses contrats de service ne comportaient aucune composante financement importante étant donné que les honoraires sont perçus mensuellement. La Société ne détient aucun actif ni aucun passif important sur contrat.

Les tableaux qui suivent présentent les produits tirés des contrats de service par gamme de services et par secteur à présenter, comme il est précisé à la note 19.

	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018						
Honoraires de gestion de placements et autres honoraires connexes	328 \$	149 \$	521 \$	2 805 \$	(236)\$	3 567 \$
Honoraires de traitement des transactions, d'administration et de service	226	854	17	1 939	–	3 036
Honoraires de placement et autres honoraires	255	49	617	724	(30)	1 615
Total inclus dans les autres produits	809	1 052	1 155	5 468	(266)	8 218
Honoraires de services de gestion de propriété comptabilisés dans les revenus de placement, montant net	31	160	147	–	10	348
Total	840 \$	1 212 \$	1 302 \$	5 468 \$	(256)\$	8 566 \$

	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017						
Honoraires de gestion de placements et autres honoraires connexes	351 \$	137 \$	569 \$	2 397 \$	(232)\$	3 222 \$
Honoraires de traitement des transactions, d'administration et de service	206	871	17	1 978	3	3 075
Honoraires de placement et autres honoraires	269	64	626	785	(42)	1 702
Total inclus dans les autres produits	826	1 072	1 212	5 160	(271)	7 999
Honoraires de services de gestion de propriété comptabilisés dans les revenus de placement, montant net	22	161	156	–	5	344
Total	848 \$	1 233 \$	1 368 \$	5 160 \$	(266)\$	8 343 \$

Note 15 Rémunération fondée sur des actions

a) Options sur actions

La Société attribue des options sur actions et des unités d'actions différées à certaines personnes en vertu de son régime d'options sur actions des dirigeants (le « régime des dirigeants »). Les options donnent au porteur le droit d'acheter des actions ordinaires de la SFM à un prix d'exercice équivalant au cours de clôture moyen des actions ordinaires à la Bourse de Toronto du jour précédent, des cinq jours précédents ou des dix jours précédents, selon le plus élevé des trois montants, à la date d'attribution des options. Les droits rattachés aux options s'acquièrent sur une période maximale de quatre ans et les options expirent au plus tard dix ans après la date de l'attribution. En vigueur à compter de l'attribution de 2015, les options ne peuvent être exercées qu'après le cinquième anniversaire. Au total, 73 600 000 actions ordinaires ont été réservées pour émission en vertu du régime des dirigeants.

Options en cours

	2018		2017	
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré
Exercices clos les 31 décembre				
En cours aux 1 ^{er} janvier	25	20,45 \$	30	19,80 \$
Attribuées	3	24,52	4	24,56
Exercées	(3)	17,77	(7)	16,03
Échues	(1)	37,35	(1)	39,47
Qui ont fait l'objet d'une renonciation	(1)	21,24	(1)	20,86
En cours aux 31 décembre	23	20,29 \$	25	20,45 \$
Exercibles aux 31 décembre	9	18,08 \$	12	19,93 \$

	Options en cours			Options exerçables		
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne pondérée contractuelle restante (en années)	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne pondérée contractuelle restante (en années)
Exercice clos le 31 décembre 2018						
12,64 \$ – 20,99 \$	11	17,27 \$	4,00	7	17,06 \$	2,09
21,00 \$ – 24,83 \$	12	23,26 \$	6,95	2	21,27 \$	3,25
Total	23	20,29 \$	5,49	9	18,08 \$	2,37

La juste valeur moyenne pondérée de chaque option attribuée en 2018 a été estimée à 4,97 \$ (5,18 \$ en 2017) au moyen du modèle de Black et Scholes. Ce modèle est fondé sur les hypothèses suivantes pour ces options : taux d'intérêt sans risque de 2,00 % (1,25 % en 2017), taux de rendement des actions de 3,25 % (3,00 % en 2017), taux de volatilité prévu de 28,0 % (29,5 % en 2017) et durée prévue de 6,3 ans (6,7 ans en 2017). La volatilité prévue est estimée en évaluant divers facteurs, comme la volatilité historique du cours de l'action sur plusieurs années.

La charge de rémunération liée aux options sur actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 était de 9 \$ (16 \$ en 2017).

b) Unités d'actions différées

En 2000, la Société a attribué des unités d'actions différées (« UAD ») à certains salariés en vertu du régime des dirigeants. Les droits rattachés à ces UAD sont acquis sur une période de trois ans, et chaque UAD donne au porteur le droit de recevoir une action ordinaire à la date de la retraite ou de la cessation d'emploi. Lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires, les porteurs d'UAD sont réputés avoir reçu des dividendes au même taux, payables sous forme d'UAD supplémentaires. En 2018, aucune UAD n'a été attribuée à des salariés aux termes du régime des dirigeants (aucune en 2017). Au 31 décembre 2018, 337 000 UAD étaient en circulation (610 000 en 2017).

En outre, pour certains salariés et dans le cadre du programme de rémunération différée de la Société, la Société attribue, au titre du régime d'unités d'actions temporairement incessibles (« UATI »), des UAD qui donnent au porteur le droit de recevoir un paiement en espèces équivalant à la valeur du même nombre d'actions ordinaires, majorée des dividendes crédités au moment du départ à la retraite ou de la cessation d'emploi. En 2018, la Société a attribué 55 000 UAD à certains salariés, dont les droits sont acquis après 34 mois (23 000 en 2017). En 2018, 8 000 UAD ont été attribuées (aucune UAD attribuée en 2017) à des salariés qui ont choisi de reporter en totalité ou en partie la réception de leur prime de rendement annuelle. Les droits rattachés à ces UAD ont été immédiatement acquis. De plus, en 2018, aucune UAD n'a été attribuée (43 000 UAD attribuées en 2017) à certains salariés afin qu'ils reportent en totalité ou en partie le paiement de leurs UATI et/ou de leurs unités d'actions fondées sur le rendement (« UAR »). Les droits rattachés à ces UAD ont aussi été immédiatement acquis.

En vertu du régime d'actionariat des administrateurs externes, chaque administrateur admissible peut choisir de recevoir sa rémunération forfaitaire et ses jetons de présence annuels sous forme d'UAD ou d'actions ordinaires plutôt qu'en espèces. Lorsqu'il cesse d'être membre du conseil d'administration, l'administrateur admissible qui a choisi de recevoir des UAD peut recevoir un paiement au comptant correspondant à la valeur des UAD accumulées dans son compte ou, s'il préfère, un nombre équivalent d'actions ordinaires. Au total, 1 million d'actions ordinaires ont été réservées pour émission en vertu de ce régime.

La juste valeur des 141 000 UAD émises au cours de l'exercice était de 19,37 \$ l'unité au 31 décembre 2018 (156 000 UAD émises à 26,22 \$ l'unité en 2017).

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Nombre d'UAD (en milliers)		
En cours aux 1 ^{er} janvier	2 645	2 682
Émises	141	156
Réinvesties	98	88
Rachetées	(346)	(279)
Renoncations et annulations	–	(2)
En cours aux 31 décembre	2 538	2 645

Parmi les UAD en cours au 31 décembre 2018, 337 000 (610 000 en 2017) donnent au porteur le droit de recevoir des actions ordinaires, 1 151 000 (1 103 000 en 2017) donnent au porteur le droit de recevoir un paiement au comptant et 1 050 000 (932 000 en 2017) donnent au porteur le droit de recevoir, à son gré, un paiement au comptant ou des actions ordinaires.

La charge de rémunération liée aux UAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 était de 6 \$ (13 \$ en 2017).

La valeur comptable et juste valeur du passif lié aux UAD au 31 décembre 2018 était de 43 \$ (53 \$ en 2017) et était comprise dans les Autres passifs.

c) Unités d'actions temporairement incessibles et unités d'actions fondées sur le rendement

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, 5,5 millions d'UATI (5,6 millions en 2017) et 0,8 million d'UAR (1,0 million en 2017) ont été attribuées à certains salariés admissibles en vertu du régime d'UATI de la SFM. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées au cours

de l'exercice était de 19,37 \$ l'unité au 31 décembre 2018 (26,22 \$ l'unité en 2017). Chaque UATI et chaque UAR confèrent à leur porteur le droit de recevoir un paiement égal à la valeur de marché d'une action ordinaire, majorée des dividendes crédités, au moment de l'acquisition des droits, sous réserve de conditions relatives au rendement.

Les droits des UATI et des UAR attribués en février 2018 seront acquis respectivement 34 mois et 36 mois suivant leur date d'attribution, et la charge de rémunération connexe est comptabilisée sur ces périodes, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits, auquel cas le coût est comptabilisé sur la période allant de la date d'attribution à la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. La charge de rémunération liée aux UATI et aux UAR pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 était respectivement de 111 \$ et 14 \$ (respectivement 125 \$ et 21 \$ en 2017).

La valeur comptable et juste valeur du passif lié aux UATI et aux UAR au 31 décembre 2018 était de 128 \$ (228 \$ en 2017) et était comprise dans les Autres passifs.

d) Programme international d'actionnariat

Le programme international d'actionnariat de la Société permet aux salariés admissibles d'appliquer jusqu'à 5 % de leur salaire de base annuel à l'achat d'actions ordinaires. La Société verse un montant correspondant au pourcentage des cotisations admissibles des salariés jusqu'à concurrence d'un montant maximal. Les cotisations de la Société sont acquises immédiatement. Toutes les cotisations servent à acheter des actions ordinaires sur le marché libre.

Note 16 Avantages futurs du personnel

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés et agents, y compris des régimes de retraite agréés (admissibles sur le plan fiscal) qui sont habituellement capitalisés, des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles sur le plan fiscal) offerts aux dirigeants, des régimes de soins de santé pour retraités et des régimes d'invalidité, lesquels sont généralement non capitalisés.

a) Caractéristiques des régimes de retraite

Pour atténuer le risque financier associé aux régimes de retraite à prestations définies fondés sur le salaire moyen de fin de carrière et aux régimes de soins de santé pour retraités, la Société a cessé, au fil du temps, d'offrir ces régimes aux nouveaux membres, et dans le cas des régimes de retraite, les a remplacés par des régimes d'accumulation de capital. Ces derniers comprennent des régimes à solde de caisse à prestations définies, les régimes 401(k) et les régimes à cotisations définies, selon le lieu de travail des employés. Reflet du passage des régimes à prestations définies aux régimes d'accumulation de capital, les obligations au titre des régimes de retraite fondés sur le salaire moyen de fin de carrière constituent moins de 50 % des obligations au titre des régimes de retraite de la Société à l'échelle mondiale, et le nombre des employés qui contribuent à ces régimes de retraite diminue chaque année.

Au cours de l'exercice, la Société a mis en œuvre un programme de départ volontaire dans le cadre de la transformation de ses activités au Canada et un programme de départ à la retraite anticipé volontaire en Amérique du Nord. Ces deux programmes combinés donneront lieu au départ volontaire de 1 270 employés au Canada et de 229 employés aux États-Unis d'ici la fin de 2019. Une perte sur compression de 22 \$ attribuable à ces programmes a été comptabilisée en résultat au quatrième trimestre de 2018. La perte correspond à l'augmentation du montant net du passif au titre des régimes à prestations définies qui s'explique par le fait que les employés touchés ont quitté ou quitteront plus tôt que ce qui avait été précédemment présumé.

Tous les régimes de retraite sont régis par des comités de retraite locaux ou la direction, mais les modifications importantes aux régimes doivent être soumises à l'approbation du conseil d'administration de la Société.

La politique de capitalisation de la Société pour les régimes à prestations définies restants consiste à verser les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements des pays où les régimes sont offerts. Les hypothèses et méthodes prescrites aux fins des exigences réglementaires de capitalisation diffèrent habituellement de celles utilisées aux fins comptables.

La Société a encore des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies ou des régimes de soins de santé pour retraités aux États-Unis, au Canada, au Japon et à Taïwan (Chine). Des régimes d'invalidité sont également offerts aux États-Unis et au Canada.

Les plus importants régimes de retraite à prestations définies et de soins de santé pour retraités sont les principaux régimes offerts aux salariés des États-Unis et du Canada. Ils sont considérés comme étant les régimes significatifs et sont traités plus en détail ci-après dans la présente note. La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de ses régimes aux fins comptables en date du 31 décembre de chaque année.

Régimes de retraite à prestations définies et régime de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis

La Société gère un régime à solde de caisse admissible qui est offert aux nouveaux participants, un régime à solde de caisse non admissible fermé et un régime de soins de santé pour retraités fermé.

Des évaluations actuarielles visant à déterminer les cotisations de capitalisation minimales de la Société pour le régime à solde de caisse admissible sont requises chaque année. Les déficits mis au jour par les évaluations des régimes doivent généralement être capitalisés sur une période pouvant aller jusqu'à sept ans. On prévoit qu'il n'y aura pas de financement requis pour ce régime en 2019. Il n'y a pas d'actifs en réserve pour le régime à solde de caisse non admissible.

Le régime de soins de santé pour retraités subventionne le coût des prestations d'assurance vie et maladie. La plupart des salariés qui ont pris leur retraite après 1991 reçoivent un montant en dollars fixe de la Société en fonction de leurs années de service. Ce régime a cessé d'être offert à tous les salariés embauchés après 2004. Bien que des actifs aient été mis en réserve dans une fiducie admissible aux fins du règlement des prestations du régime de soins de santé pour retraités, cette capitalisation est facultative. Les prestations au titre des soins de santé offerts dans le cadre du régime sont coordonnées avec le régime d'assurance maladie américain afin d'optimiser l'utilisation du soutien financier disponible offert par le gouvernement fédéral.

Aux États-Unis, les régimes de retraite et de soins de santé pour retraités admissibles sont régis par le comité des avantages sociaux, tandis que le régime de retraite non admissible est régi par le sous-comité des régimes de retraite non admissibles.

Régimes de retraite à prestations définies et régime de soins de santé pour retraités offerts au Canada

Au Canada, les régimes à prestations définies de la Société comprennent deux régimes agréés fondés sur le salaire moyen de fin de carrière, un régime complémentaire non agréé fondé sur le salaire moyen de fin de carrière et un régime de soins de santé pour retraités; tous ces régimes n'acceptent plus de nouveaux membres.

Des évaluations actuarielles visant à déterminer les cotisations de capitalisation minimales de la Société au titre des régimes de retraite agréés sont requises au moins tous les trois ans. Les déficits mis au jour par l'évaluation des régimes doivent généralement être capitalisés sur une période de dix ans. Pour 2019, la capitalisation requise pour ces régimes devrait être de 12 \$. Le régime complémentaire de retraite non agréé n'est pas capitalisé.

Le régime de soins de santé pour retraités subventionne le coût des prestations d'assurance vie, maladie et soins dentaires. Ces subventions représentent un montant fixe pour ceux qui ont pris leur retraite après le 30 avril 2013 et seront éliminées pour ceux qui prendront leur retraite après 2019. Il n'y a pas d'actifs en réserve pour ce régime.

Les régimes de retraite agréés sont régis par des comités de retraite, tandis que le régime complémentaire non agréé est régi par le conseil d'administration. Le régime de soins de santé pour retraités est régi par la direction.

b) Risques

Pour ce qui est des régimes fondés sur le salaire moyen de fin de carrière et des régimes de soins de santé pour retraités, la Société assume généralement les principaux risques comme les risques liés aux taux d'intérêt, aux placements, à la longévité et à l'inflation des coûts des soins de santé. Dans les régimes à cotisations définies, ces risques sont le plus souvent assumés par l'employé. Dans les régimes à solde de caisse, les risques liés aux taux d'intérêt, aux placements et à la longévité sont en partie transférés à l'employé.

Les principales sources de risques liés aux régimes de la Société sont les suivantes :

- Une baisse des taux d'actualisation qui accroît les obligations au titre des régimes à prestations définies d'un montant plus grand que la variation de la valeur des actifs des régimes
- Des taux de mortalité plus bas que prévu
- Des coûts de soins de santé plus élevés que prévu dans le cadre des régimes de soins de santé pour retraités

La Société a géré ces risques en apportant des changements à la conception et à l'admissibilité des régimes, qui ont limité ainsi la taille et la croissance des obligations au titre des régimes à prestations définies. Pour ce qui est des régimes capitalisés, les risques liés aux placements sont gérés au moyen de stratégies visant à améliorer l'alignement entre les fluctuations des placements et les fluctuations des obligations.

Aux États-Unis, les représentants du comité mandatés et la direction passent en revue la situation financière du régime de retraite à prestations définies admissible au moins une fois par mois, et des mesures sont prises conformément à une politique de placement dynamique établie pour atténuer les risques liés au régime lorsque la situation de capitalisation s'améliore. Au 31 décembre 2018, la répartition de l'actif cible du régime s'établissait comme suit : 27 % d'actifs sources de rendement et 73 % d'actifs utilisés à des fins d'appariement au passif.

Au Canada, les comités internes et la direction examinent la situation financière du régime de retraite agréé à prestations définies au moins tous les trimestres. Au 31 décembre 2018, la répartition de l'actif cible des régimes s'établissait comme suit : 20 % d'actifs sources de rendement et 80 % d'actifs utilisés à des fins d'appariement au passif.

c) Régimes de retraite et régimes de soins de santé pour retraités

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017
Variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies :				
Solde d'ouverture	4 706 \$	4 767 \$	665 \$	682 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	42	48	–	1
Coût des services passés – modifications	8	–	–	–
Coût des services passés – compressions	10	–	12	–
Charges d'intérêts	165	182	24	26
Cotisations des participants	1	1	4	4
Écarts actuariels liés aux :				
Résultats réels	–	15	(7)	(9)
Modifications des hypothèses démographiques	35	–	(1)	–
Modifications des hypothèses économiques	(250)	214	(56)	41
Prestations versées	(304)	(315)	(45)	(45)
Incidence des fluctuations des taux de change	262	(206)	44	(35)
Obligation au titre des régimes à prestations définies aux 31 décembre	4 675 \$	4 706 \$	640 \$	665 \$

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017
Variation des actifs des régimes :				
Juste valeur des actifs des régimes, solde d'ouverture	4 328 \$	4 277 \$	587 \$	603 \$
Produits d'intérêts	153	164	21	23
Rendement des actifs des régimes (excluant les produits d'intérêts)	(315)	312	(16)	30
Cotisations de l'employeur	79	85	10	12
Cotisations des participants	1	1	4	4
Prestations versées	(304)	(315)	(45)	(45)
Frais administratifs	(6)	(5)	(2)	(2)
Incidence des fluctuations des taux de change	254	(191)	51	(38)
Juste valeur des actifs des régimes aux 31 décembre	4 190 \$	4 328 \$	610 \$	587 \$

d) Montants comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017
Variation du passif au titre des régimes à prestations définies, montant net				
Obligation au titre des régimes à prestations définies	4 675 \$	4 706 \$	640 \$	665 \$
Juste valeur des actifs des régimes	4 190	4 328	610	587
Déficit	485	378	30	78
Incidence du plafonnement de l'actif ¹	9	–	–	–
Déficit et passif au titre des régimes à prestations définies, montant net	494	378	30	78
Le déficit se compose de :				
Régimes capitalisés ou partiellement capitalisés	(248)	(383)	(121)	(72)
Régimes non capitalisés	742	761	151	150
Déficit et passif au titre des régimes à prestations définies, montant net	494 \$	378 \$	30 \$	78 \$

¹⁾ En 2018, la Société a comptabilisé une dépréciation de 9 \$ de l'actif net au titre des régimes à prestations définies pour l'un de ses régimes de retraite agréés au Canada. Cette dépréciation découle du fait que la majorité des prestations pour service futur du régime ont été converties de prestations définies à cotisations définies, réduisant ainsi l'avantage économique que la Société peut tirer des surplus du régime. En ce qui a trait aux autres régimes de retraite capitalisés, la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de diminutions des cotisations futures aux régimes demeure plus élevée que les surplus qui sont prévus.

e) Ventilation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	Régimes offerts aux É.-U.				Régimes offerts au Canada			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Aux 31 décembre								
Membres actifs	621 \$	592 \$	32 \$	34 \$	332 \$	393 \$	22 \$	20 \$
Membres inactifs et retraités	2 431	2 434	457	481	1 291	1 287	129	130
Total	3 052 \$	3 026 \$	489 \$	515 \$	1 623 \$	1 680 \$	151 \$	150 \$

f) Évaluation à la juste valeur

Les principales catégories d'actifs des régimes et la répartition réelle en pourcentage pour chaque catégorie sont présentées ci-dessous.

	Régimes offerts aux É.-U. ¹				Régimes offerts au Canada ²			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Au 31 décembre 2018								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 \$	1 %	51 \$	8 %	19 \$	1 %	– \$	–
Titres de capitaux propres ³	500	17 %	38	6 %	269	20 %	–	–
Titres d'emprunt	2 088	73 %	514	85 %	1 033	79 %	–	–
Autres placements ⁴	252	9 %	7	1 %	3	0 %	–	–
Total	2 866 \$	100 %	610 \$	100 %	1 324 \$	100 %	– \$	–

	Régimes offerts aux É.-U. ¹				Régimes offerts au Canada ²			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Au 31 décembre 2017								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 \$	1 %	33 \$	6 %	5 \$	1 %	– \$	–
Titres de capitaux propres ³	695	24 %	45	8 %	212	15 %	–	–
Titres d'emprunt	1 979	67 %	502	85 %	1 165	84 %	–	–
Autres placements ⁴	235	8 %	7	1 %	4	0 %	–	–
Total	2 942 \$	100 %	587 \$	100 %	1 386 \$	100 %	– \$	–

¹⁾ Tous les actifs des régimes de retraite et de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis ont des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les actifs liés aux actions de sociétés fermées, aux terrains forestiers exploitables et aux terres agricoles. Au total, ces actifs représentent environ 7 % de l'ensemble des actifs des régimes de retraite et de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis au 31 décembre 2018 (6 % en 2017).

²⁾ Tous les actifs des régimes de retraite offerts au Canada ont des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les actifs des contrats de rente collectifs qui représentent environ 0,2 % de l'ensemble des actifs des régimes de retraite offerts au Canada au 31 décembre 2018 (0,3 % en 2017).

³⁾ Les titres de capitaux propres comprennent des placements directs dans des actions ordinaires de la SFM de 0,9 \$ (1,3 \$ en 2017) dans le régime de soins de santé pour retraités offert aux États-Unis et de néant (néant en 2017) au Canada.

⁴⁾ Les autres actifs des régimes de retraite offerts aux États-Unis comprennent des placements dans des actions de sociétés fermées, de même que dans des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et des contrats à terme normalisés gérés. Les autres actifs des régimes de retraite offerts au Canada comprennent des placements dans le contrat de rente collectif.

g) Coût net des prestations comptabilisé aux comptes de résultat consolidés

Les éléments du coût net des prestations pour les régimes de retraite et les régimes de soins de santé pour retraités étaient les suivants :

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017
Coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes à prestations définies	42 \$	48 \$	– \$	1 \$
Frais d'administration au titre des régimes à prestations définies	6	5	2	2
Coût des services passés – modifications des régimes ¹	8	–	–	–
Coût des services passés – compressions ²	10	–	12	–
Coût des services	66	53	14	3
Intérêt sur le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies, montant net	12	18	3	3
Coût des prestations définies	78	71	17	6
Coût des cotisations définies	78	75	–	–
Coût net des prestations	156 \$	146 \$	17 \$	6 \$

¹ Le coût des services passés lié aux modifications des régimes comprend un montant de 8 \$, résultat d'un accord de partage de l'excédent intervenu entre la Société et certains anciens employés au Canada, qui a reçu l'approbation réglementaire en 2018.

² Le coût des services passés lié aux compressions comprend un montant de 22 \$, reflétant le coût des programmes de départ volontaire et de départ à la retraite volontaire décrits à la note 16 a).

h) Incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017
Écart actuariel sur les obligations au titre des régimes à prestations définies liés aux :				
Résultats réels	– \$	(15)\$	7 \$	9 \$
Modifications des hypothèses démographiques	(35)	–	1	–
Modifications des hypothèses économiques	250	(214)	56	(41)
Rendement des actifs des régimes (excluant les produits d'intérêts)	(315)	312	(16)	30
Variation de l'incidence du plafonnement de l'actif	(9)	–	–	–
Total de l'incidence de la réévaluation	(109)\$	83 \$	48 \$	(2)\$

i) Hypothèses

Les hypothèses clés retenues par la Société pour calculer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et le coût net des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les régimes de soins de santé pour retraités se présentaient comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	Régimes offerts aux É.-U.				Régimes offerts au Canada			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Pour calculer l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice¹ :								
Taux d'actualisation	4,3 %	3,6 %	4,3 %	3,6 %	3,8 %	3,5 %	3,8 %	3,6 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial ²	s. o.	s. o.	7,8 %	8,5 %	s. o.	s. o.	5,7 %	5,9 %
Pour calculer le coût des prestations définies de l'exercice¹ :								
Taux d'actualisation	3,6 %	4,1 %	3,6 %	4,1 %	3,5 %	3,9 %	3,6 %	4,0 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial ²	s. o.	s. o.	8,5 %	8,8 %	s. o.	s. o.	5,9 %	6,0 %

¹ Les hypothèses à l'égard des hausses de l'inflation et de la rémunération ne sont pas présentées puisqu'elles n'ont pas une incidence importante sur les obligations et les coûts.

² Le taux tendanciel du coût des soins de santé retenu pour évaluer l'obligation au titre du régime de soins de santé pour retraités offert aux États-Unis était de 7,8 % passant graduellement à 5,0 % pour 2030 et les exercices subséquents (8,5 % en 2017 passant graduellement à 5,0 % pour 2032), et celui pour évaluer le coût net des prestations était de 8,5 % passant graduellement à 5,0 % pour 2032 et les exercices subséquents (8,8 % en 2017 passant graduellement à 5,0 % pour 2032). Au Canada, le taux utilisé pour évaluer l'obligation au titre du régime de soins de santé pour retraités était de 5,7 % passant graduellement à 4,8 % pour 2026 et les exercices subséquents (5,9 % en 2017 passant graduellement à 4,8 % pour 2026), et celui pour évaluer le coût net des prestations était de 5,9 % passant graduellement à 4,8 % pour 2026 et les exercices subséquents (6,0 % en 2017 passant graduellement à 4,8 % pour 2026).

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tables de mortalité publiées. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs des obligations des régimes à prestations définies et des régimes de soins de santé pour retraités se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2018	États-Unis	Canada
Espérance de vie (en années) des participants actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	22,5	23,6
Femmes	24,0	25,5
Espérance de vie (en années) à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,1	24,6
Femmes	25,6	26,4

j) Sensibilité des hypothèses sur les obligations

Les hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les obligations comptabilisées à l'égard des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de soins de santé pour retraités. L'incidence potentielle que peuvent avoir sur les obligations des modifications des hypothèses clés est illustrée dans le tableau ci-dessous. Les sensibilités supposent que toutes les autres hypothèses restent constantes. Dans la réalité, il peut y avoir des corrélations avec d'autres hypothèses.

Au 31 décembre 2018	Régimes de retraite	Régimes de soins de santé pour retraités
Taux d'actualisation		
Incidence d'une hausse de 1 %	(423)\$	(62)\$
Incidence d'une baisse de 1 %	500	74
Taux tendanciel du coût des soins de santé		
Incidence d'une hausse de 1 %	s. o.	21
Incidence d'une baisse de 1 %	s. o.	(18)
Taux de mortalité¹		
Incidence d'une baisse de 10 %	114	14

¹ Si les estimations actuarielles de mortalité sont ajustées dans l'avenir pour tenir compte des baisses imprévues concernant la mortalité, l'incidence d'une baisse de 10 % des taux de mortalité futurs pour chaque catégorie d'âge serait une hausse de l'espérance de vie des participants âgés de 65 ans de 0,9 année pour les hommes et les femmes américains et de 0,8 année pour les hommes et les femmes canadiens.

k) Profil des échéances

La durée moyenne pondérée (en années) des obligations au titre des prestations définies est présentée ci-dessous.

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017
Régimes offerts aux É.-U.	8,8	9,5	9,0	9,8
Régimes offerts au Canada	12,4	12,8	14,3	14,2

l) Flux de trésorerie – Cotisations

Le total des paiements en espèces pour l'ensemble des avantages futurs du personnel, incluant les cotisations en espèces par la Société à des régimes de retraite à prestations définies et à des régimes de soins de santé pour retraités capitalisés, les paiements en espèces versés directement aux bénéficiaires de régimes de retraite et de régimes de soins de santé pour retraités non capitalisés, ainsi que les cotisations en espèces à des régimes de retraite à cotisations définies, se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017
Régimes à prestations définies	79 \$	85 \$	10 \$	12 \$
Régimes à cotisations définies	78	77	–	–
Total	157 \$	162 \$	10 \$	12 \$

Les meilleures estimations de la Société des paiements en espèces prévus pour les avantages futurs du personnel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 s'élèvent à 88 \$ pour les régimes de retraite à prestations définies, à 78 \$ pour les régimes de retraite à cotisations définies et à 12 \$ pour les régimes de soins de santé pour retraités.

Note 17 Participations dans des entités structurées

La Société est engagée auprès d'entités structurées consolidées et non consolidées qui sont établies aux fins de générer des revenus de placement et des produits d'honoraires. La Société entretient aussi des liens avec des entités structurées en vue de faciliter l'obtention de financement pour la Société. Ces entités peuvent présenter certaines ou toutes les caractéristiques suivantes : le contrôle de l'entité n'est pas établi simplement en fonction des droits de vote; l'entité exerce des activités limitées vouées à la réalisation d'un objectif précis; l'entité est soumise à un fort effet de levier ou elle possède un capital hautement structuré.

La Société ne présente que ses liens avec des entités structurées consolidées et non consolidées importantes. Aux fins d'évaluation de l'importance de l'entité structurée, la Société tient compte de la nature de sa relation avec l'entité, notamment si elle est commanditée (c.-à-d. initialement organisée et gérée) par la Société. Parmi les autres facteurs examinés, mentionnons le placement de la Société dans l'entité structurée par rapport à l'ensemble des placements, les rendements tirés de l'entité par rapport à l'ensemble des revenus de placement, montant net, la taille de l'entité par rapport au total des fonds sous gestion et l'exposition de la Société à tout autre risque découlant de ses liens avec l'entité structurée.

La Société ne fournit aucun soutien financier ou autre à ses entités structurées lorsqu'elle n'a pas l'obligation contractuelle de le faire.

a) Entités structurées consolidées

Entités structurées d'investissement

La Société agit à titre de gestionnaire de placements dans des sociétés de terrains forestiers exploitables et des sociétés forestières. Le fonds général et les fonds distincts de la Société investissent dans bon nombre de ces sociétés. La Société contrôle l'une des sociétés de terrains forestiers exploitables qu'elle gère, Hancock Victoria Plantations Holdings PTY Limited (« HVPH »). HVPH est classée en tant qu'entité structurée surtout parce que les employés de la Société exercent des droits de vote dans cette entité au nom d'autres investisseurs. Au 31 décembre 2018, les actifs consolidés de terrains forestiers exploitables de la Société se rapportant à HVPH s'élevaient à 920 \$ (884 \$ en 2017). La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties à l'égard du risque de perte lié à HVPH.

Entités structurées de financement

La Société titrise certaines créances hypothécaires commerciales et résidentielles garanties et à taux variable et des marges de crédit hypothécaire. Des entités consolidées facilitant ces opérations sont identifiées comme étant des entités structurées, car leurs activités se limitent à émettre et à gérer le financement de la Société. Pour obtenir davantage d'information concernant le programme de titrisation des créances hypothécaires de la Société, voir la note 3.

b) Entités structurées non consolidées

Entités structurées d'investissement

Le tableau suivant présente le placement de la Société dans des entités structurées d'investissement non consolidées importantes et son exposition maximale à une perte relative à ces entités, dont certaines sont commanditées par la Société. La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties à l'égard du risque de perte lié à ces entités structurées.

Aux 31 décembre	Placement de la Société ¹		Exposition maximale de la Société à une perte ²	
	2018	2017	2018	2017
Baux adossés ³	3 575 \$	3 273 \$	3 575 \$	3 273 \$
Sociétés de terrains forestiers exploitables ⁴	788	736	821	786
Sociétés de placements immobiliers ⁵	566	361	566	361
Total	4 929 \$	4 370 \$	4 962 \$	4 420 \$

¹ Les placements de la Société dans ces entités structurées non consolidées sont compris dans les placements, et les rendements que la Société en tire sont compris dans les revenus de placement, montant net et le cumul des autres éléments du résultat global.

² L'exposition maximale de la Société à une perte découlant de chacune des entités structurées se limite aux montants investis dans chacune d'entre elles, plus les engagements en capital non capitalisés, le cas échéant. Les engagements liés aux placements de la Société sont présentés à la note 18. La perte maximale ne devrait se réaliser qu'en cas de faillite ou de liquidation de l'entité, ou en cas de catastrophe naturelle en ce qui a trait aux sociétés forestières.

³ Ces entités sont des fiducies commerciales constituées en vertu d'une loi qui utilisent l'apport en capital de la Société et l'apport en titres d'emprunt de premier rang d'autres parties pour financer l'acquisition d'actifs. Ces actifs sont loués à des tiers locataires en vertu de baux à long terme. La Société détient des titres de capitaux propres dans ces fiducies commerciales. La Société ne consolide aucune des fiducies qui sont parties à ces baux étant donné qu'elle n'exerce aucun pouvoir décisionnel sur ces fiducies.

⁴ Ces entités détiennent et exploitent des terrains forestiers exploitables. La Société investit dans leurs actions et leurs titres d'emprunt. La Société reçoit un rendement sous la forme de revenu de placement, d'honoraires de conseils en placement, d'honoraires de gestion forestière et d'honoraires de conseils liés au rendement. La Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce qu'elle ne retire pas de rendements variables importants de ces entités, ou les deux.

⁵ Ces entités, qui comprennent la Manulife U.S. REIT, détiennent et exploitent des propriétés commerciales. La Société investit dans leurs actions. La Société reçoit un rendement sous la forme de revenu de placement, d'honoraires de gestion de placements, d'honoraires de gestion de propriété, de frais d'acquisition et de cession, et de frais de location. La Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce qu'elle ne retire pas de rendements variables importants de ces entités, ou les deux.

Entités structurées de financement

Les participations de la Société dans des entités structurées de financement non consolidées importantes et son exposition maximale à une perte relative à ces entités se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	Placements de la Société ¹	
	2018	2017
Manulife Finance (Delaware), L.P. ²	821 \$	835 \$
Fiducie de capital Financière Manuvie II ³	999	1 000
Total	1 820 \$	1 835 \$

¹ La participation de la Société comprend des montants empruntés auprès des entités structurées et le placement de la Société dans le capital subordonné de ces entités et les swaps de taux de change et de taux d'intérêt entre la Société et ces entités, le cas échéant.

² Cette entité est une société en commandite entièrement détenue qui sert à faciliter le financement de la Société. Voir les notes 11 et 18.

³ Cette entité est une société d'investissement à capital variable qui sert à faciliter le financement de la Société. Voir la note 11.

i) Autres placements

La Société entretient des relations de placement avec diverses autres entités qui découlent de son placement direct dans leurs titres d'emprunt ou capitaux propres et qui ont été évaluées aux fins de contrôle. Les placements dans ces autres entités comprennent, sans toutefois s'y limiter, des placements dans des sociétés en commandite et des sociétés à responsabilité limitée des secteurs de l'électricité et de l'infrastructure, du pétrole et du gaz, de l'immobilier et de l'agriculture, ainsi que dans des actions de sociétés fermées. La plupart de ces autres entités ne sont pas commanditées par la Société. Les relations de la Société avec ces autres entités ne sont pas importantes, individuellement. Par conséquent, la Société ne fournit aucun sommaire de données financières à leur égard et ne procède à aucune évaluation individuelle pour déterminer si ce sont des entités structurées. L'exposition maximale de la Société aux pertes qu'elle pourrait subir du fait de son engagement auprès de ces autres entités se limite au placement dans celles-ci et aux montants qu'elle s'est engagée à investir, mais qu'elle n'a pas encore financés. La Société comptabilise les revenus qu'elle tire de ces entités dans les revenus de placement, montant net, et le cumul des autres éléments du résultat global. La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties pour couvrir le risque de perte financière provenant de ces autres entités.

ii) Participations dans des actifs titrisés

La Société investit dans des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires émis par des entités de titrisation commanditées par d'autres parties, dont des émetteurs privés ou soutenus par le gouvernement, afin de générer des revenus de placement. La Société ne détient pas de participation financière donnant le contrôle dans ces émetteurs. Ces entités de titrisation sont considérées être des entités structurées en raison de la portée limitée de leurs activités et de leur structure du capital à fort levier financier. Les placements dans des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires sont inclus dans les titres d'emprunt et les placements privés dans les états de la situation financière consolidés, et leurs justes valeurs et valeurs comptables sont présentées à la note 3. La perte maximale que pourrait subir la Société du fait de ces placements se limite aux montants investis.

Les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales sont garantis par des créances hypothécaires commerciales, et les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles sont garantis par des créances hypothécaires résidentielles. Les titres adossés à des créances peuvent être garantis par différents actifs sous-jacents, y compris des créances sur cartes de crédit, sur prêts automobiles et sur contrats de location d'aéronefs. Les titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires dans lesquels la Société investit proviennent principalement d'Amérique du Nord.

Le tableau qui suit présente les placements dans des actifs titrisés par type et qualité d'actifs :

	2018				2017
	Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	Titres adossés à des créances	Total	Total
Aux 31 décembre					
AAA	1 653 \$	8 \$	810 \$	2 471 \$	2 503 \$
AA	–	–	306	306	401
A	72	7	374	453	504
BBB	–	–	70	70	142
BB et moins	–	–	–	–	26
Total de l'exposition de la Société	1 725 \$	15 \$	1 560 \$	3 300 \$	3 576 \$

iii) Fonds communs de placement

La Société agit à titre de promoteur et peut investir dans une gamme de fonds communs de placement offerts au public assortis d'un large éventail de styles de placement. À titre de promoteur, la Société est responsable de l'organisation des fonds communs de placement qui mettent en œuvre des stratégies de placement pour le compte d'investisseurs actuels et de futurs investisseurs. Elle reçoit des honoraires, au taux du marché, pour les services de conseil et d'administration qu'elle fournit à ces fonds communs de placement. En règle générale, la Société ne contrôle pas les fonds communs de placement dont elle est le promoteur, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce que ses rendements sous la forme d'honoraires et de participations ne sont pas importants, ou les deux. Certains fonds communs de placement sont des entités structurées puisque leurs droits décisionnels ne résultent pas de capitaux propres conférant des droits de vote et que leurs investisseurs reçoivent des droits de rachat.

Les relations de la Société avec ces fonds communs de placement ne sont pas importantes, individuellement. Par conséquent, la Société ne fournit aucun sommaire de données financières à leur égard et ne procède à aucune évaluation pour déterminer si ce sont des entités structurées. La participation de la Société dans des fonds communs de placement se limite au capital qu'elle y investit et aux honoraires qu'elle en tire, le cas échéant. Les placements de la Société dans des fonds communs de placement sont inclus dans les actions cotées présentées dans les états de la situation financière consolidés. Voir la note 3 pour obtenir davantage d'information sur les placements de la Société. La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties pour couvrir le risque de perte provenant de ces fonds communs de placement.

Le placement de la Société à titre de promoteur dans le capital de démarrage des fonds communs de placement s'établissait à 1 711 \$ au 31 décembre 2018 (1 918 \$ en 2017). Les actifs gérés dans les fonds communs de placement destinés aux particuliers de la Société s'élevaient à 182 219 \$ au 31 décembre 2018 (191 507 \$ en 2017).

Note 18 Engagements et éventualités

a) Poursuites judiciaires

La Société est régulièrement partie à des poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites auxquelles est partie la Société mettent habituellement en cause ses activités de fournisseur de produits d'assurance, de gestion de patrimoine ou de réassurance, ou ses fonctions de conseiller en placement, d'employeur ou de contribuable. D'autres sociétés d'assurance vie et gestionnaires d'actifs, exerçant leurs activités dans des territoires où la Société exerce ses activités, ont fait l'objet de différentes poursuites judiciaires, certaines ayant entraîné des jugements ou règlements importants à l'encontre des défenderesses; il est possible que la Société soit partie à de telles poursuites dans l'avenir. Par ailleurs, les organismes de réglementation et les instances gouvernementales du Canada, des États-Unis, de l'Asie et d'autres territoires où la Société exerce ses activités envoient périodiquement à la Société des demandes de renseignements et, de temps à autre, exigent la production d'informations ou effectuent des examens visant à s'assurer que les pratiques de la Société demeurent conformes aux lois régissant, entre autres, les secteurs de l'assurance et des valeurs mobilières, et les activités des courtiers en valeurs mobilières.

Une action collective contre John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.) (« JHUSA ») est en instance devant la Cour de district de New York (« district Sud de New York ») aux États-Unis. Les demanderesse allèguent que JHUSA aurait enfreint, et continuerait d'enfreindre, les modalités contractuelles de certains contrats d'assurance vie universelle souscrits entre 1990 et 2006 environ, en intégrant des frais inacceptables dans le calcul de ses coûts d'assurance et de certaines autres charges relatives à des avenants. La Société est d'avis que le calcul de ses coûts d'assurance était, et continue d'être, conforme aux modalités des contrats. En mai 2018, les parties se sont entendues sur les modalités financières d'un règlement d'un montant de 91 \$ US. Le 1^{er} novembre 2018, la Cour a accordé l'approbation préliminaire du règlement de 91 \$ US et a prévu la tenue d'une audience sur le caractère équitable le 19 février 2019.

En juin 2018, une action collective contre JHUSA et John Hancock Life Insurance Company of New York (« JHNY ») a été intentée devant le district Sud de New York au nom des titulaires de contrats d'assurance vie universelle Performance souscrits entre 2003 et 2009 dont les contrats sont assujettis à une hausse des coûts d'assurance annoncée en 2018. En octobre 2018, une action collective presque identique contre JHUSA et JHNY a été intentée dans le district Sud de New York à titre d'action connexe à l'action introduite en juin et a été attribuée au même juge. L'enquête préalable dans le cadre de ces affaires a commencé et se poursuivra en 2019. Aucune date d'audience n'a été fixée pour les questions de fond. Il est encore trop tôt pour évaluer les diverses issues possibles de ces deux actions liées.

b) Engagements de placements

Dans le cours normal des affaires, divers engagements de placements non encore exécutés ne sont pas comptabilisés aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2018, ces engagements s'élevaient à 10 372 \$ (8 235 \$ en 2017), dont un montant de 888 \$ (682 \$ en 2017) expirait dans les 30 jours, de 3 546 \$ (2 177 \$ en 2017), dans les 31 à 365 jours et de 5 938 \$ (5 376 \$ en 2017), dans plus de un an.

c) Lettres de crédit

Dans le cours normal des affaires, des banques, à titre de tierces parties, émettent des lettres de crédit au nom de la Société. Les entités de la Société utilisent des lettres de crédit pour payer des bénéficiaires tiers et pour régler les opérations de réassurance entre ses filiales. Au 31 décembre 2018, des lettres de crédit dont les bénéficiaires sont des tiers, totalisant 74 \$ (77 \$ en 2017), étaient en cours.

d) Garanties

i) Garanties relatives à Manulife Finance (Delaware), L.P. (« MLFP »)

La SFM a garanti le paiement des montants exigibles sur le capital de 650 \$ des débentures subordonnées venant à échéance le 15 décembre 2041 émises par MLFP, société en commandite entièrement détenue non consolidée.

ii) Garanties relatives à The Manufacturers Life Insurance Company

Le 29 janvier 2007, la SFM a fourni une garantie subordonnée, comme modifiée et mise à jour le 13 janvier 2017, à l'égard des actions de catégorie A et des actions de catégorie B de Manufacturers et de toute autre catégorie d'actions privilégiées de rang égal aux actions de catégorie A et aux actions de catégorie B de Manufacturers. Pour le capital suivant des émissions de débentures subordonnées de Manufacturers, la SFM a fourni une garantie subordonnée le jour de l'émission : 500 \$, le 21 février 2014; 500 \$, le 1^{er} décembre 2014; 750 \$, le 10 mars 2015; 350 \$, le 1^{er} juin 2015; et 1 000 \$, le 20 novembre 2015.

Le tableau suivant présente certaines données financières consolidées résumées de la SFM et de MLFP.

Information résumée tirée des comptes de résultat consolidés

	SFM (garant)	Activités consolidées de Manufacturers	Autres filiales de la SFM regroupées	Ajustements de consolidation	Montant total consolidé	MFLP
Exercice clos le 31 décembre 2018						
Total des produits	443 \$	38 994 \$	434 \$	(899)\$	38 972 \$	62 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	4 800	5 076	(419)	(4 657)	4 800	22

	SFM (garant)	Activités consolidées de Manufacturers	Autres filiales de la SFM regroupées	Ajustements de consolidation	Montant total consolidé	MFLP
Exercice clos le 31 décembre 2017						
Total des produits	182 \$	58 445 \$	270 \$	(574)\$	58 323 \$	29 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	2 104	2 467	(257)	(2 210)	2 104	6

Information résumée tirée des états de la situation financière consolidés

	SFM (garant)	Activités consolidées de Manufacturers	Autres filiales de la SFM regroupées	Ajustements de consolidation	Montant total consolidé	MFLP
Au 31 décembre 2018						
Placements	21 \$	353 632 \$	11 \$	– \$	353 664 \$	11 \$
Total des autres actifs	54 346	83 523	3	(54 474)	83 398	1 059
Actif net des fonds distincts	–	313 209	–	–	313 209	–
Passifs des contrats d'assurance	–	328 654	–	–	328 654	–
Passifs des contrats de placement	–	3 265	–	–	3 265	–
Passif net des fonds distincts	–	313 209	–	–	313 209	–
Total des autres passifs	8 403	50 043	–	(454)	57 992	833

	SFM (garant)	Activités consolidées de Manufacturers	Autres filiales de la SFM regroupées	Ajustements de consolidation	Montant total consolidé	MFLP
Au 31 décembre 2017						
Placements	21 \$	334 191 \$	10 \$	– \$	334 222 \$	5 \$
Total des autres actifs	48 688	71 180	4	(48 868)	71 004	1 033
Actif net des fonds distincts	–	324 307	–	–	324 307	–
Passifs des contrats d'assurance	–	304 605	–	–	304 605	–
Passifs des contrats de placement	–	3 126	–	–	3 126	–
Passif net des fonds distincts	–	324 307	–	–	324 307	–
Total des autres passifs	7 696	48 145	–	(509)	55 332	831

iii) Garanties relatives à JHUSA

Des détails à l'égard des garanties relatives à certains titres émis ou qui seront émis par JHUSA figurent à la note 23.

e) Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, la Société cède ses actifs en garantie des dettes contractées, strictement afin de fournir une sûreté à la contrepartie. Dans l'éventualité d'une défaillance de la Société, la contrepartie a le droit d'appeler la sûreté au règlement de la dette. Les actifs donnés en garantie sont rendus à la Société si l'opération sous-jacente est résiliée ou, dans le cas de dérivés, si l'exposition nette diminue en raison de variations de la valeur de marché.

La ventilation des garanties se présente comme suit :

Aux 31 décembre	2018		2017	
	Titres d'emprunt	Divers	Titres d'emprunt	Divers
En ce qui a trait aux :				
Dérivés	3 655 \$	102 \$	3 189 \$	44 \$
Obligations réglementaires	412	84	398	86
Immeubles	–	–	–	2
Mises en pension de titres	64	–	228	–
Régimes de retraite non enregistrés en fiducie	–	420	–	412
Divers	3	301	3	271
Total	4 134 \$	907 \$	3 818 \$	815 \$

f) Obligations en vertu de contrats de location

La Société a un certain nombre d'obligations en vertu de contrats de location simple, principalement pour l'utilisation de bureaux. Le montant total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de contrats de location simple non résiliables est de 575 \$ (838 \$ en 2017). Les paiements annuels sont inclus à la rubrique « Gestion du risque – Risque d'illiquidité » du rapport de gestion de 2018 de la Société.

g) Contrats avec participation

Dans certains territoires où la Société offre des contrats avec participation, il existe des restrictions réglementaires à l'égard du montant du profit pouvant être transféré aux actionnaires. Le cas échéant, ces restrictions se présentent habituellement sous la forme d'un pourcentage fixe des participations aux excédents. Pour les contrats avec participation traités comme des « blocs fermés » distincts, les transferts sont assujettis aux modalités des plans de démutualisation de Manufacturers et de John Hancock Mutual Life Insurance Company.

h) Billets d'apport à l'excédent à taux fixe

Un tiers fournit par contrat des mécanismes de financement de secours pour les activités de la Société aux États-Unis aux termes desquels, dans certaines circonstances, des fonds peuvent être fournis en échange de l'émission de billets d'apport à l'excédent à taux fixe. Au 31 décembre 2018, la Société n'avait aucun billet d'apport à l'excédent à taux fixe en circulation.

Note 19 Information sectorielle

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a créé le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, qui est maintenant un secteur clé à présenter, afin de refléter les changements organisationnels apportés pour favoriser une meilleure harmonisation avec ses priorités stratégiques ainsi que pour définir plus clairement l'orientation et tirer profit de la portée des activités de gestion de patrimoine et d'actifs à l'échelle mondiale.

Les secteurs à présenter de la Société sont le secteur Asie, le secteur Canada, le secteur États-Unis, le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et le secteur Services généraux et autres. Chaque secteur à présenter est responsable de la gestion de ses résultats d'exploitation, du développement de ses produits, de l'élaboration des stratégies de service et de placement en fonction du profil et des besoins de ses activités et de son marché. Les principaux produits et services offerts par la Société sont les suivants :

Activités de gestion de patrimoine et d'actifs (Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde) – Comprennent les fonds communs de placement et les fonds négociés en Bourse, les régimes de retraite collectifs et les produits d'épargne-retraite, et les produits de gestion d'actifs institutionnels dans toutes les grandes catégories d'actifs. Ces produits et services sont distribués par l'entremise de nombreux réseaux de distribution, y compris des agents et courtiers liés à la Société, des maisons de courtage, des conseillers financiers, des consultants en matière de régimes de retraite indépendants et des banques.

Produits d'assurance et de rente (Asie, Canada et États-Unis) – Comprennent divers produits d'assurance vie individuelle, d'assurance soins de longue durée individuelle et collective, et des produits de rente garantis et partiellement garantis. Les produits sont distribués par l'entremise de nombreux réseaux de distribution, y compris des agents d'assurance, des courtiers, des banques et des planificateurs financiers, et au moyen de la commercialisation directe. La Banque Manuvie du Canada offre divers produits de dépôt et de crédit aux consommateurs canadiens.

Services généraux et autres – Comprennent le rendement des actifs auxquels sont adossés les fonds propres, net des sommes affectées aux secteurs d'exploitation, les coûts engagés par le siège social attribuables aux activités liées aux actionnaires (non affectés aux secteurs d'exploitation), les coûts de financement, les activités du sous-secteur de la réassurance IARD, de même que les activités de réassurance en voie de liquidation, notamment les activités liées aux rentes variables et les activités d'assurance accident et maladie.

En plus de réorganiser les secteurs, la Société a modifié la présentation de l'information sectorielle en ce qui a trait aux modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles. Ces modifications, qui étaient auparavant présentées dans le secteur Services généraux et autres, le sont maintenant dans les secteurs à présenter respectifs. Les chiffres de la période comparative ont été retraités pour tenir compte de ces modifications.

Par secteur à présenter

Au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Produits						
Assurance vie et maladie	14 938 \$	8 975 \$	6 341 \$	– \$	98 \$	30 352 \$
Rentes et régimes de retraite ¹	3 175	452	(9 967)	–	–	(6 340)
Primes, montant net	18 113	9 427	(3 626)	–	98	24 012
Revenus (pertes) de placement, montant net	278	2 764	1 723	(8)	(225)	4 532
Autres produits	1 296	1 446	2 542	5 472	(328)	10 428
Total des produits	19 687	13 637	639	5 464	(455)	38 972
Prestations et charges						
Assurance vie et maladie	10 875	8 044	4 255	–	(37)	23 137
Rentes et régimes de retraite	1 986	518	(9 784)	77	–	(7 203)
Prestations et sinistres, montant net	12 861	8 562	(5 529)	77	(37)	15 934
Charges d'intérêts	187	447	56	2	583	1 275
Autres charges	4 749	3 063	3 428	4 322	682	16 244
Total des prestations et charges	17 797	12 072	(2 045)	4 401	1 228	33 453
Résultat avant impôts sur le résultat	1 890	1 565	2 684	1 063	(1 683)	5 519
Recouvrement (charge) d'impôt	(355)	(321)	(352)	(108)	504	(632)
Résultat net	1 535	1 244	2 332	955	(1 179)	4 887
Moins le résultat net attribué (la perte nette imputée) aux :						
Participations ne donnant pas le contrôle	208	–	–	–	6	214
Titulaires de contrats avec participation	(360)	233	–	–	–	(127)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	1 687 \$	1 011 \$	2 332 \$	955 \$	(1 185)\$	4 800 \$
Total de l'actif	112 327 \$	214 101 \$	272 228 \$	130 379 \$	21 236 \$	750 271 \$

Au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Produits						
Assurance vie et maladie	13 145 \$	4 322 \$	6 778 \$	– \$	110 \$	24 355 \$
Rentes et régimes de retraite	2 568	443	844	–	–	3 855
Primes, montant net	15 713	4 765	7 622	–	110	28 210
Revenus (pertes) de placement, montant net	4 044	4 560	10 657	42	64	19 367
Autres produits	933	1 862	3 039	5 158	(246)	10 746
Total des produits	20 690	11 187	21 318	5 200	(72)	58 323
Prestations et charges						
Assurance vie et maladie	11 881	5 018	16 193	–	268	33 360
Rentes et régimes de retraite	1 889	2 404	1 574	74	–	5 941
Prestations et sinistres, montant net	13 770	7 422	17 767	74	268	39 301
Charges d'intérêts	164	307	36	1	631	1 139
Autres charges	4 360	3 069	3 374	4 193	386	15 382
Total des prestations et charges	18 294	10 798	21 177	4 268	1 285	55 822
Résultat avant impôts sur le résultat	2 396	389	141	932	(1 357)	2 501
Recouvrement (charge) d'impôt	(405)	159	(1 342)	146	1 203	(239)
Résultat net	1 991	548	(1 201)	1 078	(154)	2 262
Moins le résultat net attribué (la perte nette imputée) aux :						
Participations ne donnant pas le contrôle	187	–	–	–	7	194
Titulaires de contrats avec participation	(30)	(6)	–	–	–	(36)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	1 834 \$	554 \$	(1 201)\$	1 078 \$	(161)\$	2 104 \$
Total de l'actif	96 354 \$	217 813 \$	263 523 \$	131 779 \$	20 064 \$	729 533 \$

¹⁾ Au cours de l'exercice, la Société a cédé des primes pour réassurer un bloc de contrats traditionnels de rente immédiate individuelle aux États-Unis. Voir la note 7 k) pour plus de détails.

Les résultats par secteur à présenter de la Société diffèrent de ceux obtenus par secteur géographique du fait, essentiellement, de la répartition des secteurs Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et Services généraux et autres de la Société entre les secteurs géographiques auxquels ses activités se rapportent.

Par emplacement géographique

Au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date	Asie	Canada	États-Unis	Divers	Total
Produits					
Assurance vie et maladie	15 010 \$	8 561 \$	6 342 \$	439 \$	30 352 \$
Rentes et régimes de retraite	3 175	452	(9 967)	–	(6 340)
Primes, montant net	18 185	9 013	(3 625)	439	24 012
Revenus (pertes) de placement, montant net	371	2 933	1 032	196	4 532
Autres produits	2 115	2 904	5 395	14	10 428
Total des produits	20 671 \$	14 850 \$	2 802 \$	649 \$	38 972 \$

Au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date	Asie	Canada	États-Unis	Divers	Total
Produits					
Assurance vie et maladie	13 215 \$	3 894 \$	6 780 \$	466 \$	24 355 \$
Rentes et régimes de retraite	2 568	443	844	–	3 855
Primes, montant net	15 783	4 337	7 624	466	28 210
Revenus (pertes) de placement, montant net	4 258	4 642	10 407	60	19 367
Autres produits	1 632	3 187	5 911	16	10 746
Total des produits	21 673 \$	12 166 \$	23 942 \$	542 \$	58 323 \$

Note 20 Parties liées

La Société conclut des transactions avec des parties liées dans le cours normal des activités et selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions normales de concurrence.

a) Transactions avec certaines parties liées

Les transactions avec MFLP, société en commandite non consolidée entièrement détenue, et MFCT, fiducie non consolidée entièrement détenue, sont décrites aux notes 10, 11 et 18. Se reporter à la note 3 a) pour d'autres transactions avec des parties liées.

b) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les personnes ayant le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société. Les administrateurs (dirigeants et non-dirigeants) et les membres de la haute direction sont considérés comme les principaux dirigeants. En 2018, ce groupe a été élargi afin d'inclure un plus grand nombre de dirigeants. Ainsi, les chiffres de 2017 présentés dans le tableau ci-dessous ont été retraités pour tenir compte de ce groupe élargi. Le sommaire de la rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Avantages à court terme	65 \$	78 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	5	5
Paiements fondés sur des actions	50	59
Indemnités de fin de contrat de travail	5	6
Autres avantages à long terme	2	2
Total	127 \$	150 \$

Note 21 Filiales

Suit une liste des principales filiales d'exploitation de Manuvie détenues directement et indirectement.

Au 31 décembre 2018

(détenue à 100 %, sauf si indiqué autrement entre parenthèses à côté du nom de la société)

	Adresse	Description
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	Toronto, Canada	Entreprise canadienne et chef de file des services financiers offrant une gamme variée de produits de protection financière et de services de gestion de patrimoine
Manulife Holdings (Alberta) Limited	Calgary, Canada	Société de portefeuille
John Hancock Financial Corporation	Wilmington, Delaware, États-Unis	Société de portefeuille
The Manufacturers Investment Corporation	Michigan, États-Unis	Société de portefeuille
John Hancock Reassurance Company Ltd.	Michigan, États-Unis	Filiale d'assurance captive qui fournit des produits de réassurance vie, de rente et de soins de longue durée aux sociétés affiliées
John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)	Michigan, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans tous les États, sauf l'État de New York
John Hancock Subsidiaries LLC	Wilmington, Delaware, États-Unis	Société de portefeuille
John Hancock Financial Network, Inc.	Boston, Massachusetts, États-Unis	Entreprise de distribution de services financiers
John Hancock Advisers, LLC	Boston, Massachusetts, États-Unis	Conseiller en placements
John Hancock Funds, LLC	Boston, Massachusetts, États-Unis	Courtier en valeurs mobilières
Manulife Asset Management (U.S.), LLC	Wilmington, Delaware, États-Unis	Société de gestion d'actifs
Hancock Natural Resource Group, Inc.	Boston, Massachusetts, États-Unis	Gestionnaire de portefeuilles de terrains forestiers exploitables et de terres agricoles diversifiés à l'échelle mondiale
John Hancock Life Insurance Company of New York	New York, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans l'État de New York
John Hancock Investment Management Services, LLC	Boston, Massachusetts, États-Unis	Conseiller en placements
John Hancock Life & Health Insurance Company	Boston, Massachusetts, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans tous les États
John Hancock Distributors, LLC	Wilmington, Delaware, États-Unis	Courtier en valeurs mobilières
John Hancock Insurance Agency, Inc.	Wilmington, Delaware, États-Unis	Agence d'assurance
Manulife Reinsurance Limited	Hamilton, Bermudes	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance financière aux sociétés affiliées
Manulife Reinsurance (Bermuda) Limited	Hamilton, Bermudes	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance de rente aux sociétés affiliées
Banque Manuvie du Canada	Waterloo, Canada	Fournisseur de produits et de services bancaires intégrés non offerts par les sociétés d'assurance
Manulife Asset Management Holdings (Canada), Inc.	Toronto, Canada	Société de portefeuille
Gestion d'actifs Manuvie limitée	Toronto, Canada	Conseiller en placements et gestionnaire de portefeuille et de fonds communs de placement au Canada
La Nord-américaine, première compagnie d'assurance	Toronto, Canada	Société canadienne d'assurances IARD
NAL Resources Management Limited	Calgary, Canada	Société de gestion de propriétés pétrolières et gazières
Manulife Resources Limited	Calgary, Canada	Société détenant des propriétés pétrolières et gazières
Manulife Property Limited Partnership	Toronto, Canada	Société détenant des redevances pétrolières et gazières

Au 31 décembre 2018
(détenue à 100 %, sauf si indiqué autrement entre parenthèses à
côté du nom de la société)

	Adresse	Description
Manulife Property Limited Partnership II	Toronto, Canada	Société détenant des redevances pétrolières et gazières et des actions et obligations étrangères
Manulife Western Holdings Limited Partnership	Calgary, Canada	Société détenant des propriétés pétrolières et gazières
Placements Manuvie Services d'investissement inc.	Oakville, Canada	Courtier en épargne collective du secteur Canada
Manulife Holdings (Bermuda) Limited	Hamilton, Bermudes	Société de portefeuille
Manufacturers P&C Limited	St. Michael, Barbade	Société de réassurance IARD
Manulife Financial Asia Limited	Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife (Cambodia) PLC	Phnom Penh, Cambodge	Société d'assurance vie
Manufacturers Life Reinsurance Limited	St. Michael, Barbade	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance de rente aux sociétés affiliées
Manulife (Vietnam) Limited	Ho Chi Minh-Ville, Vietnam	Société d'assurance vie
Manulife Asset Management (Vietnam) Company Limited	Ho Chi Minh-Ville, Vietnam	Société de gestion de fonds
Manulife International Holdings Limited	Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife (International) Limited	Hong Kong, Chine	Société d'assurance vie
Manulife-Sinochem Life Insurance Co. Ltd. (51 %)	Shanghai, Chine	Société d'assurance vie
Manulife Asset Management International Holdings Limited	Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife Asset Management (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine	Conseiller en placements et gestionnaire de portefeuille qui offre des fonds communs de placement
Manulife Asset Management (Taiwan) Co., Ltd.	Taipei, Taiwan (Chine)	Société de gestion d'actifs
Manulife Life Insurance Company (Japan)	Tokyo, Japon	Société d'assurance vie
Manulife Asset Management (Japan) Limited	Tokyo, Japon	Gestionnaire de portefeuille, conseiller en placements et fonds communs de placement
Manulife Insurance (Thailand) Public Company Limited (85,8 %) ¹	Bangkok, Thaïlande	Société d'assurance vie
Manulife Asset Management (Thailand) Company Limited (92,7 %) ¹	Bangkok, Thaïlande	Gestionnaire de placements
Manulife Holdings Berhad (59,5 %)	Kuala Lumpur, Malaisie	Société de portefeuille
Manulife Insurance Berhad (59,5 %)	Kuala Lumpur, Malaisie	Société d'assurance vie
Manulife Asset Management Services Berhad (59,5 %)	Kuala Lumpur, Malaisie	Société de gestion d'actifs
Manulife (Singapore) Pte. Ltd.	Singapour	Société d'assurance vie
Manulife Asset Management (Singapore) Pte. Ltd.	Singapour	Société de gestion d'actifs
The Manufacturers Life Insurance Co. (Phils.), Inc.	Makati, Philippines	Société d'assurance vie
Manulife Chinabank Life Assurance Corporation (60 %)	Makati, Philippines	Société d'assurance vie
PT Asuransi Jiwa Manulife Indonesia	Jakarta, Indonésie	Société d'assurance vie
PT Manulife Aset Manajemen Indonesia	Jakarta, Indonésie	Société de gestion de portefeuille qui offre des fonds communs de placement et des fonds discrétionnaires
Manulife Asset Management (Europe) Limited	Londres, Angleterre	Société de gestion de portefeuille des fonds internationaux de la Financière Manuvie
Compagnie d'assurance Manuvie du Canada	Toronto, Canada	Société d'assurance vie
EIS Services (Bermuda) Limited	Hamilton, Bermudes	Société de portefeuille
Berkshire Insurance Services Inc.	Toronto, Canada	Société de portefeuille
JH Investments (Delaware), LLC	Boston, Massachusetts, États-Unis	Société de portefeuille
Placements Manuvie incorporée	Oakville, Canada	Courtier en valeurs mobilières

Au 31 décembre 2018
(détenue à 100 %, sauf si indiqué autrement entre parenthèses à côté du nom de la société)

	Adresse	Description
Manulife Asset Management (North America) Limited	Toronto, Canada	Conseiller en placements
Regional Power Inc.	Mississauga, Canada	Promoteur et exploitant d'installations hydroélectriques

¹⁾ Les droits de vote en pourcentage de la SFM sont les mêmes que la participation en pourcentage, à l'exception de Manulife Insurance (Thailand) Public Company Limited et Manulife Asset Management (Thailand) Company Limited où les droits de vote de la SFM sont respectivement de 93,0 % et 96,4 %.

Note 22 Fonds distincts

La Société gère des fonds distincts pour le compte de ses titulaires de contrats. Les titulaires de contrats ont la possibilité d'investir dans différentes catégories de fonds distincts qui détiennent respectivement une gamme de placements sous-jacents. Ces derniers sont la propriété de la Société; toutefois, les rendements tirés de ces placements appartiennent aux titulaires de contrats. Par conséquent, la Société n'assume pas le risque associé à ces actifs en dehors des garanties offertes sur certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable. La rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion de 2018 de la Société fournit de l'information concernant les garanties de rente variable et les garanties des fonds distincts.

La composition de l'actif net par catégorie de fonds distincts se situait dans les fourchettes suivantes pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

Types de fonds	Fourchette en %	
	2018	2017
Fonds du marché monétaire	2 à 3 %	2 à 3 %
Fonds à revenu fixe	14 à 15 %	14 à 15 %
Fonds équilibrés	25 à 26 %	22 à 29 %
Fonds d'actions	58 à 60 %	55 à 60 %

Les fonds du marché monétaire comprennent des placements ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an. Les fonds à revenu fixe sont composés principalement de placements dans des titres à revenu fixe et peuvent contenir de plus petits placements dans des actions diversifiées ou des obligations à rendement élevé. Par rapport aux fonds à revenu fixe, les fonds équilibrés se composent de titres à revenu fixe et d'une composante de placements en actions plus importante. Les types de fonds d'actions offerts aux titulaires de contrats vont des fonds à faible volatilité aux fonds dynamiques. Les fonds d'actions investissent dans un assortiment varié d'actions canadiennes, américaines et internationales.

Les placements sous-jacents des fonds distincts comprennent des titres individuels et des fonds communs de placement (collectivement l'« actif net »), dont certains peuvent être des entités structurées. La valeur comptable et les variations de l'actif net des fonds distincts se présentent comme suit. Les informations sur la juste valeur des fonds distincts sont présentées à la note 3 g).

Actif net des fonds distincts

Aux 31 décembre	2018	2017
Placements à la valeur de marché		
Trésorerie et titres à court terme	3 700 \$	4 756 \$
Titres d'emprunt	15 313	15 472
Actions	11 661	12 624
Fonds communs de placement	277 133	288 007
Autres placements	4 678	4 514
Revenus de placement à recevoir	1 811	201
Autres actifs et passifs, montant net	(700)	(766)
Total de l'actif net des fonds distincts	313 596 \$	324 808 \$
Composition de l'actif net des fonds distincts		
Détenu par les titulaires de contrats	313 209 \$	324 307 \$
Détenu par la Société	387	501
Total de l'actif net des fonds distincts	313 596 \$	324 808 \$

Variations de l'actif net des fonds distincts

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Flux de trésorerie nets des titulaires de contrats		
Dépôts des titulaires de contrats	38 236 \$	34 776 \$
Transferts au fonds général, montant net	(1 089)	(1 734)
Paiements aux titulaires de contrats	(47 475)	(46 305)
	(10 328)	(13 263)
Montants liés aux placements		
Intérêts et dividendes	19 535	16 930
Profits (pertes) nets réalisés et latents sur placements	(34 683)	24 384
	(15 148)	41 314
Divers		
Honoraires de gestion et d'administration	(3 985)	(4 161)
Incidence des fluctuations des taux de change	18 249	(14 790)
	14 264	(18 951)
Ajouts (déductions) nets	(11 212)	9 100
Actif net des fonds distincts au début de l'exercice	324 808	315 708
Actif net des fonds distincts à la fin de l'exercice	313 596 \$	324 808 \$

L'actif des fonds distincts peut être exposé à divers risques financiers et autres risques. Ces risques sont principalement atténués par des directives de placement qui sont surveillées activement par des conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés. La Société n'est pas exposée à ces risques au-delà des passifs liés aux garanties associées à certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable. Par conséquent, l'exposition de la Société au risque de perte attribuable aux fonds distincts se limite à la valeur de ces garanties.

Les garanties sont comptabilisées dans les passifs des contrats d'assurance de la Société. Les actifs soutenant ces garanties sont comptabilisés dans les placements selon le type de placement.

Note 23 Information en rapport avec les placements dans des contrats de rente différée et les *SignatureNotes* établis, émis ou pris en charge par John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)

Les données financières consolidées résumées qui suivent, présentées selon les IFRS, et l'information connexe ont été intégrées aux présents états financiers consolidés relatifs à JHUSA en conformité avec le Règlement S-X et la Règle 12h-5 de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « Commission »). Ces états financiers sont intégrés par renvoi aux déclarations d'inscription de la SFM et de ses filiales dont il est fait état ci-après et qui ont trait à la garantie par la SFM de certains titres qu'émettront ses filiales.

JHUSA détient des contrats de rente différée qui sont ajustés à la valeur de marché, dont certains sont inscrits auprès de la Commission. Ces contrats peuvent offrir des options de placement variables assorties d'options de placement fixe, ou n'offrir que des options de placement fixe. Les options de placement fixe donnent au participant la possibilité de placer des sommes fixes pour des durées fixes et à des taux d'intérêt fixes, sous réserve d'un ajustement à la valeur de marché en cas de résiliation par le participant avant l'échéance. Comme il fait l'objet d'un ajustement à la valeur de marché, le contrat de rente permet de garder intacte pour les deux parties la convention de taux fixe pendant toute la durée du placement. L'appellation « AVM » est utilisée pour désigner les choix de placements à durée fixe qui font l'objet d'ajustements à la valeur de marché.

JHUSA peut également offrir aux épargnants des billets à moyen terme, dans le cadre de son programme *SignatureNotes*.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2009, John Hancock Variable Life Insurance Company (« John Hancock Variable Life ») et John Hancock Life Insurance Company (« John Hancock Life ») se sont regroupés avec JHUSA. Relativement aux regroupements, JHUSA a pris en charge les droits et obligations de John Hancock Variable Life liés aux AVM émis par John Hancock Variable Life, et les droits et obligations de John Hancock Life liés aux *SignatureNotes* émis par John Hancock Life.

La SFM a fourni une garantie complète et inconditionnelle à l'égard des obligations de paiement de JHUSA en vertu des AVM et des *SignatureNotes* (y compris les AVM et les *SignatureNotes* pris en charge par JHUSA dans le regroupement), et ces AVM et *SignatureNotes* ont été inscrits auprès de la Commission. Les *SignatureNotes* et les AVM pris en charge ou émis par JHUSA sont collectivement appelés, dans la présente note, les « titres garantis ». JHUSA est, et John Hancock Variable Life et John Hancock Life étaient, une filiale entièrement détenue de la SFM.

Les garanties de la SFM à l'égard des titres garantis consistent en obligations non garanties de la SFM, et sont subordonnées, quant au droit de paiement, au paiement préalable de toutes les autres obligations de la SFM, exception faite des autres garanties et obligations de la SFM qui, selon leurs modalités, sont désignées comme étant de rang égal ou inférieur aux garanties de la SFM des titres garantis, pour ce qui est du droit de paiement.

Les lois de l'État de New York régissent les garanties de la SFM des *SignatureNotes* émis ou pris en charge par JHUSA et les lois du Commonwealth du Massachusetts régissent les garanties de la SFM des AVM émis ou pris en charge par JHUSA. La SFM a reconnu la

compétence des tribunaux de l'État de New York et du Massachusetts. Mais comme une part importante des actifs de la SFM est située à l'extérieur des États-Unis, les actifs qui se trouvent aux États-Unis risquent d'être insuffisants pour exécuter un jugement rendu par un tribunal fédéral ou étatique américain visant à faire appliquer les garanties de rang inférieur. Selon le droit fédéral canadien et le droit de l'Ontario, où la SFM a ses bureaux de direction, il est généralement possible d'intenter une action en Ontario pour faire exécuter un jugement rendu aux États-Unis, du moment qu'il demeure exécutoire et non exécuté pour une somme d'argent déterminée, qu'il n'est ni nul ni annulable aux États-Unis et qu'un tribunal canadien rend un jugement à l'encontre de la SFM et prévoyant le paiement d'une somme libellée en dollars canadiens, sous réserve des dispositions usuelles touchant la fraude et le non-respect de l'intérêt public, sous réserve également des lois limitant l'exercice des droits des créanciers et des lois de prescription. Il n'existe actuellement en Ontario aucune politique générale qui rende possible d'éviter de reconnaître et de faire exécuter en Ontario un jugement rendu par un tribunal de l'État de New York ou du Massachusetts au sujet des garanties de la SFM des *Signature* Notes émis ou pris en charge par JHUSA ou un jugement rendu par un tribunal du Massachusetts au sujet des garanties des AVM émis ou pris en charge par JHUSA.

La SFM est une société de portefeuille. L'actif de la SFM est constitué pour l'essentiel de placements dans ses filiales. Les flux de trésorerie entrants de la SFM proviennent surtout des dividendes et des paiements d'intérêts de ses filiales d'exploitation et les flux sortants, des charges, des dividendes versés aux actionnaires et des rachats d'actions. Comme la SFM est une société de portefeuille, sa capacité d'honorer ses engagements, dont le paiement de toute somme due en vertu de ses garanties, dépend surtout des dividendes provenant de ses filiales d'exploitation.

Ces filiales sont assujetties à des dispositions réglementaires, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, qui peuvent limiter leur capacité de verser des dividendes ou de consentir des apports ou des prêts à la SFM. Ainsi, la capacité de certaines filiales de la SFM de déclarer et de payer des dividendes est limitée par la LSA. Les restrictions relatives aux dividendes imposées par la LSA sont décrites à la note 13.

Aux États-Unis, la législation des assurances du Michigan, de l'État de New York et du Massachusetts, où certaines filiales américaines d'assurance de la SFM ont leur siège social, impose des restrictions générales quant au paiement de dividendes et autres distributions ou à l'obtention de prêts par ces filiales. Ces restrictions sont décrites à la note 13.

En Asie, la législation des assurances des pays où la SFM exerce ses activités prévoit soit des restrictions précises touchant le paiement de dividendes ou d'autres distributions, ou l'obtention de prêts par les filiales, soit des contrôles de solvabilité ou d'autres contrôles financiers, lesquels peuvent empêcher les filiales de verser des dividendes dans certains cas.

Il n'est pas certain que les restrictions réglementaires, actuelles ou à venir, au Canada, aux États-Unis et en Asie ne porteront pas atteinte à la capacité de la SFM d'honorer ses engagements, dont le paiement de sommes dues en vertu de sa garantie.

Les données financières consolidées résumées qui suivent, présentées selon les IFRS, reflètent l'incidence des regroupements et sont fournies conformément au Règlement S-X et à la Règle 12h-5 de la Commission.

État de la situation financière consolidé résumé

Au 31 décembre 2018	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Actif					
Placements	21 \$	105 043 \$	248 962 \$	(362)\$	353 664 \$
Investissements dans des filiales non consolidées	54 015	7 356	17 738	(79 109)	–
Actifs de réassurance	–	63 435	9 136	(29 518)	43 053
Autres actifs	331	17 025	43 213	(20 224)	40 345
Actif net des fonds distincts	–	168 476	146 671	(1 938)	313 209
Total de l'actif	54 367 \$	361 335 \$	465 720 \$	(131 151)\$	750 271 \$
Passif et capitaux propres					
Passifs des contrats d'assurance	– \$	155 162 \$	203 682 \$	(30 190)\$	328 654 \$
Passifs des contrats de placement	–	1 191	2 076	(2)	3 265
Autres passifs	275	18 136	46 072	(19 992)	44 491
Dette à long terme	4 769	–	–	–	4 769
Instruments de fonds propres	3 359	632	4 741	–	8 732
Passif net des fonds distincts	–	168 476	146 671	(1 938)	313 209
Capitaux propres des actionnaires	45 964	17 738	61 291	(79 029)	45 964
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	–	–	94	–	94
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	1 093	–	1 093
Total du passif et des capitaux propres	54 367 \$	361 335 \$	465 720 \$	(131 151)\$	750 271 \$

État de la situation financière consolidé résumé

Au 31 décembre 2017	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Actif					
Placements	21 \$	108 144 \$	226 421 \$	(364)\$	334 222 \$
Investissements dans des filiales non consolidées	48 374	6 509	14 999	(69 882)	–
Actifs de réassurance	–	49 927	8 281	(27 849)	30 359
Autres actifs	314	18 678	40 715	(19 062)	40 645
Actif net des fonds distincts	–	176 139	149 812	(1 644)	324 307
Total de l'actif	48 709 \$	359 397 \$	440 228 \$	(118 801)\$	729 533 \$
Passif et capitaux propres					
Passifs des contrats d'assurance	– \$	147 155 \$	185 884 \$	(28 434)\$	304 605 \$
Passifs des contrats de placement	–	1 130	1 998	(2)	3 126
Autres passifs	297	19 399	41 395	(18 930)	42 161
Dette à long terme	4 784	–	–	–	4 784
Instruments de fonds propres	2 615	584	5 188	–	8 387
Passif net des fonds distincts	–	176 139	149 812	(1 644)	324 307
Capitaux propres des actionnaires	41 013	14 990	54 801	(69 791)	41 013
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	–	–	221	–	221
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	929	–	929
Total du passif et des capitaux propres	48 709 \$	359 397 \$	440 228 \$	(118 801)\$	729 533 \$

Compte de résultat consolidé résumé

Exercice clos le 31 décembre 2018	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Produits					
Primes brutes	– \$	8 452 \$	31 814 \$	(1 116)\$	39 150 \$
Primes cédées à des réassureurs	–	(14 149)	(2 105)	1 116	(15 138)
Primes, montant net	–	(5 697)	29 709	–	24 012
Revenus (pertes) de placement, montant net	445	907	4 126	(946)	4 532
Autres produits, montant net	(2)	1 799	9 820	(1 189)	10 428
Total des produits	443	(2 991)	43 655	(2 135)	38 972
Prestations et charges					
Prestations et sinistres, montant net	–	(7 403)	22 862	475	15 934
Commissions, placements et frais généraux	19	3 427	14 052	(1 660)	15 838
Autres charges	380	233	2 018	(950)	1 681
Total des prestations et charges	399	(3 743)	38 932	(2 135)	33 453
Résultat avant impôts sur le résultat	44	752	4 723	–	5 519
(Charge) recouvrement d'impôt	(11)	223	(844)	–	(632)
Résultat après impôts sur le résultat	33	975	3 879	–	4 887
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	4 767	1 206	2 181	(8 154)	–
Résultat net	4 800 \$	2 181 \$	6 060 \$	(8 154)\$	4 887 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	214 \$	– \$	214 \$
Titulaires de contrats avec participation	–	(10)	(127)	10	(127)
Actionnaires	4 800	2 191	5 973	(8 164)	4 800
	4 800 \$	2 181 \$	6 060 \$	(8 154)\$	4 887 \$

Compte de résultat consolidé résumé

Exercice clos le 31 décembre 2017	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Produits					
Primes brutes	– \$	8 561 \$	22 895 \$	4 905 \$	36 361 \$
Primes cédées à des réassureurs	–	2 523	(5 765)	(4 909)	(8 151)
Primes, montant net	–	11 084	17 130	(4)	28 210
Revenus (pertes) de placement, montant net	178	7 986	11 947	(744)	19 367
Autres produits, montant net	4	2 874	10 864	(2 996)	10 746
Total des produits	182	21 944	39 941	(3 744)	58 323
Prestations et charges					
Prestations et sinistres, montant net	–	20 803	19 179	(681)	39 301
Commissions, placements et frais généraux	11	3 208	13 852	(2 049)	15 022
Autres charges	404	194	1 915	(1 014)	1 499
Total des prestations et charges	415	24 205	34 946	(3 744)	55 822
Résultat avant impôts sur le résultat	(233)	(2 261)	4 995	–	2 501
(Charge) recouvrement d'impôt	62	1 134	(1 435)	–	(239)
Résultat après impôts sur le résultat	(171)	(1 127)	3 560	–	2 262
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	2 275	628	(486)	(2 417)	–
Résultat net	2 104 \$	(499)\$	3 074 \$	(2 417)\$	2 262 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	194 \$	– \$	194 \$
Titulaires de contrats avec participation	–	(10)	(36)	10	(36)
Actionnaires	2 104	(489)	2 916	(2 427)	2 104
	2 104 \$	(499)\$	3 074 \$	(2 417)\$	2 262 \$

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2018	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Activités d'exploitation					
Résultat net	4 800 \$	2 181 \$	6 060 \$	(8 154)\$	4 887 \$
Ajustements :					
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	(4 767)	(1 206)	(2 181)	8 154	–
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance	–	(5 273)	8 180	–	2 907
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement	–	(86)	121	–	35
(Augmentation) diminution des actifs de réassurance, compte non tenu des transactions de coassurance	–	1 609	(716)	–	893
Amortissement des (primes) escomptes sur les placements	–	58	154	–	212
Autres amortissements	4	225	518	–	747
(Profits) pertes nets réalisés et latents et perte de valeur sur les actifs	(11)	4 158	4 580	–	8 727
Charge (recouvrement) d'impôt différé	11	679	240	–	930
Frais de restructuration	–	43	113	–	156
Charge au titre des options sur actions	–	–	10	–	10
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les éléments suivants :	37	2 388	17 079	–	19 504
Dividendes reçus d'une filiale non consolidée	2 700	405	777	(3 882)	–
Variations des débiteurs et des créditeurs liés aux contrats et aux activités d'exploitation	251	(536)	(31)	–	(316)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 988	2 257	17 825	(3 882)	19 188
Activités d'investissement					
Achats et avances hypothécaires	–	(38 799)	(62 373)	–	(101 172)
Cessions et remboursements	–	35 817	46 294	–	82 111
Variations des débiteurs et des créditeurs nets des courtiers en placements	–	(169)	41	–	(128)
Placement dans des actions ordinaires de filiales	(1 284)	–	–	1 284	–
Diminution nette de la trésorerie découlant de l'achat de filiales et d'entreprises	–	–	187	–	187
Apport de capital à des filiales non consolidées	–	(14)	–	14	–
Remboursement de capital de filiales non consolidées	–	72	–	(72)	–
Billets à recevoir de la société mère	–	–	(83)	–	–
Billets à recevoir de filiales	(23)	(61)	–	84	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 307)	(3 154)	(15 934)	1 393	(19 002)
Activités de financement					
(Diminution) augmentation des pensions sur titres et des titres vendus mais non encore achetés	–	–	(189)	–	(189)
Remboursement de dette à long terme	(400)	–	–	–	(400)
Émission d'instruments de fonds propres, montant net	597	–	–	–	597
Rachat d'instruments de fonds propres	–	–	(450)	–	(450)
Emprunt garanti découlant d'opérations de titrisation	–	–	250	–	250
Variations des dépôts de clients de la Banque, montant net	–	–	1 490	–	1 490
Dividendes payés au comptant aux actionnaires	(1 788)	–	–	–	(1 788)
Dividendes payés à la société mère	–	(777)	(3 105)	3 882	–
Apports des (distributions aux) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	–	–	(60)	–	(60)
Actions ordinaires rachetées	(478)	–	–	–	(478)
Actions ordinaires émises, montant net	59	–	1 284	(1 284)	59
Actions privilégiées émises, montant net	245	–	–	–	245
Apport de capital par la société mère	–	–	14	(14)	–
Remboursement de capital à la société mère	–	–	(72)	72	–
Billets à payer à la société mère	–	–	84	(84)	–
Billets à payer à des filiales	83	–	–	(83)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 682)	(777)	(754)	2 489	(724)
Trésorerie et titres à court terme					
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	(1)	(1 674)	1 137	–	(538)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les titres à court terme	1	353	468	–	822
Solde au début de l'exercice	21	3 638	11 439	–	15 098
Solde à la fin de l'exercice	21	2 317	13 044	–	15 382
Trésorerie et titres à court terme					
Début de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	21	4 133	11 811	–	15 965
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	–	(495)	(372)	–	(867)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, au début de l'exercice	21	3 638	11 439	–	15 098
Fin de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	21	2 783	13 411	–	16 215
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	–	(466)	(367)	–	(833)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, à la fin de l'exercice	21 \$	2 317 \$	13 044 \$	– \$	15 382 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie					
Intérêts reçus	427 \$	4 381 \$	7 074 \$	(930)\$	10 952 \$
Intérêts versés	373	92	1 677	(930)	1 212
Impôts payés	(59)	286	234	–	461

Tableau des flux de trésorerie consolidé

	SFM (Garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Exercice clos le 31 décembre 2017					
Activités d'exploitation					
Résultat net	2 104 \$	(499)\$	3 074 \$	(2 417)\$	2 262 \$
Ajustements :					
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	(2 275)	(628)	486	2 417	–
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance	–	16 877	3 146	–	20 023
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement	–	55	118	–	173
(Augmentation) diminution des actifs de réassurance	–	(1 890)	4 159	–	2 269
Amortissement des (primes) escomptes sur les placements	–	24	206	–	230
Autres amortissements	4	123	433	–	560
(Profits) pertes nets réalisés et latents et perte de valeur sur les actifs	(7)	(2 609)	(4 572)	–	(7 188)
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(59)	(2 239)	1 967	–	(331)
Charge au titre des options sur actions	–	(4)	19	–	15
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les éléments suivants :	(233)	9 210	9 036	–	18 013
Dividendes reçus d'une filiale non consolidée	2 700	125	1 175	(4 000)	–
Variations des débiteurs et des créditeurs liés aux contrats et aux activités d'exploitation	(45)	(4 627)	4 450	–	(222)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 422	4 708	14 661	(4 000)	17 791
Activités d'investissement					
Achats et avances hypothécaires	–	(30 645)	(56 579)	–	(87 224)
Cessions et remboursements	–	26 952	43 768	–	70 720
Variations des débiteurs et des créditeurs nets des courtiers en placements	–	182	45	–	227
Placement dans des actions ordinaires de filiales	(2 473)	–	–	2 473	–
Diminution nette de la trésorerie découlant de l'achat de filiales et d'entreprises	–	–	(10)	–	(10)
Apport de capital à des filiales non consolidées	–	(63)	–	63	–
Remboursement de capital des filiales non consolidées	–	11	–	(11)	–
Billets à recevoir de sociétés affiliées	–	–	201	(201)	–
Billets à recevoir de la société mère	–	368	24	(392)	–
Billets à recevoir de filiales	(16)	(10)	–	26	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 489)	(3 205)	(12 551)	1 958	(16 287)
Activités de financement					
(Diminution) augmentation des pensions sur titres et des titres vendus mais non encore achetés	–	–	(29)	–	(29)
Remboursement de dette à long terme	(600)	–	(7)	–	(607)
Émission d'instruments de fonds propres, montant net	2 209	–	–	–	2 209
Rachat d'instruments de fonds propres	–	–	(899)	–	(899)
Emprunt garanti découlant d'opérations de titrisation	–	–	741	–	741
Variations des dépôts de clients de la Banque, montant net	–	–	261	–	261
Dividendes payés au comptant aux actionnaires	(1 780)	–	–	–	(1 780)
Apports des (distributions aux) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	–	–	(6)	–	(6)
Actions ordinaires émises, montant net	124	–	2 473	(2 473)	124
Dividendes payés à la société mère	–	(1 175)	(2 825)	4 000	–
Apport de capital par la société mère	–	–	63	(63)	–
Remboursement de capital à la société mère	–	–	(11)	11	–
Billets à payer à des sociétés affiliées	–	(201)	–	201	–
Billets à payer à la société mère	–	–	26	(26)	–
Billets à payer à des filiales	(24)	–	(368)	392	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(71)	(1 376)	(581)	2 042	14
Trésorerie et titres à court terme					
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	(138)	127	1 529	–	1 518
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les titres à court terme	(2)	(276)	(380)	–	(658)
Solde au début de l'exercice	161	3 787	10 290	–	14 238
Solde à la fin de l'exercice	21	3 638	11 439	–	15 098
Trésorerie et titres à court terme					
Début de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	161	4 317	10 673	–	15 151
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	–	(530)	(383)	–	(913)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, au début de l'exercice	161	3 787	10 290	–	14 238
Fin de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	21	4 133	11 811	–	15 965
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	–	(495)	(372)	–	(867)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, à la fin de l'exercice	21 \$	3 638 \$	11 439 \$	– \$	15 098 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie					
Intérêts reçus	273 \$	4 391 \$	6 504 \$	(572)\$	10 596 \$
Intérêts versés	392	96	1 202	(572)	1 118
Impôts payés	99	1 084	177	–	1 360

Note 24 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Informations actuarielles supplémentaires

Provenance du résultat

Pour déterminer les principales sources de profits ou de pertes dans chaque période visée, Manuvie s'appuie sur la provenance du résultat. Il s'agit d'un des outils essentiels pour la compréhension et la gestion des activités de la Société. La provenance du résultat est établie conformément aux lignes directrices prescrites par le Bureau du surintendant des institutions financières et aux notes éducatives publiées par l'Institut canadien des actuaires. Dans le tableau de la provenance du résultat, le résultat est réparti en dix catégories : profit attendu des contrats en vigueur, incidence des affaires nouvelles, profits ou pertes liés aux résultats techniques (profits et pertes réels par rapport aux résultats attendus), incidence des mesures prises par la direction et des modifications apportées aux hypothèses, résultat découlant des fonds excédentaires, autres résultats d'assurance, résultat de Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, résultat de la Banque Manuvie, frais généraux non affectés et impôts sur le résultat. Ensemble, ces éléments expliquent le résultat net attribué aux actionnaires de 4 800 millions de dollars dégagé en 2018.

Ces dix catégories sont décrites ci-dessous :

Le **profit attendu des contrats en vigueur** représente le montant porté en réduction de la provision pour écarts défavorables (« PPED ») constituée sur les sous-secteurs d'assurance qui ne génèrent pas d'honoraires, et qui est déterminé en fonction d'une formule, auquel s'ajoutent le résultat net prévu des secteurs qui génèrent des honoraires et les marges prévues sur les contrats d'un an renouvelables, comme ceux du sous-secteur de l'assurance collective. La PPED, qui est une exigence prévue par les normes de pratique actuarielles canadiennes, correspond à une somme excédentaire retenue en sus du coût prévu de la libération des obligations contractuelles afin de constituer une marge de sécurité. Cette provision est réduite à mesure que la Société se libère du risque associé aux obligations contractuelles. L'augmentation en 2018 par rapport à 2017 découle principalement de l'augmentation des contrats en vigueur en Asie, en partie contrebalancée par l'incidence des transactions de coassurance de contrats de rente des activités traditionnelles au Canada et aux États-Unis.

L'**incidence des affaires nouvelles** représente l'effet financier des souscriptions d'affaires nouvelles au cours de la période visée, compte tenu notamment des frais d'acquisition. La souscription d'affaires nouvelles crée une valeur économique, qui est contrebalancée par la PPED et les autres limites prescrites quant à l'incorporation de cette valeur économique au titre des provisions techniques. Le profit découlant des affaires nouvelles a été supérieur en 2018 par rapport à 2017, du fait principalement de la hausse des volumes de souscriptions et de l'amélioration de la composition du portefeuille de produits en Asie, ainsi que dans le sous-secteur de l'assurance individuelle au Canada, en raison des souscriptions du produit Vie Manuvie avec participation lancé au deuxième semestre de 2018 et des hausses de tarifs mises en œuvre à la fin de 2017.

Les **profits ou pertes liés aux résultats techniques** sont attribuables à divers éléments, dont les sinistres, le taux de maintien en vigueur des contrats, les honoraires et les charges, lorsque les résultats techniques réels de la période considérée diffèrent des résultats prévus dans les passifs des contrats d'assurance et de placement. Ils tiennent aussi compte des profits ou pertes liés aux résultats techniques découlant des écarts entre les rendements réels et attendus des placements et les fluctuations des marchés réelles et attendues relativement aux actifs auxquels sont adossés les passifs des contrats d'assurance et de placement. Dans la majorité des secteurs, les rendements attendus des placements qui sont pris en compte dans l'évaluation de la provision sont mis à jour tous les trimestres afin de refléter les fluctuations du marché. Leur incidence est également prise en compte dans les profits et pertes liés aux résultats techniques. En outre, cette catégorie comprend l'effet des variations du taux de change dans la mesure où elles sont mesurées individuellement. Les profits liés aux résultats techniques ne tiennent pas compte des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses au cours de la période visée, qui sont présentées sous « Mesures prises par la direction et modifications apportées aux hypothèses ».

En 2018, les profits au titre des résultats techniques découlaient essentiellement des résultats techniques favorables liés aux placements sur le passif du fonds général, de l'incidence favorable des fluctuations des taux d'intérêt et des résultats techniques favorables des titulaires de contrats. Les résultats techniques favorables liés aux placements sur le passif du fonds général découlaient de l'incidence favorable des activités de réinvestissement des titres à revenu fixe sur l'évaluation de nos provisions mathématiques et de nos résultats solides au chapitre du crédit, contrebalancés en partie par les rendements plus bas que prévu sur les actifs alternatifs à long terme, dont ceux du secteur du pétrole et du gaz au quatrième trimestre. L'incidence favorable des fluctuations des taux d'intérêt est attribuable à l'augmentation des écarts de taux des obligations de sociétés, partiellement contrebalancée par les variations des taux d'intérêt sans risque et la hausse des écarts de taux des swaps. Les profits au titre des résultats techniques ont été compensés en partie par les incidences défavorables de l'exposition brute aux actions.

En 2017, les profits au titre des résultats techniques découlaient essentiellement des résultats techniques favorables liés aux placements sur le passif du fonds général et de l'incidence favorable des marchés des actions. Les résultats techniques favorables liés aux placements sur le passif du fonds général découlaient de l'incidence favorable des activités de réinvestissement des titres à revenu fixe sur l'évaluation de nos provisions mathématiques et de nos résultats solides au chapitre du crédit. Les profits au titre des résultats techniques ont été contrebalancés en partie par les résultats techniques défavorables des titulaires de contrats et par l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt. Les résultats techniques des titulaires de contrats tenaient compte d'une charge de 240 millions de dollars dans notre sous-secteur de la réassurance IARD au troisième trimestre de 2017 au titre des sinistres liés aux ouragans. L'incidence des fluctuations de taux d'intérêt découlait des diminutions des écarts de taux des obligations de sociétés et des augmentations des écarts de swaps.

Les **mesures prises par la direction et modifications apportées aux hypothèses** reflètent l'effet sur le résultat des modifications apportées aux méthodes et hypothèses d'évaluation des passifs des contrats d'assurance et de placement ainsi que des autres mesures prises par la direction au cours de l'exercice ne s'inscrivant pas dans le cours normal des activités. L'incidence des modifications des méthodes et hypothèses sur le résultat avant impôts a été une charge de 65 millions de dollars en 2018 par rapport à une charge de 172 millions de dollars en 2017. La charge de 65 millions de dollars en 2018 découlait principalement des mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité pour les produits de rente indemnitaire et d'assurance temporaire de la Société au Canada ainsi que des mises à jour des taux de déchéance et de régularité des primes pour certaines gammes de produits d'assurance aux États-Unis, neutralisées en partie par des profits découlant des mises à jour des hypothèses sur le rendement des placements et des améliorations apportées à la modélisation des flux de trésorerie relatifs à l'impôt et aux passifs dans plusieurs gammes de produits. La note 7 des états financiers consolidés détaille les modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles.

L'incidence des éléments déclarés en 2018 dans le secteur Services généraux et autres au titre des mesures d'importance prises par la direction comprenait des frais de restructuration liés au programme de départ volontaire du plan de transformation de nos activités au Canada et à notre programme de départ à la retraite anticipé volontaire en Amérique du Nord, ainsi que des coûts d'optimisation de l'espace utilisé par nos bureaux aux États-Unis et au Canada. L'incidence reflétait également des charges liées à la vente d'obligations désignées comme disponibles à la vente (« DV »). L'incidence des éléments déclarés en 2017 dans le secteur Services généraux et autres au titre des mesures d'importance prises par la direction comprenait des charges liées à la vente d'obligations désignées comme DV et le coût prévu des couvertures d'actions à grande échelle.

Les éléments déclarés en 2018 au titre des mesures prises par la direction au Canada et aux États-Unis englobaient les avantages des transactions de réassurance en externe. Les éléments déclarés en 2018 au titre des mesures prises par la direction aux États-Unis comprenaient également une charge avant impôts liée à la réforme fiscale aux États-Unis, qui a été plus que contrebalancée par un avantage dans la catégorie des impôts sur le résultat. Les éléments déclarés en 2017 au titre des mesures prises par la direction au Canada englobaient une charge attribuable à la décision de modifier la composition du portefeuille d'actifs des activités traditionnelles. Les éléments déclarés en 2017 au titre des mesures prises par la direction aux États-Unis englobaient des charges attribuables à la réforme fiscale aux États-Unis et à la décision de modifier la composition du portefeuille d'actifs des activités traditionnelles, contrebalancées en partie par un profit découlant de la restructuration interne d'une entité juridique.

Le **résultat découlant des fonds excédentaires** traduit les rendements réels des actifs soutenant l'excédent (capitaux propres des actionnaires) de la Société. Ces actifs sont constitués d'un portefeuille diversifié, et les rendements fluctuent en fonction de ceux des catégories d'actifs sous-jacents.

La catégorie « **Autres** » reflète les éléments du résultat avant impôts relatifs aux activités d'assurance qui ne sont inclus dans aucune autre catégorie de l'état de la provenance du résultat.

La catégorie « **Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde** » reflète le résultat avant impôts du secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde.

La catégorie « **Banque Manuvie** » reflète le résultat avant impôts de la Banque Manuvie.

Les **frais généraux non affectés** reflètent les frais généraux non affectés avant impôts du secteur Services généraux et autres.

Les **impôts sur le résultat** représentent les charges d'impôts sur le résultat en fonction des différents taux d'imposition dans les territoires où Manuvie exerce ses activités.

Le résultat net attribué aux actionnaires de Manuvie a augmenté, pour passer de 2 104 millions de dollars à l'exercice précédent à 4 800 millions de dollars pour l'exercice complet de 2018.

Exercice clos le 31 décembre 2018 (en millions de dollars CA)	Services généraux et autres					Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Total
	Asie	Canada	États-Unis				
Profit attendu des contrats en vigueur	1 010 \$	1 015 \$	1 753 \$	79 \$	– \$	– \$	3 857 \$
Incidence des affaires nouvelles	844	27	45	1	–	–	917
Profits (pertes) liés aux résultats techniques	(192)	29	303	35	–	–	175
Mesures prises par la direction et modifications apportées aux hypothèses	39	(377)	283	(703)	–	–	(758)
Résultat découlant des fonds excédentaires	173	414	521	(710)	–	–	398
Autres	166	3	(174)	28	–	–	23
Assurance	2 040	1 111	2 731	(1 270)	–	–	4 612
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	–	–	–	–	1 063	–	1 063
Banque Manuvie	–	173	–	–	–	–	173
Frais généraux non affectés	–	–	–	(419)	–	–	(419)
Résultat avant impôts sur le résultat	2 040 \$	1 284 \$	2 731 \$	(1 689)\$	1 063 \$	–	5 429 \$
(Charge) recouvrement d'impôt	(353)	(273)	(399)	504	(108)	–	(629)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	1 687 \$	1 011 \$	2 332 \$	(1 185)\$	955 \$	–	4 800 \$

Exercice clos le 31 décembre 2017 (en millions de dollars CA)	Asie	Canada	États-Unis	Services généraux et autres	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Total
Profit attendu des contrats en vigueur	967 \$	1 038 \$	1 735 \$	55 \$	– \$	3 795 \$
Incidence des affaires nouvelles	731	(32)	74	1	–	774
Profits (pertes) liés aux résultats techniques	117	(691)	1 115	(323)	–	218
Mesures prises par la direction et modifications apportées aux hypothèses	130	(450)	(3 306)	(161)	–	(3 787)
Résultat découlant des fonds excédentaires	140	367	581	(439)	–	649
Autres	154	(14)	(58)	(12)	–	70
Assurance	2 239	218	141	(879)	–	1 719
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	–	–	–	–	932	932
Banque Manuvie	–	189	–	–	–	189
Frais généraux non affectés	–	–	–	(485)	–	(485)
Résultat avant impôts sur le résultat	2 239 \$	407 \$	141 \$	(1 364)\$	932 \$	2 355 \$
(Charge) recouvrement d'impôt	(405)	147	(1 342)	1 203	146	(251)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	1 834 \$	554 \$	(1 201)\$	(161)\$	1 078 \$	2 104 \$

Valeur intrinsèque

La valeur intrinsèque au 31 décembre 2018 sera présentée ultérieurement.

Conseil d'administration

En date du 1^{er} mars 2019

L'année indiquée correspond à l'année de la première élection de l'administrateur au conseil d'administration de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

John M. Cassaday

Président du conseil
Manuvie
Toronto (Ontario) Canada
Administrateur depuis : 1993

Sheila S. Fraser

Administratrice de sociétés
Ottawa (Ontario) Canada
Administratrice depuis : 2011

P. Thomas Jenkins

Président du conseil
OpenText Corporation
Georgetown, îles Caïmans
Administrateur depuis : 2015

Andrea S. Rosen

Administratrice de sociétés
Toronto (Ontario) Canada
Administratrice depuis : 2011

Hon. Ronalee H. Ambrose

Administratrice de sociétés
Calgary (Alberta) Canada
Administratrice depuis : 2017

Roy Gori

Président et chef de la direction
Manuvie
Toronto (Ontario) Canada
Administrateur depuis : 2017

Donald R. Lindsay

Président et chef de la direction
Ressources Teck Limitée
Vancouver (C.-B.) Canada
Administrateur depuis : 2010

Lesley D. Webster

Présidente et fondatrice
Daniels Webster Capital Advisors
Naples (Floride) États-Unis
Administratrice depuis : 2012

Joseph P. Caron

Administrateur de sociétés
West Vancouver (C.-B.) Canada
Administrateur depuis : 2010

Luther S. Helms

Fondateur et conseiller
Sonata Capital Group
Paradise Valley (Arizona)
États-Unis
Administrateur depuis : 2007

John R.V. Palmer

Administrateur de sociétés
Toronto (Ontario) Canada
Administrateur depuis : 2009

Susan F. Dabarno

Administratrice de sociétés
Bracebridge (Ontario) Canada
Administratrice depuis : 2013

Tsun-yan Hsieh

Président du conseil
LinHart Group PTE Ltd.
Singapour, Singapour
Administrateur depuis : 2011

C. James Prieur

Administrateur de sociétés
Chicago (Illinois) États-Unis
Administrateur depuis : 2013

Équipe de haute direction

En date du 1^{er} mars 2019

Roy Gori

Président et chef de la direction

James D. Gallagher

Chef du contentieux

Rahim Hirji

Chef de la gestion des risques

Paul R. Lorentz

Président et chef de la direction,
Gestion de patrimoine et d'actifs,
Monde

Michael J. Doughty

Président et chef de la direction,
Manuvie Canada

Gretchen H. Garrigues

Chef mondiale du marketing

Naveed Irshad

Chef, Anciens produits,
Amérique du Nord

Linda P. Mantia

Chef de l'exploitation

Steven A. Finch

Actuaire en chef

Marianne Harrison

Présidente et chef de la direction,
John Hancock

Pamela O. Kimmet

Chef des ressources humaines

Anil Wadhvani

Président et chef de la direction,
Manulife Asie

Gregory A. Framke

Chef des systèmes d'information

Scott S. Hartz

Chef des placements

Stephani E. Kingsmill

Conseillère principale du chef de
la direction

Philip J. Witherington

Chef des finances

Coordonnées

Siège social

Société Financière Manuvie
200 Bloor Street East
Toronto (Ontario) M4W 1E5
Canada
Téléphone : +1-416-926-3000

Antilles

Manulife Re
Manulife P&C Limited
The Goddard Building
Haggatt Hall
St. Michael, BB-11059
Barbade, Antilles
Téléphone : +246 228-4910

Belgique

International Group Program – Europe
John Hancock International Services S.A.
270-272, avenue de Tervuren
Bruxelles B-1150
Belgique
Téléphone : +32 02 775 2940

Cambodge

Manulife (Cambodia) PLC
8/F, Siri Tower
104 Russian Federation Boulevard
Sangkat Toeuk Laak I
Khan Toul Kork
Phnom Penh, Cambodge
Téléphone : +855 23 965 999

Canada

Bureau principal au Canada
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
Canada
Téléphone : +1-519-747-7000

Assurance collective
25 Water Street South
Kitchener (Ontario) N2G 4Z4
Canada
Téléphone : +1-519-747-7000

Assurance individuelle
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
Canada
Téléphone : +1-519-747-7000

Banque Manuvie du Canada
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
Canada
Téléphone : +1-519-747-7000

Gestion d'actifs Manuvie limitée
200 Bloor Street East
Toronto (Ontario) M4W 1E5
Canada
Téléphone : +1-416-852-2204

Investissements Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6
Canada
Téléphone : +1-519-747-7000

Manulife Real Estate
250 Bloor Street East, 15th Floor
Toronto (Ontario) M4W 1E5
Canada
Téléphone : +1-416-926-5500

Manuvie Capital
200 Bloor Street East
Toronto (Ontario) M4W 1E5
Canada
Téléphone : +1-800-286-1909 (Canada)
+1-800-809-3082 (États-Unis)

Manuvie Québec
Maison Manuvie
900 de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A8
Canada
Téléphone : +1-514-499-7999

Marchés des groupes à affinités
200 Bloor Street East
Toronto (Ontario) M4W 1E5
Canada
Téléphone : +1-800-668-0195

NAL Resources Management Ltd.
550 6th Avenue S.W., Suite 600
Calgary (Alberta) T2P 0S2
Canada
Téléphone : +1-403-294-3600

Services-conseils Manuvie
1235 North Service Road West
Oakville (Ontario) L6M 2W2
Canada
Téléphone : +1-905-469-2100

Chine

Manulife-Sinochem Life Insurance Co., Ltd.
6/F, Jin Mao Tower
88 Century Boulevard
Pudong New Area
Shanghai 200121
République populaire de Chine
Téléphone : +86 21 2069-8888
+86 21 2069-8930

Manulife-Teda Fund Management Co., Ltd.
3/F, South Block, Winland
International Financial Center
No. 7 Financial Street
XiCheng District
Beijing 100033
République populaire de Chine
Téléphone : +86 10 6657-7777

États-Unis

John Hancock Financial

Bureau principal et Gestion de patrimoine É.-U.
197 Clarendon Street
Boston MA 02116-5010
États-Unis
Téléphone : +1-617-663-3000
Téléphone : +1-617-572-6000

Hancock Natural Resource Group
197 Clarendon Street, 8th Floor
Boston MA 02116-5010
États-Unis
Téléphone : +1-617-747-1600

International Group Program
200 Berkeley Street
Boston, MA 02116-5023
États-Unis
Téléphone : +1-617-572-6000

John Hancock Insurance
200 Berkeley Street
Boston, MA 02116-5023
États-Unis
Téléphone : +1-617-572-6000

Manulife Asset Management (US) LLC
197 Clarendon Street
Boston MA 02116-5010
États-Unis
Téléphone : +1-617-375-1500

Hong Kong

Bureau principal en Asie
10/F, The Lee Gardens
33 Hysan Avenue
Causeway Bay
Hong Kong
Téléphone : +852 2510-5888

Manulife Asset Management (Asia), une division de Manulife Asset Management (Hong Kong) Ltd.

16/F, The Lee Gardens
33 Hysan Avenue
Causeway Bay, Hong Kong
Téléphone : +852 2910-2600

Manulife (International) Ltd.
22/F, Tower A
Manulife Financial Centre
223-231 Wai Yip Street
Kwun Tong, Kowloon
Hong Kong
Téléphone : +852 2310-5600

Manulife Provident Funds Trust Co., Ltd.
22/F, Tower A
Manulife Financial Centre
223-231 Wai Yip Street
Kwun Tong, Kowloon
Hong Kong
Téléphone : +852 2310-5600

Indonésie

PT Asuransi Jiwa Manulife Indonesia
Sampoerna Strategic Square
Jl. Jend. Sudirman Kav 45-46
South Tower
Jakarta 12930
Indonésie
Téléphone : +62 21 2555-7788

PT Manulife Aset Manajemen Indonesia
Sampoerna Strategic Square
Jl. Jend. Sudirman Kav. 45-46
31/F, South Tower
Jakarta 12930
Indonésie
Téléphone : +6221 2555-7788

Japon

Manulife Asset Management (Japan) Ltd.
15/F, Marunouchi Trust Tower
North Building
1-8-1 Marunouchi, Chiyoda-ku
Tokyo 100-0005
Japon
Téléphone : +81 3 6267-1955

Manulife Life Insurance Co.
30th Floor, Tokyo Opera City
3-20-2 Nishi Shinjuku, Shinjuku-ku
Tokyo 163-1430
Japon
Téléphone : +81 3 6331-7000

Macao

Manulife (International) Ltd.
Avenida De Almeida Ribeiro No. 61
Circle Square, 14 andar A
Macao
Téléphone : +853 8398-0388

Malaisie

Manulife Asset Management Services Berhad
16th Floor, Menara Manulife
No. 6 Jalan Gelenggang
Damansara Heights
Kuala Lumpur 50490
Malaisie
Téléphone : +60 3 2719-9228

Manulife Holdings Berhad
Menara Manulife
No. 6 Jalan Gelenggang
Damansara Heights
Kuala Lumpur 50490
Malaisie
Téléphone : +60 3 2719-9228

Philippines

The Manufacturers Life Insurance Co. (Phils.), Inc.
16/F, LKG Tower
6801 Ayala Avenue
Makati 1226
Philippines
Téléphone : +63 2 884-5433

Royaume-Uni

Manulife Asset Management (Europe) Ltd.
One London Wall
Londres EC2Y 5EA
Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7256 3500

Singapour

Manulife Asset Management (Singapore) Pte. Ltd.
8 Cross Street
#15-01 Manulife Tower
Singapour 048424
Téléphone : +65 6501-5411

Manulife (Singapore) Pte Ltd.
8 Cross Street
#15-01 Manulife Tower
Singapour 048424
Téléphone : +65 6737-1221

Taiwan

Manulife Asset Management (Taiwan) Co., Ltd.
6/F, No. 89, Sungren Road
Taipei 11073
Taiwan, République de Chine
Téléphone : +886 2 2757-5969

Thaïlande

Manulife Asset Management (Thailand) Co., Ltd.
18/F Singha Complex
1788 New Petchaburi Road, Bang Kapi
Huai Khwang, Bangkok 10310
Thaïlande
Téléphone : +66 0-2844-0123

Manulife Insurance (Thailand) Public Co., Ltd.
18/F Singha Complex,
1788 New Petchaburi Road, Bang Kapi
Huai Khwang, Bangkok 10310
Thaïlande
Téléphone : +66 2 033-9000

Vietnam

Manulife Asset Management (Vietnam) Co., Ltd.
4/F, Manulife Plaza
75 Hoang Van Thai Street
Tan Phu Ward, District 7
Hô Chi Minh-Ville
Vietnam
Téléphone : +84 8 5416-6777

Manulife (Vietnam) Ltd.
Manulife Plaza
75 Hoang Van Thai Street
Tan Phu Ward, District 7
Hô Chi Minh-Ville
Vietnam
Téléphone : +84 8 5416-6888

Glossaire

Actifs dépréciés : prêts hypothécaires, titres d'emprunt et autres titres de placement en souffrance lorsqu'un recouvrement devient improbable.

Actifs financiers disponibles à la vente (« DV ») : actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont classés ni comme prêts et créances, ni comme placements détenus jusqu'à l'échéance, ni comme actifs détenus à des fins de transaction.

Actifs gérés et administrés : mesure de l'envergure de la Société. Cette mesure comprend les actifs gérés, mesure non conforme aux PCGR, qui incluent les actifs du fonds général et les actifs de clients externes pour lesquels nous fournissons des services de gestion de placement, et les actifs administrés, qui incluent les actifs pour lesquels nous fournissons des services d'administration seulement.

Assurance soins de longue durée (« SLD ») : couverture d'assurance pouvant être souscrite sur une base individuelle ou collective et prévoyant le remboursement de frais engagés pour des services médicaux et autres fournis à des personnes atteintes d'une maladie chronique, d'un handicap ou d'un trouble mental.

Assurance vie universelle : forme d'assurance vie permanente dont les primes sont variables. Le client peut faire varier le montant des primes et le capital-décès sous réserve de certaines conditions. On affecte au contrat un taux d'intérêt établi en fonction d'un portefeuille d'actifs détenus par la Société. Le contrat peut être assorti d'une garantie de taux minimum pouvant être révisée périodiquement au gré de la Société.

Assurance vie universelle à capital variable : forme d'assurance vie permanente dont les primes sont variables. La valeur de rachat, et éventuellement le capital-décès, fluctue selon le rendement des fonds distincts (ou des comptes distincts).

Coûts d'acquisition différés : coûts qui sont directement imputables à l'acquisition d'affaires nouvelles (principalement la rémunération des agents), qui sont capitalisés dans les états de la situation financière consolidés de la Société et qui sont amortis par imputation aux résultats sur une période définie.

Couvertures de flux de trésorerie : couverture de l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie, qui est associée à un actif ou à un passif comptabilisé, à une transaction prévue ou à un risque de change dans le cadre d'un engagement ferme non comptabilisé, qui est imputable à un risque particulier et qui pourrait avoir une incidence sur le résultat net.

Cumul des autres éléments du résultat global : composante distincte des capitaux propres des actionnaires qui comprend les profits et pertes nets latents sur les titres disponibles à la vente, les profits et pertes nets latents sur les instruments dérivés désignés dans une couverture efficace de flux de trésorerie et les profits et pertes de change latents. Ces éléments ont été comptabilisés comme autres éléments du résultat global et peuvent être ultérieurement reclassés en résultat net. Le cumul des autres éléments du résultat global comprend également la réévaluation des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que la réserve de réévaluation des immeubles. Ces éléments sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne seront jamais reclassés en résultat net.

Dépréciation durable : dépréciation inscrite si l'institution ne s'attend pas à ce que la juste valeur du titre se rétablisse avant son échéance ou la date prévue de sa vente.

En devises constantes : les montants présentés en devises constantes sont établis en appliquant les taux de change du plus récent trimestre à toutes les périodes antérieures.

En vigueur : se dit des contrats qui sont actifs.

Fonds propres consolidés : capitalisation à la fois non garantie et permanente. Comprennent le total des capitaux propres (à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat global sur les couvertures de flux de trésorerie), les passifs liés aux actions privilégiées et les instruments de fonds propres. Aux fins de l'information réglementaire à produire, les chiffres sont rajustés pour tenir compte des divers ajouts aux fonds propres ou déductions des fonds propres conformément aux lignes directrices du BSIF.

Les souscriptions, les apports bruts et les apports nets sont calculés selon le type de produit :

Assurance individuelle : Les nouvelles primes annualisées représentent les primes annualisées prévues la première année des contrats dont le paiement s'échelonne sur plus d'un an. Les souscriptions sont présentées selon leur montant brut et ne tiennent pas compte de l'incidence de la réassurance. Les primes uniques sont pondérées à 10 % et consistent en une prime forfaitaire découlant de la souscription d'un produit à prime unique, comme une assurance voyage.

Assurance collective : Les souscriptions comprennent les nouvelles primes annualisées et les équivalents primes des nouveaux contrats de type « services administratifs seulement », ainsi que les nouvelles couvertures et les modifications apportées aux contrats, compte non tenu des augmentations de taux.

Gestion de patrimoine et d'actifs : Les souscriptions comprennent les dépôts aux fonds de placement, aux régimes d'épargne-études 529, aux régimes de retraite et aux produits d'épargne-retraite collectifs, aux produits de gestion privée et aux produits de gestion d'actifs institutionnels de la Société.

Apports bruts : mesure des activités de gestion de patrimoine et d'actifs de Manuvie. Ils comprennent tous les dépôts aux fonds de placement, aux régimes d'épargne-études 529, aux régimes de retraite et aux produits d'épargne-retraite collectifs, aux produits de gestion privée et aux produits de gestion d'actifs institutionnels de la Société.

Apports nets : mesure des activités de gestion de patrimoine et d'actifs de Manuvie qui correspond aux apports bruts, moins les rachats de parts de fonds de placement, de régimes d'épargne-études 529, de régimes de retraite et de produits d'épargne-retraite collectifs, de produits de gestion privée et de produits de gestion d'actifs institutionnels de la Société.

Normes internationales d'information financières

(« IFRS ») : normes de comptabilité internationales qui, le 1^{er} janvier 2011, ont remplacé au Canada les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »).

Opération de couverture : pratique consistant à effectuer un placement dans un marché ou un instrument financier dans le but de compenser ou limiter les pertes potentielles découlant d'autres placements ou risques financiers.

Couverture à grande échelle : technique de placement utilisée pour compenser le risque d'un portefeuille d'actifs entier. Une couverture à grande échelle suppose le recours à une démarche globale qui n'est pas fréquemment ajustée en fonction des fluctuations des marchés.

Couverture dynamique : technique de couverture qui cherche à limiter l'exposition d'un placement aux marchés en ajustant la couverture au fur et à mesure de l'évolution des titres sous-jacents (d'où le terme « dynamique »).

Passifs des contrats d'assurance et de placement : montant mis de côté aujourd'hui, auquel s'ajoutent les primes et les revenus de placement futurs prévus, qui permettra de s'acquitter des frais et des obligations prévus futurs liés aux titulaires de contrats et qui constitue une marge de sécurité par rapport aux hypothèses. Les hypothèses sont passées en revue et mises à jour tous les ans.

Poids des affaires nouvelles : frais engagés initialement à la souscription d'un contrat d'assurance qui ont une incidence négative immédiate sur la situation financière de la Société. Il est prévu que ces frais initiaux seront amortis par le revenu (primes, revenu de placement, etc.) engendré pendant la durée du contrat.

Primes et dépôts : mesure de la croissance du chiffre d'affaires. La Société calcule les primes et dépôts en additionnant les éléments suivants : i) primes du fonds général, nettes des cessions en réassurance, présentées au poste Primes des comptes de résultat consolidés, ii) dépôts dans les fonds distincts, à l'exclusion des capitaux de lancement (dépôts des titulaires de contrats), iii) dépôts dans les contrats de placement, iv) dépôts dans les fonds communs de placement, v) dépôts dans les comptes de placement autogérés institutionnels, vi) équivalents primes pour les contrats d'assurance collective de type « services administratifs seulement » (« équivalents primes pour SAS »), vii) primes de l'entente de cession en réassurance de risques liés à l'unité Assurance collective de la Division canadienne, et viii) autres dépôts dans d'autres fonds gérés.

Provision pour écarts défavorables (« PPED ») : sommes contenues dans les passifs des contrats d'assurance et de placement par mesure de prudence en cas de détérioration de la situation réelle par rapport aux meilleures hypothèses. Cette PPED est imputée au résultat au fil du temps et la reprise des marges représente le flux de résultat prévu futur.

Rendement des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires : instrument de mesure de la rentabilité; il indique sous forme de pourcentage le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par rapport au capital moyen déployé pour produire ce résultat.

Rente variable : produit prévoyant l'investissement des sommes dans des fonds distincts (appelés aussi comptes distincts aux États-Unis). Le rendement offert aux titulaires de contrats fluctue selon le rendement des placements sous-jacents. Dans certains cas, des garanties sont prévues.

Résultat tiré (perte découlant) des activités de base : mesure visant à aider les investisseurs à mieux comprendre la capacité de l'entreprise à dégager un résultat positif à long terme et la valeur de l'entreprise. Le résultat tiré des activités de base ne tient pas compte de l'incidence directe des marchés des actions et des taux d'intérêt ni d'un certain nombre d'autres éléments qui sont considérés comme importants et exceptionnels. Bien que cette mesure soit pertinente quant à la façon de gérer notre entreprise et qu'elle offre une méthodologie cohérente, elle n'est pas isolée des facteurs macroéconomiques qui peuvent avoir une incidence importante.

Résultats techniques : coût réel découlant d'éventualités telles que la mortalité, les déchéances et la morbidité pour une période visée, comparativement au coût estimé selon les meilleures hypothèses d'évaluation pour cette même période.

Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (« TSAV ») : ratio entre les fonds propres disponibles d'une société d'assurance vie et les fonds propres qu'elle doit maintenir, selon les calculs effectués conformément aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »).

Valeur comptable par action : ratio obtenu en divisant les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Valeur des affaires nouvelles (« VAN ») : variation de la valeur économique pour les actionnaires découlant des souscriptions au cours de la période. Elle correspond à la valeur actualisée des intérêts des actionnaires sur le résultat distribuable futur prévu, déduction faite du coût du capital, découlant des affaires nouvelles souscrites au cours de la période selon des hypothèses qui correspondent à celles utilisées pour calculer la valeur intrinsèque. La VAN ne tient pas compte des activités qui comportent des risques d'assurance mineurs, comme les activités de gestion de patrimoine et d'actifs de Manuvie et celles de la Banque Manuvie.

Valeur garantie : habituellement inhérente aux produits de rente variable, la valeur garantie se rapporte à la valeur du compte du titulaire de contrats qui est protégée contre les fluctuations des marchés.

Valeur intrinsèque : mesure de la valeur procurée aux actionnaires intégrée à l'état de la situation financière courant de la Société, compte non tenu de toute valeur associée aux affaires nouvelles futures.

Information aux actionnaires

SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE

200 Bloor Street East
Toronto (Ontario) M4W 1E5
Canada
Téléphone : +1-416-926-3000
Télécopieur : +1-416-926-5454
Site Web : www.manuvie.com

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires sont invités à l'assemblée annuelle de la Société Financière Manuvie, qui se tiendra le 2 mai 2019, à 11 heures au salon International, au 200 Bloor Street East, Toronto (Ontario) M4W 1E5, Canada.

BOURSES

Les actions ordinaires de la Société Financière Manuvie sont inscrites à la cote des Bourses suivantes :

Bourse de Toronto (MFC)
Bourse de New York (MFC)
Bourse de Hong Kong (945)
Bourse des Philippines (MFC)

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les autres investisseurs peuvent obtenir des renseignements d'ordre financier en communiquant avec le service des Relations avec les investisseurs ou en visitant notre site Web à l'adresse www.manuvie.com.

Télécopieur : +1-416-926-3503
Courriel : investor_relations@manuvie.com

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Pour obtenir des renseignements ou de l'aide au sujet de votre compte d'actions, y compris à l'égard des dividendes, pour signaler un changement d'adresse ou de propriété, la perte de certificats ou la réception en double de la documentation ou pour recevoir la documentation destinée aux actionnaires par voie électronique, veuillez communiquer avec nos agents des transferts au Canada, aux États-Unis, à Hong Kong ou aux Philippines. Si vous habitez à l'extérieur de ces pays, veuillez communiquer avec notre agent des transferts pour le Canada.

Virement automatique des dividendes

Les actionnaires qui habitent au Canada, aux États-Unis ou à Hong Kong peuvent faire déposer directement les dividendes sur leurs actions ordinaires de Manuvie dans leur compte bancaire. Pour vous prévaloir de ce service, veuillez communiquer avec nos agents des transferts.

Programme de réinvestissement des dividendes

Les porteurs d'actions ordinaires qui habitent au Canada ou aux États-Unis peuvent acheter des actions ordinaires additionnelles sans engager de frais de courtage ou d'administration en réinvestissant leurs dividendes en espèces au moyen des régimes de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de Manuvie. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec nos agents des transferts, soit la Société de fiducie AST (Canada) au Canada et American Stock Transfer & Trust Company, LLC aux États-Unis.

Pour régler tout autre point touchant les actionnaires,

nous vous prions de communiquer avec les Services aux actionnaires de Manuvie, par téléphone au 1-800-795-9767, poste 221022 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 416-926-3000, poste 221022 (ailleurs dans le monde), par télécopieur au 416-926-3503 ou par courriel à l'adresse shareholder_services@manulife.com.

Renseignements supplémentaires

Vous pouvez consulter le site www.manuvie.com pour trouver des renseignements sur la Société Financière Manuvie, y compris des versions électroniques de documents et de l'information sur les actions et les dividendes.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Il est possible d'obtenir sans frais un exemplaire de l'avis d'intention de lancer l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en communiquant avec le secrétaire général à l'adresse du siège social indiquée ci-dessus ou par courriel au corporate_governance@manulife.com.

AGENTS DES TRANSFERTS

Canada

Société de fiducie AST (Canada)
C.P. 700, succursale B
Montréal (Québec) H3B 3K3
Canada
Numéro sans frais : +1-800-783-9495
Appels à frais virés : +1-416-682-3864
Courriel : manulifeinquiries@astfinancial.com
Site Web : www.astfinancial.com/ca-fr
La Société de fiducie AST (Canada) a également des succursales à Toronto, à Vancouver et à Calgary.

États-Unis

American Stock Transfer & Trust Company, LLC
P.O. Box 199036
Brooklyn NY
États-Unis 11219
Numéro sans frais : +1-800-249-7702
Appels à frais virés : +1-416-682-3864
Courriel : manulifeinquiries@astfinancial.com
Site Web : www.astfinancial.com

Hong Kong

Tricor Investor Services Limited
Level 22, Hopewell Centre
183 Queen's Road East
Wan Chai, Hong Kong
Téléphone : +852 2980-1333
Courriel : is-enquiries@hk.tricorglobal.com
Site Web : www.tricorglobal.com/services/investor-services

Philippines

Rizal Commercial Banking Corporation
Ground Floor, West Wing
GPL (Grepalife) Building
221 Senato Gil Puyat Avenue
Makati, Grand Manille
Philippines
Téléphone : +632 318-8567
Courriel : rcbcstocktransfer@rcbc.com
Site Web : www.rcbc.com

AUDITEURS

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada

DIVIDENDES DE LA SFM

Dividendes sur actions ordinaires versés pour 2018 et 2017

	Date de clôture des registres	Date de versement	Montant par action \$ CA
Exercice 2018			
Quatrième trimestre	27 février 2019	19 mars 2019	0,25 \$
Troisième trimestre	20 novembre 2018	19 décembre 2018	0,25 \$
Deuxième trimestre	21 août 2018	19 septembre 2018	0,22 \$
Premier trimestre	15 mai 2018	19 juin 2018	0,22 \$
Exercice 2017			
Quatrième trimestre	21 février 2018	19 mars 2018	0,22 \$
Troisième trimestre	21 novembre 2017	19 décembre 2017	0,205 \$
Deuxième trimestre	22 août 2017	19 septembre 2017	0,205 \$
Premier trimestre	16 mai 2017	19 juin 2017	0,205 \$

Dates de versement des dividendes sur actions ordinaires et privilégiées en 2019*

* Les dividendes ne sont pas garantis et ils doivent être approuvés par le conseil d'administration.

Date de clôture des registres	Date de versement	
Actions ordinaires et privilégiées	Actions ordinaires	Actions privilégiées
27 février 2019	19 mars 2019	19 mars 2019
14 mai 2019	19 juin 2019	19 juin 2019
20 août 2019	19 septembre 2019	19 septembre 2019
19 novembre 2019	19 décembre 2019	19 décembre 2019

Notre gamme diversifiée de produits et services par marché

Canada

Assurance crédit hypothécaire
Assurance vie, maladie et invalidité collective
Assurance vie, maladie et voyage individuelle
Caisses en gestion commune institutionnelles*
Comptes à gestion distincte*
Contrats de rente à intérêts garantis
Fonds distincts
Fonds négociés en bourse (FNB)*
Fonds communs de placement*
Placements axés sur les objectifs*
Planification et conseils financiers*
Régimes d'épargne-retraite collectifs*
Régimes d'épargne-retraite individuels*
Services bancaires à l'intention des particuliers
Services d'un chef des placements externe*

États-Unis

Assurance vie individuelle
Comptes à gestion distincte*
Fiducies de placement collectif*
Fonds à capital fixe*
Fonds à échéance cible*
Fonds communs de placement*
Fonds distincts*
Fonds négociés en bourse (FNB)*
Fonds spécialisés dans les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance*
Planification et conseils financiers
Régimes d'épargne-retraite collectifs*
Rentés
Roulement en vertu d'un IRA et services-conseils
Services d'un chef des placements externe*

Asie

Assurance crédit hypothécaire
Assurance vie et maladie collective
Assurance vie individuelle
Fonds communs de placement*
Mandats de fonds distincts*
Produits liés aux placements
Régimes d'épargne-études
Régimes d'épargne-retraite collectifs*
Régimes d'épargne-retraite individuels*
Rentés

Europe

Comptes à gestion distincte*
Fonds communs de placement d'OPCVM*

Nos compétences en placement

Actions du secteur de l'infrastructure*
Actions et titres de créance de sociétés fermées*
Actions et titres de créance de sociétés ouvertes*
Actions et titres de créance du secteur de l'immobilier*
Placements alternatifs liquides*
Solutions de répartition de l'actif*
Stratégies d'investissements guidées sur le passif*
Terrains forestiers exploitables et terres agricoles*

*Produits et services offerts par notre secteur
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde

La Société Financière Manuvie est un groupe mondial et chef de file des services financiers qui aide les gens à prendre des décisions plus simples et à vivre mieux. Elle exerce ses activités sous le nom John Hancock aux États-Unis, Manuvie au Canada et Manulife ailleurs dans le monde. Elle propose des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance et de gestion de patrimoine et d'actifs à des particuliers, à des groupes et à des institutions. À la fin de 2018, elle comptait plus de 34 000 employés, plus de 82 000 agents et des milliers de partenaires de distribution au service de près de 28 millions de clients. À la fin de 2018, ses actifs gérés et administrés se chiffraient à 1,1 billion de dollars (794 milliards de dollars américains) et, en 2018, elle a versé 29,0 milliards de dollars en prestations à ses clients. Elle exerce ses activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis où elle est présente depuis plus de 100 ans. Son siège social mondial se situe à Toronto, au Canada, et elle est inscrite aux Bourses de Toronto, de New York et des Philippines sous le symbole « MFC », ainsi qu'à la Bourse de Hong Kong sous le symbole « 945 ».

Pour en savoir plus, visitez Manuvie.com

Les noms Manuvie et Manuvie commençant par la lettre « M » stylisée ainsi que la lettre « M » stylisée sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées, y compris la Société Financière Manuvie, utilisent sous licence.

IR3931F

